(Archives)
I. P. A.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTERAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTERAIRES
du Nord de la France,
Et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société Royale des Antiquaires de France.

> Voulez vous du public mériter les amours?
> Sans cesse en écrivant variez vos discours.
>
> BOILEAU.

TOME II.



A VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DES VIVIERS, N° 9.

1832.

LES EDITEURS DES ARCHIVES,

A leurs Souscripteurs.

Des temps peu favorables ont accueilli notre entreprise. Lorsque l'histoire court les rues celle que l'on confie au papier paraît bien pâle, et, en présence des populations armées pour la défense de leurs droits, les vers, même Alexandrins, n'ont rien d'héroïque. Un jour, un de nos numéros choisissait maladroitement pour se montrer le moment où le peuple, pour qui tout

spectacle est une fête, suivait *Charles X* marchant tristement sur Cherbourg ou *Louis Philippe* s'avançant radieux vers l'Hôtel-de-Ville. Une autre livraison entrait dans Bruxelles quand les belges et les hollandais, jadis frères et amis, se mitraillaient, et le ballot qui la renfermait servait à grossir le volume d'une barricade. Plusieurs fois enfin, quelque nouvelle d'un immense intérêt arrivée de la Pologne, nous enlevait la volonté de travailler, soit qu'un heureux espoir nous ravît à nous-mêmes, soit que l'abattement entrât dans nos ames, en apprenant que le sang le plus généreux venait encore de couler.

C'est parmi tant de catastrophes diverses et d'émotions toujours renaissantes que nous avons navigué. Notre frêle barque courait risque de s'abîmer au milieu de ces écueils si elle n'eût été protégée par la bienveillance de nos souscripteurs, les efforts de nos correspondants, et par la ferme conviction que nous avions de l'utilité de notre entreprise. C'est ainsi que le premier volume de l'ouvrage a pu être mis à flot. Une autre cause de salut mérite aussi d'être signalée: Dans des intervalles de calme, éprouvant peut-être

le besoin de se reposer du fracas des armes, des insurrections et des élections, on n'a pas dédaigné de donner quelque attention aux *Archives du Nord;* presque tous les journaux de nos localités ont bien voulu nous consacrer plusieurs articles, en nous adressant des paroles d'indulgence et d'encouragement dont nous ne pouvons trop les remercier.

Parfois de sages conseils, des critiques sans amertume, sont venus se joindre aux éloges; nous recevrons toujours de semblables observations avec reconnaissance; et nous en profiterons en nous efforçant de faire mieux.

Les livraisons de ce recueil se succéderont à l'avenir avec plus d'exactitude; car notre intention est de continuer quoiqu'il advienne. Nous aimons fortement notre pays, et nous ne quitterons pas la partie, parceque nous croyons que ces Archives, auxquelles tous les hommes de nos contrées sont appelés à prendre part, peuvent contribuer un jour à son illustration. *Nous ferions*, s'il le fallait, la *guerre à nos dépens*. Il

n'y a donc dans cette affaire, on peut nous en croire, rien de mercantile; la place serait très peu favorable à ce genre de commerce. Assez d'avides charlatans débitent ailleurs leur orviétan politique, historique ou littéraire; l'amour des lettres et du vrai, voilà ce qui nous dirige; et nous ne recherchons d'autre récompense que l'approbation des lecteurs consciencieux et éclairés.

A. A.

PROGRAMME

DES

PRINCIPALES RECHERCHES

A FAIRE SUR

L'HISTOIRE ET LES ANTIQUITÉS

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

PAR A. LE GLAY.

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE.

Il y a dans le culte des traditions et des antiquités quelque chose qui ressemble au double sentiment de la piété filiale et du patriotisme.

DUSSAULT. *Ann. Litt.*

Dulce est inter majorum versari habitacula, et veterum dicta factaque recensere memoriæ.

HEGESIPP. *Lib.* 3. *Cap.* 18.

LORSQU'EN 1819, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres provoqua des recherches sur les antiquités nationales, la Société d'Emulation de Cambrai s'empressa de répondre à cet appel, en publiant une série de questions relatives à l'archéologie du Cambrésis (1), et en proposant des prix aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui seraient adressés.

Ces mesures produisirent des résultats satisfaisants. La bibliographie (2) et la numismatique (3) cambrésiennes furent

(1) *Indication des principales recherches à faire sur les antiquités et l'histoire de l'arrondissement de Cambrai*, par A. Le Glay, in-8°, Cambrai, Hurez, 1820.

(2) *Bibliographie cambrésienne* ou *Catalogue raisonné des livres ou brochures imprimés à Cambrai*, suivant l'ordre chronologique des imprimeurs de cette ville, suivi d'une liste alphabétique des ouvrages imprimés ou manuscrits qui traitent de l'histoire de Cambrai et du Cambrésis, par M. Arthur Dinaux, in-8°, Douai, Wagrez, 1822. Ouvrage couronné.

(3) *Recherches historiques sur les monnaies des souverains; prélat*,

explorées avec succès. On vit paraître des notices savantes sur plusieurs personnages dont s'honore le pays (4); deux points de topographie ancienne furent éclaircis ou discutés (5); on scruta l'histoire de quelques uns de nos établissemens monastiques (6); un membre de la société a décrit l'ancienne cathédrale de Cambrai, renversée à l'époque de nos troubles (7). Enfin des monnaies romaines, provenant des fouilles de Famars, ont été soumises à l'analyse chimique (8).

La Société voudrait agrandir aujourd'hui le cercle de ses investigations. Le département du Nord tout entier est ouvert aux explorations des amis de notre histoire locale et de nos antiquités belgiques. C'est pour exciter leur zèle et donner une direction à leurs travaux que la Société a résolu de publier ce programme, en adoptant les divisions suivantes :

1° Archéologie proprement dite, qui consiste dans l'étude des monumens d'architecture, de sculpture, de peinture, des meubles et ustensiles qui ont appartenu soit à l'antiquité, soit au moyen âge.

---

et seigneurs du Cambrésis, avec les médailles dont cette province a été l'objet, par M. Auguste Tribou, in-8°, 1824. Ouvrage couronné.

(4) *Eloge historique de Pierre de Francqueville*, né à Cambrai en 1548, premier sculpteur des rois Henri IV et Louis XIII, par M. H. P. Duthillœul, in-8°, 1821. Ouvrage couronn. *Notice sur François Vanderburch*, archevêque de Cambrai, par M. H. R. Duthillœul, in-8°, 1823. Ouvrage couronné. *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre D'Ailly,* évêque de Cambrai au 15e siècle, par M. Arthur Dinaux, in-8°, 1824. Ouvrage couronné.

(5) *Notice sur Hermoniacum*, station romaine entre Cambrai et Bavai, par A. Le Glay, in-8°, 1823. *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens*, par le même, in-8° 1830.

(6) *Notice sur les communautés de femmes établies à Cambrai avant la révolution*, par Mad^e^ Clément Hémery, in-8°, 1824. Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or.

(7) *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par A. Le Glay, in-4°, 1825. Ouvrage enrichi de planches lithographiées par M. Ad. Rogé.

(8) *Analyse des monnaies d'argent romaines trouvées à Famars*, par M. Feneulle, in-8°, 1825.

2° Numismatique, étude des monnaies, médailles et jetons.

3° Paléographie, science des inscriptions antiques.

4° Diplomatique, recherche et étude des diplômes, chartes et titres anciens.

5° Topographie, qui procède à la recherche des lieux célèbres.

6° Histoire et Biographie, qui, à l'aide de l'esprit de critique et d'une sage érudition, discutent les faits et les événemens. Notices sur les personnages qui se sont fait un nom par leurs actions ou par leurs écrits.

7° Philologie, appliquée à l'étude des dialectes et des patois, à la discussion des noms d'hommes et de lieux.

8° Ethographie, recherche des usages locaux, coûtumes, pratiques spéciales, superstitions, bizarreries, croyances populaires, etc.

9° Bibliographie, recherches sur les productions littéraires du pays, tant imprimées que manuscrites.

§ 1. ARCHÉOLOGIE.

Monumens *celtiques* ou *gaulois*. Quelles sont la nature, la destination et l'ancienneté de ces blocs de pierres de diverses formes qu'on rencontre sur quelques points du département, et qui sont en général désignés sous les noms de *tumuli*, *pierres levées*, *pierres fichées*, *pierres branlantes*, *cercles druidiques*, *barrow*, *mallus*, *dolmen*, *min-hir*, *peulven*, *etc.*?

Parmi ces monuments grossiers qui, selon l'opinion commune, appartiennent à l'époque gauloise, nous devons signaler les *Pierres Jumelles*, près de Cambrai; la *Pierre Croûte*, à Bellignies sous Bavai; le *Tombeau de Chawatte* ou la *Cuisine des Sorciers*, entre les communes de l'Ecluse et d'Hamel, (arrondissement de Douai); le *Mont de Vanoiten*, près de Comines; le *Mont des Tombes*, à Sainghin en Mélantois; les *Pierres Martines* à Solre-le-Château; les *Pierres de dessus bise* à Sars-Poterie; la *Pierre* du hameau des Vallées, commune de Prisches.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTERAIRES
du Nord de la France,
Et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

Voulez vous du public mériter les amours?
Sans cesse en écrivant variez vos discours.
BOILEAU.

TOME II.



A VALENCIENNES,
AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DES VIVIERS, N° 9.
1832.

Rechercher l'origine et les causes de l'espèce de culte superstitieux rendu à ces pierres par le vulgaire ignorant.

Le Grand d'Aussy a tracé des règles ingénieuses pour connaître à quel âge appartiennent les monuments ou tombeaux gaulois (1).

Est-il vrai qu'il ait existé un temple druidique au nord de Cassel (2)?

En quoi consistaient les lieux d'habitation des Nerviens et des Atrébates, qui habitaient nos contrées avant la conquête romaine!

Existait-il des villes chez ces peuples? Doit-on partager à cet égard l'opinion exprimée par M. Dulaure, *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, t. 2, p. 82, et contredite par M. de Golbéry (3)?

Monumens romains. — Les Romains ont séjourné plusieurs siècles dans ces provinces. Tous les jours et partout on retrouve les traces de ce peuple étonnant qui, non content de nous imposer ses lois, ses mœurs, son langage, a voulu encore établir sur notre sol des constructions indestructibles, comme s'il avait craint que les Belges oubliassent le nom et les conquêtes de César.

Faire connaître les pièces d'architecture, de sculpture qui ont été découvertes à différentes époques dans le pays; rechercher à quoi elles se rattachaient. Dénombrer les ustensiles religieux ou domestiques rassemblés dans les principales collections d'amateurs, et reconnus pour appartenir à la période romaine (4).

---

(1) *Des Sépultures nationales*, in-8°, Paris, 1824, pp. 69 et suiv.

(2) *Topographie de la ville et des environs de Cassel*, par le docteur de Smyttère, p. 70.

(3) *Les villes de la Gaule rasées*, par M. J. A. Dulaure, et *rebâties*, par P. A. de Golbéry, in-8°, Paris, 1821.

(4) *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite*, par M. J. de Bast, in-4°, Gand, 1808.

Monuments du moyen âge. — On est convenu d'appeler *moyen âge* l'espace de temps compris entre la prise de Rome par les Vandales en 455, et l'époque de la renaissance des lettres en Europe, au quinzième siècle.

Le moyen âge peut se diviser en trois époques qui se terminent, la première au règne de Charlemagne, la seconde à celui de Hugues-Capet, et la troisième à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453.

Quels monumens religieux ont été fondés dans le pays durant la première période? Quel en était le style, le caractère? Quels sont les édifices qui, consacrés d'abord au culte des idoles, auraient été depuis convertis en églises ou en oratoires chrétiens?

Il existe sur plusieurs points du département des vastes souterrains dont on ne connaît pas l'origine. Ces catacombes auraient-elles servi d'asile et de temple aux Romains et aux Gaulois chrétiens, lorsqu'ils n'avaient pas encore le libre exercice de leur culte? Ou bien faut-il croire avec l'abbé Lebeuf (5) que ces excavations ne remontent qu'au neuvième siècle, époque de l'invasion des Normands?

Ici se placerait naturellement une notice sur la première cathédrale de Cambrai, sur l'abbaye de St.-Amand que l'on prétend avoir été fondée vers l'an 640, et sur celles de Hautmont, de Maroille et de St.-Jean à Valenciennes dont la fondation est du même siècle. Il serait bien important de pouvoir donner une idée du système d'architecture adopté pour ces édifices.

A l'époque suivante qu'on peut appeler *Carlovingienne*, se rapporte la construction des monumens ci-après : les monastères de Marchiennes, d'Hasnon et de Denain.

Les principaux édifices religieux érigés depuis l'avénement de Hugues-Capet sont : l'abbaye d'Anchin, celle de St.-An-

(5) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, édition in-12, t. 13.

dré au Cateau, la collégiale de St.-Pierre à Lille, les abbayes du St.-Sépulcre à Cambrai, de Vaucelles, de Loos et de Cantimpré, la dernière cathédrale de Cambrai.

Il paraît que les Templiers ont eu des habitations et des propriétés dans le pays. On cite surtout la ferme de *l'Hôpital*, à St.-Aubin (arrondissement d'Avesnes); celle du *Fresnoy*, près de Carnières. On croit voir encore à Solesmes, à Marly et ailleurs, quelques restes des établissemens formés dans nos contrées par cet ordre illustre.

Existait-il des maisons royales, *palatia regia*, *villæ regiæ* (6) dans la contrée qui forme aujourd'hui le département du Nord? A-t-on quelques notions sur l'architecture de ces résidences?

Montrer ce qu'étaient nos villes du Nord aux diverses époques du moyen âge? Quel était le mode de construction des bâtimens publics et particuliers? Quels avantages, quels inconvéniens offraient-ils sous les rapports de la sûreté, de la commodité et de la salubrité?

En quoi consistaient les habitations rurales (7)? Trouve-t-on encore des châteaux dont l'architecture soit antérieure au quinzième siècle? S'il en est, les décrire soigneusement. Faire connaître les agrandissemens successifs des murs d'enceinte de nos cités et de nos forteresses; examiner s'ils ne sont pas fondés sur des substructions plus anciennes.

§ II. NUMISMATIQUE.

Monnaies gauloises. — On a trouvé souvent et l'on trouve encore dans ces provinces, en remuant la terre, des monnaies

---

(6) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore Du Cange*, in-fol. Paris, 1734, t. 5, verbo *Palatia regia*. *Analyse des droits civils, politiques et religieux des Belges et des Gaulois*, par J. J. Raepsaet, in-8°, 3 vol., Gand, 1824, t. 2, p. 198.

(7) M. Guilmot a traité ce sujet avec beaucoup de sagacité dans une brochure intitulée : *Mémoires sur les anciennes habitations ru-*

gauloises ; il importe de distinguer celles qui ont été frappées avant l'invasion des Romains, et celles qui sont postérieures à ce grand événement.

Dans les premières, que nous nommerons *gauloises-autonomes*, on remarque des formes imparfaites et grossières. C'est une tête mal dessinée, et au revers un cheval libre au galop ou quelqu'autre quadrupède. Le champ offre une étoile ou des lettres plus ou moins reconnaissables. Les médailles frappées depuis l'invasion et qu'on peut appeler *gallo-romaines* portent les noms des chefs gaulois ou celui des villes alors existantes. En général, toutes ces médailles se distinguent par l'irrégularité des flans (1). La collection la plus considérable de médailles gauloises trouvées dans le pays est sans doute celle qui fait partie du cabinet de feu M. Carlier, ancien curé de Bavai.

Monnaies romaines. — Les médailles romaines se rencontrent très-communément dans cette contrée. Il est utile de désigner toujours d'une manière précise le lieu où l'on en a recueilli un certain nombre. L'existence d'une quantité de médailles sur un même point peut conduire à une découverte intéressante. Ces dépôts sont assez constamment trouvés dans le voisinage ou même sur l'emplacement d'une chaussée ancienne, d'une station, d'un camp, d'un bourg, d'une ville. Feu M. de Bast, chanoine de Gand, a énuméré beaucoup de ces trouvailles numismatiques (2); les annuaires statistiques du département du Nord, rédigés par M. Bottin jusqu'en 1815, contiennent aussi des détails précieux à ce sujet.

Existe-t-il des monnaies romaines frappées dans le pays des Nerviens, des Atrébates ou des Ménapiens? Faire connaître et décrire ces monnaies.

---

rales du département du Nord, sur les terres qui étaient affectées a chacune d'elles, et sur la diversité de leurs mesures, in-8o, Douai, sans date.

(1) *Resumé complet d'archéologie*, par M. Champollion-Figeac, t. 1, p. 263.

(2) *Recueil d'antiquités trouvées dans la Flandre proprement dite*, in-4o, Gand, 1808.

Monnaies du moyen âge. — A quelle époque les comtes de Flandre ont-ils commencé à faire battre monnaie dans ce pays (3)? Tracer leur histoire monétaire ; rapporter les actes, brevêts, commissions qni ont été délivrés par eux pour la fabrication des pièces d'or, d'argent et de billon. Les archives de la chambre des comptes de Lille pourraient fournir d'utiles documens.

Dom Clément, *Art de vérifier les dates*, t. 3, p. 22, affirme que les premières monnaies d'or de Flandre ont été frappées sous Louis de Male. On n'a pas jusqu'ici de donnée aussi positive sur l'émission des premières pièces d'argent. C'est un point de numismatique à éclaircir.

Si la plupart des monnaies des comtes de Flandre ont été frappées hors du territoire du département du Nord, il n'en est pas de même de celles des comtes de Hainaut qui avaient leur principal hôtel des monnaies à Valenciennes (4). Duby place parmi les monnaies des comtes de Hainaut une pièce de billon qui porte au revers *Moneta Vetville.* Quel peut être le lieu désigné par *Vetville?* En supposant que ce soit une abréviation de *veteris villæ*, existe-t-il dans le département une localité à laquelle cette domination soit applicable?

Les rois de France, qui ont envahi à diverses époques les comtés de Flandre et de Hainaut, n'y ont-ils pas quelquefois fait battre monnaie?

A l'époque où le régime féodal avait transformé la plupart des villes importantes en autant de petits états gouvernés, soit par le pouvoir épiscopal, soit par des magistrats municipaux, chaque évêque, chaque cité avait obtenu ou s'était arrogé le droit de battre monnaie, droit qui supposait toujours l'exercice de la souveraine puissance. « Depuis le règne de Charles-

(3) Il est question de la monnaie usuelle de Flandre dans une charte d'Ingelran, seigneur de Lillers, datée de l'an 1093.

(4) Il paraît que les comtes de Hainaut ont aussi battu monnaie à Maubeuge. (V. *Miscellaneous wiews of coins, by Snelling*, et Duby, ouvrage cité.)

» le-Simple, dit d'Oultreman, historien de Valenciennes, il » ne se trouva haut-bers et seigneur de marque qui ne pré» tendist tenir sa terre avec tous droicts royaux jusques à » battre monnaie. »

Cambrai, Valenciennes, Douai, Lille, et beaucoup de seigneuries particulières ont eu dans le moyen âge des ateliers monétaires. Il reste un grand nombre de pièces qui en font foi.

Nous avons mentionné plus haut les recherches de M. Tribou sur les monnaies de Cambrai. Ce travail estimable offre encore des lacunes; il ne remonte pas à l'origine des monnaies cambrésiennes, qui pourtant avaient cours dès le douzième siècle et sans doute antérieurement. Il ne rapporte aucune pièce des trois évêques du nom de Croy, bien qu'on ne puisse douter qu'il en ait été frappé à leur coin, durant le long espace de tems qu'ils ont occupé le siège de Cambrai (1502 à 1556). La même lacune existe pour l'épiscopat de Jean de Bourgogne.

On a battu monnaie à Douai au douzième et au treizième siècles. Le *denier douisien* n'était frappé que d'un seul côté, et portait un rameau sans feuille assez semblable au créquier de la maison de Créqui (5). Une charte de Nicolas, abbé de Maroilles, de 1185, fait mention de sols douaisiens. Il serait à désirer qu'on se livrât à des recherches suivies sur les monnaies de Douai, qui sont jusqu'ici très-peu connues.

On possède plus de notions sur celles qui furent frappées à Valenciennes, et il ne serait pas difficile d'en donner une bonne notice (6).

---

(5) *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai*, p. 132. *Glossaire de la langue romane*, par M. de Roquefort, et *Supplément*, au mot *Douisien*.

(6) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, in-fol., Douai, 1639, p. 348. Une *Charte* de Burchard, évêque de Cambrai, 1119, Gislebert de Mons, dans son *Chronicon Hannoniæ, ad ann.* 1186, un *Diplome* de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, 1199, un autre de Henri, duc de Lorraine, 1213, un troisième de Fer-

Que doit-on entendre par *mère monnoie* de Valenciennes? Que signifient les mots *la hoier* qu'on lit sur certaines pièces frappées en cette ville ? Etait-ce le comte de Hainaut ou le magistrat de Valenciennes qui faisait battre monnaie (7)?

Ici pourraient se rattacher des notions sur les monnaies et médailles des comtes de Hainaut qui ont régné à Constantinople, et même de quelques princes croisés qui appartiennent à nos contrées. On consultera sur cette matière une dissertation de M. Cousinéry, insérée dans le V[e] volume de l'*Histoire des Croisades*, par M. Michaud, et une Lettre de M. le baron Marchant à M. Cataneo *sur les médailles des Empereurs français de Constantinople*, in-8°, Metz, 1829.

On connait peu de monnaies frappées à Lille dans le moyen âge. Duby n'en cite qu'une seule dans le supplément à son *Traité des monnoies des barons*, p. 190. On a peine à concevoir qu'une ville déjà si importante et où les comtes de Flandre faisaient souvent leur résidence, n'ait pas eu d'atelier monétaire permanent. Il est d'ailleurs fait mention de la monnaie de Lille, *moneta islensis*, dans la charte de fondation de la collégiale de St.-Pierre, sous la date de 1066 (8).

Des seigneurs particuliers, tels que ceux de Crèvecœur, Elincourt, Walincourt, se sont arrogé le droit de monnayage; mais le village de Lambres est sans doute celle de toutes les communes rurales du département, où cette prérogative de la souveraineté a été exercée le plus anciennement, comme le prouve un diplôme de Charles-le-Chauve, recueilli par Aubert le Mire (9). M. Tribou a parlé avec quelques détails des

rand, comte de Flandre, 1312, font mention de deniers et de blancs de Valenciennes.

(7) On trouve dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martène et Durand, t. 1[er], p. 1395, un curieux concordat, passé entre Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut, et les officiers de sa monnaie, daté du 25 août, 1297.

(8) Cette charte a été insérée textuellement avec une traduction française dans le *Guide des étrangers à Lille*, par Emile Dibos, in-12, Lille, sans date.

(9) *Diplomata Belgica*, 2[e] édition, t. 1, p. 248-249.

monnaies d'Elincourt et de Serain (10); mais il n'a pu en citer aucune de Crèvecœur, ni de Walincourt (11).

Parmi les chapîtres et monastères qui ont battu monnaie, on ne doit pas omettre le chapitre de Notre-Dame de Cambrai, celui de St.-Géry en la même ville, et le chapître des chanoinesses de Maubeuge. L'abbé Ghesquière pense que la collégiale de Seclin pourrait bien aussi avoir joui de ce privilège, sous les rois de la seconde race (12).

Il serait intéressant de rechercher l'origine, la forme, l'usage des *méreaux*, employés dans diverses églises, soit comme jetons de présence, soit comme signes représentatifs d'une valeur quelconque ; car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs (13), les *méreaux* n'étaient pas uniquement destinés à constater la présence des ecclésiastiques à l'office et aux assemblées d'obligation ; ils tenaient aussi lieu de *bons* pour les aumônes que faisaient les chapitres. Enfin on sait que dans les cathédrales les *évêques des fous ou des innocents*, pour donner une sanction complète à leur burlesque pontificat, faisaient quelquefois battre monnaie. Les amateurs recherchent et conservent ces pièces singulières qui sont ordinairement en plomb.

Monnaies obsidionales. — Bien que l'usage des monnaies obsidionales ne remonte pas au-delà du seizième siècle, elles doivent néanmoins attirer l'attention des amis de notre histoire locale, puisqu'elles se rattachent aux événemens les plus graves dont ce pays ait été le théâtre.

---

(10) *Mémoires de la Société d'Emulation*, année 1823, p. 240 et suiv. Serain appartient aujourd'hui au département de l'Aisne.

(11) Depuis la publication de la première édition de ce programme, M. le docteur Rigollot, d'Amiens, a bien voulu m'adresser le dessin d'une pièce d'argent de Jean de Flandres, sire de Crèvecœur, mort en 1325. Il est question de cette monnaie dans un acte que cite Duby, p. X. L. IV.

(12) *Mémoires sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, p. 91.

(13) *Mémoires de la Société d'Emulation*, année 1823, pp. 310-311. (V. D. Carpentier, *Supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani éditionem*, verbo *Merellus.*)

Est-il vrai que, dans des cas de nécessité pressante, on ait fabriqué quelquefois de la monnaie de cuir? Cette question serait résolue affirmativement, s'il fallait en croire Philippe de Comines (14) et Jean Iperius (15). On a même avancé que des pièces de cuir auraient eu cours, pendant la captivité du roi Jean, non seulement dans les villes assiégées, mais encore dans tout le royaume. Molinœus, *De usuris*, n° 799; Du Cange, au mot *Moneta coriacea*, et M. Raepsaet, *Analyse des droits des Belges*, t. 2, p. 183, regardent comme une erreur populaire l'existence des monnaies de cuir, même comme pièces obsidionales.

Il est sans doute peu de départemens en France qui offrent autant de places fortes que celui du Nord, et où par conséquent on ait frappé autant de monnaies obsidionales. Qu'il suffise de citer ici celles dont on fit usage à Bouchain en 1711, à Cambrai en 1581 et 1595, à Lille en 1708, au Quesnoy en 1712, et à Valenciennes en 1567 (16).

Médailles proprement dites. — Consacrées à perpétuer le souvenir d'un personnage illustre, d'une action mémorable, d'un événement heureux, d'une entreprise considérable, les médailles sont de précieux monumens historiques. S'il était possible que les livres disparussent, on pourrait en quelque sorte refaire nos annales à l'aide de ces témoins irrécusables que le tems ne détruit pas.

C'est particulièrement depuis le seizième siècle que l'usage s'est établi de célébrer par des médailles les événemens d'une haute importance. Le département du Nord, que les puissances de l'Europe se sont disputé si souvent, et qui fut le théâtre de leurs querelles les plus sanglantes, a fourni le sujet d'un grand nombre de médailles. Chaque fois qu'une ville était prise, qu'un siège était levé, qu'une victoire était remportée, le parti victorieux fesait frapper une médaille. La Société verrait avec plaisir cette partie de notre histoire numismatique

---

(14) *Mémoires*, liv. 5, chap. 18. — (15) *Chronicon Sancti Bertini* chap. 49. — (16) *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*, par Tobiésen Duby, in-fol., Paris, 1786.

discutée et éclaircie dans un mémoire où l'on ne se contenterait pas de copier l'*Histoire métallique des Pays-Bas* par Van Loon, et quelques autres ouvrages du même genre, qui, malgré leur mérite évident, laissent encore bien des lacunes à remplir.

Tous les plénipotentiaires, au Congrès de Cambrai en 1723, ont fait frapper des médailles que l'on n'a pas encore suffisamment décrites. N'en auroit-on pas fait aussi à l'époque de la *Paix des dames* en 1529, et lors du Congrès de Vaucelles en 1556?

§ III. PALÉOGRAPHIE.

La Paléographie, ou connaissance des inscriptions antiques, est peut-être la branche la plus importante de la science des antiquités. C'est à l'aide des inscriptions que la critique historique a fixé tant de dates incertaines, rectifié tant de faits douteux, éclairci tant de passages obscurs. Moins resserrées, moins laconiques que les légendes des médailles, les inscriptions nous offrent partout des détails précieux sur la religion, sur les lois civiles, les mœurs, les usages, sur l'histoire, la chronologie et la géographie.

On ne peut guères trouver dans nos contrées que des inscriptions latines ou françaises; car le peu de traces monumentales qu'ont laissées les Gaulois doit faire désespérer de rencontrer jamais des inscriptions tracées avec les caractères et dans la langue qu'on attribue à ce peuple. Quant aux inscriptions latines, elles sont communes. Les ruines de Bavai et de quelques autres localités en offrent qui remontent à l'époque de l'invasion romaine. MM. de Bast (1) et Lebeau (2) nous en ont transmis plusieurs dans les recueils qu'ils ont publiés. S'il reste peu à glaner dans le champ des inscriptions romaines, en revanche nous avons une ample moisson à faire pour tout ce qui concerne le moyen âge. Nos anciens édifices

(1) Ouvrage cité. — (2) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, in-8°, Douai, sans date (1826).

religieux étaient remplis de monumens historiques et funéraires dont les inscriptions latines et françaises méritent d'être recueillies. Il est possible encore aujourd'hui de soustraire à l'oubli une foule d'inscriptions et d'épitaphes qui bientôt auront disparu tout-à-fait. Ces tablettes mortuaires sont accompagnées d'emblêmes, de rébus qui peignent le goût du siècle et qui contrastent avec les idées graves et lugubres que semble comporter une épitaphe. En fesant faire des fouilles, il y a six ans, sur l'emplacement de l'église des Récollets à Cambrai, pour y chercher le tombeau d'Enguerrand de Monstrelet, j'ai trouvé une grande pierre bleue sur laquelle était représentée la Mort sonnant de la TROMPETTE. Le corps de cet instrument et les bandelettes qui s'en détachaient présentaient les trois inscriptions suivantes : *J'ai* TROMPÉ *Adam. Je* TROMPE *tout le monde. Je vous* TROMPERAY *aussy.* Plus bas, l'épitaphe, qui est celle d'un bourgeois de Cambrai, nommé ADAM *Tranchant*, porte la date de 1679.

On conçoit qu'il est beaucoup d'épitaphes peu dignes d'être recueillies ; on s'attachera surtout à celles qui présentent quelque singularité, soit sous le rapport du style, soit sous quelqu'autre point de vue, il ne faudra jamais négliger celles qui sont écrites en français vulgaire du 13e et du 14e siècles. L'historien Carpentier, dans les *Généalogies des familles des Pays-Bas*, qui forment la 3e partie de son *Histoire de Cambray*, nous offre une foule de ces curieux monumens de notre vieux langage.

Avant 1789, dans presque toutes nos villes du Nord, on lisait des inscriptions composées par le baron de Vuœrden, à l'occasion des conquêtes de Louis XIV. La plupart de ces inscriptions historiques ont disparu sous le marteau des destructeurs. Quelques unes ont été restaurées : il serait bon de chercher à les rassembler et de faire en sorte que ces espèces de chefs-d'œuvre de style lapidaire ne soient pas entièrement perdus.

On ne saurait apporter une attention trop sévère dans la copie des inscriptions. Le moyen le plus sûr est de prendre un *fac simile* à l'aide du procédé suivant qu'indique M. Cham-

pollion-Figeac (3). « Une feuille de papier humectée avec une éponge ou dans un linge mouillé, appliquée sur l'inscription qu'on a nettoyée et battue avec une brosse dont les poils sont assez longs, sans être trop flexibles, donne dans très-peu d'instans deux figures parfaites de l'inscription, dans le sens direct des lettres et dans le sens inverse. On a soin de frapper avec la brosse plus particulièrement sur les lettres, afin que leurs contours ressortent bien ; il en est de même pour les figures, si la pierre en présente ; et si ces figures ont quelque relief qui perce la feuille de papier, on recouvre sa déchirure de plusieurs autres morceaux jusqu'à ce que le relief reste dans cette espèce de moule. On ajoute d'autres feuilles à la première, si l'inscription est plus grande, et on a le soin de les numéroter. Le papier est bientôt sec, et on le place ensuite dans un porte-feuille... Le papier sans colle, sans être trop mince, est le meilleur ; mais toute sorte de papier peut également être employée avec succès. »

§ IV. DIPLOMATIQUE.

Créée par Mabillon et perfectionnée par les infatigables bénédictins Ruinart, Constant, Toustain, Tassin et d'autres érudits, la Diplomatique, ou science des diplomes, chartes et titres anciens, intéresse tout à la fois l'histoire, la politique, la morale, les belles-lettres, la jurisprudence et la théologie. C'est pour en avoir compris toute l'importance que le dernier gouvernement avait fondé à Paris l'Ecole des Chartes, et que le Conseil-général de la Côte-d'Or avait formé un semblable établissement à Dijon.

Les archives de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis mériteraient d'être exploitées aussi bien que celles de la Bourgogne. Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai possèdent des dépôts qui réclament un explorateur patient et zélé. Que de titres précieux gissent dans la poussière de ces immenses archives ! Que de trésors ignorés ! On sait néanmoins qu'en 1682 M. Godefroi, garde des archives de Flandre, envoya à Paris,

(3) *Résumé d'Archéologie*, t. 2, p. 94.

pour satisfaire à la demande du ministre, une multitude de chartes copiées et mêmes de titres originaux. Le recueil des copies collationnées des titres et archives de Flandre forme 183 volumes in-fol., déposés à la bibliothèque du Roi (1). Les chartes et diplomes ont cela d'avantageux qu'ils portent presque toujours une date, ce qui en facilite singulièrement la connaissance. Toutefois ces dates, ainsi que les diverses formules, doivent être l'objet d'une étude sérieuse; c'est à l'aide de cette étude que l'on parvient à discerner les actes faux d'avec ceux qui sont authentiques. Jean Carpentier, auteur de l'histoire de Cambrai, est accusé d'avoir souvent, dans les pièces justificatives de cet ouvrage, donné des titres supposés. Quoiqu'on ait peut-être un peu exagéré ces fraudes attribuées à Carpentier, il faut cependant avouer que, parmi les pièces qu'il produit, il en est qui portent un caractère évident de fausseté. L'exemple qui suit nous fournira l'occasion de rappeler quelques règles de critique diplomatique. Carpentier, page 4 des *Preuves de l'Histoire de Cambray*, cite une charte ainsi conçue :

« *In nomine S. et Ind. Trin. Amen. Universalis Mater et* » *Virgo singularis, Christique sponsa Ecclesia Cathol. etc.* » *Ego quidem Pipinus senior eo favore et animo ductus, maximè quia de rege superbo Theodorico, per gratiam Omnipotentis, cum victoriâ sum liberatus, Eccles. S. Petri Kambrac. concedo in perpetuam eleemosinam terram meam inter* » *Elimontem et Salicurtem in pago Atrebatensi, etc........* » *S. D. Pipini Senioris. S. Hidulphi Ducis Lotharing. S.* » *Philippi Ducis Metensis. Ego Asdolgus cancellarius recognovi. Data Kambraci. An. I. V. sex cent. nonages. Primo.* » *Ind. 2. Principatûs nostri an. quinto.* (2) »

(1) Où trouver un diplomatiste laborieux qui, à l'exemple des Secousse, des Foncemagne, des Bréquigny, entreprenne et achève la table générale de nos Chartes imprimées et inédites? M. le baron de Reiffenberg a indiqué dans sa *Notice sur les Archives de Louvain*, in-4°, Bruxelles, 1830, quelles sont les bases sur lesquelles devrait reposer une pareille entreprise.

(2) Traduction : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité.

La formule *in nomine sanctæ et individuæ trinitatis* est un premier caractère de fausseté, car cette invocation n'est employée dans les actes publics qu'à dater du règne de Charles-le-Chauve. L'*indiction* n'était pas non plus en usage dans les dates, sous la première race de nos Rois. Jamais, d'ailleurs, Pépin-le-Vieux ne s'est servi, dans les chartes qu'il a souscrites, de ces mots : *principatûs nostri*, pour désigner l'année de son exercice dans la charge de Maire du palais. Hidulphe, duc de Lorraine, et Philippe, duc de Metz, qui souscrivent la charte avec Pépin, sont des personnages tout-à-fait inconnus. Mais c'est surtout dans la date donnée à cet acte que se manifeste la maladresse du faussaire. Pépin-le-Vieux était mort en 639, c'est-à-dire, 48 ans avant l'époque où Thierry fut vaincu par Pépin d'Héristal, qui en effet paraît avoir fait une donation à l'église de St.-Pierre (depuis St.-Aubert) de Cambrai. On voit que le faussaire a confondu deux princes du nom de Pépin.

La belle collection intitulée *Diplomata Belgica*, publiée d'abord par Aubert Le Mire, in-4°, 1628, puis augmentée considérablement par Foppens, 4 vol. in-fol., Bruxelles, 1723, offre une mine féconde que l'on peut encore accroître (1). On trouvera des détails instructifs sur diverses chartes concernant Valenciennes et l'Ostrevant dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, in-4°, tome 37, page 443.

» L'Eglise catholique, Mère universelle, Vierge singulière, épouse
» du Christ, etc... Moi, Pépin-le-Vieux, pénétré de reconnais-
» sance pour la faveur que m'a faite le Tout-Puissant, en me
» délivrant par la victoire des mains de Thierry, roi plein d'or-
» gueil, je donne en aumône perpétuelle, à l'église de St.-Pierre
» de Cambrai, ma terre entre Elimont et Saulchy-Court en Ar-
» tois, etc... Seing du seigneur Pepin-le-Vieux ; seing d'Hidulphe,
» duc de Lotharingie ; seing de Philippe, duc de Metz. Donnée
» à Cambrai l'an de l'incarnation 691, indiction 2. Cinquième
» année de notre principauté. »

(1) Le bel ouvrage que publie à Malines M. l'abbé de Ram, sous le titre de *Synodicon Belgicum*, mérite aussi d'être consulté par les diplomatistes. Les deux premiers volumes ont paru.

Ceux qui font des collections de chartes originales, doivent mettre le plus grand soin à conserver les sceaux dont elles sont accompagnées. Ce sont les sceaux qui confèrent aux pièces diplomatiques cette espèce de solennité qu'on y attache. L'étude des sceaux est d'ailleurs de première nécessité pour la connaissance des maisons anciennes, des familles historiques et des alliances qu'elles ont contractées. Il faut considérer dans ces empreintes la matière, la couleur, la forme, les légendes, les symboles et ornemens. On trouvera des notions étendues à ce sujet dans le *Dictionnaire abrégé de Diplomatique*, par Dom de Vaines, in-8°, 2 vol., Paris, 1774, au mot *Sceaux*. Il nous suffira de dire ici deux mots des sceaux de nos comtes souverains, de nos évêques et de quelques villes ou communes. Olivier de Vrée, dans son ouvrage intitulé : *Sigilla Comitum Flandriæ*, in-fol., Bruges, 1650, fournit de précieux documens. Le plus ancien sceau des comtes de Flandre dont ce livre offre l'empreinte est celui d'Arnoul III, au bas d'un diplome de 981. Arnoul y est représenté assis sur un banc, le bouclier pendu au cou, et tenant son épée de la main droite. C'est peut-être le seul comte de Flandre qui soit représenté ainsi. Les sceaux de ses successeurs sont ordinairement équestres. Robert-le-Frison est le premier qui ait placé un lion sur l'écu de Flandre. La formule *Dei gratiâ* a été employée pour la première fois sous Baudouin VII.

Ce fut quand nos villes obtinrent le droit de *Commune* qu'elles commencèrent à avoir des sceaux et des armoiries. Ainsi le 12e siècle peut être regardé comme l'époque de leur introduction. Ce scel de la commune était gardé avec un soin extrême, comme on peut le voir par un extrait de la charte donnée à la ville de Douai en 1368. Le scel se renfermait dans une *huche* qui elle-même était *bullée*, c'est-à-dire, ficelée ou plombée et scellée des sceaux de deux bourgeois notables, *non ayant offices*. « L'on ne pouvoit aller ni d'icelui aucune chose » sceller, se n'est en appelant à ce les personnes dictes et la » communauté à son de cloche en la basse halle, par leur as- » sentement et devant eux (4). » Il paraît que cet usage était

(4) *Ordonnances des Rois de France*, in-fol., t. 5, pp. 134 et

général en France (5). Du moins il était adopté dans toute la Flandre (6).

Il serait possible de faire une collection des sceaux des évêques de Cambrai depuis le 11e siècle jusqu'à nos jours. On pourrait suivre dans cette série les vicissitudes de l'art de la gravure et du dessin. Souvent les figures du 13e siècle sont admirables par le fini et la pureté des formes. Les plus anciens sceaux des évêques sont ronds avec des bords relevés ; la cire est grossière, sèche et friable. Le sceau, au lieu d'être pendant à un cordon ou une courroie, est plaqué au bas de l'acte. Plus tard les sceaux deviennent oblongs et se terminent en ogives. Ils sont suspendus au bas de l'acte avec des courroies blanches mal préparées, qu'on appelle *lemnisques*. En général nos évêques y sont représentés assis, comme sur les sceaux des prélats allemands, tandis qu'en France et en Angleterre, ces dignitaires ecclésiastiques sont ordinairement figurés debout.

La Société recevrait avec plaisir un receuil raisonné de nos chartes de communes, et même des concordats passés entre les habitans des villages et leurs seigneurs. Elle accueillerait avec non moins d'intérêt les anciens coutumiers locaux en forme de chartes (7).

On rencontre dans les dépôts publics et particuliers un grand nombre de bulles pontificales dont la conservation est réclamée par tous les amis des sciences historiques. Nous invitons les archéologues à préserver de la destruction ces actes qu'on a ainsi appelés de la *bulle* de plomb qui y est attachée. On a aussi quelquefois donné le nom de *bulles* à certains rescrits impériaux, telle que la fameuse bulle d'or que Charles IV odnna en 1356.

La bibliothèque de Cambrai présente sans doute la plus nombreuse collection de bulles pontificales qui existe dans le nord de la France. Toutes ces bulles sont revêtues du sceau de

---

135. — (5) Moreau, *Discours sur l'Hist. de France*, t. 15, p. 496. — (6) Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand.* — (7) V. *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, par de Laurière et Secousse, in-fol. t. IX et XII.

plomb et sont parfaitement authentiques. Le même établissement contient encore un recueil de chartes latines du 9e au 15e siècle, ainsi qu'une quantité d'actes en langue romane du 13e et du 14e siècles (8).

§ V. TOPOGRAPHIE.

On sait bien que la plus grande partie du territoire du département du Nord était occupée par les Nerviens et par les Atrébates, à l'époque de la conquête romaine; mais il reste des doutes sur la véritable délimitation de ces peuples. Etaient-ils séparés par l'Escaut, comme on le croit généralement? Quelles étaient leurs limites au nord et sud? Est-on fixé sur la querelle qui a longtems divisé Bavai et Tournai? Quelle est celle de ces deux villes qui peut se glorifier d'avoir été la métropole des Nerviens (1)? Suivant César, cinq peuplades vivaient sous la protection des Nerviens; c'étaient les Centrons, les Grudiens, les Pleumosiens, les Lévaques et les Gordunois. Leur situation géographique est jusqu'à présent un problème qu'il seroit intéressant de résoudre. Il faudroit discuter les opinions émises sur cette question par Pontus Heuterus (2), Wastelain (3), Henschenius (4), M. Raepsaet (5).

Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance, dans la vie de Saint Amand, parlant de l'abbaye qui a pris le nom de ce saint évêque, dit qu'elle est sur la frontière des Ménapiens

(8) V. *Catalogue descriptif et raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai*, in-8°, Cambrai, Hurez, 1831, nos 1043 et 1044.

(1) Cæsar, *De Bello Gallico*, lib. 2, cap. 15. Ægid. Bucherii *Belgium Romanum*, in-fol. Leodii, 1665, pp. 30 et 610. Andreæ Catulli *Tornacum metropolis Nerviorum*, in-4°, Bruxellæ, 1652, passim. Wastelain, *Description, de la Gaule-Belgique*, in-4°, Lille, 1761, p. 421. *Acta SS. Belgii*, in-4°, Brux., 1783-1789, t. 1, p. 119 et alibi. — (2) *De veterum Belgio*; Antwerpiæ, 1600, p. 52. — (3) *Description de la Gaule-Belgique*, p. 425. — (4) Apud *Acta SS. Belgii*, t. 1, p. 289. — (5) *Analyse de l'origine et des progrès des Belges et des Gaulois*, t. 1, p. 14.

et qu'elle touche aux *Propontiens* et aux Nerviens. Quelle est cette peuplade désignée par le mot *Propontiens*? N'est-il pas raisonnable de la placer dans la contrée de Famars et de dire qu'elle tire son nom du lieu que l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger appellent *Pons Scaldis*, Escaupont?

Il est probable que les Morins et les Ménapiens occupaient aussi des portions de terrain vers le nord du département.

Le département du Nord est traversé en différens sens par des voies romaines que le vulgaire connait sous le nom de *Chaussées Brunehaut*. Leur point de départ était à Bavai, d'où elles divergeaient pour se rendre à Cologne, à Trèves, à Reims, à St.-Quentin, à Cambrai, à Mardick, à Gand, etc.

Donner les descriptions de ces chaussées; indiquer leurs directions anciennes, les changemens qu'elles ont subis; faire remarquer leur plus ou moins de proximité avec les *mansions* militaires et les camps dits *de César*; examiner la manière dont elles ont été construites, et les matériaux qui sont entrés dans leur composition. Rechercher celles qui pourraient n'être pas encore connues (6).

Les Romains avaient dans les pays conquis deux sortes de camps; les uns consistaient en retranchemens élevés à la hâte pour recevoir et abriter les troupes pendant un moment: ils étaient entourés d'une levée de terre ou de gazon surmontée de pieux qui fesaient partie du bagage. Quelquefois, quand la nature du terrain l'exigeait, c'était un fossé de trois pieds de profondeur qui formait cette circonvallation improvisée. Ces sortes de camp n'ont pas dû laisser de vestiges bien durables.

Les autres, appelés *camps à demeure*, *castra stativa*, étaient faits avec plus de travail et plus de soin. Quand on était à peu de distance de l'ennemi, on traçait un fossé large de neuf à dix-sept pieds; intérieurement on élevait un retranchement

(6) *Mémoires sur les chaussées Brunehaut qui traversent la Picardie*, par feu Grégoire d'Essigny, fils, in-8o, Paris, 1811.

en forme de mur, qu'on garnissait de petits forts et de créneaux (7).

Quels sont les camps romains dont il reste des vestiges dans le département? En indiquer les dimensions et la forme; s'assurer si l'on y trouve des débris de construction; relater les traditions historiques ou populaires qui s'y rattachent; en donner le plan exact, ne pas omettre le camp d'Etrun près de Bouchain, celui des bords de l'Helpre entre Avesnelles et Flaumont, celui dont on voit des restes à l'extrémité sud-est de l'arrondissement d'Avesnes, au hameau de Macquenoise.

On demanderait une carte du département qui offrît tout à la fois la Topographie de l'époque romaine, celle du moyen âge et celle de nos tems modernes.

Qu'était-ce que le royaume de Cambrai, à l'époque où Ragnacaire régnait en cette ville?

Eclaircir tout ce qui concerne les dénominations locales suivantes, mentionnées soit dans l'Itinéraire d'Antonin, soit dans la Table de Peutinger, soit dans la Notice de l'Empire, savoir : ***Bagacum*, *Viroviacum*, *Castellum Morinorum*, *Pons Scaldis*, *Minariacum*, *Duraum*, *Hermoniacum*, *Fanum Martis*, *Locus Quartensis et Harnensis*, *Valentianæ*.**

Quel sens faut-il attribuer à l'expression *Tractus Nervicanus*, employée dans la Notice de l'Empire et dans une lettre de Saint Paulin à Victricius, évêque de Rouen?

Il serait bon d'obtenir enfin des notions exactes sur ce qu'il faut entendre par les ***Lètes Nerviens*** dont parle aussi la Notice de l'Empire, et qui paraissent avoir habité le ***Pagus Fano Martensis***. On consultera avec fruit à ce sujet l'ouvrage cité de M. Raepsaet, t. 1er, p. 72.

On devra s'appliquer également à décrire les cantons désignés sous les noms de ***Pagus Læticus*, *Pagus Mempiscus*** ou

---

(7) Vegèce, *De re militari*, *lib.* 3, *cap.* 8. César, *De bello Gallico*, *lib.* 7. M. d'Allonville, *Dissert. sur les camps romains de la Somme*, in-4°, Clermont-Ferrand, 1828, p. 29.

Menapiscus, *Pagus Cameracensis*, *Sambrensis*, *Fanomartensis*, *Templutensis*, *Ostrebannus*, *Hanoensis*, *Pabulensis*, *Medenatensis*.

L'expression *Mons Cattorum*, attribuée au Mont Cassel (8), doit-elle faire penser que les Cattes dont parle Tacite, *De moribus Germanorum*, c. 3, aient formé un établissement dans cette partie septentrionale du département (9).

Retracer la Topographie du département du Nord dans le moyen âge; rechercher et décrire la situation de tous les lieux mentionnés dans les chartes et diplômes qui concernent le pays, dans les chroniques et vies des Saints.

Bientôt il ne restera plus de vestiges de ces nombreux et antiques monastères répandus autrefois dans la contrée. Il n'y a pas de tems à perdre pour recueillir les données propres à en fixer la situation topographique. Quand la réforme eut opéré en Angleterre la destruction des abbayes, on comprit la nécessité de conserver au moins le souvenir de ces établissemens historiques. On se livra aux recherches les plus actives, aux études les plus suivies, et bientôt parut le célèbre ouvrage intitulé *Monasticon Anglicanum*, par Dudworth et Dugdale. Imitons, en ce qui nous concerne, un aussi bel exemple, et ayons, s'il se peut, notre *Monasticon*.

Le département du Nord a été le théâtre d'un grand nombre de batailles. On n'est pas toujours d'accord sur le véritable emplacement où ont eu lieu ces luttes sanglantes. Ce serait bien mériter des sciences historiques que de discuter ces questions de Topographie militaire.

§ VI. HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

Malgré les estimables travaux de Pierre d'Oudegherst (1),

---

(8) *Annales Benedictini*, t. I, p. 539. — (9) De Smyttère, *Topographie de Cassel*, p. 254.

(1) *Chroniques et Annales de Flandres... depuis l'an de N.S. J.-C. VI c. et XX, jusqu'à l'an* MCCCCLXXVI, in-4°, Anvers, 1571. —

de Buzelin (2), d'Olivier de Vrée (3), de Meyer (4), de Jacques de Guyse (5), de Vinchant et Ruteau (6), de Michel Delewarde (7), de Panckoucke (8), de Dumées (9), etc. La Flandre française et le Hainaut attendent encore un historien. La mine est riche et féconde; mais pour l'exploiter avec fruit, il faut un talent supérieur. Il faudrait écrire l'histoire des comtes de Flandre et de Hainaut, comme M. de Barante a écrit celle des ducs de Bourgogne, ou du moins comme M. Daru a tracé l'histoire des ducs de Bretagne.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique », a dit un écrivain moderne (10). Oui, pour nous c'est l'histoire de la Flandre qui doit être véritablement notre histoire nationale. Celle des peuples d'outre-Somme, d'outre-Seine et d'outre-Loire ne peut, ne doit nous inspirer qu'un intérêt secondaire. Il est tems que nous reprenions, au moins par là, quelque chose de notre vieille indépendance. Mais ce ne sera pas dans de pâles et monotones historiens que nous trouverons des documens pour écrire les annales de nos contrées. C'est dans nos chroniqueurs originaux et contemporains qu'il faut aller chercher les traits spéciaux, les peintures d'hommes et de mœurs qui impriment à une histoire un caractère *sui generis*.

Il faut, pour connaître et surtout pour traiter avec quelque succès notre histoire locale, avoir le courage de compulser le

---

(2) *Annales Gallo-Flandriæ,* in-fol., Douai, 1624. *Gallo-Flandria sacra et profana*, in-fol., Douai 1625. — (3) *Historiæ comitum Flandriæ Libri prodromi duo*, in-fol., Bruges, 1650. — (4) *Rerum Flandricarum Tomi* X, in-4°, Bruges, 1538. *Chronic. Flandriæ*, in-4°, Nuremberg, 1538. — (5) *Annales Historiæ illustrium principum Hannoniæ*, traduction de M. le marquis de Fortia, in-8°, Paris, 1826; le 12e vol. est publié. — (6) *Annales de la province et comté d'Haynau*, petit in-fol., Mons, 1648. — (7) *Histoire générale de Hainau*, 6 vol. in-8°, Mons, 1648. — (8) *Abrégé chronologique de l'Histoire de Flandre*, in-8°, 1762. — (9) *Annales belgiques*, in-12, Douai, 1761. — (10) Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, in-8°, Paris, 1827, t. 12.

grand *Recueil des Historiens des Gaules et de France*, commencé par les Bénédictins et continué par des membres de l'Institut. Il faut étudier les *Chroniques de St.-Denis*, Froissart, Monstrelet, Comines, Molinet, Jacques de Guyse, Du Clercq, Robert Macqueriau, etc. Outre ces documens imprimés, on trouvera encore de précieuses ressources parmi les manuscrits de nos bibliothèques. C'est ainsi qu'à Lille, les *Mémoires* de Ponthus Payen, à Douai, ceux de François de Bar, à Arras, les *Chroniques* de Jean de Fœucy et de Nicaise Ladam, à Valenciennes, celles de Simon Leboucq, de Lafontaine dit Wicart, à Cambrai, les *Collections* de Mutte et de Tranchant, les *OEuvres* du baron de Vuœrden, etc., etc., offriront une foule de matériaux qui n'attendent qu'une main habile pour être mis en œuvre (11).

On a écrit l'histoire des villes de Lille (12), Dunkerque (13); Cambrai (14), Bouchain (15) et Valenciennes (16); mais ces ouvrages sont tous plus ou moins défectueux; tous auraient besoin d'être refaits, non seulement sous le rapport du style, mais aussi pour l'exactitude historique. Des écrivains laborieux se sont quelquefois occupés de l'histoire de

---

(11) On ne doit pas omettre, parmi les documens historiques du département du Nord, la *Statistique* de M. Dieudonné, in-8°, 3 vol., Douai, 1804; non plus que les excellens *Annuaires* publiés sous l'Empire, par M. Bottin, et repris depuis quelques années par MM. Demeunynck et Devaux.—(12) *Histoire de Lille* (par Thiroux), in-12, 1730. *Histoire de la ville de Lille*, M. D. M. C. D. S. P. (Montlinot, chanoine de St.-Pierre de Lille, in-12, Lille, 1764. Wartel, religieux de Cysoing, prévôt de Hertsbergue, a relevé beaucoup d'erreurs dans ce dernier ouvrage. *Atlas topographique et historique de Lille*, par Brun-Lavaine. In-4°, Lille, 1830. — (13) *Description historique de Dunkerque*, par Faulconnier, in-fol., Dunkerque, 1730. — (14) *Histoire de Cambrai et du pays de Cambrésis*, par Jean Carpentier, 2 vol. in-4°, Leyde, 1664. *Histoire de Cambrai et du Cambrésis* (par Dupont, chanoine de St.-Aubert), 7 parties, in-12, Cambrai, 1759 à 1767. — (15) *Histoire de la ville de Bouchain*, par Ph. Petit, in-12, Douai, 1659. — (16) *Histoire de la ville de Valentiennes*, par P. d'Oultreman, in-fol., Douai, 1640. *Bref Recueil des Antiquités de Valenciennes*,

Douai ; mais jusqu'ici leurs travaux n'ont été publiés que par fragmens et sous forme d'essais (17).

Si l'histoire complète de nos provinces paraissait une entreprise trop longue et trop difficile, on pourrait en traiter quelques époques remarquables, comme celle de l'établissement des Communes. C'est parmi nous, à Cambrai, qu'ont été tentés les premiers efforts pour obtenir ou plutôt pour confirmer ces franchises municipales qui, dans la plupart des cités, existaient longtems avant la promulgation des chartes de communes (18). Existait-il chez nous des *Villes à Loi* différentes des *Villes de Commune* (19)? Qu'entendait-on dans la Flandre *flamingante* par les mots *gildes*, *poorterye*, *comannen*, etc., qui s'appliquaient diversement à la jurisdiction municipale?

Biograghie. — On trouvera d'amples matériaux pour une Biographie générale du département du Nord dans les ouvrages de Foppens (20) et de Paquot (21); mais ces recueils si dignes d'estime sont bien loin d'être complets. Aussi plusieurs de nos contemporains ont-ils essayé de remplir les lacunes qu'on y remarque. Nous citerons entr'autres M. Emile Dibos qui a donné, dans le *Guide des étrangers à Lille*, de courtes notices sur les personnages marquans que cette ville a produits; MM. Arthur Dinaux et A. Leroy qui ont enrichi les *Petites Affiches* de Valenciennes d'une excellente Biographie

---

par Simon Leboucq, in-12, Valenciennes, 1619. — (17) *Histoire des Ducs et Duchesses de Douay*, par Martin Lhermite, in-4°, Douai, 1638. *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai*, ou *Notes pour servir à l'histoire de cette ville*, in-12, Douai, 1822. *Ephémérides historiques de la ville de Douai*, in-12, Douai, 1828. — (18) V. *Histoire du Droit municipal*, par M. Raynouard, 2 vol. in-8o, Paris, 1829, t. 2, p. 293. *Lettres sur l'histoire de France*, par M. Aug. Thierry, p. 242 et suiv. *Ord. des rois de France*, in-fol., préface des t. XI et XII. — (19) *Supplément à l'Analyse des droits des Belges*, par M. Raepsaet, p. 351. — (20) *Bibliotheca Belgica*, 2 vol. in-4°, Bruxelles, 1739. — (21) *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, 18 vol. in-12, Louvain, 1763-1770.

valenciennoise ; M. Hécart qui a traité le même sujet dans un autre journal de la même ville ; M. le conseiller Plouvain, à qui l'on attribue la *Biographie Douaisienne* insérée à la suite des *Ephémérides historiques* de Douai, citées plus haut.

La *Biographie universelle*, cet ouvrage d'ailleurs si recommandable, laisse beaucoup à désirer pour ce qui concerne nos hommes du nord de la France. Exemple : dans l'article trop court consacré à Adam de St.-Victor, écrivain du 16e siècle, on le confond mal à propos avec *Adam de la Halle* dit *le Bossu*. Adam de St.-Victor était Breton. Dom Brial en a parlé avec détail dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XV, pp. 39-45. Quant à Adam de la Halle, il était d'Arras et florissait cent ans après Adam de St.-Victor. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Vaucelles. On le regarde comme l'un de nos plus anciens poètes dramatiques. Ses principaux ouvrages sont le *Congié d'Adam*, le *Jeu de Robin et Marion*. Le Grand d'Aussy avait donné un extrait assez étendu de ces pièces que la société des Bibliophiles a publiées récemment.

A l'article de *Baudri*, auteur du *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, la *Biographie* suit l'erreur ancienne et vulgaire d'après laquelle on confondait ce personnage avec un autre Baudri, évêque de Noyon et de Tournai. L'auteur de l'article pouvait-il ignorer que, depuis longtems, les Bollandistes ont réfuté cette opinion, *Acta Sanctorum*, *ad diem* XI *Augusti*, p. 670, et que les Bénédictins, auteurs de l'*Hist. litt. de France*, adoptant le même sentiment, l'ont fortifié par des argumens nouveaux et irrésistibles ? Ce qui doit surtout étonner, c'est que M. Aug. Thierry, dans ses savantes *Lettres sur l'Hist. de France*, p. 254, ait fondé sur cette confusion de deux personnages différens l'idée que Baudri, évêque de Noyon, aurait puisé son expérience et ses idées politiques à Cambrai, pendant qu'il y était chapelain et qu'il y écrivait sa Chronique. Baudri de Cambrai était mort dès le commencement de l'année 1095, et l'autre Baudri ne monta sur le siége de Noyon qu'en 1098. Il n'y a donc pas identité ; et les raisonnemens de M. Thierry pour établir que la *Commune* de Noyon a été fondée par notre historien, portent entièrement à faux.

§ VII. PHILOLOGIE.

L'étude des dialectes, idiomes et patois, cette étude en apparence si stérile et si peu attrayante, offre pourtant à ceux qui s'y livrent beaucoup de charmes et des résultats pleins d'intérêt et d'utilité. L'histoire d'un peuple, ses mœurs, son génie, ses habitudes, se retrouvent, pour ainsi dire, tout entiers dans sa langue.

Le patois qu'on parle dans nos provinces est un dialecte de cette ancienne langue romane d'*Oil*, qui se forma, dans les bas siècles, de la dégradation du latin et de son mélange avec le tudesque.

Quels sont les caractères propres à ce patois? Quelles sont ses formes syntaxiques, ses idiotismes? Quelle est son affinité avec les autres langues? Reconnaît-on dans la prononciation de ce patois l'influence du climat, des mœurs, des habitudes? Ce qu'on appelle le *wallon* ou *rouchi* n'est-il pas, à quelques nuances près, la même chose que le *picard*?

Comment se fait-il que, dans les cantons de Bailleul, Cassel et Hazebrouck, on parle flamand, tandis que ces cantons sont enclavés de toutes parts dans des contrées où le peuple parle *wallon*?

Jean Van Gorp et Adrien Scrieckius ont fait des frais immenses d'érudition pour établir des paradoxes bien bizarres. Suivant le premier, la langue cimbrique ou flamande est celle qu'Adam a parlée (1); le second prétend démontrer que *les Flamands, nommés d'abord Celtes, aussi bien que les Gaulois et les Teutons, venus des Herrèens par le Nord ou le côté celtique de la Terre, ont une langue beaucoup plus ancienne que les Grecs et les Romains* (2). Le lecteur judicieux pourrait, à l'aide d'une sage critique, trouver dans les savantes rêveries de Van Gorp et de Scrieckius, d'heureux aperçus et des

---

(1) *Origines Antwerpianæ*, in-fol., Anvers, 1569. — (2) *Originum Rerumque Celticarum et Belgicarum Libri* XXIII, in-fol., Ypres, 1614.

notions philologiques qui ne seraient pas sans intérêt ; mais il faudrait savoir choisir.

Il conviendrait de citer les plus anciens monumens de notre vieux langage ; de joindre à ces citations des glossaires raisonnés ; de suivre cet idiome local dans ses variations, depuis son origine connue jusqu'à nos jours, en n'oubliant pas que ce n'est que depuis le 17e siècle qu'il a cessé d'être chez nos pères la langue des premières classes de la société.

Le *Glossaire de la Langue Romane*, par M. de Roquefort (3), est l'ouvrage le plus parfait que nous possédions jusqu'ici en ce genre ; mais il est loin d'être encore complet pour nos patois du nord, malgré le *Supplément*, pour lequel notre concitoyen, M. Guilmot, a fourni la meilleure partie des matériaux. Ce serait donc faire une chose utile que de compléter ce précieux travail, en rapportant tous les mots qui y sont omis et en justifiant chaque article par des citations authentiques. M. Hécart a bien publié un *Dictionnaire Rouchi* (4), mais le manque de citations lui ôte presque tout l'intérêt qu'il devrait avoir.

Les noms d'hommes, de peuples et de lieux peuvent fournir au philologue une moisson abondante. Des savans qui appartiennent à ce pays se sont livrés à de longues recherches sur l'étymologie et la signification des noms propres, et ils en ont tiré des inductions fort curieuses sous le rapport historique et moral.

A quelle époque a-t-on commencé, parmi nous, à porter, outre le prénom, un nom propre inhérent à la famille ? D'où a-t-on tiré ces noms propres ? Pourrait-on les classer méthodiquement d'après leur origine ou d'après d'autres points de similitude (5) ?

---

(3) 2 vol. in-8°, Paris, 1808. *Supplément*, in-8°, Paris, 1820. — (4) In-18, Valenciennes, 1826. — (5) Il faut lire sur ce sujet intéressant les ouvrages suivans : *Essai sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, par M. Eusèbe Salverte, 2 vol. in-8°, Paris, 1824. *Introduction à l'Atlas Ethnographique du Globe*, par M. Adrien Balbi, in-8°, Paris, 1826.

ches sur l'usage qui a fait donner un Saint pour patron à chaque corps de métier, fourniraient matière à une dissertation pleine d'intérêt. L'*Indicateur Valenciennois* pour 1828, a présenté, dans un calendrier, la liste complète de ces patrons. On trouve les mêmes indications dans l'*Almanach de l'arrondissement d'Avesnes*, pour 1828. Ces deux recueils contiennent aussi des notices pleines d'intérêt sur l'histoire de beaucoup de communes.

Les *Processions*, *Ducasses* ou *Kermesses* pourraient aussi être l'objet de recherches curieuses (6).

Nos fêtes, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, ont un caractère tout-à-fait spécial ; elles sont accompagnées de jeux et de divertissemens qui ne se voient guères que dans ce pays. C'est à ces fêtes que se rattachent, par exemple, les concours ou assauts de pinsons, si bien décrits par M. Bottin, à la fin du 1er vol. des *Mém. de la Soc. roy. des Antiquaires de France*. Pour avoir une idée des attributs symboliques que présentaient quelques unes de ces solennités, il faut lire une dissertation du même savant sur les *Dragons volans*, dans la 3e livraison des *Archives hist. et litt. du nord de la France*.

On lit dans les *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, in-12, Paris, 1749–1756, t. 4, p. 390, et t. 7, p. 67, des détails sur la procession de Lille et sur le rôle qu'y jouait le fou de la ville.

C'est aussi à Lille qu'existait cette fameuse institution du *Roi de l'Espinette*, fondée au 13e siècle et abolie au 16e. La bibliothèque de Lille possède deux manuscrits où se trouve la description des fêtes de l'Espinette. Le n° 1000 des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai contient une pièce intitulée : *Triomphe et entrée des Demoiseulx de Vallencheenes en la*

---

(6) On a décrit les fêtes de Cambrai sous ce titre : *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambraï depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours* (2e édition), par A. Le Glay, in-4°, Cambrai, 1827.

ville de Lille, où se faisoient joustes et tourneys pour le Roy de l'Espinette; le 27 de may 1438.

Nos proverbes locaux et nos dictons populaires sont pour la plupart tellement adaptés aux mœurs et aux caractères des habitans du pays, que l'étude de ces proverbes et dictons ne saurait être indifférente pour l'antiquaire.

§ IX. HISTOIRE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE.

Tandis que l'histoire civile et politique nous offre partout le récit des crimes et des malheurs qui de tout tems ont été le partage de la triste humanité, l'histoire littéraire, plus consolante, nous montre l'homme sous un aspect bien moins défavorable. Elle nous le présente doué du noble attribut de la pensée, luttant sans cesse contre l'ignorance et l'erreur, demandant à la nature ses secrets, et établissant, au moyen de la parole et de l'écriture, des relations paisibles et heureuses avec ses semblables.

Pour faire une bonne histoire littéraire du département du Nord, il faudrait remonter jusqu'au 6e siècle, s'enquérir de ce que fut chez nous, à cette époque, l'instruction publique, rechercher ce qu'étaient les écoles annexées aux églises et aux monastères; quels hommes ont laissé un nom comme instituteurs et écrivains. On possède à la vérité bien peu de documens littéraires sur ces siècles de barbarie; néanmoins Cambrai avait des écoles sous ses premiers évêques. Ces écoles acquirent même une certaine célébrité dans les siècles suivans (1). Ce fut surtout dans cette ville épiscopale et dans les abbayes de St.-Amand et d'Hasnon que se montrèrent les écrivains qui illustrèrent ce pays avant le 12e siècle. Nommer les évêques Albéric, Hildouard, Halitgaire, Gérard, les moines Milon, Hucbald, Lothaire, Jean, le chapelain Balderic ou Baudri, c'est désigner des personnages qui, de nos jours encore, ne sont pas sans quelque gloire. Dès lors aussi ces éta-

---

(1) *Hist. Litt. de France*, t. 3, p. 434, t. 6, p. 40, t. 7, p. 94.

blissemens religieux possédaient des bibliothèques ou du moins des collections de livres aussi nombreuses qu'elles pouvaient l'être. Il est à croire que le fameux manuscrit de Grégoire de Tours qu'on admire encore aujourd'hui à Cambrai, y fut apporté ou copié vers l'an 630 (2). Les Homélies de St.-Chrysostôme, le Commentaire de Philippe sur Job, le Lectionnaire en lettres d'or, le *Codex Canonum*, les Canons irlandais d'Albéric qui se voient dans la même bibliothèque, sont aussi des livres de la plus haute antiquité (3).

Il a été démontré que les lettres grecques ont été cultivées dans ce pays, dès les tems les plus reculés (4). Evrard, comte de Frioul, né à Cysoing, au commencement du 9ᵉ siècle, possédait une riche bibliothèque dont le catalogue nous a été conservé par Dom Luc d'Achéri, dans le t. 12 de son *Spicilège*. Parmi les livres que présente ce catalogue, il en est qu'on ne connait plus aujourd'hui. Mabillon nous apprend, dans ses *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti*, t. 9, p. 562, nº 6, que Thierry, abbé de St.-Aubert, au 11ᵉ siècle, reçut sa première instruction chez les religieuses de Maubeuge, *qui avaient une bibliothèque*.

Le commencement du 12ᵉ siècle voit paraître parmi nous les premiers monumens du langage français (5). Saint Norbert prêche à Valenciennes et à Cambrai. Quelques actes se rédigent en langue vulgaire, témoin une charte de l'abbaye d'Honnecourt, datée du mois de juin 1133 et rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Cambray*, par Carpentier. Au 13ᵉ siècle, cet usage devient plus général. Nous avons à Cambrai les *Statuts* de l'Hôpital St.-Julien, rédigés en 1220, la *Loy Godefroy*, en 1227, un Chirographe du mois d'Août 1236, passé à Paillencourt entre l'abbé du St.-Sépulcre et dame Aude et ses hoirs. Douai, Lille et Valenciennes possèdent des

(2) *Catalogue descriptif et raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai*, nº 624. — (3) *Ibidem*, nºˢ 363, 441, 511, 558, 559 et 619. — (4) *Lettres à M. F. Delcroix sur l'étude du grec dans les Pays-Bas*, par A. Le Glay, in-8º, Cambrai, 1828.

(5) L'abbé Lebeuf cite même une chanson romane sur Saint Thibaut, laquelle convertit, avant la fin du onzième siècle, St. Aibert, prêtre du diocèse de Cambrai.

titres non moins anciens. Ce fut à cette époque que s'établirent ces espèces d'académies poétiques, connues sous le nom de *Puys*, de *Palinods*, de *Gieux sous l'ormel*. Valenciennes peut réclamer l'honneur d'avoir donné le premier exemple de ces sortes d'associations littéraires où l'on décernait un *chapel de roses* à l'auteur du meilleur servantois ou de la plus belle chanson. La *Confrèrie de N. D. du Puy* fut érigée en cette ville vers l'an 1229 (6). Dans le siècle suivant, on vit s'établir à Douai la *Confrèrie des Clercs-Parisiens*, nommés aussi les *Clercs du Grand Puy de N. D.*, de *N. D. du Puy de Douai*. Cette association était, comme celle de Valenciennes, une confrérie tout à la fois dévote et poétique (7). Plus tard, parurent les *Chambres de Rhétorique* dont la Serna Santander a traité assez longuement dans son *Mémoire historique sur la Bibliothèque de Bourgogne*, in-4°, Bruxelles, 1809. Enfin, au 16e siècle, on vit le *Banc poétique du baron de Cuinchy*, le *Cercle littéraire*, fondé à Douai par Michel d'Esne, depuis évêque de Tournai, et la *Confrèrie de Ste.-Barbe*, établie chez les Trinitaires de la même ville. Le pays avait aussi ses *Cours d'Amour* (8).

Autour de ces antiques institutions viennent se grouper les poètes contemporains qui leur donnèrent du lustre. Tels sont Gandor de Douai, Jehan et Bauduin de Condé, Jehan Baillehaus, de Valenciennes, Jacquemars Giélée, de Lille, Enguerrand d'Oisy, seigneur de Crèvecœur, Hues de Cambrai, Roix et Rogeret, de Cambrai, etc.

La poésie française était cultivée dès lors jusques dans les retraites monastiques. C'est à Vaucelles que Jean Durpain a

(6) M. de Roquefort, *De l'état de la poésie française*, dans les XIIe et XIIe siècles, in-8°, Paris, 1815, p. 95 et suiv. M. Hécart, *Servantois et sottes Chansons couronnées à Valenciennes*, petit in-8°, Valenciennes, 1827, *Préliminaires*. — (7) *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai*, p. 321. *Biographie Douaisienne*, au mot *Azon*. *Histoire des Saints de la province de Lille, Douai*, etc., par Martin Lhermite, in-4°, Douai, 1638, p. 566.

(8) M. Raynouard, *Essai sur les Troubadours et les Cours d'Amour*, in-8°, Paris, 1817.

écrit l'*Ewangile as fumes*. C'est à un autre moine de Vaucelles, Adam de le Halle, dit le *Boçu*, que sont dus les premiers essais dramatiques en notre langue. « C'est un fait digne de re-
» marque, dit M. Auguis, que le Hainaut, l'Artois, le Cam-
» brésis et la Flandre, qui, depuis que la langue poétique a
» été achevée en France par Malherbe, n'ont pas produit un
» seul poète remarquable (9), soient de toutes les provinces
» de France en deçà de la Loire, celles qui, au 13e siècle,
» aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et
» que tous ces écrivains aient été regardés comme les meil-
» leurs de leur temps. Leurs ouvrages ont été des modèles
» pour les auteurs de la même époque, et même pour le siècle
» suivant. Marot lui-même avait appris, au 15e siècle, d'un
» Belge, les règles de la bonne versification et les premiers
» principes de l'harmonie dans les vers, car ce fut Jehan Le
» Maire (né à Bavai), qui enseigna à Marot l'art de faire des
» vers où la césure fut marquée, l'élision faite à propos,
» l'hiatus évité, et les rimes masculines et féminines alternées,
» art que l'on reproche à Marot de n'avoir pas assez souvent
» observé (10). » Au 15e siècle, les lettres prennent plus d'essor, une noble émulation règne partout, et il serait peut-être trop long de nommer les écrivains en tous genres qui illustrèrent nos provinces. Le plus ancien et le meilleur des chroniqueurs français (Froissart), est né à Valenciennes. Ses continuateurs, Enguerrand de Monstrelet, Jacques du Clercq, Jehan Molinet, Mathieu de Coussy, Philippe de Comines appartiennent aussi à ce département (11).

Quant aux chroniqueurs latins, ils ne nous ont pas man-

---

(9) Cette assertion n'est plus vraie pour l'époque actuelle.

(10) *Les Poètes français depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe*, 6 vol. in-8o, Paris, 1824, t. 1, p. 379.

(11) *Notice sur les Historiens de Flandre*, ouvrage qui a remporté un prix dans le concours ouvert par la Société d'Emulation pour l'année 1827, par M. Ch. du Rozoir, in-8o, Cambrai, 1828. *Notice sur les historiens de la Flandre française*, ouvrage qui a obtenu une seconde médaille d'or dans le même concours, par M. Lebon, in-8o, Lille, sans date (1829). Les *Mémoires* de l'académie de Bruxelles et les *Archives historiques des Pays-Bas*, que publie à Louvain M. le baron de Reiffenberg, fournissent aussi de précieux matériaux pour l'histoire de nos contrées.

qué. On connait Balderic dont nous avons déjà parlé, Lambert Waterlos, Tomellus, André Sylvius, Baudouin d'Avesnes, Jacques de Guyse, Thomas Diaconus, Adam Gélicq, Jean Lessabée, François de Bar, Robert Gaguin, François Piétin, Chrétien Masseuw, Jacques Meyer, Buzelin, etc.

Si, au lieu d'embrasser la totalité de notre histoire littéraire, on voulait n'en traiter qu'une partie, et se borner, par exemple, aux poètes latins, on aurait encore une ample moisson à faire. Contentons-nous de citer ici Alain de Lille, Adrien Rouler, Dominique Baudius, Jérome du Mortier, Hubert Le Clercq, Jacques du Jardin, Jean Vincart, Bernard Everard, Antoine et Jacques Meyer, Etienne, qui se faisait nommer *Comes Bellocassius*, Hucbald, Milon, etc.

Le département a produit en outre une foule d'écrivains ascétiques, de théologiens, d'orateurs, de jurisconsultes, de médecins, de naturalistes, qui mériteraient d'être mentionnés. Enfin il reste à faire l'histoire de l'Université fondée à Douai dans le 16e siècle.

Les représentations théâtrales, les mystères joués, soit en plein air, soit dans des lieux consacrés à cet usage, étaient fort goûtés de nos ancêtres. On n'a pas assez observé ce que furent parmi nous ces préludes de l'art dramatique; et, sauf les curieuses *Recherches* de M. Hécart *sur le Théâtre de Valenciennes*, in-8°, Valenciennes, 1816, cette partie intéressante de notre histoire littéraire est encore à traiter.

Les bibliothèques de Lille, Douai et Valenciennes renferment une quantité de précieux manuscrits qui n'ont pas été assez explorés jusqu'à ce jour. Il serait à désirer que des personnes, versées dans la connaissance de ces sortes de richesses littéraires, en fissent des inventaires raisonnés. On vient de l'essayer pour Cambrai.

Sir Thomas Philips, savant bibliophile anglais, a publié la simple nomenclature des manuscrits de la bibliothèque de Lille, sous ce titre : *Codices Manuscripti in Bibliothecâ de Lille*, in-8° de 16 pages, sans frontispice et sans date. Ce petit catalogue présente quelques imperfections qui ont été si-

gnalées dans la 3e livraison des *Archives historiques du Nord.*

Il ne paraît pas que l'imprimerie ait été exercée dans le pays avant l'an 1518 ou 1523. Jusqu'à présent, c'est Cambrai qui se glorifie d'être la première ville où cet art merveilleux fut mis en pratique. M. Arthur Dinaux nous a donné une Bibliographie Cambrésienne qui, malgré les lacunes qu'elle présente, est digne d'être offerte pour modèle à ceux qui voudraient traiter le même sujet pour d'autres villes.

Il ne serait pas impossible que les *Frères de la Vie commune*, qui ont eu des établissemens d'instruction à Cambrai, et peut-être sur d'autres points du département, eussent essayé d'y imprimer quelques livres, comme ils l'ont fait à Bruxelles. C'est un point d'histoire bibliographique à éclaircir.

A. Le Glay.

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI,

Adoptant le programme ci-dessus, déclare qu'elle décernera une médaille d'or de *deux cents francs* au meilleur Mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord.

Les Mémoires devront être adressés à M. le secrétaire perpétuel, avant le premier juillet de chaque année.

Chronique Valenciennoise.

BARBE HOLLANDE.

(1569.)

« L'esprit d'indulgence ferait des frères, celui
« d'intolérance peut former des monstres. »

VOLTAIRE. *Lettre au roi de Prusse, en tête de la tragédie de Mahomet.*

IL n'y a peut-être point dans l'histoire deux époques qui se ressemblent autant, par les détails affreux qui les ont rendues célèbres, que le règne du duc d'Albe dans les Pays-Bas pendant les troubles de religion, et celui de Robespierre en France pendant la Révolution. Mêmes fureurs, même avidité, mêmes atrocités; ces crimes, commis il y a quarante ans au nom de la Liberté, l'avaient été d'abord au nom de la religion : tant il est vrai que le fanatisme, quelque soit sa source et sa nature, est toujours dangereux et mène aux plus déplorables excès!

L'année 1566 avait vu les succès des protestans dans les Pays-Bas, l'année suivante voit leurs revers; Valenciennes et Tournai retombent entre les mains des catholiques et bientôt l'on reçoit en Belgique le duc d'Albe, envoyé du roi d'Espagne, avec les pouvoirs les plus étendus dont il n'use, hélas! que trop largement. A la fin de 1568, il établit à Bruxelles une nouvelle Cour de justice, espèce de Cour prévôtale, à laquelle il donne le titre de *Conseil des troubles*, et que l'his-

toire a flétri depuis du nom de *Conseil de sang*. A la tête de cette assemblée, dont tous nos contemporains qui ont connu les tribunaux révolutionnaires pourront seuls se faire une juste idée, il met un féroce Espagnol, *Juan de Vargas*, qui paraît concevoir le projet de pacifier les Pays-Bas, en les dépeuplant, ainsi qu'en usèrent jadis au Pérou ses dignes concitoyens. Ce *Cœur de rocher*, comme le surnommèrent les Wallons, ne se servait que de la langue latine à laquelle il semblait communiquer quelque chose de sa barbarie; tantôt il répond à ceux qui implorent sa pitié en prouvant leur innocence, ces dures et accablantes paroles : « Tous les habitans » de ces provinces méritent la mort : les hérétiques, pour » avoir pillé les églises, et les catholiques, pour ne les avoir » pas défendues. (1) » Une autre fois, des épouses, des mères se jettent à ses pieds pour demander miséricorde : « La miséricorde, dit-il, est au ciel; sur la terre, il n'y a que justice. (2) » A côté de lui, parmi des juges cruels, on voit siéger un infâme jurisconsulte, nommé *Jacques Hessels*, qui dort constamment pendant les audiences : il faut l'éveiller chaque fois qu'il doit émettre son avis, et cet être indigne du nom d'homme, n'a jamais d'autre vote à proférer que *la mort!* (3) Dans ce tribunal de sang, les procédures ne conservent plus aucune ombre de justice, on foule aux pieds et le droit et la forme; on voit souvent de pauvres innocens condamnés par méprise, et lorsque l'erreur est reconnue, Vargas s'oppose à ce qu'on suspende l'exécution, en disant d'un air moqueur : « *Il est salutaire au condamné de mourir* » *innocent*. (4) »

(1) « *Hæretici fraxerunt templa : boni nihil fecerunt contrà. Ergo « debent omnes patibulari.* »

(2) « *Justitia in terrâ, misericordia in cœlo.* »

(3) C'est de lui sans doute que Racine a pris, en lui ôtant tout ce qu'il avait de cruel, le passage de la comédie des *Plaideurs* où *Dandin* s'éveille en condamnant par habitude *aux galères*.

(4) *Deux cent onze* bourgeois de Valenciennes avaient été cités à comparaître, le 5 octobre 1568, devant Vargas, pour se purger du soupçon d'hérésie; craignant la présence de ce monstre, ils demandèrent humble-

L'an 1569 avait commencé d'une manière sinistre pour la ville de Valenciennes : ses antiques et nombreux privilèges suspendus ; ses magistrats naturels révoqués ; ses habitans les plus eclairés émigrés ; son commerce anéanti ; les réunions interdites ; sa population de 50,000 âmes réduite à la moitié ; telle était la position de cette ville malheureuse qui avait cru à la clémence de *Sa Majesté Catholique* le roi Philippe II. Cette clémence d'un monarque bigot et irrité n'avait consisté qu'à faire dresser des échafauds sur tout le sol des Pays-Bas. Le duc d'Albe, qui ne pouvait suffire à les alimenter tous avec son seul *Conseil des troubles* de Bruxelles, s'était complu à déléguer dans quelques villes importantes des commissaires munis de pleins-pouvoirs, pour rendre ce qu'ils appelaient la *justice* ; c'est-à-dire, confisquer les plus belles propriétés et faire rouler des têtes patriciennes sur les places publiques.

La gouvernante des Pays-Bas ne voulut pas être spectatrice des cruautés que l'on exerçait dans ces belles provinces ; elle partit pour l'Italie : ce ne fut plus alors que fureur et que sang ; les gibets, les roues, et les arbres des grands chemins de la Flandre pliaient sous le poids des cadavres ; ils ne suffisaient même pas à la rage des suppôts de la catholique Espagne : on démolit les temples et les conventicules des réformés, et les poutres qui en provenaient servirent pour pendre ceux qui les avaient bâtis. De sorte que l'air, dit un historien du tems, qui a été destiné à la respiration des vivans, devint le cimetière des morts.

L'arrivée des commissaires du duc d'Albe à Valenciennes avait été de funestes étrennes pour les habitans de cette ville. Dès le 17 janvier, dix honorables bourgeois sont décapités ; le lendemain, vingt autres subissent le même sort ; et que l'on ne croie pas qu'il figurât quelque malfaiteur parmi ces victimes :

---

ment de se faire représenter à Bruxelles par des fondés de pouvoirs ; ils reçurent pour toute réponse cette apostille sèche et brève : *Comparenti fiet justitia.* « Justice sera rendue à qui se présentera. »

ici, c'est un ***Pierre Conrart***, ascendant du fondateur de l'Académie française; là, c'est un ***Claude Vivien***, homme érudit et écrivain distingué; ***Jean Leclercq***, riche fabricant de ces beaux tapis de Flandre, recherchés par tous les princes de l'Europe; ***Jacques de Horny*** dit ***Tisson***, peintre distingué, qui promettait d'ajouter encore à l'éclat de l'école flamande; tout ce qui avait quelque réputation de richesse, de savoir, de talent, était sûr d'attirer les soupçons des sicaires du duc d'Albe, et un soupçon coûtait la vie. Le 19 janvier, vingt bourgeois, dont un vieillard de 70 ans, terminent leurs jours sur l'échafaud; le 28, sept autres sont encore exécutés. Bientôt les condamnations ne se succèdent plus avec assez de rapidité au gré du féroce duc d'Albe; il apprend que ses troupes viennent d'essuyer un échec en Frise, et à la réception de cette nouvelle, il commande un massacre général des prisonniers enfermés pour cause politique; cet ordre coûta la vie à plus de dix-sept cens personnes. Ce fut encore ainsi qu'aux 2 et 3 septembre 1792, la populace parisienne, apprenant l'entrée des coalisés sur le territoire français, massacra les détenus qu'elle soupçonnait de faire des vœux pour les succès des ennemis de la France. En mal comme en bien, il n'est donc rien de nouveau........ (5)

En peu de jours, les commissaires du duc d'Albe causèrent un tel effroi à Valenciennes, que tous ceux qui possédaient quelques moyens pécuniaires, abandonnèrent leurs foyers, et portèrent leurs pas, soit en France où les partisans de Luther se trouvaient encore respectés, soit en Hollande et en Allemagne où ils étaient triomphans. Les bourreaux furent désapointés en voyant tant de victimes se dérober à leurs coups; ils cherchèrent par tous les moyens à reconquérir leur proie:

---

(5) Oh! voilà bien l'histoire! elle n'invente pas;
Dans les sentiers connus elle marche au compas;
Telle est sa loi : le tems, comme tout nous l'indique,
Donne aux crimes humains un cours périodique;
Nous avons nos forfaits, chaque peuple a les siens. ....

BARTHÉLEMI. *Le Seize août de Varsovie.*

le 16 février 1569, on publia un édit qui rappelait tous les émigrés Valenciennois, et qui leur accordait, pour rentrer dans la ville, un délai de vingt jours, passé lequel, leurs biens devaient être confisqués. Le nom du duc d'Albe apposé au bas de cette ordonnance en détruisit tout l'effet; personne ne rentra : tant on craignait une *amnistie* proposée par un tel homme!

Il est bon de vouer à l'exécration publique les noms des juges cruels qui firent couler le sang pendant trois ans à Valenciennes, sous le prétexte avoué de rétablir la religion, mais évidemment pour confisquer les biens des plus riches bourgeois. Ce tribunal, qui condamnait à mort *vingt* personnes dans une seule audience, était composé du sieur *de la Hamayde*, Prévôt-le-Comte de Valenciennes; *Jean Delvalle*, d'Arras; *Pierre Corouelle*, d'Arras; *Antoine Lebrun*, de Mons; et *Samson Levillain* : le colonel *Blondeau* commandait les troupes Wallonnes chargées d'assurer l'exécution des jugemens. Le duc d'Albe, craignant que quelque mouvement de pitié en faveur de parens ou d'amis ne s'élevât dans le cœur des juges, les avait pris dans les cités voisines : en les choisissant tout-à-la-fois étrangers à la ville et à toute compassion, il était sûr d'arriver à son but.

Malgré la désolation qui régnait à Valenciennes durant cette funeste époque qu'on pourrait qualifier de *terreur catholique*, l'amour, ce sentiment qui surmonte tous les obstacles, se fesait encore sentir dans quelques jeunes cœurs étrangers aux orages politiques et religieux. La jeune et jolie *Barbe Hollande*, douée de mille qualités physiques et morales, n'avait pas manqué d'adorateurs, quoiqu'à peine âgée de 17 ans. L'un d'eux avait su trouver le chemin du cœur de cette jeune Valenciennoise et avait mérité d'obtenir sa main. Le mariage était fixé au carnaval de l'an 1569, et le lundi gras, 6 février, la bénédiction nuptiale devait être donnée. Barbe Hollande avait été élevée dans les principes calvinistes; attérée par les exécutions journalières, elle cachait soigneusement sa croyance, et suivait par terreur, ainsi que beaucoup de bons protestans,

les rites catholiques avec une apparente piété. Son âge, son sexe, ses intérêts de fortune ne lui avaient pas permis de s'émigrer comme tant d'autres habitans; elle s'accommoda aux exigeances du tems, en allant tous les jours à la messe, en fesant de riches présens aux moines, afin qu'ils rendissent témoignage de la solidité de ses principes catholiques. Jouissant des dons de la fortune, sa mère tenait table ouverte pour les ecclésiastiques qui étaient alors plus choyés et plus craints qu'ils ne le furent jamais. Ces précautions devenaient nécessaires à qui voulait conserver ses jours, car le duc d'Albe envoyait dans toutes les villes des espions qui parcouraient les rues, afin d'observer l'air et la contenance des habitans, et le moindre signe équivoque suffisait pour légitimer une arrestation qui ne tardait pas a conduire au dernier supplice. C'était aussi alors le tems des *suspects* (6).

Barbe Hollande devait donc se donner à l'époux de son choix le lundi 6 février 1569. Le dimanche, veille de ses nôces, elle alla en grande pompe avec toute sa famille faire ses dévotions à l'église de Notre-Dame-de-la-Chaussée, sa paroisse. Cette cérémonie préparatoire était indispensable alors pour recevoir la bénédiction nuptiale et pour faire preuve de catholicité ; elle répugnait à la jeune et zélée protestante, mais d'une part, la terreur des tems, d'un autre côté, le désir de s'unir à son amant, lui firent surmonter son dégoût et un pressentiment qui l'oppressait malgré elle. Le curé *Michel* confessa la jolie Barbe et la fit communier : cette cérémonie se passa silencieusement et avec une dévotion apparente de la part de tous les assistans ; la jeune fiancée, qui venait d'approcher de la sainte table, se retira un instant avec recueillement dans un endroit écarté de la nef, éclairé seulement par la lumière douteuse qui traversait des vitraux chargés de peintures, et où elle semblait absorbée dans ses pensées les plus intimes. Tout-à-coup un jeune enfant de chœur crie au sacrilège! il s'agite,

---

(6) Tous ces détails sont de la plus scrupuleuse exactitude historique : voyez l'*Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas*, trad. de Gérard Brandt, La Haye, 1726, in-12, tome 1er, livre IX.

il emplit le sanctuaire de ses exclamations, il affirme qu'il a vu la jeune Barbe Hollande rejetter de ses lèvres l'hostie sacrée qu'il montre sur le parvis. En un instant, tout s'émeut, tout se trouble; le nombreux clergé de la paroisse, les subalternes de l'église, les bonnes âmes qui l'emplissent ordinairement au jour d'une solennité, crient anathême contre la jeune fille; des sbires l'arrêtent, l'arrachent des bras de sa tendre mère, de son bien-aimé, de ses parens, de ses amis, l'entraînent et la plongent dans un affreux cachot.

Voyez-vous cette jeune et intéressante personne, à l'entrée d'une vie brillante, au moment où elle allait en goûter les douceurs, passant des plus douces pensées aux horribles idées que sa situation funeste lui suggère? Elle connait l'inhumanité des hommes auxquels elle va avoir affaire; elle sait qu'il n'y aura pas de pardon pour elle; elle voit toute la profondeur de l'abîme dans lequel elle est plongée. Heureusement pour elle, son supplice ne sera pas long; son procès est bientôt instruit: il n'y a qu'un témoin, ce témoin est un enfant, mais c'est plus qu'il n'en faut pour les juges d'un duc d'Albe. La sentence ne se fait pas attendre, Barbe Hollande est condamnée à mort: ***Elle sera brûlée, après avoir été étranglée par la main du bourreau!!!***

C'est le 10 mars 1569 que ce cruel et inique jugement est exécuté sur la place publique de Valenciennes. Le domicile de la jeune victime, disposé naguères pour une fête, est tendu de noir; lesparens, les amis, rassemblés pour des festins, pour une nôce, se trouvent tout réunis pour de si tristes funérailles; la pauvre mère, devenue insensible par l'excès même de son malheur, ne peut supporter un tel coup; elle perd la raison, et croit toujours assister à une fête nuptiale, alors qu'on la revêt des habits de deuil qui ne doivent plus la quitter.

Tandis que le supplice s'apprête, rien n'égale la stupeur générale, le morne silence du peuple, et l'air sombre de tous les assistans à cette terrible mort. On avait coûtume de baillonner les condamnés pour les empêcher de parler en public;

mais parcequ'il était arrivé que les efforts des exécutés avaient fait sortir les baillons, on avait inventé une machine infernale pour étouffer jusqu'à la moindre plainte sur les lèvres des martyrs. Comme on craignait l'effet du supplice de Barbe Hollande sur une populace nombreuse, on essaya cette nouvelle torture sur la jeune Valenciennoise : elle consistait à tirer au dehors, entre deux petits crocs, la langue du patient ; on en brûlait alors le bout avec un fer chaud ; elle s'enflait, devenait immobile et rendait un son confus, à peu près semblable à celui du taureau d'airain du tyran de Sicile.

Depuis plusieurs mois le peuple de Valenciennes se repaissait du spectacle d'horribles exécutions ; il avait vu tomber, avec émotion sans doute, les têtes de ses magistrats, des patriciens, des plus illustres chefs des anciennes compagnies armées de la ville; il avait déploré la perte de ces riches fabricans qui alimentaient tant de familles, de ces nobles bourgeois fiers de leurs privilèges qui les assimilaient aux plus puissans seigneurs de la contrée ; mais il ne manifesta jamais une douleur semblable à celle qu'il fit éclater, lorsqu'il vit l'affreux spectacle de la jolie figure de Barbe Hollande torturée par les hideuses mains d'un indigne bourreau. Les victimes qui l'avaient précédée au tombeau étaient plus illustres peut-être, plus utiles à la patrie, mais ici c'était la beauté, et l'on peut hardiment ajouter l'innocence qui était martyre. Cette tête, défigurée par la strangulation, souillée par le sang et la poussière, on l'avait vue peu de jours auparavant brillante d'attraits, de jeunesse, ceinte du bandeau nuptial et couronnée de fleurs; chacun s'était intéressé à l'union, au bonheur de la jeune fiancée, et l'on avait vu les flambeaux de l'hymen se changer si promptement en torches funéraires, sa couche nuptiale en bûcher ardent, que l'intérêt s'était accru pour elle de toute l'immensité de son malheur; jamais, non jamais, tant de larmes ne furent répandues; elles eûssent seules suffi pour éteindre ces feux qui achevaient d'anéantir la dépouille mortelle d'une si belle victime.

Voilà quels étaient en Flandre les actes du lieutenant-gé-

néral du pieux Philippe II! En moins d'une année, il trouva le moyen de rendre désertes plus de cent mille maisons et de peupler tous les états voisins des sujets de son maître. Pendant ce tems, d'ignobles flatteurs lui fesaient élever, dans la citadelle d'Anvers, une statue de bronze, où on lui donnait les titres les plus pom peux, et quelques mois après, un homme, qu'on dit *infaillible*, un vicaire de Jésus-Christ, de ce Dieu dont la morale est si douce et si consolante, lui fit présent du chapeau et de l'épée que les souverains pontifes bénissent tous les ans aux fêtes de Noël, et qu'ils réservent ordinairement aux princes chrétiens qui témoignent le plus de zèle pour l'église et lui rendent les services les plus importans. Si c'est la servir, que de désoler les provinces, dépouiller les peuples et faire couler des torrens de sang humain, personne ne mérita jamais mieux qu'Albe cette marque d'estime.

Arthur Dinaux.



ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU,

à Mons.

Le 30 octobre 1827, le Conseil de la Régence de Mons nomma une commission (1) pour la recherche, la description et la conservation des monumens et objets d'art que renferme cette ville. La partie du rapport que fit cette commission, relative à Ste.-Waudru, nous a paru très-remarquable, et nous nous fesons un devoir de l'insérer dans nos Archives.

Voici comment la commission s'exprime.

« Ce superbe édifice ne fut dans son origine qu'une humble chapelle, bâtie par Sainte Waudru, qui y vint, accompagnée de quelques dames distinguées par leur naissance, consacrer ses jours au service de Dieu. Ce modeste oratoire, construit dans un lieu inculte et désert, vit dans la suite des tems s'élever autour de ses murs une cité populeuse, qui devint enfin la capitale du Hainaut. Les souvenirs que rappèle ce monument se rattachent donc en quelque sorte à l'origine de la ville de Mons.

(1) Cette commission était composée de MM. *Hallez*, peintre, professeur de dessin et de peinture de l'académie de Mons; *Delmotte*, bibliothécaire de la ville de Mons, homme de lettres; *Delobel*, homme de lettres et physicien; *Simonart*, professeur de rhétorique au collège de Mons; *Déthuin*, *Durieux*, *Chalon*, et *Lheureux*, amateurs des arts.

« Les soldats de Thiéry d'Avesnes incendièrent cette église en 1093. Elle fut de nouveau la proie des flammes en 1112; mais on ignore par quelle cause. Bauduin III la fit rebâtir l'année suivante, et Bauduin IV fut obligé de la réédifier encore vers 1169, après un troisième incendie.

« L'histoire se tait sur l'événement qui rendit nécessaire la reconstruction de l'église, telle qu'elle existe de nos jours. Le 13 mars 1460, on en posa la première pierre au nom de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en sa qualité d'abbé séculier du chapitre. Ce duc se trouvait alors malade à Bruxelles.

« Un nommé Jean Dethuin, montois et ciseleur, mort le 26 août 1556, et son fils Jean Dethuin, également ciseleur, mort le 12 octobre 1596 (2) dirigèrent les travaux de cette basilique; elle ne fut entièrement achevée qu'en 1589. L'épitaphe de Jean Dethuin (3) ne le désigne que comme conducteur des ouvrages et non comme architecte; d'ailleurs la date de la pose de la première pierre et celle de la mort de ce ciseleur prouvent évidemment qu'il ne put donner les dessins de ce monument; mais il est plus que probable que ces Dethuin ne

(2) Leur épitaphe les désigne comme *tailleurs d'images*, mais leurs contrats de mariages leur attribuent la profession d'*orfèvres*; ce qui prouve qu'ils étaient ciseleurs et non sculpteurs, comme l'ont avancé plusieurs écrivains.

(3) Cette épitaphe, posée entre le premier et le second pilier de droite de la nef, est conçue en ces termes :

Chi gisent Jean De
Thuin officier tailleur
d'image conduicteur de
l'ouwraig d'architrec
de cette église qui trepassa l'an 1556 le 26e
Avoût.

Et auprès de lui gist
Jean Dethuin son fils
ayant exercé le mesme
estat est décédé le XII
octobre l'an 1596 pryes
Dieu pour leur ames.

mirent tant d'habileté et de sollicitude à la construction de ce monument qu'intéressés qu'ils étaient à la gloire d'un de leurs ancêtres qui en avait vraisemblablement donné le plan et le dessin. Mons peut donc revendiquer la gloire d'avoir donné le jour dans ses murs à l'architecte de ce beau monument.

« La plupart des historiens varient sur la date précise à laquelle on commença les travaux. Nicolas de Guise dit qu'on en jeta les fondemens en 1440 (4) ; mais c'est une erreur évidente, puisque l'on voit dans la liste des *Massards* ou trésoriers de la ville qu'en 1449 même, les magistrats ayant été invités au baptême de deux cloches à Ste.-Waudru, le Massart fit présent de leur part à l'église de dix *Guillelmus* (monnaie de ce tems). On ne baptise pas en cérémonie les cloches d'une église au moment même où on en jette les fondemens. Quelques clefs des voûtes portent des dates ; dans l'aile de droite on lit 1525 ; dans celle de gauche 1527, et enfin à l'extrémité de la grande nef 1580 et 1589. Cet édifice fut construit aux dépens du chapitre, ce que prouve encore cette liste des Massards dont nous venons de parler ; car elle nous apprend qu'en 1481 : « Les échevins accordèrent, à la requête » des dames chanoinesses, un pourchat pour toute la ville, » en avancement des ouvrages de l'église. »

« Cette circonstance explique très bien la cause des longs intervalles qui se trouvent entre les diverses dates de la construction de l'église de Ste.-Waudru. En 1460, on en jette les fondemens, mais le défaut d'argent, qui nécessite une quête en 1481, entrave les travaux de construction, qui ne peuvent enfin être achevés que partie en 1525, et partie en 1580 et 1589.

(4) On voudrait en vain faire remonter plus haut encore la bâtisse de cette église, en citant des dates que portent quatre pierres tumulaires qui se trouvent dans la dernière chapelle du bas-côté droit de la nef. La plus récente de ces dates ne remonte pas à la vérité au delà de 1438 ; mais ces épitaphes se trouvaient dans l'église ancienne et ont été transportées dans la nouvelle, lors de sa construction.

« La construction du petit clocher qui surmonte cette église date de 1715.

. . . .

« La tour qui devait être placée sur le portail, au couchant, ne fut pas élevée, quoique les dessins en fussent faits et le plan arrêté, parceque les moyens pécuniaires du chapitre ne le permirent pas. Cette raison que donne De Boussu de cette imperfection de l'édifice, est, sans nul doute, la véritable ; car, ainsi que nous venons de le voir, elle entrava les travaux du vaisseau, pendant plus d'un siècle (5).

. . . .

« L'église de Ste.-Waudru représente à l'intérieur une croix latine. Elle a, dans l'œuvre, 168 mètres 60 centimètres de longueur, 35 mètres 75 centimètres de largeur et 24 mètres 56 centimètres de hauteur. Elle est percée de deux entrées latérales au nord et au midi, et d'un portail avec un escalier au couchant. Ce portail est fermé, parceque son escalier n'a jamais été terminé ; ce qui prive les amateurs de la perspective de cette superbe basilique, qui offre tout-à-la fois la grandeur et la simplicité réunies, caractères qui ne se montrent jamais ensemble sans causer de l'étonnement.

. . . .

« L'édifice, qui se compose d'un chœur avec chevet rond et des bas-côtés, et d'une nef également avec des bas-côtés, est soutenu par 60 piliers et éclairé par 90 vitraux. Les piliers se terminent en ogives en tiers point ; au dessus de ces ogives règne une galerie, dans laquelle on peut parcourir l'église

---

(5) De Boussu nous dit qu'en 1661, la grande tour vulgairement appelée le *Château de Mons*, étant tombée en ruines, les magistrats proposèrent aux chanoinesses de la relever (je copie l'auteur) *sur les fondements de celle commencée au pied de leur église, ce qui aurait fait un effet merveilleux. Elles goûtèrent assez cette proposition ; mais quoique la ville en fit toute la dépense, elles prétendirent d'être les maitresses des cloches ; les magistrats ne pouvant trancher sur un point aussi de conséquence que celui-là, firent jetter les fondements de cette belle tour que l'on voit dans l'endroit où était l'autre.* Histoire de la ville de Mons, pages 290 et 291.)

dans tout son pourtour. Cette galerie sert de base en quelque sorte aux vitraux dont le sommet est formé par les arcs doubleaux de la voute. Le chœur, qui est situé au levant, comme dans toutes les églises anciennes, est soutenu par 16 piliers et éclairé par huit grands et sept petits vitraux; il est entouré de 15 chapelles éclairées par vingt-huit vitraux. La nef est soutenue par 14 piliers et éclairée par 21 vitraux; elle est environnée de 14 chapelles éclairées par 16 vitraux. Dans les deux aîles où se trouvent les portes latérales, on compte aussi dix vitraux. Le chœur a 32 mètres 71 centimètres de longueur et 10 mètres 60 centimètres de largeur.

« L'église de Ste.-Waudru peut être considérée comme un des plus beaux et des plus remarquables monumens d'architecture gothique. Quant au vaisseau, on ne peut se refuser surtout à admirer ses belles proportions, la hardiesse et l'élégance de sa construction. Des faisceaux de nervure, partant du sol et se prolongeant jusqu'aux voûtes, vont former des ogives multipliés ou se perdre dans les culs-de-lampes de ces voûtes. L'absence de chapitaux, qui laisse ces nervures libres d'entraves s'élever avec légéreté vers le sommet de l'édifice, contribue surtout à donner à l'ensemble un caractère svelte et simple tout-à-la-fois qui place cette église au premier rang des plus beaux monumens du style gothique, que la plupart des architectes médiocres ne font consister qu'en une lourde profusion d'ornemens de mauvais goût. Les pendentifs des voûtes sont aussi remarquables par leur fini et par leur belle exécution. . . . .

« Des amateurs, des connaisseurs, préfèrent l'église de Ste.-Waudru à l'église de Notre-Dame de Paris, à l'église de St.-Etienne à Vienne, non seulement sous le rapport de ses belles proportions, mais encore parceque ses nervures ne se trouvent point interrompues par de maigres et vilains chapitaux. Ils la préfèrent même à la cathédrale d'Anvers, surtout depuis que le Vandalisme s'est avisé de badigeonner l'intérieur de cette dernière église (1).

(6) Nicolas De Guise préfère l'église de Ste.-Waudru à la célèbre église de Westminster, où les rois d'Angleterre, les Newton, les Malborough, les Dryden, les Addisson, les Anne Oldfield, ont leur sépulture.

« Mais les amateurs et les connaisseurs, tout en admirant l'église de Ste.-Waudru, ne peuvent s'empêcher de regretter que ce superbe édifice ne soit pas entièrement isolé ; que l'escalier de la principale entrée ne soit pas achevé ; qu'un architecte de mauvais goût ait construit la porte latérale, située au nord, dans le style moderne ; que l'intérieur soit décoré assez mesquinement et sans goût, et que plusieurs parties de cette belle église menacent ruine.

« L'église de Ste.-Waudru n'est pas seulement un chef-d'œuvre intéressant pour la ville de Mons et pour la province ; c'est par sa beauté un monument national dont la conservation mérite l'attention et la sollicitude du gouvernement. »

Louis Fumière.



Anchienne Poesie. (*)

Le Jardinnet de Haynault duquel notre Roy Philippe est comte et abbé de Saincte Waudru.

I.

Chascun peult veoir le noble Jardinnet,
Nommé Haynault, en tres belle ordonnance
En figures icy mis tout au net.
En petit lieu, on le voit sans doubtance,

(*) Note des Editeurs. Il nous a paru intéressant de publier ce vieux fragment de poésie qui se rattache, ainsi que les notes qui l'accompagnent, aux monumens de notre ancienne histoire locale. Ces vers inédits sont extraits d'un gothique recueil de pièces

Terre fertile, emplise de plaisance
En toute usance, plus que de sa grandeur;
Et ny a telle en chrestienne alliance,
Car plus que toutz remplie elle est dhonneur.

II.

Petitte terre, non ayant grand longueur
Et de largueur, par espace equalite,
Que dix-sept lieues na non plus j'en suis seur;
Nesse point donc une terre petitte?

imprimées ou manuscrites, qui appartenait jadis à l'abbaye de St.-Amand; ils auraient, d'après le titre, été composés par un Hainuyer, qui n'a pas jugé à propos de se nommer, et qui vivait du tems d'un *Roi Philippe*, comte de Hainaut et *abbé de Sainte-Waudru*; cette dernière qualité appartenait à tous les souverains du Hainaut qui s'intitulaient, non sans orgueil, *abbés séculiers* du chapitre des nobles chanoinesses de Sainte-Waudru de Mons. Quel était ce Roi Philippe? L'ancienneté du langage, le caractère de l'écriture, indiquant une époque plus reculée que celle du règne de Philippe II, nous pensons qu'il s'agit ici de *Philippe Ier*, dit *le Beau*, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien et de la pudique Marie de Bourgogne; il devint souverain des Pays-Bas par sa mère en 1482, et en 1504, *roi de Castille*, par sa femme Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, qu'il avait épousée à Lille en 1496. Philippe-le-Beau mourut le 25 septembre 1506, âgé de 28 ans, en laissant pour héritier l'infant *don Carlos*, si fameux depuis sous le nom de Charles-Quint. L'époque de la composition de cette vieillerie poétique doit donc être fixée de 1504 à 1506, seul intervalle pendant lequel Philippe Ier porta le titre de *Roi*.

A. A.

Mais touttefoys, dedans sa circuitte
XXIII villes y a qui bien les comptez.
Ayants portes, creteaulx, fossez, bien duicte
A recepvoir princes, Roy, duc ou comte.

23 *villes : Montz, Vallenchennes, Maubeuge, Enghien, Quesnoy, Beaumont, Bavay, Soignies, Chimay, le Reulx, Lessingne, Piecquicourt, St. Quillain, Auenne, Condet, Landrechie, Leuze, Chieure, Haul, Brayne, Bouchain, Binche, Asth.*

III.

Des chevaliers, dont chacun bien se montre
Quand il luy plait, il y a vinght deux
Portant banniers, dont le moindre auroit honte
Destre repris en faictz chevalereux.
Cest ung pays de toutz biens planturenx
Et bien peuplez de gens et de toutz biens :
Quiconque y est, il se tient bien heureux
Car, en bon tempz, ny est faulte de riens.

22 *bannieres : Leuze, Ligne, Werchin, Hamayde, Berlemont, Gomegnie, Senzelle, Hourdain, Fagneulle,*

Roisin, Harchie, Enghien, Hasurez, Anthoin, Fontaine, Chieurain, Ville, Condet, Belleoeuille, Bousie, Frasne, Thiant.

IV.

Et donzes pers y a, comme je tiens
Danchiennete, quy est chose moult belle;
Et dabayes, tenantz nobles maintiens
Y a aussy qui pas ne sont rebelles,
XXVI, dont chascune deulx se melle
Au sainct service, selon leur nobles estat
Dabbez, dabbesses; chascun tenant sa celle
Honnestement, sans y estre apostat.

Pers : Barbenchon, Baudou, Rebaix, Walecourt, Auêne, Chieure, Petit Kievy, Silly, Lens, Longueuille, Chimay, Reulx.

Abbayes mittrées : Sainct Guillain, Marchennes, Cambron, Hasnon, Marolle, Anchin, Haulmont.

Aultres abbayes : Liechy, Sainct Denis, Sainct Folien, Ste. Waudrue Femme a St. Vincent, Vicoingne, Crespin, Bonne-Esperance, Sainct Jehan, Saincte Aldegonde, Guillengien, Spinleu, Ath, Fontenelle, Beaumont, Denain, Quesnoy, Watiebraine, Loline, Beliam, Lature.

V.

Tous portantz croches si que cest ung esbat
De regarder, quant a leux ordonnance.
Pays paisible, sy quelcun le debat
On luy demaude ou face quelque oultrance,
Mays sil aduient ainsy que son sauance
De loustrager, gewz et argent y a
De combattre scacawtz moult bien lusance,
Pour eulx defewdre chascung scait comme il va.

VI.

En encloz aussy X doienz a
Et des corpz sainctz comme on dict a par milles
Varquoy, chascun qui passe cha et la
En quelque lieu, soit bourg, villaige ou villes,
De bon vouloir aussy courages humiles,
Faict son offrande, a sa devotion,
En bon espoir qui ceulx sainctz sont habilles
De recepvoir leur deprecation.

Dix doiens : Hongnie, Sainct Guillain, Condet, Cymay, Vallenchenne, Leuze, Maubeuge, Anthoin, Mons.

Aulcuns des corps Saincts : à St. Guillain, St. Guillain, Sainct Saulve ; a Crespin, Sainct Landelin ; Saincte Gertrue a Liechy ; a Condet Sainct Wasnon ; a Leuze, sainct Bede, sainct Pier, sainct Paul, sainct Denis ; a Maubeuge, saincte Aldegonde, saincte Verone ; a Marolle sainct Humbert ; a Hasnon, sainct Pier et sainct Marcellin ; a Cambron, sainct Desire ; a Binche, sainct Usmer ; a Anthoin, sainct Maxime, a Hongnie sainct Vincent ; a Montz, saincte Waudrue ; a Sebourg, sainct Druon ; a Haultain, sainct Quelin ; saincte Reffroie, saincte Royne, sainct Aldebert, a Denain ; a Marchenne, saincte Rictrude et saincte Eusebie sa fille.

VII.

Des villaiges y a sans fiction
XXII cens, ayantz clochiers et cloches,
Sans les hameaulx qui par grand legion
Sont, je le dis affin que chascun loche,
Terre vive, sans montaignes ne roche
Qui nuire puisse à sa fertilité;
Sen aulcun lieu il y a quelque boche
Ou montaingnette, rien ny a de gasté.

VIII.

Ausoy des comtes de grande auctorité
En y a sept, chascun ayant domaine;
Ung noble prince aussy pour vérité
De Chimay a, qui est chose certaine.
Des vertueux et vaillans capitaines
Y a grand nombre, qui est grand reconfort,
Plus que pays dicy en Aquitaine,
Quy au Dieu Mars ont du tout leur refort.

Sept comtes : De Lalaing, de Namure, Beaumont, Austreuant, Brabant, Terrasse, Auenne.





CHLÔDSINDE,

ou l'Épreuve par l'eau bouillante.

(AN 700.)

> Si les faits cachez devoient être decouverts par les *Epreuves judiciaires*, la sagesse, l'expérience et la prudence des hommes ne seroient plus d'usage dans le monde, et il ne faudrait plus ni juges, ni magistrats.
>
> *Le P.* LEBRUN, *Hist. Crit. des pratiques superstitieuses.*

De toutes les absurdités du moyen âge, la plus barbare, la plus terrible fut sans contredit celle qui pouvait conduire des innocens à périr comme coupables et à perdre plus que la vie, puisque leur mémoire restait entachée aux yeux de la postérité ! Tel néanmoins a dû être trop souvent le résultat du funeste usage de ces épreuves juridiques sanctifiées, dans des tems reculés, par le nom de *Jugemens de Dieu.* Inventées

par la barbarie, adoptées par l'ignorance, soutenues par la crédulité, elles souillèrent pendant plusieurs siècles les annales judiciaires des Gaules. Quand le Celte, grossier et fanatique, voulait s'assurer de la fidélité de son épouse, il exposait son enfant, quelques jours après sa naissance, sur un bouclier qu'il laissait flotter à la merci des flots, persuadé qu'il était que l'Escaut ou le Rhin engloutirait le bâtard et rendrait inviolablement l'enfant légitime à la tendresse de la chaste mère qui l'attendait avec anxiété à une certaine distance sur la rive. Tel fut le plus ancien *Jugement de Dieu* dans les contrées du Nord. La loi Salique, introduite par les Francs, en admit d'autres, parmi lesquels brille au premier rang la preuve par *l'eau bouillante*, la seule dont nous devons nous occuper ici (1).

Cette épreuve s'opérait simplement en plongeant le bras dans une chaudière d'eau bouillante pour y saisir un anneau, un clou ou une pierre qu'on y suspendait : tous ces objets étaient préalablement bénis. Il y avait des causes pour lesquelles on

(1) Les épreuves judiciaires les plus communes étaient au nombre de sept : 1° le *Duel*, dont il a déjà été traité dans les *Archives*, tome 1er, page 74 ; 2° la *Croix*, qui consistait à faire tenir les deux adversaires debout, les bras tendus devant une croix ; celui qui tombait le premier perdait sa cause. 3° L'*Eau froide*, dans laquelle on lançait l'accusé tout garroté ; il était réputé innocent s'il allait au fond de l'eau, coupable s'il surnageait. L'abbé de Fleury dit que c'était une manière sûre de ne trouver que des innocens, et Voltaire pense que c'est le vrai moyen de faire périr comme coupables tous ceux dont les poumons renferment assez d'air pour rendre leurs corps plus légers que le volume d'eau qu'ils déplacent. 4° L'*Eau chaude*. 5° Le *Feu* ; cette épreuve se fesait de plusieurs manières : tantôt il fallait se promener un fer rouge à la main ; tantôt il fallait marcher sur des barres brûlantes ; d'autres fois il s'agissait de mettre la main dans un gantelet de fer sortant d'une fournaise ardente. C'est de cette épreuve qu'est venu le proverbe : *J'en mettrais la main au feu.* 6° Le *Serment*. 7° L'*Eucharistie* ; celui qui subissait cette dernière épreuve était obligé de dire à haute voix en recevant l'hostie : *Que le corps du Seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve.* Cette formule a aussi servi d'origine à une expression proverbiale usitée parmi le peuple : *Que ceci me serve de poison.* — Il y avait encore d'autres épreuves ju-

baignait la main jusqu'au poignet; de plus gros péchés la fesaient descendre jusqu'au coude, et dans les formules de Saint Dunstan, il est même dit qu'on enfonçait quelquefois le poingt dans l'eau *de la longueur d'une aune*. Au sortir de la cuve, le bras du patient était, en présence des prêtres et du peuple, enfermé dans un sac par le juge qui y apposait son sceau, et si, trois jours après, il ne paraissait sur le membre torturé aucune marque de brûlure, l'innocence du prévenu était proclamée.

De tout tems, le privilège s'établit à côté de la peine : en matière d'épreuves, les roturiers furent tenus de tenter l'expérience par eux-mêmes; les personnes nobles pouvaient la faire faire par procuration ; et malgré leur confiance en la justice de Dieu et en leur innocence, elles n'avaient garde d'y manquer : rien n'échappe à l'industrie; il y avait alors des patiens de profession qui se brûlaient pour les riches, comme on vit dans l'antiquité des pleureuses à gages qui se chargeaient, moyennant salaire, de s'attrister sur la mort des parens des grands.

Comme l'épreuve par l'eau bouillante était fort cruelle, la loi offrait un tempérament pour en adoucir la rigueur. Elle permettait au prévenu de *racheter sa main* du consentement de sa partie. L'accusateur, en recevant une certaine somme que la loi fixait, pouvait se contenter du serment de quelques témoins qui déclaraient que l'accusé n'avait pas commis le crime. Ce moyen était offert pour qu'avant le jugement, les parties, l'une dans la crainte d'une épreuve terrible, l'autre

---

diciaires dont on se servait plus rarement, c'étaient celles du pain d'orge, des eaux amères, du fromage consacré, etc., etc. Tous ces usages, œuvres d'une férocité ignorante et d'une crédulité fanatique, furent presqu'entièrement abolis, au moins dans les lieux saints, par un décret du quatrième concile de Latran tenu en 1215. Mais on peut dire que la *question ordinaire et extraordinaire*, que nos tribunaux substituèrent aux épreuves, fut d'une barbarie et d'une extravagance presqu'aussi grandes que les formes judiciaires reprochées au moyen âge.

dans la vue d'un dédommagement présent et certain, terminassent leurs différens et finissent leurs haines.

Cette épreuve de l'eau bouillante était destinée particulièrement à la conviction de l'adultère. Vers l'an 860, la reine *Tietberge*, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre, nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse. Il prit l'anneau béni sans se brûler, et la Reine fut rétablie dans les honneurs de son rang et les droits de son mariage. Seize ans après, *Louis-le-Germanique* étant mort après avoir laissé la Germanie à Louis son second fils, Charles-le-Chauve, qui crut que son frère n'avait pu en disposer, voulut s'en emparer : Louis essaya de fléchir et de persuader son oncle; n'ayant pu y réussir, il prouva son droit héréditaire par un triple jugement de Dieu : dix hommes tentèrent l'épreuve de l'eau froide, dix autres celle de l'eau bouillante, et dix celle du fer rouge; ils en sortirent tous avec un égal succès.

Ces deux faits, pris entre mille, prouvent clairement que les secrets mis aujourd'hui en pratique par certains bateleurs qui se montrent au peuple dans des fours ardens ou maniant des fers rouges, étaient déjà connus alors (2); ils furent d'au-

---

(2) Madame de Sévigné cite dans ses lettres un fait de cette espèce assez remarquable : « Il entra hier ici un garçon de Vitré, c'est-à-dire qui en » venoit. Je le reconnus d'abord pour avoir été laquais de M. de Coulange. Il me montra un papier imprimé de tout ce qu'il sait faire du » feu : il a le secret de cet homme dont vous avez entendu parler à » Paris. Entre mille choses qui sont toutes miraculeuses, et que je ne » comprends pas que l'on souffre à cause des conséquences, je ne m'arrêtai qu'à une petite qui est bientôt faite : ce fut de lui voir couler » dans la bouche dix ou douze gouttes de ma cire d'Espagne, toute allumée, et dans sa main, sans en être non plus ému que si c'étoit » de l'eau, sans mine, sans grimace, sa langue aussi belle après cette » petite opération qu'auparavant. J'en avois fort entendu parler, mais de

tant plus communs qu'ils devenaient plus nécessaires. Telle est au moins l'opinion de Voltaire ; Montesquieu pensait autrement : Qui ne voit, dit-il, que chez un peuple exercé à manier les armes, la peau rude et calleuse des mains ne devait pas recevoir assez l'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante pour qu'il y parût trois jours après ? Quant aux femmes, elles ne subissaient les épreuves qu'à défaut de champions : les mains de celles qui travaillaient pouvaient résister au fer chaud ; les dames ne manquaient point de chevaliers pour les défendre, et dans une nation où il n'y avait point de luxe, il n'était guères d'état moyen.

Entre les opinions de ces deux hommes célèbres nous en risquerons une troisième qui paraît et plus simple et plus rationelle ; c'est que toutes les fois que les patiens sortaient vainqueurs des épreuves, ils avaient été favorisés par les hommes chargés d'en assurer l'exécution. En effet, les formalités qui devaient précéder les épreuves prêtaient merveilleusement à la fraude : nul ne pouvait plus entrer dans l'église aussitôt que le feu y avait été porté pour chauffer l'eau ou rougir le fer, excepté le prêtre chargé d'assister à l'épreuve et celui qui devait la subir. Il n'y avait donc qu'un seul homme à corrompre ; les motifs de faveur ou d'intérêt convertissaient les précautions pour empêcher la fraude en préparations pour l'opérer. Tout ce qu'on a débité qui surpasse les forces de la nature a été avancé sans fondement, reçu par la crédulité, répandu par la vanité et la bêtise et quelquefois par la piété superstitieuse. Il était bien éclairé et bien hardi pour son tems celui qui se dispensa de l'épreuve du feu en disant qu'il n'était *ni char-*

» voir cela si familièrement dans ma chambre, me donna un extrême étonnement....... Comprenez-vous qu'il ait une sorte de liqueur dont on » puisse se frotter avec assez de confiance pour faire fondre de la cire » d'Espagne sur sa langue, avaler de l'huile bouillante, et marcher sur » des barres de fer toutes rouges? Que deviendront nos miracles ?... » (*Lettres*, tome 5e.) La piété de Madame de Sévigné s'allarme, et c'est avec candeur qu'elle témoigne de l'inquiétude pour les myriades de miracles de notre légende.

latan ni sorcier, et en répondant à son archevêque qui lui fesait de vives instances « Qu'il porterait volontiers le fer » rouge, pourvu que Monseigneur, revêtu de son étole, eût » la bonté de le lui mettre entre les mains. » Le prélat se montra peu disposé à cette cérémonie, il dit *qu'il ne fallait pas tenter Dieu*, et l'épreuve n'eut pas lieu.

Malheur toutefois, malheur aux accusés poursuivis par des ennemis puissans! L'épreuve était exécutée dans toute sa rigueur, et la corruption n'agissait alors que pour faire sortir le prétendu jugement de Dieu plus décisif et plus meurtrier. Que d'innocentes victimes ont ainsi succombé! que de honteux sacrifices, fruits de l'intrigue ou de l'erreur! Nous en pourrions citer une foule d'exemples, nous nous bornerons au suivant, digne d'un grand intérêt; il est tiré d'une chronique du VIIIe siècle, retrouvée et traduite par un amateur d'antiquités françaises, et que le savant M. *A. Troynon*, ancien professeur d'histoire, a l'intention de publier (3). Ce morceau d'histoire s'applique non seulement à notre sujet, mais aussi au pays que nous habitons, à cette belle contrée qui servit à-la-fois de berceau à la monarchie française et de tombeau à ses premiers Rois (4).

Pépin-le-Gros, sous le titre de Maire du palais, régnait en Neustrie et en Austrasie; il tenait en tutelle les chefs des Francs qui n'avaient du monarque que le nom, et du pouvoir que l'ombre. Thierry Ier laissa deux fils, Clovis III et Childebert III (5), qui n'eurent comme lui qu'un vain titre

---

(3) Un fragment de cette intéressante chronique a été publié dans le *Globe*, en 1824.

(4) *Childeric* mourut et fut enterré à Tournai en 485; son tombeau y a été découvert le 27 mai 1653; c'est le plus ancien monument français qu'on connaisse. *Thierry Ier* fut enterré en 690 à Saint-Vaast d'Arras qu'il avait fondé; et *Childeric*, le dernier des Mérovingiens, termina sa carrière à l'abbaye de Saint-Bertin, de St.-Omer, sous l'habit de moine.

(5) Childebert III est appelé Childebert *second* par Mézeray et plusieurs autres. Il mourut en 711, âgé de 28 ans, et fut enterré à St.-Etienne

de Roi. Childebert était le troisième fantôme de prince sous lequel Pépin exerçait la puissance souveraine. Ce jeune et malheureux Roi vivait renfermé dans quelques unes des nombreuses maisons royales, qui, sous la première race, couvraient les belles campagnes de la seconde Belgique; il végétait au milieu d'esclaves et de valets dont le principal emploi était sans doute d'espionner leur maître et de rendre compte de ses plus secrètes actions. Pépin ne s'était pas contenté de lui dérober sa puissance, il l'avait aussi dépouillé de ce cortège pompeux qui frappe l'imagination des peuples peu avancés en civilisation, et sert à leur faire distinguer le chef suprême lorsqu'il se montre à eux. Sous ce règne, les grands officiers de la couronne cessèrent d'accompagner le Roi; vils flatteurs du pouvoir, ils se rangèrent à la suite du Maire du palais. Childebert ne paraissait en public qu'une fois l'an, encore avait-on soin de ne le montrer au peuple que dans un chariot traîné par des bœufs, équipage réservé aux femmes et devenu ridicule dans un siècle où les Rois eux-mêmes ne paraissaient qu'à cheval. Cependant dans son isolement, Childebert se fesait chérir du petit nombre de serviteurs qui l'entouraient et qui lui décernèrent le surnom de *juste*. Une jeune fille, nommée *Chlodsinde*, s'attacha même tellement à lui qu'elle commença à porter ombrage aux puissans de la Cour. Cette belle et intéressante Neustrienne, qu'on n'avait placée auprès de Childebert que pour l'énerver, tenta au contraire de ranimer son courage abattu. Douée d'une ame grande et généreuse, elle avait des idées plus élevées que ne comportaient et son sexe et son rang; au milieu des caresses de l'amour, elle cherchait à raviver le cœur, flétri avant le tems, de son royal amant, et à lui rappeler les devoirs sacrés de sa couronne; peut-être allait-elle réussir, lorsque l'inquiet Pépin

---

de Coucy. Il est bon d'annoter ici que les noms de nos premiers Rois sont mal ortographiés; on doit mettre un point entre les deux premières lettres C. Hilderic, C. Lovis, C. Hildebert, C. Lothaire, C. Herebert, C. Hilpéric, car la lettre antérieure C. est l'initiale du mot tudesque *Coning*, Roi. Les antiquaires, en déchiffrant les vieilles inscriptions et les anciennes chartes, ont jugé à propos de joindre cette lettre au nom des Rois.

la fit épier : il apprit bientôt la vérité toute entière. Dès lors sa perte fut jurée ; Gislemar, comte du palais, eut ordre de la dénoncer *comme ayant corrompu et ensorcelé le Roi des Francs.* On la livra à la puissance ecclésiastique, juge en dernier ressort de tout ce qui tenait à la magie. Le cas parut grave, on en appela au *jugement de Dieu*, et l'épreuve par l'eau bouillante fut décrétée. Dans le voisinage de la triste cour de Childebert, s'élevait le riche monastère de *Blangiacum* (6), de l'évêché de Thérouanne, situé sur les confins du pays des Atrébates et de celui des Morins ; ce fut le lieu désigné pour l'épreuve judiciaire, dont le jour fut annoncé solennellement dans tout le pays soumis à la puissance de Pépin (7).

« Ce jour, dit la chronique citée plus haut, attendu de beaucoup avec impatience, arriva enfin. Une cour spacieuse par laquelle on entrait dans le monastère avait été choisie pour que s'y prononçât la mémorable sentence de la justice céleste : espace bien étroit assurément pour la foule innombrable qui accourut de toute part à ce spectacle. En effet, il advenait rarement qu'une scène de tel intérêt s'offrît aux regards des hommes, et le vulgaire des peuples, toujours avide de choses nouvelles, était ici encore attiré par ce qu'il y a

---

(6) *Blangiacum*, aujourd'hui *Blangi*, sur la rivière de Ternoise en Artois, situé entre les villes de Saint-Pol, Béthune et Lillers, eut un monastère de femmes fondé en 685 par une pieuse dame nommée *Berthe*. Après la mort de son mari, elle s'y consacra à Dieu avec ses deux filles Gertrude et Déotile. L'abbaye fut détruite par les Normands et rétablie pour des moines dans le XIIe siècle.

(7) Ce n'est pas seulement en Artois qu'on usait des épreuves judiciaires ; elles étaient en vigueur dans tous les pays du Nord de la France et du midi de la Belgique. Une loi de 1111, de Baudouin à la Hache, 12e comte de Flandre, portait « que les blessures et les meurtres seraient punis de la peine « du talion, à moins que l'accusé ne se soit battu à son corps défendant ; « ce qu'il prouvera par l'épreuve de l'eau et du fer ardent. » On trouve encore un réglement de la commune de Tournai, de 1187, ordonnant « que « si quelqu'un était accusé d'homicide, sans qu'on pût le convaincre par « des témoignages certains, il fut tenu de prouver son innocence par l'é-« preuve de l'eau froide. »

d'auguste en un jugement descendant, pour ainsi parler, du tribunal même de Dieu. La renommée d'ailleurs, comme elle l'est toujours, sotte et téméraire, avait publié sur Chlodsinde des rumeurs étranges : ceux-ci rapportaient qu'elle était une magicienne, venue des forêts des Huns, élevée de taille par-dessus la mesure commune, et ayant l'œil d'un basilic; ceux-là qu'elle était née de l'exécrable race des juifs, et qu'avec un médecin de sa nation, elle avait tenté de circoncire le jeune roi Childebert, et de le mener au sabbat judaïque; d'autres, s'apitoyant sur elle, disaient tout bas qu'elle était victime innocente d'hommes de haut rang, parcequ'il avait été prédit au duc Pépin, par ses astrologues, qu'elle serait une autre Brunehaut, et qu'avec elle se releveraient en puissance les rois enfans de Clovis. Ces bruits et d'autres semblables remplissant l'esprit des hommes, firent qu'ils affluèrent à Blangiacum, non seulement des bourgs et des villes environnantes, mais de quarante lieues de distance; on en vit même quelques uns du pays des Turoniens et des Rémois, qui, amenés par la curiosité, ne craignirent ni la difficulté des chemins ni le froid rigoureux de l'hiver, et vinrent accroître l'immense peuple accouru en ces lieux.

« On donna entrée dans la cour du monastère à tous ceux qu'elle put contenir; mais un nombre bien plus considérable resta en dehors, faisant effort pour entrer ou du moins pour recueillir avec les yeux et les oreilles quelque chose de ce qui se passait dans l'enceinte. Quelques uns se perchèrent sur des arbres non éloignés, d'où ils purent apercevoir, quoique mal distinctement, une partie de ce spectacle à jamais digne de mémoire. Cependant, au fond de la cour, avaient été distribués des bancs en bois de chêne sur lesquels devaient siéger les évêques des diocèses voisins, avec leur clergé, ainsi que les hommes illustres venus pour être témoins du *Jugement de Dieu*. Entre ces sièges honorifiques et des pieux de bois serrés étroitement en forme de palissade et qui arrêtaient la multitude, s'étendait un espace de quelque largeur, place désignée pour Chlodsinde. On y avait amoncelé des broussailles pour entretenir le feu sous la chaudière bouillante où se devait

plonger la main de l'accusée; et à cette vué, quelques uns détournaient les yeux, d'autres au contraire les y fixaient avec avidité et plaisir.

« Après une assez longue attente, le bruit de la cloche annonça enfin que le saint sacrifice de la messe allait être célébré. L'église du monastère, ayant attenance avec les cloîtres intérieurs, ne put être ouverte à la multitude : on n'y admit que les clercs, avec les nobles hommes, et la troupe qu'ils formaient n'était pas médiocre. L'abbesse Amalberge, seule entre les filles de Blangiacum, eut le droit de se montrer aux regards publics et d'assister à cette cérémonie. Elle prit place, non loin des degrés de l'autel sur un siège élevé, et Chlodsinde était agenouillée humblement au-dessous d'elle.

« L'Eglise, notre auguste mère, dans ses tendres prévoyances, a consacré quelques rites et oraisons particulières pour les messes qui se doivent célébrer avant le Jugement de Dieu. L'évêque de Cameracum, auquel il appartenait d'officier en cette occurrence, en sa qualité de métropolitain, commença par adresser au Seigneur les trois prières qui lui recommandent l'infirmité du pécheur, pour qu'il la fortifie de sa toute-puissance; puis ayant chanté les paroles sacrées du rituel, et offert le corps de l'Agneau sans tache pour tous les assistans, il appela l'accusée, et avant de l'admettre à la communion, prononça les paroles suivantes : « Au nom de la » très-sainte Trinité, du saint Evangile, et des saintes re- » liques enfermées dans cette église, je t'adjure de ne point » approcher de cette table du Christ, notre rédempteur, si » tu as fait ou consenti ce qui t'est imputé. » Et comme elle se taisait et demeurait au pied de l'autel, alors il lui donna le pain et le vin, avec ces mots : « Que le corps et le sang de » notre Seigneur te soient aujourd'hui pour ton épreuve. » Et la messe étant achevée, on s'avança, en ordre de procession, vers le lieu du jugement.

« Au même moment où le clergé et les seigneurs venaient

de prendre leur place, parmi les acclamations de la multitude, celle que tout le monde attendait parut, et un grand silence se fit subitement, comme si on eût voulu se taire afin de la mieux contempler. Son aspect n'émut les assistans d'aucune fâcheuse impression; et bien que plusieurs fussent contre elle disposés à la haine, presque tous les esprits semblèrent néanmoins incliner à la pitié. Elle était revêtue d'une tunique blanche, de lin grossier, d'où ses deux bras sortaient nus. Sa longue et noire chevelure, qui n'était attachée d'aucun lien, descendait en tresses nombreuses bien au-dessous de sa ceinture. Son front était pâle, mais tranquille, et ses yeux d'azur luisaient d'une pureté pareille en quelque sorte à celle des anges. Enfin un espace de tems de plus de trois mois avait presque cicatrisé la blessure que le fer ardent avait faite sur sa joue, et chacun reconnaissait que sa beauté avait dû naguère être merveilleuse. Telle s'avança Chlodsinde, d'un pas calme et qui donnait à sa haute taille une apparence de majesté. Le vulgaire des peuples, en la voyant, oublia les vaines rumeurs que la renommée avait au loin répandues, et en admit d'autres plus favorables. On disait en effet que la nuit même du jour présent, une vieille femme l'avait secrètement visitée, pour lui offrir une huile et des essences qui préserveraient son bras des atteintes de l'eau bouillante : ajoutant que plusieurs, parmi lesquels un clerc hérétique, avaient été sauvés déjà par ce moyen ; mais celle-ci avait rejeté loin d'elle un tel artifice, qui l'eût fait croire vraiment sorcière, et par lequel elle eût trompé à la fois Dieu et les hommes.

« Lorsque Chlodsinde fut arrivée au milieu de l'enceinte réservée à l'épreuve, un esclave, qui était chargé de ce soin, mit sous la chaudière un nouveau monceau de broussailles, qui soudainement pétillèrent avec grand bruit. Beaucoup d'hommes en l'entendant sentirent un froid de glace courir sur leurs membres, et la jeune fille elle-même parut éprouver quelque chose de semblable, ainsi que son front le témoigna un moment : mais cela disparut en elle aussi vite que passe l'éclair, et aussitôt elle s'inclina avec une apparence calme de vénération devant le pieux évêque qui s'avançait pour pro-

noncer les paroles sacrées de l'exorcisme. Tenant en sa main un crucifix et le livre des Evangiles, il chanta d'abord une courte litanie que plusieurs clercs accompagnèrent de leurs réponses, puis bénit et exorcisa l'eau qui commençait à bouillonner. Après quoi il prononça l'oraison où, selon l'usage, est invoqué le Dieu qui délivra Susanne innocente d'une accusation perverse, et sauva de la fournaise ardente les trois enfans d'Israël : il fit baiser à la jeune fille le crucifix et le saint livre; et ayant laissé tomber dans le vase d'airain le petit anneau qui en devait être retiré, il retourna à son siège. Un frémissement fut alors entendu qui se répandait parmi les spectateurs.

« De sa place, où il venait de s'asseoir, l'évêque donna le signal, et Chlodsinde, après avoir dit à voix basse l'oraison dominicale, et marqué son front du signe de salut, fit un pas vers la chaudière. Tous les yeux étaient en ce moment attachés sur elle; toutes les haleines étaient captives ; Dieu lui-même qui, en sa toute-majesté, eût prononcé son jugement de sa propre voix, n'eût pas été entendu avec un plus grand silence de terreur. Enfin l'épreuve s'accomplit : le bras de la jeune fille a été plongée dedans l'eau bouillonnante; quelques momens elle cherche l'anneau, que sa petitesse dérobe aux doigts qui le veulent saisir, et puis le retire tout-à-coup. Au visage immobile de Chlodsinde, tous avaient cru qu'un miracle du Seigneur venait de se faire pour elle, et que l'eau avait cessé de brûler. Mais quand elle eût offert aux regards son bras à demi consumé, alors un cri d'horreur partit de toute l'assemblée, et chacun détourna la tête. Elle, cependant, le front plus pâle, mais sans que nulle autre chose témoignât sa souffrance, éleva aussitôt la voix ; et quoiqu'il parût inusité qu'une femme haranguât les peuples, toute cette foule se tut, comme d'une volonté unanime, pour écouter ses paroles. « Nobles hommes, dit-elle, non je n'étais pas digne que le » Seigneur fît en ma faveur un miracle : mais j'étais digne » qu'il mît en moi le courage de supporter cette épreuve. Je » ne dirai donc point : Cette eau ne m'a pas brûlée; mais : » Elle m'a brûlée, et j'ai souffert, et je me suis tue. Or quel

» est ici le jugement de Dieu sur moi ? M'a-t-il déclarée innocente ou criminelle ? Ecoutez-moi, nobles hommes, je dirai vrai, car les lâches et les timides savent seuls mentir. Le roi Childebert m'a vue, et m'a de force menée en son lit ; il me voulut pour son épouse ; et moi qui le voyais enfant, je voulus qu'il fût homme, qui le voyais esclave, je voulus qu'il fût Roi. L'ai-je empoisonné en lui enseignant que le grand Clovis passa sa vie en autre chose que manger et dormir ? Voilà néanmoins quels furent tous mes maléfices. Pour cette cause, des hommes féroces m'ont ravie et ainsi défigurée. Qui les envoyait ? Dieu le sait, et aussi le duc Pépin. Pour cette cause, j'ai été traînée en jugement, comme étant vile courtisane et sorcière. M'appellerez-vous de ce nom, à présent que vous m'avez vue ferme de cœur, et pleine de confiance à la justice de Dieu ? Je suis innocente ! Je suis innocente !.. » Et comme une troisième fois elle allait répéter ce cri avec toute sa force, la voix lui manqua soudainement, et elle tomba défaillante. Il fallut que l'abbesse Amalberge la fît emporter au-dedans du monastère, nul secours présent ne pouvant rouvrir ses yeux à la vie.

« Cependant l'assemblée, tant ceux de la multitude, que les évêques et les seigneurs, étaient diversement agités par ce qui venait de se faire. Quelques uns, ajoutant foi aux discours de la jeune fille, et touchés de miséricorde pour ses souffrances, disaient que le Seigneur l'avait absoute, en lui prêtant sa force, et la faisant ainsi intrépide contre la douleur ; d'autres affirmaient que la chose ne se devait pas juger de la sorte, et que l'épreuve était contre elle, puisque son bras avait été endommagé par l'atteinte du feu. Mais on entendait surtout le comte du palais, Gislemar, criant à haute voix, et avec violente indignation, qu'elle s'était jouée de Dieu et des hommes par une feinte vertu ; qu'elle avait osé par ses faux discours accuser le très illustre duc Pépin ; qu'elle était magicienne, courtisane et tout ensemble calomniatrice, digne de toute la colère des saints évêques. « Et, ajouta-t-il, je ne sais » qui me tient que nous la chargions de pierres. » Il y eut plusieurs hommes qui semblaient partager cette fureur, et

demandaient avec des hurlemens menaçans que la coupable leur fût livrée, afin que la justice de Dieu s'accomplît sur elle. Déjà même il s'élevait de tous les côtés une rumeur laquelle allait sans cesse croissante, lorsque l'abbesse Amalberge déclara aux évêques qu'elle ne permettrait point que fussent enfreints les privilèges de son monastère, et que fût arrachée de son asile une tête mise sous la protection du saint patron de ce lieu. « Que si le comte Gislemar veut faire violence à » notre demeure, qu'il n'oublie pas ce qui advint à Ebroin » et à ses hommes d'armes, alors qu'ils menacèrent de leurs » mains la vénérable Anstrude, abbesse de Laudunum. »

« Cependant le pieux évêque de Cameracum, s'étant quelques momens entretenu avec ses frères, se leva et publia que le jugement du Seigneur ne se pouvait exécuter en ce jour sur une femme mourante; qu'elle devait être laissée au pouvoir de l'abbesse Amalberge, qui la tenait en sa juridiction, et la châtierait convenablement pour ses fautes, l'humiliant en la condition servile, et la condamnant à tourner la meule, ou à d'autres fonctions abjectes, si toutefois elle revenait à la vie; qu'ainsi il serait satisfait à la justice de Dieu et des hommes. Ce qui étant dit, chacun fut renvoyé en sa demeure; et quelques méchans, qui espéraient qu'ils verraient la pauvre accusée livrée aux tortures, et frappée de mort, s'en retirèrent mal contens. Mais le plus grand nombre se réjouit, jugeant que l'espace lui serait laissé pour laver ses péchés, et finir de vivre en la pénitence.

« Le prophète nous enseigne que Dieu prend en pitié le jeune agneau nouvellement tondu, tempérant pour lui l'âpreté du vent d'hiver : ainsi daigna-t-il faire en son infinie miséricorde pour la désolée Chlodsinde. Comme il n'y avait plus pour elle en ce monde qu'à pleurer et à gémir, il se hâta de l'en retirer et de la transporter dans un monde meilleur. En effet, ses forces affaiblies par une longue suite de douleurs s'épuisèrent bientôt, et sa dernière heure arriva le lendemain même du jour qu'elle avait subi son formidable jugement. Quoique son âme fût encore occupée des illusions de l'amour

terrestre, et que ses regrets se tournâssent vers le roi Childebert, pour qui elle fesait des vœux qu'il prévalût contre ses ennemis, néanmoins elle mourut avec sincère et fervente piété; et comme elle pardonna à tous ceux qui lui avaient fait du mal, comme aussi elle offrit en don au Seigneur tout ce qu'elle lui pouvait donner, à savoir ses larmes et ses prières, il est permis de croire qu'elle a été admise au sein de l'éternelle béatitude. *Plusieurs, par les mérites de leur vie, ont été plus saintes qu'elle, peu ont été aussi malheureuses* : c'est en cette façon que j'écrivis alors son épitaphe, laquelle, par malheur, a fui aujourd'hui de mon souvenir. »

Telle était ordinairement la triste fin des accusées prises hors des castes privilégiées, et c'étaient bien les plus nombreuses! Si la courageuse Chlodsinde eut été une noble et puissante princesse, le *miracle* se fut opéré, et son innocence eut été proclamée avec éclat; mais, on l'a dit souvent, les lois humaines de tous les siècles ressemblent au travail de l'araignée, les moucherons s'y prennent, les frelons passent au travers.

ARTHUR DINAUX.



La très dure et doloreuse oppression que firent aucuns mauvais espritz aux religieuses du Quesnoy-le-Comte. (1)

L'AN 1490 durant la solemnitèz de Pasques aucuns espritz diabolicques se logèrent en ung monastère de religieuses réformées de l'ordre de St.-Augustin (2) scituez au Quesnoy-le-Comte ; il y avoit illec de 80 a cent femes bien renommez de très devoste et honneste vie et conversation, mais plusieurs d'icelles furent successivement travaillez et vexées tant horriblement que jamais n'avoit été veu ni leu du semblable. Entre les aultres, la fille *Robert Battard*, eagée de onze a douze ans, fut des premières possessez et disoit choses merveilleuses, incrédibles et espouvantables à ceux qui l'interroguèrent, détordoit les membres de son corps, sautoit en airs, contournoit les yeux et la face tout à rebours, espouvantoit de sa grosse, hideuse et horrible voix tous ceux qui l'escou-

(1) Cette pièce historique est extraite d'un recueil manuscrit, presqu'entièrement écrit de la main de sire *Simon Leboucq*, prévôt et historien de Valenciennes, mort le 1er décembre 1657. Elle présente un caractère authentique inattaquable et donne des détails curieux sur un des préjugés de l'époque, détails omis dans la relation du même événement qu'on trouve très en abrégé dans la *Chronique* du cambrésien Massée, et dans l'*Histoire du Hainaut*, du P. Delewarde. A.A.

(2) L'abbaye qui existait au Quesnoy était sous l'invocation de Sainte Elisabeth. Ce n'était d'abord qu'un hôpital fondé par un serviteur de *Bauduin-le-magnanime*. Jeanne de Flandre le fit rebâtir dans le XIIIe siècle, et sa sœur Marguerite le dota en faveur de religieuses. Elles y suivaient la règle de Saint Augustin. A.A.

toient, ce que possible n'estoit de faire sans estre vexée de l'esprit malling, item une autre religieuse, de l'eaige de 22 ans, fille du sieur *de Villers*, estoit semblablement persécutée, de quoi l'abbesse du lieu, fort vénérable dame, ensemble les religieuses, furent en grand soucy et desplaisance, doubtant que ce pitoyable accident ne se multipliast en elles, et pour secours et remède envoyèrent vers M. *Gilles Nettelet* (3), licentié en théologie, doyen de Cambray, home fort dévot, lequel avec M. *Nicol Gonor*, docteur en théologie et prieur des frères Prescheurs de Vallenchiennes, lesquelz se trouvèrent audit monastère, iceulx ensemble, eux confians en la miséricorde de notre Seigneur. Préadvise de leur faict, commenchèrent à examiner les religieuses et conjurèrent les ennemis possessans, parlans par les bouches d'icelles, et cogneurent qu'il estoit venu illecq par permission divine une légion de diables, de Hierarcis, de Seraphins, et estoient aulcuns d'eux princes, aultres vassaulx, aultres serviteurs : le principalle d'entre eux s'appelloit *Zahu*, ung autre *Giou*; ung autre *Gergias*, et avoient noms assez consonnans aux noms des mondains habitz, instrumens, et ceux du temps présent come *Pantoffles*, *Courtaut* et *Mornifes* (4). Ils se monstroient fort dolens quant ilz estoient pressez de conjuration, sy respondoient fort envis aux interrogateurs disantz : « Pourquoy nous faites-» vous sy gref tourmens? *Væ, væ, væ nobis per infiniota seculorum secula.* Nous somes perpetuellement dampnez pour » ung seul péché mortel, et vous, chrestiens, comettez infi-» nis péchez mortelz et toutefois estes vous redmis en grace » par contrition, confession, et satisfaction, ce que faire ne » pouvons. O chrestiens, si vous saviez la gloire qui vous est » préparée et le terrible tourment que l'on souffre pour ung » seul péché mortel, jamais vice ne cometriez contre la ma-

(3) Gilles Nettelet, élevé au collège de Navarre, à Paris, où il fut licencié en théologie en 1471, succéda à son oncle maternel dans la charge de doyen de la cathédrale de Cambrai le 25 novembre 1472. Il paraphrasa les épîtres de Saint Jérome et composa plusieurs sermons estimés dans son tems. Il mourut à Cambrai le 30 septembre 1506, et fut enterré sous le clocher de sa cathédrale. A. A.

(4) *Pantoffles*, pantoufles; *Courtaut*, cheval de course de moyenne taille; *Mornifes*, coups appliqués sur la figure avec la main. A. A.

» jesté divine ! » Il fut demandé si ilz avoient veu Dieu en son essence, l'ung respondit qu'il avoit veu, non parfaitement, mais seulement autant que l'on cloroit ung œil, et soudainement cheut en enfer en peine intolérable qui n'est pas à estimer; et est la vision de Dieu tant glorieuse, précieuse et excellente, qu'il seroit content endurer le double de la peine qu'il endure jusques au jour du jugement et autant d'espace de temps apres qu'il y at jusques audit jour, et estre sceur de veoir le créateur en son essence come il l'avoit veu et non plus. Quand on leur disoit : « Pourquoy ne persecutez-» vous gens de guerre et gens dissolus et vivans dissolutement, » sans travailler ces bonnes filles et devotes religieuses? » Ils respondoient : « Les pillars, les paillars, ribaudeaux et lar-» ronceaux sont nos proyes amasse et notre conqueste, car » nous sommes sceurs de les avoir, et que eschapper ne nous » polront, n'est besoing d'y perdre temps; mais de ces femes » icy ne somes bonnement asseurés. » Item disoient : « O » quantes âmes nous fait perdre la mère de miséricorde (sans » la nommer *Vierge Marie*)! Quantes avons perdus par les » prières du petit geant qui porte le petit enfant, par celuy » qui porte l'anneau, par celle qui porte la thour, y celle » qui porte la roue ! » (sans leur donner tiltre de sainteté, come *St. Cristophe, St. Jean Baptiste, Ste. Barbe, Ste. Catherine.*) Quand ledit doyen de Cambray, ou aultres qui les conjuroient, portoient le *Corpus domini* sur eulx, disoient : « Or cha, estes vous bien armez, avez-vous prins le pain? — » Quel pain, respondoit ledit doyen? Se, ce n'est autre chose » que *pain*, se demeure en ce corps sans toy partir, et sy c'est » le vray corps de Jesus-Christ tel que le tenons estre notre » saulveur, sy te part de ce mesme corps sans le plus travail-» ler. » Et monstra signe d'estre délivrés; sy commença à crier *Jésus!* comme faisoient les autres quant elles estoient délivrées et quictes de leurs doleurs. Il fut demandé ausditz espritz s'ilz ne portoient point d'honneur au corps de Jesus-Christ! Ils respondirent que sy come leur créateur, « mais, » chrestiens, vous le devez avoir en reverence trop plus que » ne faictes. » Icelui doyen de Cambray avecq ledit prieur des Jacobins de Vallenchiennes, et ung autre jacobin, nomé frère *Jan Sarrasin*, tiendrent ung petit chapitre pour sca-

voir coment l'on poldroit extirper lesditz ennemis. La conclusion fut prins entre eulx, et viendrent devant une patiente ayant l'ennemy au corps, lequel par la bouche d'icelle, dit ainsy : « Or ça, vous avez tenu votre chapitre et sy avez » conclud telles et telles choses. » (Ce que vray estoit, de quoy les conjureurs s'en trouvèrent moult esmerveillez et retournèrent à demy confus). Ledit prieur s'advisa coment il poldroit decevoir l'ennemy, et au premier de leur délibération comença à dire *Benedicite*, come l'on fait au comencement de la confession ; puis pour déchasser lesdits esprits, firent chanter trois messes et jeusner trois jours routiers, et puis après se trouvèrent devant la patiente et dirent : « Quelle » chose avons-nous maintenant capitulez et conclud ? « L'ennemy respondit : « Le benedicite me a tollu et ostez la cog» noissance. » Les jeusnes accomplis, les trois messes furent celebrez, l'une de *Notre-Dame*, la seconde du *Saint-Sacrement*, et l'autre du *Saint-Esprit*. Les ennemys furent conjurez et aucuns deux se départirent. Monseigneur Henry de Berghes (5), evesque de Cambray, arriva audit Quesnoy le Comte environ le dimence qu'on chante *Misericordias domini*, il vint audit monastère, il conjura et fist sortir hors d'une patiente trois ou quatre espritz ; il se mist en habit pontifical pour reconcilier et tenir la place ; les ennemis le nomoient *le grand Cornu*, à cause de sa haute mître. Quand aucuns esprits ne vouloient parler et tenoient les bouches serrées des patientes, le doyen de Cambray boutoit ses doigtz sacrez devant la bouche et disoit : « Si tu as pouvoir de mal faire ou de mordre ces » doigtz sacrez si d'en faire ta puissance, ils sont en ton ha» bandon, ou sinon, ouvre la bouche, je te le commande. » Et lors, la patiente, quitte de son travail, ouvrit la bouche, parlant et obeyssant audit doyen.

La cause doncq et origine pourquoy les ennemis se boutè-

---

(5) Henri de Berghes, d'une noble maison des Pays-Bas qui, comme celle de Çroy, a fourni trois prélats au siége de Cambrai, fut nommé évêque en 1479 après la mort de Jean de Bourgogne auquel il succéda. Henri de Berghes mourut au Câteau le 7 octobre 1502 ; son corps fut ramené à Cambrai et ses entrailles restèrent au Câteau dans l'hôpital du Saint-Esprit qu'il y avait fondé. A. A.

rent audit monastère fut, come disent plusieurs, pour les énormes et dissoluz péchez que comist une religieuse illecq professe, nomée sœur *Jenne Pothierre*, d'aige de 45 ans ou environ, natifve d'ung village situé près d'Ath en Hainaut. Ladite religieuse vaincue de l'exécrable et exorbitant vice, fut par un vendredy des Quatre Temps de septembre ensuivant preschée au palais de Cambray par ledit M. *Nicolle Gonor*, en la présence de révérendissime père en Dieu Monseigneur l'evesque de Cambray, dessus nomez et ses vicaires, trois chanoines de Notre-Dame, trois de St.-Géry, les abbés de St.-Sepulchre, avecq le gardien des Cordeliers; ladite religieuse cogneut quelle s'estoit énamourée follement de leur pater, qui avoit l'administration de leurs ames; le bon pater voyant sa folle pensée ne voulant acquiescer à sa volupté charnelle et folle plaisance, s'absenta du lieu totallement et s'en retourna à *Falempin* dont il estoit venu, et lors la povre malheureuse fut plus ardente en son couraige et en flambes que devant. L'ennemy la cognoissant touchée des espineaulx et feu de Vénus, se transmua et print forme dudit pater, sy que finalement au nom de luy, la cogneut charnellement plusieurs fois, et puis luy dict qu'il estoit le diable; et icelle religieuse toute apprinse de luy l'appelloit son amoureux. Plusieurs articles fort hideux et abominables, dérogeant à notre foy, cogneut ladite sœur Jehenne Potierre avoir comis et perpetrez avecq luy qui ne sont dignes de recorder ni remémorer, desquelles elle se monstroit repentante, et fut condampnée à chartre perpetuelle, voire jusques au rappel de mondit sieur de Cambray, et luy fut faicte une géolle au chasteau de Selles où elle termina sa vie peu de jours après catholicquement come l'on disoit. Ce nonobstant sa confession et repentance, la seconde nuict quelle fut en chartres, l'ennemy qu'elle disoit son amoureux, accompaigné de l'esprit de fornication et celuy de blasphème, s'apparut visiblement à elle en disant: « Quelle avoit creu mauvais conseil et que toujours seroit elle dampnée, quelle confession quelle eut faicte. »

Cette diabolicque pestilence dura continuellement audict monastère de Quesnoy-le-Comte l'espace de six à sept ans, où plusieurs notables filles furent piteusement vexées et menées

en divers pélérinages pour y trouver remède et guarison; finablement, par la grâce de Dieu, ceste merveilleuse playe cessa dont louenges en doivent estre rendues au créateur de tout. *Amen.* (6)

---

(6) Voici comment l'historien *Masseé* s'exprime sur cet évènement, dans sa Chronique du monde, imprimée à Anvers en 1540, in-f°. Livre 20, page 268 :

« Eodem anno (1491), circa festum Catredræ (terribile dictu) cœperunt dœmones habitare et possidere monasterium dominarum quercetensium, quas annis quatuor et mensibus totidem miserabiliter vexaverunt. Vidisses eas crebro velut canes per agros discurrere. Instar avium volare per aera, sicut feles in arbores repere, pendere de ramis, variarum animantium effingere voces, secreta prodere, de futuris eventibus prophetare. Denique quoties Dominus Henricus Cameracencis episcopus, aut dominus Ægidius Nettelet, decanus ejusdem ecclesiæ, viri virtutum, ad exorcismum earum accederent : En (inquiunt) cornutus ille nunc in vià est, ut nobis comminetur venit. Post multa remedia undecunquè collata, earum nomina delata Romam ab Alexandro sexto lecta fuerunt in cœnà domini sub divino sacrificio, sed nihil profuit. Joanna Potière, que malorum dicitur dedisse principium, à nono ætatis anno ludere cum diabolo cœpit, qui accusabat eam in monasterio 434 vicibus indignè communicasse. Sed ille quia mendax est, non stamus verbis illius. Ipsa Cameracum adducta quadragenaria major, anno tempestatis istius primò in carcere periit circa festum Martini. Cæteræ post annos quatuor mense junio liberatæ sunt. »

Traduction : « Dans cette même année (1491) vers la fête de la chaire de St.-Pierre, des démons, (chose terrible à dire), vinrent établir leur demeure et s'installer dans le monastère des dames du Quesnoy qu'ils vexèrent misérablement pendant quatre ans et quatre mois. Vous les eussiez vues fréquemment vaguer à travers champs comme les chiens ; s'élever dans les airs comme les oiseaux, grimper aux arbres comme des chattes, se suspendre aux branches, imiter les cris de différens animaux, divulguer ce qu'on doit taire, et prédire l'avenir. Enfin, chaque fois que monseigneur *Henry*, évêque de Cambrai, ou Gilles Nettelet, doyen de la cathédrale, homme de toute vertu, se présentait pour les exorciser : « *Voilà, criaient-elles, le cornu qui s'avance ; il vient pour nous menacer.* » Après avoir eu recours à tous les saints, les noms de ces dames furent expédiés à Rome ; Alexandre VI en donna lecture pendant le divin sacrifice de la messe, mais ce fut en vain. *Jeanne Potière*, qui passe pour être la cause primitive de ces maux, commença dès l'âge de 9 ans, à s'amuser avec le diable qui l'accusait d'indignes communications réitérées 434 fois dans le monastère. Mais le diable est un menteur que nous ne devons pas croire. Jeanne Potière, âgée de 40 ans, fut amenée à Cambrai, et elle périt bientôt dans sa prison, vers la St.-Martin, l'année même de cette calamité. Ce ne fut qu'après quatre ans, dans le mois de juin, que les autres dames furent *dépossédées.* »

A. A.

Siége de Dunkerque (*)

EN 1558.

Charles-Quint venait d'abdiquer le pouvoir à un âge où les autres hommes redoublent d'efforts pour l'acquérir. Il s'était retiré au couvent des Hiéronimites de St.-Just, dans la province de l'Estramadure, à trois lieues de Palança. Son fils, Philippe II, jouissait et des vastes états de son père et du repos que celui-ci lui avait ménagé par une trève de cinq ans avec la France. Mais l'Europe semblait alors destinée à être sans cesse divisée par la guerre, et les Pays-Bas à en être le théâtre.

La paix régnait à peine depuis un an. L'amiral de Coligny la troubla par des hostilités qu'il commit dans l'Artois. Sur-le-champ Philippe II part de la Flandre, et se dirige vers l'Angleterre pour y prendre des mesures contre la France. Il passe à Dunkerque, et le motif de son voyage, deviné par la peur ou divulgué par l'indiscrétion, y suspend le commerce et y fait succéder l'inquiétude à la sécurité.

Des nouvelles fâcheuses redoublent encore les alarmes. On apprend que les Français ont déjà mis des vaisseaux en mer; que leurs troupes se sont avancées jusqu'à Bredenarde, et y ont commis d'affreux ravages. Sur cet avis, des bâtimens légers et bon voiliers sont envoyés pour avertir de la rupture tous ceux qu'ils rencontreraient en mer, et leur recommander de ne pas s'approcher des côtes de la France. Cette précaution n'empêcha pas la prise de beaucoup de navires pêcheurs, qui

(*) Cet article est extrait de l'intéressant et joli recueil intitulé : *Les Muses Dunkerquoises*; il nous a paru parfaitement rentrer dans le plan des *Archives*, et nous n'avons pas hésité à l'offrir à nos lecteurs.

furent menés dans les ports français. D'autres, prévenus du danger, vinrent promptement relâcher à Dunkerque et dans le voisinage. De Dunkerque et de son voisinage sortirent à leur tour des corsaires qui firent quelques prises importantes. On arma aussi des navires pour assurer la pêche des villes maritimes de la Flandre.

La flotte d'Espagne arriva à Dunkerque dans le mois de septembre 1557, et l'on s'attendit dès lors à des événemens décisifs. On espérait cependant que la ville ne serait pas menacée, lorsque le duc de Guise, qui commandait les troupes françaises, mit le siège devant Calais au commencement de l'année 1558. Calais était défendu, du côté du port, par un Risban; du côté des marécages, par le fort de Nieurlet. Le duc de Guise prit le Risban et le fort de Nieurlet, et la ville fut obligée de capituler.

L'orage semblait alors se porter tout entier sur Dunkerque. Le gouverneur, le magistrat et les bourgeois notables s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens de l'éloigner. Le gouverneur était le sire de Halewyn, seigneur de Nieuwerlet et de Bambecque. Il remontra qu'il n'avait que cent soldats pour la défense de la ville; qu'il lui était impossible de résister avec si peu de monde; et que, s'il ne venait du renfort, il désespérait des choses. Cette déclaration consterna le magistrat : il crut qu'il n'y avait pas de tems à perdre pour mettre en sûreté ce qu'on avait de plus précieux, et il fit transporter à Bruges les originaux des privilèges de Dunkerque, les registres, les documens, la vaisselle d'argent de la ville et de la garde-orpheline, et les ornemens les plus riches de l'église paroissiale.

Les habitans, réglant leurs craintes sur celles de leurs administrateurs, suivirent cet exemple, et les routes de Bruges, de l'Ecluse, d'Ypres et des autres villes de la Flandre, furent bientôt couvertes de chariots qui portaient en divers lieux le mobilier des Dunkerquois. On vit même, sous prétexte de l'accompagner, des bourgeois déserter leurs foyers. Le Magistrat défendit alors, sous les peines les plus sévères, à qui que

ce fut, de sortir de la ville; et, nonobstant cette défense, l'échevin Denis Nayman s'éloigna avec sa famille, ce qui excita une douleur et une indignation générale. « Comment! disait-» on partout, il nous croit déjà tombés au pouvoir des en-» nemis! Et lui, qui devait nous animer par sa présence, il » ne balance pas à nous décourager par sa fuite! »

Cependant les troupes espagnoles restaient dans leurs quartiers d'hiver, et nul changement n'annonçait que la cour de Bruxelles prît des mesures pour s'opposer aux entreprises des Français. Seulement le sire de Halewyn fut rappelé de Dunkerque pour prendre le commandement de dix compagnies allemandes, et l'on envoya à sa place, de St.-Omer, le sire de Stapele, avec un secours en hommes. Mais quel secours! c'était une compagnie de deux cents Artésiens sans frein, sans discipline, qui, ne recevant pas de paie, parceque la guerre avait ruiné le gouvernement, pillaient les gens des villes et des campagnes, et maltraitaient ceux-là même qu'ils venaient défendre.

Aussitôt qu'ils furent arrivés à Dunkerque, ils se mirent à faire des excursions jusque dans la châtellenie de Bergues, rançonnant les villageois, emmenant leurs troupeaux, et signalant en tous lieux leur passage par d'horribles excès. Le magistrat de cette ville en fit des plaintes à leurs officiers. Ces officiers, qui étaient obligés de tout supporter de pareils soldats, n'ayant donné que des réponses évasives, le Magistrat résolut de se faire justice lui-même, et fit pendre trois Artésiens qu'on avait surpris volant dans les fermes et opprimant les fermiers.

La garnison de Dunkerque fut promptement instruite de ce châtiment, et cinquante hommes de la compagnie des Artésiens punis, allèrent droit à Coudekerque, à la maison de campagne d'un bourgeois de Bergues nommé Le Brune, membre du Magistrat. Ils enfoncent les portes, brisent les armoires, emportent tout ce qu'ils trouvent, assomment les domestiques de Le Brune, et vengent ou croient venger ainsi la

mort de leurs camarades. Ensuite, ils vont à la potence où leurs cadavres étaient encore attachés, et n'ayant pu l'abattre pour les en décrocher, ils s'en reviennent le lendemain à Dunkerque, aussi fiers de cette expédition que s'ils avoient battu l'armée française.

Mais Bergues porta ses réclamations au roi d'Espagne, à Bruxelles. Philippe envoya sur-le-champ à Dunkerque son prévôt, qui fit arrêter et pendre plusieurs coupables; le reste, craignant un sort pareil, déserta à l'ennemi et l'informa du mauvais état des fortifications et de la faiblesse de la garnison de la ville.

Ainsi, par l'abandon de quelques habitans et d'un de ses échevins, par la trahison de ses propres soldats, la ville se voyait insensiblement amenée à la catastrophe qui devait couronner tant de funestes pronostics.

La série n'en était pas épuisée. Le sire de Stapele, le nouveau gouverneur, fut averti, par des espions qu'il avait dans l'armée française, des revélations qu'y avaient faites les déserteurs artésiens. Mais d'autres espions, peut-être corrompus par les Français, lui donnèrent avis que les ennemis, loin d'avoir ajouté foi à ces révélations, les avaient considérées comme une ruse pour les attirer devant une place sûrement pourvue de munitions et de troupes, et les y faire cerner par les Espagnols; qu'ils se garderaient donc bien de venir à Dunkerque; qu'ils se proposaient seulement de ravager les châtellenies de Bergues et de Bourbourg, de passer près de Cassel, et de prendre ensuite leur chemin entre Aire et Saint-Omer, pour retourner en France. Ce dernier rapport donna quelque défiance au Sire de Stapele; il résolut de s'éclaircir par lui-même des intentions et des mouvemens de l'armée française. Il alla à Gravelines chez un de ses parens qui commandait la place en l'absence du gouverneur : mais là, au lieu de prendre des informations, il s'amuse à boire avec des amis. Dans le feu de l'orgie, il se lève de table tout-à-coup, et veut revenir à Dunkerque. Ses amis, n'ayant pu l'en dissuader, persistent du moins à lui servir de gardes. Ils prennent tous le

chemin de Dunkerque en longeant les dunes. Le cheval du sire de Stapele était fort ombrageux; il prend l'épouvante, et emporte son maître loin de l'escorte. La châtellenie de Bergues s'étendait alors jusqu'auprès de Dunkerque, et des patrouilles ne cessaient de la parcourir en tous sens. Un piquet aperçoit de loin un cavalier isolé avec un plumet blanc au chapeau, le prend pour un Français, et l'abat d'un coup de mousquet : c'était le sire de Stapele. Il avait reçu la balle dans la tête.

La ville avait perdu son gouverneur, et ce qui aggravait l'état des choses, la garnison soupçonna le Magistrat de s'être servi de la garnison de Bergues pour se défaire du sire de Stapele. Le jour suivant, lorsque le corps fut mené en cérémonie jusqu'au chariot qui devait le transporter à Spycker, dont le défunt était seigneur, les soldats qui accompagnaient le cercueil se jetèrent sur les membres du Magistrat, et les forcèrent à la fuite après les avoir presque tous blessés.

Le lendemain, on apprit que l'armée française approchait. Le Magistrat envoya un échevin au sire de Recourt, neveu de sire Halewin, pour le prier de succéder au sire de Stapele. Ce seigneur demeurait au château de Westcappel ; on eut beaucoup de peine à lui faire accepter cette offre : il ne vint qu'avec cinq ou six domestiques, et dès qu'il eut visité la place et apprécié l'esprit de la garnison, il voulut quitter un commandement où il était difficile de s'illustrer. Cependant les prières des bourgeois lui arrachèrent la promesse de ne pas les abandonner. Leurs instances furent moins efficaces près des gentils-hommes des environs ; tous refusèrent de secourir la ville.

Elle n'avait pour défenseurs que deux cent cinquante soldats sans subordination, quatre cents bourgeois au plus en état de porter les armes, et un commandant qui ne s'intéressait guères à sa conservation ; et c'était avec de telles ressources qu'elle allait avoir à lutter contre les assauts de treize mille fantassins et de quatre mille cavaliers, dont la discipline était admirable, la force morale doublée par un premier succès, et qui étaient commandés par un officier dévoué à son roi.

Cet officier était le maréchal de Ternes; il avait sous lui les capitaines Villebon, d'Annebaut, Sénarpon et le comte de Chaulnes. Le 28 juin, il sortit de Calais avec ses troupes, et après avoir fait courir le bruit qu'il allait attaquer Bourbourg, il vint camper entre les villages de Marck et d'Oie. La nuit du premier juillet, il s'approcha à marée basse du nord de Gravelines, et campa une seconde fois à l'orient de cette ville.

Il y avait à Mardyck mille à douze cents cavaliers du parti espagnol. Le maréchal les fit attaquer par un détachement de son armée; mais ce détachement fut repoussé avec quelque perte. Alors le maréchal vint le renforcer avec trois cens chevaux qu'il conduisait lui-même. Mardyck fut emporté, et ceux qui le défendaient furent tous pris ou tués. Le maréchal, délivré de cet obstacle, continua sa route vers Dunkerque, et marcha toute la nuit.

Le 2 juillet, à la pointe du jour, les sentinelles de la ville aperçurent, du haut des murailles, quelques cavaliers qui poursuivaient des bestiaux dans la campagne. Bientôt, l'avant-garde des Français parut entre Mardyck et Petite-Synthe, et l'armée s'approchant toujours, à dix heures du matin, la ville fut entièrement entourée.

D'abord, les assiégés accueillirent les Français à coups de canon et avec un feu de mousqueterie très-vif et très-animé. Les soldats les plus avancés de l'armée tombaient en foule sous les coups de cette artillerie. Le maréchal de Termes, irrité des pertes qu'il faisait, ordonna de dresser promptement une batterie de six pièces de canon sur une colline qui terminait les dunes du sud-ouest de la ville auprès de l'Ecluse-Bleue, et à quatre heures du matin, il fit tirer avec tant de furie, que la muraille qui protégeait le couvent des Frères Mineurs, aujourd'hui l'église de Saint-Jean-Baptiste, et la tour de Sainte-Marguerite, qui surmontait la muraille, en éprouvèrent des dommages considérables. Il y avait déjà une grande brèche à la muraille, et les habitans se hâtaient de la remplir, les uns

en y portant des lits, des tables, des chaises, les autres en y jetant des planches, des avirons et des pierres, et les pêcheurs en y tendant leurs filets, pour embarrasser les pas des Français. Mais ces matériaux étaient insuffisans pour combler le vide, et quinze hommes pouvaient y passer de front.

Dans cette extrémité, et sur le point d'être pris d'assaut et d'éprouver toutes les horreurs d'une ville forcée, les habitans, ou plutôt ce qui restait de la population de Dunkerque (les autres étaient tués ou s'étaient refugiés dans les villes voisines), proposa au sire de Récourt de capituler. Dans le premier moment il rejeta avec colère cette ouverture, disant que, s'il agissait ainsi, il se rendrait coupable de trahison envers son souverain; et qu'au surplus, c'était lui, et non les habitans, qui répondait de la ville. Ce sentiment fut suivi par des capitaines espagnols, qui s'y étaient jetés quelques jours auparavant. Mais le danger était imminent, et deux heures d'attente n'avaient fait que rendre la position des Dunkerquois plus mauvaise. Ils reviennent à la charge auprès du gouverneur: « Vous » voyez, lui disent-ils, que la ville, dans un instant, est au » pouvoir des Français. La brêche est si large qu'elle ne peut » plus être défendue. La garnison, loin de nous appuyer, » nous désole par ses violences et ses brigandages, et nous » sommes assiégés au dedans et au dehors. Vous prétendez » que votre honneur s'oppose à la reddition de la place; mais » le dernier gouverneur de la Flandre, le comte de Reux, » nous a déclaré plusieurs fois qu'elle n'est pas assez forte » pour résister à un siége régulier, et qu'elle ne peut qu'ar- » rêter les courses des ennemis. Ce témoignage doit vous sa- » tisfaire, et S. M. Catholique vous saura moins de gré d'a- » voir fait inutilement de la ville un monceau de cendres, » que de la préserver maintenant d'une ruine totale; car la » France pourra la lui restituer un jour en vertu de quelque » arrangement, et Philippe sera charmé de recouvrer autre » chose que des ruines. »

Le sire de Récourt se décida à traiter avec les ennemis. On fit un signal du haut d'une butte qui était près de la West-

Porte, et les assiégeans y répondirent par un autre. On convint des deux côtés que l'on réglerait les articles de la capitulation dans un endroit peu éloigné de la porte de Nieuport, aujourd'hui celle de Rosendael, mais hors des murs. Les députés français et flamands s'y rendent sur l'heure. Le magistrat demande pour les habitans la permission de sortir de la ville avec ce qu'ils pourraient emporter sur eux, mais le sire de Récourt ne songe à stipuler que pour lui et la garnison; et tandis que le Magistrat, privé de l'appui du gouverneur, tâche en vain d'obtenir quelques conditions supportables pour les bourgeois, les cavaliers et les fantassins des Français franchissent le canal que la mer formait entre l'Ecluse-Bleue et la porte de Bergues, et qu'ils avaient comblé avec de la terre, des pierres et des arbres : ils passent par la brèche, et se répandent dans les rues en tuant ceux qui se trouvent sur leur passage. Tout fut perdu dès ce moment : les habitans, qui avaient cessé de se tenir sur la défensive à la première apparence d'un accord, surpris de voir dans leurs murs l'ennemi avec lequel le Magistrat parlementait, se sauvent dans les églises, sur les toits, dans les caves, mais aucun asile ne peut les dérober à la rage du vainqueur. Ni l'âge ni le sexe ne furent épargnés. Les meurtres et le pillage durèrent sept jours, et pendant ce tems, des gardes placés aux portes arrêtaient ceux qui s'échappaient de la ville, ou, si ces malheureux trompaient la vigilance des ennemis, ils allaient tomber au milieu du reste de l'armée française campée autour des murailles.

Les cloches de la principale église furent mises en morceaux et embarquées avec un butin considérable pour être transportées à Calais et à Boulogne. Bergues subit le même sort que Dunkerque, et toute la châtellenie fut mise à feu et à sang. Les Français en amenèrent tant de bestiaux, qu'on donnait dans leur camp une vache pour deux ou trois sous. Les environs de Nieuport furent ravagés par le capitaine Villebon, qui mit ensuite le siège devant Gravelines, et qui s'en serait emparé si les vigoureuses sorties de la garnison n'avaient mis un terme à ses exploits. Il sut alors qu'une armée se formait à Watten et à Saint-Omer pour combattre les Français.

Il en informa promptement le maréchal de Termes qu'un accès de goutte avait retenu à Dunkerque.

Celui-ci n'avait conservé près de lui que cinq ou six régimens, et avait laissé au capitaine Villebon le commandement de l'armée. Il se détermina à réunir au plus tôt tout son monde, et à abandonner une ville où il ne lui semblait pas prudent d'attendre l'ennemi. Il annonça donc son prochain départ, et prit auparavant ses mesures pour le rendre encore plus désastreux aux habitans que son arrivée.

Et cependant ils étaient parvenus à un extrême degré de misère. Il n'y avait pas de maison qui n'offrît des traces de la fureur des Français : des croisées arrachées, des portes brisées à coups de hâches, des meubles mis en pièces, attestaient dans chaque rue la soif de destruction dont ils étaient animés contre cette malheureuse ville. Des cadavres entassés çà et là sur les places, dans les carrefours, ne déposaient pas moins de leurs cruautés envers les personnes, et ce qui mettait le comble à tant d'infortune, des enfans, dont les parens étaient morts ou fugitifs, mourans et presque nus, tendaient partout leurs mains suppliantes vers leurs vainqueurs pour en obtenir un morceau de pain.

Les Français étaient en bataille sur la place, attendant de leur chef le signal du départ. Les bourgeois comptaient les minutes qui devaient s'écouler jusqu'au moment de leur délivrance. Tout-à-coup, des nuages de fumée s'élèvent de différens quartiers de la ville; des flammes leur succèdent et annoncent que la cité est livrée à un embrâsement général. Quelques bourgeois s'apprêtent à en arrêter les progrès; les Français les en empêchent; ils les forcent à contempler tranquillement l'incendie qui va consumer ce que le fer n'a pu détruire; et lorsque la violence du feu ne laisse plus ni l'espérance ni le pouvoir de l'éteindre, ils traversent les rues et sortent par la porte de l'Occident, éclairés dans leur chemin par les flammes qui dépassaient les édifices les plus élevés, et emportant avec eux les malédictions de ceux qu'ils laissent sans abri et sans subsistance : car ils avaient eu soin de brûler

aussi des barques pleines de vivres et de butin, que le vent contraire avait jusqu'alors retenues dans le port.

L'église paroissiale, une partie du couvent des cordeliers, l'hôpital de Saint-Julien, l'abattoir et d'autres édifices furent réduits en cendres; la plupart des maisons des particuliers disparurent, ou bien l'on ne trouva, à la place où elles avaient existé, que des décombres noircis; et la ville, déjà grande et régulière, ne parut plus qu'une enceinte de ruines où l'on vit errer çà et là quelques spectres, naguère heureux habitans d'une cité florissante.

Mais on eût dit que le sort, ne trouvant plus chez nous d'objets sur lesquels il pût exercer sa rigueur, s'était tout-à-coup décidé à sévir contre les Français et à compenser par la force de ses coups le retard qu'il avait mis à leur en porter. Peu de jours s'étaient écoulés depuis leur départ, lorsqu'on vit arriver aux portes une vingtaine de prisonniers de cette nation, escortés par une foule de paysans qui leur prodiguaient des outrages. C'était à peu près tout ce qui restait de l'armée du maréchal de Termes. Il s'était arrêté trop longtems à incendier Dunkerque; et sa lenteur avait permis au comte d'Egmont chef de l'armée rassemblée à Watten et à St.-Omer, de s'emparer du passage de la rivière d'Aa. Forcé de livrer bataille à des troupes plus nombreuses que les siennes, le maréchal de Termes avait été complètement battu; il avait été pris avec tous ses officiers, après avoir vu ses soldats massacrés ou noyés dans la rivière d'Aa. De quatre cents qui étaient tombés au pouvoir des Flamands, une moitié avait été envoyée en Angleterre, et l'autre, promenée dans les bourgs et dans les villages de la Flandre, servait d'aliment à la rage de ceux qui avaient des représailles à exercer. Les Français conduits à Dunkerque n'allèrent pas plus loin. Les femmes de l'escorte, leur montrant les débris fumans des maisons et les cadavres des filles violées, se jetèrent sur eux avec fureur. Elles en assommèrent à coups de pierre et de bâton, en hâchèrent à coups de cognée, en déchirèrent plusieurs avec les dents et les ongles, humant avec une affreuse avidité le sang qui sortait des blessures.

Tel était le bon vieux tems. Un triomphe cruel appelait une cruelle vengeance. Les Français, entrés dans la ville par une sorte de surprise, avaient abusé de leur avantage; les paysans, dont ils avaient dévasté les champs, abusèrent à leur tour de la victoire du comte d'Égmont : et ce sont ces boucheries alternatives qui ont fait dire avec vérité par un moderne que, dans cette Flandre où la charrue du laboureur a si longtems heurté la lance rouillée du soldat,

Aucun épi n'est pur de sang humain.

Cependant, par les bienfaits de Philippe II, par le retour de la paix et la renaissance du commerce, Dunkerque se releva peu à peu de ses malheurs; une nouvelle ville sortit des ruines de l'ancienne; les habitans revinrent en foule pour la peupler, et l'échevin Denis Nayman, en punition de sa fuite, fut contraint de fournir une forte contribution pour aider à fermer la brêche, et d'avoir au coin de sa maison une lanterne allumée chaque nuit, indiquant à tous la demeure de celui qui avait abandonné sa patrie au jour du danger.

M. C. Pieters.



MÉMOIRE (*)

sur

LES ANCIENNES HABITATIONS RURALES

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

sur

LES TERRES

QUI ÉTAIENT AFFECTÉES A CHACUNE D'ELLES,

ET SUR LA DIVERSITÉ DE LEURS MESURES,

par M. Guilmot,

BIBLIOTHÉCAIRE A DOUAI,

Membre de la Société Royale et Centrale d'Agriculture du département du Nord.

Tous les habitans de la Gaule et de la Germanie étaient originairement Celtes (1). Ceux des provinces qui composent aujourd'hui le département du Nord, éloignés de leur souche commune, formaient, à l'arrivée de César, deux nations distinctes, l'une Gauloise, l'autre Germanique.

(*) Ce curieux mémoire a déjà été imprimé à Douai, au commencement de ce siècle; il est devenu d'une excessive rareté : c'est au point que nous pensons que l'exemplaire qui a servi à la présente réimpression est aujourd'hui le seul qui soit resté de la première édition. *(Note des éditeurs.)*

(1) Galli Celtica gens. Plutarch. in Camillo. *Au rec. des hist. de France, tom.* 1, *p.* 376, ut Galli appellarentur non nisi serò usus obtinuit. Celtas enim cum ipsi se antiquitus, tum alti eos nominarunt. Pausan. ex attic. lib. 1, p. 6. *Dom* Bouquet, *préface du recueil des hist. des Gaules et de la France, tom.* 1, *p.* 30. Celtis illis Ariovistus imperabat. Et mox : interim milites, cum nuntiatum esset Ariovistum magno conatu se ad bellum parare, multitudoque alia Celtarum ei auxilio venientem partim jam Rhenum transivisse..... Diocass., *même recueil, p.* 491. Cluvier, *Germ. antiq.*, *p.* 16.

De la première étaient les Atrebates et les Morins (1), de la seconde les Nerviens (2) et les Ménapiens (3), connus sous le nom commun de Belges, dans lequel furent compris plusieurs autres peuples.

Il est possible que des nations gauloises aient appris, comme le dit Justin (4), des Grecs établis à Marseille quatre cents ans avant Jésus-Christ, l'agriculture et la manière de fortifier les villes; néanmoins son autorité ne balancerait pas celle de César, si ses termes pouvaient s'appliquer aux peuples de notre département, où l'agriculture était pratiquée de toute ancienneté et où aucune ville n'était fortifiée. Point de doute cependant qu'il y en ait existé; car César, après avoir vaincu les Nerviens, les laissa maîtres de celles qu'ils avaient possédées jusqu'alors (5).

Mais si Cambrai, l'une des plus anciennes du département, qui fut honorée du titre de cité sous les Romains et de celui de capitale sous nos premiers Rois, n'était close d'aucune manière sous l'évêque Gerard Ier, qui la fit entourer de palissades, si, dis-je, elle ne fut ceinte d'un mur de pierres que par l'évêque Gerard II, mort l'an 1092 (6), il m'est permis de douter qu'il y ait eu, dans ce pays, des villes fermées, et j'ose as-

---

(1) Origine sedibusque Galli fuere Atrebates Morinique quos nempe inter Belgicæ nationes, quæ è Germaniâ aliisve regionibus in Gallias commigraverint scriptorum veterum nullus recenset. Dujardin, *Mém. de l'Acad. de Bruxelles, année* 1774, *p.* 4. — (2) Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt. Tacit. de mor. Germ., ex recens. Lipsii, p. 344. Treviris contigui sunt Nervii Germanica gens. Strab. lib. 4, p. 194. — (3) Menapii...... ad utramque ripam fluminis (Rheni) agros ædificia vicosque habebant. Cæs. lib. 4, cap. 3. — (4) Lib. 4, cap. 4. *Au rec. des hist. de France, tom.* 1, *p.* 484. — (5) Suisque finibus et oppidis uti jussit. Cæs. lib. 2, cap. 28. — *Dont ot conseil moult profitable à lui (Gerard) et al pais, car il fist fremer toute la cité de murs de pierres et relever les fossés, et plusieurs tours édifier el mur, car li évesques Gerars, li premiers l'avoit fait clore de peil (pieux) tout environ. Chron. de Camb. au rec. des hist. de France, tom.* 13, *p.* 478.

surer qu'il ne s'y en trouva jamais une seule fortifiée dans le genre de celles que César rapporte avoir rencontrées dans les Gaules.

Voici la description qu'il nous fait des murs gaulois :

« Presque tous les murs des villes de la Gaule, dit-il, sont » construits de la manière suivante : On place à plat, sur la » terre, deux rangs de poutres distans de deux pieds l'un de » l'autre, dans toute la longueur du terrain que l'on veut » fortifier : on les lie par de fortes traverses que l'on revêt de » madriers, et l'on remplit les vides de grosses pierres. Celles-» ci placées et bien jointes, on recommence une nouvelle » charpente, de manière, cependant, que les poutres ne puis-» sent se toucher, mais soient séparées par un lit de pierres » de même épaisseur qu'elles. L'ouvrage se continue ainsi jus-» qu'à ce qu'il ait atteint la hauteur convenable. Ces sortes » de murs frappent l'œil assez agréablement par l'ordre alter-» natif qui règne entre les poutres et les pierres, toutes pré-» sentant des lignes droites et variées. Ils forment une excel-» lente défense, en ce que les poutres résistent aux efforts du » bellier et les pierres à l'action du feu. Les premières, liées » les unes avec les autres dans une épaisseur de plus de qua-» rante pieds, ne peuvent être ni rompues, ni détachées (1). »

J'ai cru nécessaire, avant de traiter des habitations, de dire quels en étaient les habitans, et de prévenir le lecteur qu'il ne devra jamais considérer les villes dont j'aurai occasion de parler que comme de simples villages.

Les Germains qui, au rapport de César, entrèrent anciennement dans la Belgique, après en avoir chassé les habitans, n'y furent attirés que par la fertilité de son sol (2). Ils con-

(1) Cæs. lib. 2, cap. 13. — (2) Reperiebat [Cæsar] plerosque Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse; Gallosque qui ea loca incolorent expulisse. Cæs. lib. 4, cap. 3.

naissaient donc, anciennement aussi, par rapport à l'entrée des Romains dans cette province, l'agriculture et toute son importance. Est-il présumable, en effet, que des peuples nomades et farouches, sans besoin, par conséquent sans commerce et sans liaisons avec leurs voisins, séparés d'eux par un grand fleuve tel que le Rhin, attaquassent des nations puissantes, uniquement pour faire paître leurs troupeaux dans des terres cultivées et aussi resserrées que les leurs étaient étendues? C'est cependant-là l'idée que nous donnerait des Germains qui passèrent dans la Belgique, tout écrivain qui, contre les termes clairs et précis de César, leur refuserait le titre de nation agricole. Strabon (1) remarque, au contraire, qu'il n'y avait presqu'aucune différence entr'eux et les Gaulois. Leurs usages, leurs coûtumes, leurs habitations étaient les mêmes : leur langue ne différait que par le dialecte (2), et quoique leur naturel guerrier les tînt toujours armés les uns contre les autres, ils n'en paraissaient pas moins faire partie de la même nation.

Toutes les terres, soit des Gaulois, soit des Germains, étaient partagées par portions dites *Mansal*, mot formé du celtique *Man*, homme, et de *Sal*, habitation : *habitation d'un homme*. En latin, *mansus* ou *mansa* ou *mansum*. *Man* signifie encore homme dans les langues du Nord, et le *Sal* (sala) est pris pour une maison dans la loi des Allemands (3), dans celle des Lombards (4), dans une chartre de l'abbaye d'Ecternach (5), etc. C'est de ce *Sal*, qui désignait chez les Allemands

(1) Nam et natura et vitæ institutis gentes hæ, invicem similes sunt et cognotæ. Cæs. lib. 4, cap. 19, et lib. 7, pag. 290. — (2) Isacius Pontanus, origin. Franc., lib. 6, cap. 24, præsertim pag. 611. Pelloutier, *hist. des Celtes, tout le chap.* 15 *du liv.* 1, *pag.* 155, *et surtout Dom* Bouquet, *dans sa note* In excerptis ex Hieronymo, *au rec. des hist. de France*, *tom.* 1, *pag.* 743. — (3) Si quis super aliquem, focum in nocte miserit ut domum ejus incendat aut salam suam. Cod. leg. antiq. Lindembrog., pag. 384. — (4) De illis verò pastoribus dicimus qui ad liberos homines servierunt et de sala propria exeunt. Id. p. 536. — (5) Hoc est casatas XI, cum sala et curticle meo. Marten. ampliss. collec. tom. 1, Col. 16. Miræus tom. 3, p. 285.

la principale habitation du Manse seigneurial, comme salle et salon désignent encore parmi nous la chambre principale d'un appartement, qu'est venu le surnom de *Salien* donné aux Francs qui ne permirent point que ce Manse et ses dépendances passassent aux femmes, parcequ'il obligeait chacun d'eux à un service militaire personnel (1).

Au milieu du Manse, c'est-à-dire, au milieu d'une terre de douze bonniers, si la nation était germanique, de douze rasières, mesures ou arpens, si elle était gauloise, se trouvait l'habitation isolée (2) du maître. Elle était grande, ronde, et avait un toit fort élevé, couvert de paille ou de roseaux (3).

Dans la position où nous voyons l'ancien habitant de notre département, il semble qu'il aurait dû ne s'occuper que d'agriculture, premier mobile de ses guerres les plus sanglantes. Point du tout. Quoiqu'il en sentît vivement la nécessité, il la regardait comme avilissante, et abandonnait les travaux et les soins qu'elle exige aux femmes, aux vieillards aux esclaves et au peuple, dont la condition ne différait guères de celle de ces derniers (4). Pour lui, avide de gloire, il n'estimait que le métier des armes, ou passait sa vie à la chasse ou dans l'oisiveté (5). Ce ne fût, dit Strabon, qu'après avoir été subjugué par les Romains qu'il devint forcément agricole (6).

---

(1) Ducange, gloss. verb. Lex, col. 157. — (2) Nec pati inter se junctas sedes. Tacit. de mor. Germ., pag. 341. — (3) Domus è tabulis et cratibus construunt, magnas, rotondas, magno imposito fastigio, Strab., lib. 4, pag. 497. Cæs. lib. 5, cap. 43. Vitruvius de Gallis, lib. 1, *au rec. des hist. de France, tom* 1, *pag.* 863. — (4) Nam plœbs pene servorum habetur loco qui per se nihil audet et nulli adhibetur concilio. Plerique... sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura quæ dominus in servos. Cæs., lib. 6, cap. 13. — (5) Quotiens bellum non ineunt multùm venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque. Fortissimus quisque ac bellicosissimus nihil agens, delegata domus et penatum et agrorum cultura fœminis, senibus et infirmissimo cuique ex familia. Tacit. de mor. Germ. ex recens Lipsii, pag. 341. — (6) Galli pugnatores plusquàm agricolæ : nunc verò armis depositis coguntur terram colere. Strab., lib. 4, pag. 178.

Observons que cet écrivain, parlant en termes généraux des habitans des Gaules, n'a pas dû faire une exception pour ceux de notre département; mais qu'il n'en est pas moins vrai que, si ces derniers s'adonnèrent tous à l'agriculture, la persuasion des avantages qu'ils pouvaient en retirer, l'exemple de leurs voisins et principalement l'impossibilité de se faire encore mutuellement la guerre, furent les seuls motifs qui les y déterminèrent, car les lois romaines qui ordonnaient la culture des terres et celles qui en prescrivaient le partage entre Romains ne furent point reçues chez eux; vaincus, ils étaient encore à craindre, et César aima mieux les laisser jouir de leurs lois, de leurs propriétés et les exempter de tout tribut, que de s'exposer à éprouver de nouveau les effets de leur orgueil et de leur courage (1).

Quoi qu'il en soit, cinquante ans environ après la mort de César, l'agriculture avait fait de très-grands progrès dans ce pays; rien n'y restait inculte, si ce n'est les bois et les marais (2). Partout la terre était couverte de moissons abondantes, et nos peuples furent vraiment, dès lors, de bons agriculteurs. Les usages et les coûtumes qu'ils avaient très-anciennement adoptés, n'en passèrent pas moins à leurs descendans. Le même genre d'habitation amélioré, le même partage de biens-fonds par Manses, tout enfin se perpétua jusqu'a l'arrivée des Francs.

Il se présente ici naturellement une question à laquelle je crois qu'il est important de répondre, avant de passer à la période franque : celle de savoir comment il se fit que les rois des Francs, au même instant qu'ils se furent rendus maîtres du pays qui porte encore leur nom, se virent propriétaires

---

(1) Suisque finibus atque oppidis uti jussit Nerviis. Cæs. lib. 2, cap. 28. Hujus opera Comii... pro cuibus meritis civitatem ejus [Atrebatensium] immunem esse jusserat Id., lib. 7, cap. 76. Nervii liberi. Plin., lib. 4, cap. 17. Liberi porro dicuntur, hoc est non ut cæteri vectigales et suis, non Romanis utentes legibus. *D. Bouquet, rec. des hist. de France, tom. 1, p. 56, not. L.* — (2) Strab., lib. 4, p. 198.

d'immenses domaines sans les avoir enlevés aux peuples subjugués ? Il suffit, pour la résoudre, de jeter un coup d'œil sur le droit public des Romains. Il était tel qu'un peuple soumis, lorsqu'il avait été conquis par les barbares ou lorsqu'il avait souffert qu'ils s'établissent dans son territoire, perdit toutes ses terres, s'il arrivait que les troupes de la République parvinssent à en chasser les nouveaux venus. Alors les vainqueurs les partageaient entr'eux, les affectaient au trésor public ou les laissaient en friche (1). Il en était de même lorsqu'une nation, fuyant la fureur des barbares au lieu de leur résister, abandonnait ses possessions. Joignons à cela les confiscations, et nous aurons découvert l'origine de ces vastes domaines qui passèrent, sans opposition, entre les mains de nos Rois, et les dispensèrent de partager les terres de leurs nouveaux sujets, comme avaient fait, avant eux, les Visigoths et les Bourguignons (2).

Je trouve la preuve de ce que j'avance dans les faits suivans :

L'an 653 de Rome, Apulée porte une loi qui ordonne le partage des terres que les Cimbres, Celtes de nation, avaient occupées dans la Gaule d'où Marius venait de les chasser; ces terres n'étant plus censées appartenir aux Gaulois, mais aux Romains (3).

Eumène, adressant la parole à Constance Empereur, et à Maximien Auguste, leur dit : « C'est ainsi que par ta seule » volonté, Maximien Auguste, le lete Franc, rétabli dans le » lieu d'où il avait été enlevé et rentré sous tes lois, cultive » les terres abandonnées des Nerviens; de même par tes vic-

(1) Veteres agrimensores, passim. Justi Lip. ad Cor. Tacit. Germaniam notæ, p. lxviij. — (2) *Montesquieu, Esp. des lois, liv.* 30, *chap.* 7. — (3) Apuleius legem promulgabat de dividendis agris, quos in Gallia, provincia Cimbri, gens Celtica occuparunt. Quibus nuper expulsis, Marius hos agros, ut qui non amplius Gallorum essent, in jus Romanum transtulerat. Ex Appiano Alex., lib. 1, de bel. civ., *au rec. des hist. de France, tom.* 1, *p.* 456.

» toires, toi Constance, Empereur invincible, tu as rendu » fertiles, par les mains des barbares, toutes les terres non » occupées de l'Amienois, du Beauvoisis et de la Cham» pagne (1). »

Enfin Siculus Flaccus ajoute : « De grands pays pris sur » l'ennemi étant devenus vacans, les Romains marquèrent » et assignèrent de nouveaux champs...., de manière cepen» dant qu'ils restassent champs Prétoriens ; ainsi appelle-t-on, » dit-il, les champs dont les revenus appartiennent au trésor » public (2). »

Ce sont ces champs dont le nombre était considérable et auxquels on peut ajouter les bois, les marais, les lieux montueux et raboteux que les Romains n'assignèrent à personne (3), qui formèrent non seulement les domaines de nos Rois, mais aussi les Manses seigneuriaux et autres donnés à ceux qui les aidèrent dans leurs conquêtes.

Les Francs se contentèrent d'exiger des anciens habitans qu'ils nommèrent Romains (4), un tribut annuel plus ou moins fort, suivant la condition des personnes, tribut que probablement ils trouvèrent établi à leur arrivée.

Après l'expulsion des Romains, les Rois Francs ayant à récompenser leurs généraux et leurs soldats, donnèrent aux premiers des domaines d'une étendue indéfinie, relativement les uns aux autres (et, sans doute, proportionnés aux services rendus), en quoi ils différaient du Manse ordinaire. C'est dans cette classe que furent pris tous les bénéfices dont les Rois disposèrent en faveur de leurs fidèles. Les titres les plus anciens nous les représentent toujours composés d'une

---

(1) Ex panegyr. Eumenii in Constantium. *Au rec. des hist. de France, tom.* 1, *p.* 714. — (2) De agror. condition. Siculi Flacci, p. 3. — (3) Id. p. 29. — (4) Si quis Romanum tributarium occiderit. Baluz., cap. Reg. Franc. tom. 1, col. 1389. Dedit qui dicuntur Romanos tributales 80. Ibid. ex Pithæo, tom. 2, col 695.

habitation qui, dans la suite, fut convertie en château, de terres labourables, prés, bois, terres vagues, marais, étangs, eaux, ruisseaux, etc., dont le propriétaire retirait tous les fruits. Ils formèrent, si déjà ils n'existaient, sous le nom de Villes publiques ou de Villes impériales, une espèce particulière de Manse qu'on appela Manse seigneurial, *Mansus indominicatus*, et qui dura jusqu'au déclin de la maison de Charlemagne, époque où la plupart prirent le nom de Court ou de Ville.

Charles-le-Chauve les distingue du Manse héréditaire ou ordinaire, lorsque par un capitulaire il ordonne que celui-ci paie la dîme au curé du lieu de sa situation, et celui-là à l'église cathédrale dans le diocèse de laquelle il se trouve (1).

Le Manse ordinaire, récompense du soldat Franc, dit Manse ingénu, *Mansus ingenuus*, était une ferme composée d'un logement, d'une grange, d'écuries, d'étables et autres bâtimens, connus dans les diplômes sous le nom de *Castez*, *Casticia* (2), et de douze mesures de terres, le tout renfermé de haies ou de fossés, et suffisant pour occuper une charrue de deux ou quatre bœufs, de deux ou quatre chevaux, suivant le pays dans lequel le Manse était situé (3). Il avait été donné sans aucune autre charge que celle du service militaire, et conserva ce privilège (4) jusques vers le milieu du neuvième siècle, qu'il rentra par les lois féodales ou par la violence dans la classe des Manses soumis à différens droits.

---

(1) Baluz, cap. Reg. Francor. tom. 2, pag. 214. — (2) Ego dono in jam dicto pago Tornacensi..., mansum unum cum casa superposita et cætera casticia: in pago vero paflensi [*le canton de Pevèle*] mansum unum cum casticiis superpositis. Spiceleg., tom. 2, p. 879. *V. Miræus, où l'on trouve le mot* Casticia *rendu par* et cætera ædificia, *tom.* 1, *p.* 499. — (3) Mansum dico terram aratri. Ducang. gloss. verb. Mansus ecclesiast. ex Gisleb. Lunicensi episc., col. 438. Mansus quantitas terræ quæ sufficit duobus bobus in anno ad laborandum. Ibid., col 435. — (4) Nec enim Franci ingenui pendebant tributum. Greg. Turon., lib. 7, cap. 16. Baluz., cap. Reg. Franc. tom. 1, col. 458.

Je n'entrerai dans aucun détail sur le nom autant varié de ceux-ci que les nuances qui séparaient leurs propriétaires. Ils étaient, quant à l'établissement, absolument les mêmes que les Manses ingénus, et n'en différaient que par les charges. Il suffira de dire que celui qui appartenait à un Mansionnaire, à un Colon, à un Serf, payait un tribut graduel et soumettait son possesseur à des redevances, des corvées, moins fortes pour le Mansionnaire et moins rudes pour le Colon que pour le Serf. C'est à raison de la surcharge qui pesait sur le Manse servile, que Charles-le-Chauve, levant sur ses peuples un tribut pour se délivrer des Normands, ne l'impose qu'à deux deniers, tandis qu'il en exige quatre du Manse ingénu (1). C'est aussi parcequ'il en existait de petits dans les endroits où les mesures étaient petites, que Charlemagne avait voulu que ses Fiscalins (espèce de serfs de ses domaines), qui possédaient des Manses, pussent vivre de leur produit, et avait ordonné qu'il fût pourvu à la nourriture de ceux à qui ils n'auraient pu suffire (2).

Outre ces petits Manses, il y avait aussi des demi-Manses. Ils consistaient en une maison ou petite ferme, avec la moitié des terres du Manse (3).

La contenance des uns et des autres était si bien connue, sous Charlemagne, quoiqu'ils différassent singulièrement dans la mesure (4), que toutes les fois que ce souverain en parle,

---

(1) Cap. Reg. Franc. ex notis Bignonii, tom. 2, pag. 906. — (2) Similiter et fiscalini qui mansos habuerint indè vivant. Et qui hoc non habuerint, de dominica accipiant. Cap. de villis, art. 50. Baluz., tom. 1, col. 338. — (3) Illi vero qui dimidios mansos habent, quinque sextum præparare faciant. Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 458. — (4) Perticas autem juxta loca, vel crassitudinem terrarum, prout provincialibus placuit, vidimus esse dispositas, quasdam decempedas, quibusdam duos additos pedes, aliquas vero XV, vel X et VII pedum definitas, ita duntaxat ut crassioribus terris minores mensuras, sterilioribus majores tribuissent prout modiorum numerus incremento frugum unicuique loco sufficeret. Varior auctor. de mensuris secundum geomet. discip. rat. pag. 11 post indicem.

jamais il ne dit en quoi elle consiste. Les Manses restèrent entiers jusqu'à sa mort, parceque ce prince sut faire exécuter les lois. Une, entr'autres, portait que tout homme libre qui aurait abandonné son Manse pour aller demeurer dans celui de son seigneur, perdrait le droit d'êtrè admis en témoignage, et cette peine, que dans nos mœurs actuelles nous ne pouvons apprécier, suffisait. Mais les grands et le clergé qu'elle contrariait surent profiter de la faiblesse de Louis, son fils, et des divisions qui régnèrent dans sa famille, pour augmenter leur pouvoir en attirant des habitans dans leurs domaines. Il ne leur fut pas difficile ensuite d'obtenir l'abrogation de la loi conservatrice des Manses, et celui qui quitta le sien pour aller habiter la terre du seigneur, put dorénavant servir de témoin en toute circonstance (1).

Les Manses alors furent abandonnés sous le rapport de l'habitation, et dénaturés sous celui des terres qui furent divisées et morcelées. Chacun vendit ce qu'il lui plut du sien (2). Tous devinrent irréguliers et leurs mesures si arbitraires que, pour éviter toute équivoque, Louis lui-même est obligé de déclarer que le Manse qu'il veut que l'on donne à chaque paroisse soit entier (3), c'est-à-dire, de douze bonniers, et que les princes comme les particuliers furent forcés, pour distinguer ceux-ci des nouveaux, dits quelquefois courts-Manses (4), de les surnommer vieux Manses (5) ou Manses royaux (6).

La désertion des Manses augmenta bien davantage sous Charles-le-Chauve, fils de Louis. Ce prince en soumettant, par un capitulaire donné à Mersen l'an 851, tous les hommes

---

(1) Baluzius, cap. Reg. Francor., tom. 1, pag. 671. — (2) Hæc et omnia [scilicet mansi, bunuaria arpenna] tum de comparato quam et de quolibet adtracto..., in jus dominationis vestræ tradimus ad possedendum. *Chartres de l'abb. de St.-Denis de l'an* 840. *Hist. de St. Denis, aux preuves, page* 61. — (3) Statutum est ut unicuique ecclesiæ, unus mansus integer attribuatur. Bal. tom., pag. 565. — (4) Gall. christ., tom. 13, col 478. — (5) Mir., tom. 1, pag. 499. — (6) Gall. christian. tom. 13, col. 384 instrum. in fine.

libres à se choisir un seigneur, soit lui-même, soit l'un de ses fidèles (1), donna les moyens à ces derniers de se faire des créatures aux dépens même de ses domaines. Les hommes libres s'attachèrent à des seigneurs particuliers, leur vendirent leurs Manses, et les colons du fisc suivirent cet exemple. Charles ressentit bientôt l'effet prévu d'une loi qu'il ne fut point en son pouvoir de ne pas rendre et voulut y remédier, du moins dans ses domaines et ceux du clergé dont, à cette époque, il était encore reconnu le vrai et unique propriétaire; ce qu'il fit par un édit donné à Pistes, l'an 864. Après y avoir exposé que les colons des uns et des autres vendent leurs Manses en n'en conservant que l'habitation ; après s'être plaint que, par cet abus, les villages sont tellement détruits que non seulement on ne peut y lever le cens, mais même qu'il est impossible de reconnaitre à quel Manse les terres ont appartenu, il ordonne que tout ce qui a été vendu soit réuni au Manse dont il a été séparé (2). Charles surveilla attentivement l'exécution de cet édit : il retira même des mains de quelques seigneurs, de la part desquels, à la vérité, il n'avait point à craindre de résistance, des bénéfices dant ils avaient disposé ; entr'autres, de celles d'Evrard, comte de Frioul, seigneur de Cisoing, son beau-frère, les terres de Vitri et de Sommaing, comme ce seigneur paraît, ce semble, l'avoir prévu, et ne les laissa à sa sœur, devenue veuve, que par une grace particulière (3); mais le mal était poussé trop loin, et la faiblesse du pouvoir souverain qui se découvrait de toute part rendit ses efforts inutiles.

Depuis lors, la plupart des diplômes qui font mention de Manses, en expriment l'étendue. Gisle, dame de Cisoing,

---

(1) Volumus etiam ut unusquisque liber homo in nostro regno seniorem qualem voluerit in nobis et in nostris fidelibus accipiat. Baluz., cap. Reg. Fr. tom. 2, col. 44. — (2) Baluz. cap. Reg. Franc., tom. 2, pag. 188. — (3) Placuit mihi in dei nomine Gislæ, de rebus quas serenissimus ac piissimus rex Karolus, meus si dicere audeam germanus, cum exigenti senioris mei dulcis memoriæ negligentiâ, in dominio suo redactæ essent, viduitati meæ compassus.... conservatas...., mihi restituere atque augmentare dignatus est... Spiceleg. tom. 2, pag. 878.

veuve du comte que je viens de citer, dans un acte passé à Fives, près Lille, le 1er juillet 875, énonce des manses de dix et de douze bonniers, situés dans les environs (1). Le prêtre Walgaire, dans un autre passé à Cisoing peu de tems après, en spécifie un de quatre bonniers, situé dans le canton de Pevèle (2). Le comte Macaire, dans un autre en faveur de l'église de Cambrai, de l'an 885, en nomme plusieurs situés à Jenlain et Villers-Pol en Hainaut, qui ont depuis trois jusqu'à douze bonniers (3). Enfin Bauduin, dit de Lille, dans son diplôme de dotation de la collégiale de St.-Pierre de la même ville, de l'an 1066, exprime non seulement le contenu des manses, mais encore les bonniers, demi-bonniers et tiers-de bonniers, qui excédaient le manse entier (4).

Les manses, réduits à leur seule habitation comme ceux accrus des dépouilles de leurs voisins, continuèrent à porter ce nom; en sorte que toute ferme, toute maison particulière, avec ou sans terres, fut appelée Manse ou Manage. On donna encore au manse, dans ce département, le nom de Manoir et de Metz. Il y en avait de deux sortes, l'un amazé, l'autre non-amazé. Le premier était un terrain bâti ou propre à l'être; le second, dit ancien Metz (5), était un vrai manse ou une partie de manse qui, étant en pleine campagne et n'aboutissant plus à aucun chemin, n'était point susceptible de bâtimens.

L'idée du manse se perdit vers le milieu du treizième siècle. Si quelques titres en font encore mention, ils ne désignent plus par ce nom qu'une ferme et ses bâtimens. La quantité de terre que le manse devait contenir n'était plus connue en 1246, car Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Marchiennes, parle de terres de douze bonniers que ses prédécesseurs auraient

---

(1) Ibidem. — (2) Ibid., pag. 879. — (3) Miræus, tom. 2, pag. 935. — (4) Id., tom. 3, pag. 69. — (5) *Grand cont. génér., par Boudot, tom 2, pag.* 920.

appelées Manses, situées à Péronne et Bourghelles, châtellenie de Lille (1).

Les Manses s'étant depuis longtems agrandis par la réunion de plusieurs à un seul, les bâtimens qui servaient à leur exploitation furent improprement appelés *Courts*. On les nomma aussi *Fermes*, parceque, la plupart, entourés de haies et de fossés, étaient des espèces de forteresses qu'on appelait *Fermetés* (2) et par syncope *Fertés*, d'où une infinité d'endroits du nom de la Ferté.

Enfin les manses ingénus et serviles qui devaient différens droits et prestations à leur maître ou à leur seigneur, droits connus sous le nom de *cens*, en tirèrent leur dénomination.

Quoique je dusse me borner à ne parler que des habitations rurales et des terres qui en faisaient partie, je ne puis me résoudre à passer sous silence une sorte de manse qui, pour n'en point porter le nom, et n'être point bâti, n'en est pas moins un manse. Un de ses caractères distinctifs était encore, dans tel pays que ce fût, d'être composé de douze bonniers ou de leur équivalent en mesures du pays. On l'appelait tantôt *culture*, tantôt *charrue*, parceque cette quantité de terre était nécessaire pour l'entretien d'une charrue pendant un an. L'évêque Irlandais Gillebert, mort l'an 1107, appelle un manse une terre d'une charrue que tout curé doit avoir (3), et nous verrons, dans un instant, que ce manse devait être de douze bonniers. Alvarotus et Zazius, célèbres jurisconsultes, l'un Italien, l'autre Allemand, disent le Manse une quantité de terre suffisante au travail de deux bœufs (4). La culture et la charrue dominicale dont parle Charles-le-Chauve, dans un capitulaire de l'an 869, rapporté par Baluze (5), et où ce sa-

---

(1) Miræus, tom. 4, pag. 243. — (2) Et nimia festinatione Saxonum casas, seu firmitates, subito introivit. Ducange, gloss. verbo Firmitas, 4, col. 520. — (3) Ducange, gloss. verbo Mansus ecclesias., col. 438. — (4) Id. verbo Mansus, col. 435. — (5) Cap. Reg. Franc. t. 2, col. 214.

vant homme s'est trompé en corrigeant *carrucâ* par *curte*; étaient indéfinis comme le Manse seigneurial lui-même, et ne se composait pareillemeut que de bonniers. Irminon, abbé de St.-Germain des Près, contemporain de Charlemagne dont il signa le testament, fixe la culture en mesure de cette dénomination (1). La culture et la charrue dominicales, outre qu'elles étaient aussi sans bâtimens, différaient encore du Manse de ce nom, en ce qu'elles n'étaient composées que de terres labourables, taudis que le dernier pouvait renfermer toutes sortes de biens ruraux, soit bois, prairies, étangs, maisons, etc. Dans la suite, sans qu'on puisse en préciser l'époque, il paraît que la charrue et la culture furent portées à trente-six bonniers à la solle, en y comprenant les près et les bois, et que cette fixation eût pour base l'article II d'un capitulaire de Charlemagne de l'an 807, qui obligeait le possesseur de trois manses à venir à l'armée en personne (2).

Après avoir tant de fois répété que le manse était de douze mesures, il me semble voir le lecteur impatient d'en acquérir la preuve. Je vais la mettre sous ses yeux, le plus succintement qu'il sera possible.

Papias d'Alexandrie, qui vivait vers la fin du quatrième siècle, nous dit que le manse entier était de douze mesures (3). A la vérité, il nous parle des mesures de son pays, qui étaient les *Jugeree*, mais il suffit qu'il convienne qu'il en fallait douze.

Grodegand, évêque de Metz, déclare aussi, dans un acte de l'an 765, que chaque manse doit avoir douze *acinges* (4).

---

(1) Habet ibi de terra arabili culturas VIIII. Quæ habent bunaria C.C.C.IIII. Ducange, gloss. verb. cultura, col. 1220. — (2) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 457. — (3) Mansus dictus à manendo quod integrum est duodecim jugeribus. Duc. verb. Mansus. — (4) Unus quisque [Mansus] duodecim Aucingas habet. Gal. chr. in inst., tom. 13, col. 373.

Nos Rois avaient donné à chaque église paroissiale un manse entier, et ce manse entier est fixé à douze bonniers dans les capitules d'Hincmar, archevêque de Reims, de l'an 855 (1).

M. Doyen qui écrivait à Paris, il y a 25 ans, s'exprime en ces termes : « Chacune [de ces habitations] était un manse » qui contenait environ douze de nos arpens. » Et plus bas : « Un manse était le propre de chaque famille et n'était pas » au dessus de douze arpens (2). » Il cite encore un fief de dix manses ou cent vingt arpens (3), et dix fois douze font cent vingt.

Enfin, une grande quantité de diplômes pour les différens arrondissemens de ce département, dont plusieurs sont cités dans ce mémoire, portent le manse et son maximum à douze mesures.

Ici, les mesures, les plus grandes de toutes, qui firent donner à notre manse le nom de manse ancien ou manse de Flandre, étaient en général des bonniers (4), et ces bonniers ne furent en usage que chez les Germains. La plus grande partie des habitans du département du Nord qui, avant l'arrêté des consuls du 13 brumaire an 9, comptaient par bonniers, sont donc les descendans de ces Germains dont parle César, et qui plus est, les seuls connus. Chez eux, jamais de mélange avec d'autres peuples qui aient pu en former un nouveau : leur race se conserva pure et sans aucune trace de bâtardise. Telle est celle des Ménapiens qui occupaient toute l'ancienne Flandre, le Tournaisis et la châtellenie de Lille, jusqu'au bord septentrional des marais de la Scarpe, de la Deule, du canal

(1) Inquirendum si [præsbiter] habeat mansum habentem bonnaria duodecim præter cæmeterium. Hist. metrop. Rhem. auct. Marlot, tom. 1, pag. 421. — (2) *Recherches et observ. sur les lois féodales*, p. 271. — (3) *Idem, page* 123. — (4) Ducange, gloss.

d'Hantay, dit de la Bassée, jusqu'à la Lys (1). Si d'autres peuples Germains de ce département furent, dans la suite, presque détruits, si une partie de leurs terres furent données à des étrangers, parmi lesquels encore il s'en trouva des Germains, ils surent au moins conserver un noyau dans lequel leurs usages, leurs coûtumes et leur esprit guerrier se perpétuèrent jusqu'à nous. Tels que les Nerviens, dont les descendans existent encore aujourd'hui dans quelques cantons du Hainaut, et tels, peut-être, que les Cambraisiens, à droite de l'Escaut, qui paraissent avoir eu pour ancêtres l'un de ces peuples soumis aux Nerviens, dont César ne nous a laissé que le nom (2). Ceux-là seuls ont conservé plus ou moins longtems l'usage du bonnier, et en même tems la preuve de leur origine. Quelques exemples suffiront pour témoigner la vérité de ce que j'avance.

Baudri, chanoine de Cambrai, puis évêque de Noyon et de Tournai, donne à l'abbaye d'Honnecourt, l'an 1095, trois bonniers de terre situés à Bantouzel (3). Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare, par un diplôme, de l'an 1233, que les Dominicains, pour pouvoir s'établir à Valenciennes, ont donné au prieur de St.-Saulve, quatre bonniers de terre, situés proche de son prieuré (4). Un acte d'échange passé entre l'abbaye de Vicogne et plusieurs seigneurs du Hainaut, de l'an 1285, parle de quatre bonniers tenant aux près de la ville de Valenciennes, et de cent trente-un bonniers, situés au terroir de Hucégnies, village du chef-lieu de Mons. Il est, je crois, inutile de prolonger cette preuve qui deviendrait fastidieuse.

La Nervie ayant été dépeuplée par les recrues que les ar-

---

(1) A Scalde incolunt... Menapii ex lib. 4. Plinii. *Au rec. des hist. de France, tom. 1, p.* 56. Menapii igitur ibi fuere [et si aliter alios sentire scio] ubi nunc Flandria. Dom Bouquet, ibid. in not. — (2) Itaque [Nervii] dimissis nunciis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumosios, Gordunos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt cogunt. Cæs., lib. 4, cap. 39. — (3) *Carpentier, hist. de Camb., aux preuves, p.* 13. — (4) Mir. tom. 1, pag. 201.

8

mées Romaines y levèrent (1), par les courses des barbares, les empereurs y appelèrent ou furent contraints d'y recevoir des peuples qui avaient passé le Rhin, et ils les placèrent dans les terrains vacans appelés par les Allemands *Lethig* ou *Ledig*, d'où ces concessionnaires tirèrent leur surnom de *Læti* (2). Mais soit que le nombre des arrivans ait été trop considérable, soit que les terres aient été reconnues assez fertiles, pour qu'étant subdivisées (3), chaque part pût encore suffire à la subsistance d'une famille, les Romains, ou plutôt, les peuples eux-mêmes, comme cela se pratiqua quelquefois (4), réduisirent les bonniers, et appelèrent la portion qu'ils reçurent du nom qui, dans leur pays natal ou dans leur langue, correspondait à la même quantité de terre, comme mencaudée, witelée ou witeux, et autres dont je donnerai la signification à la suite de ce mémoire.

Les Atrebates et les Morins, d'origine gauloise, ne comptaient que par rasières ou mesures. Si on trouve chez eux des bonniers, ils ne datent que de l'arrivée des Francs, et il n'en est fait mention que dans quelques donations de nos Rois, aux époques où la mesure unique de leurs domaines était le bonnier.

Les Atrebates occupaient, dans le département du Nord, tout ce qui se trouve sur la rive gauche de l'Escaut, depuis sa source jusqu'à Bouchain; faisant autrefois partie de l'Austrebant ou pays du Midi. Ils possédaient encore l'Ostrevant ou pays de l'Orient (5), borné au couchant par la Censée et

(1) Notit. imper. rom. — (2) Nam secundum bonitatem agrorum computatio facta, acceptas partiti sunt : meliores itaque agri minorem modum acceperunt. Sicul. Flacc. de condit. agror. pag. 21. — (3) *Les écrivains cités en note par l'auteur de l'état civil des personnes et de la condition des terres, tom.* 1, *pag.* 256. — (4) Deserta Valentinæ urbis rura Alanis quibus Sambida præerat, partienda traduntur. Prosp. Tyron. chronic., *au rec. des hist. de Fr., tom* 1, *pag.* 639. — (5) *L'église d'Arras, à qui le pape Urbain II venait de permettre d'élire un évêque, lui demande que la division des deux Royaumes de France et d'Allemagne serve de borne à son évêché, comme elle en avait*

le ruisseau qui tient cette rivière à la Scarpe, depuis Lécluse jusqu'à Biache, au midi et au levant par l'Escaut, et au nord par la Scarpe.

Le père Wastelain croit que les Ménapiens qui occupaient les deux rives du Rhin, les bords de la Meuse et le diocèse de Tournai, étaient des peuples confédérés sous ce nom (1). Je me range volontiers à son avis. Il n'est point croyable, en effet, qu'une seule nation ait occupé une aussi grande étendue de terrein : il l'est encore moins qu'avec sa population, calculée sur celle des nations voisines, elle n'ait pu fournir, si elle n'avait été divisée, que neuf mille hommes contre César, tandis que d'autres, plus faibles qu'elle, en mettaient sur pied de dix à cinquante mille (2).

Après leur première défaite, l'an 700 de Rome, dans laquelle ils perdirent peu de monde, les Ménapiens restèrent fidèles aux Romains. On ne les trouve point nommés parmi ce grand nombre de peuples soulevés, l'année suivante, contre César. Cette conduite leur concilia l'affection des Romains. Les Morins, au contraire, toujours révoltés contre leurs vainqueurs, souvent défaits, épuisés d'hommes par une guerre de vingt-quatre ans, tenus dans une sorte de servitude par Carinus, contre lequel ils avaient fait le dernier effort (3), accablés sous le poids des tributs, au point même d'en payer un pour

---

servi autrefois. « Simulque præcipiat auctoritas vestra ut divisio duorum regnorum Francorum scilicet et Teutonicorum sit episcopatûs nostri meta, sicut antiquis temporibus fuisse... cognitum est. Locrii chron., page 241. » *Ce qui prouve la possession des Atrebates, personne ne disconvenant plus aujourd'hui que les limites des diocèses n'aient été celles des anciens peuples. Mais les évêques de Cambrai refusèrent d'abandonner tout ce qui les avoisinait, et ceux d'Arras, par amour pour la paix, le leur cédèrent. V. la note B., au rec. des hist. de Fr., tom. 2, p.* 624.

(1) *Description de la Gaule Belg., pag.* 199. — (2) Cæsar., lib. 2, cap. 4. — (3) Dio cass., lib. 51, pag. 459, *et au rec. des hist. de Fr. tom.* 1, *pag.* 520.

jouir de l'ombre du platane qui se naturalisait chez eux (1), ne purent se relever de leurs pertes. Quelques cohortes étaient tout ce qu'ils pouvaient livrer aux Romains, tandis que les Ménapiens leur fournissaient trois légions, y compris celle des Courtraisiens (2), nom particulier à une peuplade de nos Ménapiens, comme celui de Tournaisiens donné par St. Jérome à une autre peuplade de la même nation (3).

La population diminuée chez les Morins, accrue chez les Ménapiens, a dû laisser, chez les uns, des terrains vacans, et en faire manquer chez les autres. Il était de l'intérêt de tous deux de s'aider réciproquement, et ils le firent, indépendamment même peut-être de l'autorité qui les y aurait forcés. Les premiers cédèrent des terres et les seconds fournirent des habitans. La preuve s'en tire de la carte de Peutinger, où Cassel est appelé *Castellum Menapiorum*, non que cette ville fût dans le territoire des Ménapiens, mais parcequ'ils l'occupaient. M. de Valois, pour n'avoir point fait cette remarque, a substitué mal-à-propos *Morinorum* à *Menapiorum*.

Par une suite de la protection que les Romains accordèrent aux Ménapiens, ceux-ci obtinrent encore pour des Bataves, leurs anciens confédérés, sous le nom commun de Ménapiens, des terres vacantes dans le pays des Atrébates, à charge du service militaire. Ces peuples n'entrèrent point chez les Morins et les Atrébates en corps de nation, comme autrefois les barbares chez les Nerviens; ils se disséminèrent sur les terrains incultes, défrichèrent, desséchèrent, bâtirent une grande quantité de villages, auxquels ils donnèrent des noms Germains, et s'incorporèrent ensuite avec les anciens habitans (4),

---

(1) [Platanus] jam ad Morinos usque pervecta, ac tributarium étiam detinens solum ut, gentes vectigal et pro umbra pendant. Plin., lib. 12, cap. 1, pag. 300, *et audit rec., tom.* 1, *pag.* 160. — (2) Pancirol not. imper. par. 1 et 2. — Epist. 91, ad Ageruchiam, *aud. rec., tom.* 1, *pag.* — (4) *La notice de l'empire le dit clairement, en appelant les Bataves, Bataves d'Artois.* Præfectus lætorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Belgicæ secundæ. Pancirolus, part. 2, pag. 147. *Rec. des hist. de Fr., tom.* 1, *pag.* 128.

dont ils suivirent les lois et les usages ; c'est pourquoi nous ne voyons point paraître le bonnier chez ces derniers. C'est aussi parceque les Morins conservèrent leur nom, une sorte de supériorité et leurs anciennes limites, qu'après l'établissement du christianisme, leur évêque, résidant à Therouenne, étendit sa jurisdiction spirituelle sur toute la Morinie, quoique certainement la partie dite *Pagus Mempiscus* fut alors occupée par des Ménapiens.

Le manse seigneurial s'appellait aussi *cort*, *curt* ou *court*, qui signifie rassemblement, réunion de personnes ou de choses. Les Romains le conservèrent dans leur *cohors*, cohorte, réunion de quatre sortes de fantassins, dits *velites*, armés à la légère, *hastali*, armés de piques, *principes*, hommes choisis que nous pourrions appeler grenadiers, et *triarii*, vétérans qui formaient la réserve. Ovide, Varron, Martial, Columelle, emploient *cohors* ou *cors*, au génitif *cortis*, pour désigner un troupeau ou toutes les volailles d'une basse-cour, et quelquefois tous les bâtimens d'une ferme (1).

C'est dans l'acception de réunion de maisons ou de bâtimens que Conrad, abbé d'Usperg, emploie le *cortis*, lorsqu'il rapporte que l'empereur Fréderic I ordonna aux habitans de Plaisance et de Bresse de raser leur ville, jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'une maison dans chaque *court*. *Et quatenus in una corte, non consistut plus ædificiorum quam una domus* (2). Ce *court* ne désigne rien d'autre qu'un assemblage de maisons renfermé par quatre rues. Telle est l'interprétation que nous en donnent deux mauvais vers prophétiques, cités par le même auteur, sur la destruction de Milan, dans lesquels *court* est rendu par quarré.

Rex est venturus, Mediolanum tibi durus.
Rex tibi crudelis, per quadrum diminueris.

---

(1) Calep. diction. verb. cortis. Ducang. glos. v. cortis. — (2) Chron. abb. Usperg, cap. de evertione Mediolani.

Les Espagnols, Celtes de nation (1), ont conservé ce mot de leur ancienne langue. *Cortès* signifie encore chez eux, réunion, assemblée.

Eccard et Ducange donnent au *court* la même interprétation : « Car comme une *court*, disent-ils, était composée de » plusieurs maisons, la principale s'appelait sale ou maison » salique (2). »

Toute réunion d'habitations, toute court indiquait donc un village. Ecoutons encore Bergier, l'historien des grands chemins de l'empire. Le mot *court* ou *curt* est celtique. Les Romains et les Grecs ont tourné ces mots suivant l'inflexion de leur langue. Les premiers ont appelé *Durocortum* Reims qu'on nommait en celtique *Durencourt*, village sur l'eau, de *Dour*, eau, et de *court*, village (3).

Les Gaulois n'avaient primitivement que des villes de ce genre. Strabon remarque que Vienne en Dauphiné, capitale des Allobroges, et Milan, capitale des Insubres, n'étaient autrefois que des villages (4). Telles étaient aussi les villes de la Belgique que César appèle *Oppida*, de simples villages composés d'un grand seigneur, d'un général ou du chef de la nation ; et des maisons de leurs vassaux.

Si, d'après ce que je viens d'exposer, quelqu'un doutait encore de l'origine celtique du mot *court*, qu'il jette les yeux sur cette immense quantité de villages terminés en *court*, elle le convaincra qu'ils doivent au moins leur nom à une langue qui est pour nous la primitive.

Soit que l'on considère le mot *court* comme désignant un manse, soit qu'on lui donne la signification de village, il sera

---

(1) *Les auteurs cités par Pelloutier, hist. des Celtes, pag.* 27. — (2) Cum enim in curte plures essent domus, præcipua dicebatnr sala seu domus salica. Ducang. glos. verb. lex, col. 157. — (3) *Hist. des gr. chemins de l'empire, tom.* 1, *pag.* 519. — (4) Strab., lib. 5, pag. 186 et 203.

toujours le *villa* de la moyenne et de la basse latinité, le *hem heim*, *haim* des Allemands, le *hove*, *hoœve*, *zeele* des Flamands, et le *inn*, *inny* que nous prononçons *ignies*, des Saxons.

St. Remi disposant par son testament de deux villages qu'il tenait de la libéralité de Clovis, leur donne l'épithète de *villæ* et remarque que ce prince les appelle dans sa langue Biscofesheim (1). Dagobert second, deux siècles après, donne l'un des Biscofesheim, alors chef-lieu d'un canton, à l'église de Strasbourg, et le qualifie, non comme St. Remi de *villa*, mais de *curtis* (2), de sorte qu'en vieux langage on pouvait les appeler indifféremment ville-l'évêque ou court-l'évêque (3). Ce n'est pas que St. Remi ne fût aussi familiarisé avec le *court* que ses ancêtres: mais la pureté et l'élégance avec lesquelles il parlait le latin (4) ne lui permettaient point d'introduire un barbarisme dans cette langue. S'il se sert, une fois seulement, du mot *curtis*, c'est pour dire que tel était le nom distinctif d'une église.

Ce que les Gaulois appelaient *court*, les Germains et les Flamands, leurs descendans, le nommaient *hove*, *hoeve*, *zeele*.

Le premier, *hove*, peu différent de l'allemand *Dorff*, village, s'est conservé dans Wolcherinhove, Bavinchove, Polinchove, Gemerinchove, Kerkhove, etc., qui signifient à la lettre *ferme Wolcherine*, *ferme Bavone*, et pour m'exprimer plus correctement, ferme de Wolcher, de Bavon, de Paul; Gemerinchove, ferme augmentée, de *Gemeer*, augmenter, Kerk-

---

(1) Cum duabus villis quas Ludowicus..... Biscofesheim sua lingua vocatis, mihi tradidit. Mir., tom., pag. 3, col. 1. — (2) *Hist. d'Alsace, par Laguille, prem. part. pag.* 75, *et preuves, pag.* 3. — (3) *On les appelle aujourd'hui Pitschhofen. Le premier fait partie du quatrième arrondissement du département du bas-Rhin, à cinq lieues de Strasbourg; le second est du premier arrondissement du même département, à six lieues de Wissembourg et sept de Strasbourg.* — (4) *Sidoine Apoll., liv.* 9, *lettre* 8, *traduc. de M. de Sauvigny, deuxième part., pag.* 69.

hove, ferme de l'église, noms qu'on rendrait, dans tous les dialectes répandus autrefois dans ce département, par Vaucheville, Bavonville, Polinville, Augmenville, Egville ou Egleville, et encore, Egliville; Vauchicourt, Bavoncourt, Polincourt, Augmencourt, Eglicourt; Vauchergnies ou Vauchenies, Bavignies, Polignies, Augmenies et Eglignies.

Le second, *hoeve*, est un vrai manse (1). C'est le seul mot qui soit resté aux Flamands pour exprimer une ferme.

Le troisième, *zeele*, qui est la finale de plusieurs noms de villages, tels que Herzeele, Winezeele, vient de *sal* prononcé *zaal*, et par les Flamands *zeele* qui signifie également un manse seigneurial et un manse particulier. Zeele s'est changé dans la partie françoise de notre département et ailleurs encore en *celle*; nous le trouvons dans Vaucelle, Courcelle, Lecelle, Maisoncelle, Lincelle, Thivencelle. Il n'a point varié dans Bantouzel. Il est aussi le *cella*, *sella* et *sedes* de la basse latinité (2).

Le *inn* saxon, qui signifie encore chez les Anglais logis, auberge, hôtellerie, a formé la finale de nos noms en *iny* ou *ignies* et désigne indifféremment aussi un manse et un village. On le rencontre dans Mérignies, Tourmignies, Wattignies, Montignies, Bellignies, etc. Il est parsemé dans différens cantons du département du Nord et du Pas-de-Calais où furent transplantés les Saxons, tant de fois vaincus par Charlemagne et tant de fois rebelles à ce prince (3).

---

(1) Confirmamus quindecim hoevas seu Mansos terræ novæ. Mir., tom. 6, pag. 571. — (2) Sedes duas in terra arabili et bonaria 24. Mir., tom. 1, pag. 144. Inter sellam et pratum. *Preuv. de l'hist. de l'abb. de St. Denis, pag.* — (3) Et in ipsâ æstate ipse rex Karolus demoratus est in Saxonia.... Et circuivit terram Saxonum ubi rebelles fuerant, incendendo et vastando omnia : et præter innumerabilem multitudinem, viros, mulieres et parvulos captivos abduxit secum in Francia. Ex chou. Moissiacense, *au rec. des hist. de France, tom. 5, pag. 76. En la terre entra à grant force, tous les Saines, qui demeurent delà le flun d'Albe, fist passer par deçà en France t fames et enfans... De celle gent sont né et estrait, si comme l'en dit, li Brabançon et il Flamen. Chron. de St. Denis, même rec. p. 252.*

Quand je n'aurais pas déjà prouvé évidemment l'origine de nos peuples, quand je n'aurais pas encore découvert la cause de la variété des mesures agraires du Hainaut, ne trouverais-je pas l'une dans l'étymologie des noms que je viens de citer et l'autre dans la diversité des nations qui ont foulé le sol de cette province, où, depuis tant de siècles, leurs descendans ont conservé des mœurs, des habitudes, un génie et un langage différens les uns des autres?

J'ai dit que la partie septentrionale du département était soumise aux Germains : y trouve-t-on en effet des noms de villages tirés d'ailleurs que de leur dialecte? On y voit, il est vrai, Ostricourt et Gondecourt, d'une finale Celto-Gauloise, comme ceux de l'Ostrevant, du Cambrésis et de l'Artois que j'ai assuré occupés par des Gaulois : mais qui osera soutenir que ces villages placés sur l'extrême frontière de deux peuples, l'un Germain, les Ménapiens, l'autre Gaulois, les Atrebates, encore soumis, avant la Révolution, aux lois féodales des deux provinces de Flandres et d'Artois, n'aient pas été fondés par le second de ces peuples?

On ne remarque plus de finale décidément germanique dans le Hainaut, pays des Nerviens, et cela doit être. Tant de peuples leur ont succédé, des dialectes si différens du leur s'y sont introduits, que tout ce qui était d'eux est disparu. En échange, les noms y ont pris la terminaison saxone *ignies* ou *égnies*. J'en compte jusqu'à vingt-deux dans le cinquième arrondissement seul de ce département (1), où les Saxons dispersés en plus grand nombre que dans aucune autre province, établirent des villages sur les ruines, sans doute, de plus anciens, dont sûrement ils n'ont point cherché à connaître le nom primordial.

M'objecter que parmi les cent soixante-cinq villages de cet arrondissement, il s'en trouve un, un seul, appelé Raucourt

(1) *V. l'annuaire du département du Nord, an* 11, *table* 9.

dont, selon moi, la terminaison est gauloise, ne ferait que donner plus de force à l'opinion que j'avance. Et certes, celui-ci ne peut-il être postérieur aux autres ? Ne peut-il avoir pris son nom d'un propriétaire Français nommé Raulcon ou Roccon, que l'on rencontre si fréquemment dans les tables nominales du recueil des historiens de France, comme de Raimbault, *Raimbaldi curtis*, Raimbaucourt, d'Auberi *Auberici curtis*, Auberchicourt, d'Honulfe, *Honulfi curtis*, Honnecourt et de notre Raulcon, *Raulconnis curtis*, Raucourt (1)?

Les *courts* étaient des villages, petits ou grands, formés par les habitations rapprochées du manse dominical ou seigneurial. C'est du séjour ordinaire des Rois dans les courts de leur domaine qu'est venu le nom de *Cour* donné au lieu où le souverain habite, ou à la réunion des personnes de sa famille. Delà encore quelques villages terminés en *court*.

A l'avénement de Charlemagne, les choses changèrent. Ce prince partagea les courts en deux classes : il comprit, dans la première, les grands établissemens composés de plusieurs villages, dans lesquels se trouvait ordinairement un palais ou un château, et leur donna le nom de ville, *villa*. Il plaça dans la seconde les villages ou manses seigneuriaux isolés qui continuèrent à s'appeler court, et il eut soin de ne pas les confondre. S'il donne son capitulaire *De villis*, il y place un article pour les pressoirs de ses villes (2), et un autre pour ceux de ses courts; et s'il confirme les biens de l'abbaye de St.-Bertin, il se sert de la disjonctive *vel*, pour différencier le *curtis* du *villa* (3).

Après lui, des villages assez considérables en population pour avoir des églises paroissiales et un terroir suffisant pour

---

(1) *On trouve dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, page 71 des preuves, un diplome dans lequel il est fait mention d'un endroit appelé* Rocconis curtis, *aussi du nom d'un Roccon.* — (2) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 337 et 338. — (3) Hadrardus... Suggessit eoquod antecessores regni nostri Reges de omnes curtes vel villas ipsius monasterii... Mir., tom. 1, pag. 495.

la nourrir (1), quoique fiscs royaux, continuèrent à être appelés courts, plus par respect pour sa mémoire que par obéissance à des lois enfreintes impunément tous les jours. Tel, par exemple, Sommaing-en-Ostrevant qui avait, dès l'an 869, une chapelle seigneuriale, indépendamment de la paroisse, et un terroir de 977 bonniers (2). Le clergé respecta longtems les volontés de ce grand homme, car les canons du concile de Troyes de l'an 878 rangent les habitations rurales, chacune suivant son importance, dans l'ordre graduel, que ce souverain avait établi. On y trouve d'abord le *mansus*, puis le *curtis*, ensuite le *villa*. Mais déjà sous Louis-le-Débonnaire, ce bel ordre avait été troublé : il fut renversé de fond en comble sous Charles-le-Chauve par l'hérédité des bénéfices. Chaque propriétaire voulut alors que son hameau devînt non seulement une court, mais une ville; au moins il lui en donna le nom, et celui de *court* fut relégué dans les plus petites fermes. Hérimann, abbé de Saint-Martin de Tournai, en fait la remarque lorsqu'en parlant du prévôt de son abbaye, il dit : « Rodolphe fit bâtir quatre maisons ou mansions que nous » appelons improprement courts, dans lesquelles il mit dix » charrues à 4 chevaux (3). » Or, à cette époque, court ne signifiait plus qu'une ferme. Trois de celles dont il est ici question, savoir Warnave, Duisempierre et Longuesaulx, avaient été construites du consentement de Baudri, évêque de Tournai, avant l'an 1112 (4), et elles existent encore maintenant isolées comme au tems de leur établissement. Conformément à l'usage reçu, Hérimann appèle courts les autres fermes que Rodolphe fit bâtir entre Nomaing et Templeuve, ainsi que proche de Camphin. Hugues, seigneur d'Oisi, dans un acte de l'an 1065, se sert aussi de court pour désigner une ferme (5). Conrad, comte de Luxembourg, en 1083, oppose

---

(1) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 2, fol. 1542. — (2) Spiceleg. vet. script., tom. 2, pag. 876 et 879. — (3) Deinde quatuor domos sive mansiones quas abusive curtes vocamus..., construxit. Spiceleg. vet. script. tom. 2, p. 911. — (4) Miræus, tom. 3, pag. 377. — (5) De villis, castellis, curtibus, mansuris..., *Carpent. hist. de Camb., tom. 2, aux preuves, pag.* 9.

curtis à *villa* (1). Jean de Landast donne en 1183 à l'abbaye de Cisoing deux bonniers situés à Louvil pour y bâtir une ferme, *curtem* (2). Un concordat de l'an 1220 entre l'abbaye de St.-Vaast et le châtelain de Lille, parle des courts situées dans les villages de la dépendance de son abbaye, et assurément ces courts-là ne sont pas autre chose que des fermes (3). Enfin, au dix-septième siècle, une ferme était encore appelée *court* ou *cense* (4).

Le mot *court* fut aussi employé pour désigner la cour, le palais, le château du souverain ou du comte, la maison du particulier et même son enclos, en vieux français *pourpris*.

Des seigneurs donnèrent quelquefois à leurs fermes le nom de *granges*, parcequ'elles servaient non seulement à renfermer le dépouille de leurs terres, mais aussi la dîme et le terrage provenant de la récolte des autres. Jean de Châtillon, comte de Blois, par testament de l'an 1268, fait plusieurs legs et veut qu'ils soient payés avec tous les biens et les dépouilles de ses granges d'Oisy, de Landrecies et d'Avesnes (5). Le même comte donne, en 1277, à l'abbaye de St.-Damiens une grange avec le terroir qui en dépend, soit terres labourables, inondées ou en friche, prés, eaux, etc. (6). Les religieux de Cîteaux n'appelèrent jamais leurs fermes autrement que *granges*, et ceux qui traitaient avec eux voulaient bien, par complaisance, peut-être même pour rendre leurs actes valides ou les mettre à l'abri de toute fausse interprétation, n'employer que ce terme. L'église de l'abbaye ayant été renversée et le dortoir menaçant ruines, les dames obtinrent de Pierre, évêque d'Arras, l'an 1262, la permission d'aller s'établir dans leur *grange* de Markef, paroisse de Bouvignies (7). Le chapître de la cathédrale d'Arras, accordant aux abbesses et religieuses de Flines le droit de fixer leur demeure sur les limites des paroisses de

(1) Mir., tom. 2, pag. 1135. — (2) Idem, tom. 1, pag. 551. — (3) Idem, tom. 2, pag. 1137. — (4) *Hist. de Sebourg*, *pag.* 155 *et* 156. — (5) *Hist. de la maison de Chastillon*, *aux preuves*, *pag.* 60. — (6) Ibid., pag. 66. — (7) Mir., tom. 3, pag. 367.

Flines et de Rache, stipule que si elles établissent des *granges* dans les environs de l'abbaye, sur des terrains sujets à la dîme, elles en donneront une indemnité raisonnable (1).

L'habitation la plus commune, parcequ'elle était celle du peuple, s'appelait *courtil* ou *demi-courtil*. Elle consistait, dans le principe, en une pauvre maison faite de torchis. Son nom lui vient de *court*, pris pour l'habitation, et de *til* (2), torchis, terre grasse mêlée avec de la paille dont on fait encore des murailles et des maisons dans ce département.

Le courtil était, comme le manse, composé d'une maison et d'une quantité déterminée de terre. Les diplômes et les titres les plus anciens n'en fixent jamais la quantité, parcequ'elle était connue et invariable. Ils se contentent d'exprimer un courtil, un demi-courtil, un tiers de courtil. Ce courtil et ses diminutifs sont ce que Charlemagne, pour éviter une longue nomenclature, appelle collectivement de petites parties de terres, *parvulas possessiones de terra* (3). Il paraît par différentes pièces que le courtil était d'un demi-bonnier (4), et le demi-courtil de la moitié ou quatre cents de terre. Les courtils sur lesquels se trouvaient des maisons de l'espèce de celles que je viens de décrire, conservaient le nom de *courtil*, et ce nom est resté aux jardins des petites habitations de nos villageois. Les autres qui n'étaient point bâtis s'appelaient jardins, *horti*, c'est pourquoi l'on trouve des demi-jardins comme des demi-courtils (5). C'est en même tems pour désigner son jardin et déclarer qu'il contient un demi-bonnier qu'Engebert, Franc-

---

(1) *Titres de Flines.* — (2) *Dict. breton, par le Pelletier, au mot* Til. — (3) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 459. — (4) Ibid., tom. 2, col. 1454, *où se trouve un échange d'un courtil, contre une terre de même grandeur, ayant* 29 *perches de long et* 7 *et demie de large. Et aux preuves de l'hist. de l'abb. de St.-Denis, pag. lix., deux courtils contenant un bonnier et un arpent. Trois courtils contenant deux bonniers et demi.* — (5) Miræus, tom. 1, pag. 160, 503; tom. 2, p. 830, tom. 3, pag. 285, 307 et 692, tom. 4, p. 506 et 541. Ducange, gloss. v. curtis, col. 1106 et 1108.

salien, donne l'an 711 à St. Willebrod, évêque d'Utrecht, sa sale et son courtil (1).

On appela aussi les divisions du demi-courtil *coteries* (2), d'où notre terme *tenir en coterie.* Ces cotteries consistaient en de très-petits terrains, sur lesquels étaient bâties les chaumières des plus pauvres paysans. Elles n'étaient, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que des tannières, payant un cens tel que le saxon *cote*, d'où elles tirent leur nom, le signifie. Ce mot s'est étendu depuis à toutes les terres qui n'étaient ni fiefs, ni alleux. On les appelait aussi terres de vilénage, parcequ'elles étaient possédées par des non-nobles dits alors villains.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur la réunion en masse de toutes les espèces d'habitations dont je viens de parler. Elle formait ce que les Romains appelaient *oppidum*, et nos ancêtres *villa.* Ce dernier nom se trouve appliqué à toutes sortes de villages, même à une ferme, au tems de la rédaction de la loi salique (3), mais jamais aux villes dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui; jamais même aux villes ouvertes protégées par un château. On qualifia généralement celle-ci, jusques vers le milieu du douzième siècle, que la plupart se trouvèrent entourées de murailles, du nom de cité, bourg ou château, *civitas*, *burgus*, *castrum*, *castellum*, *vicus*, sans leur faire perdre leur ancienne dénomination d'*oppidum.*

Les domaines que les Romains avaient formés au profit du fisc ou des empereurs dans la Belgique, furent appelés, comme partout ailleurs, villes publiques, *villæ publicæ*, villes impériales, *villæ cæsarianæ* (4). Les rois des Francs, en s'en emparant, leur conservèrent ce nom et le donnèrent même

---

(6) Mir. tom. 3, pag. 285. — (2) Ducange, gloss. verbo cota 2. *Hennebert*, *hist. d'Artois*, *tom.* 1, *pag.* 340. — (3) Baluz., cap. Reg. Franc. tom. 1, col. 293. — (4) Valer: Max., lib. 9, cap. 2. Florus, lib. 3, cap. 21. Plin., lib. 15, cap, 30. Ortellius, in thesaur. Geograph.

aux nouveaux domaines qu'ils se procurèrent. Charlemagne ne l'appliqua qu'à de très-grands établissemens qu'il forma pour lui-même (1). Jusques-là ils avaient été appelés indifféremment villes, cours ou fiscs (2) royaux; mais ce prince ne donna plus le nom de villes qu'à des chefs-lieux de plusieurs courts ou villages, chacun gouverné par un juge ayant sous lui des maires qui ne pouvaient avoir d'inspection plus étendue dans la ville que celle du territoire qu'il leur était possible de parcourir en un jour (3). Plusieurs de ces villes avaient des châteaux ou des palais qu'habitaient nos Rois (4), et la population s'y accrut promptement. Elles furent ensuite données en bénéfices, puis inféodées. Les seigneurs qui les possédèrent fortifièrent celles qui n'en avaient point, d'un château, les entourèrent d'un mur, et le nom de ville resta à celles-ci comme à celles qui, au lieu de prendre des accroissemens, perdirent leur supériorité et retombèrent dans la classe des courts ou villages.

L'empereur Louis-le-Débonnaire suivit les traces de son père, en établissant des villes de plusieurs villages ou hameaux réunis. Il y fit construire des églises et ordonna qu'elles jouiraient de toute la dîme du terroir qui leur était affecté (5), en sorte que la grandeur de chacune de ces villes était déterminée par sa paroisse, et la paroisse par la perception de la dîme (6). A cette époque, le mot *villa* désignait une grande réunion d'habitans, une ville non murée. Celles d'une moindre importance, appartenantes au fisc et qui ne différaient des cours royales que par leur peu d'étendue, s'appelaient *villulæ* (7), et un hameau *villare* (8), d'où les noms de Villers et de Villiers.

---

(1) Villæ nostræ quas ad opus nostrum serviendum institutas habemus. Cap. de villis. — (2) Mir., tom. 3, pag. 1. — (3) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, pag. 335. — (4) Hadrian. Valesius notit. galliar. passim. — (5) Baluz., cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 566. — (6) Ibid., col. 730, art. 149. — (7) In pago Hainœnsi, super fluvio Sambra villulam nomine Sassigniacas, mansos 22 habentem. Mir., tom. 1, pag. 246. Cap. Reg. Franc., tom. 2, col. 1488. — (8) Marca Hispan. in appendice, col. 772, ubi etiam villulæ, col. 776.

Sous Charles-le-Chauve, Lothaire, son frère, et leurs successeurs, les termes anciens reparurent : les domaines furent encore appelés fiscs, villes, cours royales, publiques, fiscales. Ceux qui passèrent en propriété aux comtes conservèrent le même nom, mais ceux qui furent cédés aux seigneurs, aux châtelains, aux particuliers, aux abbayes, aux chapitres, le perdirent, sans quitter cependant celui de villes.

Depuis lors, c'est-à-dire, vers le douzième siècle, le nom de ville emportant avec soi l'idée d'un grand établissement qui jouissait d'une commune et de différens privilèges, chaque endroit se l'attribua, et il ne fut pas de chétif village qui n'en prit le titre, ou de petit gentilhomme qui ne le donnât à son hameau (1). Au commencement du seizième siècle, cette sotte vanité, devenue ridicule, alla se cacher dans les dénombremens de fiefs, et les seules grandes réunions d'habitations fermées par une clôture commune osèrent se qualifier de ville.

(1) *La plupart des Coûtumes rédigées il y a deux siècles, et des dénombremens bien moins anciens, donnent encore à de simples villages le nom de villes.*

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(7e ARTICLE.)

L'ABBÉ DE MONTLINOT.

CHARLES-ANTOINE LECLERC DE MONTLINOT, né en 1732 d'une honnête famille du bourg de Crépy, en Valois (département de l'Oise), a laissé assez de souvenirs dans le département du Nord, comme habitant, bénéficier et historien de son chef-lieu, pour y recevoir un droit de bourgeoisie.

Montlinot fit d'excellentes études à Paris, et s'y engagea dans les ordres sacrés à un âge où l'on sait rarement ce qu'on fait et où la vocation n'est pas immuable. Ayant obtenu une prébende de chanoine à la collégiale de St.-Pierre, de Lille, il vint habiter cette ville vers 1761 ; plus instruit ou plus ardent que ses collègues, il ne les imita point dans leur repos, et consacra les longs loisirs que lui laissait son bénéfice, véritable sinécure, à l'étude des sciences et des lettres. L'activité naturelle de son caractère le poussa dans plusieurs carrières, il obtint des succès partout. Il reçut le bonnet de docteur en théologie, peu après celui de docteur en médecine; bientôt, il vit ouvrir devant lui les portes de la société littéraire d'Arras et de plusieurs autres académies, et on le proclama un

des hommes de la Flandre qui *savaient écrire*, chose assez rare à cette époque, et qui, comme on va le voir, ne procurait ni fortune ni bonheur.

Le tems était arrivé où la philosophie du XVIIIe siècle, propagée par les attrayans ouvrages des écrivains de la nouvelle école, fesait des progrès, même en Flandre; l'esprit ardent de Montlinot s'ouvrit à ces nouvelles idées qu'il adopta avec tout le feu de la jeunesse et l'énergie d'une ame fortement trempée. Dès l'année 1759, il réfuta l'ouvrage de Chaumeix contre les Encyclopédistes, et il eut l'honneur de voir sa réfutation attribuée à Diderot et insérée dans une des éditions de ses œuvres.

Dès lors quelques amis purent prévoir, dans la lutte qui s'engageait entre tous les écrivains, quel drapeau suivrait le jeune chanoine de Lille. La ville qu'il habitait manquait d'historien, car on ne peut regarder comme une histoire l'indigeste et plate compilation de *Tiroux*, dont les seuls détails précieux sont copiés textuellement dans les *Mémoires sur l'intendance de Flandre*, écrits en 1698 par M. *Jean Godefroy*, sur l'invitation de l'Intendant *Dugué de Bagnols*, et dont le reste est au dessous de la critique. Montlinot, qui s'était déjà essayé avec succès sur plusieurs sujets d'histoire locale, eut l'ambition de croire qu'il pouvait remplir cette lacune; il travailla à une histoire de Lille : au lieu de cheminer dans la route si battue, suivie par tous les bons et naïfs, mais lourds et crédules historiens de nos villes, il préféra se frayer un chemin nouveau en imitant, d'assez loin il est vrai, la manière de Voltaire. L'écrivain y sappe à grands coups les abus des tems anciens, et déverse à pleines mains le ridicule sur une foule de ces antiques usages qui ont de si profondes racines dans nos localités. Il alla peut-être trop loin ; étranger au pays, l'historien philosophe n'eut aucun de ces ménagemens que tout homme, quelqu'éclairé qu'il soit, conserve pour les objets qui ont frappé son enfance; arrivant de la capitale du monde civilisé, les mœurs et les traditions de la vieille Flandre lui parurent étranges; il lui manquait la religion des souvenirs pour les juger sans doute moins sévèrement.

Il est inutile de dire quel cri général d'indignation s'éleva contre l'écrivain, à l'apparition de son livre. Si l'on se figure la capitale de la Flandre il y a soixante-dix ans, si l'on se forme une idée exacte de ses paisibles habitans, tous livrés (à un petit nombre d'honorables exceptions près) à une vie commerciale et positive, religieuse et matérielle, on pourra juger du scandale que causa le jeune chanoine prêchant contre les institutions monastiques et contre les abus dont, malheureusement pour lui, vivaient alors à Lille des gens trop nombreux et trop puissans.

Cet ouvrage de Montlinot fit le malheur de sa vie : les ennemis qu'il lui suscita n'eurent de relâche qu'après lui avoir fait quitter la place : les ecclésiastiques surtout qui couvraient le pays et dont l'influence était immense, se coalisèrent pour cette sainte ligue ; les chanoines de St.-Pierre abreuvèrent leur confrère de dégoûts sans cesse renaissans ; le P. *Desruelles*, dominicain de Lille, publia un libelle qui fut reçu avec applaudissement par la masse de la population ; et *Wartel*, moine de Cysoing, fit imprimer l'année suivante un volume, contenant, en style brutal, des personnalités tellement choquantes, que Montlinot n'osa faire paraître la suite de son histoire qui déjà était sous presse.

Quoi qu'on en dise, c'est une perte : l'auteur avait à sa disposition les anciennes et curieuses archives de l'abbaye de St.-Pierre, de Lille ; il était ardent, laborieux, infatigable ; débarrassé de toutes les pieuses misères du moyen âge, son second volume eut augmenté d'intérêt à mesure que les événemens à décrire eussent été plus rapprochés de nous, et son philosophisme eût paru moins forcé : par suite, on lui eût rendu plus de justice, et nous aurions un bon volume de plus sur notre histoire locale. Assez de nos historiens indigènes ont écrit sous l'empire de dévotes inspirations, serait-ce donc trop d'en avoir un dont l'esprit philosophique eut seul guidé la plume ?

Accablé de menaces, de tracasseries et même d'outrages, Montlinot fut forcé de quitter Lille en 1765, et il résigna son

riche canonicat de St.-Pierre en juillet 1766. Il s'en fût à Paris ; confiant en son courage et en ses connaissances littéraires, il monta une maison de librairie en société avec *J.-B. Henry*, imprimeur du magistrat de Lille. Par ses liaisons avec la famille Panckoucke, aussi de Lille, il devint éditeur de plusieurs ouvrages, et déjà il commençait à se faire connaître avantageusement, lorsque ses ennemis ne se crurent pas encore assez vengés ; leur haine se réveilla à l'occasion d'une polémique sur des misérables lettres de noblesse, dans laquelle Montlinot prit avec sa chaleur ordinaire la défense d'un de ses amis. On circonvint le général *de Muy*, commandant de la Flandre Wallonne et maritime, et on obtint, par son entremise, une lettre de cachet qui reléguait le trop chaleureux écrivain dans la ville de Soissons. Heureusement tous les Intendans ne craignaient pas les philosophes ; celui du Soissonnais au contraire les recherchait, et savait s'en servir ; Montlinot fut placé à la tête du dépôt de mendicité de la province et y rendit d'éminens services. Son premier acte en entrant en fonctions fut de faire arracher du fronton de la porte de l'établissement qu'il était appelé à diriger, l'inscription : DÉPOT DE MENDICITÉ, pour y substituer celle-ci : MAISON DE TRAVAIL. En effet, la meilleure manière de ramener les hommes tombés dans l'abrutissement est de les relever à leurs propres yeux : les mendians qui n'entraient au *Dépôt de mendicité* que par la force, se crurent honorés d'être admis dans la *Maison de travail*. Montlinot sut d'ailleurs donner raison à son inscription ; il procura aux indigens une occupation qui leur apporta d'honnêtes moyens de subsistance. En 1779, la société de Soissons ayant proposé un concours sur les moyens de détruire la mendicité et de rendre utiles les mendians valides, Montlinot entra dans la lice, et son ouvrage fut couronné à l'unanimité : il était assez naturel que l'homme qui tous les jours exerçait la pratique de cette œuvre de bienfesance, fut celui qui en développât le mieux la théorie. Il ne se borna pas à ce travail philantropique, il adressa au gouvernement plusieurs mémoires sur des sujets d'économie politique, et ses vues furent souvent jugées fort utiles. Madame Necker, femme du ministre, digne mère de madame de Staël, avait conçu pour lui une estime toute particulière.

La Révolution française éclata ; l'abbé de Montlinot, avec ses idées philosophiques et son ame ardente, son caractère aventureux et passionné, sa haine pour le clergé et les lettres de cachet dont il avait été victime, dût adopter avec chaleur les principes de la grande réforme nationale qui se préparait. Il la servit de tous ses moyens, mais il en condamna tous les excès. Rentré à Paris, il déposa son titre d'*abbé* qui lui était à charge, et qui ne reposait d'ailleurs que sur un bénéfice qu'il n'avait plus, et, quoiqu'âgé de près de soixante ans, il se maria. Son activité naturelle l'entraîna vers l'Italie, où il fut employé dans l'armée qui conquit cette belle contrée ; il entra ensuite dans les bureaux du ministère de l'intérieur où il rendit de bons et loyaux services. Dans les loisirs que lui laissait sa place, il écrivait dans les journaux et surtout dans la *Clef du cabinet des souverains* où l'élite des littérateurs du tems travaillait avec lui.

Cet écrivain mourut à Paris en 1801, à l'âge de 69 ans, ne laissant à sa femme et à plusieurs enfans, encore en bas âge, que de très-faibles ressources pécuniaires, compensées par de puissantes recommandations et quelques bons amis.

Montlinot ne fut pas heureux ; il eut le malheur d'être venu trop tôt ou d'avoir été jeté dans un monde qui ne le comprenait pas. Il eut le tort de trop heurter les opinions des hommes avec lesquels il avait été appelé à vivre, et de ne pas adoucir son philosophisme frondeur devant une population encore enveloppée de beaucoup de préjugés. On lui reprocha surtout de ne pas assez menager les institutions ecclésiastiques dont lui-même tirait son lustre et sa vie ; mais il paraît que, quoiqu'engagé dans les ordres, Montlinot n'était pas prêtre : cette position dût le mettre beaucoup plus à l'aise dans ses écrits.

Quoi qu'il en soit des torts reprochés à cet écrivain, il nous paraît qu'ils ont été exagérés et que rarement on lui a rendu justice. La *Biographie universelle* (article de l'exact M. *Beuchot*) ne donne pour ainsi dire que l'histoire de ses livres ; celle des *Contemporains* ne fait que copier son aînée ; *Wartel*,

Desruelles et le dominicain *Richard*, dans l'histoire de son couvent, ont été injustes et grossiers; M. *du Rozoir*, dans sa *Notice des historiens de Flandre*, a suivi l'opinion commune, sans rechercher si elle était fondée. Dans sa *Lille ancienne et moderne*, ouvrage très-médiocre du reste, *Regnault-Warin* a un peu mieux apprécié notre abbé philosophe; mais je ne trouve que M. *Bottin* qui lui ait rendu bonne justice dans son *Annuaire statistique* du département du Nord, pour l'an XI.

Montlinot a laissé les ouvrages suivans :

I. *Préjugés légitimes contre ceux du sieur Chaumeix.* 1759, in-12. L'année suivante, cet écrit reparut sous le titre de *Justification de plusieurs articles de l'Encyclopédie, ou Préjugés légitimes*, etc. 1760, in-12. On fit l'honneur à Montlinot d'attribuer cet ouvrage à Diderot et on l'inséra dans le tome 4 des prétendues œuvres de ce philosophe, Londres (Amsterdam) 1773, 5 vol. in-8°. C'est une réponse à l'ouvrage de Chaumeix intitulé : *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie*, 1758, 8 vol. in-12, contre lequel s'élevèrent avec Montlinot l'abbé Morellet et Voltaire, qui accablèrent le pauvre Chaumeix d'un ridicule bien mérité.

II. *Etrennes aux bibliographes*, ou notice abrégée des livres les plus rares, avec leur prix. 1760, in-24, de 71 pages, dont les 20 premières contiennent les titre et faux-titre et un calendrier. L'auteur parle ensuite de 44 ouvrages, rangés par ordre alphabétique, selon les titres ou les auteurs; Montlinot annonçait le projet d'y joindre plusieurs supplémens, il n'en a rien fait. Le savant *Beuchot* regarde ce livre comme assez insignifiant; et de fait, Montlinot n'était pas assez versé dans la connaissance des livres rares pour donner des étrennes aux bibliographes.

III. *Esprit de la Mothe-le-Vayer*, par M. de M. C. D. S. P. D. L. (de Montlinot, chanoine de St.-Pierre de Lille.) Sans indication de lieu (sans doute Lille), 1763, in-12, de 504 pages, précédé d'une vie de la Mothe-le-Vayer de XXXVI pag.

Quand on a peu d'esprit, on donne celui des autres, dit Montlinot en tête de son livre ; il a cependant fait preuve qu'il n'en manquait pas, en dépouillant les œuvres de la Mothe de tout ce fatras qui les obstruait et en les réduisant à un petit *Ana* portatif et compact.

IV. *Histoire de la ville de Lille*, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1434. Avec cette épigraphe :

« Haud plausus populi, magnatum haud munera venor ;
« Hæc mea laus est, hæc mea merces : dicere verum. »

Paris, Panckoucke, 1764. in-12, dédié à son ami B.... xv et 344 pages.

Cet ouvrage donna naissance 1° à une *Longue lettre à M.****, par le P. *Desruelles*, dominicain de Lille, qui prenait le titre de *Théologien flamand,* mort subitement le 23 novembre 1775, et 2° aux *Observations sur l'histoire de Lille*, à Avignon, chez Barthelemi-Joseph Emeritoni (Lille) 1765, in-12, de 222 pages, par Wartel, prévôt de Hertsbergue, religieux de Cysoing; critique brutale dans laquelle on reconnait parfois de l'érudition assez lourdement produite et mal digérée. L'histoire de Lille de Montlinot devait être suivie d'un second volume dont l'impression était déjà commencée. Il serait à désisirer que la ville de Lille, une société savante, ou quelques amis des lettres, cherchassent à publier ce second volume dont les traces ne doivent pas être perdues.

V. *Discours qui a remporté le prix de la Société d'agriculture de Soissons*, en 1779, Lille, 1780, in-8°. La question était : Quels sont les moyens de détruire la mendicité et d'occuper utilement les pauvres ?

VI. *Etat actuel du dépôt de Soissons*, précédé d'un essai sur la mendicité, 1789, in-4°. L'essai sur la mendicité fut réimprimé à part in-8°, 1790.

VII. *Observations sur les enfans trouvés de la généralité de Soissons*. 1790, in-4°. — Cette brochure, fruit des recherches ordonnées par le ministre des finances, présente les

causes de l'augmentation du nombre des enfans abandonnés dans le Soissonnais, et indique les améliorations à introduire dans la législation des enfans naturels.

VIII. *Essai sur la transportation comme récompense, et la déportation comme peine.* Paris, an IV (1797) in-8°.

IX. Un mémoire inédit *sur la culture flamande.*

Il composa aussi : 1° l'*Introduction* (XII pages) qui précède l'Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre, par A. J. Panckoucke, Dunkerque, 1762, in-8°. opuscule que M. le chevalier *Lebon*, de Lille, a traité trop sévérement dans sa notice des historiens flamands. 2° le *Discours sur l'histoire naturelle*, en tête du Dictionnaire portatif d'histoire naturelle, Paris, 1763, 2 vol. in-8° ; 3° la *Préface* de la Vie et les aventures de Robinson Crusoé, Paris, (entrepris par Ch. Joseph Panckoucke, mort le 19 décembre 1799), an 7 [1799], 3 vol. in-8° ; et il participa à la rédaction de la *Clef du cabinet des souverains*, nouveau journal du soir et du matin, historique, politique, moral et littéraire, qu'il publiait dans le sens de la Révolution française, avec MM. de Fontanes, Pommereul, Garat, Gérard de Rayneval et Peuchet depuis 1797, etc. Il fit aussi paraître quatre comptes rendus de l'établissement de Soissons à la tête duquel l'avait préposé l'Intendant de Soissons. Enfin, il paraît certain que Montlinot fut encore l'éditeur de la seconde édition des *Anecdotes de médecine*, comme je l'ai avancé dans l'article du médecin *Dumonchaux*, auteur de ce livre et l'un des bons amis de cet historien de la ville de Lille.

ARTHUR DINAUX.

MESURES ANCIENNES

EN USAGE

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

LA première mesure agraire connue chez les Celtes fut l'arpent. Ce nom vient de *ar*, *aarde*, *aerd* ou *aert* qui, dans chacun de leurs dialectes, signifiait terre, et de *pan* ou *pandt*, limite, borne, marque; ainsi *ar-pandt* était une terre séparée des autres par des bornes. Les Romains, peuple formé en grande partie d'Umbres, de Tuscs, de Sabins, tous Celtes de nation, et de Grecs, la connaissaient parfaitement. La nouvelle langue à qui cette réunion donna naissance, n'admit point l'arpent quant au mot, mais en conserva la mesure sous le nom d'acte quarré, *actus quadratus*, qui resta arpent chez les Gaulois, par conséquent dans tout le département du Nord, jusqu'à ce que des révolutions y apportassent les changemens dont nous avons la preuve de fait.

Cet acte quarré ou arpent gaulois formait le demi-*jugère* des Romains, et deux actes le jugère ou moitié du dernier arpent de Paris, c'est-à-dire, 17 ares 09 centiares environ; en sorte que les 400 arpens gaulois ou la centurie romaine, formaient justement cent arpents de Paris, et ceux-ci vingt-quatre bonniers de Lille, plus un are vingt centiares; rapprochement

unique, peut-être dû au hazard, peut-être aussi à l'origine commune de tous ces peuples.

Les Romains ne changeaient point les mesures qu'ils trouvèrent établies chez les nations vaincues, quand ils les laissaient jouir de leurs terres. Dans la suite, ils formèrent partout des cadastres, et eurent grand soin d'y exprimer, avec la mesure reçue, le jugère qui était celle de l'Etat, afin, dit Higin, qu'en cas de différend, le dernier pût servir à le vider (1). Ce n'est que sous ce point de vue qu'on peut dire que le jugère fut employé chez nous, où, d'ailleurs, il n'en est resté aucune trace, non plus que de l'arpent.

Les grandes mesures en usage dans le département du Nord étaient le *bonnier*, le *journel*, la *rasière*, la *mesure*, la *mencaudée*, la *huitelée* et le *muid*. Quoique très-différentes les unes des autres, des actes anciens les confondent quelquefois soit par l'ignorance de leurs rédacteurs, soit parcequ'il était indifférent de donner un nom inconvenant à des terres dont la situation faisait nécessairement la mesure. Marguerite, comtesse de Flandre, donne, par exemple, l'an 1269, à l'abbaye de Cambron cent bonniers de Moer : elle en distrait vingt mesures en faveur de l'abbaye des Dunes, et les 80 bonniers restans sont livrés à Cambron (2). Or, 20 mesures et 80 bonniers forment les cent bonniers; il s'ensuit que la mesure et le bonnier sont ici pris pour une seule et même chose. Un seigneur du Cambrésis, où l'on s'exprimait le plus souvent en mencaudées, vend, en 1232, à un autre du même pays dix mencaudées de terre, tenues en fief du châtelain de Douai,

---

(1) Ita, sicut dixi consuetudinem alicujus regionis invenimus. Sicut videtur ita renuntiabimus, jugera tot, versus tot, sive libras tot, sive quodcumque aliud vocabulum aliquo modo comprensum fuerit, ità cum jugera ad scripta fuerunt, licet peregrinis vocabulis posita, quæ jugerum nobis ratio fuit, fidem servabit.... Ego ita renunciabam jugera tot vel versus tot, ut si forte controversia esset.... in jugeribus tamen constaret. Higen. de limit. constituendis. [pag. 151.] — (2) Miræus, tom. 3, pag. 602.

situées au terroir de Lambres, où il n'y eut jamais que des rasières (1).

Il en est de même des mesures de capacité. En 1168, un seigneur d'Epinoy donne au prieuré de Berclau, 24 mencaudées de bled à la mesure de Douai (2). Hugues de Melun cède, par acte passé à Arras en 1522, aux sœurs-grises de la Bassée, 40 rasières de bled, mesure de Douai, à prendre sur la recette de la Prévôté de la même ville et de la terre de Wagnonville. Il en parle encore en 1524, mais sa veuve, en 1529, fait de ces 40 rasières 40 mencauds, parceque ses lettres furent passées à Amiens, où l'on ne connaissait pas la rasière (3). Ainsi nous ne devons point nous arrêter à quelques exemples de ce genre, que l'erreur seule a pu introduire.

Le Bonnier, la plus grande des mesures du département, est, comme l'arpent, une terre bornée. Ce mot vient du celtique *bunn*, d'où notre vieux français *boune*, *bonne*, aujourd'hui *borne* (4), et de *ar*, terre, dont on a formé le latin *bunnarium*. Il était la mesure unique employée dans les domaines des rois de la première et de la seconde race : voilà pourquoi les diplômes nous en présentent dans le milieu de l'ancienne Gaule (5), où ils étaient inconnus avant l'arrivée des Francs, et d'où ils commencèrent à disparaître avec les domaines eux-mêmes, au déclin de la maison de Charlemagne ; la mesure propre à chaque province l'ayant alors emporté sur celle du souverain.

On comptait par bonnier dans la châtellenie de Lille, dans celle de Douai, au-delà de la Scarpe, dans la Flandre Fla-

---

(1) *Carpentier, hist. de Camb., aux preuv., pag.* 27. — (2) Miræus, tom. 4, pag. 517. — (3) *Hist. de la maison de Béthune, aux preuves, pag.* 313 bis, 300 *et* 301. — (4) *Un titre, pour désigner un bonnier pris en trois, porte : « La troisième partie de trois bornes de terre labourable. »* Tertiam partem de tribus metis terræ arabilis. Gall. christin. instrum., tom. 10, col. 301. — (5) Eadem, ibid. tom. 8, pag. 269. *Hist. de l'abb. de St. Denis, aux preuves, pag.* 48, 59, 60 *et* 65.

...ngante, dans les environs de Maubeuge, de Nord Libre [Condé] et de Saint-Amand. Il se divisait en seize cents, chacun de cent verges quarrées, ou en quatre mesures, quartiers ou journels, et encore en cinq mencaudées. Son étendue variait comme celle de toutes les autres mesures, d'un canton à l'autre. Elle n'est point encore parfaitement connue. Les tables de comparaison qui se forment sous les yeux du premier administrateur de ce département, ne nous laisseront rien à désirer à cet égard.

Le JOURNEL ou journal tire son nom de l'étendue de terrein que deux bœufs peuvent labourer en un jour. C'était le jugère des Latins. Il faisait la plus grande mesure de plusieurs communes du Hainaut. Il en fallait trois pour un bonnier, qui s'y divisait en quatre *quartes*, nom d'une mesure de capacité que les Allemands répandirent dans beaucoup de provinces de France (1).

RASIÈRE vient du celtique *rhés-hir*, et signifie suite de perches, de *rhes*, suite, série, et de *hir*, perche qui sert à clore les hayes (2), et avec lesquelles on mesurait, comme l'on fit depuis avec la lance, la toise et la chaîne. Elle était en usage dans tout l'Ostrevant et dans la partie de l'Artois réunie au département du Nord. Il s'en trouvait aussi en Hainaut, arrondissement d'Avesnes, et en Cambrésis. Elle était comptée, dans cette dernière province, pour une mencaudée et demie (3). On la divisait en quatre coupes, la coupe en quatre quarreaux, et celui-ci en demi-quarreaux. Et encore en dix-sept quarantaines, surtout en Ostrevant (4). La quarantaine formait, dans quelques parties de l'Angleterre, une mesure agraire composée, comme la nôtre, de perches ou verges de vingt pieds, d'où l'on peut conclure avec plus de certitude encore que ne l'a fait Tacite (5), que les Gaulois, principalement les

(1) Ducange, gloss. verb. quartale. — (2) *Le Pelletier, dictionn. Bret. aux mots* rhés *et* hir. — (3) *Titres de la fond. Jonart.* — (4) Mir., tom. 4, pag. 244. *Titres de Vicogne de* 1263. *Coût. de Douai.* — (5) [Britanni] proximi Gallis et similes sunt..... Gallos vicinum solum occupasse

Atrebates, se rendirent maîtres de cette île et y portèrent leurs mesures. C'est en effet de l'autre côté de la Manche, et parmi ses compatriotes que Comius, roi des Atrebates du continent, se retira sain et sauf par un stratagême qui, au rapport de Frontin, trompa César (1).

Mesure, nom qui tire son origine du premier besoin de l'homme, et signifie champ qui fournit à la nourriture, du celtique *Maësur*, dont la racine est *maes*, champ, ou tout autre objet qui porte ou renferme la nourriture. Les Latins ont conservé cette racine sous les deux acceptions que je présente. Ils ont formé de la première *mensio*, mesure, mesurage, *mensor*, mesureur, *mensis*, mois, mesure du tems; de la seconde, *mensa*, qui désigne aussi bien la nourriture placée sur la table que la table elle-même; *messis*, qui nous laisse autant l'idée des grains, des raisins, des fruits prêts à être employés à notre usage que celle de l'action ou du tems de les récolter (2).

La mesure est chez nous, comme chez nos ancêtres, un champ qui peut suffire à la nourriture d'un homme. Elle était connue dans toute la Flandre occidentale et dans quelques communes du Hainaut.

C'est aussi dans le celtique que nous trouvons la Mencaudée, *man-kell-dez*, qui signifie journel, ou, mot à mot, signe qui divise la journée de *man*, rendu en latin, dans la loi ba-

---

credibile est. Ex Jul. Agricolæ vitâ à Tacit. scriptâ, cap. 11. *Au Rec. des hist. de Fr. tom.* 1, *p.* 451.

(1) *Comius, vaincu et poursuivi par César, arrive sur le bord de la mer, où il trouve sa flotte qu'un vent favorable aurait bientôt poussée au large, si la marée basse n'avait laissé ses vaisseaux sur la grève, et n'en ordonne pas moins de déployer les voiles. En ce moment, César aperçoit de loin la manœuvre de l'ennemi, le croit hors d'atteinte et se retire.* Ex Front. stratag. de Gallis, lib. 2, cap. 13, *et au rec. des hist. de Franc., tom.* 1, *pag.* 687. — (2) *V. l Pelletier, dict. bret., aux mots* maës *et* maësur. Calep., diction. verb. mensis, messis, mensa....

varoise, par *signum* et *nota* (1), marque, signe, note, tout objet qui peut servir de borne, comme une motte de terre ou de gazon, un arbre, un fossé, etc., le plus souvent une pierre, appelée en breton maen; *hell*, division, séparation, et *dez*, jour, journée (2).

La mencaudée était celle de nos mesures qui comportait le plus de variétés. On l'employait dans le Cambrésis et le Hainaut; elle s'introduisit au commencement du quatorzième siècle dans une partie de l'Ostrevant, où elle fut substituée à la witelée et s'y trouva, comme elle, en concurrence avec la rasière.

HUITELÉE, autrefois witelée et huicteul, en saxon *wisteley*, champ double, de *wiste* conservé dans l'anglais *Twice*, double, et de *leag* aussi conservé dans *ley*, *lée*, *lay*, champ (3). Cette mesure peut être assimilée à l'acte quarré des Romains, qui, doublé, faisait le jugère ou la journée de travail. La huitelée était pareillement composée de deux champs, mais ne donnait qu'une demi-journée de travail. Son étendue était primitivement de quatre verges saxones quarrées et formait le demi-*hide* ou demi-jugère des Saxons (4). Ce peuple, ou les derniers Germains qui l'avaient précédé dans le Hainaut, la doublèrent encore, la triplèrent même, suivant le terrein qui leur fut cédé, sans en changer le nom comme avaient fait les Romains de leur centurie en la doublant (5),

---

(1) Si quis limites complantaverit aut terminos fixos, fuerit ausus evellere, si ingenuus est per singula signa vel notas vicenos sex solidos componat. Baluz. cap. Reg. Franc., tom. 1, col. 123. — (2) *Dictionn. de le Pelletier.* — (3) Johnson dictionary. — (4) Octo virgatæ [al. virgæ] unam hidam faciunt: Wista vero quatuor virgatis constat. Ducang., gloss. verb. Wista.... Rex... inquirere fecit per jus jurandum quot hidæ, id est jugera uni aratro sufficientia per annum essent. Id. verb. Hida. — (5) Centuria autem est ager ducentorum jugerum, quæ apud antiquos a centum jugeribus vocabatur, sed postea duplicata est, nomenque pristinum retinuit. In numero enim centuriæ multiplicatæ sunt, nomen tamen mutari non potuerunt. De agror. condition. ex var. auct. de mensuris.

et les Gallo-Romano-Francs, de leur arpent en le quadruplant.

Dans les environs de Valenciennes, la huitelée qui est la mencaudée derniérement en usage, ne fut que doublée, c'est-à-dire, portée de quatre à huit verges saxones, ce qui persuade un historien de cette ville (1) que la huitelée était ainsi appelée, parcequ'il en fallait huit pour un muid; erreur dans laquelle en effet, faute de connaître l'origine du nom, les huit huitelées qui composaient le muid devaient le faire tomber. Dans quelques autres endroits du Hainaut, cette mesure, presque triplée, dut, par rapport à sa contenance, se confondre avec la mencaudée, et c'est ce qui arriva naturellement. Son introduction dans une partie du chef-lieu de Valenciennes est due à une toute autre cause. Les comtes de cette ville, feudataires de l'Empire, s'étant emparés, pendant les troubles qui régnèrent en France, d'un canton de l'Ostrevant, imaginèrent, pour cacher leur usurpation, d'y introduire la huitelée qui, jusqu'alors, n'avait point passé l'Escaut. Ils la propagèrent promptement, et ce moyen leur réussit. St. Louis et Philippe-le-Bel découvrirent la fraude, mais s'inquiétèrent peu de la nouvelle mesure à laquelle fut encore depuis substituée la mencaudée.

La huitelée dominait anciennement dans la prévôté de Bavai, dans les environs de Valenciennes, et sur la rive gauche de l'Escaut, depuis Condé jusqu'à Rœulx. Son plus grand rayon, à partir de Valenciennes, ne dépassait pas les terroirs d'Aubry, de Bellain et de Denain. Elle n'était plus guères connue dernièrement qu'à Bavai et dans les environs.

Il n'est point de territoire où il y ait eu autant de sortes de mesures que dans celui de Valenciennes. On y a vu successivement le bonnier, la huitelée, la mencaudée, et conjointe-

---

(1) *Doutreman, page* 440.

ment la huitelée et la rasière, puis cette dernière et la mencaudée.

Le Muid, le *modus* et le *modius* des Romains, s'appliquait (1) à tout ce qui peut se mesurer, comme notre mot mesure. Considéré comme mesure agraire, il n'était qu'idéal : les Romains le portèrent partout. Leur jugère en contenait trois (2). Il fallait pour un muid, en Ostrevant, douze rasières, à Valenciennes huit huitelées ou mencaudées, et à Cambrai seize mencaudées.

---

(1) *Monde prim. au mot* modus. — (2) De agror. condit. ubi de jugerib. metiund., pag. 173. Gloss. verbo modius, col. 863.

Guilmot.

SUR LES ASSAUTS DE CHANT

DE

PINSONS

et sur

les Oiseleurs dans le département du Nord.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. BOTTIN.

......Les ornithologistes ne connaissent que deux espèces de pinson, savoir : le pinson proprement dit (*Fringilla cælebs*), et le pinson d'Ardennes (*Monti-Fringilla*), plus fort que le précédent ; le pinson d'Ardennes se trouve dans les grands bois. La première espèce, seule, fournit les pinsons propres à *poser* : on le trouve en grand nombre partout dans ce pays, notamment dans les environs d'Arras et de Douai.

Il y a deux manières de se procurer les oiseaux que l'on veut former : on les prend jeunes dans le nid, ou on leur tend des piéges pour les attraper tout élevés. Les pinsons qui figurent dans nos concours de *musique aërienne*, ont été presque tous pris de cette dernière manière, c'est-à-dire, à un an ou deux, car les plus âgés sont fort difficiles à attraper. On en élève quelquefois aussi à la brochette, mais on ne les trouve pas aussi bons. Les pinsons obtenus de cette dernière manière se nomment vulgairement dans le pays *pinsons patelots*.

Le pinson (*Fringilla cælebs*) se plait beaucoup dans les

vergers : c'est là aussi qu'on le prend. Pour y parvenir, on place un pinson dans une cage près de laquelle on a tendu des filets; le chant du pinson captif attire le pinson du voisinage ; celui-ci descend sur la cage, on l'enveloppe de filets, ou bien on le prend avec de la glu. L'attention particulière que l'on donne au pinson, dans ce pays , a donné lieu de remarquer que cet oiseau est extrêmement jaloux de conserver la supériorité sur son territoire; s'il s'en trouve deux dans le même verger, ils se battent, et il faut nécessairement que l'un ou l'autre décampe.

Le pinson capturé est placé dans une cage d'une structure particulière et usitée parmi tous les oiseleurs. C'est une sorte de coffre en carré long, formé de planchettes de trente centimètres environ de longueur, sur moitié de hauteur et autant de large, ne tirant de jour que d'un de ses côtés étroits où se trouve le vase destiné à recevoir le manger. Cette cage qui ne ressemble pas mal à un cercueil, annonce par son aspect presque lugubre, le triste sort de l'hôte aimable qui doit l'habiter.

En effet, sept à huit jours après qu'un pinson a été pris, on lui brûle les deux yeux, ou, pour mieux dire avec M. de Buffon, qui décrit cette singulière opération, on lui réunit la paupière inférieure à celle supérieure, par une espèce de cicatrice artificielle que l'on obtient en touchant légèrement et à plusieurs reprises les bords de ces deux paupières, avec un fil de métal rougi au feu, prenant toutefois garde de blesser le globe de l'œil. On attend huit jours pour faire l'opération, afin que l'oiseau ait assez pris l'habitude de sa cage, pour trouver facilement sa nourriture, lorsqu'il aura perdu la vue. On pourrait croire que la douleur en fait périr beaucoup; ce serait une erreur ; ils survivent à peu près tous à l'opération. C'est toujours une barbarie qui serait sans excuse, si, pour la pallier, on n'alléguait que dans les concours ce petit esclave de nos plaisirs, s'il y voyait, s'effaroucherait du nombre de personnes que cet exercice attire ordinairement, ou qu'il aurait des distractions dont il est préservé par la cécité : mais il n'en est pas moins vrai que cette mutilation prend sur son

moral. Ce n'est plus cet oiseau vif et toujours en mouvement qui a donné lieu à l'épithète, *gai comme un pinson* ; triste et monotone dans sa cage, il y reste presque immobile.

Mais enfin qu'est-ce donc qu'un oiseau *poseur?* Je vais, sans plus tarder, satisfaire à votre impatience : on dit d'un pinson qu'il peut *poser*, lorsqu'il est reconnu en état de soutenir un assaut de chant avec d'autres oiseaux de son espèce, captifs comme lui, aveugles comme lui.

Les pinsons ne sont bons à *poser* qu'au bout de quatre ou cinq ans ; plus jeunes, ils ne peuvent soutenir la concurrence avec les vieux. On les exerce au combat, d'abord deux à deux, ensuite en plus grand nombre. Il faut en prendre beaucoup pour en obtenir un bon, aucun signe extérieur n'aidant à faire discerner ceux qui auront plus ou moins d'aptitude pour le chant. Buffon observe, d'ailleurs, qu'ils ne se façonnent point aisément à la captivité ; que les premiers jours ils ne mangent point ou presque point; qu'ils frappent continuellement de leur bec les bâtons de la cage, et que fort souvent ils se laissent mourir.

Il ne paraît pas que l'on prenne des précautions particulières pour la nourriture des pinsons *poseurs* ; le millet presque sans mélange la compose en été ; en hiver on y allie moitié de colzat.

Un jour ou deux avant le concours, l'oiseleur place les pinsons qu'il destine à y figurer, dans un endroit obscur et retiré de la maison, quelquefois même dans une armoire, une garde-robe, afin que, chantant peu ces jours-là, ils soient d'autant mieux disposés pour le lendemain. On choisit pour l'assaut de chant un lieu en plein air où les oiseaux entendent peu de bruit, et au couchant, pour qu'ils soient garantis des rayons du soleil. L'emplacement jugé le plus favorable est le long d'un mur, auquel on a eu longtems l'habitude de suspendre des cages. Mais depuis que l'on a fait la remarque que cela était défavorable au chant, elles sont placées à un mètre

dant plusieurs jours, un pinson mort, et se complaire à recevoir avec sensibilité les condoléances de quiconque voulait prendre part à cette perte. Armentières sur la Lys est le chef-lieu de ce genre d'amusement populaire, comme Nieppe, sur l'autre rive, est celui des combats de coqs. Dans un des derniers concours, dont j'ai été témoin en 1811, un oiseleur avait un pinson qui ne chantait pas; quelqu'un le remarquant en demanda la cause : il est toujours tardif, dit l'oiseleur, mais une fois qu'il commencera, il saura bien atteindre les autres. Malheureusement l'oiseau continua à rester muet; et le pauvre homme de rester immobile, l'œil tristement fixé sur la cage; et comme on s'empressait de prendre part à sa disgrâce, il ne put y tenir plus longtems, et abandonna la partie en cachant ses larmes.

Le concours d'Armentières, dont j'ai parlé plus haut, avait été annoncé par une circulaire adressée à toutes les sociétés d'oiseleurs des environs et dans les journaux des départemens. Cette circulaire était très-curieuse, en ce qu'elle contenait les règles qui doivent être observées dans ces sortes de concours. Les communes qui y ont fourni des oiseleurs sont Ypres, département de la Lys, qui a donné un peloton (un peloton est composé de quatre pinsons), lequel a remporté le premier prix. Les pinsons de ce peloton ont *posé* deux mille quatre cent cinquante-six coups en une heure.

Neuve-Eglise, même département; son peloton a remporté le second prix; les oiseaux qui le composaient ont *posé* deux mille trois cent soixante-huit fois dans une heure.

Fleurbaix, département du Pas-de-Calais, un peloton.

Neuve-Chapelle, même département, deux pelotons.

Radinghem, département du Nord, un peloton.

Ligny, même département, un peloton.

Et enfin Armentières, un peloton qui a remporté le troisième prix; le peloton a *posé* deux mille deux cent soixante-douze coups.

Le prix du pinson qui a *posé* le plus, a été donné à un habitant d'Ypres, nommé Valonges; son oiseau a chanté en une heure sept cent soixante-douze fois.

Dans le dernier concours qui a eu lieu à Ypres, Armentières a remporté le prix.

RICHILDE,

OU

la Bataille du Mont-Cassel.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Les vastes galeries du Palais de la Salle, de Lille, retentissaient depuis trois jours d'un tumulte de guerre, occasionné par le retour de la comtesse Richilde (1) et de ses hommes d'armes. Cette noble demeure des comtes de Flandres, élevée par le pieux Bauduin auprès du temple saint dont il avait orné sa ville chérie (2), naguère encore séjour de paix et de bonheur, venait de s'ouvrir aux alarmes. Le nom de Richilde, répété de bouche en bouche, avait glacé d'épouvante les cœurs des fidèles Lillois qui, pleins d'ardeur pour défendre le jeune prince dont la garde leur avait été confiée, ne retrouvaient plus ni force, ni énergie, quand ils songeaient qu'en com-

---

(1) Richilde, veuve de Bauduin VI, et douairière de Flandres, s'était fait nommer régente pendant la minorité de son fils Arnould, surnommé le Simple, à cause de sa grande jeunesse; mais elle exerça bientôt la souveraineté en son propre nom et se fit détester par les crimes dont elle se souilla. [Voyez Oudegherst, Meyer, et les autres historiens Flamands].

(2) L'église collégiale de Saint-Pierre, fondée par Bauduin V, dans l'enceinte de Lille.

battant pour Arnould, ils allaient combattre pour sa mère. Leurs regards qui se fixaient avec amour vers le palais où reposait l'enfance du fils des Bauduin, se détournent maintenant de ce séjour habité par la comtesse et ses cruels adhérens. Leur troupe homicide, obligée de fuir à l'approche de Robert de Frise et des Saxons, ses alliés, revenait plus altérée de supplices; semblable à la hyène du désert qui, poursuivie par des chasseurs, se précipite plus furieuse sur le daim timide qui passe près de sa retraite.

Le soir approchait, et la lumière douteuse qui perçait avec peine à travers les vitraux coloriés de la principale galerie du palais, ne permettait plus de distinguer les objets que d'une manière vague et incertaine. Les pas pesans de quelques gardes couverts de leurs armures, comme en un jour de bataille, interrompaient seuls le silence de ces sombres voûtes, lorsqu'un murmure sourd, parvenu de l'extérieur, et un signal donné de proche en proche annoncèrent l'arrivée des députés de Gand et de Bruges qui venaient, au péril de leurs jours, remplir près de Richilde l'honorable mission de plaider la cause de leurs compatriotes. Déjà leur troupe généreuse a franchi le seuil du palais; ni le silence sinistre des officiers chargés de les introduire; ni les regards féroces des soldats qui défendent l'entrée du palais, ne peuvent intimider ces ames magnanimes : on croirait voir ces vénérables sénateurs de l'ancienne Rome, marchant au Capitole pour offrir un sacrifice aux Dieux protecteurs de leur patrie. Tandis qu'ils attendent l'instant où doit s'ouvrir la salle d'audience préparée pour leur réception, un jeune adolescent, le front couvert d'une large toque d'où s'échappent de longues boucles de cheveux blonds, s'approche des députés, et entr'ouvrant le manteau qui recouvre un élégant costume de page : « De la » part de mon très-cher seigneur le comte Arnould, leur » dit-il, nobles hommes de ses bonnes villes de Bruges et de » Gand, retournez en hâte vers vos pays et demeures, et » gardez-vous de la comtesse Richilde. » Après cet avertissement donné à voix basse, le page s'éloigne et disparait dans l'obscurité.

Cependant les députés qui d'avance avaient mesuré toute l'étendue du danger auquel ils s'exposaient, ne firent paraître aucun changement dans leur résolution et conservèrent leur attitude calme et imposante jusqu'au moment où les portes de la grande salle s'ouvrant avec fracas offrirent à leurs yeux la comtesse, assise sur une riche estrade et entourée d'une partie de sa cour. Le chef de la députation s'avança vers elle avec une contenance à la fois ferme et respectueuse, et lui parla en ces termes :

« Très-haute et très-puissante dame, les Nobles et Ecclé-
» siastiques, Conseils et Communautés des villes de Bruges et
» de Gand nous ont choisis pour remontrer à votre seigneu-
» rie que naguères et pendant la vie de notre redouté et ex-
» cellent seigneur le comte Bauduin votre époux, nos villes
» et pays de Flandres jouissaient d'une profonde paix ; la jus-
» tice était rendue par lui et ses officiers avec la plus exacte
» équité ; les malfaiteurs étaient bannis de telle sorte que,
» pendant les trois années qu'a duré le règne de notre dit sei-
» gneur le comte Bauduin, nous et les autres fidèles habitans
» de sa comté étions si bien gardés et assurés dans nos biens
» et propriétés, que de nuit comme de jour nos habitations
» pouvaient demeurer ouvertes sans que nul entreprît le
» moindre méfait ni larcin, tant le mal était promptement
» réprimé et le bien généralement répandu, par la sagesse et
» les bons exemples de notre dit seigneur. Sa mémoire si chère
» à ses sujets est tous les jours honorée par leurs larmes, et
» avec bien plus juste cause, depuis que votre seigneurie,
» abandonnant sa confiance à deux conseillers déloyaux et
» cruels, a cessé de gouverner selon les lois, a mis leur ca-
» price à la place de l'équité, a souffert qu'ils violassent les
» privilèges des communes et les droits des particuliers ; ce
» qui nous expose à chaque instant à être dépouillés de nos
» biens, navrés, occis, selon qu'il plait au dernier de vos
» hommes d'armes; comme en effet plusieurs de vos pauvres
» sujets l'ont été, et d'autres encore le sont tous les jours :
» pour raison desquelles violences autorisées ou tolérées par
» votre seigneurie, nous venons la conjurer de se démettre

» d'un pouvoir si préjudiciable au bien public et de per- » mettre que les Etats assemblés nomment des tuteurs de » grande révérence et suffisante vertu pour tenir les rênes du » gouvernement jusqu'à la majorité du jeune comte que Dieu » ait en garde (3). »

A cette proposition inattendue, Richilde, qui jusqu'alors avait renfermé ses noirs desseins, ne put contenir plus long-tems sa fureur, et la fit éclater en menaces contre les députés et ceux qui les envoyaient; promettant de punir l'insolence des sujets rebelles qui, disait-elle, avaient déjà traité secrètement avec l'usurpateur Robert.

« Nous ne désavouons pas, reprit celui qui avait porté la » parole, que nous sommes disposés à reconnaître les droits » de Robert à la régence; ces droits, vous le savez, lui ont » été conférés par son frère mourant, et c'est nonobstant cette » volonté sacrée du comte Bauduin, que vous avez conservé » le pouvoir suprême, que vous en avez dépouillé votre fils, » notre légitime seigneur, que vous en avez enfin revêtu un » étranger, un Anglais! (4) Mais ces torts, c'est moins à vous » que le peuple les impute qu'à vos indignes ministres, les » sieurs de Couci et de Mailli. Sacrifiez-les à la haine pu- » blique et rétablissez toutes choses selon droit et justice, » vous nous verrez donner jusqu'à la dernière goutte de notre » sang pour votre défense et celle de notre cher seigneur le » comte Arnould. En vous parlant ainsi, nous savons le sort » qui nous menace. Nous avons vu Messine. La flamme sort » encore des ruines de cette ville et de son monastère. Les » soixante têtes des députés d'Ypres et de leurs serviteurs sont » encore exposées au lieu où vous fites faire cette horrible » exécution. Les nôtres demain peuvent devenir aussi un ob-

---

(3) L'histoire n'a pas conservé les noms de ces députés; mais leur mission et les faits qui suivent sont véritables.

(4) Guillaume Osberne, comte d'Hertford, parent de Guillaume le Conquérant et troisième mari de Richilde.

» jet d'épouvante et ajouter un crime de plus à ceux qui s'at-
» tachent au nom de Richilde ; mais prenez-y garde, com-
» tesse ! la terreur conduit à la vengeance, et le moment ap-
» proche où tant de sang versé par votre ordre pourra retom-
» ber sur vous. »

— « C'est assez, interrompit Richilde avec un sourire
» amer, votre mission est remplie : demain je vous ferai con-
» naître ma volonté. » Puis se tournant vers le sieur de Coucy dont les yeux étincelaient de rage : « Notre féal et amé, lui
» dit-elle, faites reconduire ces braves gens, et veillez à ce
» qu'ils soient traités selon leur mérite. »

Les députés comprirent bien que ces mots cachaient un arrêt de mort ; mais dévoués d'avance au salut de leur pays, ils se retirèrent sans montrer ni crainte ni faiblesse, et se laissèrent guider par l'officier à qui le seigneur de Coucy avait donné ordre de les conduire à la tour d'Isambart.

Cependant le jeune page, qui leur avait donné un inutile avis, était aussitôt après rentré dans la salle, et, placé pendant l'audience à peu de distance de la comtesse, il n'avait perdu aucun de ses mouvemens, ni même aucune de ses pensées. Accoûtumé à lire dans les yeux de sa souveraine, il y voyait déjà la condamnation des malheureux députés. Dès qu'ils furent sortis, il courut vers Arnould, et lui rendit compte de tout ce qui s'était passé. Ce jeune prince dont les inclinations généreuses ne démentaient pas le sang des Bauduin, commençait à s'indigner de l'obscurité à laquelle une mère ambitieuse condamnait sa jeunesse. Il savait que ses sujets, victimes de la plus dure oppression, n'avaient d'espoir qu'en lui ; il savait aussi que la veuve de Bauduin, en se donnant un nouvel époux, n'avait pas craint de le faire saluer comte de Flandre par ses partisans ; mais trop jeune pour revendiquer ses droits contre une double usurpation, il gémissait dans le silence de son palais et se contentait de réparer secrétement quelques uns des maux que la comtesse et ses agens fesaient peser sur le peuple.

« Mon cher Wallerand, dit-il au page, sitôt qu'il eût appris le sort dont les députés étaient menacés, je puis compter sur ton zèle : il faut que tu m'en donnes une nouvelle preuve en sauvant ces pauvres gens du supplice. Va, cours, sers-toi de mon nom, employe la ruse, puisque je ne puis employer la force; mais ne laisse pas consommer ce nouveau crime. »

Déjà le page avait conçu un projet dont l'exécution devait être rapide ou échouer. Sans perdre un tems précieux en explications, il prend congé du prince et vole aussi prompt que l'éclair pour accomplir son audacieux dessein.

Non loin de la tour d'Isambart (1), et dans une île formée par la Deûle, s'élève un ancien château, berceau de la ville qu'il sert à protéger. La garde de cette forteresse est confiée au brave Gérard du Buc, guerrier plein d'honneur et d'humanité. C'est en lui que Wallerand fonde tout son espoir. Déjà il sait que Gérard, avec la noble franchise d'un soldat, a manifesté publiquement son horreur pour les vils conseillers de la princesse; que, par conséquent, il leur est suspect, mais trop redoutable pour qu'on ose travailler ouvertement à le perdre.

Le page, se confiant dans la loyauté de son gouverneur, pénètre jusqu'à lui et lui fait part des intentions de son maître. L'exécution en est dangereuse; mais il y a des hommes vertueux à sauver d'une mort certaine. Gérard n'hésite pas un instant; le tems presse en effet, car au travers des créneaux du castel on apperçoit les torches à la lueur desquelles les députés, entourés de gardes, se dirigent vers la tour d'Isambart.

---

(5) La tour d'Isambart, située près la rue des Trois-Molettes, existait encore en 1432, et fut donnée en arrentement à Jean, seigneur de Roubaix, avec l'hôtel de Roubaix (aujourd'hui maison de MM. Lefebvre fils, rue Basse), et un vaste terrein où fut bâti ensuite le couvent des Sœurs grises, le tout pour 8 sols 6 deniers de rente.

(Voyez les registres aux résolutions du Magistrat de Lille, année 1432).

Les députés marchaient deux à deux, non comme des prisonniers conduits ignominieusement, mais comme des magistrats entourés d'une escorte d'honneur, tant la vertu a d'ascendant, même sur les cœurs les plus farouches. Ils n'étaient plus séparés du lieu où devait commencer leur captivité que par le pont étroit qui, près de l'île, unit les deux rives de la Deûle, lorsqu'une troupe de guerriers se présente sur leur passage. Le brave Gérard qui la commande réclame les prisonniers au nom du comte Arnould. Le chef de l'escorte, pour qui cette autorité semble nouvelle, allègue les ordres qu'il a reçus de Richilde et se dispose à passer outre ; mais le châtelain déployant une force supérieure, rend bientôt toute résistance inutile, et conduit les députés avec tous les égards dus à leur caractère dans le château du Buc, asile assuré, où Gérard promet de les maintenir jusqu'à ce qu'il puisse sans danger les rendre à leurs foyers.

Dès que le pont du château se fût levé sur eux, le jeune page, satisfait du succès de l'entreprise, se hâta de retourner au palais où déjà le bruit en était parvenu. Rien ne put égaler la colère de Richilde, à la nouvelle de cet outrage fait à son autorité. Sa première pensée fut toute à la vengeance : elle fit mander sur-le-champ ses principaux officiers, afin de se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour châtier le gouverneur et ressaisir les députés qu'il avait mis à couvert de toute insulte. Mais bien que les conseillers de la comtesse opinassent tous d'un commun accord qu'il fallait un exemple éclatant pour réprimer tant d'audace, quand on en fut à l'exécution, aucun d'eux ne put se dissimuler que, si le commandant de la forteresse méprisait les ordres qu'on allait lui faire parvenir, il ne serait pas sans danger d'employer à son égard la force ouverte. Quelque raisonnable que fut cette opinion, la comtesse n'y vit qu'une lâche faiblesse, et sans délibérer davantage, elle envoya sommer Gérard de remettre les députés entre ses mains et de venir lui-même rendre compte de sa conduite. Le gouverneur n'y répondit que par un refus positif, fondé, disait-il, sur le droit des gens et l'humanité qui lui ordonnaient de soustraire au supplice des innocens

revêtus par leur mission d'un caractère sacré. Quant à sa conduite, il n'en devait compte qu'à son seigneur ou à celui à qui appartenait légitimement sa tutelle et le gouvernement de l'Etat. « Eh! bien donc! aux armes! s'écria l'impérieuse » Richilde, en recevant cette réponse, un insolent sujet ap- » prendra que l'on ne nous brave point impunément. »

D'après ses ordres, tout ce qu'on put réunir de soldats fut bientôt rassemblé dans la cour du palais, et la comtesse pâlit en voyant leur petit nombre : « Où sont donc nos féaux ser- » viteurs, demanda-t-elle, d'une voix émue? — Noble dame, » lui répondit un vieux chevalier, appuyé tristement sur sa » pique, avant notre départ de Messine, l'on était brillant et » nombreux; mais du moment où furent occis les parlemen- » teurs d'Ypres, chaque jour a vu diminuer le nombre de nos » gens. D'avoir les Flamands il n'y faut plus songer. Plaise à » notre Seigneur qu'ils ne soient pas déjà en armes contre » nous! Les Wallons ne se meuvent ne pour ne contre. Il ne » reste ici que vos bonnes gens de Hainaut qui, ainsi que » moi, suivront votre fortune. » A ce récit, la comtesse devint sombre et pensive. Abusée jusqu'alors sur les vrais sentimens de ses peuples, parcequ'il était de l'intérêt de ses deux coupables ministres de lui persuader que la violence et la terreur étaient les meilleurs moyens de gouverner les Flamands, toutes les représentations qu'on avait tenté de lui faire n'avaient été qualifiées par elle que de rébellion, et la mort en était toujours le prix; mais la voix d'un vieux serviteur dont la fidélité ne pouvait lui être suspecte, fit une profonde impression sur son esprit. En vain le sieur de Coucy essaya-t-il d'en détruire l'effet, en lui annonçant de prochains renforts attendus de l'Artois et du Hainaut, Richilde, combattue entre l'ascendant de ses conseillers et celui de la vérité qu'elle commençait à pénétrer, demeura cruellement agitée, sans pouvoir se déterminer à prendre un parti.

Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi, et le jeune comte, informé de tout ce qui se passait par le jeune Wallerand, essayait de profiter de cet état d'incertitude pour gagner la confiance

de sa mère, et la ramener à des sentimens de droiture et de générosité qui, dans un âge aussi tendre, le distinguaient déjà lui-même et formaient la base de son caractère; lorsque tout-à-coup un bruit confus vint retentir jusque dans les murs de Lille. Guerre! guerre! s'écriait-on de toutes parts; et la cloche du beffroi mêlant ses sons lugubres à ce cri d'alarme vint porter l'épouvante au cœur de ses paisibles habitans. Tout bourgeois exercé au fait des armes saisissait sa hallebarde ou son épée et courait se ranger sous la bannière à laquelle il appartenait; mais que de sentimens divers les agitaient alors! Déjà l'on savait que la cause de ce tumulte était l'approche de Robert de Frise, dont l'armée se déployait dans les plaines de St.-André et de Lambersart. « Irons-nous combattre, disaient » les uns, celui qui vient pour nous délivrer? Robert n'est-il » pas l'oncle de notre jeune prince? le fils du grand Bauduin » de Lille? Gardons-nous, disaient les autres, de ce zèle ap- » parent pour nos intérêts! Robert est le fils de Bauduin V; » mais ce sage comte, prévoyant les chagrins qu'un caractère » inquiet, dur et avide de biens tel que celui de ce fils pou- » vait attirer sur son aîné, n'a-t-il pas tout fait pour l'éloi- » gner de la Flandre, en l'excitant à tenter des conquêtes sur » les Sarrazins et sur les peuples de la Frise? — Le plus pres- » sé, reprenait un autre, est de nous tirer des mains de Ri- » childe. Mort à Richilde et à ses partisans? » Ce cri terrible allait se répéter et servir de mot de ralliement à une population trop longtems opprimée, pour ne pas abuser de sa force, lorsqu'un des chefs de la bourgeoisie, élevant la voix avec force et noblesse, fait entendre ces mots : « Respect au mal- » heureux Arnould, à l'héritier de Bauduin! »

A ces noms révérés, un sentiment nouveau semble animer cette multitude. On se consulte, on délibère; le peuple éprouve encore un besoin de vengeance; mais il recule à l'idée de verser le sang de la mère de son prince. Pendant ce débat, un nouveau bruit circule de rang en rang : Robert par une marche rapide a tourné les murs de la place et s'est emparé du château dont Gérard du Buc a lui-même fait ouvrir les portes.

A cette nouvelle, non seulement les partisans de Robert

firent éclater leur joie et se hâtèrent d'arborer ses couleurs; mais encore (chose qui ne doit pas étonner au siècle où nous vivons), quelques uns de ceux qui venaient de se prononcer contre lui, se montrèrent tout-à-coup les plus ardens à le suivre. La crainte agissait chez les uns, l'espoir des récompenses animait les autres, et la foule moutonnière suivait l'impulsion du petit nombre, et goûtait sans y rien comprendre les raisons du parti triomphant. Dès lors, toute cette masse s'ébranle, les bannières déployées flottent dans les airs; ceux qui les portent se dirigent de la place du marché vers les murs de la ville (6). Du haut d'une de ses tours, Osberne, cet époux de Richilde, souverain sans pouvoir, qui payait déjà de son repos l'honneur d'un vain titre, Osberne aperçoit les cohortes menaçantes grossies par tout un peuple dont l'aspect seul dévoile les projets. Il descend vers les gardes chargés de défendre la porte; mais déjà ils ont pris la fuite; lui même en proie à la plus vive inquiétude, court se réfugier au palais de la Salle, où Richilde, avec un courage digne d'une meilleure cause, exhorte ses serviteurs à défendre les jours de leurs jeunes maîtres; la voix de la nature, plus forte en ce moment que celle de l'ambition, ne lui laissait appercevoir d'autre danger que celui qui menaçait le malheureux Arnould et Bauduin, son jeune frère. « Noble dame, lui dit Wallerand, vous pouvez » encore sauver mon cher et infortuné seigneur. Baillez-moi » sa robe et me laissez présenter en son lieu à vos ennemis : si » par eux suis occis, ce sera la plus belle grace que oncques » m'ayez octroyée. » Richilde accueille avec transport le dévouement de son fidèle page; mais Arnould, plus généreux, rejète un moyen de salut qui peut coûter la vie au seul ami qu'il eût trouvé dans ses peines.

---

(6) A cette époque, la ville proprement dite que Bauduin IV et Bauduin V avaient fait entourer de murailles, ne consistait qu'en la seule paroisse de Saint-Pierre, laquelle s'étendait depuis la porte de ce nom, jusqu'à l'endroit où l'on a construit le moulin de l'hôpital-Comtesse, et dans l'autre sens, du rivage de la Basse Deûle au pont de Weppes. Les paroisses de Saint-Etienne et de Saint-Maurice, situées hors des murs, formaient le bourg, ou si l'on veut, la basse ville.

Cependant le peuple a forcé les portes du Palais ; des cris perçans se font entendre; Richilde s'approche d'une fenêtre et voit avec horreur ses gardes massacrés, et les cours inondées de leur sang. Bientôt un objet plus affreux encore vient frapper ses regards : le seigneur de Mailly, saisi par ces furieux au moment où il cherchait à s'échapper, est par eux mis en pièces, et chacun se dispute ses lambeaux palpitans. Enhardie par ce premier crime, la populace féroce qui a devancé les bannières aspire à en commettre de nouveaux, et déjà le nom de Richilde a fait retentir les galeries. Tout-à-coup les portes de la grande salle s'ouvrent et la comtesse paraît au milieu de ses deux fils. Son imposante majesté, la noble résignation qu'elle fait paraître, et surtout la jeunesse et l'innocence de ces princes, suspendent le courroux de cette multitude effrénée. En ce moment, la bourgeoisie pénètre dans le palais et frémit à l'aspect du carnage dont il est déjà rempli. Les chevaliers qui commandent cette milice, s'ouvrent un passage jusqu'à la princesse, et la prenant sous leur garde avec sa famille et ses serviteurs, ils sortent en hâte de ce séjour d'horreur, traversent la ville, entourés des bannières et suivis de ce même peuple que la vue de son prince vient de rendre à sa douceur naturelle. Robert, qui des murs du château voit ce qui se passe, les laisse défiler sans obstacle le long de la grande chaussée, et bientôt, confiés à une escorte sûre, Richilde et ses fils quittant le territoire de Lille, parviennent à se refugier à Amiens où le roi de France, leur protecteur, leur offre un asile en attendant qu'il ait réuni les troupes qu'il destine au soutien de leur cause.

Depuis la retraite de la comtesse Richilde, Robert de Frise s'était mis en possession de toute la Flandre, non comme tuteur et régent, mais sous le titre de comte qu'il prétendait tenir par le décès de son frère, bien qu'il eût laissé deux fils. Gérard du Buc et ceux qui, à son exemple, s'étaient laissés persuader de la pureté d'intentions du compétiteur de Richilde, s'aperçurent alors qu'ils avaient été dupes d'un feint désintéressement, et qu'en voulant rétablir dans ses droits le jeune Arnould, ils n'avaient fait que placer l'usurpation en d'autres mains. Telles sont les suites ordinaires de toute révo-

lution ; quelque juste et nécessaire qu'elle puisse paraître à ceux qui la commencent, elle ne s'accomplit qu'au profit des ambitieux et des fripons.

Cependant la comtesse refugiée à Amiens avait envoyé son fils aîné vers le roi de France Philippe Ier, pour le presser d'accomplir la promesse qu'il lui avait faite d'un secours puissant. Ce jeune comte reçut du monarque français l'accueil le plus touchant. Philippe ne pouvait avoir oublié les importans services que lui et son royaume avaient reçus de l'ayeul d'Arnould, et la reconnaissance se joignit à la justice pour lui faire un devoir de s'armer pour la cause de l'innocence et du malheur : « Beau cousin, dit ce prince, au fils de Richilde, » n'ayez nul doute que moi et mes barons allons faire dili- » gence pour mettre sur pied tant merveilleuse et puissante » armée, que vos vassaux et Robert lui-même en seront du » tout grandement ébahis. C'est une dette que mon cœur ac- » quittera avec toute joie et plaisir envers le petit-fils de ce » grand et sage Bauduin, mon oncle et tuteur, et pour l'a- » mour de sa mémoire : comme savez que pendant ma mino- » rité, ce noble comte régenta la France et la maintint en » paix par sa prud'hommie, après l'avoir vaillamment défen- » due contre ses ennemis, tandis que s'écoulait mon enfance » dans sa bonne ville de Lille. — Las ! repartit Arnould, ai » du fuir cette cité et le palais de la Salle, royal berceau de » votre gracieuse majesté, où je passais moi-même des jours si » paisibles ! — Douce souvenance ! dit le Roi, que de noirs » soucis ont empoisonné ma vie depuis ce tems plein d'heur » et de joyeuseté ! »

Animé par de tels souvenirs, Philippe envoya citer Robert à comparaître devant lui, et comme il prévoyait son refus, un ban publié dans tout le royaume appela aux armes tous les vassaux et arrière-vassaux de la couronne. L'affluence en fut si grande que cette armée semblait plutôt destinée à la conquête d'un empire qu'au châtiment d'un vassal révolté. Aussi dès que le Roi fut entré dans l'Artois, qui n'avait pas cessé d'être fidèle à son légitime seigneur, le comte Arnould, la plupart des nobles et principaux bourgeois de la Flandre

Gallicane accoururent en foule se ranger sous les bannières françaises, brûlant du désir de réparer une faute passagère dans laquelle ils avaient été entraînés par l'exemple des autres provinces.

Tandis que cette innombrable armée s'avançait à marches forcées contre un ennemi qu'elle semblait devoir écraser au premier choc, le comte Robert avait réuni sous les murs de Cassel l'élite de ses troupes; elles étaient peu nombreuses, mais aguerries et dévouées à la cause de leur chef. Dès que du haut des tours qui couronnaient la montagne, on put appercevoir cette multitude de lances qui apparaissaient sur l'horison, comme une forêt mouvante, et ces armures étincelantes d'or et d'acier dont le soleil naissant redoublait l'éclat, Robert se plaça au centre de son armée, et s'adressant à ses guerriers: « O hommes vaillans! mes bons amis et compagnons, leur » dit-il, je sais que plusieurs d'entre vous se trouvent assez » étonnés de l'incomparable puissance que le roi Philippe de » France mène avec lui pour secours de celle qui jusqu'à pré» sent vous a traités comme serfs et esclaves (7); vous avez à » considérer d'une part la justice de votre querelle, d'où dé» pend la liberté de vos femmes, enfans et patrie; d'autre » part, ce que vous pourriez attendre, en vous désistant de » votre entreprise: une misérable mort, ou bien une autre » servitude trop plus intolérable que tous autres tourmens du » monde. On pourrait dire que le droit et la raison sont par» devers nous, mais que les forces et le plus grand nombre » sont de l'autre côté. Et ores que ainsi fut; ce n'est le fait » d'un homme preux et hardi ni ne son honneur d'assaillir » ou défier le faible, ains se doit attacher aux plus forts et » les vaincre. Or nous avons la justice pour nous. Par quoi » ne reste que de prendre une vertueuse et magnanime réso» lution ou de mourir tous ou de vaincre, mettant au reste » toute notre confiance en la bonté et juste providence de » Dieu. » Ces paroles et le souvenir de ce qu'ils avaient souf-

(7) Oudegherst, page 95.

fert sous le gouvernement de Richilde encouragèrent les Flamands qui ne démandèrent plus qu'à marcher au combat. Leur chef se hâta de les ranger sur l'amphithéâtre circulaire que forme le bas du mont. Sa ligne de bataille était composée des archers flamands et autres troupes légérement armées ; la cavalerie occupait les deux ailes, et une réserve formidable était placée en seconde ligne consistant en Allemands et Frisons qu'il avait amenés avec lui à son retour de Saxe. En faisant ces dispositions, Robert sut profiter habilement de tous les avantages que lui offrait le terrain, et même il se posta de manière que le soleil donnant au visage de ses ennemis, vint lui servir en quelque sorte d'auxiliaire.

Cependant l'armée française approchait pleine de confiance en sa propre force, et ne supposant pas que les Flamands osassent l'attendre. Quelle fut la surprise de ses chefs en arrivant à la vue du Mont Cassel, d'y voir la petite armée de Robert en si bon ordre et d'une contenance si déterminée! Philippe voulut s'occuper aussitôt de ranger lui-même ses troupes pour les préparer au combat; mais elles arrivaient harrassées de fatigue et dans la confusion inséparable d'une longue marche; un jour de repos leur eût été nécessaire. Tandis qu'on délibérait dans les rangs français, Robert appercevant cette hésitation voulut profiter d'un moment si favorable pour lui, et donna le signal de la bataille, se plaçant lui-même à la tête de l'aile droite et chargeant avec la plus courageuse résolution; lors s'éleva dans les deux camps un cri effroyable, et le choc commença où les archers et gens de trait eurent peu de chose à faire, tant les deux partis furent prompts à en venir aux mains.

Les Français déconcertés un moment, plus par étonnement que par crainte, s'étaient bientôt mis au point de bien combattre, selon qu'ils se trouvaient arrivans. Le Roi occupait le centre, et Richilde, faisant l'office de général, commandait en personne l'aile gauche où se trouvaient les Wallons, les Artésiens et ceux de Hainaut, conduits par le jeune comte Arnould et par Osberne, son beau-père.

La plus grande partie du jour était déjà écoulée, et quoique de part et d'autre on fit des prodiges de valeur, la victoire demeurait encore indécise entre les deux armées, lorsque Robert s'aperçut qu'une partie de la sienne faiblissait devant la droite des Français; prenant aussitôt avec lui quelques uns de ses meilleurs guerriers, il se jeta de ce côté, et y porta de tels coups que ses adversaires saisis d'épouvante prirent soudain la fuite; mais Robert, animé à les poursuivre, s'engagea trop avant dans la mêlée où ses gens n'ayant pu le suivre, il se vit entouré et forcé de se rendre au comte Eustache de Boulogne qui le conduisit prisonnier au château de St.-Omer, dont le gouverneur tenait le parti de Richilde.

Pendant que ces événemens se passaient à l'aile gauche des Flamands, leur droite redoublait de valeur et assaillait avec tant de furie, que Philippe et son armée furent enfin mis dans une déroute complète, chacun ne cherchant plus son salut que dans une fuite honteuse, excepté Arnould et ses guerriers Wallons qui, se voyant abandonnés par leurs alliés, prirent la généreuse résolution de mourir avec gloire plutôt que de conserver leurs jours aux dépens de l'honneur. Le combat recommença donc avec un nouvel acharnement entre cette poignée de braves gens et le gros de l'armée flamande, qui maintenant avait pour elle l'avantage du nombre. Déjà le jeune comte avait eu deux chevaux tués sous lui; mais il combattait encore en héros, et de nombreux ennemis tombés sous ses coups lui formaient un rempart de leurs cadavres. Tant de valeur dans un prince âgé de 17 ans commençait à exciter l'admiration des Flamands et peut-être les eût-elle fait rougir de leur rébellion, lorsqu'un infame vassal, le traitre Gerbodon, sous l'apparence du zèle et du dévouement, s'approcha d'Arnould et le perça d'un coup mortel. Ainsi tomba cette jeune tige qui, déjà digne du sang dont elle était sortie, promettait à la Flandre des jours de gloire et de prospérité, si l'usurpation n'avait couvert son berceau, et la trahison creusé son cercueil.

La mort d'Arnould fit cesser le combat, dans lequel Osberne

et le seigneur de Coucy avaient déjà perdu la vie. Richilde elle-même, enveloppée par un gros d'ennemis, avait dû se rendre prisonnière; mais bientôt elle recouvra sa liberté en échange du comte Robert qui devint maître de toute la Flandre, et cette princesse, après avoir fait d'inutiles tentatives pour l'en chasser, laissa son pays de Hainaut au jeune Bauduin, son second fils, et se retira au monastère de Messine, où elle finit ses jours dans la pénitence et les austérités.

Quant au jeune Wallerand, il n'avait pas été témoin de la mort de son maître, car faisant dans cette mémorable bataille le premier et dernier essai de ses armes, il était tombé près du comte Arnould, retardant du moins par son glorieux trépas la perte de celui à qui il avait voué toute son existence.

BRUN-LAVAINNE.

Rôle

des Offices héréditaires de la cour des comtes de Hainaut.

J'AVAIS besoin de faire une recherche dans les archives de l'ancien chapitre de Ste.-Waudru ; mené par un des marguilliers à la sacristie nommée *la Trésorerie*, on m'exhiba un tas de papiers inutiles, rongés par l'humidité et les rats ; désespéré, j'allais me retirer, lorsque le bédeau me dit : « Nous » avons encore au dessus de la chapelle de St.-Donat une » douzaine de grands sacs, si monsieur veut les visiter? — » Volontiers, répondis-je. » Et nous grimpâmes au-dessus de la chapelle. M. le marguillier, à la complaisance duquel je ne dois que des éloges, ne savait pas plus que moi ce que contenaient ces sacs. Je les ouvris avec empressement, quelques pièces insignifiantes me tombèrent d'abord sous la main, mais bientôt la vue d'une ou deux chartes des comtes Baudouin, du 13e siècle, m'encouragea (1), et la pièce suivante s'offrit à mes regards.

(1) Sur l'avis que je donnai à M. Gachard de la découverte que je venais de faire, il s'empressa de venir visiter et ranger ce dépôt précieux, dans lequel se trouvent l'original des *Chartes de* 1200, beaucoup de diplômes des comtes de Hainaut, etc., etc. Pièces importantes échappées par un véritable miracle à une destruction inévitables.

Cet ancien document historique pourrait, au premier aspect, paraître un peu aride, mais rien de ce qui se rattache à l'histoire de notre pays n'est dépourvu d'intérêt; j'ai pensé que sa véritable place était dans les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*. Il a trait à des mœurs, non seulement vieilles, mais encore entièrement effacées; sous ce rapport encore il est digne de fixer l'attention des hommes éclairés, et il figurera très-bien, ce me semble, dans un recueil qui nous a déjà offert des articles aussi précieux pour l'histoire que ceux de MM. *Lebeau*, *Le Glay* et *Guilmot*. Ce *Rôle d'offices*, eu égard à l'utilité dont il peut être, dans la recherche des usages de notre vieille patrie, me paraît avoir, sans toutefois établir de comparaison, quelqu'analogie avec les dissertations dont ces messieurs ont enrichi les *Archives*.

L'écriture de cette pièce est du XIIIe siècle; sa date précise me paraît devoir être fixée de 1209 à 1214. En voici les raisons : *Ferrand*, ou Ferdinand de Portugal, dont il est question dans ce rôle, n'épousa *Jeanne*, comtesse de Hainaut, qu'en 1209, et il fut fait prisonnier à Bouvines par les Français en 1214. Ils ne le relâchèrent qu'en 1227, et il mourut de la pierre, à Noyon, en 1233; 1° M. Du Chasteler dit dans la préface de l'édition qu'il a publiée des Chroniques de Gilbert (Bruxelles, 1784, in-4°), que cet auteur *vivait encore*, remarquons cette expression, en 1221, puisqu'il souscrivit cette année une charte de Philippe, comte de Namur, en faveur de l'église de St.-Aubin. 2° Tout fait présumer qu'en 1227, Guillaume, l'oncle de Baudouin VI devait être dans un âge trop avancé, si pas même mort. 3° Enfin il est à croire que l'état misérable dans lequel Ferrand retrouva son comté de Hainaut, lorsqu'il sortit de la tour du Louvre, et les soins multipliés qu'il dût réclamer de lui pendant le trop court intervalle qui sépara sa mise en liberté de sa mort, ne lui permirent pas de s'occuper de l'étiquette de l'intérieur de sa cour.

Les abréviations multipliées et bizarres, l'absence de ponctuation, etc., rendaient ce rôle difficile à déchiffrer, mais enfin j'y suis parvenu, et je m'empresse de le rendre public. Il

est écrit sur cinq bandes de parchemin, cousues grossièrement l'une à la suite de l'autre avec du fil, et le titre suivant se lit au dos de ce véritable *volumen* : *Rolle des Offices hereditables de la court de Haynû*. Ces mots sont d'un caractère plus moderne que ceux de la pièce dont il s'agit et que voici :

Pateant universis presentibus et futuris ministeria curie Hainoiensis jure hereditario possidenda tam in dominatione Montensi quam in dominatione Valencenensi et Ostrevanensi consilio curie Hainoie et consensu communi ipsorum ministeriolium per fideles principis illustris domini Fernandi Flandrie et Hainoie comitis Willelmum scilicet dictum patruum et Gillebertum tunc temporis montensium ecclesiarum prepositum conscripta et prolata ad perpetuam memoriam ut ipsa

On porte à la connaissance de tous présents et à venir les Offices de la cour de Hainaut possédés par droit héréditaire, tant dans la domination de Mons que dans celle de Valenciennes et l'Ostrevant (2). Ces offices ont été écrits d'après le conseil de la Cour de Hainaut et le consentement commun des officiers eux-mêmes, par les fidèles serviteurs du prince illustre Fernand (3), comte de Flandres et de Hainaut, Guillaume (4), surnommé l'oncle paternel, et Gillebert (5) alors préposé des églises de

---

(2) L'Ostrevant, ancien comté dépendant de l'Artois, réuni au Hainaut; Bouchain en était la capitale. Ce comté est connu dès le 7e siècle. Les châtelains de Valenciennes en étaient souverains. Baudouin l'Edifieur acquit ce comté d'Anselme de Ribemont en 1160. Il est renfermé par les rivières de l'Escaut, de Scarpe et de Sensée. Douay était aussi dépendant de l'Ostrevant; vers 1111, il fut réuni à la Flandre et a fait ensuite une province séparée avec Lille et Orchies. L'Ostrevant servait d'apanage aux fils aînés des comtes de Hainaut. Les lieux principaux que les diplômes placent dans ce comté sont *Lambrœ* (Lambres sur la Scarpe), *Hamaticum* (l'abbaye de Hamage, près de Marchiennes), *Duagium* (Douay), *Hasnonium* (Hasnon), *Dononium* (Denain), *Buccinium* (Bouchain), *Viconia* (la forêt de Vicogne qui a donné son nom à l'abbaye), etc.

(3) Ferand ou Ferdinand (Fernand par abréviation), époux de Jean comtesse de Hainaut.

(4) Guillaume de Hainaut, seigneur de Château-Thierry-lez-Namur, fils de Baudouin l'Edifieur. Il épousa Marie de Lalaing. Baudouin VI, son neveu, empereur de Constantinople, était né à Valenciennes en 1171, et mourut en 1206.

(5) Gilbert, chancelier de Baudouin V, dit *le Courageux*, comte de Hainaut, fut abbé de Notre-Dame et prévôt de St.-Aubin à Namur, pré-

cripta penes ecclesiam beate Waldetrudis montensi et penes ecclesiam sancti Johannis Valencenensis custodienda permaneant ut si necesse fuerit quandocumque ad ipsa scripta recurrantur.

Mons, et ensuite ils ont été portés à l'église de Ste.-Waudru à Mons et à celle de St.-Jean à Valenciennes, pour y être conservés éternellement et y rester déposés pour pouvoir y être consultés, s'il était nécessaire d'y recourir.

Willelmus quoque predictus qui Balduini comitis flandrensis et hainoiensis principis illustrissimi et postmodum imperatoris Constantinopolitani patruus extiterat, predictus etiam Gillebertus qui multis temporibus ecclesiarum Montensium prepositur as obtinuerat et a pueritia sua in curia Hainoie usque ad senilem ætatem educatus fuerat predicta ministeria sicut ea audierant et viderant et tam a ministris senioribus quam ab aliis viris sane opinionis plenius didicerant que sequuntur conscribi fecerunt.

Guillaume dont vient d'être parlé qui était oncle paternel de Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, prince très-illustre, et ensuite Empereur de Constantinople, et le prédit Gillebert qui depuis longtems avait obtenu la prévôté des églises de Mons et qui avait été élevé dès son enfance à la cour du Hainaut et ne l'avait pas quittée jusqu'à sa vieillesse, ont fait écrire ce qui suit concernant ces offices d'après ce qu'ils en avaient entendu et appris, tant des plus anciens officiers que d'autres personnes d'une opinion saine.

Sciendum igitur quod dominus de sancto Oberto ille scilicet qui in villa sancti Oberti munitionem habet et advocatiam dapifer qui

Qu'on sache donc que le seigneur de St-Aubert, celui qui dans la ville de St-Aubert (7) possède privilège (8) et avouerie, est Dapifer,

---

vôt de Ste.-Waudru et de St.-Germain à Mons. Il jouissait de la part du comte de la plus grande confiance et la justifiait. Il a laissé une chronique qui finit en 1195. M. Du Chasteler l'a éditée en 1784. Voir les *Archives du Nord*, (*Hommes et Choses*, *page* 141.)

(6) Voyez le Glossaire de Ducange.

(7) *Villa Sti.-Auberti.* Il faut prendre ici le mot latin *Villa*, dans le sens d'habitation rurale, village. La terre de St.-Aubert est une commune du Cambrésis, qui se nommait jadis *Andra*; elle passa des mains des premiers comtes du Cambrésis dans celles des Châtelains de Cambrai, qui en apanagèrent un de leurs puinés; le premier qui en prit possession ajouta à son nom celui de *St.-Aubert*, en mémoire de ce grand évêque de Cambrai, qui sortait de sa famille. Dès lors le village reçut et conserva le nom de son Seigneur.

(8) Vinchant [Annales du Hainaut, pages 9 et 10], d'après Gilbert,

vulgariter senescalcus dicitur summus est senescalcus totius comitatus Hainoie tam in dominatione Montensi quam in dominatione Valencenensi et in Ostrevanensi et est caput senescalcie sue omnia que habet in villa sancti Auberti habet etiam de eadem senescalcia plura alia bona ad manus suas et que ab eo tenentur in feodo ad eamdem senescalciam pertinentia.

ce qui est appelé ordinairement sénéchal. Il est grand Sénéchal de tout le comté de Hainaut tant dans la domination de Mons que dans la domination de Valenciennes et en Ostrevant, et le principal de la sénéchaussée est tout ce qu'il a dans la ville de St.-Aubert; il a aussi de la même sénéchaussée plusieurs autres biens qui lui appartiennent ou qu'il tient en fief et qui appartiennent à cette même sénéchaussée.

Dominus Berlemontis summus est camerarius in toto comitatu Hainoie tam in dominatione Montensi quam in dominatione Valencenensi et in Ostrevanensi.

Le seigneur de Berlaimont est grand chambellan dans tout le comté de Hainaut, tant dans la domination de Mons que dans celle de Valenciennes et dans l'Ostrevant.

Dominus de Alneto summus est pincerna in toto comitatu Hainoie tam in dominatione Montensi quam in dominatione Valencenensi et in Ostrevanensi.

Le seigneur d'Aulnoit est grand échanson dans tout le comté de Hainaut, tant dans la domination de Mons que dans celle de Valenciennes et dans l'Ostrevant.

Harduinus villicus Montensis dapifer est dominationis Monten-

Harduin, intendant de Mons, est dapifer de la domination de

Gilles d'Orval, Jacques de Guyse, Baudouin dit d'Avesnes, fait remonter l'origine des Offices héréditaires de Hainaut vers l'an 1076, et dit qu'ils furent institués à cette époque par la comtesse Richilde et son fils Baudouin. Voilà, selon lui, quels furent les premiers titulaires de ces offices :

Sénéchal.	—	Le seigneur de Verchin.
Maréchal.	—	Le seigneur de Walcourt.
Grand veneur.	—	Le seigneur de Raymes.
Pannetier.	—	Le seigneur de Beaurain.
Echanson.	—	Le seigneur de Berlaimont.
Chambellan.	—	Le seigneur de Peruwez.

Fauchet (Origine des dignités et magistrats de France, Paris, 1600, in-8°, page 69) nous apprend qu'au tems de la famille des Capet les *Dapifer* (sénéchal), *Buticularius* (bouteillier ou échanson), *Camerarius* (chambellan), *Constabularius* (connétable) et *Cancellarius* (chancellier) signaient toutes les chartes en France.

sis per deversus montes usque ad aquam de Morcinpont summus post illum de sancto Oberto.

Iwanus de Frameriis emptor est escarum ad coquinam pertinentium et ipsarum custos escarum et participat cum coquis in jure coquine ad ipsos pertinente et cum eo Gonterus coquus.

Coqui sunt præterea Geraudus et Robertus Theobaldi filius.

Hæc duo ministeria Geraudi scilicet et Roberti accommunicata fuerunt aliis ministeriis coquorum per gratiam domini comitis Hainoie et per consensum ipsorum eorumque a multis annis retroactis ratione duorum ministeriorum coquine in Valencenis olim vacantium tertium vero est heredis Walteri posterius scripti.

Margareta canonica Montensis filia Reneri Montensis militis, pincerna est cujus precepto vinum ad curiam apportatur et in curia in

Mons, pardevers Mons jusqu'à la rivière de Morcinpont (9), et le premier après celui de St.-Aubert.

Iwan de Frameries est l'acheteur des aliments destinés à la cuisine, il les garde aussi (10); il participe avec les keux (cuisiniers) dans le droit qui leur appartient à l'égard de la cuisine. Gontier le keux partage ce privilège avec lui.

Les keux sont Geraud et Robert fils de Theobald.

Ces deux offices, savoir celui de Geraud et celui de Robert, furent adjoints aux autres offices de keux par la grace du seigneur comte de Hainaut et par le consentement de ces deux officiers eux-mêmes, à cause que ces deux charges de cuisine avaient vaqué ultérieurement pendant beaucoup d'années à Valenciennes. Quant au troisième, il appartient à l'héritier de Wautier ci-après.

Marguerite, chanoinesse de Mons, fille de Renier de Mons, chevalier, est échanson; par son ordre le vin est apporté à la cour, et à la cour

---

(9) *Morcinpont* ou *Morchipont*, village situé sur la route romaine de Bavai à Tournai, sur la petite rivière de l'Honiau. Là où était jadis la limite de la juridiction de Valenciennes, est aujourd'hui la séparation de la France et de la Belgique. Les quelques maisons, situées en deçà de l'eau par rapport à Valenciennes, ont été réunies à la commune de Rombies (France).

Toutes les fois qu'il fut question pour Valenciennes d'envoyer directement des députés aux Etats-Généraux, de longues polémiques eurent lieu pour prouver que cette ville avait toujours eu une jurisdiction séparée de la ville de Mons; si la pièce authentique que nous publions aujourd'hui avait été connue plutôt elle eût fourni une preuve irrécusable que dès le commencement du XIII[e] siècle la jurisdiction de Valenciennes était distincte et séparée de celle de la capitale du Hainaut.

(10) Autrefois le despencier, de nos jours le maître d'hôtel.

mensis propinatur et de ministerio suo quod si velit propria manu debet vinum propinare coram domino comite vel coram domina comitissa.

Si vero ipsa absens fuerit ministerium Nicholai de Rues quod quondam fuit illorum de Haverec et ministerium quod fuit Lisiardi de Novellis debent ministerium illud omnino explere si vero dicta Margareta presens fuerit per ipsius dispositionem duo dicti Nicholaus scilicet et heres Lisiardi debent vinum in mensis propinare.

il est servi à table; sa charge lui donne le droit de présenter de sa propre main le vin au comte, s'il le veut, ou à la comtesse.

Mais si elle est absente, Nicolas de Rues, dont l'office appartint autrefois à ceux d'Havré et celui qui a l'office qui appartint à Lisiard de Nouvelles, doivent s'acquitter de toutes les fonctions de sa charge. Si ladite Marguerite était présente, par suite de ses dispositions, les deux officiers ci-dessus nommés, savoir Nicolas et l'héritier de Lisiard doivent servir le vin à table.

Walcherus de Craco vinum ad curiam apportatum in vasis debet conservare et in cyffos vel in ollas ad propinandum infundere quod quidem ministerium acquisitum fuit ab heredibus Romundi.

Wauchier de Craco doit conserver le vin apporté à la cour et le transvaser dans des bouteilles ou dans des cruches pour le servir. Cette charge fut achetée aux héritiers de Romond.

Latores vini et cujuslibet poculi sunt Harduinus et heres hodierne uxoris quondam Gossuini calchearii.

Les porteurs de vin et de toutes espèces de boissons, sont Harduin et l'héritier de l'épouse actuelle de Gossuin autrefois cordonnier.

Sapientia de Hion panitaria et ipsius precepto portatur panis ad curiam a domo pistoris hereditarii seu a venditoribus et de ministerio suo est custodia turris et receptio pasnagiorum in nemoribus Montensis.

Sapience de Hion est panetière; c'est par son ordre que l'on porte le pain à la cour de la maison du boulanger héréditaire ou des vendeurs. La garde de la tour et la recette des paccages (11) dans les bois de Mons sont de son office.

Petrus de Buseleria cujus avus fuit Walcherus facit panem portari ad curiam a domo pistoris seu a venditoribus unde quidem contentio est et diu fuit inter minis-

Pierre de Buseler dont l'ayeul fut Wauchier, fait porter le pain à la Cour de la maison du boulanger ou de chez les vendeurs. Il s'éleva sur ce point une contestation, et

(11) Droit que l'on payait afin qu'on laissât les porcs ramasser les glands dans les bois du comte.

tros curie declarandum si panem proprio corpore suo vel propria costagia sua seu per costagiam domini comitis panem debeat facere portari cum satis constet quod a sexaginta vel pluribus annis panis ille per costagiam domini comitis portatus fuerit.

Pistor hereditarius faciendi panem comitis et curie est Bernerus agnomine Malescherie cujus ministerium quondam fuit Herberti.

Custos panis apportati ad curiam et mensalium est heres Engelberti de Gamapia Johannes scilicet.

Impositor mensarum et mensalium super mensas et portandi panem post panitarium ad serviendum et distribuendum in curia, est heres Thome de Craco et ministerium illud obtinere debet quousque per gratiam Dei ad panitariam duacensem redire potuerit.

Heres dicti Thome de Craco hostiarius est de ministerio acquisito quod olim fuerat Lamberti ostiarii.

Gossuinus janitor est.

Heres Amandi camerarii in toto comitatu et dominatione Hainoie post dominum de Berlainmont camerarius est et habet de ministerio suo pallia seu capas omnium qui hominagium faciunt domino comiti Hainoiensi.

l'on fut longtems à décider parmi les officiers de la Cour si Pierre de Buseler devait porter le pain lui-même, le faire porter à ses dépens ou à ceux du seigneur comte, tandis qu'il conste que depuis soixante ans et plus, ce pain était porté aux dépens du seigneur comte.

Le boulanger héréditaire chargé de faire le pain du comte et de la cour est Bernier surnommé Malescherie, dont l'office appartint jadis à Herbert.

Le gardien du pain apporté à la cour et des choses qui concernent la table, est l'héritier d'Engelbert de Jemmappes, savoir Jean.

Celui qui dresse les tables, les couvre de mêts, et fait porter le pain après le panetier pour le servir et le distribuer à la cour, est l'héritier de Thomas de Craco, et il doit remplir cet office jusqu'à ce que par la grace de Dieu, il puisse revenir à la paneterie de Douay.

L'héritier dudit Thomas de Craco est huissier, par l'acquisition qu'il a faite de cette charge qui appartenait jadis à Lambert.

Gossuin est portier.

L'héritier d'Amand chambellan dans tout le comté et la domination de Hainaut, est chambellan après le seigneur de Berlaimont, et a, par droit de son office, les manteaux ou capes de tous ceux qui font l'homenage (12) au seigneur comte de Hainaut.

---

(12) Ou hommage.
« Cui vieng ne faire l'*homenage*. » [Roman de Ph. de Macédoine, ms.]
« Qui prent *homenage* le doit prendre issint (ainsi). » [Manuscrit de la Bibliothèque Royale, n° 8,407, f° 117.]

Et est in dominatione Hainoiensi ministerium quoddam quod fuit Herberti qui Camerarius dicebatur et erat de ministerio suo facere candelas precepto camerarii et per pondus camerario factas administrare etiam aquam ipsi camerario ut ipse camerarius eam porrigat comiti et comitisse ipse autem minor camerarius clericis et militibus aquam debet porrigere sed de ministerio illo inter heredes contentio est et est illius officii facere lectos necessarios curie.

Il y a dans la domination de Hainaut un certain office qui appartint à Herbert, qui avait pour désignation celle de chambellan. Celui qui le remplissait devait, d'aprés les attributions, faire des chandelles quand le lui commandait le chambellan, et livrer par poids à ce dernier celles qu'il avait faites. Il devait aussi donner l'eau au chambellan, afin que celui-ci la portât au comte et à la comtesse. Ce même chambellan de second ordre doit aussi porter l'eau aux clercs et aux chevaliers; mais il y a des contestations entre les héritiers relativement à cette charge, dans les attributions de laquelle se trouve l'obligation de faire les lits nécessaires à la cour.

Renerus Anselmi quondam filius scutellarius est.

Renier fils d'Anselme est garde des écuelles ou sculier (13).

Walterus figulus Adam agnomine bone vite filius ministerium habet ministrandi ad curiam ollas figularias tam ad cameram quam ad coquinam et ad vinum propinandum necessarias et licet ei accipere terram in Warescagio montensi seu in nemore comitis officio suo necessariam.

Wautier potier de terre, fils d'Adam surnommé de bonne vie, doit fournir à la cour les vases en terre, tant pour chambres que pour la cuisine, et ceux qui doivent servir à présenter le vin. Il lui est permis de prendre la terre nécessaire à son office dans les warechaix de Mons ou dans le bois du comte.

Heres Amolrici agnomine Morselli precepto panitarii Montensis debet condere lardarium comitis et est contentio supra ministerio illo utrum ministerium illud te-

L'héritier d'Amaulri surnommé Morsellus, par l'ordre du panetier de Mons, doit approvisionner le lardier (14) du comte. Il y a discussion sur cet office, savoir s'il

(13) Scutellarius, officium in coquina regia cui scutellarum cura incumbit. *Jehan de Treal sculier*, etc. In catalogo familiæ Ducis Britanniæ. An. 1404, apud Lobinell. tom. 2. Histor. col. 814. [Glossaire de Ducange.]

(14) Ou saloir pour la chair de porc.

nere debeat a domino comite vel a panitario et sic remansit indiscussum attamen non minus ministerium suum interim debet explere.

Martinus clericus ministerium habet custodiendi claves cellarii quod de gratia domini B. comitis Flandrie et Hainoie et postmodum imperatoris Constantinopolitani et Marie comitisse Gilleno patri suo traditum fuit.

Heres Lamberti Mohier ministerium habet quasdam colligendi redditus comitis in agnis et avena in villis circa montes quod ipsi Lamberto ex parte matris sue Sapientie provenerat.

doit être tenu du seigneur comte ou du panetier. Cela est resté non décidé. En attendant, Amaulry ne doit pas moins remplir son office.

Martin le clerc a la charge de garder les clefs du cellier, charge qui fut donnée à son père Ghislain par la grace du seigneur Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut et ensuite empereur de Constantinople.

L'héritier de Lambert Mohier a la charge de recevoir les revenus du comte sur les agneaux et l'avoine dans les villes à l'entour de Mons. Cet office provenait à Lambert du côté de sa mère Sapience.

Ministeria dominationis Valencenensis citra aquam de Morcinpont per deversus Valencenas.

Balduinus de Lobiis dapifer id est senescalcus hereditarius de ministerio quod olim fuit Amandi militis de sancto Salvio.

Walo Manasseri filius emptor escarum coquine et earum computator et conservator.

Walterus coquus est de hereditate matris sue sibi proveniente et cum aliis coquis in eorum jure participans idem etiam Walterus hostiarius est ex parte uxoris sue que fuit Nicholai filia et participans ex consuetudine antiqua cum hostiario dominationis montensis et equoso hostiarius Montensis cum eodem Valencenensi participans.

Offices de la domination de Valenciennes par deça la rivière de Morcinpont par devers Valenciennes.

Baudouin de Lobes est dapifer, c'est-à-dire sénéchal héréditaire. Cette charge appartenait autrefois à Amand, chevalier de St-Saulve.

Walo, fils de Manasser, est acheteur des alimens pour la cuisine; il les paie et les conserve.

Wautier est keux par héritage de sa mère, et participe avec les autres keux à leurs prérogatives. Le même Wautier est aussi huissier du côté de son épouse qui était la fille de Nicolas; il partage sa charge selon la coûtume ancienne avec l'huissier de Mons, et l'huissier de Mons partage également la sienne avec celui de Valenciennes.

Heres Egidii de Attrebato pincerna ex acquisitione facta a Gillemero quondam fratre Nicholai agnomine Monachi.

L'héritier de Gilles d'Arras est échanson par acquisition qu'il a faite autrefois de cet office à Gillemer, frère de Nicolas surnommé Monachus.

Heres Balduini de Valencenis post dictum Egidii heredem pincerna est.

L'héritier de Bauduin de Valenciennes est second échanson après ledit héritier de Gilles.

Heres Petri conservator vini et infusor in vasa vel in cyphos.

L'héritier de Pierre est gardien du vin et le transvase dans des bouteilles ou des cruches.

Heres Heluini summarii et Gonterus cabos portatores vini et cujuslibet poculi.

L'héritier d'Héluin le comptable (ou l'argentier) et Gontier sont porteurs des mesures du vin et de toutes les espèces de liquide.

Heres ejusdem Heluini summarii panitarius ex acquisitione facta ab herede Roberti Baiuli.

L'héritier de cet Héluin le comptable est panetier par l'acquisition qu'il a faite de cette charge à l'héritier de Robert le Bailly.

Fremerius portator panis et est de ministerio suo quod debet facere focum in Valencenis.

Fremerius est porteur du pain, et il entre dans ses fonctions de devoir faire le feu à Valenciennes.

Hostiarii autem ubique debent facere focum præter in Valencenis.

Les huissiers au contraire doivent faire le feu partout excepté à Valenciennes.

Heres Landrici scutellarius est.

L'héritier de Landri est garde des écuelles ou sculier.

Heres Herberti dicti camerarii minor camerarius est in dominatione Valencenensi et debet custodire cameram et facere lectos et precepto camerarii facere candelas et reddere eas camerario per pondus et porrigere aquam clericis et militibus et camerario ut porrigat eam comiti et comitisse.

L'héritier d'Herbert, le chambellan prénommé (15) est chambellan de second ordre dans la domination de Valenciennes. Il doit garder la chambre, faire les lits, et suivant l'ordre du chambellan, faire les chandelles et les lui livrer par poids. Il doit aussi porter l'eau aux clercs et aux chevaliers ainsi qu'au chambellan afin que ce dernier la présente au comte et à la comtesse.

Scutellarii tam Montensis quam

Les sculiers, tant de Mons que de

---

(15) Voyez ci-dessus.

Valencenensis habent panem salis coram comite et coram comitissa et dapifero.

Similiter minores camerarii habent panes quibus candele affixe sunt coram comite et comitissa et coram dapifero.

Heres Lamberti cognomine Haverec camerarius est comitisse Hainoie ubique locorum et ministerium illud concessum fuit quondam hereditarie intercessione nobilis domine Margarete olim comitisse Hainoie quia ipse Lambertus duxit in uxorem Helvidem que de Flandria cum ipsa domina Margareta ad ejus obsequium venerat cum ipsa Margareta nupsit Balduino comiti qui in medio monasterio Montensis sepultus est et hoc factum fuit salvo jure Amandi camerarii.

Henricus Malbodus venator est hereditarius.

In Ostrevantia est dapifer heres Adde de Hordeng.

Heres Wettici agnomine Papelart pincerna tum et heres Arnulfi Manekin coquinatum reclamant.

Ministrorum curie est ut saltem primogenitus filius ministri ingressum semper habeat ad curiam

Valenciennes, ont le pain de sel placé devant le comte, la comtesse et le dapifer.

Les chambellans de second ordre ont également les pains dans lesquels sont plantées les chandelles, et qui se trouvent placés devant le comte, la comtesse et le dapifer.

L'héritier de Lambert surnommé d'Havré exerce partout l'office de chambellan de la comtesse de Hainaut. Cet office lui fut autrefois concédé par l'intercession de l'héritière de noble dame Marguerite (16), autrefois comtesse de Hainaut, parceque ce Lambert épousa Helvide qui était venue de Flandres avec sa maîtresse Marguerite au service de laquelle elle était attachée, lorsque cette dernière épousa le comte Baudouin qui est enterré dans le milieu du monastère de Mons. Cela fut fait sauf le droit d'Amand chambellan.

Henri de Maubeuge est grand veneur héréditaire.

L'héritier de Adde de Hordeng (17) est dapifer dans l'Ostrevant.

L'héritier de Wetticus surnommé Papelart réclame l'office d'échanson et l'héritier d'Arnolfe Manekin celui de keux.

Il est de droit pour les offices de la cour que le premier né des fils de l'officier ait toujours l'entrée à

---

(16) Marguerite d'Alsace, fille et héritière de Thiery, comte de Flandres, qui épousa en 1169 Baudouin V, dit le Courageux, comte de Hainaut et de Namur, mort le 17 décembre 1195.

(17) *Hordeng*, aujourd'hui *Hordain*, est une commune de l'arrondissement de Valenciennes aux portes de Bouchain.

ut instruatur ad officium cui succedere debet.

la cour afin qu'il soit instruit des fonctions de la charge qui doit lui appartenir plus tard.

Nulla tenura ministeriorum curie alicui suffragari potest quin semper recurratur ad veritatem centum annorum.

L'exercice d'aucune de ces charges ne peut donner droit de suffrage à personne, à moins qu'on ne prouve que sa famille l'exerce depuis au moins cent ans.

Quilibet minister ministerium suum dare vel vendere potest cuicumque voluit si gratiam et favorem domini comitis inde habuerit non obstante propinquitate filiorum vel filiarum fratrum vel sororum seu aliquorum proximorum suorum.

Tout officier peut donner ou vendre sa charge à qui il veut, s'il en a obtenu la grâce et la faveur du seigneur comte, et ce nonobstant la parenté des fils ou filles, des frères ou de tout autre de ses proches.

Si ministri curie majorum ministeriorum milites in curia fuerint habent procurationem suam cum duobus equis si vero milites non fuerint cum solo equo.

Si les officiers de la cour, pourvus des charges les plus élevées, sont chevaliers à la cour, ils ont de quoi entretenir deux chevaux; s'ils ne sont pas chevaliers, ils n'ont que de quoi entretenir un seul cheval.

Si vero milites in armis fuerint habent procurationem suam id est vadia ad modum aliorum militum commilitonum comitis.

Mais s'ils sont chevaliers et servent dans l'armée, ils reçoivent l'entretien ou le gage que reçoivent les autres chevaliers compagnons d'armes du comte.

Sciendum quippe quamdam olim motam fuisse questionem a ministris militibus dapiferis scilicet panitariis et buticulariis contra comitem super eo quod a domino comite reclamabant de jure vestes sibi debere dari Amandus de sancto Salvio dapifer Valencenensis obsequium suum domino comiti in duabus sublimibus curiis apud Hagenoam scilicet deinde apud Mogontiam exhibere denegavit propter defectum vestium deinde communicato consilio ministrorum curie adjudicate fuerunt et

Il faut savoir aussi que les officiers chevaliers, savoir les dapifers, les panetiers et les bouteilliers mirent autrefois en question contre le comte, de réclamer de lui, selon leur droit, les vêtemens qu'il devait leur donner. Amand de Saint Sauve, le dapifer de Valenciennes, refusa de remplir son office auprès du seigneur comte dans deux grandes cours tenues l'une à Haguenau, et l'autre près de Mayence, à cause du délabrement de ses habits. On adjugea par la suite au conseil des officiers qui avait

vestes ad modum commilitonum comitis et liberationes suas ad modum commilitonum comitis de ceteris vero remansit indiscussum.

communiqué sa plainte, des vêtemens, comme aux compagnons d'armes du comte, et on leur fit les mêmes largesses qu'auxdits compagnons d'armes du comte. Quant au reste il demeura indécis.

Heres etiam Amandi camerarii debet ubique equitare cum comite.

L'héritier d'Amand le chambellan doit monter à cheval partout avec le comte.

Coquis et hostiariis cum domino comite equitantibus ipse comes dabat vestes aguinas pallia scilicet et tunicas.

Le comte lui-même donnait aux keux et aux huissiers qui l'accompagnaient à cheval des vêtemens doublés de peau d'agneau, savoir : des manteaux et des tuniques.

Castellanus Montensis habet de jure quod cum prædictis ministris de eorum jure debet judicare et testificari.

Le châtelain de Mons juge et témoigne de droit avec les officiers susdits de tout ce qui concerne les prérogatives de leurs charges.

Omnes ministri curie de ministeriis suis debent computare coram senescalco.

Tous les officiers de la cour sont comptables de leur emploi au sénéchal.

Si comes in exercitu fuerit ubicumque locorum ministri sui omnes tam magni quam parvi debent esse cum ipso ad corpus ipsius conservandum et in expensis ipsius comitis.

Si le comte se trouvait à l'armée, en quelque lieu que ce soit, tous ses officiers tant grands que petits doivent l'accompagner à ses frais et dépens, pour conserver son corps.

Si quis ministrorum per senectutem nimiam vel per affolationem corporis in paupertatem incidit ita quod non habeat unde se possit sustentare debet ei dominus comes providere modeste necessaria in victu et vestitu.

Si quelqu'officier, par une vieillesse trop avancée ou par l'affaiblissement de ses facultés physiques, tombe dans l'indigence et ne peut plus se procurer de quoi se sustenter, le seigneur comte doit lui fournir en nourriture et en vêtemens un modeste nécessaire.

H. Delmotte.

LES INCAS A VALENCIENNES.

La Charité nous conduit.
Devise des Incas.

Je ne vais parler que d'une mascarade d'origine assez récente, qui, à cinquante lieues de la capitale, parcourt une fois par an les rues d'une petite ville de Flandre, comme l'appellent encore les Parisiens. Cependant rien de plus digne de durée que cette institution toute fraîche de jeunesse, rien de plus éminemment philantropique que la pensée qui a présidé à cette œuvre d'un tems de folie. Oui, il existe dans la petite ville de Valenciennes un spectacle plus grandiose, peut-être, que jamais n'en ont vu en ce genre Naples ni Venise. Ici le peuple s'est créé une fête, dont le luxe surpasse les pompes les plus aristocratiques, dont le noble but sanctifie tout ce que la cérémonie a en soi de plus mondain, et l'époque de plus frivole. Accourez, curieux; racontez, voyageurs; admirez, Parisiens; imitez ensuite, si vous le pouvez, nobles et riches oisifs des villes de cour et cités populeuses. Sachez, vous tous qui me lirez, ce que c'est qu'une mascarade de Flandre, et dites si vous connaissez dans aucun coin de l'Europe une fête comparable à ce qu'on appelle *la Promenade des Incas* à Valenciennes.

Aussi, sont-ils bien dignes d'être connus et étudiés les habitans de cette belle province de Flandre, qui, réunie à la France depuis bientôt deux siècles, forme aujourd'hui une partie du département du Nord. Cités dans tous les tems pour leur valeur, leur industrie et leurs richesses, par là objet

perpétuel de l'ambition ou de l'avarice des princes, de qui ils savaient se faire payer en libertés le lustre que l'honneur de les commander apportait à une couronne; tour à tour soumis à la domination des ducs de Bourgogne, puis de l'Empire, puis de l'Espagne, alors que celle-ci fut un colosse et que son chef étoit un héros (1), ils joignirent successivement aux traits principaux de leur caractère primitif quelque chose de celui des peuples à la fortune desquels le sort ou les traités les avaient associés. Le calme réfléchi des Allemands, l'amour qu'ont toujours eu les Espagnols pour les pompes des fêtes s'allièrent facilement chez nos bons Flamands avec cette bravoure intelligente qu'ils tenaient de leurs ayeux, avec cet esprit de franchise et d'indépendance qu'ils avaient puisé dans une longue possession de libertés locales. C'est de cet alliage que s'est définitivement formé le caractère particulier des habitans de notre province, composé admirable de patriotisme et de sagesse, d'industrie et de goût dans les arts, d'humanité et d'amour pour les plaisirs, qui se manifeste à toutes les époques, dans les actes les plus importans de la vie politique et civile de nos compatriotes, comme dans les actes les plus futiles de leur vie privée. L'on verra tout-à-l'heure qu'il y a de tout cela jusque dansla création, la composition et le but de la Promenade des Incas: avant tout, essayons de la décrire.

Reportons-nous à la fin de février, dans une soirée du *Mercredi des Cendres*. Or il faut savoir qu'en Flandre il n'est pas de bon carnaval sans un joyeux Mercredi des Cendres, pas plus que de gai Noël sans *réveillon* (2), et en général de de bonne fête sans lendemain. Ce mercredi est pour le peuple le véritable lendemain des jours gras, et comme le lundi obligé d'un long dimanche. Ce jour-là on enterre le carnaval en grande pompe, sous la figure d'un homme dont la bonne chère a énormément distendu l'abdomen, et qui est censé n'avoir pu soutenir un seul instant la vue du Carême. *Pança* (3) (c'est le nom du personnage que l'on enterre) est ainsi à lui seul le résumé le plus substantiel et le plus sublime de la mythologie flamande: c'est le symbole, le myte et pour ainsi dire, l'individualité du Flamand lui-même. Trouvât-

on un jour le même personnage chez les Hottentots ou les Cafres, qu'il décélerait toujours son origine. Paris a son *Mayeux*, l'Angleterre son *John- Bull*, mais tous deux sont soucieux, méchans et politiques ; Pança appartient en propre a la Flandre, il est épicurien, joyeux et gastronome. Quand l'immortalité ne lui serait pas due à tous ces titres, elle ne peut lui manquer dans un pays où l'on crie, le jour même qu'on l'enterre : « Pança est mort, Vive Pança ! »

Avez-vous quelquefois vu la place publique de Valenciennes, vaste rectangle encadré d'une manière si pittoresque? D'un côté, cette longue file de maisons, à façade uniforme, aux quatre étages, aux mille croisées régulièrement percées; vis-à-vis, ce monument à large face, aux colonnes étriquées, surmontées de cariatides, aux béantes fenêtres, dépourvues qu'elles sont de leurs gothiques croisures, et dont la figure de moyen âge n'a pu complètemeut disparaître sous la brosse vandale du blanchisseur, et le rhabillement moderne qu'on lui a fait subir; d'un autre côté encore, ce beffroi majestueux dont la cîme élevée repose avec grâce sur quatre murs découpés en ogives et flanqués de rondes tourelles? Eh bien ! c'est là qu'une foule innombrable de peuple accouru de tous les carrefours, ou qui descendait tout-à-l'heure des cinq collines qui ceignent à l'extérieur Valenciennes, s'agite en tous sens comme les flots d'une mer agitée : au bruissement vague de leurs propos à demi-voix, au mouvement mécanique de toutes ces têtes s'orientant du même côté, comme un seul homme, vous diriez que, sous l'empire d'un même sentiment, sous le charme d'une même impression, la foule tout entière est dans l'attente de quelqu'événement extraordinaire : c'est Pança qu'on attend, et la mascarade des Incas qui lui sert de cortège.

Tout-à-coup, les sons d'une musique guerrière, qui grossissent en se rapprochant, les pas retentissans des chevaux qui se mêlent aux accens des fanfares, le bruit lointain des chars roulant pesamment sur le pavé, annoncent l'arrivée des Incas. A la lueur inopiuée de mille torches, que portent des gardes habillés de blanc, au milieu de la résine qui pétille, et

des flots de fumée qui s'en échappent, on distingue tour-à-tour : un char de sauvages vêtus de feuillages verts, portant barbes longues et pesantes massues; puis, sur un autre char, une pyramide de jeunes hommes au visage découvert, groupés à l'antique, et dont les formes sveltes se dessinent avec grâce sous leurs vêtemens couleur de chair; plus loin un cercle de jeunes filles, innocentes prêtresses du soleil, au milieu desquelles, debout et comme les protégeant, s'élève un grand prêtre en long habit de lin, la tête ceinte d'une couronne dentelée; à la suite, un char de princes et de grands dignitaires couverts de riches parures et de joyaux étincelans; enfin des Grecs, des Romains, des Chinois, des Persans, des Africains, des représentans de tous les pays, des ambassadeurs de tous les royaumes (4); partout les costumes les plus éclatans, mais aussi les plus fidèles, unissant dans leur inépuisable variété tout ce que l'Orient a de somptueux à tout ce que le Nord a de sauvage, offrant à l'œil ce que l'antiquité a de plus pur avec ce que nos tems modernes ont de plus léché, curieux et bizarre amalgame de tous les tems, panorama de tous les lieux, véritable vallée de Josaphat en peinture, si les morts devaient un jour y ressusciter dans la splendeur des vanités de ce monde et avec les riches futilités de leurs parures : voilà ce que vous offre au premier coup-d'œil la Promenade des Incas.

Bientôt se développe sur la place publique toute la pompe imposante de cette nocturne cérémonie. L'immense file de falots qui escorte la marche, serpente en spirale à travers la foule, et éclaire soudain à la fois les quatre faces de la place; c'est alors qu'apparaissent dans tout leur jour, la fraicheur et l'éclat des costumes, ainsi que l'ordre admirable du cortège. Ecoutez ces airs à l'harmonie lugubre, au refrain populaire, (5) répétés tour-à-tour par quatre ou cinq corps de musique, marchant d'espace en espace, au milieu de la longue suite des chars que traînent des chevaux caparaçonnés; observez ce religieux silence de la foule qui se divise d'elle-même à leur passage; voyez cette lumière douteuse à toutes les croisées ouvertes, ces cafés illuminés et regorgeant de curieux; comptez

ce nombre infini de lanternes que des porteurs vont promenant au niveau des balcons chargés de dames qui forment comme une ceinture mouvante autour de la place publique ; jetez l'œil sur cette masse innombrable de peuple dont les mouvemens deviennent plus vifs, et les figures plus pittoresques ; représentez-vous enfin ce ciel de Flandre, uniforme voile gris parsemé d'étoiles, ces pâles rayons que la lune projette à travers les ogives du beffroi et sur les pointes jaunâtres des balustres qui couronnent l'hôtel-de-ville, puis vous aurez une idée de ce merveilleux et bizarre ensemble, de cette scène magique, dont l'empreinte poétique et lugubre, joyeuse et fantastique, ne serait pas indigne de la plume d'Hoffmann ou du pinceau de Holbein.

Inutile sans doute de décrire comment s'achève la cérémonie. Le corps de Pança, nouveau phénix, est réduit en cendres, pour revivre l'année suivante au retour du même tems de folies. Un feu d'artifice termine ordinairement la fête, et, pendant qu'une pluie de feu vient s'éparpiller au loin sur ces myriades de têtes humaines qui couvrent comme d'une mosaïque vivante et animée tout le pavé de la place publique, on voit, pour dernier spectacle, l'élite des Incas, agenouillés en cercle sur les ais d'un théâtre élevé, simuler, au milieu des gerbes tournoyantes d'un immense soleil d'artifice, une adoration à l'astre qui fut le Dieu du Pérou.

Quiconque ayant eu occasion d'assister à cette fête n'aurait trouvé à y admirer qu'une manière ingénieuse de satisfaire le plaisir des yeux, n'aurait pas compris l'idée principale de ceux qui s'en sont faits les acteurs, et le but moral et philantropique vers lequel ils l'ont su diriger en la composant. La magnificence des costumes, le choix et la variété des déguisemens, ne sont qu'un appât à la curiosité : sous la livrée de la Folie, *la Charité les conduit*, selon la simple et sublime inscription qu'on lit en lettres de feu sur un transparent qui précède leur marche. Le zèle de cette charité les anime, bien plus encore que le plaisir de figurer un instant sous l'élégant costume qui appartient à la Société des Incas. *Union et Plai-*

sir, Joie et Humanité sont les seules devises qu'ils avouent, et ces devises reproduites de mille manières sur les lanternes coloriées qui sont comme les drapeaux de leur joyeuse et pacifique armée, sont d'utiles provocations à la bienfesance, qu'ils veulent stimuler avant tout. Flanqués de nombreux quêteurs, qui pendant toute la durée de la cérémonie, sillonnent les rues, visitent et harcèlent la foule, envahissent les lieux publics et les cercles, vont ramasser le sou du campagnard sur le pavé de la place, et chercher l'aumône du riche jusqu'au haut des balcons qu'assiègent leurs cornets solliciteurs, ils travaillent à la vigne de l'indigent et font la moisson du pauvre, dont ils se sont constitués les intelligens pourvoyeurs (6).

Ce n'est pas tout : à voir tant d'éclat dans cette mascarade, tant de richesse dans les ornemens, on penserait peut-être que cette fête nocturne n'a pu être exécutée que par les plus riches familles de la ville, ou au moins par celles de la haute bourgeoisie, qui, s'ingéniant à ressusciter l'époque des anciennes Saturnales, où le maître pendant tout un jour servait l'esclave, avaient ici songé à sacrifier, dans l'intérêt du pauvre, une soirée au moins, en échange de toutes les journées que le pauvre emploie à leur service? Mais non, ce n'est pas la classe riche, mais la classe moyenne, celle des industriels et des travailleurs qui a organisé cette fête à laquelle elle est si digne de présider. L'idée même en appartient à eux seuls, et ils n'en sont par-là que plus louables encore. Ces Rois, ces princes, ces ambassadeurs, ces Incas, sont d'estimables chefs d'ateliers, des maîtres-ouvriers, des ouvriers même, dans lesquels vous trouvez plus de véritable philantropie, de charité pratique et de sympathie réelle pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre de la société, que dans nos prétendus philosophes, dans nos sermoneurs de place, dans nos philantropes de journaux, enfin dans tous nos jeunes et ardens apôtres de St.-Simonisme, dont les paroles attendent encore les œuvres. Honneur donc à la Société des Incas; honneur à tous les membres qui la composent. A eux sans contredit est due l'une des premières places que réserve l'estime publique à ceux qui

se montrent les plus ingénieux et les plus habiles dans la divine science de la charité.

Eux seuls ont tracé les dessins de leurs costumes pleins d'élégance et de vérité; eux seuls ont réglé l'ordre et l'harmonie de leur marche pompeuse. Ils ont décoré leurs chars, tatoué leurs Africains, peint leurs transparens, écrit leurs devises, tandis que leurs sœurs, leurs femmes ou leurs filles ont drapé les plis des robes qui les ceignent, ont tourné en turbans les châles qui les couvrent, ont arrondi en couronnes les bijoux qui scintillent sur leurs têtes. Les travaux de jour, les veilles même n'ont coûté ni aux uns ni aux autres pour donner un peu plus d'éclat, pour ajouter un peu de pompe à la pompe de l'année précédente. Leur zèle seul, leur tems pour eux si précieux n'a pas suffi; ils ont à l'envi contribué, même de leur bourse à l'accomplissement de ces pénibles et nombreux préparatifs qui ne les font pourtant briller qu'une soirée, mais qui leur méritent auprès des pauvres une moisson de bénédictions. Glorieuse et sainte émulation! excusable ou plutôt admirable vanité que celle-là! Que ne peuvent toutes les passions des hommes, qu'on devrait cesser d'appeler grandes quand elles ne servent pas au bonheur de l'humanité, avoir toutes un but si louable, avoir pour mobile un sentiment si peu commun!

J.-B. Dubois.



NOTES.

(1) La Flandre entra dans la maison d'Autriche par le mariage de l'archiduc Maximilien avec Marie de Bourgogne, fille du duc Charles-le-Hardi, en 1477; Maximilien devint ensuite empereur. Son fils monta sur le trône de Castille, et ses descendans régnèrent sur toute l'Espagne; en sorte que la Flandre et le Hainaut furent provinces espagnoles jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIV, conquête qui fut successivement confirmée par les traités d'Aix-la-Chapelle en 1668, de Nimègue en 1678 et d'Utrecht en 1713.

(2) Le *Réveillon* est un petit repas qui se fait au milieu de la nuit de Noël, et dont l'usage n'est pas seulement borné à la Flandre. Néanmoins nous pensons que nulle part ailleurs on n'observe aussi religieusement cette coûtume (j'entends celle du repas). De l'aveu même de nos pères, plus dévots que nous, elle ne contribuait pas peu, de leur tems, à la vogue des messes de minuit. Aujourd'hui beaucoup d'indévôts qui ne vont plus à la messe, n'en continuent pas moins de faire le *Réveillon* : les estomacs flamands ne deviendront jamais athées.

(3) Nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour donner quelques notions sur l'origine du nom et de la fête de *Pança*, que de transcrire ici le passage suivant d'un article qu'un des éditeurs des *Archives* a publié dernièrement sur ce sujet dans un journal de Valenciennes.

« Un Suisse protestant, se trouvant en Flandre, et approuvant fort la mode de festoyer à table tous les patrons du pays, s'écria un jour après-boire que les trois plus grands saints des Flamands étaient sans contredit saint *Martin*, saint *Epiphanie* et saint *Carnaval*. Dans son ignorance de nos coutumes religieuses, ce bon helvétien sanctifiait des époques qui lui paraissaient joyeuses, et ne voyait l'importance du saint du jour que dans le nombre de pots qu'il fesait vider. Il n'était pourtant pas tout-à-fait dans l'erreur. De même que les payens admettent dans les recoins de leur Olympe quelques divinités de basse extraction, comme l'impur dieu *Crepitus* et tant d'autres de ce genre, de même les Flamands ajoutent à leur martyrologe, déjà si nombreux, quelques saints de leur fabrique qui personnifient des coûtumes chéries et des jours de gaîté. *Saint-Pansard*, que le peuple appelle *Panchard*, est de ce nombre; c'est le *Mardi-gras* sanctifié; c'est le carnaval en personne. Dieu créa l'homme à son image, les Flamands taillèrent leur saint sur eux-mêmes; ils le représentèrent avec une *panse* énorme, fruit de ses nombreux succès dans l'art des gourmands, d'où il tira son nom et son origine.

« Saint *Pansard*, si couru, si fêté par nos bons ayeux, est d'une haute ancienneté ; Rabelais, qui était bien digne de le connaître, en parle dans son chapitre de l'antiquité du grand Pantagruel ; Rondelet appelle le carnaval *Festum sancti Pansardi* ; et plus d'un auteur Flamand lui ont consacré des chants joyeux et des couplets à boire. Malgré le grand amour des anciens habitans de nos contrées pour tous les saints du paradis, saint Pansard l'emportait dans leur cœur sur ses nombreux rivaux : aussi, les Flamands curent-ils toujours grand soin d'enterrer avec éclat leur Mardi-gras personnifié, imitant en cela ceux qui ayant perdu un ami chéri lui font de magnifiques obsèques. »

Nous ajouterons à ce passage l'extrait suivant, d'un chapitre du roman de *Jeanne Maillotte* (dû à la plume élégante et facile d'un de nos compatriotes, traducteur de Walter Scott, M. de Faucomprez), relatif à une fête à peu près semblable qui avait lieu à Lille, à l'époque où vivait l'héroïne de son roman.

« Le carnaval était dans cette ville, comme en beaucoup d'autres, une époque de réjouissances, et elles se prolongeaient même dans le carême.

. . . .

« Le mercredi des Cendres, on promenait dans les rues de Lille un mannequin représentant le carême. C'était un personnage bien vêtu, bien nourri, gros et gras ; il était suivi d'une cour composée de marchands et marchandes de poissons de la ville. La même promenade recommençait chaque dimanche, mais à chaque fois l'embonpoint du Carême diminuait, et sa suite était moins nombreuse. Le dimanche des Rameaux, on le voyait pâle, décharné, et n'ayant pour tout cortège qu'un médecin et un apothicaire. Enfin, la veille de Pâques, il expirait à midi dans les bras d'une garde-malade. On le traînait sur ce qu'on appelait le *Rivage*, et l'on finissait par le précipiter dans la Deûle. »

On voit que les mœurs et usages étaient alors à peu près les mêmes dans toute la Flandre, et que Pança, Pansard ou Saint-Panchard était plus dévotement fêté dans nos contrées, que ne le fut jamais Saint Antoine à Padoue, ou Saint Jacques à Compostelle.

(4) La mascarade des Incas ne se composait dans l'origine que d'individus portant les costumes des anciens habitans du Pérou. Il ne faut cependant pas croire que, par le choix de ces costumes, on ait voulu faire allusion à aucun fait historique, et il est bon de donner d'avance un démenti à ceux de nos antiquaires futurs qui, par un rapprochement ingénieux, chercheraient à rattacher l'importation des Incas parmi nous au tems même de la découverte du Pérou, sous Charles-Quint, en 1528, parcequ'à la même époque Charles-Quint étendait sa domination sur la Flandre, où les Espagnols naturalisèrent bientôt le goût de leurs fêtes.

L'institution de cette mascarade ne remonte pas à beaucoup près aussi loin ; elle ne date que de 1825, époque à laquelle elle succéda à une autre beaucoup moins brillante, celle de *Binbin.* Alors on voulut seulement adopter des costumes plus éclatans et plus pittoresques, et l'on se décida pour ceux d'*Incas*, d'après des gravures exactes qu'on consulta à la bibliothèque de Valenciennes.

Quant à la mascarade de *Binbin*, elle datait de 1808, mais ce n'avait jamais été qu'une imitation de la grotesque parade de *Gayant* qui figure encore tous les ans à la fête patronale d'une ville voisine (Douai). Binbin est le nom du dernier rejeton du Gayant de Douai; c'était un poupon gigantesque formé d'une carcasse d'osier, haute d'une vingtaine de pieds, qu'on promenait dans la ville en plein jour. On dit que c'est aux musiciens de la garde nationale de Valenciennes que Binbin fut redevable du droit de cité dans cette ville, et que l'idée seule de ridiculiser les Douaisiens, dont ils croyaient avoir à se plaindre, à cause d'une prétendue injustice commise à leur égard dans la distribution des prix d'un concours de musique, avait seule donné naissance à cette première mascarade, dans laquelle on fesait aussi une quête au profit des pauvres et des prisonniers.

Quand la cérémonie des Incas lui eut succédé, on songea bientôt, pour la rendre plus brillante, à recruter dans les cinq parties du monde ce que les costumes de chacune d'elles pouvaient offrir de plus riche et de plus singulier. C'est ainsi qu'on vit successivement y adjoindre des Nègres et des Chinois, des Sauvages et des Européens de toutes les nations. L'antiquité même fut mise dans les derniers tems à contribution, et les chars de Romains et de Grecs, dans les costumes que l'histoire a consacrés, ne sont pas aujourd'hui le moindre ornement de cette fête pompeuse.

(5) Les airs qui doivent faire le plus d'effet pendant la joyeuse marche des Incas, à laquelle la nuit et les flambeaux semblent donner pourtant quelque chose de solennel, ne peuvent être, on le sent, que des airs essentiellement populaires. Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que ceux qui sont joués avec le plus de succès, soient ceux-ci : *Malbrough s'en va-t-en guerre ; On entend sous l'ormeau ; Si je meurs, que l'on m'enterre*, etc. Le mode semi-grave ou semi-burlesque du premier, selon qu'il est exécuté dans un mouvement plus ou moins lent, l'harmonie à la fois sevère et lugubre des deux autres, s'allient parfaitement avec le genre de la fête elle-même. Aussi on se ferait difficilement une idée de l'impression morale qui résulte de cet accord.

Dans les premières années que la Promenade des Incas eut lieu, des chœurs chantés à l'unisson sur les mêmes airs par les Incas eux-mêmes succédaient au jeu des instrumens, et ne fesaient que donner un effet plus piquant à ce singulier spectacle. Nous pensons qu'on a eu tort de renoncer à ces chants. On ferait bien aussi, selon nous, de n'ajouter aux

airs populaires que nous avons cités ci-dessus, que des airs analogues, tels que par exemple, celui de la conjuration dans *Robin des Bois*, celui du Chœur des démons dans *Robert-le-Diable*, etc.

(6) La société des Incas n'est véritablement qu'une société de bienfesance qui fait tourner tous ses plaisirs au profit des indigens. Elle se trouve composée de plus de 300 membres, parmi lesquels il y a plus de 60 quêteurs. Ceux-ci ne sont pas les moins considérés parmi leurs camarades mêmes, et leur dévouement est au dessus de tout éloge. Le produit des quêtes faites pendant leur promenade nocturne du mercredi des Cendres s'élève chaque année à plusieurs mille francs; le montant en augmente tous les ans, à mesure que la société s'accroît en nombre et que la célèbrité que la mascarade acquiert amène une plus grande foule de curieux et d'étrangers. Dans ces derniers tems, on a vu des familles entières, attirées par la renommée de cette fête de carnaval, accourir à Valenciennes de plus de 20 lieües de distance. Le produit intégral des collectes que fait la société est versé entre les mains de l'administration des hospices, qui en fait la distribution aux pauvres de toute la ville et de la banlieue.

Pour stimuler le zèle de ses quêteurs, la société a imaginé de faire frapper des médailles en argent, qu'elle destine à ceux d'entr'eux qui ont fait, dans la soirée du mercredi des Cendres, la collecte la plus abondante. Ces médailles sont décernées publiquement à la mi-carême dans un bal que donne à cette occasion toute la société, à la salle de spectacles. Tous les membres sont tenus d'y assister dans leur costume d'Incas, et le public, admis seulement dans les loges, à jouir du coup-d'œil de cette nouvelle fête, y est encore soumis à une rétribution, dont le produit souvent fort élevé se joint à celui des quêtes, pour être aussi distribué aux indigens.

Parmi les quêteurs, j'en citerai un, qui, depuis l'origine de la société, a constamment recueilli chaque année une somme supérieure à celle de ses confrères : c'est le sieur *Casteignier*, dont le nom devenu populaire me semble digne d'être ici consigné, autant par justice pour son zèle au dessus de tout éloge, que pour l'honneur de la société des Incas tout entière.



Frère Jacques de Guyse

RESSUSCITÉ

par M. le marquis de Fortia.

Né à Mons, au commencement du 14e siècle, un pauvre franciscain, quoique de la famille des De Guyse, a passé, avec tout son mérite, une partie de ses jours dans le couvent des Récollets de Valenciennes, où il est enterré, après y avoir écrit en latin sa volumineuse histoire du Hainaut. Cet intéressant chroniqueur, grâce à un ami éclairé de notre gloire littéraire, sera désormais cité avec les *Froissart*, les *Monstrelet*, les *Comines*, les *Molinet*, les *Chastelain*, les *Robert Maquereau* (1), les *Godefroy*, qui, par un rapprochement remarquable, sont tous les enfans naturels ou adoptifs de notre département. Si l'on veut écrire à présent notre ancienne histoire, étudier les mœurs, les coûtumes de nos pères, s'éclairer enfin sur certaines origines de notre droit public et privé, force sera de venir consulter les *Chroniqueurs du Nord*;

C'est du Nord *désormais* que *viendra* la lumière.

L'œuvre de J. de Guyse, monument précieux de nos antiquités, et qui n'existait qu'à demi dans trois manuscrits ron-

gés par le tems à la bibliothèque de Valenciennes et à la bibliothèque du Roi, y serait encore enseveli, si un homme de lettres qui joint à une grande fortune autant de science que de patience, M. le marquis de Fortia, ne faisait imprimer en ce moment, pour la première fois, d'après ces manuscrits collationnés, le texte de l'historien du Hainaut (2), que le noble éditeur a enrichi de dissertations, de notes, et d'une traduction souvent élégante, ce qui n'est point ici un luxe à contre-sens; car qu'on ne s'y trompe pas : notre frère mineur, tout Minime qu'il est, *minor minorum*, comme il se qualifie humblement, tout étrange qu'il peut nous paraître sous sa robe de bure, à travers la poussière des âges et de nos brillans préjugés, ne sait pas moins s'élever et se parer même quelquefois d'une rare élégance. On pourra s'en faire une idée par ce fragment du livre 1er, où le pauvre récollet, traduit par le grand seigneur, expose avec autant d'intérêt que de modestie les motifs qui ont fait entreprendre à *Jacques* son ouvrage. Ce *Jacques*, c'est lui-même; car bien différent de ces écrivains qui ne parlent jamais d'eux qu'à la première personne, l'humble religieux se met toujours à la troisième.

« Jacques, dit-il, fait tous ses efforts pour rendre service à » la principauté de Hainaut, à laquelle il sacrifie ses moyens » et sa vie. Et en effet, Jacques, serviteur non seulement de » Jésus-Christ, mais encore de ses concitoyens; Jacques, non » seulement mineur, mais le moindre des mineurs, s'efforce » de servir les princes et les tribus de Hainaut, en recher- » chant les vestiges de sa nation faible et peu connue. Ce » même Jacques voyant que, depuis vingt-six ans, il avait » consacré les jours que Dieu lui a donnés à l'étude de la » logique, de la philosophie naturelle et morale, des mathé- » matiques et de la physique, et étant enfin parvenu au » grade de docteur en théologie; après être revenu dans son » pays natal, et ayant reconnu l'esprit qui y règne, il s'est » convaincu que la théologie et les autres sciences spéculatives » y étaient méprisées, et même que ceux qui les possédaient » étaient regardés comme des insensés et des gens en délire; » réfléchissant en lui-même, et pensant comment il pourrait

» préserver le reste de ses jours de l'ennemi de l'âme, l'oisi-
» veté..., il a entrepris le présent ouvrage..., et il a embrassé
» avec d'autant plus d'empressement ce parti, que les prédé-
» cesseurs du prince dont il a parlé, ont non seulement fon-
» dé l'église où Jacques demeure, mais qu'ils l'ont encore il-
» lustrée, en y faisant déposer leurs corps, en y élevant leurs
» tombeaux..... Enfin il paraissait extrêmement honteux à
» l'auteur que des histoires remarquables, dispersées depuis
» longtems, fussent cachées sous le boisseau, et il résolut de
» les placer sur le chandelier. C'est pourquoi le même Jac-
» ques s'efforçant de suivre les traces de ses ancêtres, et n'ayant
» pas de quoi servir ses souverains, parce qu'il était pauvre
» et mendiant, s'en est allé, comme la Moabite, dans le
» champ de Booz; et là, derrière les moissonneurs, il a re-
» cueilli, non sans peine, quelques épis qu'il a liés en gerbe,
» et il vient porter humblement le denier de la veuve au tré-
» sor du prince. »

Assurément nos plus grands écrivains, ceux qui ont moissonné à pleines gerbes dans le vaste champ de l'Ecriture, n'auraient pas désavoué ces dix dernières lignes du pauvre glaneur.

Si les suffrages se pesaient (3), quel rang n'occuperait pas déjà parmi les historiens notre *frère mineur*, dont MM. de Chateaubriand et Raynouard font un cas particulier! Ce dernier surtout, à qui nous ne devons pas seulement *les Templiers* et *les Etats de Blois*, mais encore les recherches les plus profondes sur l'histoire des Communes de France, ne craint pas de remonter, sur les pas de notre récollet, dans la nuit des tems, et de lui emprunter sa lumière. Trop longtems *cachée sous le boisseau*, elle méritait bien d'être placée *sur le chandelier*.

Un illustre académicien nous faisait dernièrement l'honneur de nous demander si quelque monument avait été élevé à la mémoire de notre chroniqueur, sur la place de l'ancien cimetière des Récollets de Valenciennes, où se trouvait l'inscription suivante :

Chy gist maistre Jacques de Guyse,
Docteur et frère mineur,
Aucteur des Chroniques du Hainaut,
Qui trespassa l'an 1398, le 6e de février.
Priez Dieu pour s'âme.

Hélàs ! non seulement nous n'avons rien fait pour de Guyse; cette place, où chaque jour nous foulons peut-être aux pieds sa poussière, on lui a, depuis trente ans, donné tous les noms, hors le sien. L'esprit de parti, qui envahit tout, est entré avec ses couleurs du moment dans ce domaine de la mort. Un paisible enclos de Récollets a subi toutes les révolutions qui successivement nous sont arrivées de Paris. Paris a même imposé son nom à la rue qui longe cette place, quoique bien détournée et de la porte et de l'entrée que l'on appelle aussi Paris. Paris, toujours Paris! Ce n'était point assez de recevoir ses modes, ses mœurs, ses vaudevilles et ses colifichets; quelques uns de nos vieux vestiges, quelques souvenirs de nos pères nous demeuraient du moins; ils triomphaient du tems; et Paris viendra nous en deshériter, effacer ce qui nous distingue et nous caractérise ! Un homme du Nord, un *Flamand*, comme on nous appelle là-haut, en voyant substituer sans cesse la merveilleuse Capitale à sa chère *Flandre*, serait souvent tenté de dire avec le misantrope :

> Reprenez votre Paris,
> J'aime mieux ma mie, oh! gay!
> J'aime mieux ma mie!...

A tous les cœurs bien nés *tant* la patrie est chère !

Ce sentiment, nous le retrouvons dans J. de Guyse qui, après avoir déploré (lib. I, cap. IX) les maux et le honteux oubli dans lesquels sa province est tombée, s'écrie avec le psalmiste : « Que ma langue s'attache à mon palais, si tu n'es

pas toujours présente à ma mémoire! » *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui!*

Ce n'est pas que notre chroniqueur ne se permette souvent, sinon des infidélités, du moins des excursions assez longues dans l'histoire générale, ancienne et moderne; mais il en revient toujours *à ses premiers amours*, je veux dire à sa bonne province et à ses voisines de l'Artois et du Cambrésis. Les noms de ***Mons***, ***Tournai***, ***Lille***, ***Douai***, ***Valenciennes***, ***Avesnes***, ***Bavai***, ***Maubeuge***, ***Arras***, ***Cambrai***, viennent à tout moment dans son livre, malgré leur désinence latine, frapper agréablement notre oreille.

Il est intéressant aussi de voir comment nos pères étaient gouvernés, la plupart du tems, par des despotes toujours armés, mais dont la religion adoucissait parfois l'aspérité guerrière. J. de Guyse rapporte (liv. 12, ch. XLII) ce que fit Bauduin, souverain du Hainaut, dans un de ces momens où l'âme, fut-elle cuirassée, ne peut repousser certains aiguillons : « Il était au lit de la mort, sous le poids des jugemens » de Dieu, lorsque voulant pourvoir à son salut, il établit » que certains droits qu'il avait à Mons et à Valenciennes et » qui grevaient tous les habitans de ces villes, cesseraient de » leur être à charge.... Toujours sous l'influence de la même » maladie, il remit entièrement d'autres droits aux villes de » Morchipont et de Denain. »

Rapprochons de ce passage de J. de Guyse les paroles de Froissart qui raconte, dans son style naïf, (v. 2, ch. LVI) que Charles V, au moment de mourir, dit, entre autres choses, à ses frères qui devaient gouverner la France pendant la minorité de son fils : « Les povres gens de nostre royaume » sont fort grevez et tormentez par aides et subsides : ostez- » les, le plus tôt que vous porrez : car ce sont choses qui » moult me grièvent et poisent en mon couraige. »

Nos hommes d'état n'ont point aujourd'hui de ces *poisanteurs*-là. Plus nous sommes *grevez* et plions sous le faix, plus

ils se relèvent, eux, et s'épanouissent! Présentez donc à tels députés une pétition contre certains impôts; fut-elle apostillée par la Mort, appuyée par la Religion...— La Religion! qu'est-ce que cela signifie? Ce n'est point à l'ordre du jour. — Mais cependant, Messieurs, la religion de nos pères... — Renvoyée *ad patres*; c'étaient de bonnes dupes, qui croyaient encore quelque chose; nous avons changé tout cela. Le budget des finances! le budget! La parole est à M. de S....., contre la loterie; et il y mettra ses châteaux, pour vous prouver sa conviction; et l'argent des sots, nous l'empocherons; et votre religion, nous nous en passerons, comme l'a si bien dit notre éloquent collègue. — En effet, Messieurs, quel besoin avez-vous de croyances, lorsque les souverains eux-mêmes... Mais n'en médisons point, ils ont assez à faire;

Puis ces malheureux rois,
Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois.

C'est Andrieux qui nous l'assure; Andrieux, l'ami de Ducis!..... Et Ducis lui-même, dans le journal manuscrit de sa vie (4), raconte que la dernière fois qu'il vit Louis XVIII, dont il avait été dans sa jeunesse le secrétaire, se trouvant seul avec lui dans son cabinet, le royal vieillard, préoccupé de l'idée d'une mort prochaine, lui cita, après un long silence, ces vers, que le père d'Hamlet adresse à son fils, quand il lui apparaît en songe, et lui laisse entrevoir la terrible justice que le Ciel exerce sur les rois :

Ah! s'il me permettait cet horrible entretien,
La pâleur de mon front passerait sur le tien!
Nos mains se sècheraient en touchant la couronne,
Si nous savions, mon fils, à quel prix il la donne!
Vivant, du rang suprême on sent mal le fardeau;
Mais qu'un sceptre est pesant quand on entre au tombeau!

Il y a loin sans doute de l'humble prose de nos deux chroniqueurs à ces vers, où Ducis, faisant parler un être surnaturel, *transfuge des tombeaux*, est à la hauteur de son sujet.

Toutefois remarquons cette image de notre Valenciennois Froissart : « *Ce sont choses* (les impôts dont le peuple est *grevé*) » *qui moult me griènent et poisent*... » Frappante application de ces mots de l'Ecriture : « Le poids dont vous aurez chargé les autres, retombera sur vous ! »

Onésime Leroy.



NOTES.

(1) La deuxième partie des Chroniques de *Robert Macquereau*, provenant du chapitre de la cathédrale de Tournai, va être publiée pour la première fois par M. J. Barrois, de Lille, ancien député.

(2) Déjà douze volumes sont en vente chez Lemaître, libraire à Valenciennes.

(3) Un des hommes qui honorent le plus notre pays, le docte et judicieux M. Le Glay, a, dans le 2e numéro des *Archives*, témoigné de sa haute estime pour J. de Guyse et son digne éditeur.

(4) Nous possédons ce Journal de Ducis, qui n'est pas encore imprimé, et dans lequel l'illustre écrivain se rend compte *jour par jour* de ce qu'il a fait, ou de ce qu'il a vu, dit, éprouvé, dans son intérieur, à l'Académie, au Collège de France, chez MM. Andrieux, Droz, Talma, Louis XVIII, Gérard, etc.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

La Démocratie en Belgique.

PREMIER ARTICLE.

C'est une situation poignante pour tout homme à la tête ardente, au cœur passionné, à l'imagination inquiète, que la nécessité d'assister au spectacle d'une décomposition sociale, de voir s'éteindre et disparaître les institutions, les mœurs, les lois, qui longtems ont régi l'humanité, et après avoir usé toutes ses illusions, ses croyances, ses espérances, d'être obligé de se réfugier dans une sorte de matérialisme social, ne rencontrant partout que le doute, le doute affreux avec ses déchirantes anxiétés. Quel siècle que celui où le génie lui-même, s'enveloppant d'un voile funèbre, proclame son impuissance et la loi flétrissante de l'athéisme politique! Quel âge que celui où les intelligences supérieures donnent leur démission, épouvantées de la stérilité des doctrines sociales, désespérant de la cause de l'humanité, et, frappant de prédictions de mort le présent et l'avenir, annoncent au monde qu'elles n'ont plus foi en la loi du progrès, qu'elles ont cessé de croire aux peuples et aux rois!

Aussi qui de nous n'a point éprouvé de profonds serremens de cœur, en entendant toutes ces voix prophétiques s'écrier sans cesse que les dieux et les rois s'en vont, que la société toute entière marche à une dissolution générale et que le genre humain semble retourner à la confusion du cahos? Qui de nous, dans ces cruels momens où le cœur, dévoré du besoin de croire, est tourmenté par ces visions importunes et sans cesse renaissantes de la mort et du néant, n'a point appelé de ses vœux ardens une croyance sociale, qui, dictant la loi de l'avenir, pût ramener le calme et l'unité au sein de l'effroyable désordre et de la hideuse anarchie qui rongent le corps social? Qui de nous enfin, en voyant toutes ces tentatives inutiles vers un avenir meilleur, n'a succombé cent fois sous les étreintes mortelles du découragement et n'a douté de la providence des peuples? A l'aspect de toutes ces ruines, à la vue de ce vaste champ de mort et de destruction, n'avons nous pas murmuré à notre tour la malédiction adressée par tant de bouches prévenues à cet esprit révolutionnaire qui arrache violemment les nations au repos pour les livrer aux tumultueuses agitations des orages et des tempêtes? Hommes de peu de foi, ne nous est-il jamais arrivé de blasphémer la civilisation, de déplorer la science fatale qui avait empoisonné toutes nos croyances religieuses, morales, politiques, et de désespérer de l'humanité au point de ne voir le salut de l'avenir que dans le retour aux traditions du passé?

Et cependant là aussi s'agitaient les terribles passions qui nous troublent et nous dévorent. A chaque page des annales du passé l'on retrouve l'ineffaçable empreinte de cet esprit révolutionnaire qui, attaché comme une inexorable nécessité aux destinées des nations, les pousse sans cesse de secousses en secousses vers le terme que la sociabilité poursuit au milieu de ces orageuses tentatives. Au sein des générations qui nous ont précédé sur la scène du monde existait aussi cette haine du passé, ce mépris du présent, cette impatience de l'avenir qui provoque tous les jours l'esprit humain à la recherche de nouvelles conditions d'existence pour les sociétés comme pour les individus, et les tempêtes sociales, en agitant souvent l'existence inquiète de nos ancêtres, balayaient aussi devant elle

cette insaisissable stabilité dont l'esprit de parti, dans ses impudens mensonges, voudrait faire l'attribut du passé.

Ce n'est point la première fois, en effet, que l'humanité est arrivée à l'une de ces époques fatales, où un divorce éclatant s'établit entre le présent et les siècles qui l'ont précédé ; où l'on voit les nations, poussées avec impétuosité vers les mystérieuses créations de l'avenir, accomplir impitoyablement l'œuvre de la destruction et s'ensevelir sous les ruines de l'ordre antique pour renaître à une nouvelle existence morale, politique et religieuse. A chacune de ces grandes crises, il s'est trouvé des hommes, invariablement attachés au culte du passé, qui ont pleuré en larmes de sang la nudité et l'isolement des temples, le départ des dieux, le mépris des vieilles institutions et l'entraînement irrésistible du vertige révolutionnaire. Alors aussi des voix lugubres ont fait retentir, au sein de la société ébranlée, les accens du désespoir, et, lançant l'anathême à la corruption du siècle, à l'aveuglement général, elles ont entonné l'hymne de mort et ont prédit la ruine du monde, les funérailles de l'humanité.

L'humanité cependant a triomphé de ces anathêmes et de ces sinistres prédictions. Tous ces arrêts de mort n'ont tombé que sur des formes vieillies qui paralysaient son développement et arrêtaient son essor. Religion, politique, morale, tout sur la terre a subi la loi de ces métamorphoses successives qu'a revêtues le génie de la sociabilité pour accomplir le grand œuvre du progrès humain. Si, dans ces momens suprêmes où se décident les destinées de l'avenir, on a vu l'humanité quelque tems flotter incertaine, c'était en quelque sorte pour se recueillir, réunir ses forces et reprendre bientôt sa course majestueuse à travers les siècles.

Pourquoi donc désespérer de l'avenir en présence de tous ces renseignemens qui doivent fortifier notre confiance ? Pourquoi s'effrayer timidement de toutes ces tourmentes qui agitent les sociétés modernes, révélation irrécusable sans doute du malaise profond qui les dévore, mais indice non moins

certain de la réalisation de progrès nouveaux? Serait-il vrai qu'un hasard aveugle et inexplicable aurait seul présidé aux destinées de l'humanité et que toutes ces crises, qui l'ébranlent, auraient été stériles pour sa cause? Serait-il vrai qu'emprisonnée dans un cercle de fer, elle se verrait condamnée à des révolutions monotones et périodiques et à ne s'avancer dans l'espace que pour être inévitablement ramenée au point de départ? Faudrait-il donc enfin se résigner à cette dédaigneuse sentence des apôtres, de l'immobilité, *que l'humanité ne marche point*, mais que semblable à la terre, elle ne fait que tourner sur elle-même, passant du despotisme à l'anarchie pour retourner de l'anarchie au despotisme?

Hommes prévenus et incrédules qui glacez par votre froid et aride scepticisme, tout ce qui reste d'illusions et d'espérances au sein d'un siècle désenchanté, qui proclamez hautement le dogme humiliant de l'imperfectibilité humaine, qui enviez même à une génération profondément matérialiste la dernière et la plus sainte de ses croyances, sa foi en la loi du progrès et de l'avenir, sondez donc une fois le problême de l'existence humaine, de ses lois, de ses conditions, de ses vicissitudes, et, en comparant ce qu'elle a été, ce qu'elle est aujourd'hui, apprenez enfin ce qu'elle sera un jour.

Croirait-on par hasard que le génie humain, semblable à Minerve sortant armé de la tête de Jupiter, ait apparu au monde dans tout l'éclat et la pompe de ses magnifiques créations? Croirait-on que l'homme ait conquis en un seul jour la domination universelle qu'il exerce? Non sans doute. Jeté nu sur la terre, pressé par des besoins impérieux, se heurtant à chaque pas contre d'infranchissables barrières, son premier mouvement a dû être un geste de désespoir, sa première pensée une pensée de mort, sa première parole un blasphême contre la nature; et cependant sa puissance intellectuelle, se déployant avec d'autant plus d'énergie qu'elle avait à lutter contre des obstacles plus multipliés, asservissant à son tour toutes les forces étrangères conjurées contre elle, a déposé entre ses mains le sceptre de la création.

Eh bien ! cette incontestable perfectibilité, que l'esprit le plus vulgaire aperçoit dans la nature intellectuelle et physique de l'homme, elle se révèle à des traits non moins éclatans dans le vaste tableau de la marche et du développement de l'humanité. Ce n'est point, en un jour, en effet, qu'elle est arrivée au degré d'élévation où nous la voyons parvenue. Les traditions de la poésie et de la superstition ont pu créer les fantastiques merveilles d'un âge d'or, contemporain de l'enfance de l'humanité, mais l'esprit philosophique a bientôt fait justice de ces fictions mensongères. C'est par le siècle de fer et ses impitoyables rigueurs qu'a commencé l'histoire du monde, comme la vie de l'homme avait commencé dans l'isolement, la faiblesse et l'abrutissement. Qu'on cesse donc de vouloir contraindre la sociabilité à se retourner vers le passé ; l'homme n'a point été créé pour regarder en arrière. C'est vers un avenir, aussi vaste que l'immense horison que parcourt son œil, que toutes les facultés réunies de son intelligence, de sa raison, de son génie ont été dirigées.

Quel est maintenant le moteur universel de cette marche progressive et ascendante de l'humanité ? Quelle force invisible, quelle puissance secrète préside au développement de cet immense travail ? C'est cette activité inquiète, cette impatience du repos, cette soif inextinguible de changement et de nouveautés, c'est cet esprit révolutionnaire enfin, qui circule dans toutes les veines du corps social, qu'il anime, stimule et alimente, et qui, accomplissant à la fois l'œuvre de la destruction et les merveilleux prodiges de la création, de son souffle tour-à-tour dévastateur et fécond renverse les trônes, brise les pouvoirs, ébranle les nations, fait surgir un ordre nouveau du sein des débris et des ruines et conduit l'humanité tout entière, guidée par la loi suprême du progrès, à l'accomplissement de ses destinées.

A qui veut connaître le principe de toutes les tourmentes sociales, la tendance, l'avenir de la sociabilité, le but vers lequel la pousse l'esprit révolutionnaire, il suffit d'ouvrir les annales du monde et de consulter les renseignemens qu'elles révêlent.

Si loin que vous puissiez pénétrer dans la nuit des tems, vous retrouvez partout l'existence de ce fait inexorable : domination dè la minorité ; asservissement, oppression, dégradation de la majorité. Plus vous vous rapprochez du premier âge de la sociabilité, et plus vous restez frappé de ce monstrueux contre-sens moral et politique qui condamne la portion la plus nombreuse de l'humanité à naître, à vivre, à mourir victime et jouet du caprise insolent d'une imperceptible minorité. Partout votre âme froissée assiste aux triomphes sanglans, aux saturnales hideuses de l'aristocratie. L'aristocratie ! pouvoir gigantesque et meurtrier, dont l'origine se confond avec l'origine du monde ; jeté sur la terre comme le génie du mal pour tourmenter l'humanité, la déshériter de ses prérogatives, lui imposer de dures épreuves, et que l'on voit, dans tous les tems, chez tous les peuples, peser comme une masse de plomb sur la sociabilité dont elle enchaîne le développement.

Mais en présence du principe aristocratique, de son insolente audace, de ses impitoyables fureurs, vous voyez poindre, grandir et s'élever l'élément populaire. En face de l'orgueilleux patriciat se pose à son tour le plébéianisme avec ses besoins d'émancipation du joug, sa puissance d'avenir. Ses protestations faibles d'abord, puis ardentes, passionnées, impérieuses, vous annoncent assez qu'il est un but lointain vers lequel l'esprit humain doit diriger toute l'activité de son intelligence, l'énergique persévérance de sa volonté, les immenses ressources de son génie.

Egalité ! Ce grand mot résume à lui seul l'histoire des efforts, des combats et des conquêtes de l'esprit révolutionnaire. Egalité ! tel est le but vers lequel gravite l'humanité depuis son berceau. Egalité ! tel est le terme de cette longue et laborieuse carrière semée à chaque pas d'écueils, de débris et de ruines. Mais, avant de l'atteindre, le plébéien aura de rudes, de périlleuses épreuves à subir. Des milliers de siècles verront l'impuissance des efforts qu'il tentera pour réaliser le bienfait de l'émancipation humaine ; Athlète infatigable ; il lui faudra pendant une éternité de revers, de souffrance, et de misères, renouveler la fable de Sisyphe, en roulant avec persévérance

ce lourd rocher qui l'oppresse et qui retombe toujours plus accablant sur ses bras épuisés. Elle apparaîtra enfin, aux grandes et sublimes inspirations de la civilisation chrétienne, cette ère d'émancipation et de liberté qui doit initier l'humanité à des révélations nouvelles, en proclamant le dogme réparateur de l'égalité, de la fraternité humaine, et qui, déposant au sein des sociétés régénérées le germe fécond de toutes les révolutions de l'avenir, fera tomber le triple mur d'airain qui défendait les iniques priviléges de l'aristocratie.

De quelque côté que vous jetiez les regards, si vous soulevez le voile trompeur qui cache à l'esprit superficiel les travaux douloureux de l'humanité étouffant et se débattant sous le poids de la domination praticienne, vous la trouverez partout organisée, cette éternelle lutte de l'aristocratie et de la démocratie, du fait et du droit du privilége et de l'égalité, de la minorité et de la majorité, tantôt sourde et silencieuse, tantôt au contraire violente, agitée, sanglante. Aux époques de crises, vous retrouvez dans toute sa puissance l'esprit révolutionnaire, rongeant avec impatience le frein qui l'opprime, animant tour-à-tour l'ilote, l'esclave, le paria, le prolétaire, le plébéïen, et tourmentant toutes ces castes malheureuses et proscrites du besoin instinctif de lever l'ignominieux interdit qui les frappe, et d'entrer enfin dans les rangs de la grande fédération humaine qui les avait rejetées de son sein.

Du drame immense que nous offre le long travail de l'humanité aux prises avec elle-même et poursuivant, dans le moyen âge, au milieu des douleurs d'un enfantement laborieux le but que la destinée a assigné à ses efforts, se détache, l'histoire d'un peuple peu imposant sans doute par les limites restreintes de sa population et de son territoire, mais grand et immortel dans les annales révolutionnaires par sa turbulente énergie et son aventureuse audace: le peuple Belge. Dans son sein se sont réfugiées toutes les émotions passionnées de la démocratie dans ces siècles de langueur où l'esprit humain, après avoir brisé par l'émancipation de l'esclave toutes les traditions monstrueuses de l'antiquité, semble se reposer après

cette grande conquête et oublier que des travaux nouveaux l'attendent, que des progrès non moins grands lui sont promis. Jeté avec ses mœurs républicaines, son indomptable caractère, la bouillante susceptibilité de son génie roturier, la rudesse de ses formes plébéïennes, au milieu d'une époque que les gigantesques conceptions de la féodalité remplissent toute entière, le Belge trouble seul, par les accès désordonnés de la fièvre révolutionnaire qui le tourmente, l'harmonie de cette organisation puissante qui avait étendu sur l'Europe son vaste réseau. Seul, il vient protester, en face du monde, par des insurrections périodiques, contre la prescription qui partout protège l'aristocratie. En vain l'épuisement et la fatigue l'invitent à déserter l'arène sanglante de la guerre et de l'émeute, il semble y être sans cesse ramené par une impitoyable fatalité et se complaire au sein des orages et des tempêtes. Sur cette terre toujours fumante du sang de ses généreux enfans, toujours ébranlée par les secousses réunies des combats et de la sédition, l'on voit bouillonner, dans toute l'ardeur de sa brûlante intensité, l'esprit révolutionnaire avec ses agitations, ses exaspérations populaires, ses vengeances barbares, ses émotions généreuses et son effrayant cortège de victimes et de bourreaux.

Au onzième siècle commence pour ce pays le démembrement de la féodalité, la première tentative d'émancipation du plébéïanisme, l'établissement des communes. Le délire chevaleresque et religieux, qui avait poussé l'aristocratie européenne en Asie, à la voix d'un moine obscur, avait envahi la Belgique qui vit sortir de son sein le héros du Tasse, le conquérant de Jérusalem. La noblesse épuise ses ressources dans ces lointaines entreprises, et l'orgueil féodal doit s'humilier devant la dure nécessité qui la presse. Des concessions sont devenues nécessaires, des droits sont réclamés en échange de l'or qu'on prodigue, le pacte est signé, les communes sont inaugurées et, avec ce système nouveau, entre dans le monde l'élément démocratique qui vient prendre place dans les conseils de la cité.

Ce premier succès n'était que le prélude de succès plus grands et plus décisifs. Deux siècles à peine se sont écoulés que

déjà, mécontente de la part qu'on lui a faite, la démocratie exige de plus larges concessions. Une révélation nouvelle de ses droits et de sa force lui annonce qu'il est tems de reprendre la lutte et de continuer l'œuvre de l'émancipation. Cette fois le plébéïen ne se présentera plus en suppliant et de l'or à la main pour acheter quelques lambeaux grossiers d'une liberté incompléte; il apparaîtra avec toute la rudesse de sa sauvage indépendance, sa haine mortelle contre l'aristocratie et ne craindra point de jeter dans la balance des destinées du fer et du sang.

L'orgueil, la dureté, l'audace du patriciat ont épuisé sa patience et fatigué sa longue résignation. Soutenant seul sur ses larges épaules une organisation sociale qui le repousse et le flétrit, il sent le besoin de réclamer le partage des avantages sociaux en échange du lourd fardeau qu il supporte. L'esprit révolutionnaire relève fièrement la tête, il interroge l'aristocratie et le prétendu droit qu'elle exerce en opprimant la majorité, et, s'indignant de l'insolence de ses prétentions, de l'iniquité de ses privilèges, il pose hardiment le problème social et ne tarde pas à passer à sa solution.

Alors commence l'une des luttes les plus sanglantes dont l'histoire ait conservé le souvenir. Alors se manifeste avec violence cette réaction contre la féodalité signalée par les guerres de la Jacquerie en France. Les deux ordres sont aux prises et le XIII[e] siècle tout entier asistera au spectacle sanglant de ce duel à mort entre l'aristocratie et la démocratie. C'est d'Anvers que part le signal de cette grande insurrection populaire, que la noblesse étouffe bientôt dans le sang de ses principaux auteurs: mais ce sang versé crie vengeance et ne tarde pas à l'obtenir. Malines se soulève à son tour en faveur de la cause populaire, qui, après un premier succès, succombe encore; car cette ville, après avoir supporté les horreurs d'un siège, est forcée de se rendre à la discrétion du vainqueur.

Tous ces revers n'ont point affaibli l'ardeur plébéïenne, qui se réveille avec une nouvelle force à Bruxelles. Le peuple

chasse les nobles de la ville, confisque leurs biens, rase leurs maisons. Les tisserands, les drapiers, les cordonniers, les bouchers, après avoir offert aux mânes de leurs frères massacrés une sanglante expiation, se livrent aveuglément à l'ivresse délirante de ce pouvoir d'un jour. Ils ne craignent pas de se précipiter en désordre hors de la ville à la rencontre de Jean, duc de Brabant, qui marche à la tête d'une puissante armée pour les réduire; cette multitude tumultueuse voit sa téméraire audace se briser contre la puissance de la discipline militaire, et elle rentre à la suite du vainqueur dans une ville qu'elle avait épouvantée de ses excès pendant la durée de son éphémère triomphe.

Les Liégeois, toujours si empressés de répondre dans tous les tems à l'appel de la sédition, se révoltent à leur tour, chassent leur évêque Engelbert de la Marck, se répandent dans la campagne ayant un meunier à leur tête, dévastent les propriétés des nobles, assiègent et démolissent tous les châteaux féodaux, détestable sacrilège aux yeux de l'antiquaire dont l'existence s'épuise en recherches infatigables au milieu des ruines et de la poussière du moyen âge, mais que nous, profânes, regardons comme la manifestation légitime de la justice populaire intéressée à détruire ces repaires que la féodalité avait érigés en forteresses pour y trouver l'impunité de ses affreux brigandages.

L'incendie révolutionnaire se propage dans la Flandre: Bruges s'insurge contre le comte Louis, et la noblesse qui prend parti en sa faveur; tombé au pouvoir des révoltés, il est contraint d'assister au massacre de tous les gentilhommes qui l'accompagnent. En vain un double interdit est lancé sur cette cité révolutionnaire par les évêques de Tournay et de Senlis, elle brave en même tems et les anathêmes religieux et les foudroyantes menaces de deux rois de France, Charles-le-Bel et Philippe de Valois. Elle ne craint point de se mesurer avec les armées nombreuses que la France envoie pour la soumettre; un moment le succès couronne sa témérité, mais la défaite des Flamands à Cassel finit enfin par entraîner sa reddition.

Si l'on veut connaître le caractère de cette époque insurrectionnelle qui reproduit sous nos yeux le forum agité de Rome républicaine, l'ascendant électrique de ses tribuns, les palpitantes convulsions de la populace et ces chocs violens entre les patriciens et les plébéiens, c'est à Louvain qu'il faut venir étudier le développement du drame révolutionnaire. Frappé de destitution, par les échevins de cette ville, le mayeur, Pierre Couteret, s'adresse au peuple pour en obtenir vengeance et humilier à son tour ceux qui l'ont flétri. Sa voix puissante soulève toutes les sympathies populaires par les grossières imprécations qu'elle adresse à l'insolence des nobles, il fait passer dans le cœur de la multitude exaltée toutes les passions qui l'animent, la haine implacable qu'il porte à l'aristocratie et son avidité de vengeance. A ces accens passionnés l'orgueil plébéien se réveille menaçant et vient demander compte du long outrage qu'il a dû subir. L'hôtel-de-ville est assiégé, le peuple vainqueur y installe ses magistrats et frappe l'aristocratie d'un arrêt de proscription. Winceslas, duc de Brabant, que l'histoire accuse d'avoir spéculé sur cette sédition, offre une transaction, et, par un traité du 9 octobre 1361, il est convenu que les échevins seront pris à la fois dans la noblesse et le peuple.

L'aristocratie subissait en frémissant cette alliance forcée; son intraitable orgueil, froissé de voir s'asseoir à ses côtés d'obscurs plébéiens, ne pouvait supporter longtems le contact flétrissant pour elle d'hommes qu'elle avait regardés, qu'elle régardait encore comme d'une nature inférieure à la sienne. Ses intrigues et son or parvinrent à obtenir la révocation de ce premier traité.

Aussitôt les agitations populaires renaissent avec une nouvelle violence et arrachent à Winceslas un édit par lequel il rend de rechef l'accès aux fonctions publiques commun aux nobles et aux bourgeois; mais cette concession ne fit qu'ajouter à la haine mortelle qui divisait les deux ordres. Un événement malheureux vint bientôt provoquer l'explosion des fureurs populaires : un tisserand, Jean de Leyde, est assassiné à Bruxelles par les nobles qui s'y étaient réfugiés; le peuple

indigné demande le supplice des coupables, un imprudent délai excite son exaspération ; persuadé qu'on lui refuse justice, c'est à la vengeance et à ses atroces inspirations qu'il ira demander la réparation qu'il a vainement sollicitée ; les magistrats et les patriciens sont abandonnés à la rage implacable d'une multitude furieuse, jetés vivans du haut d'une fenêtre, ils sont reçus au bout des piques par la populace armée qui les perce de mille coups et qui épuise son ivresse du sang en déchirant les cadavres mutilés de ses ennemis.

Hommes humains et généreux qui frémissez d'horreur et d'épouvante à l'apparition si souvent prodiguée du sanglant spectre de 93 ; qui poursuivez avec raison de vos malédictions les autels de cadavres dressés à la liberté, et ces hécatombes humaines offertes par le fanatisme révolutionnaire à sa cruelle divinité, cessez de croire que le passé ait été exempt de toute souillure et qu'aucune tache de sang ennemi n'ait flétri les pages de nos vieilles annales. Si vous parcourez ce sombre et terrible épisode de l'histoire de la Belgique au XIII[e] siècle, vous y retrouverez les mêmes passions, le même délire, les mêmes fureurs. Vous y reconnaîtrez l'aristocratie, ses inexorables vengeances, son cœur froid et sec qui jamais ne pardonne ; et là démocratie, ses barbares réactions, ses saturnales sanglantes. En présence de la cruauté patricienne, dont le génie infernal se complait à torturer ses ennemis vaincus, et à leur faire sentir la mort au milieu des douleurs d'une longue et déchirante agonie en distillant goutte à goutte le sang dont elle s'abreuve, vous y verrez la populace, avec son abrutissement grossier et féroce, avec sa soif de sang praticien, agitée par ses passions impitoyables qui exaltent la multitude aux grands jours de ses vengeances et qui semblent transporter dans son sein toutes les furies de l'enfer. Vous y verrez les femmes elles-mêmes faire reculer l'humanité d'épouvante, présider haletantes et échevelées aux horreurs du carnage et s'estimer heureuses, dit l'historien Meyer, lorsqu'elles pouvaient tremper leurs mains dans le sang d'un seigneur.

A ces douloureuses et ineffaçables traditions de deuil, de

sang et de mort, il est doux de pouvoir opposer les pacifiques conquêtes du présent et les espérances de l'avenir. A la vue de tout ce sang versé, elle est consolante pour l'humanité la pensée que l'esprit révolutionnaire modifiant à son tour, sous l'influence de la civilisation moderne, tout ce que ses tentatives ont dû offrir de rudesse sauvage et de brutale barbarie dans des siècles où la force matérielle présidait aux destinées des nations, déposera enfin son poignard meurtrier, depuis qu'il a pu se saisir d'une arme cent fois plus puissante, l'imprimerie, ce sixième sens de l'homme, pour faire retentir du haut de cette tribune universelle la grande voix des progrès, parler aux intelligences et aux convictions et populariser cette propagande morale qui, confondant pacifiquement toutes les classes et tous les peuples dans une vaste association, réalisera par nos descendans le double bienfait de l'émancipation et de l'égalité.

Nous voyons bientôt à cette lutte sanglante entre les nobles et les plébéïens, dont nous avons rapidement esquissé quelques-uns des traits principaux, tout en déplorant que nos annales, dans leur superbe dédain pour la cause démocratique, aient à peine daigné mentionner en quelques lignes ce grand événement et soient restées muettes sur ses importans résultats; nous voyons à cette première et terrible explosion de l'esprit révolutionnaire succéder une autre période de l'histoire : elle nous offrira toujours le peuple Belge avec ses emportemens, ses brusques saillies, sa turbulence, son indisciplinable caractère; mais une autre direction sera imprimée à son orageuse existence et à cette exhubérance de vitalité sociale qui la tourmente; ses haines et ses vengeances n'épouvanteront plus l'aristocratie, c'est pour la domination étrangère qu'elles seront réservées. L'esprit révolutionnaire fait trève a ces dissentions intestines entre les deux ordres pour appuyer de son intervention passionnée la protestation de l'orgueil national contre cette bizarre destinée qui enchaîne la Belgique à la fortune de tant de peuples divers, et qui, brisant sans cesse cette nationalité dont elle est si fière, la rendra tour-à-tour Française, Espagnole, Allemande, Hollandaise. Toute la puissance de vie et d'activité qu'elle renferme dans son sein,

se révèle avec un redoublement d'énergie dans ce combat à outrance, où l'on voit une nation généreuse, exposée à la honte d'une adjudication publique et vendue en quelque sorte à l'encan, effrayer des prodiges de son audace ses superbes dominateurs, agiter sans cesse avec colère les liens de fer dont on la charge, et tour-à-tour victorieuse et vaincue, survivre à toutes les vicissitudes de la fortune pour repousser toute communauté avec ceux qui l'oppriment, conservant purs de toute souillure étrangère son caractère national, son amour de l'indépendance et sa foi en ses vieilles franchises. L'histoire, disons-le hautement, n'aurait point de pages plus brillantes, plus animées, plus flatteuses pour l'orgueil humain, que celles qui nous retraceraient dans toute la grandeur de la vérité embellie du prestige de l'inspiration du génie, les tumultueuses destinées de cette nation industrielle et révolutionnaire, passant tour-à-tour de ses ateliers sur la place publique, abandonnant les paisibles instrumens du travail pour brandir le glaive de la révolte, jetant audacieusement le gant à ses puissans ennemis, et ne succombant sous sa faiblesse numérique que pour retremper son indomptable courage dans les humiliations de la défaite, et se précipiter à de nouveaux combats. Phénomène inexplicable d'un peuple qui, lorsque tout autour de lui succombe et s'éteint sous le souffle mortel de l'absolutisme, renait sans cesse à toutes les agitations de la liberté, à toutes les saturnales de l'anarchie; entraîné, par son audacieuse témérité, dans des entreprises gigantesques, et renouvelant toutes les merveilles du patriotisme grec et romain! Peuple de héros, auquel il n'a manqué que des poètes et des historiens pour chanter et enregistrer ses hauts faits, et les présenter à l'admiration des siècles à côté des glorieuses traditions du républicanisme antique.

Quels sont maintenant les principaux acteurs de ce drame nouveau dont l'histoire, malheureusement si incomplète de la Belgique déroule les scènes variées? Quelles voix puissantes vont déchaîner les tempêtes, soulever les passions populaires, et exciter le frémissement sympathique d'une multitude ivre du délire révolutionnaire? Croyez-vous que le patriciat, avec ses formes hautaines, sa morgue insultante, son langage impérieux, aurait ainsi déterminé l'entrainement populaire,

inspiré ces grandes merveilles et traîné à sa suite sur le champ de bataille une population brûlante du saint amour de la liberté? Non, cent fois non. Il fallait des voix plébéiennes pour inspirer, par leur ascendant électrique, toutes ces grandes et puissantes émotions : il fallait pour exalter encore ce fanatisme républicain, des formes grossières et brutales, les ardentes saillies d'un génie informe mais énergique, l'âpre rudesse de l'éloquence tribunitienne, et ce langage d'action cent fois plus puissant pour la multitude que tout le prestige d'une phraséologie harmonieuse; il fallait des hommes du peuple, une confraternité de mœurs, d'intérêts, de vie et d'habitudes, pour réveiller la brûlante sympathie des masses populaires; il fallait enfin que l'esprit d'égalité se révélât dans tous ces dictateurs improvisés, que l'on voit sortir du sein des orages pour discipliner ces passions tumultueuses, régulariser le désordre et gouverner l'anarchie.

Vous donc qui allez chercher dans l'histoire le récit fantastique des chevaleresques exploits de l'aristocratie, et qui, vous extasiant devant les longues traditions héréditaires, croyez que le sang patricien a pu seul enfanter des héros, et que l'historien aurait souillé sa plume en enregistrant des gloires roturières, ouvrez les immortelles annales des vicissitudes de la Belgique; vous y verrez tout ce qui peut se trouver de grandeur, de génie, de puissance, de noblesse réelle dans l'âme d'un prolétaire; vous y verrez des hommes obscurs, de simples plébéiens rayonner d'une gloire immense, et l'éclat roturier d'un brasseur, d'un tisserand, d'un misérable ouvrier faire pâlir et éclipser la pompe de toutes vos illustrations aristocratiques.

C'était donc encore la cause de l'émancipation humaine qui s'agitait sur ce théâtre; c'était encore l'éternelle lutte de la démocratie contre la double oppression du pouvoir royal et du pouvoir aristocratique; c'était encore et toujours l'esprit révolutionnaire, poursuivant la destruction de l'organisation féodale, qui électrisait ces masses populaires, lorsque, grossièrement armées de haches, de fourches et de massues

elles opposaient leurs poitrines de fer à la fougueuse impétuosité de la noblesse française et enlevaient, dans une seule bataille, à la fleur de la chevalerie, huit mille éperons dorés, monumens impérissables des victoires plébéïennes. Qui pourrait dire l'influence exercée sur les destinées de la civilisation par ce peuple remuant qui, lorsque l'humanité, entraînée par de grossières superstitions au culte de l'absolutisme, s'humilie à genoux devant la grandeur des rois et des patriciens, ne craint pas de relever seul la tête, de regarder en face ces géans, de mesurer leur taille, et, en les défiant au combat, de révéler au monde étonné le secret de leur orgueilleuse faiblesse.

Aussi voyez les invincibles répugnances de l'aristocratie Européenne pour la cause populaire dont les Belges s'étaient alors constitués les seuls représentans. Chacun des coups portés à l'organisation féodale, chacune de ces tentatives d'émancipation ébranle et agite le vaste réseau qui couvre le monde. L'esprit de conservation et un instinct d'avenir réunissent dans une même cause tous les membres de la grande corporation aristocratique; la noblesse anglaise elle-même oublie ses haines, ses rivalités et son éternelle inimitié contre la France aux prises avec la Belgique; Anglais, ils voudraient l'humiliation de leur rivale, mais aristocrates, ils craignent avant tout le triomphe de la démocratie. La haine du plébéïanisme l'emporte, leurs sympathies intéressées sont pour la noblesse française; ils appèlent de leurs vœux, ils saluent de leurs proclamations cette victoire de Rosebeke, qui doit ajouter aux forces de leurs ennemis, mais qui pendant quelque tems au moins aura refoulé le flot populaire qui les menace eux-mêmes. « La défaite d'Artevelde, dit Froissard, causa une » joie universelle parmi la noblesse anglaise, quoique l'An- » gleterre eût intérêt à ce que les Flamands fussent vain- » queurs. Les gentils hommes de ce pays n'en tinrent compte, » et avaient dit, et disaient encore, et soutenaient toujours » que si le *commun de Flandre* gagnait la journée contre le » roi de France et que les nobles du royaume de France y » fussent morts, l'orgueil serait si grand en toutes commu-

» nautés que tous gentils hommes s'en douleraient, *et jà en*
» *avait-on vu l'apparent en Angleterre.* »

C'était en effet une douloureuse épreuve pour l'orgueil patricien que la nécessité de se mesurer sans cesse en champ clos avec une populace indomptable, alors qu'il écrasait impunément le reste du monde du poids de ses insolens privilèges. Au milieu de la croyance superstitieuse du siècle au culte de l'hérédité aristocratique, c'était une menace perpétuelle pour la hiérarchie féodale, et le signe précurseur d'une hiérarchie nouvelle qui réhabiliterait le mérite personnel et ses imprescriptibles droits, que l'apparition de toutes ces élévations subites, de toutes ces illustrations plébéiennes, et l'exemple toujours renaissant d'hommes, que l'iniquité du préjugé héréditaire semblait condamner à un long et cruel asservissement, mais qui, violant les lois de l'aveugle et partial hasard de la naissance, prenaient hardiment, par une légitime usurpation, la place que la conscience de leurs forces et la révélation de leur capacité leur avaient marquée dans l'échelle sociale.

Au sein de toutes les agitations, qui fermentent et éclatent chaque jour sur cette terre révolutionnaire, se révèle puissante et majestueuse la forte organisation sociale qui résiste à ces secousses, brave ces terribles tourmentes, et dont les racines profondes ne sont pas même atteintes par ces grands ébranlemens. Ce sont des villes et des provinces, avec leurs chartes, leurs privilèges et leurs joyeuses entrées, soustraites à la loi de l'unité politique, formant et rompant tour à tour le pacte fédératif, tantôt se conjurant pour repousser l'ennemi commun, tantôt s'armant les unes contre les autres, et trouvant, dans les inépuisables ressources de l'union, des sympathies, des traditions locales, la force de lutter contre le double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Ce sont les arts, l'industrie et le commerce se mouvant régulièrement sous l'influence des lois d'une sévère discipline et d'une inflexible hiérarchie; les corporations et les corps de

métiers, jaloux de leurs privilèges, opposant leurs masses compactes à toutes les tentatives d'oppression, mais cherchant à étouffer à leur tour dans le cœur des classes inférieures cet instinct irrésistible d'émancipation qui les agite.

C'est enfin sur une échelle moins relevée la ligue des prolétaires et des ouvriers, cimentée par les liens fédératifs de compagnonage, cette franc-maçonnerie populaire qui, en les initiant aux droits et aux devoirs de l'association, préparera leur admission dans les rangs de la grande famille humaine. Ce sont les malheureux successeurs de l'esclave et du serf agitant à leur tour l'éternelle question du salaire qui était, qui est encore pour les sociétés industrielles ce qu'était à Rome pour le plébéïen la question de la loi agraire; luttant contre l'aristocratie des maîtres; imposant et recevant tour à tour la loi de la force, jusqu'au jour où moralisés par les bienfaits de la civilisation, la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, ils seront appelés aux avantages de l'association.

Tous ces élémens divers, leur alliance et leurs conflits, toutes les vicissitudes de la guerre, toutes les agitations d'une perpétuelle sédition viennent animer les scènes variées que nous offre l'histoire de la Belgique jusqu'au 16e siècle. Il y aurait, nous ne pouvons trop le répéter, il y aurait de grandes, d'inépuisables inspirations pour les arts, l'historien et le poète, dans ce drame palpitant d'émotions que déroule l'existence orageuse d'une nation, tourmentée par une sorte de monomanie révolutionnaire, et qui poursuit dans son infatigable constance, la conquête de son indépendance et la solution du problême de l'émancipation humaine! Il serait beau faire renaître dans les créations magiques du génie ces épisodes populaires, où l'on voit les corporations et les corps de métiers se lever comme un seul homme au son du beffroi qui les appelle à l'insurrection, se presser armés et bannières déployées sur les places publiques, poussant des cris tumultueux, applaudissant aux accens énergiques de leurs tribuns, élevant sur le pavois le chef improvisé qui doit les guider au combat, et lui décernant, après la victoire, le titre pompeux

de sauveur de la patrie ! Quelle grandeur dans ces imposantes figures plébéiennes, que la partialité aristocratique de l'histoire a réduites à des formes si étroites et si grotesques, dans ces orgueilleux bourgeois forcés de paraître à genoux, en chemise et la corde au cou pour crier merci et se rendre à la discrétion du vainqueur, mais qui se vengent à leur tour des humiliations qu'il leur a fallu dévorer, en foulant à leurs pieds le diadême royal et en enchaînant les rois captifs à leur char triomphal ! Partout, dans cette période qui nous conduit à la sanglante péripétie de 1556 sous Philippe II, l'on retrouverait l'énergie de la vie républicaine et révolutionnaire, avec ses passions désordonnées, ses brûlantes émotions, son forum agité et ses impétueux tribuns; l'anarchie populaire avec ses désordres, ses convulsions, ses délirantes orgies, ses gigantesques inspirations et ses conceptions prodigieuses; et le peuple tout entier se moralisant et s'ennoblissant aux puissantes invocations du patriotisme et de la liberté, et révélant, au milieu des crises sociales, tout ce que ses formes grossières cachent de passions fortes, grandes et généreuses, toutes les fois que l'esprit révolutionnaire fait vibrer les fibres irritantes qui en provoquent l'explosion.

Adelson Castiau.

Nous continuerons, dans un prochain article, le précis rapide de l'histoire de l'esprit révolutionnaire en Belgique, aux 16e, 18e et 19e siècles.

A Monsieur Sainte-Beuve,

Nommé professeur de littérature à l'Université de Liége (1).

De loin, dans notre sort se mettant de moitié,
Ils remplissent d'instinct les devoirs d'amitié,
Sans espoir de retour, et sans en rien attendre
Que la douceur d'aimer un cœur qu'on sait comprendre.

A. S. Saint-Valry.

O viens! la route est belle, et le soleil naissant
Nous promet un jour sans nuage;
Lève l'ancre aujourd'hui, jète ta voile au vent!
Deux jours te suffiront pour toucher ce rivage,
Et nous t'attendons sur la plage
Comme un frère longtems absent.

Viens! quitte enfin Paris, sublime métropole,
Reine par le pinceau, la lyre et le burin;
Quitte le Panthéon et sa blanche coupole,
La colonne immortelle et ses soldats d'airain
Par qui de l'un à l'autre pôle
Régna le peuple souverain.

(1) Les journaux belges répètent depuis quelque tems la nouvelle de la nomination de M. *Sainte-Beuve* à la place de professeur de littérature à l'Université de Liége et l'annonce de sa prochaine arrivée en Belgique.

Ce Saint-Cloud qui jaillit en bleuâtres cascades,
Ce Fontainebleau si vanté,
Ce Louvre fastueux aux pompeuses arcades,
Où roule incessamment un cri de liberté,
Depuis le jour qui vit devant les barricades
Crouler la vieille royauté.

Quitte les belles Tuileries,
Les bois, les parcs massifs, les jardins verdoyans,
Les méandres touffus et les nappes fleuries,
Où tu fuyais la foule et ses plaisirs bruyans.
Quitte les rives de la Seine,
Et leurs tapis de fleurs et leur mol édredon,
Et les ombrages de Vincenne,
Et les longs boulevards et les bois de Meudon.

Quitte le Luxembourg aux vertes promenades,
D'ombre et de silence embelli;
Les chants, les doux parfums, les molles sérénades,
Les frais berceaux de Tivoli.

Quitte la Marne et ses presqu'îles
Ceintes de joncs et de roseaux,
Où tu coulais des jours tranquilles,
Comme un cygne superbe assis au bord des eaux;
Tantôt près du cristal d'une claire fontaine,
Tantôt sous de grands bois, obscurs, silencieux;
Et toujours attentif à quelque voix lointaine
Qui te parlait du haut des cieux.

Certes Paris est beau, moderne Babylone,
Avec ses larges quais, sa superbe colonne,
Ses hautains monumens, d'où sort de tout côté
Un parfum de grandeur et d'immortalité;

Mais si nous n'avons pas hérité de l'histoire
De ces bronzes vivans bâtis par la victoire,
De ces palais de rois, pleins de luxe et d'orgueil,
Dont nos pieds sans trembler n'osent toucher le seuil;
De ces jardins pompeux et dont l'architecture
Pour l'embellir encore surpassa la nature,
(Si l'art peut surpasser même aux yeux des humains
Le moindre des travaux échappés de ses mains!)
Loin de tous ces beaux lieux qu'à grands frais on décore,
Notre place au soleil est assez belle encore :

Car nous avons plus qu'eux de modestes plaisirs,
Et des jours occupés et de calmes loisirs;
Des réduits à l'écart, des retraites profondes,
Des bois, des prés rians, des rochers et des ondes;
Des flots bleus, de grands lacs, de clairs taillis, des bleds
Où va frappant la faulx en cercles redoublés,
De vastes horizons, des montagnes chênues,
De grands arbres touffus et qui vont jusqu'aux nues,
De la mousse, de l'ombre; et — l'été — bien souvent
L'arc-en-ciel qui surgit sous un soleil levant;
Des vapeurs d'un beau ciel sur nos fronts balancées,
Des soirs frais, des jours purs et de douces rosées.
Tout ce qu'il faut à l'homme, au poète, aux amours;
Seuls biens dont on jouisse et qu'on aime toujours.

Va, crois-moi, parmi nous ton âme moins distraite
N'aura point de regret au *Boulevard d'Enfer*,
Et dans ta nouvelle retraite
Tu te croiras encore — à Boulogne-sur-mer —
Entouré de tes sœurs et de ta vieille tante
Près de qui, (bien des nuits) j'ai cru veiller tout seul
— Comme toi, — lorsqu'après trois jours d'horrible attente,
Sur son front en trois tours fut jeté le linceul;
Ta vieille tante..... dont la mémoire fidelle
Te parlait longuement et de ton père et d'elle,
Les soirs au coin du feu, — l'hiver; et tant de fois,

Que moi, qui ne l'ai pas connue,
Ami, — grace à tes vers, je me surprends parfois
A me rendre en tableaux les récits d'autrefois
Dont elle a tant bercé ton enfance ingénue.

Par elle, je connais le bourg, l'heureux manoir
Où tu naquis, où, jeune, entouré de mystère,
Tu nous cachais, sans le savoir,
Ta gloire, tendre fleur qui croissait solitaire.

Plus tard je t'ai suivi, convive inattendu,
Dans ce brillant cénacle où siégeait le génie;
Invisible et muet, j'écoutais éperdu
Et tes amis et toi; tout le jour suspendu
A vos voix d'où coulaient des torrens d'harmonie!

Dix ans je t'ai suivi des yeux,
Je t'ai suivi du cœur dans ta route éclatante;
Et j'ai vu par degrés ton étoile montante
S'affermir au plus haut des cieux.

Et maintenant enfin, maintenant, ô poète!
Que de ton beau destin tu sus remplir la loi,
Que le soleil, d'aplomb sur ta tête, ne jette
Pas une ombre derrière toi;

Oh! combien je suis fier, moi témoin de ta gloire,
De pouvoir dans moi-même en remonter le cours!
Toujours ce souvenir revient à ma mémoire
Comme un songe doré de mes jeunes amours.

Toi pourtant, dans l'éclat qui partout te dérobe
A nos faibles regards, tu ne sais pas, oh! non,
Tu ne sais pas s'il est sur quelque coin du globe
Un cœur comme le mien qui palpite à ton nom;

Un cœur qui t'a compris, que ta gloire pénètre,
Qui te suit en esclave et s'attache à tes pas;
Car que te fait à toi cet hommage d'un être,
Hélas! que tu ne connais pas
Et n'as nul désir de connaître!

Mais moi, je te connais, et depuis bien longtems!
Sous le platane épais, sous la verte charmille,
Ou bien sous des cieux purs et d'astres éclatans,
Nous avons tous les deux vécu comme en famille;
Ensemble nous avons passé bien des instans,
Bien causé de Victor et d'Alphonse et d'Emile;

D'Alfred et d'Antoni, — ces amis renommés,
Que je n'ai jamais vus, mais que j'ai tant aimés;
Que j'ai cru voir toujours! — Momens remplis de charmes,
Où tous deux en causant nous répandions des larmes,
Moi, d'espérance, hélas, et toi, de souvenir;
Où nous lisions leurs vers, et, saouls de poésie,
Nous leur battions des mains dans une frénésie
          Que rien ne saurait définir.

Et ces amis encore, ces amis d'un autre âge,
De nos beaux discoureurs souvent trop ignorés,
          Ronsard dont tu vengeas l'outrage
Et dont tu reconquis les titres égarés;
Ce *maître* Adam Billaut, si sensible et si tendre,
Mais dont l'essor, borné sous d'étroits horizons,
Grâce aux faveurs de cour, ne put jamais s'étendre
          Au delà de quelques chansons;
Brébeuf qui tant de fois m'est apparu dans l'ombre,
De son obscurité plus beau, plus radieux,
Comme un brillant mirage au sein de la nuit sombre,
Qui nous trompe, il est vrai, mais qui charme nos yeux.
Tant d'autres qu'on poursuit de tant de calomnies,
Pour lesquels on affiche un mépris décevant,
Mais qui malgré cela se sont montrés souvent
          Bien moins sots que nos grands génies!

Viens, nous en causerons ensemble; et pas à pas
Descendant avec toi l'échelle des grands hommes,
Moi, je t'en ferai voir que tu ne connais pas,
Qu'on ne connait, hélas! qu'au pays où nous sommes!
Dont la voix cependant a des accords bien doux:
Lesbroussart, notre ami, notre Andrieux à nous!

Vautier, qui célébra notre heureuse Belgique,
Reiffenberg, noble auteur, un peu mythologique...
Mais élégant et pur; Raoul dont Juvenal
Aimait ainsi que nous la cinglante harmonie,
Avant qu'il eût dans un journal
Noyé les feux de son génie;
Puis *André* Van Hasselt, dont le luth si divers
Aux accens de Victor et s'émeut et s'anime,
Et dont plus d'une fois son illustre homonime (1)
N'eût point désavoué les vers.

Oh! viens, tu les verras ces amis de mon âme,
Dont la lyre modeste et m'échauffe et m'enflamme,
Doux rossignols cachés sous l'ombrage des bois,
Qui vivent loin du monde, et le soir quelquefois
Sur le front du poète accouru les entendre,
Préludent d'une voix et si noble et si tendre.

O comme à tes côtés, oiseaux chéris des cieux,
Leurs chants seront encor plus frais, plus gracieux!
De quels divins concerts dans leur âme ingénue
Ne les verrons-nous pas saluer ta venue;
Tandis qu'à pas furtifs me glissant sur leurs pas,
Retenant mon haleine et respirant tout bas,
Je viendrai, dans mes mains courbant mon front qui penche,
Craignant le moindre choc, le contact d'une branche,
Le murmure de l'onde, un souffle, un léger bruit;
Afin qu'un jour peut-être à cette école instruit,
Sortant après trente ans d'une obscure indolence,
Je sache rompre enfin un stérile silence,
Me ressouvenir d'eux, et poète à mon tour,
Redire quelques chants aux échos d'alentour.

ADOLPHE MATHIEU.

---

(1) André Chenier.

HISTOIRE

DE LA VILLE

de Thérouanne.

> Ici fleurit jadis une ville opulente,
> Ici . . . .
>
> LES RUINES, par *Volney*.

THÉROUANNE, une des douze cités de la deuxième Gaule belgique et capitale de la Morinie, est peut-être la ville la plus célèbre de la Flandre et de l'Artois, par son antiquité, son importance de longue durée, les grands événemens dont elle fut le théâtre, ses sièges nombreux et ses malheurs.

Une multitude d'historiens (l'expression n'est point exagérée), se sont occupés de transmettre à la postérité les annales de cette capitale renommée : leurs voix ont tellement retenti dans le monde depuis le commencement de notre ère, qu'il serait même difficile d'en faire l'exacte énumération ; la poésie a eu aussi d'abondantes larmes pour ses infortunes, et l'archéologue a souvent recueilli d'amples moissons parmi ses débris. Sur ses murs détruits l'éloquence a pu invoquer le génie de Bossuet ou la philosophie de Volney, et la Religion répéter : « Pourquoi les ouvrages des hommes ne passeraient-ils » pas, quand le soleil qui les éclaire doit lui-même tomber » de sa voûte? »

Dans l'Itinéraire d'Antonin, le nom de Thérouanne dérive de deux mots celtes, *tar* ou *ter* et *bane* qui signifient *ad aream*, à la place d'armes; dans la Carte de Peutinger, on lit *Teruenna*; selon Malbrancq, son fondateur s'appelait *Lucius Taruannus* ou *Turvacinus*, prêteur romain.

Les armes de Thérouanne sont d'azur à la gerbe d'avoine d'or, liée de même. Elles sont parlantes selon l'étymologie que quelques auteurs dérivent du latin *terra avenæ*, à cause que le pays a été de tout tems fort fertile en avoine. Charles-Quint a donné un autre sens à cette étymologie : les armes du comté de Thérouanne sont d'argent à la tête de more de sable, liée de gueules au chef d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

Un fait très-remarquable dans les destinées de cette cité, c'est que depuis la conquête qui en fut faite par les Mérovingiens, elle n'a jamais cessé d'appartenir à la France : « Quoi» qu'elle fut enclavée dans les terres des comtes de Flandre et » d'Artois, elle ne dépendait d'eux en aucune manière, ne » reconnaissant point d'autre maître que le Roi de France; » et le petit territoire qui dépendait de cette ville, s'appelait » à cause de cela *la Régale*. » Prise en divers siècles, ses ruines mêmes avaient été restituées à la couronne. Aussi ses habitans répétaient-ils avec fierté qu'ils étaient Français.

Thérouanne était située sur la Lys à sept mille pas de St.-Omer, vers le 19ᵉ degré 55 minutes de longitude occidentale, et le 50ᵉ degré 38 minutes de latitude septentrionale. On trouve les plans de cette cité dans *Malbrancq*, *le Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, et les *Délices des Pays-Bas*.

La carte ancienne a désigné les Morins par l'expression latine *Marini*, marins; leur nom provient des mots *mor*, mer, *mæren*, marais; *morus*, murier, ou bien de *Morinæus* ou *Maurus*, jeune prince Africain, dont le château devint le berceau de l'ancienne capitale de cette contrée. Cet étranger parvint à s'y maintenir et se rendit recommandable en défendant vaillamment son état naissant contre les attaques de ses enne-

mis. Après sa mort, Ubran, roi des Bretons, s'empara, dit-on, de ce château qui resta assujetti à cette domination jusqu'en l'an 643 de Rome; ensuite il appartint aux Cimbres, à Divitiac et à Galba, rois de Soissons; à Arioviste, roi des Germains, et se soumit enfin aux armes victorieuses de César auquel il manquait encore ce coin de terre dans les Gaules, car les Morins étaient alors généralement considérés comme les habitans les plus reculés de l'univers (1).

Selon quelques auteurs, les Romains, après avoir détruit Thérouanne, lui avaient donné le nom de *Terra vana* (terre vaine), en punition de sa révolte contre César pendant sa première invasion en Angleterre : on invoque pour ces diverses opinions plusieurs inscriptions retrouvées; on sait au reste que les antiquaires sont prodigues d'interprétations.

César finit par dompter tous ceux qui dans le *Belgium* lui opposaient quelque résistance, et réunit le pays des Morins à celui des Atrebates, avec exemption de tout tribut, proclamant *Comius* chef de ce nouveau royaume. Comius, fidèle d'abord à son bienfaiteur, partisan ensuite de Vercingentorix, eut des aventures romanesques qui sont consignées dans les annales de l'Artois. Ennemi mortel des Romains, il était devenu le type de la liberté expirant dans les Gaules. Plus tard, ses sujets demeurèrent asservis à la puissance des successeurs d'Auguste, jusqu'au règne de Clodion.

Au reste, tout ce qui concerne ce peuple avant l'arrivée des Romains, est resté, comme l'observe avec sagesse l'auteur des *Souvenirs du Pas-de-Calais*, dans l'obscurité ou dans le domaine équivoque des conjectures.

Antérieurement au préteur Tarvacinus, Thérouanne n'avait été qu'un bourg; selon Malbrancq, « Cet officier eut soin

---

(1) *Extremique hominum Morini.* Enéide de Virgile, livre VIII, vers 727.

» de l'agrandir, de le fermer de murs, de fortifications. Il le » mit encore à l'abri des insultes ennemies en le couvrant » d'un bon rempart et le flanquant de deux tours à ses extré- » mités. Aucune ville n'était dans ce temps-là mieux for- » tifiée. » Ce prince des historiens de la Morinie ajoute que ces travaux s'exécutèrent l'an 725 de Rome; que la circonférence de Thérouanne était alors d'environ 4966 toises ou de 6 à 7,000 pas, le pas romain évalué à 4 pieds 7 pouces de France.

Des révoltes se succédèrent, comme nous l'avons dit, dans les premiers tems de la domination romaine, et furent apaisées successivement; d'où vint que cette contrée fut souvent livrée à la dévastation. De grandes routes, mentionnées avec distinction dans la géographie ancienne, y ont immortalisé le nom de ses oppresseurs.

Les origines de la ville de Thérouanne attribuées à Morinœus et à Taruannus peuvent parfaitement se concilier; le premier, dans un tems immémorial, a construit le château; l'autre a fondé la cité sous le règne d'Auguste. Quoi qu'il en soit, Thérouanne jouissait d'une renommée notable dans les premières années de l'établissement des Romains.

La Morinie s'étant soulevée sous l'exécrable Néron, Annolin, son digne lieutenant, détruisit Thérouanne, l'an 63 de l'ère chrétienne.

Voyageur couronné, Adrien visita, comme on sait, les lieux célèbres de son empire, et s'arrêta quelque tems à Thérouanne. C'est du port *Itius* qu'il fit voile vers l'Angleterre.

Le farouche *Commode* ayant accablé la Morinie d'impôts, les anciens Artésiens unis aux Germains défirent et tuèrent Varneston, gouverneur de Thérouanne, qu'ils conservèrent jusqu'en l'an 196. Un auteur pense cependant que Commode lui-même avait fait rentrer sous son obéissance les rebelles *Verricus* et *Soricus*. Mais il est certain que les habitans de

Thérouanne ouvrirent leurs portes à l'empereur Septime Sévère qui ne leur imposa que la moitié des taxes ordonnées dans l'empire. Ils rendirent de grands honneurs à ses cendres et les accompagnèrent jusqu'à Rome.

Fuscien et Victorie, membres de l'académie évangélique de Rome, avaient à la fin du troisième siècle arboré la croix sur les murs de Thérouanne; la liberté y avait remplacé l'esclavage, et alors cette cité qui s'était agrandie, peuplée et enrichie, servait de boulevard à tout le pays.

Mais les Sicambres et les Francs étaient apparus; Probus, gouverneur de Thérouanne et depuis maître du monde, avait, aidé des habitans du pays, obtenu une couronne d'or en les repoussant; le nom de nos pères commençait à retentir dans le chant belliqueux des légions de l'empire: qu'auraient pu seuls, contre ces redoutables guerriers, les Romains du siècle de Probus? « Vive le Christ qui aime les Franks!... » lit-on dans le prologue de la loi salique; « cette nation brave et forte, » secoua de sa tête le dur joug des Romains! »

Le christianisme, malgré des persécutions inouies, s'était assis triomphant sur le trône des Césars, et déjà il commençait à répandre son influence salutaire dans toutes les parties du monde connu. En vain le pirate *Carausius* s'était emparé de Thérouanne et de son territoire, Constance avait réprimé cette invasion momentanée, et rendu à la Morinie une tranquillité qui s'était perpétuée sous *Constantin*. En vain *Maxence* avait attiré dans son parti les habitans de Thérouanne, le grand homme qu'une céleste devise devait diriger, les avait soumis de rechef à sa puissance et placé leur cité dans la dépendance de la métropole de Reims, chef-lieu ecclésiastique de la seconde Gaule-Belgique. *Constant*, son fils, avait daté ensuite de Thérouanne plusieurs lois de son règne.

Sous le gouvernement de *Julien*, le canton de Thérouanne eut à s'applaudir de la fertilité de ses campagnes et de l'abondance de son commerce.

Valentinien y autorisa l'élection d'officiers municipaux, ou *défenseurs du peuple* ; ce prince venait de nettoyer les rivages saxoniques des barbares qui les infestaient, lorsqu'il repoussa un corps de Francs qui avait pénétré au-delà de Thérouanne ; c'est en 373 qu'eut lieu, entre cette ville et la mer, le massacre des Saxons rapporté par divers historiens de ce pays.

En 377, Thérouanne, fidèle à *Gratien*, fut emportée d'assaut par *Maxime*, son compétiteur.

La ligue des Saxons ruina cette cité au commencement du 5e siècle, et ses habitans furent conduits en esclavage. Le soldat *Constantin* s'en rendit maître à son tour et y fit respecter son autorité, après en avoir expulsé les Vandales. Toutefois cette place considérable reprit bientôt après son ancien lustre.

Le terme fatal n'était pas éloigné où les Romains devaient être enfin punis d'avoir teint leur sceptre du sang des nations étrangères. La Morinie subit alors la loi des chefs des tribus franques. Thérouanne tomba au pouvoir de Clodion qui résista courageusement aux efforts du vaillant Aétius, et jeta ainsi dans l'Artois les fondemens de la monarchie française.

Un barbare, qui se proclamait lui-même *le Marteau de l'univers*, se rua avec fureur sur la Morinie, en 451. Thérouanne fut saccagée dans l'invasion d'Attila.

Dans la grande déroute que ce *Fléau de Dieu* avait éprouvée aux plaines de Châlons, les Flamands et les Artésiens avaient fait des prodiges de valeur, mais *Flandbert*, leur chef, avait succombé au sein de la victoire et avait trouvé la mort, en combattant non loin de Mérovée.

Childéric donna ensuite plusieurs principautés à divers membres de sa famille, et nomma Roi des Morins *Chararic*, fils du brave Flandbert.

D'abord Chararic avait fixé sa résidence à Thérouanne. Il

y montra la plus vive opposition à l'établissement du christianisme. Mais il fut cruellement puni de sa résistance trop prolongée.

On prétend que Chararic et ses Morins avaient puissamment aidé Childéric à faire la conquête de Paris, et d'après un manuscrit (bibliothèque de St.-Omer n° 810), il paraîtrait que ce monarque galant s'était réfugié momentanément à Thérouanne.

Cependant le Labarum était apparu de nouveau dans les airs, et le Dieu de Clotilde avait touché le cœur de son sauvage époux. Le vainqueur de Tolbiac établit sa domination dans les Gaules et donna pour bornes à son royaume le Rhin, le Rhône, les Pyrénées et l'Océan. Des cruautés inouies déshonorèrent la fin de sa carrière.

L'auteur des ***Etudes historiques*** allègue que : « Khlovigh » tua ou fit tuer tous ses parens, petits rois de Cologne, de » *St.-Omer*, de Cambrai et du Mans. » Dans les anciennes chroniques on confond quelquefois la cité de St.-Omer avec celle de Thérouanne. Nos Pausanias de 1793 ont donné le nom de ***Morin-la-montagne*** à la ville de St.-Omer.

Chararic s'était trouvé à la bataille de Soissons, mais la conduite équivoque qu'il y avait tenue l'avait fait soupçonner de perfidie. Clovis dissimula, et son long ressentiment avait attendu l'occasion favorable pour en tirer vengeance. Il l'expulsa d'abord d'Amiens, pénétra ensuite tout-à-coup avec des forces supérieures jusques au sein de Thérouanne, où il l'arrêta avec son fils *Sigebert*. Alors il lui reprocha sa vieille trahison et consentit néanmoins à lui laisser la vie, pourvû qu'il se laissât tondre ainsi que son fils et qu'ils reçussent tous deux les ordres sacrés. C'était leur ordonner formellement de renoncer au trône. Bientôt les captifs furent rasés et enfermés dans un monastère.

Chararic, qui, selon *Grégoire de Tours*, était un chef franc

établi à Thérouanne, se voyant dépouillé de ses cheveux et dans un état complet d'humiliation, déplora sa destinée et versa un torrent de larmes. Sa douleur désespéra le jeune Sigebert qui s'approchant vivement de son père, chercha à le consoler en lui tenant cet imprudent langage : « Ces foillés » qui sont copées en vert arbre, seront tôt recrues, aussitôt » fait mors et periz cils qui ce nous a fait. »

Ces paroles parvinrent aux oreilles de Clovis qui crut qu'ils le menaçaient de laisser croître leur chevelure et de le tuer : il ordonna alors qu'on leur tranchât la tête à tous deux. Après leur mort, il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets.

Thérouanne cependant avait réparé les ravages du sac d'Attila. Ses gouverneurs devinrent tributaires de la couronne avec la qualité de ducs ou de comtes, et son territoire fit partie du royaume de Soissons.

Les anciens Morins qui vivaient dans une contrée tellement aquatique qu'elle était presqu'inhabitable, sont dépeints généralement comme des sauvages qui ne suivaient d'autre culte que l'idolatrie. Cependant les premiers de la Gaule, ils reçoivent la lumière évangélique, et l'hérésie jadis si multipliée ne trouve aucun accès auprès d'eux. Simon-le-Cananéen y arbore le premier l'étendard de la foi. Joseph d'Arimathie aborde ensuite avec ses compagnons au port Itius. St. Pierre fuyant la persécution s'embarque aussi à ce port célèbre pour se retirer en Angleterre. St. Paul, St. Luc, St. Philippe, proclament également dans ce pays la précieuse doctrine du Salut ; St. Martial, St. Sixte y entreprennent une mission salutaire ; ils sont suivis de St. Eucaire, de St. Valère et de St. Materne, envoyés par le prince des apôtres. Bientôt St. Luce, un des rois de la Grande Bretagne, converti par les soins de Fugacien et de Donatien qui avaient, pour l'entretenir pieusement, traversé le port Itius, visite les nouveaux chrétiens de la Morinie dont il devient le soutien et la consolation. Mais ce que la vertu de la croix édifiait, les cruels édits des empereurs Romains le détruisaient. Si de courts intervalles

de tolérance sont employés à renverser les idôles et à bâtir des églises, les persécutions redoublent aussitôt de fureur et une foule de fidèles y trouve une glorieuse destinée. Le culte des fausses divinités reprend quelque ascendant, mais St. Denis, l'apôtre de la France, brille alors; la foi endormie se réveille; des ouvriers évangéliques sapent avec ardeur les derniers fondemens du paganisme; Fuscien et Victorie prêchent la parole de Dieu à Thérouanne, et la Morinie émerveillée écoute attentivement leurs sages exhortations. Quentin, leur fidèle ami, Crépin et Crépinien, Piat, Rufin et Régulus, Chryseuil, Eugène et Firmin, secondent puissamment leur divine vocation.

Si une guerre continuelle n'avait point dévasté l'ancien Artois, les fruits de ces touchantes prédications auraient été infiniment plus abondans. Tout-à-coup l'ère des martyrs commence, et la religion semble elle-même renaître de ce sang généreux. On immole les apôtres de la Morinie à la rage du polythéisme expirant, et la croix restée debout ne tarde pas néanmoins à soumettre à son joug les fiers dominateurs de l'univers.

Cependant dix persécutions, et surtout la dernière excitée par l'affreux Galérius, ont abattu le courage des chrétiens de la Morinie. Les églises démolies, les livres saints brûlés, les habitans vendus comme de vils esclaves ou suppliciés d'une manière infâme, voilà l'horrible tableau qui fait chanceler de nouveau leur foi à peine raffermie! Après le martyre des SS. Fuscien, Victorie et Firmin, la plupart des habitans de Boulogne et de Thérouanne retombent dans l'Idolatrie. Mais Constantin rend l'espérance aux fidèles : les proscrits sont rappelés; les temples des idoles sont fermés ou cédés aux catholiques, et d'autres apôtres viennent leur procurer d'autres consolations. La piété de Ste. Hélène éclate ensuite dans l'Artois; St. Martin reçoit le baptême à Thérouanne et y prélude à ses immenses travaux; tout-à-coup Julien l'apostat exerce un nouveau genre de persécution contre le christianisme, et fait rétablir à Thérouanne le temple de *Mars*, mais sa domi-

nation n'est qu'un torrent passager, et la vérité reprend son empire.

Quelque tems après, St. Victrice, né au Port-Itius, imite le grand St. Martin ; il ranime la vertu des Morins en séjournant avec eux quelques années ; il érige plusieurs temples au vrai Dieu, même dans les sites les plus inaccessibles, ayant soin de consacrer une église à la mémoire de St. Martin pour lequel il avait une ardente dévotion, et se retire ensuite dans une solitude à Wisernes, après avoir reçu les félicitations de St. Paulin qui lui disait : « Dans ces lieux où des forêts dé- » sertes servaient auparavant de retraites aux barbares et aux » brigands, on voit maintenant des chœurs évangéliques qui » font retentir les villes, les bois et les îles des louanges du » Seigneur. »

St. Diogène suit dignement ce favorable exemple, et de même que St. Nicaise, évêque de Rheims, préserve les Artésiens des erreurs des hérétiques. Ces nobles serviteurs du Christ reçoivent également la palme du martyre.

Maxime marche sur leurs traces : parvenu à Thérouanne au commencement du 5e siècle, une inspiration soudaine l'engage à y borner ses courses apostoliques, et il manifeste sa résolution dans l'église de St. Martin. Il instruit ce peuple encore ignorant et fait élever une chapelle au Port Itius. Selon ses désirs, le clergé de Thérouanne préside à ses funérailles. De grands miracles, opérés, dit-on, avant et après sa mort, ont longtems rendu ce pieux ami de Thérouanne célèbre dans toute la Morinie. Quelques siècles après, les soldats de Charles-Quint aperçurent ses restes précieux sortir de leur retraite mystérieuse pour leur reprocher inutilement leur inique vandalisme, et son chef, que voulurent en vain emporter les chanoines fugitifs, repose encore aujourd'hui dans la cathédrale de St.-Omer dont il est un des principaux ornemens.

Cependant les beaux jours de l'église de la Morinie ne tar-

tardent pas à être éclipsés encore une fois par les irruptions réitérées d'une foule de nations étrangères. Les temples du vrai Dieu étaient de nouveau détruits lors de l'arrivée des Francs; ceux-ci y introduisirent leurs superstitions et les cérémonies de leurs divinités sauvages, mais sans intolérance. Flandbert, neveu de Clodion, protège alors la religion chrétienne. St. Patrice, St. Germain et St. Loup excitent les Morins à persévérer dans la foi. Néanmoins l'idolatrie conserve encore parmi eux de nombreux sectaires. Une lutte s'engage entre les deux cultes, et celui de la liberté et de l'humanité est sur le point de remporter une utile victoire. Le converti de Tolbiac cherche à faire fleurir dans son royaume la nouvelle religion, et St. Rémi qui l'a baptisé n'oublie pas les Morins qui reprenaient insensiblement leurs anciennes erreurs.

Rémi va trouver près de Rheims un vénérable ermite extrêmement considéré par ses vertus; il lui dit que la nation des Morins éprouve le plus grand besoin de secours spirituels, et le détermine à aller travailler à la conversion totale de ce peuple obstiné; Antimond se prépare pendant trois ans à remplir cette délicate mission, et part enfin pour Thérouanne. La populace soulevée par les prêtres des idoles le reçoit avec fureur; il n'entend que des imprécations et des injures, mais le prélat montre tant de patience qu'il finit par appaiser les plus prévenus; son air tranquille et majestueux adoucit même le farouche Chararic qui finit par l'autoriser à répandre la parole céleste. Bientôt ce premier évêque de Thérouanne, nommé par St. Rémi et confirmé par le pape Gélase, change le sentiment d'une si grande multitude, qu'il réussit à lui persuader de renverser le temple de Mars, érigé au milieu de cette ville, et de construire sur ses ruines un nouveau temple à St. Martin qui était toujours dans la plus grande vénération dans les Gaules. St. Chilien et St. Vulgan vinrent l'aider dans ses pieuses entreprises. Antimond, par son zèle infatigable, était parvenu à toucher le cœur du roi des Morins, lorsque ce prince infortuné devint une des royales victimes de la cruauté de Clovis. Antimond décéda en [illegible]

fut inhumé dans l'*Ulteriense monasterium*, situé dans un faubourg de Thérouanne, et qui avait été jadis bâti par les soins de *Victoric*, édifice appelé aussi *Sithin* (dénomination qui a été confondue plus tard avec celle de *Sithieu*) parcequ'il était compris dans la terre de ce lieu.

Athalbert succéda à Antimond et jouit d'un crédit signalé auprès de Clotaire qui possédait l'Artois. Ce monarque le félicita avec distinction sur son élection, et vint le visiter à Thérouanne pour lui confier l'éducation de la jeune Radegonde qui répondit parfaitement aux enseignemens distingués d'Athalbert, et lui prouva sa reconnoissance en fondant près du siége épiscopal un monastère qui fut, dit-on, détruit par les Normands, et sur les débris duquel fut fondé celui de St.-Augustin.

Le pape *Jean* complimenta aussi cet évêque sur ses succès dans la conversion des infidèles, *logés à l'extrèmité de l'univers*, et sur son zèle heureux à extirper la pernicieuse hérésie d'Arius, qui s'était glissée dans son diocèse.

A cette époque, le comte de Boulogne posséda Amiens, St.-Pol et Tournehem, mais le roi de France jouit seul du comté de Thérouanne.

Une nouvelle irruption de Huns et de Vandales replongea la province dans la plus affreuse désolation. Clotaire en proie aux sanglantes querelles de sa famille, ne put secourir Thérouanne, et le siége épiscopal de cette ville demeura longtems vacant.

L'Artois reconnut ensuite Chilpéric pour son souverain. Ce roi barbare, comparé à Néron, accabla ses sujets de vexations. Sa perte semblait assurée dans Tournay, mais le sourire criminel de Frédégonde a séduit deux habitans de Thérouanne, « Elle est éloquente, et sa bouche leur indiquant la » victime souffle en eux quelque chose d'elle-même » Sigebert tombe bientôt sous leurs poignards.

Les charmes de Brunehaut ont embrâsé le cœur du jeune Mérovée, fils de Chilpéric. Il l'épouse malgré son père, mais il ne peut se soustraire à sa vengeance. Le prince s'échappe et se réfugie au tombeau de St.-Martin, l'asile le plus respecté de la France, témoin des dernières prières de Clotilde pour la prospérité de la race de Clovis. L'imprudent quitte trop tôt cette retraite inviolable. Il erre en proscrit d'asile en asile, de province en province. Une députation des notables de Thérouanne le rencontre dans les environs de Rheims, et se montrant extrêmement sensible aux infortunes du successeur présomptif de la couronne, lui offre un séjour assuré dans les murs de la capitale de la Morinie, prête à se soumettre à ses lois. Le crédule Mérovée, joyeux de cette ressource imprévue, accepte avec empressement cette perfide invitation; il assemble autour de sa personne le petit nombre d'amis qui n'avaient point encore abandonné son triste destin, et s'achemine vers Thérouanne dans l'espérance de pouvoir y rétablir ses affaires. Déplorable illusion! L'infâme Frédégonde ne le perdait pas de vue. Tandis que parvenu dans un village qui n'était guère éloigné de l'habitation des traîtres, le malheureux Mérovée se repose dans une ferme au milieu de la campagne, des assassins sortis de Thérouanne même environnent tout-à-coup la métairie où il se trouve bloqué sans défense, l'enlèvent et l'immolent dans un bois voisin, appelé depuis lors *Bois de la trahison*. Chilpéric accourt et voit son fils percé d'un coup d'épée; dans sa rage insensée, écoutant toujours aveuglément la fatale furie qui ne devait pas tarder à le faire périr lui-même, il ordonne le supplice de tous ceux qui avaient été fidèles à l'héritier de son trône (2).

L'ambitieux Chilpéric épuisa tellement la Morinie par ses

---

(2) *Mérovée, fils de France*, nouvelle historique, a été imprimée à Paris en 1678. L'auteur Monvel traita aussi ce sujet dramatique sous le titre de *Frédégonde et Brunehaut*; et dans la Bibliothèque des romans (Février 1777), on lit également que « le malheureux Mérovée fut assassiné auprès de Thérouanne. » Ce fait tragique est en outre confirmé dans le mémoire de M. Gailliard, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

demandes multipliées d'hommes et de subsides, que, ravagée en même tems par la peste et par la famine, elle se dépeupla considérablement, et ses campagnes restèrent désertes et incultes. La religion y dépérissait, et St. Honoré, qui avait retrouvé les corps de SS. Fuscien et Victorie, faisait conjointement avec St. Saulve d'infatigables efforts pour y combattre l'idolatrie renaissante. Ce fut au Port-Itius que s'embarqua la mission évangélique du saint moine Augustin. C'est de la Morinie que partit St. Colomban pour aller fonder le célèbre monastère de Luxeuil.

Clotaire II régna ensuite sur cette province. On sait quelle vengeance implacable il exerça sur la vieillesse de Brunehaut. Les anciens chemins des Romains prirent le nom de *Chaussées Brunehaut*, à cause des réparations que cette princesse fit faire à ces routes. « La plus étendue de ces anciennes chaussées, dit Deslyons, commençait à Milan et se terminait à Boulogne-sur-mer : elle traçait une ligne diamétrale d'un bout à l'autre de la Gaule. Elle traversait l'Artois dans sa plus grande longueur et aboutissait à Arras, d'où elle conduisait par Thérouanne à Cassel et à Boulogne. La grande voie qui conduisait de Rheims à Thérouanne a subsisté longtems presqu'entièrement, et on y a trouvé dans des endroits marécageux un grand nombre de médailles d'empereurs Romains. Une de ces routes traversa plus tard *Sithieu*, passant par la forêt de Thiembronne et Lumbres.

Clotaire II créa alors Lyderic premier grand forestier de Flandre, se réservant pour lui et ses successeurs la souveraineté de cette province, et retenant pour quelque raison inconnue à l'histoire, le comté de Thérouanne qui n'avait pas encore cependant de comte particulier.

Sous le règne de Dagobert, cette contrée reprend un aspect favorable, par l'extinction définitive de l'idolatrie, et par la promotion éclatante d'Omer à l'épiscopat. Depuis la mort d'Athalbert, le christianisme s'était insensiblement affaibli dans le comté de Thérouanne, et les ténèbres du paganisme menaçaient de l'envelopper d'une manière non moins pro-

fonde. A la vérité, Clotaire II avait fait commencer dans la capitale de cette contrée la célèbre église de Notre-Dame, qui depuis y a servi de cathédrale; mais ces immenses travaux avaient été interrompus, malgré les vives instances de saint Eloi, ami du monarque français, qui dût visiter aussi le bourg de Sithieu, puisqu'avant la révolution, on montrait encore dans la cathédrale de St.-Omer le magnifique calice de ce Saint, d'or massif et de plus d'un pied de hauteur.

Le *Dictionnaire universel de la France* allègue que la construction de la cathédrale de Thérouanne remonte à l'an 260, et que Clotaire II ne fit que la rebâtir. Il ajoute qu'elle était parfaitement belle. Un plan de ce magnifique monument a été conservé dans les *Délices des Pays-Bas*. Il a mérité de figurer dans l'album d'un artiste artésien.

On prétend que l'écusson d'argent armorial de Thérouanne, chargé d'une tête de Maure, entourée d'un ruban de gueules à la manière des anciens Césars, a été surmonté d'un chef d'azur parsemé de fleurs de lys d'or, en vertu d'une concession du roi Dagobert.

H. Piers.

(La suite à un numéro prochain).



ÉPIDÉMIES EN FLANDRE.

Notice Chronologique.

« Chez les anciens, un vaste horison, la beauté
» du site, la salubrité de l'air, furent considérés
» comme de grands avantages et un bienfait des
» Dieux sous la protection desquels les cités
» étaient placées. Les Hébreux, les Grecs et les
» Romains, inspirés par ces pensées religieuses,
» élevèrent leurs temples et leurs cités sur le
» haut des collines, tandis que les spéculations
» commerciales, auxquelles se rattachent aujour-
» d'hui toutes les idées politiques des nations
» modernes, ont fait établir les villes dans les
» plaines, sur les bords des rivières ou des fleu-
» ves. »

F. Colombet (*Notre-Dame-de-Fourvières*).

Si l'on considère la position du Hainaut et des Flandres au milieu de plaines marécageuses, sillonnées en tous sens par de nombreuses rivières, vaseuses et sans cesse débordantes; si l'on compte les villes populeuses, ceintes de hauts remparts, qui se pressent sur un territoire de petite étendue; si l'on veut se reporter aux anciens usages de nos pères, vivant dans des demeures étroites et sombres, entassées les unes près des autres, et construites de telle sorte que le faîte des maisons formait, en s'inclinant au-dessus de rues tortueuses et rétrécies, des arceaux impénétrables aux rayons du soleil : si l'on pèse toutes ces considérations et cent autres qui tiennent au costume,

à la nourriture, aux mœurs, au manque de salubrité, de civilisation et de savoir-vivre, on ne s'étonnera pas que *la peste* puisqu'il faut l'appeler par son nom, ait souvent fait de cruelles invasions dans les villes de nos contrées.

On doit penser aussi que ses ravages durent être toujours considérables sur une population forte et serrée, peu avancée dans l'art médical, négligeant les précautions d'hygiène les plus simples, et, pour ainsi dire n'employant, pour toute mesure sanitaire, que les processions, les neuvaines, les pélérinages, les expositions de corps saints, et d'autres pratiques pieuses, qui sans doute apportaient des consolations aux mourans et donnaient du courage aux survivans, mais qui n'empêchaient pas les victimes de tomber en telle abondance, que les chiffres des morts, transmis par les historiens du tems, sont souvent effrayans et presqu'incroyables pour des lecteurs du XIXe siècle, émus et tremblans à la moindre épidémie.

Pour ouvrir convenablement notre chronologie des pestes du pays, nous ne pouvons mieux faire que de mettre en première ligne celle de l'an 1008, enlevant à la ville de Valenciennes sept à huit mille habitans (1) et ne se terminant, dit l'histoire, que par l'intercession d'un pieux hermite de Fontenelles auprès de la Sainte Vierge. Vers minuit, et tandis que tout le peuple priait à genoux sur les remparts de la ville, la mère du Christ apparut avec son fils sur un nuage lumineux, et entoura la cité d'un cordon miraculeux, soutenu en l'air par une légion d'archanges : Tous ceux qui le regardèrent en

---

(1) D'autres annalistes prétendent que Valenciennes perdit à cette occasion 16,000 habitans ; cette même peste dont les premiers symptômes se déclarèrent en l'an 1006, décima toute la population des Pays-Bas ; elle enleva à Anvers 43,000 âmes ; 34,000 à Gand ; 28,000 à Bruxelles ; 10,000 à Tournai ; 22,000 à Louvain ; 12,000 à Bruges ; 10,000 à Cambrai ; 9,000 à Arras ; 11,000 à Lille ; 4,000 à Courtrai et 2,000 à Douai ; d'autres villes moins importantes ne conservèrent presque pas d'habitans. Précédemment (en 874), des colonnes innombrables de sauterelles avaient occasionné dans le pays une maladie qui emportait beaucoup de monde, mais qui heureusement ne dura que quatre semaines.

chantant de saintes hymnes furent soudainement guéris. Il resta un doute sur la couleur du ruban céleste : l'un crut le voir blanc, l'autre rouge, un troisième gris, un dernier le vit bleu ; dans l'intérêt du miracle, on décida que le cordon divin changeait de couleur à mesure qu'on le fixait : cela satisfit tout le monde.

Ce cordon, si diversement nuancé, fut mis dans une châsse superbe, appelée *fierte*, et tous les ans, le 8 septembre, jour anniversaire de cette merveilleuse guérison, on le promène avec une grande pompe religieuse à l'extérieur de la ville. Les confrères qui escortent l'image de *Notre-Dame-du-Saint-Cordon* portent encore aujourd'hui un bâton blanc en souvenir de la peste de 1008. Telle fut l'origine de la *procession* ou *fête patronale* de Valenciennes. En 1712, Fénélon assistant à cette cérémonie, eut la curiosité de voir le saint cordon ; on ouvrit la fierte, mais le prélat ne trouva rien que des attestations de ses prédécesseurs sur le miracle de l'an 1008. Le ruban de la vierge n'eut pas, à ce qu'il paraît, le mérite de conservation de l'étole de St.-Hubert. Fénélon, en homme d'esprit, ajouta dans la châsse un certain nombre de vraies reliques, en disant que ceux dont la vénération pour la poussière du saint-cordon serait altérée, aurait au moins du respect pour les restes des pieux martyrs qu'il venait d'y ajouter.

En 1056, une peste cruelle ravagea le Hainaut, et presque tous ceux qui avaient été épargnés par la guerre que l'empereur Henri avait faite au comte Baudouin 1er de Mons, succombèrent durant cette épidémie.

Un air pestilentiel emporta en 1094 les deux tiers du peuple de Hainaut ; à la suite de ce fléau, un dragon de feu apparut dans les airs, sillonna le ciel le 1er août, et jeta la consternation partout ; il semblait que ce monstre igné allait se ruer sur les villes pour les réduire en cendres. Ce fut alors que beaucoup de personnes inquiètes ou timorées se vouèrent à la religion et à la solitude. Il pleuvait des hermites, comme auparavant des sauterelles.

La peste désola encore le pays en 1129 et 1130.

Une affreuse épidémie affligea Valenciennes en l'an 1226, les habitans n'en furent délivrés, disent les mémoriaux du tems, que par l'intercession puissante de Notre-Dame-de-Tongre. Le magistrat fesait tous les ans un pélérinage à son église, près de la ville d'Ath, en mémoire de cette délivrance.

En 1272, une horrible maladie enleva les riches et les pauvres, comme on peut le voir par ces vers en langue romane, extraits d'une très-vieille chronique manuscrite, sur la ville de Tournai, que nous possédons :

« Mil cc ans lx et douse
« Vint une mors laide et hidouse (*hideuse*)
« Qui pani (*par*) ces pays passa
« Dont mains riches hom trespassa
» Et des vacches l'autre an apries (*après*)
« Fu li mortories (*la mortalité*) tout chi pries (*tout ici près*). »

L'an 1291, il régna une si grande peste à Valenciennes que l'autorité du lieu ne vit d'autre remède à y apporter que d'ordonner la confection d'une énorme *Soignie* (2) de cire, longue à pouvoir ceindre la ville. Elle pesait 500 livres et mesurait 6,191 aunes, ce qui nous donne, en passant, le circuit de Valenciennes en 1291. On la déposa à la chapelle de Miracle de l'église de Notre-Dame-la-Grande. Ce remède prodigieux n'empêcha pas quelque six mille bourgeois d'aller de vie à trépas.

Roger, évêque d'Arras, depuis pape sous le nom de Clément VI, ordonne en 1328 de chanter la messe de *Recordare* dans tout son diocèse, pour le préserver de la peste. Cela réussit à peu près comme les cordons sanitaires de nos jours.

En l'an de grâce 1349, la contagion régnait tellement à Valenciennes que le cimetière de Notre-Dame-de-la-Chaussée

---

(2) Mêche, recouverte d'une certaine épaisseur de cire, que l'on fesait brûler devant l'image de quelque saint.

ne put contenir tous les morts de la paroisse. Le magistrat fut obligé d'acquérir une pièce de terre près de la porte Cardon pour servir de succursale au champ de mort de la Chaussée. Ce terrein est le même qui reçut plus tard le nom d'*Attre-Gertrude* (3).

L'épidémie de 1349 fut nommée la *peste noire*, parceque les individus qui en étaient frappés devenaient noirs par tout le corps, après peu d'heures de maladie. Ses symptômes étaient ceux d'un violent empoisonnement. C'est la première invasion connue du *Cholèra-morbus* asiatique en Europe. La maladie déboucha en 1346 de l'extrémité orientale de la Chine, qu'on appelait alors le royaume de *Cathay*; sa marche fut absolument la même qu'en 1831 et 1832; seulement elle arriva un peu moins promptement dans nos contrées : le peu de relations des différens peuples entr'eux en fut cause ; il existait, pour ainsi dire, des *cordons sanitaires* naturels entre les nations par le défaut de communications. Ce fléau mit trois grandes années pour atteindre les limites occidentales de l'Europe dont il enleva le cinquième de la population. Il valut à lui seul toutes les croisades réunies. Il suivait, comme de nos jours, plus particulièrement le cours des rivières, et ne s'arrêta, comme en 1832, qu'où la terre lui manqua, *ubi defuit orbis*.

En 1422, advint une peste si considérable que tous les religieux du monastère de Saint-Jean de Valenciennes en furent atteints ; aucun ne survécut : comme les prébendes de cette abbaye étaient bonnes, le couvent se repeupla incontinent.

Une des épidémies qui affligea le plus le Hainaut et qui a laissé dans le pays des souvenirs qu'on retrouve encore, fut celle qui se déclara en 1514 et 1515. Elle commença à Valenciennes durant la première de ces années vers le mois de juillet : on ordonna aux propriétaires des maisons envahies par la

---

(3) *Attre* signifie cimetière. Voyez pour l'histoire de l'Attre-Gertrude les *Archives du Nord*, tome 1er, page 394.

maladie de les marquer avec de la paille, et à eux-mêmes de ne marcher dans les rues qu'armés d'un grand bâton blanc, afin que personne ne les approchât. On trouve un autre édit de Messieurs de la justice qui donne une idée exacte des mœurs du tems. « Considérant, y est-il dit, que ladicte contagion ne » prend fin, il est ordonné à chascun de s'occuper en œuvres » de miséricorde, jeusner, exercer aulmones et prières, faire » supplications publicques et rien ne obmettre qui soit prou- » fitable à leur salut. »

La contagion continua en 1515 et sévit encore avec plus de rigueur; on enterrait journellement à Valenciennes environ 24 personnes. Le cimetière de St.-Géry reçut quelquefois 40 cadavres dans un seul jour. Aucun quartier de la ville ne fut préservé, aucune habitation épargnée; chaque maison avait sa victime : le rue *des Anges*, qui le croirait! fut la plus châtiée. Un chroniqueur du tems ne craint pas d'avancer que dans la seule paroisse de St.-Nicolas il mourut 2,200 jeunes filles à marier; ce nombre paraît fort exagéré (4). Il périt en tout plus de 6,000 habitans. Aux fenêtres, on ne voyait que des figures pâles et piteuses, prêtes à rendre l'âme; dans les rues, on ne rencontrait que des prêtres portant le viatique ou des clercs allant écrire des testamens : les ateliers étaient fermés, et le silence n'était interrompu jour et nuit que par le glas funèbre des cloches !

Le 10 juillet 1515 on fit une procession générale; la contagion persista. Le 1er octobre suivant, la compagnie des *Damoiseaux* fit aussi sa petite procession, on continua de mourir ; enfin, le 7 du même mois, tout le clergé de la ville sortit

---

(4) Une inscription qu'on lisait à la chapelle Du Bos, à St.-Nicolas, réduisait à 1700 le nombre des jeunes vierges de cette paroisse victimes de la peste. Louis de Lafontaine, dit Wicart, ne le porte qu'à 400 dans son histoire manuscrite de la ville de Valenciennes. Cette mortalité, plus vraisemblable selon nous, est bien assez considérable ; elle dût déjà causer des regrets cuisans, et s'il se fût trouvé un Victor Hugo en ce tems, il n'eut pas manqué de s'écrier :

« Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles ! »

en procession solennelle avec le Saint Sacrement, pour obtenir la fin du fléau qui désolait toute la contrée, et dès lors, la mortalité diminua, quoiqu'à vrai dire les historiens s'accordent à rapporter que cette épidémie dura près de trois ans.

Pendant cette peste de 1515, *Jehan Cahon*, maître maçon, était détenu au dessus des Halles, dans la prison du magistrat, pour n'avoir pas acquitté un impôt qu'il regardait comme illégal. Il feint d'être malade; on lui donne deux sœurs Repenties pour le soigner : dès qu'il ne se voit plus d'autres gardes que des garde-malades, il se sauve par les gouttières des halles. Les bonnes sœurs, bien empêchées de sa fuite, s'en viennent tout effarées crier aux croisées donnant sur le marché : *Il s'en va! Il s'en va!* Le peuple, croyant que ces cris annoncent l'agonie du malade, s'empresse de répondre : *Dieu veuille avoir son ame!* et pendant ce tems, le maître maçon, habile à marcher sur les toits, gagne au large et sort de la ville. Plus tard, il rappela devant le grand conseil de Malines, cour d'appel des jugemens du magistrat de Valenciennes, et se fit adjuger des dommages-intérêts de ceux qui l'avaient injustement détenu. On voit que dès lors, il y avait déjà de courageux *Hampden* dans nos libres communes de la Flandre.

Le Hainaut, à peine remis de la peste de 1515, essuya encore en 1522, une maladie contagieuse.

Depuis le mois d'octobre 1554, jusques vers la fin de l'année 1555, on mourut de la peste à Valenciennes et dans les environs; ce fut alors que l'on bâtit, hors la *porte Montoise*, la chapelle de *St.-Roch*, grand saint toujours invoqué dans les contagions; elle servit de Lazareth. Le château de l'Espaix, acquis par la ville, avait la même destination; on construisit aussi le long de l'Escaut des maisonnettes en bois pour y mettre des pestiférés ou ceux qui les avaient fréquentés; on les y tenait six semaines, puis, pour sanifier ces maisons, on y mettait le feu. Ce mode de purification ayant paru coûteux à messieurs du magistrat, on établit (en 1616 et 1617) dix-sept pe-

tites maisons et une chapelle en maçonnerie ; cette dernière fut dédiée à St. Charles Borromée. Enfin l'on construisit encore douze autres maisons dans les marais de Bourlain appartenans à la ville, pour loger les pestifiérés. Cette quarantaine au milieu des marais était tout-à-fait bien trouvée !

L'an 1655, une peste, capable d'enrichir en un jour l'Achéron, se déclara dans Valenciennes; on compta jusqu'à *treize* sœurs de l'Hôtel-Dieu victimes de l'épidémie. Cette année, la procession solennelle du 8 septembre ne fit que le *petit-tour*, sans les chars triomphaux, les corporations des métiers, etc. à cause du danger des rassemblemens.

Une cruelle contagion ravagea encore Valenciennes en 1571, et, pendant le trouble que causa cette irruption, les Huguenots se glissèrent dans la ville et s'y établirent pendant quelques tems ; c'étaient, dit un pieux et intolérant écrivain, deux pestes pour une.

Dix ans plus tard Alexandre Farnèze, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, ayant, pendant le mois d'août, levé le siège de Cambrai, se replia sur Valenciennes avec son armée: on y sentit alors à la fois les trois fouets de Dieu, la guerre, la peste et la famine.

La fin de ce XVIe siècle fut encore fatale à nos contrées ; elles furent désolés pendant trois ans par une épidémie cruelle ; de 1596 à 1598, la peste décima la population du Nord de la France et d'une partie des Pays-Bas et y enleva des personnages distingués. Le célèbre *Jean Bodin* en mourut à Laon en 1597 ; *Jean Cocqueau*, homme docte de Valenciennes en tomba victime en mai 1597 ; précédemment *André du Crocquet*, savant théologien de Douai, prieur de l'abbaye d'Hasnon, avait été emporté par l'épidémie, tandis qu'il prêchait savamment sur l'Apocalypse dans l'église de Notre-Dame de Valenciennes. La ville de Dunkerque perdit aussi beaucoup de monde pendant cette période pestilentielle.

Ces maladies contagieuses qui se succédaient avec tant

rapidité dans nos provinces, éveillèrent, vers le fin de ce siècle, le zèle des médecins du pays et ils tentèrent de donner au public quelques conseils d'hygiène pour soutenir la concurrence avec les processions et les neuvaines. *Jean Truye*, poète et médecin de la cité épiscopale de Cambrai, fit paraître un petit livre intitulé : *Traicté de la peste avqvel sont contenvs et déclarés l'essence, cavses, effects et propriétés, auec la précautio et curation d'icelle, selon la vérité et doctrine d'Hippocrate, plus clairement et distinctement, qu'il n'a esté faict iusques icy*. Dovay, Ch. Bogard, 1597, in-8°. L'auteur, qui promet de s'expliquer plus clairement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, est très obscur et quelquefois tout-à-fait inintelligible lorsqu'il essaie d'expliquer les causes de la peste, mais on doit dire à sa louange qu'il devient plus rationel quand il présente à ses compatriotes des moyens préservatifs. Il a dédié son livre à *Jan Sarazin*, archevêque, duc de Cambrai ; cette dédicace semblerait une épigramme si l'on pouvait supposer de la malice au docteur *Jan Truye*, car le prélat Sarazin n'osait faire son entrée à Cambrai, à cause de la peste qui y régnait, tandis que son devoir et la charité chrétienne l'appelaient au milieu de ses ouailles alors qu'elles étaient frappées de ce terrible fléau.

La famille des *Lamelin*, originaire de Cambrai, souche inépuisable de médecins, qui depuis vinrent prendre racine à Valenciennes, s'occupa beaucoup, sans trop y réussir, des moyens de guérir la peste. Lamelin père avait composé un traité sur la manière de s'en préserver : Engelbert Lamelin, son fils, le traduisit en latin sous le titre de : *Tractatus de peste, ejusque præservatione*. Insulis, Petrus de Rache, 1628 in-12. C'était bien le moyen de montrer qu'il avait fait ses humanités, mais ce n'était guères celui de mettre le livre de son père à la portée du peuple, qui avait tant besoin alors qu'on lui donnât des conseils en bon français. (5)

---

(5) Ce même Engelbert ne s'occupait pas toujours de peste ; il a publié un petit livre fort singulier et très rare, intitulé : « L'avant-goût du vin, déclaration de sa nature, faculté médicale et alimentaire, etc. Douay, Fampoux, 1630, in-8°. Ce volume peut figurer honorablement dans la bibliothèque d'un gourmet.

Son frère *Michel-Charles Lamelin*, aussi médecin et de plus échevin de Valenciennes, mieux avisé, publia en français le livret suivant : *Traicté très vtile contenant les moiens pour preserver et gvarir de la peste accommodé à l'vsage tant des paures que des riches et fondé svr l'avthorité des plus scavants et graves médecins.* A Valenciennes, chez Iean Bovcher, 1648, in-8°.

La manie du siècle d'écrire en latin les ouvrages de science et même d'histoire fit que *Louis du Gardin*, professeur à l'Université de Douai, composa en cette langue un traité contre les épidémies, qui ne fut utile qu'aux savans comme lui : il reçut cependant les honneurs de la réimpression (6). D'après de justes réclamations, il en fit un court extrait en français, intitulé: *La chasse-peste, ou les remèdes singuliers et familiers, dont chascvn se povrra servir pour se préserver en temps pestiféré, et se gvarir soy-même s'il est atteint de la peste.* A Dovay, chez Pierre Avroy, 1617, in-8°.

Au milieu de ces publications hygièniques, le clergé ne resta pas inactif; il produisit aussi ses remèdes par la voie de la presse; pour abréger nous ne citerons que le suivant: *La gloire de St.-Roch, déclarée en sa vie en la gvérison des pestiférez en sa canonisation et dans les églises, chapelles et les confréries. Tirées des œuvres du R. P. Turien Lefebvre, de la compagnie de Jésus.* Dovay, veuve Jacques Mairesse, 1661, in-8°. — Le chapitre 1er de ce livret traite du *bien* et du mal que cause la peste. On s'étonnera sans doute de trouver une dissertation sur le *bien* que peut procurer la peste; mais les jésuites se tirent de tout, et le P. Turien Lefevre assure qu'on est trop heureux qu'il arrive par-ci par-là une bonne peste, parceque *cela sert de Purgatoire ici-bas.* Tant que la crainte de la

---

(6) Ce traité est intitulé : *Alexiloemos, sive de pestis naturâ, causis, signis, prognosticis, præcautione et curatione.* Duaci, P. Auroy, 1617, in-8°. — 2e édition, ibidem, 1631, in-8°. — La première édition est dédiée au magistrat de Douai, et la seconde à *Jean du Joncquoi*, abbé de Marchiennes

mort règne, d'ailleurs, les églises sont pleines, et, pour me servir d'un mot aujourd'hui en vogue, sous le rapport de la religion une peste est un *progrès*.

Dans le cours du XVI[e] siécle, outre les spécifiques religieux dont on se servait pour écarter la contagion (7), on usait des remèdes les plus singuliers; les uns portaient sur eux des sachets d'*arsenic*; d'autres prenait du *chardon bénit*; des médecins conseillaient à leurs malades d'apposer des tranches de lard sur les bubons et de boire de l'huile de vitriol. Erasme, homme de grand sens, et comme tel ennemi déclaré des sachets d'arsenic et de l'huile de vitriol, se garantit de la peste en buvant à propos, quoique contre l'avis de la faculté, un grand verre de vieux vin de Bourgogne.

Sous le rapport de la santé publique, le XVII[e] siècle ne commença pas plus favorablement pour le Hainaut que le précédent n'avait fini; en 1603, en 1605, on y mourait d'une maladie épidémique. En 1615, une peste horrible enleva un cinquième de la population de nos belles contrées; elle s'introduisit le 8 juillet dans Mons par une femme étrangère venue de Wésel, et peu après elle se répandit dans nos environs comme un torrent dévastateur. En moins de trois mois, Mons perdit 15,000 habitans (8). Les remèdes ne diminuant pas la mortalité, on eut alors recours au bienheureux saint Macaire, et l'on fit même venir à grands frais, de Gand à Mons ses vénérables reliques que l'on obtint, pour deux mois, de l'évêque Vanderburch: le clergé, les députés des Etats, le magistrat, les compagnies bourgeoises, les corps de métiers, tous un flambeau à la main, se portèrent au devant de ce puissant pré-

(7) A Namur, on fesait des neuvaines avec l'image de S. Liguori; à St.-Quentin, on touchait, pour se guérir, le linceul de St.-Eloi; Dans toute la Flandre on se munissait de médailles de St.-Roch, sur le corps duquel on trouva, après sa mort, cette inscription: *Ceux qui, frappés de la peste, invoqueront mon serviteur Roch, seront guéris.*

(8) *Histoire de Mons*, par *de Boussu*, pages 257 et suivantes.

servatif qui fit son entrée dans la ville au bruit de tous les canons des remparts, de toutes les cloches et des acclamations populaires. Dès ce jour (28 septembre 1615), dit le naïf historien de Mons, la peste diminua. Cependant, ajouta-t-il à la page suivante, elle ne fut entièrement éteinte qu'en juillet 1617.

En reconnaissance d'un secours *si visible*, les Montois firent présent d'une très-belle châsse d'argent pour y mettre le sacré corps de leur saint libérateur. Le chapître de Gand, touché de ce riche cadeau du peuple de Mons, lui renvoya incontinent un bras du Saint.

Les Récollets de Mons montrèrent un grand dévouement pendant cette longue épidémie; ils parcouraient les rues portant un long bâton rouge surmonté d'une croix avec une petite cloche pour avertir de leur passage; à ce bruit, on voyait ouvrir une porte ou une fenêtre basse d'où sortait la voix lamentable d'un moribond, qui, appelant le saint viatique, semblait n'attendre que cette dernière consolation pour rendre son âme à Dieu. D'autres, prosternés à genoux, découvraient les plaies de leur corps, et d'un cœur contrit accusaient celles de leur conscience, demandant l'absolution de leurs péchés à ces médecins spirituels qui ne cessaient de les consoler dans ces extrémités pressantes.

Les rues de Mons étaient désertes; l'herbe y croissait partout : seulement, vers le milieu du jour, on voyait quelques croque-morts errant par les rues, pour aller recueillir les cadavres et les porter en terre. On avait béni un vaste terrein sur les digues, pour y enterrer les pestiférés, nul cimetière n'étant capable de contenir la foule des victimes que chaque jour voyait tomber. Une croix de pierre, portant une inscription historique, désigna dans la suite aux passans ce champ de mort improvisé.

En 1617, 1618 et 1624, la peste fit quelques ravages à Douai.

L'année 1627 en vit éclore une nouvelle à Valenciennes; cette maladie inspira la muse quelque peu rustique de *Nicolas Desquesnes*, pasteur de Sebourg, qui, à cette occasion, composa une hymne en cinq parties, commençant ainsi : *Hæc est præclarum vas*, etc. Il la présenta à MM. du Magistrat qui la firent chanter tous les jours au soir, dans leur chapelle de St.-Pierre, afin d'obtenir la cessation du fléau. Cette prière fut sans doute exaucée, car l'histoire ne mentionne pas de grandes pertes par suite de cette contagion.

Une épidémie bien plus terrible fit son invasion dans nos provinces en 1636; le 28 septembre de cette année, le magistrat de Valenciennes, toujours confiant dans ses exercices de piété, fit chanter une messe et faire une procession à St.-Jean, pour remédier à ce désastre. Bayle nous parle d'un spécifique (9) bien différent qui réussit, en ce même tems, à une jolie servante flamande. Cette pauvre fille, dont le corps était déjà couvert de trois gros charbons, avait été confinée dans un jardin à l'écart, et n'attendait plus que la mort, lorsqu'un jeune et robuste garçon qui l'aimait vint l'y trouver. S'apercevant que ses assiduités près de cette jeune fille avaient quelque vertu, il les continua pendant plusieurs jours. La pestiférée fut bientôt parfaitement guérie, et le jeune homme ne s'en trouva pas plus mal.

Une nouvelle occasion ne s'offrit que trop tôt au magistrat de Valenciennes de montrer tout son amour pour les pratiques religieuses dans les maladies épidémiques; la peste se déclara encore en cette ville en 1647; le 16 septembre de la même année, l'autorité ne trouva rien de mieux à faire que d'offrir à la Vierge, dans la chapelle de St.-Pierre, un cierge du poids de XV livres, par les mains du héraut d'armes de la ville, en grande tenue et revêtu de sa cotte-d'armes. On ne dit pas l'effet que produisit cette somptueuse offrande sur les malheureux attaqués de la maladie.

---

(9) *Nouvelles de la république des Lettres*, février 1687, page 755.

En 1652 et 1653, une maladie contagieuse règne à Mons; toutes les Bénédictines en sont attaquées, en dépit des scapulaires qu'elles portaient.

En 1663, la peste se déclare à Cambrai : l'archevêque *Gaspar Nemius*, loin d'imiter son prédécesseur *Jan Sarazin*, dont nous avons parlé plus haut, se dévoue au soulagement des malades et leur porte lui-même en tous lieux des secours matériels et spirituels.

Au mois de mai 1666, un bourgeois de Dunkerque étant allé à Ostende où la peste régnait déjà avec force, la rapporta dans sa ville natale. Louis XIV, qui possédait Dunkerque depuis peu, écrivit lui-même de Fontainebleau, le 31 juillet, à M. *de Chambellé*, commandant de la place de Dunkerque, pour lui dicter la conduite à tenir en pareille circonstance, afin de préserver les troupes de ce fléau (10). Malgré tout ce qu'on put faire, il périt dans cette ville, tant des bourgeois que de la garnison, plus de 3,000 personnes. Le froid de l'hiver amortit la contagion, mais elle reparut l'été d'ensuite; son intensité étant diminuée, on finit par s'en rendre maître à la fin de 1667.

Au mois d'août de l'année suivante (11), elle pénétra dans Tournai où elle fut apportée par un marchand de Marseille qui en mourut le premier à l'hôtel du *Petit St.-George*, sur la place, où il était logé. En moins de trois jours, les maîtres, enfans, servantes et domestiques de l'hôtel furent emportés de la même maladie; de là elle se répandit dans toute la ville. Le magistrat commença par s'emparer de tous les cabarets des faubourgs pour en faire des hôpitaux; on éleva aussi un grand nombre de baraques sur les prés de *Maire* qu'on divisa en trois quartiers; le premier pour les pauvres, le second pour la classe moyenne, et le troisième pour l'aristocratie; la

---

(10) *Histoire de Dunkerque, par Faulconnier*, tome 2, pages 75-76.
(11) *Histoire de Tournai* (par Poutrain), pages 430-31.

ferme de l'Hôtellerie à Froyennes fut assignée aux militaires; ceux qui avaient des maisons de campagne s'y retirèrent. De telle sorte que la ville se trouva à-peu-près vide. Cependant la peste exerça sa rage sur les personnes de toutes conditions et de tout âge. En cinq ou six mois, le quart de la population de Tournai avait disparu. On transportait les morts la nuit et on les jetait pêle-mêle dans de grands saloirs, cette fois, sans distinguer la condition ni la position sociale. C'était vraiment le règne de l'égalité. De leur côté, les *enterreurs*, ne risquant leur santé que pour faire leur fortune, cherchaient à la hâter par le pillage; quelques uns même, plus cruels que la peste, anticipaient sur elle et étouffaient les malades pour s'assurer plus promptement leur héritage mobiliaire. Il manquait alors à Tournai ce qui existait à Lille et dans d'autres villes, une *Confrèrie d'enterreurs des pestiférés* et un *capitaine de la peste* chargé du maintien du bon ordre et de la défense des propriétés.

Voyons ce qui se passait pendant ce tems à Valenciennes, situé à sept lieues de la malheureuse ville de Tournai. Nous laisserons parler le P. *de Sainte-Barbe*, dit *Duchateau*, chargé dans le couvent des Carmes de cette ville d'inscrire, jour par jour, tous les événemens qui parvenaient à sa connaissance.

« En ceste année 1668, la peste fut si grande en ceste ville » que la plus part des petites rues ont demeuré désertes d'ha- » bitans. Dans ce couvent des Carmes sont morts de ladicte » peste, six religieux, savoir : le R. P. *François Berlemont*, » le frère *Lambert* qui s'avoit exposé pour servir ledit frère; » item les frères *Martin* et *Mathieu* qui se sont trouvés exposés » pour ensépulturer ledit frère qu'ils ont trouvé mort en ge- » noux avec les bras croisés sur la poitrine. Lesquels avant » mourir ont encore soigné et ensépulturé le frère *Pacifique* » qui probablement avoit contracté ladite peste en servant ou » portant la nourriture auxdits pestiférés. Enfin le dernier » mort est le frère *Paul*, brasseur et jardinier de ce couvent, » qui avoit rendu aux pestiférés le même service que le P. Pa- » cifique; il fut ensépulturé par un séculier aussi bien que » lesdits frères Martin et Mathieu.

« Tous les autres couvens de la ville eurent les mêmes in-
» commodités excepté les Augustins ; les Jésuites, Récollets
» et Capucins en souffrirent particulièrement.

« (1669) Ladite pestilence continua sans remède, jusqu'à
» ce que le magistrat entreprit une neufvaine à N. Dame de
» Bonne-Espérance, et on invoqua St. Elie. Notez que pen-
» dant cette horrible tempeste de contagion, St. Elie, pa-
» triarche de notre ordre, servit de soleil et de médecin en
» faveur de ceux qui le reclamèrent et recherchèrent de
» l'huile qui brûloit devant une de ses images. Entr'autres,
» une fille nubile, appellée *Marie Lempereur*, abandonnée
» de tout secours et espoir, se fit apporter par une compagne
» une goutte ou deux de cette huile qui brûloit en notre
» église devant l'image de St. Elie, et les ayant versé sur sa
» peste, en même tems elle se sentit soulagée et affranchie,
» la contagion crêvant et s'escoullant incontinent ; comme
» ladite fille en a fait rapport et déclaration fidelle à moi
» F. Philippe de la Visitation. Ce bénéfice arriva le 28 de
» may l'an 1669, comme ladite fille nous l'a déclaré l'an
» 1670. . . . . .

« Le nombre des morts pendant cette peste a monté à
» 16,000 ou environ, ce qui paroît un peu trop, puisqu'alors
» plus de la moitié de la ville y serait passée. »

L'extrait qu'on vient de lire suffit pour donner une idée des mœurs, du style et de la crédulité de l'époque; pour achever de mettre nos lecteurs au courant de la naïve simplicité de nos pères et de l'abus qu'en fesait quelquefois le clergé de ce tems, nous donnons ici la copie textuelle d'une pièce comptable dont l'original est dans nos mains. Voici à quelle occasion elle dût sa naissance : La dernière peste, qui avait enlevé 16,000 personnes, cessa enfin quand elle eut assouvi toute sa rage ; le magistrat ne manqua pas d'attribuer sa disparution à *Notre-Dame-de-Tongres* et promit un pélérinage à son église, près d'Ath ; mais comme les troupes de Louis XIV battaient la campagne des environs, et que les nobles pélerins auraient bien pu être

pendus comme espions, ils jugèrent à propos, moyennant finances, de faire exécuter leur vœu par procuration; voici la teneur curieuse de la note des frais :

Fraix engendrez au voiage faict à nostre dame de Tongres par ordonnance de messieurs du magistrat le 1er de décembre 1676 *en satisfaction du vœu faict par la ville a laditte vierge en recognoissance de sa protection pendant la peste dernière.*

» 1° Pour fraix du passeport qu'il at convenu pour messieurs » le lieutenant *Fourmestraux*, eschevin et greffier *Leclercq*, » avec un valet, députez pour ledit voiage, douze patagons et » demi (14)..	30 florins.	
» 2° Et comme lesdits sieurs députez n'ont pu effectuer le- » dit voiage à cause des repressailles des ennemis, at esté » trouvé expédient d'y envoier deux pères Augustins, aux- » quels at esté donné pour recognoissance de leur travail et » fatigue à cause du fascheux temps et pour y avoir emploié » trois journées, la somme de douze patagons............	28	8 patars
» 3° A un exprès pour les accompagner et y porter les lu- » minaires nécessaires, trois patagons....................	7	4
» 4° Au sieur Pasteur dudit Tongre pour l'offrande ordi- » naire, une pistole..	8	16
» 5° Item pour la messe....................................	6	»
» Ensamble, quatre-vingt florins, huit patars.....fl.	80	8 patars

» Laquelle ditte somme les sieurs Massards (*receveurs*) de » cette ville restitueront audit Sr. greffier Le Clercq en aiant » fait le débours. Ce 4 décembre 1676. »

» Signés. » A. De Briastre.
P. Lambert.

« Reçeue laditte sommé de quatre-vingt florins huit patars. »
Signé J. Bapt. Le Clercq.

Voilà des florins bien employés !

---

(14) Le *Patagon*, monnaie d'argent, fabriquée au coin du roi d'Espagne, représentait, pour la valeur, l'écu de trois livres de France; le *florin*, monnaie de convention de Hainaut, valait vingt-cinq sous; le *patar*, vingtième partie du florin, équivalait à quinze deniers, ou cinq liards; la pistole, comme chacun sait, représentait dix livres.

Depuis les conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas, l'abaissement des remparts, suite du systême adopté par Vauban, une manière plus large dans la construction des maisons, le déferrement des croisées, et plus que tout cela les progrès de la civilisation et des mesures hygièniques, chassèrent pour longtems la peste de nos provinces; seulement, alors que celle de 1720 envahit le territoire de Marseille, chaque ville, selon l'esprit qui la dirigeait, songea à prendre quelques précautions ; ce fut ainsi qu'on vit se fonder à Mons la *Confrérie de St. Charles Borromée* pour le soulagement des pestiférés : Fort heureusement les confrères montois restèrent sans besogne.

Dans le reste du XVIII[e] siècle, ce ne fut plus que par souvenir qu'on s'occupa de la peste; les flamands, qui ne laissent échapper aucune occasion d'organiser des fêtes pompeuses, se signalèrent par la célébration du jubilé de 700 ans de *Saint-Macaire*, patron particulier contre la peste, qui se fit à Gand, du 30 mai au 15 juin 1767. La description des cérémonies, solennités, cavalcades, feux d'artifices qui eurent lieu à cette occasion, occupe un volume in-quarto, imprimé la même année chez J. Meyer, à Gand. On vit figurer dans la procession de ce grand saint, 24 chars triomphaux, 21 animaux de grandeur colossale, portés par des flamands cachés sous des tentures, et tout cela défila pendant trois jours sous 17 arcs de triomphe décorés plus richement les uns que les autres. Les corps de métiers et les corporations religieuses firent une partie des frais de cette fête curieuse, qui, pendant dix-sept jours, présenta un burlesque mélange du sacré et du profane : on est tout étonné de lire, dans le programme des divertissemens, qu'en 1767, on féta St. Macaire par la représentation d'opéras-bouffons flamands et par quatre bals masqués.

La génération du XIX[e] siècle ne connaissait plus que par tradition les maladies épidémiques (car on ne peut classer dans cette catégorie le *Typhus* amené dans nos villes durant l'hiver de 1813 à 1814 par les malades de l'armée du Rhin), lorsque le *Choléra-Morbus*, sorti de l'orient de l'Asie, vint épouvanter les populations de nos contrées. De 1349 à 1831, ce terrible fléau n'avait pas régné généralement en Europe. On

croit cependant qu'il a pu apparaître sur quelques points isolés des provinces germaniques ou flamandes, puisqu'on a retrouvé le quatrain suivant, en langage vulgaire du pays, qui prescrit le préservatif de la maladie :

Hult die poten warm,	Tiens tes pieds chauds,
Und dir reen den darm,	Ton ventre libre,
Kumn de grete nich to nah	Evite la fillette
Kriegst du nicht de *cholera.*	Et tu n'auras le *choléra.*

M. *Tully*, médecin de Dunkerque, cite aussi dans un de ses ouvrages (13), sous la date d'août 1757, « que ce mois fut » remarquable par un *choléra-morbus*, qui régna beaucoup » parmi les ouvriers et les pauvres, sans exception de sexe ni » d'âge, et même chez quelques personnes aisées. » Il est probable néanmoins que ces cas, peu nombreux, ne se propagèrent point ; est-il certain d'ailleurs que le choléra dont parle M. Tully, ait été le véritable choléra-morbus asiatique qui travaille l'Europe en ce moment ?

Quoi qu'il en soit, le choléra de 1831, venu de la Tartarie, gagna une partie de l'empire Russe malgré les mesures sanitaires les plus rigoureuses ; bientôt la traînée fatale atteignit la malheureuse Pologne et pénétra en Gallicie ; dès lors le fléau marcha en Europe par deux chemins bien distincts. Visiteur des capitales, par l'un il se porta vers Berlin et par l'autre sur Vienne. Nulle saison n'arrêta sa course : il atteignit Hambourg et de là, traversant la mer d'Allemagne, il éclata à Sunderland, d'où il se propagea en Ecosse et en Angleterre. Bientôt il franchit la Manche, se développe à Calais et presqu'aussitôt à Paris d'où il s'étend dans une grande partie de la France au midi et au nord. Son apparition à Paris est du 26 mars 1832 ; vers la mi-avril, il gagne le département du Nord, d'où il atteint la Belgique d'abord par la ville de Courtrai et ensuite par Gand.

(13) *Essai sur les maladies de Dunkerque*, par *Tully*, Irlandais, médecin pensionné de la ville ; Dunkerque, de Boubers, 1760, un vol. in-18.

Les ravages du choléra, quelques déplorables qu'ils soient en ce moment, n'ont rien de comparable avec ceux de la moindre de ces pestes fréquentes du moyen âge, qui dépeuplèrent si cruellement nos villes, qu'à peine les vivans suffisaient pour enterrer les morts. La comparaison du *choléra* de 1349, qui enleva le cinquième de la population, avec celui de 1832, qui, dans le département du Nord, n'a pas frappé *trois* individus sur *mille*, pourra s'ajouter aux cent et une raisons mises en avant par ceux qui donnent, à si juste titre, au siècle présent la suprématie sur ces époques éloignées que les louangeurs de ce qui n'est plus, s'obstinent encore à appeler le *bon tems*. Qu'on mette en balance les mesures de salubrité adoptées récemment pour combattre ce fléau, avec les pratiques superstitieuses qu'on lui opposait jadis, et l'on rougira de l'ignorance de nos pères : aussi les résultats furent-ils bien différens ; ils doivent convaincre enfin les plus incrédules que les lumières bien dirigées sont utiles à l'humanité et qu'éclairer les peuples c'est assurer leur bien-être et leur existence.

Loin de nous toutefois l'idée de repousser les consolations de la religion dans les grandes calamités qui affligent les nations; les cérémonies religieuses ont pu, au moyen âge, apporter quelque soulagement aux malheureux décimés par des épidémies sans cesse renaissantes; l'art de guérir physiquement les hommes étant alors presqu'ignoré, il fallait les fortifier moralement, et parfois on vit leurs esprits abattus se ranimer un moment à la vue des objets de leur culte : mais le tems a marché ; ce qui fut jadis principal est devenu accessoire, et ce serait en vain de nos jours que la catholicité prétendrait trouver dans ses pompes religieuses, un remède certain à ces horribles maux !

Arthur Dinaux.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

La Démocratie en Belgique

DEUXIÈME ARTICLE. — 1555. — 1780.

Philippe II, Luther, le catholicisme et la réforme, l'inquisition et l'indépendance religieuse, les Espagnols et les Confédérés, les aristocrates et les gueux, la guerre et les meurtres judiciaires, des soldats, des bourreaux, des échafauds, des bûchers, des cadavres, tels sont les élémens divers qui vont s'entrechoquer avec fracas comme dans un pandemonium infernal, animer le drame révolutionnaire de 1555 et caractériser cette époque de désolation et de malheur, si justement appelée par l'un des écrivains des *Archives* la *Terreur catholique*.

Un moine, blessé dans son orgueil, jette, du fond d'un cloître, au milieu des peuples, l'appel à la révolte. Luther annonce au monde que le jour de l'émancipation intellectuelle est arrivé, et que le catholicisme, après avoir accompli le cours de ses magnifiques destinées, n'est plus qu'un froid ca-

davre, dont le contact mortel glace l'élan du progrès social. Bravant les anathêmes des conciles, sa tête rebelle supporte sans s'humilier les coups répétés des foudres romaines qui jadis arrachaient le diadême au front des rois. C'en est fait ; elle est sortie de sa bouche puissante cette parole révolutionnaire qui doit agiter les consciences et remuer le monde; entendez-vous son long retentissement au sein des siècles : bientôt elle apprendra au pontife à la triple couronne le secret des vicissitudes humaines, et, proclamant l'inexorable loi de la fatalité qui préside à la grandeur et à la décadence des institutions sociales, elle lui révélera à son tour qu'il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne.

Philippe II, le fils dégénéré de Charles-Quint, du grand roi qui avait pris pour emblême les colonnes d'Hercule, et pour devise *Nec plus ultrà*, mais le digne héritier du monarque visionnaire qui, tombé du haut du premier trône du monde dans la basse obscurité d'un cloître, semblait vouloir agrandir le cercle des conceptions folles qui peuvent traverser la tête délirante d'un fanatique malade, en se donnant le plaisir d'assister vivant à ses funérailles et de jouer le rôle de cadavre dans cette burlesque tragédie; Philippe II, qui à l'inepte médiocrité d'un moine joignait l'atroce férocité d'un inquisiteur, Philippe II, le dominicain couronné, inspira son idiotisme religieux à la grande pensée de l'unité sociale, problême insoluble et que l'on vit fermenter tour-à-tour dans la tête des Marius, des Sylla, des Auguste, des Catherine de Médicis, de Robespierre, de la Sainte-Alliance et de tous les grands représentans du despotisme religieux, aristocratique ou démagogique. Etouffer dans le sang les progrès de la réforme, abattre les têtes des turbulens novateurs, sillonner la Belgique des foudres de la guerre et des torches du fanatisme, faire régner sur des ruines fumantes la paix du despotisme, c'est-à-dire, le silence de la mort, le calme de l'extermination, telle était l'infernale combinaison que son génie froidement cruel avait puisée au sein de l'exaltation d'un mysticisme extravagant; tel était le bienfait qu'il voulait faire descendre du haut du trône catholique sur un peuple, qui déjà lui avait imposé la retraite des troupes espagnoles et le

rappel du cardinal Granville, mais dont il avait promis de briser l'indomptable caractère.

L'inquisition en Belgique! Philippe l'a juré : « Mon Dieu, » s'est écrié le fanatique, en se prosternant aux pieds d'un » crucifix, mon Dieu! ne permettez pas que j'abandonne » jamais la résolution que vous m'avez inspirée vous même » de ne plus reconnaître pour mes sujets ceux qui refusent de » vous reconnaître pour leur maître. »

Accourez maintenant, inquisiteurs de la foi; élevez vos échafauds, préparez vos bûchers, allumez vos torches, aiguisez vos poignards, Philippe s'est fait dégager par le pape du serment qu'il avait fait de respecter les privilèges des Pays-Bas, et l'inquisition d'Espagne a déclaré, qu'à un petit nombre près, tous les habitans de ce pays étaient coupables d'hérésie. Venez en Belgique décimer cette population indépendante, ravager cette terre féconde, et écraser l'hydre plébéïenne qui si souvent a agité ses mille têtes sur les despotes tremblans. Ce sang, ce sang pur et généreux, ce sang qu'il faut à votre soif inextinguible, il coulera par torrens sur les champs de bataille; quelques gouttes seulement viendront rougir vos dégoutans échafauds (1).

Déjà le drapeau de l'indépendance se déploie menaçant en face des bûchers de l'inquisition. A Valenciennes l'honneur de cette glorieuse initiative! (1561.) Cette ville, qui depuis en fut si cruellement punie, vit s'agiter dans son sein les premières scènes révolutionnaires qui présageaient la résistance désespérée d'une nation appelée à lutter tour-à-tour contre tous les genres de despotisme. Deux ministres protestans, qui

---

(1) *Le Conseil des troubles*, institué par le duc d'Albe, fit périr en trois années plus de dix-huit mille individus; mais ce nombre, quelque considérable qu'il paraisse, n'est rien rapproché de celui des malheureuses victimes qui succombèrent dans les combats ou qui furent massacrées de sang-froid par les Espagnols dans toutes les villes qui tombèrent en leur pouvoir.

venaient y exciter l'ardeur du prosélytisme, sont surpris et condamnés à être brûlés vifs. Le bûcher est élevé, il n'attend plus que les victimes ; à cet aspect nouveau le peuple s'émeut avec violence, poursuit le bourreau, renverse le bûcher, se précipite à la prison, l'enfonce et rend à la liberté les deux malheureux qui allaient marcher à la mort.

Cet exemple d'audace trouvera des imitateurs. En 1564, une exécution terrible vient épouvanter les habitans d'Anvers. Un carme rénégat devait expier au milieu des flammes le crime d'avoir abandonné le catholicisme, pour venir prêcher en Belgique les doctrines de la réforme; Fabricius est son nom. Il monte sur le bûcher avec l'exaltation d'un martyr, heureux de sceller de son sang la croyance nouvelle qu'il vient apporter au monde. Le peuple applaudit à son énergie et s'indigne de la lâche cruauté des persécuteurs ; le murmure sourd qui l'agite annonce qu'un orage terrible est près d'éclater; déjà des pierres sont lancées, et la flamme inactive ne seconde point l'impatience du bourreau ; craignant que le patient ne lui échappe, il s'élance sur le bûcher, tire son couteau et scie la gorge du malheureux Fabricius au milieu des cris effroyables de la victime et des imprécations de la multitude. Le lendemain des placards incendiaires couvrent les murs d'Anvers ; pour exalter les émotions populaires, ils sont écrits avec le sang de Fabricius, et ils appellent le peuple à la vengeance.

La vengeance! la voilà. Ecoutez, hommes égarés, qui croyez encore à l'influence des rigueurs salutaires, et apprenez comment les échafauds et les bûchers servent les intérêts de la cause qu'on veut défendre : c'était le 15 août, jour de l'Assomption. Une vierge miraculeuse s'avançait au milieu de toutes les pompes du catholicisme, environnée par un clergé resplendissant d'or et de pierreries, et suivie avec recueillement par les dévots catholiques qui répètent les chants religieux. Tout-à-coup les chants ont cessé, la procession s'ébranle, ses rangs se débandent, elle n'offre plus que l'image d'une cohue en désordre et le clergé est obligé de prendre la fuite. Des hommes du peuple ont appris, en présence des bûchers de

l'inquisition, tout ce que le fanatisme et l'intolérance peuvent inspirer de colère, de haine et de cruelles représailles. Ils viennent insulter à l'idolâtrie catholique, poursuivre de leurs grossiers sarcasmes ces images sacrées, qui quelques jours auparavant peut-être les voyaient encore prosternés à leurs pieds; la Vierge elle-même est couverte de boue et ramenée en tumulte dans l'église pour la soustraire à de nouvelles profanations. Ecoutez, écoutez, ce n'est pas tout encore; le peuple ne s'arrête point ainsi sur la pente rapide des excès auxquels il est convié : dans les troubles civils, une goutte, une seule goutte de sang versé suffit pour le transporter d'ivresse et de délire, et alors il lui en faut par torrens. Eh bien ! il en sera de même de sa sauvage incrédulité, elle épuisera jusqu'à la lie la coupe des fureurs religieuses, et il lui faudra de monstrueux sacrilèges pour s'assouvir. C'est le sanctuaire de la divinité, c'est la divinité elle-même qui va être souillée par l'impur contact de ces hordes fanatiques. Toutes les églises catholiques sont enfoncées et le peuple furieux vient y rouler les flots de sa frénétique colère. Il s'y répand d'abord en outrages et en imprécations et s'y livre à la plus dégoûtante parodie des cérémonies religieuses. Bientôt la rage de destruction, cette rage impitoyable qui s'acharne sur le marbre inanimé et qui semble dégrader l'intelligence humaine au niveau de la férocité du tigre, qu'on voit broyer avec fureur la pierre qui l'a frappée, la rage de destruction s'empare de la multitude tout entière; toutes les statues et les signes extérieurs du culte sont mis en pièces; les images de Dieu, de la Vierge et des Saints sont percées, mutilées et brisées avec fureur. Une prostituée est jetée sur l'autel et y reçoit les honneurs divins. Défiant dans leur brutal délire les foudres vengeresses de la divinité dont ils foulent aux pieds les attributs, on voit ces dévastateurs sacrilèges arracher du tabernacle l'hostie consacrée, la percer de mille coups, graisser leurs souliers avec les huiles saintes et faire servir les calices à leur hideuse orgie.

Voilà l'un des premiers épisodes de cette désastreuse époque! Ainsi s'annoncent les fureurs religieuses, les réactions sacrilèges et l'inexprimable brutalité de la multitude, lorsque, provoquée, elle brise le frein qui l'enchaîne, pour se livrer à

l'entraînement de ses passions et prouver comment elle sait haïr et se venger! Bientôt elle effacera les vestiges de ces premiers excès par les preuves réitérées de son énergique courage et de son impétueuse bravoure : ce fut en effet un tems de débauche démagogique et de grandeur républicaine, de fanatisme violent et de haute indépendance, de basses fureurs et de nobles inspirations, de lâches vengeances et de généreux dévouement. Dans toutes ces crises convulsives, qui jettent la société en dehors de ses conditions régulières, l'on voit surgir d'inexplicables contrastes, et l'homme s'y montrer tour-à-tour grand jusqu'à l'héroïsme, barbare jusqu'à la plus grossière stupidité. Ce n'est plus ce gladiateur, dans l'arène, qui s'étudie à mourir et qui veut conserver jusque dans les convulsions de l'agonie les poses étudiées de la noblesse académique; c'est la nature prise sur le fait, dépouillée du voile hypocrite qui cache ses formes et qui ne craint plus d'étaler avec impudeur toutes ses nudités ; c'est l'humanité se montrant dans toute son indépendance originaire, brisant toutes les barrières artificielles des conventions sociales, et révélant l'inconcevable mélange de bien et de mal, de crimes et de vertus que le cœur de l'homme renferme dans les impénétrables profondeurs de la conscience.

Mais il est tems de tirer le voile sur ces saturnales impies qui d'Anvers se reproduisirent dans toute la Belgique, où l'on vit se renouveler cette fureur contre les images et les emblêmes consacrés qui, dans les premiers siècles du christianisme, agita l'orient. Que le fanatisme, qui les a provoquées, en supporte seul la responsabilité et que la honte de ces déplorables excès retombe sur la tête de ceux qui ont appelé les vengeances populaires, en oubliant les premiers cette maxime touchante d'un cœur religieux que *s'il faut des torrens de sang pour désarmer la justice de l'homme, une seule larme suffit à la divinité.*

A vous maintenant d'apparaître sur la scène politique, hommes dévoués, qui, rompant le pacte qui lie toutes les aristocraties et tous les despotismes, n'avez pas craint de braver la rage de la tyrannie et de risquer vos têtes pour lui dis-

puter sa proie sanglante! A vous, aristocrates généreux, qui avez compris qu'il était quelque chose au dessus d'un misérable intérêt de caste, l'intérêt de l'humanité, de venir remplir le cadre de l'histoire de l'éclat de votre courage, de la grandeur de votre héroïsme! A vous, Brédérode, Ste-Aldegonde, Nassau, Kuilembourg, qui, du sein de l'énivrante mollesse du patriciat, avez su vous élever à toute la puissance de l'énergie plébéïenne, d'entendre vos noms illustres salués par les acclamations reconnaissantes des descendans de ceux que vous n'avez pu soustraire aux vengeances de la théocratie en démence, mais auxquels vous avez au moins épargné la honte de son ignominieux triomphe!

Le protestantisme, avec ses idées d'indépendance, ses principes si féconds d'émancipation, et, disons-le, d'anarchie, devait flatter les mœurs libres d'une population qui se complaisait dans le tumulte et l'agitation des passions démocratiques; aussi fit-il de rapides progrès au sein même des classes qui, par l'ignorance où les retient l'injuste partialité de nos institutions sociales, se voient condamnées à l'impuissance d'apprécier la portée d'une réforme religieuse. Cependant une partie nombreuse de la nation se montrait encore rebelle aux séductions des doctrines des réformateurs : stationnaire dans ses mœurs, ses habitudes, ses préjugés, ses croyances, distraite par les secousses de son orageuse existence, des études philosophiques et des travaux de l'esprit, elle sentait encore fermenter au fond de son cœur un vieux levain catholique qui se révoltait de toute tentative d'innovation, de toute attaque contre la foi traditionnelle de ses pères. Elle reproduisait dans la sphère religieuse la plus bizarre alliance d'indépendance et d'asservissement, de crédulité et d'irréligion. Ainsi, quelques années auparavant, la captivité de Maximilien, du roi des Romains, avait offert un singulier incident qui suffira pour caractériser cette inexplicable fusion : les Brugeois avaient brûlé la bulle d'excommunication qui punissait leur révolte; puis tout-à-coup, le jour de Pâques, ils désertent la place publique, jettent leurs armes et vont s'agenouiller dévotement dans les églises, laissant leur captif sans garde. En lisant cet étrange épisode, on se rappelle involontairement la stupide

crédulité des Juifs qui, pour ne pas violer la sainteté du jour du sabbat, abandonnent sans défense les murs de Jérusalem aux ennemis qui l'assiègent; ou bien encore les mœurs superstitieuses de ces vieux Moscovites, que nous avons vus récemment répondre par des cris de fureur à la harangue de leur empereur qui veut calmer la sédition, puis tomber à ses genoux lorsque, leur montrant le ciel, il leur ordonne de s'unir à lui pour implorer de la divinité la cessation du fléau dont les ravages avaient poussé leur apathique résignation à la révolte.

Plus avancée que le peuple dans les voies de l'indépendance religieuse, l'aristocratie avait encore d'autres motifs pour prendre l'initiative de la lutte. L'arrogance castillanne avait plus d'une fois humilié la susceptibilité de la noblesse belge, et l'orgueil insultant des grands d'Espagne avait imposé à sa vanité quelques unes de ces épreuves, puériles pour des ames fortes, mais qu'un patricien ne pardonne jamais. Ses richesses d'ailleurs devenaient à elles seules un titre de proscription, car elles devaient tenter l'avidité d'hommes dont l'hypocrite intolérance n'avait pris le masque religieux que pour pouvoir sanctifier leurs projets spoliateurs. Qu'on cesse donc d'accuser la Convention d'avoir la première introduit l'usage *de battre monnaie sur la place de la Révolution*; c'est aux fureurs réunies du fanatisme catholique et du despotisme qu'il faut reporter l'horreur de cette effroyable alchimie qui verse froidement le sang humain pour en extraire de l'or. C'était pour l'aristocratie belge une question de vie et de mort; elle le savait, elle voulut vivre, et elle vécut, en se dévouant pour la première fois à la cause du progrès social, en se plaçant à la tête de la nation qu'elle voulait affranchir, et en jetant la première, au sein des passions révolutionnaires qui l'agitaient, la sainte pensée de la grande conspiration de tous les hommes libres, dévoués et énergiques, contre les atroces prétentions de l'absolutisme religieux.

Il faut renverser les bûchers de l'inquisition, enchaîner le fanatisme et lui arracher ces torches et ces hâches qu'il brandit sur le pays tout entier; il le faut, Brédérode, Ste.-Alde-

gonde, Kuilembourg, Nassau l'ont juré. Ramasseront-ils dans la boue les armes du lâche, et confieront-ils timidement au poignard ou au poison le soin de leur vengeance? Oh! non, non : à de nobles cœurs il faut l'éclat d'un champ de bataille et non l'obscur champ-clos de l'assassin. Les conjurés vont défier le monarque le plus puissant du monde; ils auront à lutter contre l'immensité de ses ressources, la puissante discipline de ses nombreuses armées; ils se comptent, ils ne sont que neuf! mais ils savent qu'ils ont derrière eux une population familiarisée avec les crises révolutionnaires et qui n'attend que le signal pour se jeter au milieu des dangers d'une nouvelle insurrection. Le signal est donné; c'est à Bréda que la confédération est scellée (1566). Le fameux *Compromis* est signé d'abord par neuf gentilhommes qui prennent l'engagement sacré de sacrifier leur vie pour l'indépendance de leur pays, et afin que personne ne puisse ignorer cette héroïque résolution, ils font publier et traduire dans toutes les langues le Compromis qui bientôt inonde l'Europe.

On l'a dit avec raison, quand une fois un conspirateur a tiré le glaive de la révolte, il doit en jeter au loin le fourreau, car, vaincu, ce glaive s'enfonce dans le cœur, et, vainqueur, il devient le brillant symbole de la liberté. Des paroles et des manifestes il faut promptement passer aux actes; dans des têtes comme celles des audacieux signataires du Compromis; cette transition devait être aussi rapide que l'éclair; hommes d'action, ils ne perdront point dans de vaines déclamations de rhéteur un tems précieux, et, pour ne point laisser à leur ennemi le tems de se reconnaître, ils annoncent hautement l'intention de venir braver la tyrannie sur le théâtre même de sa puissance.

Devançons-les à Bruxelles, et voyons ce qui s'y passait. Une femme, singulière préoccupation de la tyrannie qui va confier le dépôt de ses sanguinaires réactions à l'un de ces êtres passionnés, dont l'irritante sensibilité s'ouvre avec tant de bonheur aux émotions énivrantes de la pitié! une femme, Marguerite de Parme, avait été constituée gouvernante des Pays-Bas. Un conseil d'état supportait le fardeau des affaires,

et les confédérés y comptaient d'ardens auxiliaires et des adversaires implacables. A peine la résolution de ces derniers y est-elle connue que la plus grande agitation se manifeste : les deux partis sont en présence et ils exhalent avec l'exagération de la passion leurs espérances et leurs menaces. Les uns applaudissent à la courageuse détermination des confédérés ; ils déclarent qu'il faut les recevoir, et qu'on ne peut sans crime repousser la requête qu'ils viennent présenter pour obtenir l'abolition de l'inquisition, la suspension des édits contre les hérétiques, la liberté de conscience et l'annulation de l'érection des quatorze évêchés nouveaux. Les autres, au contraire, et ce sont ces hommes qui, dans les assemblées délibérantes, parlent sans cesse de mourir sur leurs chaises curules pour se soustraire au danger de marcher à l'ennemi, prétendent qu'il ne faut point transiger avec la révolte, qu'il est tems d'opposer la force à de séditieuses réclamations, et que quelques soldats suffiront pour dissiper cette poignée de factieux. L'opposition aigrit les esprits, on se passionne, on discute, on délibère ; *on délibère et Catilina est aux portes !*

Les confédérés, entrés à Bruxelles, sont descendus à l'hôtel du comte de Kuilembourg, rasé depuis par le duc d'Albe qui fit élever sur ses ruines une pyramide avec une inscription annonçant que cette maison avait été détruite parcequ'on y avait tramé une conjuration détestable contre la religion et la majesté royale. Ils ne sont que 4 à 500, mais leur faible nombre ajoute encore à leur audace. Dès le lendemain, ils se rendent au palais de la Régente, s'avançant lentement et deux à deux dans les rues de Bruxelles, et traversant, la tête haute et le regard assuré, les flots d'une multitude que la curiosité avait attirée sur leurs pas et qui attendait avec une impatiente anxiété le rôle qui lui serait confié dans un drame encore incompréhensible pour elle. Il n'était pas facile, en effet, de la passionner aussitôt pour des idées abstraites de métaphysique religieuse qui ne touchaient qu'indirectement à ses intérêts matériels ; attendez cependant, et vous allez voir ces masses, d'abord impassibles, s'ébranler bientôt menaçantes et furieuses. Un seul mot va produire sur elles l'effet de l'étincelle lancée sur la poudre.

Dans cette première entrevue, les confédérés ont à subir les humiliations de l'étiquette, les dédains insultans et les outrageans sarcasmes des courtisans. Ce sont de misérables gueux, s'écrie le comte de Berlaymont. *Des gueux!* retenez bien ce mot, car c'est lui qui remuera les masses populaires et qui ne tardera pas à retentir comme l'éclat de la foudre aux oreilles des aristocrates qui l'ont lancé insolemment à des collègues qu'ils méprisent. Déjà cependant un premier triomphe est obtenu : les fonctions des inquisiteurs sont provisoirement suspendues et les confédérés vont le célébrer dans une fête patriotique à l'hôtel de Kuilembourg.

Avez-vous vu la toile inachevée sur laquelle le sévère pinceau de David avait jeté les couleurs républicaines qui devaient reproduire l'un des épisodes les plus mémorables de la Révolution française, *le serment du jeu de paume?* Avez-vous pu contempler sans émotion la figure austère de Bailly, aussi calme au sein de cette assemblée tumultueuse qu'il le fut depuis sur l'échafaud, l'exaltation délirante de Barnave, et la tête de Mirabeau, cette tête qui, dans sa prodigieuse immensité, semble porter la Révolution tout entière, et qui vous poursuit sans cesse gigantesque et effroyable comme la tête de Méduse, au sein des tempêtes populaires qu'elle déchaîne et calme à son gré? Votre imagination ne s'est-elle point électrisée à l'aspect de tous ces représentans du peuple jurant de rester à leur poste jusqu'au jour où ils auraient doté la France d'une constitution, et de ce public déguenillé qui, lui aussi, étend ses bras nerveux, parcequ'il sent brûler sous ses haillons la flamme du patriotisme, et qu'il est fier d'appuyer de ses puissantes acclamations le serment de ses 1200 tribuns? Ne vous êtes-vous pas surpris levant involontairement la main, entraîné par le délire révolutionnaire, et jurant à votre tour que le prolétariat, cet instrument banal et si méprisé de toutes les révolutions, aurait aussi un jour sa constitution? Et cependant l'on ne sait quelle pensée aride vient glacer ces brûlantes émotions; une indéfinissable lacune semble avoir retiré la vie à cette prodigieuse création du génie, vous sentez, avec un malaise inexprimable, qu'il y manque quelque chose. Ce qu'il y manque! je vais vous le dire : c'est l'image de la

divinité vengeresse du parjure, c'est la croyance en Dieu ; c'est que pour les hommes du 18e siècle, pour cette génération rongée au cœur par l'athéisme, le serment a perdu son caractère sacré et religieux et n'est plus qu'une vaine convention humaine.

Reportons-nous au 16e siècle, et nous apprendrons ce que c'était alors qu'un serment. Les confédérés, réunis à l'hôtel de Kuilembourg, pensent que, compromis comme ils le sont, il est tems de donner cette nouvelle garantie à l'engagement qui déjà les lie. Les glaives sont tirés du fourreau ; ils se lèvent et se croisent au milieu d'un frémissement général. Les confédérés, la tête découverte, jurent avec l'exaltation qui annonce la ferveur ardente de la foi religieuse réunie au patriotisme, qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour repousser l'établissement de l'inquisition. Ils jurent encore de rester unis à la vie, à la mort, de se défendre et de se venger mutuellement, et vouent à l'ignominie des siècles le traître qui brisera les liens inviolables de la fraternité qui doit les soutenir dans cette périlleuse épreuve. Les mains levées vers le ciel, en présence du Dieu qui les entend, ils appellent sur leurs têtes toutes les malédictions, tous les tourmens de l'enfer, si, parjures à leurs promesses, ils acceptaient jamais le flétrissant pardon de l'absolutisme. Quelques instans d'un recueillement religieux succèdent à la manifestation de cet engagement solennel : on se croirait dans un temple, et il semblerait voir apparaître la divinité elle-même pour recevoir leur serment et bénir leur entreprise. Cette imposante cérémonie est terminée par une dernière consécration, du vin est versé dans une vaste coupe, elle circule de mains en mains, et chacun des conjurés y porte les lèvres à son tour, éloquent symbole du pacte sacré qui doit confondre à jamais leurs destinées. Dans des siècles plus reculés encore, le vin ne suffisait pas : il fallait du sang, du sang humain pour consacrer ces effrayantes associations ; c'est qu'en effet il y a du sang au fond de tous ces sermens vengeurs ; c'est que tout conspirateur déterminé doit jeter sa tête, comme un terrible enjeu, dans cette infernale loterie, en échange de la tête qu'il veut abattre, la gagner ou la perdre, tuer ou être tué, triompher ou mourir.

Ce n'est pas tout encore, car il faut des images visibles, des signes extérieurs, du matérialisme enfin pour exciter la crédulité de la multitude et fanatiser l'imagination des masses. L'aristocratie confédérée sent que sa parole, dépourvue du prestige plébéïen, est sans force au sein d'une population qui jusqu'alors n'avait incliné l'orgueil de son intraitable patriotisme qu'aux pieds des hommes du peuple; et cependant elle a besoin de popularité, de sympathie, d'entraînement : que fera-t-elle donc pour réussir? Ce que fit depuis Mirabeau aux états de Provence. Après avoir soulevé l'aristocratie contre lui par ses foudroyantes imprécations, repoussé par les patriciens dont il avait prédit l'extermination, en proclamant Marius le plus grand des Romains, moins pour avoir détruit les Teutons et les Cimbres, que pour avoir écrasé l'aristocratie des nobles à Rome, il se jette, haletant de fureur et de vengeance, dans les rangs du peuple; il adopte son costume, l'énergique trivialité de son langage, et, pour compléter la métamorphose, le noble comte de Mirabeau devient le roturier Mirabeau, marchand de draps à Aix. Cette pensée du génie révolutionnaire frappe Brédérode le premier; il la réalise à l'instant même qu'il la conçoit, et, dramatisant l'insultante épithète qui leur avait été adressée, on le voit tout-à-coup apparaître, au sein de l'assemblée, couvert d'un vêtement grossier, une besace sur le dos, le bâton à la main, à la ceinture une écuelle de bois, une tasse, un plat, une bouteille, et au chapeau une médaille avec deux mains entrelacées et l'immortelle devise : *Fidèles jusqu'à la besace*. Il est accueilli par un tonnerre d'applaudissemens, les acclamations frénétiques des confédérés et les cris mille fois répétés de Vivent les Gueux! Chacun brûle de l'imiter à son tour, les riches vêtemens sont mis en pièces, on foule aux pieds tous les hochets de la vanité nobiliaire; le blason démocratique, le bâton et la besace, remplacent les armoiries héréditaires; on se couvre avec orgueil des haillons du prolétariat, et les confédérés jurent tous à la fois de devenir gueux pour conquérir l'indépendance nationale.

Que vous semble, dites-moi, de cette transformation aristocratique? Est-elle moins expressive, moins grande de dé-

vouement, que la théâtrale démission de la noblesse française dans la fameuse nuit du 4 août 89, et ce sacrifice si vanté de quelques hommes enthousiastes ou effrayés, qui brûlent aujourd'hui leurs parchemins sur l'autel de l'Egalité, pour aller le lendemain à Coblentz conspirer l'asservissement de leur pays? Les aristocrates belges, avec le costume rapiécé du prolétaire, ne sont-ils pas plus imposans que tous ces hommes si orgueilleux de s'être donné la peine de naître et qui vous fatiguent du poids de leur insignifiante nullité et de l'insolence de leurs prétentions? La livrée de la misère indépendante ne va-t-elle pas mieux aux épaules aristocratiques que celle d'une brillante domesticité? N'aimez-vous pas mieux voir la noblesse dans les rues de Bruxelles, le bâton et la besace à la main, que de la suivre dans les antichambres de Versailles où elle s'avilit en se laissant marquer au front du stigmate de la plus basse servilité?

Vivent donc les gueux! car ils ont purifié dans un baptême populaire leurs titres de noblesse. Vivent les gueux! car ils se montreront dignes de la grande cause du plébéiénisme qu'ils ont adopté. Vivent les gueux! car la population tout entière qui les a compris, les accepte avec enthousiasme pour tribuns. Vivent les gueux! car ils ébranleront une puissante monarchie, briseront le sceptre de la royauté, fonderont une république, et feront flotter son glorieux pavillon au-dessus des couleurs flétries du despotisme européen qui expirera bientôt dans les convulsions de sa lente et cruelle agonie.

Ecoutez maintenant: n'entendez-vous pas mugir et éclater les fureurs du tigre catholique? N'entendez-vous pas les cris de rage et de délire du despote, blessé dans son orgueil et son fanatisme, et qui lui aussi jure l'extermination de cette population rebelle? Sa vengeance sera aussi terrible que ses imprécations. Déjà la terre frémit au loin sous le choc des armes et le poids de l'attirail guerrier qui s'avance; c'est Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, le lieutenant de Philippe, qui, à la tête des vieilles bandes espagnoles, avec ses impôts écrasans, son conseil de sang et son affreux cortège de bourreaux, vient donner le signal de la guerre, du massacre et de

la confiscation ; ses yeux irrités lancent l'éclair, sa main est armée de la foudre, sa voix sombre et farouche demande du sang.

Fuyez, fuyez, hommes pusillanimes, qui ne savez que maudire et trembler en présence des ébranlemens révolutionnaires qui viennent troubler les monotones jouissances de votre indolente oisiveté; fuyez, ceci est la guerre du désespoir contre la tyrannie furieuse; fuyez, car il faut du cœur pour prendre le mousquet, s'armer du glaive, l'enfoncer dans la poitrine d'un ennemi ou sentir au cou l'étreinte glaciale de la hache qui doit l'abattre. Les conseils de la peur triomphent, la terreur s'empare d'une partie de la population, et cent mille familles, l'histoire le dit, vont manger le pain amer de l'exil. (1567.)

Après avoir retracé les principales causes et quelques uns des caractères de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II, après en avoir en quelque sorte posé les préliminaires, en introduisant les deux partis sur la scène, et en les plaçant en présence, nous laisserons à l'histoire générale le soin d'en reproduire les vicissitudes et les incidens variés dans ses vastes annales. La rapidité d'une esquisse et sans doute aussi la patience de nos lecteurs s'accommoderaient peu de la longueur de nouveaux développemens historiques, douloureux d'ailleurs pour l'humanité et flétrissans pour l'ame. Car, nous devons l'avouer, nous ne nous sentons pas la force de marcher sans cesse les pieds dans le sang, et il nous faudrait au front un bandeau de glace pour maîtriser les émotions que le spectacle de la patrie, honteusement déchirée par des monstres fanatiques qui s'en disputent les lambeaux, doit soulever impétueuses et violentes dans tout cœur passionné. Nous éviterons donc de prêter notre plume à la description d'atrocités qui la feraient frémir entre nos doigts, et nous exalteraient au point de la briser de désespoir, de dégoût et d'horreur. En assistant plus longtems à cette tuerie catholique, en voyant se dérouler sous nos yeux le sac de Malines, d'Anvers, de Gand, de Zutfen, de Narden, et les noyades de Harlem, les cris de

colère, qui s'échapperaient de notre poitrine oppressée, prendraient, nous le sentons, un caractère de violence sanglante qui nous exposerait au reproche d'un fanatisme réactionnaire et farouche.

Bornons-nous donc à enregistrer les résultats de cette révolution religieuse et politique, qui, plus qu'aucune autre, laissa profonde et indestructible sur le sol de la Belgique l'empreinte de son sanglant passage. Quinze ans de boucherie, de massacres et d'extermination ont fatigué les bourreaux et les victimes. L'inquisition est forcée de lâcher sa proie, et, écumante de rage, elle va chercher des populations plus serviles pour épuiser le redoublement de ses fureurs. Mais bientôt les dissentions intestines viennent ajouter aux désastres irréparables de cette crise les malheurs de la guerre civile, et la patrie s'enveloppe d'un long voile de deuil, en voyant ses enfans tourner les uns contre les autres les armes qu'une pensée commune leur avait mises à la main. L'unité religieuse brisée appelle bientôt la dissolution de la confédération politique. Le Nord conserve sa foi nouvelle au protestantisme, le Midi, au contraire, retourne à la domination catholique; ainsi séparés par l'immensité des dissentimens religieux qui la divisent, ils sont conduits, par l'entraînement inévitable des positions qu'ils ont acceptées à l'accomplissement des destinées diverses qui leur sont réservées. La Hollande protestante signale son émancipation, en proclamant la déchéance de la souveraineté espagnole, les droits de l'indépendance religieuse et politique, et elle scelle enfin les liens de la fraternité qui doit unir ses provinces par l'adoption de l'Union d'Utrecht. (1579, 29 janvier.) Les provinces Wallonnes, au contraires, soumises à l'obéissance passive du catholicisme, vont expier le crime de la rébellion, en acceptant le joug de l'Espagne, les prétentions de l'intolérance romaine et les ignominieuses conditions du traité d'Arras. (1579, 23 mai.) L'expérience a prononcé entre ces deux solutions opposées, et l'inexorable vérité des faits nous dit assez de quel côté, depuis cette séparation, furent la grandeur, la prospérité, la dignité, l'indépendance; de quel côté, au contraire, l'on trouve la nullité, la misère, la dé-

moralisation, l'asservissement. Voyez la Hollande renaître victorieuse du sein des flots où elle s'est ensévelie avec ses oppresseurs, s'avancer majestueuse et le trident à la main comme la reine des mers; voyez s'élever au milieu de ses marécages ces villes aériennes, suspendues en quelque sorte au dessus de l'abime des mers, environnées des vagues mugissantes qui viennent se briser contre leurs murs, et qui vous révèlent, dans leur fantastique construction, la lutte patiente contre la fureur des élémens et la victoire du bras humain sur les décrets de la nature; admirez ses monceaux d'or, ses villages de millionnaires, ses flottes nombreuses, ses vastes établissemens coloniaux; voyez enfin cette ligne de boutiquiers, monopolisant le commerce du monde, initiant tous les peuples aux progrès de l'industrie, se parant des glorieux lauriers de ses victoires navales, et inaugurant une république, encore souillée, il est vrai, de l'impur alliage de l'aristocratie mercantile, en présence de l'unité monarchique qui continue de peser sur l'Europe.

Gloire donc à la Hollande républicaine! Pitié! pitié pour la Belgique ravagée par le cruel d'Albe, qui, nouvel Attila, semblait avoir juré à son tour que *l'herbe ne reparaîtrait plus sous les fers de son cheval!* Donnons une larme à ses malheurs, car jamais spectacle plus déchirant ne vint soulever la saignante amertume d'un cœur dévoué au culte de l'humanité. S'il faut en croire les historiens, (Grotius, Bentivoglio, Strada, le Comestagio, de Thou,) cette contrée, veuve de ses industrieux habitans, n'offrait plus que l'image lugubre d'un désert aride: la terre, frappée de stérilité, était couverte d'arbres, de ronces et de broussailles. Ces beaux villages de Flandre, quelques années auparavant si populeux encore, ne comptaient plus un seul habitant; ils étaient devenus le refuge des chiens et des loups qu'on voyait pressés par la faim, dévorer les malheureux qui, pâles et décharnés, voulaient mourir sur la tombe de leurs ancêtres. Partout des décombres, des ruines, les désastres de l'extermination. Les plus illustres citoyens de ce pays, réalisant le serment prêté à l'hôtel de Kuilembourg, étaient livrés à la plus effroyable

misère et obligés de tendre leur main mutilée à l'obole de la dédaigneuse charité du vainqueur.

Et la démocratie? Chantons son hymne de mort, car nous assistons à ses funérailles. Tous les hommes à l'ame énergique, à la pensée fière et indépendante, qui avaient échappé aux fureurs réunies des combats, de l'échafaud, de la peste et de la famine, préférèrent les dangers de l'exil à la honte de l'asservissement. Missionnaires de la liberté et de la civilisation, ils vont promener dans divers pays les secrets de leur industrie, leurs idées d'indépendance. Ils seront, dans le grand œuvre de l'émancipation humaine, les précurseurs de ces révolutionnaires de 1640 en Angleterre, qui, pour se soustraire à la persécution, allèrent demander au Nouveau Monde un sol libre où ils pûssent installer cette république démocratique, l'admiration de la génération nouvelle, le désespoir de ce vieux peuple monarchique qui descend tous les jours dans la tombe avec ses préjugés, ses rancunes, ses terreurs et ses superstitions héréditaires. Dès ce moment, il devient impossible de décrire le mouvement de la démocratie; elle disparaît complétement de l'histoire, et nos annales dépouillées de leur intérêt révolutionnaire, n'offrent plus que la monotone répétition de ces pages insignifiantes destinées à éterniser les excès, les luttes et les folies du despotisme. Pendant longtems le peuple semblera avoir donné sa démission ; vous ne retrouverez plus dans son sein le fracas étourdissant de la place publique, les immenses clameurs de la multitude, les tumultueuses émotions de l'insurrection, les bouillonnemens de l'anarchie démocratique; car les pratiques religieuses, les pieuses cérémonies du catholicisme et l'énivrement des émotions mystiques vont suffire à son activité épuisée. Flanquée de moines, de couvens, de basiliques, la Belgique ne nous apparaît plus que comme un cadavre que les secousses du galvanisme sembleraient impuissantes à agiter. Cet entr'acte historique ne cessera que lorsque la France, déployant, à la tête de l'Europe, la bannière de la régénération sociale, apportera au monde la parole de l'égalité, et résumera, en quelques années, l'application des travaux de l'esprit humain

pendant 40 siècles. Auparavant toutefois nous aurons à nous occuper de l'insurrection dirigée en 1787 contre Joseph II et ses innovations, car il faut nécessairement rendre son caractère véritable à une époque étrangement défigurée par l'esprit de parti ; c'est donc sur le terrain de la vérité historique que nous donnons rendez-vous au lecteur impartial pour un troisième article.

ADELSON CASTIAU.

Avesnes, le 15 Avril 1832.

M. Lebeau, Président du Tribunal d'Avesnes,

A M. Henri Berthoud.

Je vous prie d'agréer mes remercîmens pour le charmant cadeau que vous avez bien voulu me faire et pour la bonté que vous avez eu de présenter mes notices à la Société d'Emulation. Agréez aussi mes excuses pour le retard que j'ai mis à vous informer du résultat de mes recherches sur les idées superstitieuses répandues dans l'arrondissement d'Avesnes : mon peu de succès et une maladie, dont je ne suis pas entièrement rétabli, en ont été la cause.

Lorsque je me suis engagé à vous fournir les sommaires de divers contes de sorciers et de revenans propres à l'arrondissement d'Avesnes, un tel engagement me semblait facile à remplir. Plein de l'espoir de rassembler assez de sujets pour en former un ample recueil, je me suis adressé d'abord à ces conteurs des veillées, dont les effrayantes narrations imposent silence à tout un auditoire féminin, en rendent toutes les oreilles attentives, en font dresser tous les cheveux; ensuite, et dans l'accablement de la fièvre, j'ai, durant mes longues

insomnies, épuisé le répertoire de deux garde-malades : des récits décousus, incomplets, monotones, dénués d'intérêt, voilà tout ce qu'il m'a été possible de recueillir.

Ce sont toujours, ou des vieilles malfaisantes, au front couvert de rides, aux yeux éraillés et sanguinolents, au nez et au menton se joignant par les extrémités proéminentes, qui vont le corps appuyé sur un bâton et courbé vers la terre, d'un pas traînant et mal assuré, distribuer sous l'apparence de bonbons, de fruits secs, de caressantes chiquenaudes, ici des langueurs aux jeunes filles, là des maladies aigues aux petits enfans; ou de malicieux bergers qui, pour amuser leurs loisirs, se plaisent à gâter la pâte, à retarder la conversion de la crême en beurre, à répandre les germes d'une épizootie dans une basse-cour, à faire danser de graves personnages un pan de la chemise aux dents; ou des sorciers et des sorcières de toute condition, se rendant la nuit, à travers les airs, au sabbat, juchés sur des manches à balai, tantôt au dessus d'une bruyère, tantôt vers le coin d'un bois, pour danser au rond, autour de Satan, qui préside à la fête sous les traits d'un bouc; ou des gens crédules, mais qui plus occupés du présent que soucieux de l'avenir, et cédant à l'espoir d'obtenir du diable une bonne composition, portent à minuit une poule noire dans un carrefour, d'où, malgré le cri trois fois répété d'*argent de ma poule*, ils ne remportent communément, au lieu des trésors qu'ils s'étaient promis, que des coups de fourche; ou des esprits affublés de lugubres linceuls qui, pour obtenir des prières, l'accomplissement d'un vœu, d'une promesse, reviennent au milieu des ténèbres dans leurs anciennes demeures, remuer les meubles, secouer des chaînes, lutiner, avec un vacarme épouvantable, les vivans qui leur ont succédé, les tirer par les pieds, les épaules, les oreilles, leur enlever leurs couvertures, et les arracher aux douceurs du sommeil pour les jeter dans les angoisses de la peur.

Le talent peut, il est vrai, tout embellir, donner à tout de la grace et des attraits :

« D'un pinceau délicat l'artifice agréable
« Du plus affreux objet fait un objet aimable. »

Les *Chroniques et Traditions surnaturelles de la Flandre* en offrent la preuve. Aussi ne doutè-je pas que vous ne puissiez tirer un grand parti de toutes ces croyances; mais aucune n'est particulière à l'arrondissement d'Avesnes, et ce n'est pas là qu'elles ont pris naissance ni qu'elles se sont fécondées.

Les sorcières sont de tous les lieux et de tous les tems. Toujours et partout il s'est rencontré des femmes disgraciées de la nature ou maltraitées par les ans que la superstition a douées d'un pouvoir surnaturel; mais, quoique les sorcières réunissent les différentes attributions des sybilles, des pythonisses, des enchanteresses, des magiciennes, des lamies, des fées, il ne leur est plus donné d'abaisser les cieux, de suspendre le globe de la terre, de pétrifier les eaux, de délayer les montagnes, d'obscurcir les astres : aussi se bornent-elles à quelques obscurs maléfices dont l'histoire n'a rien de piquant.

La peur des revenans est, selon toutes les vraisemblances, presqu'aussi ancienne que le dogme de l'immortalité de l'âme, et remonte de même aux premiers âges du monde. On croyait que les ames des morts quittaient fréquemment l'empire des airs, leur séjour habituel, et descendaient sur la terre où la plupart se procuraient de l'emploi. Les unes, prenant sous leur protection les lieux qu'elles avaient habités quand elles étaient revêtues d'un corps, ou les personnes qu'elles avaient chéries, devenaient des divinités tutélaires; d'autres, ayant conservé leurs inclinations perverses et se plaisant comme dans la vie humaine à faire le mal, affligeaient capricieusement de misérables mortels des plus cruelles maladies. Plusieurs n'avaient d'autre but que de solliciter un souvenir, un tombeau; de révéler un secret, de découvrir une chose cachée, de réparer une omission, d'engager quelqu'un à satisfaire pour elles des obligations dont un trépas imprévu ne leur avait pas laissé le tems de s'acquitter. Si peu d'hommes achèvent l'œuvre de la vie! Quel est celui qui ne laisse pas en

mourant quelque affaire entamée, quelque entreprise imparfaite, quelque projet dont l'exécution avait été remise à des jours que la mort a retranchés. Dévouées à la nuit éternelle, les ombres n'apparaissaient ordinairement que la nuit. La blancheur mate et lugubre des draperies dont elles étaient couvertes comme de longs voiles, aidant à les distinguer dans les ténèbres, contribuait à rendre leur aspect effrayant. L'apparition des ombres était dans l'antiquité un fait reconnu, et si Pline le jeune hasarde quelques doutes timides, on voit qu'il penchait lui-même à le considérer comme certain.

Le sabbat date de tems moins reculés; ni les Grecs ni les Romains n'en eurent l'idée, il doit l'être aux pâturages de la Gaule. Les cérémonies du sabbat sont celles d'un culte réprouvé. Pan fut pour les pâtres Gaulois l'objet d'une vénération aussi durable que profonde : la proscription dont cette divinité fut frappée, les persécutions même ne purent les contraindre à délaisser entièrement ses autels. Ils allaient la nuit dans les lieux déserts adresser leurs hommages à Pan, représenté comme autrefois dans les temples sous la figure d'un bouc. La flamme du sacrifice, le chant, la danse qui l'accompagnaient, le festin dont il était suivi, la précaution qu'avaient les assistans de s'y rendre sans être vus, devinrent le fondement de toutes sortes de conjectures, et le texte des plus malveillans commentaires. Telle est l'origine des mystères ténébreux du sabbat et du pouvoir magique des bergers. La figure d'un bouc est, à quelques accessoires près, celle du diable de la multitude créé par les peintres à l'image du Dieu des champs et des troupeaux.

Il faut remonter aux doctrines du druidisme, pour découvrir le principe des vertus attribuées à la poule noire. Elles sont le chimérique produit d'une réminiscence confuse des métamorphoses de Ked ou Ceridguen, qui se transforma en poule noire pour avaler Gouyon, changé lui-même en grain de blé. Ceridguen était la favorite d'Hyano-Bras, le premier des Druïdes, et la mère de Mor-Vran, le chef des navigateurs, de Creiz-Vion, ou le milieu de l'œuf, la plus belle fille du monde, et d'Avag-Du, le castor noir ou l'ignorant.

Quelqu'étranges que puissent nous paraître de semblables imaginations, le sourire du dédain nous siérait mal : nous ne devons pas oublier que le siècle des lumières est aussi celui des Mesmer, des Cagliostro, des Lenormand et des tireuses de cartes. Croire est une nécessité pour l'homme, et lorsque d'augustes vérités cessent d'être l'objet de sa foi, souvent les erreurs les plus flétrissantes les remplacent. Tandis que l'athéisme rompant toutes les digues répandait sans obstacle ses désolantes doctrines, dom Gerle amenait aux pieds de Catherine Théos les plus ardens persécuteurs du clergé; ce fut sur les autels renversés des chrétiens que s'élevèrent les autels des théophilantropes, et plusieurs de ceux qui répudient avec dérision la morale de l'évangile, préconisent celle des disciples de Saint-Simon.

La législation particulière du Hainaut ne permet guère de douter qu'on ne crût aux sorciers dans cette province, comme on y croyait dans toute la France au tems de Charles VIII, et beaucoup plus tard encore, lorsque la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de Grève; mais en inférer que la crédulité soit excessive dans l'arrondissement d'Avesnes, autrefois partie du Hainaut, ce serait outrer étrangement les conséquences d'une disposition philantropique, celle de l'article 22 du chapitre 135 des chartes générales de la province, qui prescrivait de nourrir des malheureux que des lois moins humaines condamnaient ailleurs à la mort. Le reste du chapître est consacré tout entier aux lépreux, il faudrait donc en conclure aussi que cette contrée est infectée de la lèpre.

Si, comme partout, on a longtems conservé dans l'arrondissement d'Avesnes des traditions que l'esprit du siècle réprouve, elles y sont aujourd'hui tellement oblitérées qu'à peine en aperçoit-on la trace. La source qui m'avait paru devoir être la plus abondante, se trouvant ainsi tarie, et les conteurs du tems ne m'ayant rien appris, j'ai feuilleté nos annales; mais que peut-il rester à glaner dans un champ moissonné par les Delrio, les Ribeneira, les Gazée, les auteurs du *Pédagogue chrétien* et des *Sept-trompettes*? Quoiqu'il

ne soit guère probable que la relation suivante, extraite d'un mémoire manuscrit sur Avesnes, leur ait échappé, je n'hésite pas à la transcrire, si non pour remplir un engagement contracté trop légérement, au moins pour vous donner une preuve de ma bonne volonté !

« En l'an 1498, le jour de la présentation de Notre-Dame » au temple, durant qu'on chantait les matines, les François » ont surpris la ville d'Avesnes, et y estant entrez jusqu'au » petit portail de l'église commençant à piller se leur estait » apparu une honorable dame avec une baguette blanche en » la main qui leur donna telle épouvante qu'ils s'entretuèrent » pour s'enfuir en mémoire de quoy l'on donne aux enfants » ledit jour des acgnolles (*petits gâteaux*) et en a esté fait ce » carme cronique.

« Vota preCesqVe tIbI popVLVs CVM Cantat AVesnas
« Vrbe fVgas GaLLos VIrgo beata feros. »

Agréez l'expression des sentimens très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

I. Lebeau,

Membre correspondant de la Société Royale des Antiquaires de France et de la Société d'Emulation de Cambrai.

CHARLES-QUINT A DUNKERQUE,

EN 1520.

1520. — Cette époque est sans contredit une de celles qui s'ouvrent les plus vastes aux recherches de l'historien. Les romanciers y ont aussi, comme vous savez, trouvé une nourriture fort substantielle à leurs légendes : à ces délicieux contes qui savent si bien intéresser l'imagination, réfugiée l'hiver au coin du feu. D'autres sont encore, qui ont eu l'idée de pénétrer plus avant dans nos vieilles chroniques, mais là, c'est presque la nuit des tems : passons.

L'Europe engourdie venait de s'éveiller d'un sommeil de plusieurs siècles, et souriant aux illusions qui l'entouraient, elle contemplait dans un silence extatique son auréole pâle encore, mais qui devait un jour la couronner, resplendissante d'immortalité !

Et la civilisation s'avançait, craintive dans son allure, trébuchant à chaque pas dans les langes en lambeaux de la barbarie. Fille de l'infortune, elle venait, ignorée de tous et sublime, demander aux peuples l'hospitalité, leur offrant en échange, avec l'oubli de longues souffrances, des jours riches de bonheur et de gloire !.... Et la France la première, altérée qu'elle était de gloire, toute étrangère au bonheur, lui tendit une main amie, lui jura une alliance sympathique.

François I[er], qui venait de monter au trône, s'empressa par ses talens et la subtilité de son esprit de reprendre, pour la rendre plus grande encore, la tâche que son prédécesseur avait si noblement commencée. Louis XII à sa mort avait laissé la France heureuse ; c'était beaucoup ! mais elle voulait davantage, cette France rêveuse d'un si vaste avenir !... Le nouveau monarque lui acquit le premier le titre de « *Grande nation.* » — Sa justice et son amour pour ses sujets avaient mérité à l'un le nom de *Père du peuple*, l'autre s'entendait nommer avec orgueil, *un guerrier illustre, le restaurateur des lettres.*

On sait le conflit qui s'alluma plus tard entre ce dernier et Charles-Quint au sujet de l'Empire d'Autriche. Charles-Quint apportait aux droits de cette couronne la protection de Maximilien mourant; puis l'éloignement de ses Etats présageait moins d'ombrage à la liberté germanique. — Les électeurs craignaient toujours de donner un maître à l'Allemagne. — Le Roi de France s'appuyait, lui confiant, sur la faveur simulée de l'astucieux Léon X.

Charles fut proclamé Empereur.

C'est de cette époque de la vie du moderne Dioclétien (je ne sais où je l'ai déjà vu nommer ainsi), que date la narration que j'ai à vous faire. On voudra bien pardonner la digression que je me suis permise, non que j'ai eu l'intention d'y *clouer*, comme eût dit Montaigne, le sujet que je devais traiter (peu de mes réflexions y sont conséquentes); mais en considération de l'habitude que je me suis faite de converser souvent avec moi-même. Ainsi, tout ce qui précède ne vous concerne qu'autant que vous le voudrez bien.

Donc c'était en 1520, vers le milieu du mois de juillet. Charles-Quint ayant quitté l'Espagne pour aller recevoir de ses nouveaux sujets la couronne impériale, avait séjourné quelques jours en Angleterre; puis il avait débarqué à Calais où s'était terminée son entrevue avec Henri VIII. C'était de cette dernière ville qu'on attendait alors le comte de Flandre,

car c'est en cette qualité qu'il se rendait à Dunkerque, désireux de visiter cette partie de ses Etats.

Le tems était superbe : le ciel pur, l'air calme. Un joyeux soleil courait en figures fantastiques sur les pignons à l'espagnole des maisons : et vrai ! l'on eût dit, à voir les esprits, le soleil, l'air, qu'ils s'étaient confondus en un prisme brillant ; qu'ils s'étaient harmonieusement unis, pour se répandre en gaîté et en bonheur ! La population entière s'était portée bruyante et onduleuse comme une mer, au devant du prince. Un vrai jour de fête, ma foi, du bon vieux tems ! Les rues fort étroites alors avaient peine à contenir tout le monde. Age d'or des souverains, où leur présence excitait encore chez les peuples ces acclamations naïves, exerçait d'elle-même sur eux une influence magnétique !...

Le grand pensionnaire, les magistrats, le clergé et tous les ordres religieux décorés, suivant la coutume du tems, des reliques de la paroisse, marchaient en cortège, précédés des couleuvriniers ou canonniers de la ville, vêtus de justaucorps rouges et bleus, qui tenaient la tête de la procession. Après eux, venaient les archers et les sergens, en rouge et jaune, puis les arquebusiers en rouge et brun. On voyait derrière le commandant de la place, le sieur de Vleteren, et à ses côtés, le bailli ; tous deux à cheval, le dernier portant la verge de justice comme insigne de sa dignité ; puis enfin les principaux bourgeois de la ville qui fermaient la marche.

Dans cet ordre on s'avança bien avant hors des murs, et ce ne fut que vers cinq heures du soir que Charles-Quint se montra aux portes de la ville. Alors le corps de la magistrature s'approcha du monarque, et tous ayant mis un genou en terre, le pensionnaire, Nicolas Cortewille, lui adressa une courte allocution. Je crois à propos de la reproduire ici : elle ne peut manquer d'offrir un contraste curieux avec les félicitations *anti-féodales* que, de nos jours, les Rois accueillent dans leurs tournées. Mais on aura soin de ne point oublier qu'alors nous étions en 1520, et que tout cela se passait au fond de la Flandre.

Or, voici le discours du pensionnaire.

« *Très-haut, très-noble, très-puissant et très-victorieux*
» *Prince, notre redouté et souverain Seigneur, vos très-hum-*
» *bles et très-obéissans sujets, les capitaine, bailli, bourgue-*
» *maître, échevins et conseillers avec toute la communauté de*
» *votre ville de Dunkerque, vous présentent les clefs d'icelle,*
» *ensemble leurs corps et leurs biens pour en faire votre noble*
» *plaisir et volonté.* »

Après ce compliment tout imprégné, comme on peut voir, de respect et d'obéissance passive, Charles-Quint prit les clefs des mains du pensionnaire, puis les lui rendant aussitôt, lui dit : — et je pense même qu'on a conservé encore aujourd'hui la même formule, — ce peu de mots, à savoir, qu'elles *étaient fort bien entre ses mains*. Il se dirigea ensuite vers la ville, accompagné de toute sa cour qui était de plus de trois cents personnes. C'est alors qu'il fallait voir cette multitude déchaînée, se ruant, se heurtant à l'envi, balayée et flottante. Ici c'étaient des habits mis en pièces, des injures : là des coups donnés et rendus : des plaintes et des chants, des cris de joie, des pleurs! là, les faibles, comme toujours, victimes des forts. Bref, rien ne manquait à ce qui constitue d'ordinaire une réjouissance publique. Puis c'étaient les archers, à la voix sonore, aux gestes menaçans, — les gardes municipaux du seizième siècle, — qui venaient avec leurs hallebardes rétablir l'ordre parmi les turbulens; ce qui n'empêchait nullement ceux-ci de recommencer de plus belle un instant après. Age d'or, je le répète, celui où les souverains recevaient de telles marques d'empressement!

Dans toutes les rues où devait passer le Prince, on voyait de chaque côté des maisons des flambeaux de cire blanche entourés de peintures et d'arabesques. Le pavé était couvert d'herbes et de sable. Quelques façades aussi étaient tapissées de tableaux religieux et d'ornemens de dévotion; d'autres, pavoisées de vieilles voilures, de signaux de navires. Le peuple, de son côté, avait allumé des feux de joie en plusieurs endroits, heureux qu'il se trouvait, par ce faible hommage,

de témoigner aussi, lui, le plaisir qu'il avait à recevoir son nouveau maître! En attendant le souper, Charles demanda à visiter la ville. Le bailli s'empressa de satisfaire à ses désirs, et le conduisit d'abord sur la petite place, devant l'Hôtel-de-ville, où l'on avait dressé la veille un théâtre en plein vent. On devait y représenter une de ces comédies mystiques, qu'on appelait alors *farces* (je ne sais trop pourquoi), et dont l'histoire de la Bible fesait à peu près tous les frais. C'était une de ces scènes du tems où s'encadrait presque toujours une soixantaine de personnages *nécessaires*, souvent davantage, et jamais moins. On y voyait paraître successivement, et dans les accoutremens les plus bizarres, Dieu le père, Jésus-Christ, la Vierge, le vieil Hérode, que sais-je moi? Ceci toutefois avec accompagnement obligé d'anges et de démons qui, pour la conclusion de l'ouvrage et au grand triomphe de l'Equité et de la Morale, s'engloutissaient, les uns dans les abîmes sans fond d'un Tartare de *circonstance*, au même instant que les autres allaient recevoir dans les *frises* célestes la récompense des bienheureux!

Le Prince assista à la représentation, et s'éloigna fort satisfait de ce genre de spectacle tout nouveau pour lui, non sans avoir voulu laisser aux comédiens improvisés des marques de sa munificence toute royale. Le magistrat fut alors l'installer dans une des salles de l'Hôtel-de-ville qui devait lui servir de résidence jusqu'au moment de son départ.

Et le soir, après que le soleil eut disparu derrière les nuages, chaque maison s'éclaira tout-à-coup et comme par enchantement: une illumination complète, vrai Dieu! Mais qu'il était beau le soleil dans ses dernières agonies! Qu'ils étaient pleins d'éloquence, sublimes, ces longs rayons mourans qui venaient scintiller aux fenêtres de Charles-Quint! Il y avait de la profondeur, de grandes pensées dans le rapprochement que fesait naître cette scène solennelle d'un jour brillant qui finit et d'un conquérant à son aurore, qui plus tard prétendit se faire une couronne de l'univers! Bonaparte, Cromwell, vous aussi, vous avez vu s'éteindre des soleils bien beaux! — Oh! dans ce moment, il y avait tant de parfum,

tant d'harmonie dans l'air! Un de ces courts intervalles, voyez-vous, où l'âme s'endort bercée d'illusions. Charles ressentait alors toute leur influence et semblait se perdre avec bonheur dans ses rêveries.

Après le repas, il s'était montré au balcon de sa chambre, et sa présence avait été le signal de nouvelles démonstrations de joie. Des sérénades lui furent données, puis des cris, des chants, des décharges d'arquebuse retentirent de tous côtés, jusqu'à ce que la fatigue et les émotions diverses de la journée appelèrent chacun au repos.

Le lendemain, l'Empereur, monté sur une mule richement caparaçonnée, se rendit à l'église, suivi de sa cour qui était composée de gentilshommes Allemands, Espagnols et Flamands. On distinguait parmi eux le cardinal de Croï, archevêque de Tolède, les archevêques de Valence et de Palerme, l'évêque de Liège, les comtes de Ravestein et d'Hoogstraete, et d'autres personnages de qualité. Après une grand'messe célébrée par le doyen de la paroisse, on retourna à la Maison-de-ville, et bientôt le Prince parut comme la veille à la fenêtre du balcon, de laquelle pendait un immense tapis de velours, avec deux carreaux de drap d'or qui soutenaient un missel. Le magistrat le pria de vouloir prêter le serment consacré par ses prédécesseurs, ce qu'il fit de la meilleure grâce du monde. Après quoi, et aux acclamations de la foule qui se pressait sur la place, le pensionnaire s'approcha de Charles-Quint et lui offrit le présent accoûtumé de la ville, à savoir, quatre muids de vin de Beaune auxquels il ajouta six goblets en vermeil de la valeur de trente-trois livres de gros (*) et d'un travail exquis. Le tout fut accueilli par le nouveau *Comte de Flandre* avec des témoignages de grande satisfaction.

Vers les onze heures du matin, Charles-Quint quitta Dunkerque, après avoir prié les magistrats de remercier en son

(*) 2470 livres 1 sol de France.

nom la ville de la réception qui lui avait été faite, et leur laissant la promesse de se montrer, en toute circonstance, le protecteur des habitans dont il emportait les regrets unanimes.

Si vous visitez un jour nos contrées; s'il vous prend fantaisie de venir contempler notre belle plage incessamment baignée par une mer d'émeraude; et ces montagnes de sable si fragilement séculaires, d'un aspect si pittoresque; adressez-vous alors à quelque brave marin, à l'une de ces joyeuses figures où rit sans cesse une franche bonhomie. C'est chez lui qu'il vous va conduire; c'est du tiroir de quelque meuble vermoulu qu'il retirera le parchemin tout crasseux qu'une muse locale aura sillonné de vers bien lourds, bien apologétiques. Ou peut-être encore aurez-vous découvert tout d'abord en entrant, adhérent à la cheminée, un immense tableau où courent confondues mille couleurs. Pitié! la main du tems n'a pas même épargné son cadre sculpté de chêne massif! Dépôts précieux, héritage sacré transmis de génération en génération, et toujours accueillis avec respect, avec amour! — Ce tableau poudreux? c'est l'entrée de Charles-Quint à Dunkerque en 1520. Ces vers surannés! ils chantent la gloire et les vertus du grand monarque!

Comte de Flandre, Duc de Bourgogne, Archiduc d'Autriche, Roi de Jérusalem, Roi d'Espagne, Roi des Romains, Empereur!!..... Et mourir dans un couvent, simple frère d'un ordre!

Charles-Quint et Saint-Just! — Sainte-Hélène, Bonaparte!...

P*. L*.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(8e ARTICLE.)

DOMINIQUE BAUDIER.

Dominique BAUDIER, ou *Baudius*, naquit à Lille, le 8 avril 1561 ; la rigueur extrême du duc d'Albe contre les protestans engagea la famille de cet enfant à prendre la fuite. Son père et sa mère avaient embrassé la réforme de Calvin, et, pour se garantir du bûcher, s'étaient retirés à Leyde. Notre auteur y perdit son père, homme de bien et d'honneur, à qui le duc d'Albe lui-même n'aurait pu faire d'autre reproche que celui de sa religion.

La paix de Gand étant survenue, *Marie Heeme*, mère de Baudier, affligée de la mort de son époux, mais animée par la tendresse maternelle, retourna dans ses foyers par le bénéfice de l'amnistie. On avait pillé sa maison et confisqué tous ses biens. Elle n'eut point le courage de résister à ce coup qui réduisait son fils à la misère : elle mourut de chagrin.

Privé du seul appui de son enfance, et ne trouvant pas même le sentiment de la pitié dans sa patrie, où tous les citoyens, devenus catholiques, abhorraient les huguenots jusqu'au berceau, le jeune Baudier partit courageusement pour

Genève, et ne voulut devoir sa fortune qu'à lui-même. La pauvreté, qui fut son premier maître, le servit comme elle fait toujours, quand elle s'attache aux esprits fiers et passionnés pour la gloire. Les lettres étaient alors dans la plus haute considération en Europe, et Genève renfermait dans son sein les plus illustres des savans qui ont étendu et propagé le calvinisme jusqu'à nous. Là surtout brillaient Théodore de Bèze, Lambert Daneau, Antoine de la Faye. Tels furent les premiers bienfaiteurs et les généreux maîtres du jeune Baudier.

Rempli de leurs préceptes et de leur stoïcisme, attaché inviolablement comme eux *à la bonne cause*, il se rapprocha de sa patrie, et soutint à Gand ses thèses théologiques avec les plus grands applaudissemens. Ces exercices publics des écoles, fort dédaignés aujourd'hui, parceque le latin n'est plus la langue universelle, et qu'ils n'offrent plus rien de neuf, étaient, dans ce tems, de grands spectacles où les rois, et même les reines et les princesses daignaient assister, et par conséquent toute leur cour avec eux. Il est vrai que les théologiens du seizième siècle joignaient à cette connaissance sacrée les autres sciences et les lettres humaines, et qu'ils fesaient entrer dans leurs thèses beaucoup de lumières puisées dans la philosophie des anciens et dans la jurisprudence; ce qui leur donnait une variété, un intérêt, des preuves même qu'on ne voit plus dans la scholastique isolée, qui marche à présent toute seule.

Glorieusement initié dans la théologie, Baudier alla s'établir à Leyde, pour y approfondir le droit sous le savant Hugues Doneau, qui, après avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemi, s'était réfugié dans cette ville.

La ville de Leyde, en considération de son mérite, lui donna le droit de cité, et le nomma, en 1585, l'un des ambassadeurs que les Etats-Généraux envoyèrent cette année à la reine Elisabeth. Il fut distingué, entre ses collègues, par cette princesse qui savait si bien apprécier les hommes; et l'on a depuis imprimé une lettre latine qu'elle lui écrivit, en réponse à des vers qu'il lui avait adressés. Baudier forma plu-

sieurs liaisons à Londres, et gagna surtout l'amitié du célèbre Philippe Sidney, dont la mort lui coûta depuis bien des larmes.

En 1587, il fut inscrit sur le tableau des avocats de la Haye, et vint en France. C'était le tems où le sceptre échappait des mains de Henri III, imposant sans cesse des subsides nouveaux, mécontentant les Parisiens, haïssant les huguenots, craignant les catholiques trop zélés, faisant des processions, et se livrant à la mollesse et à la sécurité sur les bords du précipice et à l'entrée de sa tombe.

Baudier vit tous ces grands mouvemens prêts à éclore; il entendit les hommes fameux dont le génie donnait l'impulsion à la multitude, et s'attacha aux vrais serviteurs du Roi. Il s'appliqua principalement à mériter l'estime du premier président, Achille de Harlay, qui le fit recevoir avocat au parlement de Paris. Du reste, pendant cet orage violent, où la moitié de la France s'arma pour égorger l'autre moitié, quoiqu'il eût fait son choix, il eut la sagesse de ne mécontenter personne du parti contraire.

Le dernier Valois ayant été assassiné, Henri IV, en montant sur le trône, nomma Chrysostôme de Harlay, fils du premier président, son ambassadeur en Angleterre. Baudier, affligé du spectacle continuel des guerres civiles qui désolaient la France, suivit ce nouveau ministre à Londres. Il y revit Elisabeth, ses protecteurs, ses anciens amis.

Au milieu d'une vie errante et dissipée, il regrettait ses livres, ses goûts, son loisir. L'ambition lui souriait, mais elle ne pouvait point le rendre heureux. La magnificence de Paris et de Londres n'avait pu remplacer l'amour qu'il avait toujours eu pour la simplicité. Il retourna donc auprès de ses chers Bataves, à Leyde. On l'y nomma unanimement professeur d'éloquence en 1606. L'année suivante, il fut élu successeur de Paul Mérula, dans la chaire d'histoire, et tous les magistrats coururent écouter les leçons qu'il donna sur Ta-

cite. Ce n'étaient pas des enfans, c'étaient des hommes, et des hommes en dignités, qui allaient alors entendre ces savans dont la race est éteinte, et qui, également capables de professer toutes les sciences, fesaient encore des vers purs comme ceux des anciens.

Baudier expliqua aussi le droit romain; mais sa santé s'étant dérangée dans cet emploi, il s'en démit; et les Etats-Généraux le nommèrent historiographe de la République.

Il mourut dans les accès d'une fièvre délirante, le 21 août 1613, et choisit pour le lieu de sa sépulture l'église de St.-Pierre de Leyde, où l'on voit son épitaphe.

Ce savant, tourmenté par le désir impérieux d'agir, éprouvait toujours, quand il se voyait condamné à l'inaction, une peine secrète qui le portait souvent à l'humeur. Il accusait alors la rigueur de la fortune, et confiait ses chagrins à ses amis. Il trouvait aussitôt de la consolation dans leurs entretiens, et la pauvreté, qui avait fait couler ses larmes, lui semblait préférable au sort des plus grands princes. C'est dans ces instans d'énergie qu'il a fait tant de pièces philosophiques, et développé toute l'austérité de Zénon, avec une chaleur, une éloquence, et quelquefois une misanthropie comparable à celle du citoyen de Genève. Ces deux hommes célèbres ont eu des rapports frappans entre eux. Nés dans une pauvreté égale, leur jeunesse fut agitée de la même manière : ils s'aigrirent l'un comme l'autre dans l'infortune, et leurs ames vigoureuses, mais exaltées, ne se livrèrent que trop souvent à la passion, en croyant suivre les lumières de la raison et de la vérité.

Le Genevois dit quelque part que peu s'en est fallu qu'on ne le traînât dans un cachot où pourrissent les scélérats. Le Lillois fut arrêté en vertu de la déposition d'un certain *Poinsart*; il se plaint, dans une de ses lettres à M. de Thou, de l'injustice qui le fait *tremper* dans une prison déshonorante. L'un et l'autre ils connurent l'amour, et portèrent d'abord la teinte de leur malheur dans ce penchant fait pour

déchirer le cœur, quand il ne le charme point. Ce grand sentiment causa du chagrin à Rousseau; il pensa faire mourir Baudier. Il existe un ouvrage latin fort recherché, intitulé : *Dominici Baudii amores*, d'Amsterdam, chez Louis Elzevir, 1638, in-12, et dont Pierre Scriverius fut l'éditeur: le pauvre savant y est cruellement maltraité. Après avoir si bien chanté l'amour et sa constance, on le représente comme un infidèle. La beauté qui l'avait charmé, dit-on, imita son exemple et changea à son tour; ce qui blessa vivement l'amour-propre du volage, et lui causa les plus grands regrets. Ces mauvaises plaisanteries ajoutèrent à sa peine: on lui donna de l'humeur, et il fit à son tour des satyres mordantes contre tous ceux qui l'avaient attaqué. Mais cette humeur ne le rendit point injuste: et plus heureux que Rousseau, il trouva un grand nombre d'amis qui le consolèrent : ces amis étaient les hommes les plus vertueux et les plus savans du siècle. C'étaient M. de Thou, le plus grand de nos historiens; ce fameux Achille de Harlay, qui aima mieux se laisser traîner en prison par les Seize, avec tout le parlement, que de manquer de fidélité à son roi; c'étaient Duplessis-Mornay et Sully, les amis et les confidens de Henri IV; Edouard Molé, le chancelier de Sillery, Charles Meinard, magistrats dont la mémoire doit être chère à la France.

Nous voyons encore dans ses écrits qu'il vécut dans une liaison intime avec les triumvirs de la littérature, Joseph Scaliger, Isaac Casaubon, et Juste-Lipse; avec Daniel Heinsius, Grotius, Douza, Benoit Turretzin de Geneve, Jean-Jacques de Mesme, François de Myron, prévôt de Paris, Arnoult de Myle, etc.

Tous ces savans, qui illustrèrent les XVIe et XVIIe siècles, vivaient alors en frères, se respectaient, et ne s'inspiraient, avec l'amitié, qu'une noble émulation. Ils ne déployaient leur haine qu'envers les *Mævius* de leur âge, encore eussent-ils mieux fait de ne pas se livrer à ce sentiment pénible. N'était-il pas plus beau d'éclairer les lettres en les approfondissant davantage, que de couvrir de ridicule les littérateurs subalternes?

Pour revenir à Baudier, il avait reçu de la nature une imagination vive et brillante, beaucoup de grâce dans l'esprit, une grande facilité, une abondance prodigieuse d'idées. A cet heureux fonds, il avait ajouté une érudition immense. Théologie, jurisprudence, histoire, philosophie ancienne, il avait approfondi toutes ces connaissances, il donnait des leçons sur toutes avec une aisance égale. Il possédait les langues grecque et latine, comme s'il fut né à Athènes ou à Rome, ainsi que ses écrits nous l'attestent.

Il s'appliqua de préférence à la poésie (1), et c'est le genre où, selon nous, il réussit davantage. Il était né avec une ame ardente, et parmi les cris de la liberté : l'amour de la patrie vint encore renforcer son enthousiasme. Jamais cette grande affection, qui renferme toutes les autres, n'avait eu plus d'activité en Flandre. Les bûchers allumés par le duc d'Albe semblaient lui donner une nouvelle énergie. Baudier chanta alors le sauveur de son pays, ce fameux prince d'Orange, qu'assassina depuis le fanatisme ; il célèbre Maurice, son digne fils et son généreux vengeur. La reine Elisabeth, qui soutenait la république naissante des Provinces-Unies, eut aussi part à ses éloges poétiques. Avec elle, il célébra Henri IV, Sully, Duplessis-Mornay, qu'un même zèle animait pour la Hollande. La science et la vertu, de quelque pays, de quelque religion qu'elles fussent, reçurent à leur tour des hommages de notre poète.

Il chanta aussi ses amours. Une jeune Flamande, belle et amie des lettres, qu'il appelle tantôt *Marie*, et tantôt *Maïa*, le fit soupirer longtems, comme nous le voyons dans ses poésies. Il l'épousa depuis, et la perdit bientôt. Il fut amèrement

---

(1) *Dominici Baudi poematum nova editio.* Lugduni Batavorum, Th. Basson, 1607, in-8°. C'est le premier recueil des poésies de Baudier dont la plupart avaient été publiées séparément. — 2° édition, augmentée d'une 3° partie, *Lugduni Batavorum*, *Basson* 1616, in-8°. — 3° édition, plus complète encore, *Amsterdam*, *Janssonius*, 1640, in-16. A. D..

affligé de cette perte, sur laquelle il reçut des consolations de tous ses amis, et surtout de Daniel Heinsius.

La plus grande partie des vers qu'il nous a laissés, sont des ïambes, dont la mesure vive et serrée s'accommodait fort avec son imagination aisée et rapide, et qui lui acquirent une grande réputation. Nul ne saisit mieux que lui le génie de cette sorte de vers :

Baudi, quem proprio genius donavit ïambo.

lui écrivait Daniel Heinsius.

Les lettres écrites en prose latine (2) sont naturelles, élégantes, et pleines de choses. Il y peint ses penchans, ses affections, son esprit et son ame. On y voit une érudition qui ne fatigue jamais, parcequ'elle est toujours accompagnée du goût. Ces lettres reçoivent un nouvel intérêt par les noms célèbres à qui elles sont adressées.

On faisait dans son tems beaucoup de cas de ses discours politiques, de celui qu'il composa sur le panégyrique de Trajan, de celui qu'il adressa à Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, au nom des Etats-Généraux ; de ceux qu'il prononça à Leyde, dans une révolte des étudians, et dans d'autres circonstances ; de son oraison funèbre de Scaliger ; de sa dissertation sur une trève proposée aux Provinces-Unies ; de son traité sur l'usure, etc.

Il a été célébré par tous les beaux-esprits de son tems. De tous ces éloges, nous ne rapporterons que celui-ci : il est de Grotius.

« Voulez-vous connaître le poète que les muses regrettent ?
» Baudius était dans sa conduite ce qu'il est dans ses vers. J'ai

---

(2) *Dominici Baudii epistolæ ; accedunt orationes et libellus de fœnore.* Amstel. Elzevir, 1662, pet. in-12, volume recherché. A. D.

» perdu mon ami, vous n'avez point perdu l'homme de let-
» tres; vous le retrouverez dans ses immortels écrits, tel que
» je l'ai toujours vu, soit que la fortune daignât lui sourire,
» soit qu'elle lui fît sentir la rigueur de ses coups : toujours
» libre, intrépide et fier; ne choquant jamais personne le
» premier; aimable, même aux yeux de ses ennemis; sachant
» diriger sa colère, et la faisant quelquefois tomber sur le
» crime, jamais sur le criminel; amateur zélé de la simplicité
» antique, éloquent, piquant sans fiel, enjoué sans indé-
» cence, poéte charmant qui a su réunir la douceur d'Ana-
» créon et le sel d'Aristophane. »

Rubens, ami de Baudier, et qui joignait la qualité d'homme de lettres à celle de grand peintre, ayant voulu faire son portrait quand il eut appris sa mort, Grutere lui écrivit : « Croyez-moi, laissez-là votre savant pinceau; Baudius
» ne saurait être bien peint que par lui-même. Comment la
» toile pourrait-elle rendre une plaisanterie si fine, un esprit
» si relevé? Une seule de ses lettres en fera plus que l'Apelle
» de ma patrie : elle ressusciterait Baudius et ferait rougir
» Rubens. » (3)

L'abbé Coupé.

---

(3) Toutefois Rubens fit le portrait de l'éloquent Lillois; il fut gravé et placé à la tête de la seconde édition de ses Lettres et de la troisième de ses Poésies; on lit au bas ce dystique qui renferme la pensée de Grutère.

« Vane pictor, ære credis posse reddi Baudium;
« Baudium referre nemo quiverit, quam Baudius. »

PERSEVERANTI LAUREA.

Natus 1561. — *Denatus* 1613.

A. D.



NÉCROLOGIE.

De la Chaumière des Angles, le 18 juin 1832.

Dans les *beaux* jours du despotisme et du bon plaisir, un personnage éminent, un grand, un prince était-il frappé de ce *pied égal*, qui, selon la sublime pensée du Lyrique latin, fait rouler dans la poussière et les tours des Rois et la cabane du pauvre, qu'aussitôt des orateurs, se disant chrétiens, venaient débiter dans la chaire de vérité de serviles et sonores mensonges sur les cendres encore tièdes de ces superbes défunts; les *Bossuet*, les *Flechier*, les *Mascaron* et d'autres prédicateurs plus modernes et moins savans, ont ainsi osé célébrer des héros imaginaires, des ennemis de la nation, quelquefois même des hommes de sang, des Rois parjures et adultères!! Ces oraisons funèbres, encore vantées dans nos collèges, sont remplies de grandes paroles, de grandes images, mais ce n'est, au fond, qu'une vaine éloquence de mots. Depuis que la sainte Egalité, en nivelant les individus, est venue fixer la valeur réelle de l'homme, nous méprisons ces monumens de

la bassesse sacerdotale, nous venons, sans faste et sans éclat, déposer le tribut de notre douleur sur la tombe du citoyen estimable, du guerrier mort en défendant la patrie ou l'ordre public, de l'ami de l'humanité, de ceux qui, pendant leurs vies, n'ont pas craint de flétrir les vices altiers, la tyrannie odieuse et tout ce qui peut attenter au bonheur de leurs semblables. Animé de ces sentimens, je voulais dire un dernier adieu à *Amand-François* HUREZ qui, depuis 15 ans, n'avait cessé de me donner des témoignages d'une franche et sincère amitié ; des infirmités cruelles, compagnes ordinaires du vieux soldat, m'ayant ravi la triste jouissance d'accompagner cet excellent ami au champ du Repos, qu'il me soit permis de déposer ici, les faibles expressions de ma douleur et de ma reconnaissance ! Voici ce que j'aurais dit et ce que je transcris en sanglotant :

« Loin de moi la pensée d'éveiller des passions palpitantes ; non, Messieurs, ce n'est point sur les tombeaux de nos pères, de nos enfans, de nos amis, de nos concitoyens que le malheureux esprit de parti doit montrer son front audacieux ; ici, toutes les haines doivent s'éteindre, toutes les nuances d'opinion doivent s'effacer ; c'est ici où doit se proclamer cette maxime si souvent méprisée : *Union et oubli* ; dans le temple de la mort, sur le seuil de l'immortalité, on ne doit plus rencontrer que des frères, que des chrétiens ! Puisse, enfin, ce vœu ardent de mon âme se réaliser ! Puissent les Français égarés renoncer à leurs projets parricides, ne plus déchirer les flancs ensanglantés de la mère-patrie ! et la défendre avec courage et loyauté contre ses ennemis intérieurs et étrangers !! Ces vœux, mon cher Hurez, étaient aussi les tiens ; constant ami de la liberté, tu ne la séparais pas de l'ordre légal ; ennemi juré de la fraude et de la tyrannie, tu les as franchement combattus, ces deux monstres anti-sociaux ; et si parfois, permets-moi de le dire, tu as oublié ces égards, cette modération qui conviennent à la noble cause que tu défendais, les traits que tu lançais contre tes adversaires n'étaient jamais trempés dans le fiel de la haine et de la calomnie !

« Oui, Messieurs, vous l'avez tous connu, Hurez avait

une âme accessible à tous les sentimens généreux; elle sympathisait avec toutes les infortunes; je l'ai vu souvent verser des larmes sur la misère du peuple, s'attendrir sur la classe si intéressante de nos ouvriers; j'ai été témoin de l'empressement avec lequel il venait à leur secours; avec quelle ténacité il appuyait tous les projets qui pouvaient leur procurer du travail; avec quel zèle, surtout, il recherchait les pauvres honteux, ces infortunés qui préfèrent souffrir toutes les privations plutôt que de tendre la main. *L'Ecole mutuelle*, où les enfans de la misère reçoivent le bienfait inappréciable de l'instruction (ce commencement de la sagesse), c'est principalement à sa sollicitude qu'elle doit sa prospérité, qu'elle a échappé à plusieurs naufrages; il l'a défendue avec un courage paternel contre toutes les attaques de l'homicide esprit de parti.

« Vivant peu au dehors, renfermé dans le sein de son intéressante famille, Hurez possédait les qualités si précieuses de bon père et de bon époux; il adorait sa femme et sa fille; c'est auprès de ces deux objets chéris, dans les doux épanchemens de l'amour conjugal et paternel qu'il venait se reposer des travaux de son imprimerie et oublier les chagrins réels que lui faisaient souvent éprouver l'astucieuse et machiavélique politique des tyrans Européens, ou les écarts d'une administration servile et peu économe; un bon père et un bon époux est infailliblement un excellent fils; aussi sa respectable mère, qui ne l'a dévancé que de quelques mois au tombeau, n'a jamais cessé d'être pour mon ami un objet d'un tendre culte filial.

« Dans ses transactions commerciales, il était d'un désintéressement et d'une probité à toute épreuve, et je pourrais, s'il m'était permis de parler, citer, à ce sujet, plusieurs traits qui l'honorent.

« Ami des lettres et bibliophile dans toute l'étendue de ce mot, Hurez a formé une précieuse collection de livres; sa bibliothèque renferme les chefs-d'œuvre de l'imprimerie naissante, les classiques grecs, latins et français des meilleures éditions, une quantité d'*Alde*, d'*Elzévir*, des *Variorum*, les

Ad usum Delphini, des volumes sur peau de vélin, enfin une quantité d'ouvrages rares et singuliers, des manuscrits précieux, des livres annotés par des hommes célèbres, curiosités si recherchées par les véritables bibliographes; désirons, Messieurs, que ces trésors de la science, la plupart d'une condition belle, très souvent même recherchée, et à la réunion desquels il a employé des sommes assez fortes, restent dans notre ville comme un monument des connaissances variées et du goût éclairé de notre digne concitoyen.

« C'est sans doute au sein de ces richesses littéraires que mon collègue avait puisé la passion qui le dévorait pour l'art typographique; élève de *Crapelet*, sa noble ambition avait pour but d'égaler ce savant et habile imprimeur; beauté et pureté de caractères, uniformité de tirage, papiers toujours choisis, scrupuleuse correction des textes, rien n'était oublié pour marcher sur les traces de son maître et des *Didots*; sa *Collection des anciens poètes latins profanes et des poètes ecclésiastiques* est une de ces belles idées qui honorerait les plus célèbres typographes de la capitale; on peut avancer, sans crainte, que cette entreprise tient le premier rang parmi tout ce que les presses ont produit jusqu'à ce jour, non seulement à Cambrai, mais dans toutes les villes du département du Nord; cette louable impression, dans laquelle rien n'a été sacrifié à l'intérêt, conduite par le seul amour de l'art et *propriis impensis* de M. Hurez, est dans un élégant format in-12; le laborieux éditeur l'avait mise à un prix très-modéré et qui pouvait la faire admettre dans les bibliothèques les plus modestes; eh! bien, comme selon les paroles de notre divin maître, *nul n'est prophète dans son pays*, pourra-t-on le croire! l'administration locale de cette pénible époque n'a pas même souscrit pour un seul exemplaire, tandis qu'elle faisait charger les rayons de la bibliothèque communale des ouvrages furibonds des *de Maistre*, des *Bonald*, des *Lamennais*, etc., propres à égarer la jeunesse studieuse, à faire naître ou entretenir ces élans de fanatisme politique et religieux, si contraires à l'esprit de l'évangile, si nuisibles à la liberté, à l'ordre public, à la paix des sociétés.

« Pardonnez, Messieurs, cet écart de la douleur; le desir de venger la mémoire d'un ami devrait me rappeler qu'il ne s'était jamais plaint lui-même de cette mesquine vengeance ultramontaine; prêt à descendre moi-même dans la tombe, je prie ceux qui pourraient être sensibles à une involontaire récrimination, de me la pardonner; je réclame leur indulgence avec d'autant plus d'empressement que quelques uns d'entr'eux, hommes estimables et instruits, daignent, malgré notre différence d'opinions, m'honorer de leur estime et de leur bienveillance.... (1) »

Pascal-Lacroix,
Soldat-Laboureur.

---

(1) Pour rendre hommage à la vérité, je dois déclarer que M. le docteur Le Glay, alors membre du conseil municipal, obtint, à force de sollicitations, la souscription pour un exemplaire des 4 volumes des *Poètes ecclésiastiques*; si la mort m'oublie encore quelques jonrs, je parlerai dans un article spécial du rapport plein de science et pétillant d'esprit que M. Le Glay a fait imprimer sur ces *Poètes ecclésiastiques* de M. Hurez.



LETTRE

SUR LE DÉPARTEMENT DU NORD,

par M. Bottin,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE,

A Monsieur le comte François de Neufchateau.

KARMESSE, PROCESSION DE LILLE.

Lille, 30 mai 1812.

Il n'est pas, vous le savez, Monsieur le Comte, de pays en Europe où chaque commune, chaque bourgade, ne soit dans l'usage de consacrer une époque annuelle aux réunions de familles, au délassement des travaux de l'année. On choisit pour cela le jour de la fête du Saint qui est le patron du lieu; d'où vient la dénomination de *Fête patronale*, qui est le plus généralement donnée à cette époque de réjouissances. Dans le nord de la France, on l'appelle *Karmesse*, *Ducasse*, *Procession*, et on sait quelle importance les Flamands ont, de tout tems, attachée à ces joyeuses et bruyantes fêtes. Je reviendrai avec détails, dans une autre lettre, sur ces karmesses; aujourd'hui, je veux me borner à vous faire part du résultat des

20

recherches qu'on a bien voulu me communiquer sur la Procession de Lille (1).

Cette procession a toujours eu lieu le dimanche de l'Octave de la Trinité et coïncide aujourd'hui avec la solennité de la Fête-Dieu. Vous aimez à remonter à la source de nos usages, vous ne serez donc pas fâché de trouver ici une notice sur son origine et son historique.

Vers la fin du 13e siècle, lorsqu'on reconstruisait l'église de St.-Pierre, à Lille, détruite par les dernières guerres, (elle avait été brûlée en l'an 1252), les chanoines de cette église voyant la dévotion du peuple envers une image de la Sainte Vierge Marie, qui était vers l'ancien portail, environnée d'une grille ou treille de fer, (d'où lui est venu le nom de Notre-Dame-de-la-Treille), résolurent d'ériger une confrérie en son honneur, et d'instituer une procession solennelle et privilégiée, afin de pouvoir y attirer un grand concours de monde de toutes les villes et villages du pays; ils s'adressèrent à cet effet à la comtesse Marguerite, surnommée de Constantinople, souveraine de Flandre et de Haynaut, et au comte Guy de Dampierre, son fils aîné, qu'elle avait nommé son co-régent et son successeur au comté de Flandre; et ils obtinrent de ces souverains un diplôme qui octroye une procession solennelle qui commencera, chaque année, le dimanche après la Trinité, jour auquel les miracles ont commencé à avoir lieu devant l'image de N.-D. de la Treille, et durera neuf jours. Le diplôme accorde franchise pendant ces neuf jours à ceux qui sont poursuivis pour dettes : ils ne pourront être saisis pen-

---

(1) J'ai dit que les fêtes communales dans ce pays se désignaient indifféremment sous le nom de *Ducasses*, *Karmesses*, *Procesions*. Les étimologistes dérivent le premier de ces noms du mot *Dédicace*, dont il est, disent-ils, une contraction; le second, de la foire, des jeux, des spectacles forains, qui accompagnent toujours la fête; quant à la dénomination de Procession, elle ne peut être due qu'à la circonstance que l'ouverture de la fête a toujours lieu par une procession solennelle, dans chaque commune.

dant ce tems. Le diplôme est du mois de février 1269 (vieux stile) 1270, suivant notre manière de compter. Il y est dit, que cette procession est fondée pour subvenir aux frais de reconstruction de l'église St.-Pierre, dont la dépense avait déjà fort obéré les chanoines.

La même année 1270, le 18 mai, la comtesse voulant fixer le cours de cette procession, charge cinq chanoines, un échevin et cinq bourgeois qu'elle nomme, de déterminer les lieux par où la procession passera, et leur donne le droit de changer au besoin ces lieux; ordonnant à tous les propriétaires sur le terrain desquels elle doit passer, d'y laisser, à toujours, libre voie.

Comme d'après ces arrangemens, cette procession devait passer à travers des prairies appartenant à l'hôpital Comtesse, nommé alors l'hôpital Notre-Dame, près la Salle, les Maître, Frères et Sœurs dudit hôpital, par soumission aux volontés de la souveraine, déclarèrent par écrit, qu'ils trouvaient bon et agréable que la procession qui se fait dans cette ville, tous les ans, en l'honneur de la Vierge, dans l'Octave de la Trinité et les huit jours suivans, par le pré de la Prévôté de St-Pierre, à Lille, hors la porte St.-Pierre, sur la Deule, où Marguerite, comtesse de Flandre, avait fait construire depuis peu un monastère de religieuses, de l'ordre des Frères prêcheurs, (l'abbiette fondée dans l'endroit où sont aujourd'hui les marchés aux bêtes et aux charbons) passât dorénavant par le chemin qui conduit *ad managium nostrum* nommé *Mansus* (cense du mai), devant l'église de St.-André, près le cimetière de cet hôpital, et va jusqu'à la porte de cette cense, et ensuite, en prenant à droite entre le mur de terre fait nouvellement par les Béguines, jusqu'à un certain fossé et le pré de de cette cense, et delà, jusqu'à la Deule, *fleuve public*; le tout après avoir reçu un dédommagement suffisant.

En conséquence de ces lettres, la première procession fut fixée au 15 juin 1270, premier dimanche après la Trinité. Comme l'on avait fait construire des ponts sur la rivière en

dehors de la ville, et sur quelques fossés, pour le passage de cette procession, des députés du chapitre de St.-Pierre et du magistrat de Lille étaient allés la veille, accompagnés de leurs maîtres charpentiers et maçons, tous à cheval, faire la visite desdits ponts et examiner si les chemins étaient praticables et disposés pour la commodité et l'aisance des passans.

Le lendemain dimanche, deux échevins se rendirent de grand matin près l'église de St.-Pierre, assistés de deux sergens à verges, pour disposer l'ordre de la procession : ils firent marcher : 1° les maîtres des corps de métiers, avec leurs enseignes et leurs torches, selon la liste qu'ils en avaient dressée; puis les connétables et capitaines des archers et arbâlêtriers avec leurs troupes tous en armes; ensuite les confréries, les dominicains et franciscains; après eux, le clergé de toute la ville, précédé d'une musique et suivi d'un grand nombre de bourgeois portant des flambeaux devant et aux côtés de la *fierte* de Notre-Dame et autres saintes reliques, derrière lesquelles marchait le magistrat de la ville en grand costume. Cette procession était précédée et suivie d'un nombre prodigieux de personnes des deux sexes dont plusieurs marchaient à pieds nuds et étaient à jeun.

Elle était sortie de l'église vers les six heures du matin, avait traversé la ville, était sortie par la porte des malades, puis après avoir fait le tour au dehors, était rentrée par la même porte, et retournée à St.-Pierre par les mêmes rues.

L'année suivante, la comtesse Marguerite et le comte Guy, son fils, donnnèrent un autre diplôme en date du jour de la S. S. Trinité (31 mai 1271), portant confirmation de cette procession annuelle, ajoutant que les bannis pourraient entrer dans la ville, non seulement le dimanche et les huit jours suivans, mais dès la veille, le samedi à midi.

Quelque tems après, le pape accorda une indulgence à tous ceux et celles qui visiteraient l'église de St.-Pierre, à Lille, pendant cette neuvaine; ce qui y attira beaucoup d'étrangers,

et excita la libéralité des fidèles qui ne contribuèrent pas peu aux frais de la reconstruction de cette église.

Dès les premières années de l'institution de cette solennité, MM. du magistrat de Lille avaient fait annoncer la procession quelques jours auparavant, à son de trompe, dans toutes les places et marchés, rues et carrefours de la ville, ce qui a été observé pendant plusieurs siècles; cette annonce se fesait en ces termes :

« Li bans que on faict pour le pourcession Nostre-Dame :

« Nous vous faisons assçavoir de par nosseigneur le conte » de Flandre, et de par le castelain, et de par le baillin, et de » par le consel de le ville, que li pourcessions Nostre-Dame » de Lille yert ce dimenche prochain qui vient, et dure » nœufs jours continuens apriès suivans : si commenche li » franchize del pourcession ce semmedi prouchain qui vient » à mesne, et que tout chil et tout chelles qui veuront à le » pourcession, on bon respist de clains, de cateulx et de tous » enseignemens d'eskevins, et de tout jugemens de en tous les » nœufs jours, et celly semmedi depuis nœsne. »

Cette procession a toujours eu lieu depuis, chaque année, à pareil jour, sans que la pluie et le mauvais tems aient jamais pu l'interrompre; mais elle a varié suivant les circonstances et le génie des tems. Dans le seizième siècle, outre l'augmentation du cortège par deux compagnies bourgeoises, savoir les canonniers et les spadassins, et par l'érection de quelques nouvelles confréries dans les églises de cette ville qui furent autorisées à y assister, l'on y fit figurer des représentations mystérieuses, emblématiques et profanes; chaque corps de métiers, qui étaient alors au nombre de cinquante-deux, outre ses attributs, y fesait marcher en son rang, les uns des filles qui représentaient des sibylles, Dalila, Judith et femmes célèbres dans l'histoire ancienne; les autres, des hommes et des enfans représentant des prophètes et patriarches, des pontifes et empereurs, des rois et quelques traits de l'histoire sa-

crée et profane, jusqu'à des géants et les quatre fils Aymon; ce qui fut supprimé en l'an 1564, à cause des troubles et guerres de religion. Dans le siècle suivant, l'enclavement des paroisses de Ste.-Catherine et de la Magdeleine dans la nouvelle enceinte de la ville, en 1609 et 1660; l'établissement de plusieurs communautés d'hommes, savoir: des capucins reçus dans la ville dès l'an 1593, des Augustins en 1614, des minimes en 1618, et enfin l'enclavement de la paroisse St.-André dans la nouvelle ville en 1692, et l'établissement des carmes chaussés en 1676, firent successivement grossir ce cortège, et l'on y vit alors reparaître la représentation de quelques figures simboliques sur des chars de triomphes, sur un desquels était une fille représentant Notre-Dame de la Treille; sur d'autres, étaient des enfans vêtus en rois, reines, princes et princesses, avec leurs cours, ce qui a existé jusqu'à l'année centenaire qui a été célébrée, non en 1770, mais en 1754, anticipation motivée sur ce que les premiers miracles avaient été opérés par l'intercession de la Sainte Vierge Marie en l'année 1254. Cette année 1754, la procession fut des plus solennelles et des plus brillantes, et il semble que l'on y ait épuisé toutes les ressources du génie et tous les moyens de la rendre extraordinaire et remarquable; car depuis, elle est devenue aussi simple qu'elle était ridicule auparavant.

En l'année 1603, les abus qui s'étaient glissés dans cette procession et les irrévérences qui s'y commettaient, surtout au retour, étaient devenus si criants, que MM. du Magistrat et les chanoines de St.-Pierre résolurent d'y porter remède. Comme le circuit au dehors de la ville était fort long et ne pouvait se faire en moins de quatre heures et plus, et que pendant ce tems, plusieurs membres des corps de métiers, des compagnies bourgeoises et même des confréries, se retiraient du cortège pour se cacher dans les cabarets et y boire, et venaient assez souvent rejoindre la procession dans un état scandaleux d'ivresse; comme d'ailleurs cette procession ne rentrait ordinairement à l'église St.-Pierre, d'où elle était sortie, que vers deux heures après-midi, ce qui était très-fatigant, pour ceux surtout qui, par dévotion, y assistaient à jeun, on se décida à en abréger le tour et la durée, en ne par-

courant que le contour des remparts en dedans de la ville, ce qui eut lieu dès cette même année, mais ne put être observé longtems. Les trois agrandissemens successifs de la ville, depuis la porte du Molinel jusques et compris Ste.-Catherine, en l'an 1605, du côté de la Magdeleine en 1660, et enfin du côté de St.-André en 1671, ayant rendu l'étendue des remparts à parcourir en dedans plus longue que n'était le circuit que l'on fesait primitivement en dehors, on se contenta depuis d'aller processionnellement de l'église St.-Pierre jusqu'à la porte dite des Malades, où l'on déposait les *fiertes*, reliques et autres images, ainsi que les enseignes et attributs dans les églises et chapelles voisines, et on revenait dans l'après-midi les reprendre pour retourner processionnellement à l'église St.-Pierre.

Enfin, en dernier lieu, on restreignit le tour de cette procession à quelques rues de la ville.

Telle a été l'origine de cette karmesse ou procession de Lille, qui est devenue un sujet de réunion pour les parens et les amis, et un jour consacré à la bonne chère et au plaisir.

Outre les personnes qui assistaient à cette procession, suivant le droit, l'usage ou la dévotion, l'histoire rapporte que, pendant plusieurs siècles, une personne vêtue en rouge était dans l'usage d'accompagner la *fierte*, montée sur un cheval. On la nommait le Chevalier rouge, et dans les tems reculés le *Rouge Chevalier*.

Quel était ce chevalier rouge qui, pendant plusieurs siècles, a figuré à cheval, escortant la *fierte* de N.-D. de la Treille, et dont il est encore fait mention dans une relation très-authentique de la procession qui a eu lieu en 1562? Voici ce que raconte le meilleur historien que nous ayons sur la ville de Lille, l'abbé Montlinot, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre.

Un nommé *André Blaret*, homme qui s'était rendu redoutable par différens assassinats, mit le comble à ses crimes en

poignardant sa feume. *Arnoult*, seigneur de Cysoing, sur les terres duquel s'était commis ce dernier meurtre, voulut se saisir du coupable; mais celui-ci bravait les poursuites que l'on fesait contre lui, parcequ'il s'était réfugié dans l'église de St.-Pierre de Lille, où il se fesait apporter à manger (1). Arnoult, qui crut qu'un asile aussi respectable n'était point fait pour recéler un homme chargé de forfaits, l'en fit arracher, et le coupable fut pendu quelque tems après. Une pareille affaire aurait dû s'accommoder sur-le-champ, mais ce n'était pas encore là le génie du siècle. Le chapitre de St.-Pierre s'assembla et porta une sentence d'excommunication contre Arnoult. Ce fut en vain qu'il demanda à être absous sur-le-champ; on ne voulut pas même lui imposer la pénitence, qu'au préalable il n'eut été chercher le patient au gibet. Il fut contraint de l'apporter sur son dos, jusques dans l'église de St.-Pierre; là, on l'obligea de baiser plusieurs fois le cadavre à la bouche, et il assista en habit de deuil aux prières publiques que l'on fit pour Blaret avec une solennité extraordinaire. Cette réparation presqu'extravagante et sûrement trop forte aurait dû suffire; mais on ne se contenta pas de cela : on obligea pour toujours les seigneurs de Cysoing et leurs successeurs à venir tous les ans à cheval garder la procession de Lille, qui venait d'être instituée depuis peu : c'est ce qu'on appelait alors le *Chevalier rouge*. Cette peine fut non seulement attachée à la postérité d'Arnould, mais à la terre de Cysoing. Ce qu'il y avait eu de plus dur dans cette réparation, était que toutes les terres qu'Arnoult possédait auparavant en franc-alloeu devaient relever de l'église de St.-Pierre. Cependant, il survint dans la suite des tems mille difficultés dans l'exécution de cette réparation singulière; pour les terminer, on nomma en 1286 des arbitres de part et d'autre pour régler ces différens, et il paraît que moyennant une re-

(1) Cette affaire fit tant de bruit dans le tems, que le cardinal de Sainte-Cécile écrivit au Chapitre de St.-Pierre; que le concile de Bourges était informé de cet attentat commis contre l'église, et qu'il fallait en punir sévèrement les coupables. *Hic pervenit*, dit-il dans sa lettre, *rumoris illius sonitus horribilis.*

devance annuelle de 25 livres de ce tems-là, quelques parties de la terre de Cysoing furent remises en franc-allœu; mais on ne dispensa point le seigneur ou ses descendans de venir garder la procession de Lille (1).

Après avoir entendu Montlinot, écoutons sur le même sujet ce qui est consigné sous la date de 1470, dans un des registres des mémoires de la chambre des comptes de Lille :

« L'an 1276, fut pendu Adam Bleues au gibet de Lille,
» pour sa femme qu'il voulait murdrir et le pendy Michiel
» de le Deusle, adont bailli de la contesse Marguerite, lequel
» Adam fust prins au moustier St. Pierre de Lille, dont ledit
» Michiel le rapporta du gibet sur son col audict St. Pierre,
» dont l'amende est chasque an du Chevalier rouge qui va
» devant la fierte à la procession dudit St.-Pierre que ly sires
» de Valaincourt, doit chacun an livrer en amende de ça. »
A la marge est écrit :

« Touchant le rouge Chevalier allant chacun an devant la
» procession, à Lille. »

Le récit de Montlinot et l'article du registre des Mémoires

---

(1) Voici les mots de cette transaction, Liv. enchainé, fol. 250 : Commandons au seigneur de Chysoing et ses hoirs et successeurs ki pour le sans sera seigneur de Chysoing, qui warde cascun an le pourcession de Lille qui est ès octave de la Trinité, en une côte d'écarlate, à cheval, une blanke verghe en le main, à l'honneur de l'église, et s'il ne peut et il ne le voir warder, nous disons qu'il le fasse warder par son fils ainé, u par ung chevalier honnête et disons qui por cascune anée dont le sire de Chysoing, kikonques le soit par suite de tems vienra en contre cette no ordonnance de warder le pourcession devant ditte; il enkiera la peine de chinque cens livres, de sur nommé, à rendre le moitié en le ditte église et l'autre moitié aux comtes de Flandre, etc. Encore disons que ledit Arnoult, ses hoirs, ses successeurs seigneurs do Chysoing, sous le peine de chinque cens livres cy devant ditte, ne fourfassent jamais contre le ditte église de Saint Pierre, ne contre les canones, ne les personnes de l'église, etc.

de la chambre des comptes de Lille de 1470, étaient les seuls articles que je pusse encore produire touchant le Chevalier rouge de la procession de Lille, lorsqu'en 1813 mes recherches dans les archives du département, me firent mettre la main sur une charte originale, en parchemin, de la comtesse Marguerite, qui paraît au premier abord modifier un peu le récit de l'historien de Lille. Dans cette charte qui est du 12 août 1276, la souveraine et Guy, son fils, déclarent que : « Les Prévost et Chapitre de Saint-Pierre de Lille leur ayant porté plainte contre Michel de le Deule, bailly de Lille, et plusieurs autres *malfaiteurs*, qui avaient poursuivi le samedi avant la Madelaine, *Adam Bleus*, etc., lequel s'était sauvé dans cette église, étaient entrés dans le chapitre et dans la chapelle joignant qui est sur le cimetière, avaient brisé la porte du chapitre et de ladite chapelle, blessé ledit Adam et lui avaient crévé un œil, et l'avaient tiré delà à grande force et violence, malgré les secours que lui portaient les chanoines, chapelains et clercs de cette église, dont plusieurs furent blessés avec effusion de sang : qu'ensuite ils menèrent ledit Adam par le cloître, la procession et le cimetière dans l'église dont ils brisèrent les portes, et le battirent au point de lui faire rendre assez de sang pour que l'église soit violée, et après ils le traînèrent par la ville et dehors au gibet où ils le pendirent.

« Le chapitre s'étant plaint aussi que ces violences avaient été faites contre les franchises et privilèges de leur église, et principalement à cause de l'effusion du sang pour laquelle on avait cessé depuis lors tout service divin, ce dont étaient coupables Michel de la Deule, alors bailly de Lille, Crespiaux, Mahieu Fandrins, Jean Agniaus, Gilles dit Eschevins, Clais Witekins et Jean Lecros, sergent de la comtesse, Jean Artus, Jean Takes, Messire Hellin de Cysoing, Messire Jean son frère, Robert de Grinbergues, Ernout fils dudit Hellin de Cysoing, Amouri Deledouve, Messire Henry Bouteris, ses écuyers, Robert, écuyer de Messire Hellin de Cysoing, Thassars de Hierbaumais, Olivier de Buri, Adam, son frère Platiaus, un sergent de Monseigneur Jean de Cysoing, Messire Baude de Comines, Messire Baude Libergnes, Jean son fils,

Messire Gilles de Mastaing, Daniaus et Rogier huissier de la comtesse, Henry de la Vakerie, Lolais, Gille de Markete, Jean de Lille, Jean Deuvigne, Pierre de Marceniely, Colart de Haynaut le charpentier, Rogier de Martinsart, Hedebaure de Cusoing, Rogier le Mercier prévost de Cysoing, Willaume Defaces et Henry Deliot.

« La comtesse et son fils les ayant fait venir devant eux, et leur ayant dit qu'ils voulaient les punir, pour avoir commis de pareilles horreurs, plusieurs d'entre eux, savoir: Crespiaux, Mahieu Fandrins, Jean Agnaus, Gilles dit Eskevins, Calais Witekins, Jean Decros sergent du bailly, Jean Artus, Jean Taques, Messire Baude de Commines, Messire Baude Libergnes, Jean son fils, Messire Gilles de Mastaing, Daniaus et Rogier huissier de la comtesse, Henri de la Vakerie le Lais, Gilles de Marketes, Jean Delevigne et Pierre de Marcineles, ont promis chacun sous peine de 2000 livres, monnaie de Flandre, dont moitié au chapitre et moitié à la comtesse, de faire ce que Philippe, l'évêque de Tournay, Jean, prévost de St.-Pierre, au nom de son Chapitre, Guillaume de Haveskerke, prévost d'Aire, Willaume de Haynaut et Pierre prévost de l'église de Bethune et chanoine de l'église de St.-Pierre de Lille, arbitres nommés par la comtesse, prononceraient.

« La comtesse et son fils promettent de faire exécuter le jugement des arbitres, en s'emparant comme seigneurs souverains, des biens et des personnes qui pourraient être condamnés par eux, et veulent que cette affaire soit terminée pour la St.-Martin prochaine, à moins que ce terme soit prolongé d'un commun accord. »

On ne voit aucune trace du rapport fait par les arbitres, mais on trouve, sous la date du 19 août 1276, un jugement rendu par la comtesse. Elle y déclare qu'après avoir fait une enquête pour s'informer de la vérité de cette affaire, elle prononce que : « Michel de la Deusle et ses aidans, les cheveux pendans, en chemise et nuds pieds, rapporteront le corps d'Adam Bleus et dans trois jours, au chapitre de St.-Pierre

où il a été pris; que Michel ne sera plus bailli de Lille; que tous ses biens tenus de cette église seront à la mercy desdits prévost et chapitre, ceux tenus de la comtesse seront à sa mercy; qu'il ira en la cour de Rome pour avoir absolution, et qu'il en rapportera lettre.

« Messire Hellin de Chisoing donne à cette église, avant Pâques, une rente annuelle de vingt livres, monnoye de Flandre, pour fonder une chapelle dans cette église, pour le repos de l'ame du mort, et Messire Jean de Chisoing donne à la fabrique de cette église cent livres même monnoye. Lesdits Hellin et Jean de Chisoing, Robert de Grinbergues et Arnoul de Chisoing seront tête découverte, en côtes et des chines, quand on rapportera le corps dudit Adam.

« Messire Jehan de Chisoing et Amorrys Deledouve iront à Rome pour avoir absolution et rapporteront les lettres.

« Le sire de Chisoing, Arnoul son fils, Robert de Grinbergues, Robert de Chisoing, Plateaus Rogier le Merchiers, prévost de Chisoing, Heddebaut de Chisoing, Willaine des Faches, Adam de Burg et Coulons, iront trouver le légat de France, pour avoir absolution, et en rapporteront les lettres.

« Amorry Deledouve, Robin de Chisoing, Plateaus, Rogier le Mercier, Heddebaut, Willame et Adam Bury, auront le même habit que Michel quand on rapportera le corps : Coulons sera de même, mais il aura une *hart* (corde) autour du cou. —

« Ceux qui sont condamnés à aller à Rome et au Légat, partiront le jour de la Toussaint, et ne pourront revenir en Flandre, *sous corps et sous avoir*, sans en rapporter les lettres. —

« La comtesse se réserve la faculté de changer ce qu'elle voudra contre ces coupables et d'éclairer tous doutes, et elle prie l'évêque de Tournay présent à cette sentence d'y mettre son scel.

« Jean prévost et le chapitre de St.-Pierre de Lille reconnaissent que la comtesse Marguerite et Guy, son fils, leur ont donné les lettres ci-dessus, du mercredi après la St.-Laurent, 1276. »

Voilà la Charte de 1276 transcrite fidèlement, et aucune de ses dispositions n'est relative à un chevalier rouge, il n'y est pas même nommé. Cependant Montlinot a transcris mot pour mot dans le livre enchainé qui était conservé aux archives du chapitre, une *Transaction* de 1286, (c'est-à-dire postérieure de dix ans à la date du jugement); dans laquelle on trouve le commandement positif fait au seigneur de Chisoing et à ses successeurs de *woucerdé* cascun la procession de Lille qui est en octave de la Trinité, en *une cotte d'écarlate à cheval, une blanche verge à la main*; or comme dans un des articles du jugement prononcé contre les auteurs de la mort d'Adam Bleus, la comtesse s'était réservé de *changer ce qu'elle voudra contre les coupables*, il est naturel de conclure que c'est du changement d'une ou plusieurs des dispositions du jugement primitif, changement arraché par d'orgueilleuses importunités des chanoines, que sera née l'humiliante servitude du *Chevalier rouge*, imposée à la maison de Cysoing, qui était de ce tems, une des familles les plus puissantes du pays.

Bottin.

HISTOIRE

DE LA VILLE

de Thérouanne.

(2e ARTICLE.)

Ici fleurit jadis une ville opulente,
ici. . . . .

LES RUINES, par *Volney*.

La France était paisible sous la domination de Dagobert, et ce prince songeait enfin au délaissement nuisible de ce canton isolé, où croupissaient encore une fois l'ignorance et les fausses divinités, lorsque la providence attentive à son salut fit paraître un de ces hommes qu'elle envoie quelquefois sur la terre, en signe manifeste de protection et d'amour.

Omer, issu de race royale, selon l'attestation qu'en donna par la suite Charlemagne, quitte la *Vallée d'Or*, et partage la solitude du successeur de *Colomban*. Son état de perfection retentit bientôt dans tout le royaume, et le roi de France le nomme à l'évêché de Thérouanne, aux acclamations de tous ses sujets.

« Rien de plus intéressant pour les habitans de St.-Omer a dit avec raison le rédacteur de l'*Office de St.-Omer, précédé de sa vie*, que la vie de leur premier apôtre. » Aussi quant aux détails précieux qui concernent le généreux dévouement, les importans travaux et les succès de ce célèbre prélat, suivons-nous avec confiance le pieux ouvrage de notre estimable compatriote.

Omer se dirige seul vers le pays des obstinés et superstitieux Morins et arrive à Thérouanne. Les habitans s'imaginent à tort qu'il se présente en despote et se livrent aux plus funestes préventions. Mais l'esprit évangélique dissipe promptement ces nuages du paganisme, et à l'exemple d'Antimond, il plante l'étendard de la croix sur le temple de Mars à jamais renversé. Sur ces ruines sanglantes s'élève bientôt une église à St. Martin, glorifié déjà dans deux autres paroisses de Thérouanne. En même tems, il fait achever et agrandir l'édifice commencé par Clotaire II et l'érige en cathédrale.

Le nouvel évêque parcourt ensuite son diocèse qui déjà ne le cédait à aucun des plus florissans de la France. Il s'arrête à Helfaut, encore plein des souvenirs de Fuscien, et y rétablit avec célérité la petite chapelle dédiée jadis à la mère du Sauveur des hommes. Quel spectacle touchant que celui de St.-Omer prosterné dans la chapelle de St.-Fuscien, encore battue par les flots de l'océan, et invoquant quatre siècles environ après son martyre les grâces du Très-Haut pour le troupeau chéri de son digne devancier !

Les temples du vrai Dieu ne tardent pas à être rétablis dans tout le Boulonnais et purifiés par le culte de paix et de vérité. Le pirate Adroald se convertit à sa voix puissante, et renverse l'idole de Minerve encore adorée dans l'ile de Sithien, dernier refuge du paganisme expirant dans ce territoire.

L'épiscopat d'Omer dura plus d'un demi-siècle. Sa fête était célébrée autrefois à Thérouanne avec une solennité remarquable.

Du tems d'Omer, Thérouanne était une ville considérable. Malbrancq estime qu'à cette époque il y avait une distance de 2,000 pas depuis la porte du chemin de Cassel jusqu'à celle du chemin d'Amiens, et que l'on y mesurait une autre distance de 2,087 pas depuis la porte de la route de Boulogne, jusqu'à celle des routes d'Arras et de St.-Pol, c'est-à-dire, qu'elle contenait une étendue cinq fois plus vaste que la cité détruite en 1553. Mais le père Malbrancq accueillait facilement les rapports fabuleux.

Thierri III établit à Thérouanne le monastère de St.-Jean sur une hauteur qui conserva toujours le nom de *St.-Jean-au-Mont*.

La prélature de St. Erkemborde a été renommée à Thérouanne sous le règne de Chilpéric II. C'était l'époque des pieux pélerinages et des aventures merveilleuses.

Lugle et Luglien séjournèrent à Thérouanne vers le milieu du 8e siècle : ils allaient se livrer aux douceurs du sommeil, lorsque le feu prit à côté de l'hôtellerie où ils étaient logés. L'incendie faisait d'immenses progrès; alors ces étrangers, se rendant sur le théâtre du désastre, firent le signe de la croix sur le feu qui se dissipa immédiatement comme si on l'avait étouffé à force d'eau. Ces généreux voyageurs furent massacrés ensuite par des brigands à peu de distance des murs de cette ville, malgré l'intrépide assistance d'Erkembode qui les accompagnait.

Ethaire fut le dixième évêque de Thérouanne. Ce savant ecclésiastique, zélé pour le salut de son troupeau, fut consulté par Boniface, légat du pape, sur les erreurs de *Sampson*, écossais, qui prétendait que l'invocation de la Sainte Trinité n'était pas nécessaire dans la cérémonie du baptême.

Radualde, son successeur, assista, par les ordres de Charlemagne, au concile de Rome convoqué contre le faux pape Constantin. Le diocèse de Thérouanne contenait alors 808 paroisses, la plupart instituées par St. Omer.

L'évêque Atalphe adopta ensuite le chant Grégorien, et il passe pour être le premier qui ait placé des orgues dans sa cathédrale.

« Quiconque a lu *Grégoire de Tours*, *Frédégaire*, les *Annales de St.-Bertin*, sait, dit M. Guizot, que du VIe au Xe siècle, la véritable histoire de la société est dans celle des églises. Là seulement on apprend à connaître l'état du peuple, ses sentimens, ses idées, les influences qui le dominaient, les habitudes de la vie commune, tout ce qu'on chercherait vainement dans les chroniques consacrées au récit des guerres et de la vie des Rois. »

La Flandre et l'Artois, sous les premiers Carlovingiens, étaient administrés par les grands forestiers. On commence alors à parler de quelques comtes de Thérouanne, dont les soldats réunis à ceux des comtes de Boulogne, contribuèrent à purger les côtes de l'Océan, infestées de pirates. Mais la terrible ère des Normands allait s'ouvrir, et les plus affreuses calamités devaient peser de rechef sur la malheureuse Morinie.

Au commencement du règne de Louis-le-Débonnaire, le siége épiscopal de Thérouanne était vacant. Le clergé, ainsi que la noblesse et le peuple de cette ville, vinrent supplier ce prince de leur accorder Folquin, son parent, pour évêque. Toute la cour applaudit à ce choix, et le pape l'approuva tellement qu'il loua le monarque français d'avoir donné à l'église des Morins le plus noble, le plus savant et le plus saint prélat de tous ses états. Folquin opéra des réformes salutaires dans son diocèse, et ses mesures de prévoyance furent d'une extrême utilité lors des invasions des Normands.

En 820, à la suite d'une désastreuse inondation, quelques détachemens de ces pirates pénètrent dans le canton de Thérouanne : la valeur des habitans les en expulse.

La plupart des historiens s'accordent à raconter que l'ancienne capitale de la Morinie fut renversée de fond en comble

par les Normands, vers le neuvième siècle. « En 850, ceux-ci dévastent Thérouanne, lit-on dans les *Annales de St.-Bertin*, et d'autres pays maritimes. En 861, ajoute le même manuscrit, d'autres Danois viennent au pays de Thérouanne et le ravagent. » C'est alors que disparurent deux tours, ouvrages des Romains.

Le grand forestier *Odacer* restaura complétement la ville de Thérouanne, que Charlemagne avait cédée, dit-on, à Lydéric II, son ayeul, et que Charles-le-Chauve ajouta, selon quelques auteurs, aux donations qu'il fit au premier comte de Flandre, fils d'Odacer. Le comte de Thérouanne était à cette époque l'un des douze pairs de Baudouin-bras-de-fer. Il y avait, dit Dom Devienne, deux comtés dans la province, celui d'Arras et celui de Thérouanne.

Lors de la nouvelle irruption des Normands en 881, Thérouanne devint encore la proie de ces cruels étrangers qui y renouvelèrent leurs scènes de carnage et de dévastation. La basilique de la Vierge, si recommandable par sa structure et ses richesses, les trois églises dédiées à St.-Martin, les deux monastères, dont l'un était au levant et l'autre au couchant de Thérouanne, furent totalement anéantis. « La destruction de cette grande ville, dit Dom Devienne, fut si complète, que lorsqu'on voulut la rebâtir après la retraite des Normands, on diminua considérablement son enceinte. » « Elle est devenue plus petite, rapporte Hennebert, mais elle en a été mieux fortifiée : on l'a environnée de murailles, d'un fossé large et profond, afin d'opposer une plus solide barrière aux brigandages. » Elle a été rétablie, selon Thévet, l'an 998, par Robert, fils de Hugues-Capet.

Charles-le-Simple se montra excessivement libéral envers Baudouin II, comte de Flandre : au nombre de ses donations se trouvent les comtés de Boulogne et de Thérouanne. Le fameux *Rollon*, chef des Normands, avait méprisé ces marécageux présents.

Après les ravages exercés par les barbares du Nord, la Mo-

rinie resta longtems dépeuplée. Thérouanne, entièrement bouleversée, ne put être rebâtie, et demeura quelque tems dans ce fâcheux état. Thérouanne faisait-elle alors partie des domaines du comte de Flandre? Les annalistes de ce comté le décident affirmativement, mais Malbrancq répète au contraire que cette ville ne fut jamais aliénée de la couronne de France. Arnould-le-grand en prit possession vers l'an 936.

A cette époque, Wicfride, évêque de Thérouanne, reçut, le premier, Louis d'Outremer avec toute sa cour, au débarquement de ce prince à Boulogne.

Au milieu du dixième siècle, lors des démêlés d'Arnould, comte de Flandre, avec le comte de Montreuil, *Adelstan*, roi des Anglais, envoya au secours de ce dernier une armée qui n'avait d'autre but que de piller la Flandre maritime et le pays de Thérouanne.

Au commencement de son règne, Lothaire voyant son autorité méconnue par de puissans vassaux qui guerroyaient à l'envi, entreprit de profiter de la minorité d'Arnould II, comte de Flandre, descendit tout-à-coup dans ses états, et s'empara momentanément de plusieurs villes, entr'autres d'Arras et de Thérouanne.

Ce fut sous Baudouin IV, comte de Flandre, que Thérouanne fut rebâtie; ce seigneur accorda à cet effet toute l'assistance possible à l'évêque de cette malheureuse capitale des Morins. C'était déjà le sixième prélat depuis sa destruction, et le siège épiscopal en avait été transféré à Boulogne. Lorsque la nouvelle ville fut en état de recevoir convenablement son chef spirituel, le clergé s'occupa immédiatement de réédifier la cathédrale et les trois églises de St.-Martin. Baudouin, 25e évêque de Thérouanne, ne termina point sa carrière sans avoir vu relever toutes les murailles de cette antique cité.

Baudouin IV disgracia complétement Drogon, évêque de Thérouanne, au point qu'il fut obligé de quitter son diocèse.

Ce fait prouverait-il que cette ville se trouvait alors dans la dépendance du comte de Flandre ? — Il est utile de noter que très-souvent les historiens ont confondu le comté de Thérouanne avec celui de St.-Pol.

L'abbaye de St.-Bertin avait obtenu l'exemption complette de toute soumission ou dépendance de l'évêché de Thérouanne. Lors du concile où fut agitée, vers la fin du onzième siècle, la célèbre question du célibat des prêtres, l'église de Thérouanne défendit avec énergie le maintien de l'ancienne discipline.

Plusieurs évêques de Thérouanne furent ensuite déposés pour crime de simonie. Le 28e, nommé *Lambert*, installé à main armée par Robert Ier, comte de Flandre, excommunié par Grégoire VII, fut chassé, en 1084, de sa cathédrale par ses diocésains qui eurent la cruauté de le mutiler horriblement en lui coupant la langue et les doigts.

« En 1122, dit *Collet*, Eustache, advoué de Thérouanne, y fit construire une citadelle, que Charles-le-Bon, comte de Flandre, fit démolir peu de tems après. En 1142, Arnould, fils d'Eustache, en fit faire une autre plus importante dans la rue de Tournehem, que Thierry d'Alsace, autre comte de Flandre, fit aussi raser, avec défense de n'en faire bâtir d'autre qu'à une lieue de la ville.

Ces faits puisés dans Malbrancq et dans Hennebert sont de toute exactitude.

« La Lys partageait en deux la ville de Thérouanne. Le château occupait le milieu entre les portes de Boulogne et d'Amiens. Cette rivière arrosait la partie inférieure de la cité qui avait aux angles deux viviers poissonneux. » On distinguait alors dans les paroisses celles de St.-Martin et de St.-Nicolas, et les principaux monastères étaient ceux de St.-Augustin, de St.-Jean, des Dominicains et des Sœurs-grises. « Le monastère de St.-Jean était assis sur la montagne, au couchant du cloître des chanoines. » Hennebert allègue qu'on

répara à cette époque cette cathédrale qui aurait été brulée en 1138. Ce qui est plus certain, c'est qu'Olger, X[e] prévost de la collégiale de St.-Omer, se rendit à Thérouanne en 1133, avec les reliques de St. Omer, pour la consécration solennelle de l'église principale de cette ville, que l'évêque Milon avait fait restaurer. M. de Neuville place cette cérémonie en 1108.

La résolution d'abattre la forteresse élevée par Arnould, fils de l'advoué de Thérouanne, avait été prise dans une assemblée extraordinaire tenue en cette ville sous la présidence du comte de Flandre lui-même, qui, par cette démarche, voulut témoigner hautement de la protection signalée qu'il accordait aux habitans de cette célèbre capitale. Le fameux St. Bernard se trouvait à cette réunion.

Nous ne sommes revenus sur cette circonstance que pour signaler le despotisme naissant de certaines autorités subalternes, tant dans l'administration civile que dans le clergé, contre lequel on trouvait parfois un abri sous l'égide du pouvoir supérieur.

Dans le douzième siècle, l'évêque de Thérouanne s'était empressé d'annoncer à l'archevêque de Rheims, alors chef du clergé de France, le rapt sacrilège de *Marie de Boulogne*, commis par *Mathieu d'Alsace*. L'auteur des *Souvenirs du Pas-de-Calais* a, dans une nouvelle charmante, retracé les aventures de ces amans infortunés.

A cette époque, l'évêque de Thérouanne prétendant que les religieux de St.-Bertin ne lui rendaient pas ce qui était dû à sa place, les excommunia; mais le pape parvint à terminer leurs différends.

Nous observerons également à l'égard de l'acte d'autorité exercé en 1122 par Charles-le Bon, que ce comte de Flandre s'était emparé de Thérouanne après avoir dissipé une ligue formée légèrement contre sa puissance, et que le fort qu'il fit

alors raser n'avait été érigé dans le cimetière que dans l'intention de vexer le clergé.

L'un des assassins de Charles-le-Bon, *Isaac*, se réfugia pendant la nuit à Thérouanne, où il revêtit l'habit monastique. Mais Arnould, fils d'un avocat de cette ville, se précipita dans le cloître où il s'était retiré, et, le trouvant la tête cachée sous un capuchon, dans une attitude méditative, s'empara de ce traître et le jeta dans les fers jusqu'à ce que le comte d'Ypres vint pour le juger.

Vers le milieu de ce 12ᵉ siècle, l'église de Thérouanne rentra dans la plus grande partie des biens et des privilèges qu'elle avait perdus depuis l'invasion des Normands. Quelques années après, le clergé de ce siège épiscopal eut assez d'influence auprès d'Alexandre III pour faire rejeter la demande d'un nouvel évêché, formée par la ville de Boulogne, ce qui fut regardé comme une nouveauté.

Une affreuse famine désolait alors la Morinie. St. Bernard y réveillait avec succès le zèle des fidèles et l'enthousiasme des croisades : on s'y rappelait encore avec orgueil que, dans les premières bannières qui avaient escorté l'étendard de Godefroy de Bouillon, on avait distingué celle d'Eustache de Thérouanne.

Parmi les chevaliers bannerets qui combattirent dans les plaines de Bouvines, on reconnut l'*Avoué de Thérouanne* et *Baudouin d'Aire*. Les évêques de Cambrai, Tournai et Thérouanne furent chargés, dit *Gramaye*, d'annoncer la perte de la bataille à la comtesse de Flandre.

Une charte du 14 septembre 1247, contient une disposition intéressante pour l'histoire locale, c'est la confirmation faite par l'évêque de Thérouanne du concordat passé entre les membres de l'église de St.-Omer et les échevins de cette ville, portant que ces prêtres ne pourront plus fulminer l'excommunication contre ces magistrats, sans une autorisation spéciale du pape, ou du métropolitain, ou de l'évêque diocésain.

Les annales de Thérouanne dans le moyen âge n'offrent guère d'intérêt, comme on peut le remarquer, et ce n'est pas sans quelque confusion inévitable que nous avons rassemblé ces documens : l'origine et surtout la fin de Thérouanne composent tout le drame de cette notice.

Lors de la rupture de Philippe-le-Bel avec Gui, comte de Flandre, les évêques chargés de prononcer l'interdit sur cette province, se retirèrent à Thérouanne.

Après la défaite de Courtrai, les Flamands tentèrent de s'emparer de St.-Omer ; obligés de se retirer avec une perte considérable, ils allèrent ravager les environs d'Aire, de Lillers et de Thérouanne. Peu de mois après, à l'appel de Gautier de Châtillon, gouverneur de St.-Omer, la garnison de Thérouanne, composée d'Atrébates, de Flamands royalistes et de Lombards ou Italiens, et commandée par *Brunel* et *de Chatelus*, se rendit au camp de St.-Omer, pour s'opposer à une invasion de Flamands. Ceux-ci s'étant encore désistés de leur entreprise, se présentèrent devant Thérouanne qui n'était défendue que par 1500 fantassins et 200 chevaux. « Les fortifications consistaient alors, lit-on dans Hennebert, non en maçonnerie, mais en de profonds fossés et en digues de terre. » On l'assiéga vigoureusement douze heures consécutives. La garnison craignant la disette de munitions et l'inhumanité des ennemis, prévint sa perte par son évasion vers la porte d'Aire. Parvenue au-delà de la Lys, elle coupa les ponts. Les Flamands, trompés dans leur espoir, livrèrent, pleins de fureur, toute la viile aux flammes, sans aucun respect pour l'église cathédrale. On était revenu au siècle des Normands.

La plupart des auteurs Artésiens sont d'accord avec la *Légende des Flamands*, sur ce funeste événement qu'ils rapportent à l'année 1303. « Les Flamands ayant en 1303 attaqué le château de St.-Omer, rapporte *Nangis*, cette place se trouva si forte qu'ils ne purent l'emporter ; ils se dirigèrent alors vers *Morin, ville du roi de France*, qu'ils assiègèrent au mois de juillet et finirent par livrer à un désastreux incendie. »

Philippe-le-Bel fut désolé de cette catastrophe ; par lettres-patentes du 28 juillet 1305, il défendit d'envoyer en Flandre des lettres missives et d'en recevoir ; ce prince y signale, dit Panckoucke, les ravages des Flamands dont il appelle la conduite une horrible cruauté, une rage détestable qui prend les voies d'un entier bouleversement et d'une destruction totale du royaume et des églises ; comme il paraît, ajoute-t-il, par les excès et profanations commises à Thérouanne, Arras et Tournai. » En 1316, Robert d'Artois s'était retiré à Thérouanne ; c'est de là qu'il avait invité le magistrat de St.-Omer à reconnaître son autorité.

A l'époque de la bataille de Crécy, les Flamands, observe Dom Devienne, tenaient le parti du roi d'Angleterre et désolaient continuellement l'Artois. Il paraît qu'alors de nouveau « ils prirent Thérouanne et le pillèrent. » Henry fixe ce désastre à l'année même de la grande déroute des Français en 1346 : les habitans de Calais, lors de leur mémorable résistance, firent de fréquentes sorties, dans l'une desquelles Arnould d'Audrehem pénétra avec son détachement jusqu'à Thérouanne, et s'enferma dans cette place qu'il défendit courageusement. « Siége et incendie de Thérouanne, note-t-il dans ses éphémérides : d'Audrehem y est fait prisonnier après avoir été blessé. »

Lorsque Philippe de Valois, qui, contre son assentiment, avait été arraché du carnage de Crécy, s'était fait ouvrir les portes du Château de la Broie, en déclarant noblement que *c'était la fortune de la France*, on remarquait *Jean de Vienne* dans le petit nombre des fidèles serviteurs du malheureux monarque. « Jean de Vienne, dit Hennebert, était passé du siége épiscopal de Thérouanne à celui de Rheims ; et se trouvait à Crécy à la tête de ses vassaux. »

Hennebert corrobore l'opinion de Henry, mais il allègue que ce furent les Anglais, sous les ordres du comte de Northampton, qui dévastèrent alors la cité des vieux Morins. « Les Anglais n'entrèrent dans cette ville que pour l'incendier, après l'avoir pillée ; ils y profanèrent les choses les plus sacrées

de l'église cathédrale. Leurs ravages plongèrent ce canton dans une extrême consternation. » Il y a certitude historique que ce sac doit être attribué à nos voisins d'outre-mer. Ils ravagèrent encore ce canton en 1353.

A l'expiration de la trêve d'octobre 1355, Edouard III descendit à Calais avec une armée qu'il dirigea vers le Boulonnais, et traversant Thérouanne et St.-Pol, alla camper à Hesdin. Les Flamands soutenaient toujours l'ambitieux héros d'Albion, parcequ'ils espéraient surtout réunir à leur province la précieuse place de Thérouanne, qu'ils convoitaient vainement depuis tant d'années.

Les évêques de Thérouanne savaient consoler l'adverse fortune de leurs souverains. Le loyal dévouement de *Jean de Vienne* fut noblement imité par *Gilles d'Aiscelin*, chancelier de France. Le roi *Jean*, pendant sa captivité, avait réclamé les soins de ce prélat, et Innocent VI avait récompensé du chapeau de cardinal les adoucissemens qu'il avait procurés à son maître captif. « Il avait tenu les sceaux de France auprès de lui pour les expéditions qu'il eut à faire pendant sa détention. » Il reçut le surnom de cardinal *Morin*.

Lors de l'invasion du duc de Lancastre en 1369, ce prince poussa ses courses et ses ravages jusqu'aux murs d'Aire et de Thérouanne. Le duc de Bourgogne s'était chargé de le repousser. Le comte de St.-Pol s'était retranché à Thérouanne. On s'y battit dans ce tems-là, selon toute apparence, puisqu'il résulte d'une lettre de l'évêque de cette ville du 8 septembre 1370, qu'il accordait la permission au magistrat de St.-Omer de faire enterrer dans le cimetière les Audomarois qui avaient été tués dans la bataille livrée aux Anglais, la veille de la Nativité de la Vierge, *quoiqu'ils n'eussent point fait de testament*. Selon *Bernard*, les Anglais, en se retirant de Thérouanne, s'étaient éparpillés dans nos environs. Les auteurs varient sur le nom du chef de cette entreprise.

Robert de Génève, chanoine de Paris, devint, l'an 1365,

évêque de Thérouanne, trois ans après évêque de Cambrai, puis cardinal, et l'an 1378, le 27 août, il fut élu pape à Fondi. Agé alors seulement de trente-deux ans (d'autres disent trente-six), il joignait à une haute noblesse de l'activité, de l'éloquence et une grande aptitude aux affaires et au travail; il prit le nom de Clément VII, et mourut d'apoplexie le 16 septembre 1394, après un pontificat d'environ 16 ans. L'on n'ignore pas que c'est l'époque du schisme d'Occident qui dura 51 ans. Toute la communauté de St.-Bertin adhérait au parti de l'ancien évêque de Thérouanne.

Les seigneurs de ce pays sollicitèrent la nomination de *Jean Tabary* au siège vacant de Thérouanne. Ses belles qualités le rendaient recommandable, et lorsqu'il fut élevé à cette dignité, il exerçait la profession de médecin auprès de Charles VI, à qui il dédia six livres sur la médecine. Il mourut l'an 1403. Son successeur, *Mathieu Renaud*, natif de Bapaume, était le confesseur de cet infortuné Roi; il faisait partie au Louvre de l'assemblée où il fut déclaré que la Reine gouvernerait le royaume. Nous lisons dans Bernard ce paragraphe curieux sur l'état des mœurs à l'époque du décès de ce monarque: « Quoique le temps fût très-malheureux, les femmes n'avaient pas moins d'ambition qu'aujourd'hui; les annales de Flandre disent qu'elles portaient sur leur tête des hupes en forme de tours, et qu'un religieux carme, nommé *frère Thomas*, prêchant contre ces vanités en pleine campagne, avait quelquefois plus de 20,000 personnes à sa suite... On dit pourtant qu'après avoir prêché dans Thérouanne, les femmes s'emportèrent contre lui avec tant de fureur, qu'il fut obligé de se sauver du côté de la mer où il s'embarqua... »

Lors du siége de Mark près Calais, entrepris par le comte de St.-Pol, au commencement du 15ᵉ siècle, les Anglais repoussèrent avec succès les assaillans, et Walleran de Luxembourg se retira blessé à Thérouanne. En 1406, le duc de Bourgogne nomma *Balot*, capitaine du château de Thérouanne.

Des lettres de Charles VI du 27 septembre 1409 déter-

minent des statuts et réglemens pour les ville et cité de Thérouanne; elles ne furent publiées qu'en août 1444.

Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, signala effrontément son attachement à la domination anglaise. Il s'était transporté sur le champ de bataille d'Azincourt, et ayant béni un endroit de la plaine, il y avait fait enterrer ceux qui avaient été tués. Le meurtre de *Jean-sans-peur* lui fit ensuite épouser trop passionnément le ressentiment de la maison de Bourgogne. Il était un des évêques qui assistèrent au service solennel de ce prince, le 13 octobre 1420, dans l'abbaye de St.-Vaast.

Lors du traité de Troyes, Philippe-le-Bon eut grande peine à y décider Jean de Luxembourg et Louis, son frère : « Vous le voulez, lui dirent-ils, nous prêterons ce serment, mais aussi nous le tiendrons jusqu'à la mort. »

Conformément à ses instructions, il parvint à obtenir la soumission des trois états de St.-Omer à cette paix si humiliante.

Henri V, après son mariage avec Catherine de France, lit-on dans Monstrelet, ramena sa femme en Angleterre, accompagné de Bedfort et de 6,000 combattans; il passa par Amiens, St.-Pol, Thérouanne, et delà se rendit à Calais. Ce prince, à Azincourt, dit M. Mazas, « après avoir jeté ses regards autour de lui, acquit la triste conviction qu'il ne pouvait sortir de ce mauvais pas sans combattre, car en se jetant sur sa droite, il serait tombé dans Thérouanne, ville alors très-considérable et fournie d'une bonne garnison... »

L'évêque de Thérouanne devint si affectionné au parti de Henri VI, qu'il conduisit lui-même des secours aux commandans de ses troupes. On le remarqua parmi les députés venus pour saluer ce Roi-enfant qui vit à peine la capitale des conquêtes de son père, et qui trouva une mort si cruelle dans celle de ses états héréditaires.

« Louis de Luxembourg accompagnait Henri VI, lors de son entrée à Paris, raconte M. de Barante. Cet évêque, chancelier de France pour les Anglais, maria sa nièce, fille du comte de St.-Pol, au duc de Bedford ; le mariage fut pompeusement célébré à Thérouanne en 1433. Bedford fit venir d'Angleterre deux belles cloches qu'il donna à la cathédrale de Thérouanne. »

La *Légende des Flamands* accusa Louis de Luxembourg d'avoir vendu la Pucelle aux Anglais. *Jeanne d'Arcq* avait passé quelque tems dans les prisons d'Arras, avant d'être transférée à Rouen. L'évêque de Thérouanne y assista, avons-nous déjà observé avec indignation, « au supplice inhumain de la vierge miraculeuse qui avait sauvé les états de l'ingrat Charles VII. »

En 1436, le duc d'Yorck, régent de France après Bedford, commença par ôter l'office de chancelier à Louis de Luxembourg; ce dernier cependant ne se relâcha pas de ses efforts pour maintenir le joug de l'étranger. Il exerça dans Paris une odieuse tyrannie, et y fit prêter un nouveau serment général au roi d'Angleterre. Lors de la rentrée du légitime souverain, il se réfugia à la Bastille; contraint d'y laisser sa chapelle qui était d'une grande valeur, il en sortit couvert des huées des Français qui le traitaient de *vieux renard*. On voit, il est vrai, qu'en 1440, peu d'années avant sa mort, il essaya des négociations avec les Anglais pour la paix.

David, fils naturel du duc de Bourgogne, devint quelque tems après évêque de Thérouanne; Charles-le-Téméraire assista à son installation.

En 1444, l'official de Thérouanne avait mis en interdit la ville de St.-Omer, pour un mécontentement que l'histoire n'explique pas. Déjà une mesure semblable avait été prise par ce clergé contre les Audomarois, en octobre 1422, à cause de l'emprisonnement dans leur château du *clerc* Robert de Ste.-Aldegonde, accusé d'avoir volé le comte de Warwick et les Anglais de sa suite. A différentes époques, les évêques de Thérouanne prétendirent avoir le droit de soumettre l'abbaye

de St.-Bertin à leur juridiction épiscopale, mais ils n'y réussirent jamais. Dans ce siècle, l'Inquisition avait établi son infernal pouvoir dans l'Artois, mais en juillet 1491, on lut solennellement à Thérouanne l'arrêt de réhabilitation du malheureux de Beaufort. Ce fut le terme de cet odieux pouvoir dans notre province.

H. Piers.

(*La fin à la prochaine livraison.*)





FAYEL.

Plus de cinq siècles ont passé sur le drame sanglant dont le bois et le château de Fayel ont été le théâtre, et le souvenir en est encore tout récent, tout populaire; c'est que la civilisation a respecté cette antique châtellenie; c'est que, dans l'isolement, dans la solitude où elle est restée jusqu'à ce jour, elle a conservé, je ne dis pas son vieux type, puisque le château est entièrement reconstruit sur un nouveau plan, mais tout le prestige mélancolique de la catastrophe qui l'a rendue fameuse; c'est qu'elle exhale le parfum poétique d'une légende ou d'une ruine. Et en effet, le village auquel elle a donné son nom, un peu altéré pourtant, puisque de *Fayel* on a fait *Fayet*, s'est fort peu accru depuis longues années, et l'on n'y entend guère plus de bruit, on n'y remarque guère plus de mouvement que dans un cimetière; puis les campagnes, au milieu desquelles son bois se détache en noir comme un nid de vautour, présentent l'aspect le plus désert, le plus morne; et quand le soir vient rembrunir ce tableau déjà si sombre,

vous frissonnez involontairement; le présent, que rien ne vous rappelle, disparaît; le drame lugubre se reproduit à deux pas de vous, vous en évoquez les funestes acteurs, et vous n'échappez à la saisissante illusion que lorsque, des hauteurs de Cepy, vous voyez se dresser dans le fond la massive collégiale de Saint-Quentin et les hautes cheminées de ses filatures.

On a bien fait des romans sur l'histoire de *Gabrielle de Levergies*, du *Châtelain de Coucy* et du *Sire de Fayel*; on a contesté long-tems sur le lieu de la scène, qui n'est pas moins bien établi; nous nous contenterons de rappeler la légende populaire, parcequ'elle est la plus naïve, la plus touchante, la plus vraie; c'est à la plume de M. Miroy des-Tournelles que nous la devons.

FÉLIX DAVIN.

Du Châtelain de Coucy et de la dame de Fayel.

Qui de nous n'a ouï conter dans son enfance l'effroyable catastrophe qui termina les amours tristement célèbres de la dame de Fayel, à qui son mari, dans le délire d'une affreuse jalousie, fit manger le cœur du châtelain de Coucy, son amant; un tel rafinement de barbarie doit d'autant plus intéresser, que le département de l'Aisne a été le théâtre de cet horrible festin, qui paraîtrait incroyable s'il n'était attesté par des chroniques dignes de foi. Cet événement, il est vrai, a eu plusieurs versions : on a transporté le lieu de la scène, et elle a été attribuée à d'autres personnages ; mais après les recherches les plus pénibles, un auteur estimable s'est livré à une discussion lumineuse sur ces divers rapports, et a déterminé le véritable : nous ne pouvons nous égarer sur les pas d'un pareil guide.

C'est à la fin du douzième siècle qu'a eu lieu ce prodige d'horreur, dans le château de Fayel, aux environs de Saint-Quentin; le récit que nous allons en faire est extrait d'une histoire de cette aventure, intitulée : *Roumans du Châtelain*

de Coucy et de la dame de Fayel, portant la date de 1228. (1) Ce héros est appelé *Renault de Coucy*, *Châtelain de Coucy*, et représenté comme un *chevalier célèbre, beau, courtois, plein de savoir, qui faisait chant et poésies, mais n'était pas fort riche d'avoir*. La dame n'est point nommée de son nom de fille : on dit que Coucy n'en devint amoureux que lorsqu'elle était déjà mariée *au sire du Châtel qu'on appelait de Fayel*. Elle assistait souvent aux tonrnois; où son mari était un preux ; c'est là que Coucy l'avait vue. D'ailleurs le château de Fayel était à la porte de Saint-Quentin, et par conséquent très-près de La Fère, de Coucy, de Marle, et de toutes les autres possessions de la maison de Coucy, le voisinage seul suffisait pour lier le châtelain avec la famille des Fayel.

On retrouve bien dans cette histoire l'amour héroïque des siècles de l'honneur. Coucy ne fonde ses espérances que sur la réputation de son courage et de sa vertu, sur ce que sa dame entend dire de ses exploits et de *sa loyauté* ; il travaille à accroître encore sa renommée, quand il a déclaré son amour, quand la dame de Fayel sait enfin que c'est à elle seule qu'il fait hommage de ses lauriers. Elle est émue au récit de la gloire de son amant : c'est l'honneur qui le rend plus aimable ; et il faut avouer que l'amour devait être bien puissant, bien dangereux, quand il se présentait sous une forme si séduisante. Hélas ! c'est un péril dont nos mœurs ont su nous affranchir, et la gloire n'est plus guère le piége où l'amour prenne les femmes. Ce que j'en dis n'est pas pour les humilier, et pour flatter les hommes : il serait difficile de décider quel est celui des deux sexes que le relâchement des mœurs a le plus avili.

Coucy se sert de toutes ses armes pour vaincre la beauté qu'il adore ; et tandis que ses triomphes parlent pour lui, il

---

(1) On sait qu'autrefois le mot *Roumans* ou *Romans* ne signifiait pas ce que nous entendons aujourd'hui par roman, mais bien une histoire particulière écrite en *langue Romance*, et dont le fonds des événemens était vrai.

fait parler encore ses talens : il envoie à la dame de Fayel des chansons tendres et ingénieuses par un *ménestrel* (un musicien) du pays, qui allait souvent chanter chez les seigneurs d'alentour. La plupart des chansons de Coucy, qui nous restent dans les vieux manuscrits découverts par M. de Ste-Palaye, se trouvent placées dans le roman, à l'époque précise de l'événement pour lequel elles ont été composées : elles servent de preuves aux faits que l'historien raconte, et doivent donner encore plus d'autorité au récit. Il y en a une où je remarque une idée qu'il est bon de rapporter, parcequ'elle peint bien le génie du tems. Coucy se compare à un enfant qui voit une belle étoile au firmament, et qui la demande avec fureur; il regarde la possession de sa dame comme une chose presque aussi impossible à obtenir. Dans une autre chanson, est ce morceau cité par le président Fauchet, et qui prouve que la dame de Fayel combattit longtems contre son propre cœur:

Les délais, en amour, sont un cruel tourment;
    Différer ses dons, c'est les vendre.
Ah! la moindre faveur qu'on fait courtoisement,
    Touche et flatte plus un cœur tendre,
Que le bonheur suprême arraché lentement
Et qu'on a fait payer par l'ennui de l'attendre.

Je traduis un peu, car il n'y a guères de lecteurs qui comprissent les termes *démaïe*, *delais*, *ensement*, *annuiaument*, *etc.*, *etc.*

Il paraît que Coucy allait souvent au château de Fayel; le seigneur l'y recevait avec toute la courtoisie des chevaliers, et comme il arrive à tant de maris de notre siècle, il se donnait tous les soins possibles pour rendre sa maison agréable à l'amant de sa femme. Il l'engagea même une fois à rester avec elle et à la *compagnier*, pendant un petit voyage qu'il était obligé de faire. Ce n'est point du tout ce mari farouche et cruel, enfermant son épouse comme un jaloux de Florence, tel, en un mot, que quelques personnes se sont représenté Fayel, en cousant plusieurs histoires dont elles n'ont fait qu'une seule; c'est un bon mari français, bien confiant, bien sûr de la vertu de

sa femme, et à qui il ne vient pas seulement dans l'idée qu'on en veuille à son honneur ; mais qui, tenant encore aux mœurs sévères de son tems, deviendra terrible quand il se croira trompé.

Ce séjour du châtelain à Fayel, pendant l'absence du mari, avance un peu son bonheur, mais ne l'achève pas. On est tendrement affecté de la sagesse douce et charmante avec laquelle la dame de Fayel résiste à son amant, et se défend d'elle-même; tout ce qu'il peut obtenir est un bracelet qu'il veut porter au bras droit, pour être reconnu de sa dame, dans un grand tournois que le sire de Coucy prépare avec une pompe royale entre La Fère et Vendeuil : la dame le lui promet : et ce n'était point s'engager encore, car, selon les usages de la chevalerie, *une dame pouvait aimer honnêtement un bachelier, et lui donner quelque joyau qu'il portait en souvenance d'elle, et pour être plus preux.*

Le roman donne une charmante description du tournois; c'est le sire et la dame de Coucy qui en font les honneurs : on ne les nomme pas ; mais ce doit être Raoul Ier et Alix de Dreux, sa femme, du moins, si l'on en juge par les autres circonstances que j'aurai occasion de relever. Ce tournoi paraît un trait historique ; on nomme les grands seigneurs qui s'y trouvèrent : le duc de Limbourg, le comte de Flandre, Philippe, comte de Namur, et tous les principaux chevaliers ; on fait même le détail de leurs armoiries. Le seigneur de Fayel est du nombre, et on le cite comme un des plus braves. Sa femme donne au châtelain la *mance* (le bracelet) qu'elle lui avait promise, qu'elle avait travaillée elle-même, et avec laquelle il combat et triomphe à ses yeux.

L'auteur dit que ce tournois n'a pas nui aux affaires du châtelain. La résistance de la dame de Fayel fut pourtant encore longue et opiniâtre. Le jour même fixé pour un rendez-vous dans les formes, la pudeur l'emporta sur l'amour, et la porte fatale, indiquée au châtelain, resta impitoyablement fermée : il passa la nuit dans le parc de Fayel, et fut contraint de retourner à Saint-Quentin comme il était venu. Quelque tems

après, une maladie terrible, qui fit trembler pour ses jours, acheva d'attendrir et de vaincre son amante ; et il ne vit plus son triomphe différé que jusqu'à sa convalescence.

L'auteur ne nous apprend pas combien dura le bonheur paisible de Coucy et de sa dame. Ce fut sans doute un engagement de plusieurs années, car il dit que le châtelain *servit long-tems armes et amours* ; qu'il n'y avait ni guerre ni tournois où il fut *chercher aventures*, et que lorsqu'il était revenu dans le pays, il le faisait savoir à la dame, non par un de ses gens, qui aurait pu être reconnu, mais par *un garçon de Saint-Quentin*, qui portait ses lettres à la chambrière, et recevait d'elle les réponses. On voulait que le commissionnaire même crût que c'était de la chambrière dont Coucy était amoureux. Le chevalier avait une maison à St.-Quentin : c'est de là qu'il partait à pied, le soir, quand tout son monde était couché; il prenait un manteau pour cacher ses armes, et, le matin, au point du jour, il revenait avant que ses gens fussent levés.

Le mérite du châtelain, les charmes de sa figure, les grâces de son esprit, l'éclat de sa valeur, qui le rendaient si heureux causèrent enfin son infortune, en donnant une rivale à la dame de Fayel. Une femme, que le roman ne nomme pas, peut-être parcequ'elle vivait encore en 1228, dans le tems où l'on dit qu'il a été écrit, conçoit pour le châtelain la plus ardente passion; elle lui fait des avances auxquelles il ne répond pas. Elle trouve qu'il est trop beau, trop digne chevalier pour n'être pas amoureux, et qu'il a l'air trop content pour n'être pas aimé. Mais, comme on ne lui connait point de dame, elle soupçonne un grand mystère, et se jure à elle-même de le découvrir. La jalousie à cent yeux; et l'ingénieuse mythologie n'imagina Argus, que pour peindre la vigilance d'une femme jalouse. La dame en question, dans un grand souper qui se donne après un tournois, surprend quelques regards entre Coucy et la dame de Fayel ; elle croit tout deviner, et pour être plus sûre de son fait, elle charge un espion de suivre Coucy au premier voyage qu'il fera à St-Quentin. En effet, le chevalier y va quelques jours après ; mais il a beau prendre ses précau-

tions ordinaires, quand il part le soir pour Fayel, il est suivi jusqu'à la porte : on sait que le mari est absent ; on le voit entrer chez son amante, et on court instruire la rivale.

Furieuse, elle ne trouve pas d'autre moyen de se venger et de les punir de leur bonheur, qu'en révélant ce mystère, quelques jours après, au seigneur de Fayel, qu'elle voyait souvent. Elle ose lui faire cet aveu, dans la crainte, dit-elle, que l'aventure ne vint à éclater, et qu'il ne l'apprit trop tard par la voix publique. Fayel rejette cette accusation avec horreur ; il ne doute point du cœur de sa femme ; mais on lui propose de s'éclaircir par lui-même, et alors le soupçon nait dans son esprit. Désolé, il confie tout à Gobert, son écuyer. Celui-ci lui jure que c'est une calomnie ; que la dame de Fayel est la plus vertueuse des femmes ; que, s'il y a quelque amitié entre elle et Coucy, *en tout honneur et tout bien est.* (On voit que le proverbe n'est pas nouveau). Mais enfin, les détails qu'on a faits au mari, des précautions des deux amans, lui montrent la voie sûre de les surprendre.

Il se sert de cette ruse si simple, qui a toujours réussi et qui réussira toujours ; il feint un voyage d'une semaine, et il revient le soir même. Il prend la résolution d'assassiner Coucy ; mais Gobert lui remontre le danger de cette action, qui l'exposerait à la vengeance de la famille la plus puissante du Vermandois : *Le Châtelain est trop bien parenté*, etc. Fayel se cache près de la petite porte par laquelle il sait que Coucy vient ordinairement ; il le voit arriver, entend ouvrir ; et, dans l'instant que le chevalier entre, il s'élance et entre avec lui. Mais le bonheur des deux amans, leur adresse, celle de la chambrière, qui se sacrifie pour sa maîtresse, dont elle est parente, les fait échapper à ce danger presqu'inévitable ; et Fayel à qui on soutient que le châtelain ne vient que pour sa femme de chambre, est réduit à conserver ses soupçons, à les voir augmenter même, sans avoir pu acquérir de preuves.

Une nouvelle chanson de Coucy, qui se plaint des médisans et des maux qu'ils lui causent, vient encore à l'appui du récit de cette aventure intéressante. Cependant, la jalousie de

Fayel, les dangers auxquels elle expose sa femme, obligent l'amant à un exil prudent et nécessaire. Le mari ne sort plus : il se borne, pour s'assurer de la vertu de son épouse, à se gêner lui-même en ne la quittant point. Il affecte cependant d'être la dupe des prétendues amours de Coucy avec la chambrière qu'on a chassée. Il feint cent prétextes pour éviter les tournois, et consent que Gobert, son écuyer, pour ne pas perdre chez lui son tems, son talent et sa gloire, aille servir le châtelain, même dans ses joûtes guerrières. Il croyait donner un surveillant au châtelain ; mais celui-ci gagna l'écuyer dès qu'il fut à son service, et Gobert porta, dans différentes occasions, des lettres à la dame de Fayel.

Enfin, le mari veut se débarrasser du poids affreux de la honte et de la douleur dont il est accablé ; et voici le stratagême dont il se sert. Il déclare à sa femme qu'il a le projet de faire le voyage de la Terre-Sainte, et de la conduire avec lui, à l'exemple de tant de chevaliers qui emmenaient leurs épouses. La dame de Fayel ne tarde point à écrire ce dessein à son ami, qui n'en est pas autrement inquiet ; il croit voir le remède en même tems que le mal. Le roi d'Angleterre, Richard Ier, (et tout ceci est très-vrai : on tient parfaitement à l'histoire du tems) avait fait publier un grand tournois, où se rendaient en foule les chevaliers de la chrétienté. Coucy ne manquait pas de telles occasions ; il y vole. A la fin du tournois, Richard prend la croix ; tous les chevaliers l'imitent, comme il s'y attendait bien : il n'avait même donné le tournois que pour cet objet. Coucy se croise un des premiers : l'amour l'y invitait autant que la gloire. Il comptait avoir sa dame pour témoin de ses triomphes : il n'avait pas l'air de ne se croiser que pour la suivre, puisqu'il s'engageait avant le seigneur de Fayel, car celui-ci n'avait point été en Angleterre. Mais, le même légat qui y avait prêché la croisade, étant ensuite passé en France, la dame de Fayel fut confondue quand elle vit son mari refuser de prendre la croix, et s'excuser sur une maladie : elle sentit enfin qu'il l'avait trompée, et qu'il la soupçonnait toujours.

Le désespoir s'empare de son âme ; elle mande, en pleurant,

cette horrible nouvelle au châtelain : il en est frappé comme d'un coup de foudre. L'excès de la rage et de la douleur égare son esprit dans vingt projets différens. Quelquefois il ose concevoir la pensée de ne point partir, mais il se rappelle sa gloire, sa parole, et sa parole donnée à Dieu; la réputation et le bonheur même de son amante, qui sera infailliblement déshonorée et persécutée, s'il ne part point, car, Fayel et le public, après leurs soupçons, ne pourront plus douter que c'est pour elle seule qu'il aura osé rester en France malgré sa promesse. Tout le confirme donc dans la résolution d'accomplir ce fatal voyage. Il borne ses désirs à dire à sa dame un cruel adieu, qui sera peut-être le dernier.

Aux premiers transports de son désespoir succède une douleur plus douce, qu'il exprime dans plusieurs poésies dont on aimera à voir ici quelques fragmens. Elles peignent les mœurs du siècle; elles font honneur à l'âme et à l'esprit du châtelain. « Je ne partirais pas, si j'en croyais mon amour ; mais, ma » dame est incapable d'exiger de moi une lâcheté.... Je m'en » vais, soupirant, en Syrie; mon âme reste à Fayel........ Je » pars pour servir Dieu; si je reviens, ce sera pour vous ser- » vir..... Je doute que vous me revoyez jamais. Ah ! quelque » part où le corps puisse aller, pensez au cœur....... J'atteste » Dieu et l'amour, que je vous prouverai à quel excès je vous » ai aimée...... Je donnerai tout au monde pour la tenir en- » core une fois entre mes bras. »

Coucy trouve le moyen d'aller prendre congé de sa dame, Leurs adieux tendres et déchirans sont mêlés des doux souvenirs de leur bonheur passé. Une séparation si longue, et qui sera peut être éternelle, semble en cet instant enchaîner leurs cœurs par des nœuds plus forts. Ils se font ces présens si chers, par lesquels l'amour croit tromper l'absence. La dame de Fayel donne à son amant un anneau précieux qu'elle avait toujours porté; elle coupe une tresse de ses cheveux qu'il reçoit en pleurant, et qu'il jure de garder jusqu'à son dernier soupir. Ces gages douloureux et consolans nourrissent et soulagent le chagrin qui les oppressent : leurs pleurs et leurs âmes se confondent. Ils s'arrachent enfin des bras l'un de l'autre,

L'espoir de se revoir un jour, et peut-être avec plus de liberté rappelle leur courage et leur fait supporter l'horreur de ce cruel moment.

Le châtelain part. Il s'embarque à Marseille sur la flotte du roi d'Angleterre avec lequel il avait pris la croix. Il arrive à Acre, qu'il trouve déjà soumis aux chrétiens. Il combat et triomphe avec le roi Richard, à la célèbre journée de Césarée, et au siége d'Ascalon; portant toujours sur son casque un *couvre-chief*, ou *bourlet de soie de fin or*, que sa dame lui avait donné. Il passe deux ans en Syrie, toujours avec Richard, qui en effet y resta un an de plus que Philippe-Auguste. Enfin, les Sarrasins veulent surprendre un château où Richard faisait sa résidence. Les chevaliers chrétiens, et Coucy le premier, repoussent l'ennemi, le poursuivent avec trop d'ardeur; et c'est là que l'infortuné châtelain reçoit le coup de la mort, par *un quarrel envenimé qui le perce fort avant entre les côtes*. On le porte auprès du roi d'Angleterre.

Ce prince fait venir tous ses *mires* (médecins), qui, après avoir retiré la flèche, assurent que l'entière guérison ne peut tarder plus de 20 jours, à moins que le fer ne soit empoisonné ce dont ils ne peuvent répondre. Mais, quelle qu'en fut la cause, le malade dépérissait de jour en jour, quoique pourtant assez lentement. Il se lasse enfin d'une langueur qu'il ne croit pas mortelle; il demande à revenir en France, espérant que l'air natal et la vue de son amante pourront le rétablir.

On l'embarque sur un vaisseau dans lequel un des cardinaux, légats de la croisade, repassait en Italie. La mer augmente les maux du châtelain, en peu de jours il se trouve à la dernière extrêmité. Alors, il fait approcher Gobert de son lit; il lui parle de son amante, comme on en parle quand c'est pour la dernière fois. Il se fait apporter un petit coffre d'argent, où il enfermait les dons de la dame de Fayel; il les arrose de larmes, les baise avec ivresse, commande à Gobert de les rendre à la dame, et le prie d'y joindre un présent plus terrible et plus cher; ce présent est son cœur, qu'il lui fait jurer de prendre après sa mort, et de porter, dans le même

coffre, à celle pour qui seule ce cœur avait soupiré. Ensuite il dicte une lettre pour la dame de Fayel, il s'évanouit plusieurs fois en la dictant ; il la signe, et la cachette lui-même, et jette son cachet dans la mer. Enfin, après s'être confessé au cardinal, il meurt en recommandant encore à son écuyer d'exécuter ses ordres, et de consoler sa dame. Cette circonstance montre toute la bizarrerie du mélange continuel que l'on faisait alors de la religion et de l'amour. C'est de nos passions, celle qui a toujours su le mieux composer avec la piété même. J'en trouve un singulier exemple dans une des chansons que Coucy fit avant son départ pour la Terre-Sainte : il y parle, avec l'enthousiasme de son tems, de cette grande entreprise qui doit *venger le créateur*, et dont l'amour est la récompense.

> Car on conquest paradis et honour,
> Et prix, et los, et l'amour de sa mie.

Le Paradis et la Mie forment un assemblage plus digne des Musulmans, que d'un chrétien qui allait combattre Mahomet. Autre trait encore plus bizarre : » Les grâces, dit Coucy dans « ses vers, que Dieu garde aux guerriers qui vont combattre « pour sa défense, se répandront et sur les femmes qui seront « loyales à ces guerriers, et sur les gens d'église qui feront des « aumônes pour les frais de la guerre. » (C'est ce qu'ils n'entendaient pas, puisqu'ils se faisaient donner, à titre d'aumônes, les biens des chevaliers qui partaient). Mais, quelle singulière inconséquence, que de recommander de la part de Dieu, à une femme mariée, d'être fidèle à son amant !

Voici l'instant de frémir, nous touchons à la catastrophe : l'écuyer, avec un autre domestique nommé Ideux, ouvre le corps de son maître, et y répand *du sel et des épices*, ainsi que sur le cœur. Trois jours après, le vaisseau arrive à Brinde, où l'on enterre le chevalier. Gobert revient en France, et vole droit à Fayel. Il s'arrête à deux lieues du château, s'informe de ce qui s'y passe, croit le moment propice, prend une route détournée à travers ce bois qu'il connaissait si bien; mais, malheureusement, il y rencontre le seigneur de Fayel, qui revenait par un autre chemin, et qui ayant appris, pendant

l'absence de Coucy, que l'écuyer avait servi les amours de sa femme, court à lui, et menace de le tuer, s'il ne lui avoue pour quelle raison il vient à son château, et en quels lieux est le chevalier. Gobert lui apprend la mort de son maître : Fayel n'en veut rien croire, et lui ordonne de se dépouiller pour voir s'il n'a pas quelque lettre sur lui ; alors, l'écuyer est obligé de déclarer le secret de son message, et de remettre au seigneur de Fayel le petit coffre qui contient le cœur, la lettre et les autres effets. Fayel les reçoit avec une joie mêlée de rage, chasse Gobert, en jurant qu'il le fera pendre, si jamais il le retrouve sur ses terres. Il rentre dans le château, donne le cœur à son cuisinier, et lui recommande en secret de faire un effort de son art,

Qu'il se peine efforciément,

pour apprêter ce cœur de manière qu'il puisse être mangé. Le cuisinier se donne tant de peine, et accomode le cœur avec tant d'adresse, qu'il en fait un très bon mets.

A tant d'ilnec le queus s'en tourne,
Ce mets appareille et atourne,
Le mangiers fu très-délitable.

J'insiste sur ces circonstances, et on en devine peut-être les motifs; mais poursuivons. Je retrouve partout les mœurs et les usages du siècle. On sert à la dame de Fayel, *pour sa portion*, le mets horrible qui lui était destiné ; et l'on sert au mari, pour la sienne, d'autre viande hâchée et accommodée de la même manière. Quand la dame a mangé, Fayel lui demande si elle a trouvé *cette viande bonne* ; elle lui répond qu'elle l'a trouvée *excellente*. « Je le crois, dit-il, elle doit être délicieuse pour vous, car c'est le cœur du châtelain de Coucy. » Elle ne peut croire cette atrocité : elle sait que son amant est en Syrie, et n'imagine pas comment son cœur aurait été apporté à Fayel. Le barbare époux consomme sa vengeance en lui jetant sur la table la lettre, le coffre et les joyaux qu'il contenait. La dame de Fayel est convaincue de toute son infortune ; elle en voit les détails, elle en reconnait et examine

les tristes gages. Les sanglots lui étouffent la voix; elle est comme anéantie par cette première stupidité de la douleur extrême. Elle pousse enfin quelques accens plaintifs, et retrouve la parole pour faire le juste serment de ne jamais manger après ce funeste repas.

> Je vous affi certainement
> Qu'en nul jour mets ne mangierai,
> D'autre morcel ne mettrai
> De sure si gentil viande.

Elle tombe évanouie; on la porte sur son lit, on lui donne des secours; elle revient, jette des cris de désespoir, jure cent fois de ne pas survivre à cette horreur : sa vue s'égare et se perd; les évanouissemens se succèdent, et sont interrompus par des convulsions effroyables que l'auteur peint avec des couleurs assez fortes :

> Les points se tors et se déchire,
> Les œils lui tournent.........

Ce tableau paraît être celui de la nature; il présente l'effet nécessaire du saisissement affreux qu'une telle abomination a dû produire sur une amante. On a vu des femmes mourir à l'instant en apprenant une nouvelle funeste. Qu'on juge s'il y eût jamais un coup aussi terrible, aussi capable d'exciter une révolution entière, et de tuer dans le moment une infortunée, que rien ne préparait à son malheur ! Enfin, elle expire baignée des pleurs de son indigne époux, qui n'est pas plutôt vengé, qu'il sent toute l'atrocité de sa vengeance, et le désespoir de perdre ce qu'il aime.

L'auteur finit en disant que les parens et amis de la dame voulurent tirer raison de sa mort, qu'on trouva moyen de les apaiser, que le seigneur de Fayel s'éloigna du pays, qu'il alla passer deux ans outre mer, et qu'après son retour il vécut dans une morne tristesse, et ne vécut pas longtems. Je vois en effet par des cartulaires des abbayes voisines (de Fervaques et

de St-Prix), qu'Eudes de Fayel, à qui cette aventure est imputée, et qui était seigneur de Fayel en 1192 et 1193, fit à peu près dans le même tems plusieurs de ces dons pieux, si communs alors, et par lesquels les coupables croient racheter les plus grands crimes.

MIROY-DES-TOURNELLES.



ESSAI HISTORIQUE

SUR

La Démocratie en Belgique.

3e ET DERNIER ARTICLE. — 1780. — 1800.

Joseph II! Nous voici enfin jetés sur la cendre brûlante des dissentions contemporaines; aussi que de souvenirs passionnés et irritans surgissent à l'invocation de cette grande renommée! Ecoutez la partialité catholique, et ce nom royal sera inscrit sur la liste des plus implacables persécuteurs de la religion, et il partagera les virulens anathèmes des dévots avec les Néron, les Maximin et les Dioclétien. N'a-t-il pas voulu, en effet, attenter aux prérogatives héréditaires du sacerdoce, introduire une main profane dans le sanctuaire et toucher audacieusement l'arche sainte des abus consacrés par une longue possession? Et le vulgaire partage ces injustes ressentimens, car lui aussi ne sait pas remonter à la cause des choses; esclave des préventions, il est à qui sait le mieux exploiter sa facile crédulité et ses convictions routinières. Ainsi le réformateur n'apparaît aux yeux fascinés du fanatisme, de l'ignorance et de l'esprit de parti, que comme un despote criminel

qui n'a pas craint de violer la liberté religieuse, les droits de la conscience et l'indépendance du pays, en élevant sur les ruines des constitutions nationales le sceptre insolent d'une dictature universelle.

Aujourd'hui que nous avons vu cette magistrature suprême, qui ne connait d'autres inspirations que celles de la nécessité et du salut public, incliner ses faisceaux devant la légalité tracassière, qui étreint la société de ses mille bras; accoutumés que nous sommes à mesurer tous les mouvemens du pouvoir avec la précision mathématique du compas constitutionnel, nous frémissons d'horreur à l'idée seule de devoir jeter, pendant quelques heures seulement, le voile de l'unité souveraine sur la statue de la liberté. Cependant la dictature en est-elle moins au fond de toutes les institutions sociales? Un pressentiment vague ne nous annonce-t-il pas que déjà peut-être nos constitutions, nos chartes et nos lois fondamentales porteut dans leur sein ce germe de mort? Il vient, en effet, un tems, l'expérience des siècles l'atteste, où pour marcher il faut du despotisme; c'est lorsque les nations, soumises à l'influence fatale du passé, s'arrêtent dans les langueurs d'une immobilité mortelle et sont elles-mêmes un obstacle à la cause de l'émancipation humaine. Alors on voit apparaître de ces hommes aux regards d'aigle, à la puissance du lion, qui, marqués du sceau de la prédestination, pétrissent l'humanité dans leurs mains de fer et la lancent avec vigueur dans l'immensité des destinées nouvelles qui l'attendent. C'est Pierre-le-Grand s'efforçant de dégrossir à coups de hâche et de massue le bloc informe composé de l'alliance de cent peuples divers. C'est cette assemblée terrible qui, plaçant sous la protection du glaive exterminateur le problème du nivellement social, écrase l'hérédité politique sur le trône qu'elle renverse, ébranle l'hérédité civile et la propriété toute entière par ses confiscations, et jette du haut des échafauds dont elle couvre le pays, les promesses de l'Egalité et de la Fraternité humaine. C'est Bonaparte, le plébéien couronné, qui, inspiré tour-à-tour par le bon et le mauvais génie qui président à sa vie fabuleuse, rêve un moment la résurrection du cadavre aristocratique, pendant qu'il donne dans les

camps et à la tête de la plus puissante armée qui l'a élevé au dessus des lois, le plus éclatant démenti à cette puérile tentative; car, dans cette vaste confédération militaire où règne dans toute sa rigoureuse justice l'égalité plébéienne, au sein de tous ces glorieux prolétaires, symbole vivant du triomphe de la loi du mérite personnel sur la loi capricieuse de l'hérédité, il inaugure le premier la hiérarchie sociale de l'avenir.

Après de longues épreuves et de périlleuses vicissitudes, il était enfin arrivé pour la civilisation le moment suprême marqué pour la victoire de l'esprit révolutionnaire sur l'autorité de la tradition et les vieilles fictions, qui longtems avaient gouverné le monde. Mille voix confuses annoncent l'immense travail de l'esprit philosophique et l'avénement des idées nouvelles qui viennent présider aux destinées des nations. L'œuvre de la destruction commence; le scepticisme examine le problème de la sociabilité sous toutes ses faces; il interroge à la fois tous les pouvoirs et toutes les croyances, et les enveloppant dans une commune proscription, il dépose au sein de la société un doute immense. Les signes précurseurs du règne de l'égalité se révèlent partout avec une puissance irrésistible, et l'aristocratie en est arrivée à ce degré de décadence que, ponr réhabiliter la noblesse, il faut, selon l'expression d'un de ses défenseurs, en accorder le brevêt à la nation toute entière. Le plébéien grandit de toute l'humiliation du patriciat, il le poursuit de ses sarcasmes, l'épouvante de ses menaces, et le jette au rire insultant de la multitude qui doit le conduire aux gémonies, après l'avoir écrasé sous ses pieds vainqueurs. A la veille de la crise violente qui se prépare, la philosophie, qui a déchaîné toutes ces passions tumultueuses, fait entendre d'utiles, de solennels avertissemens; avide de repousser d'elle la responsabilité du sang qui sera versé, elle s'adresse aux peuples et aux rois, aux rois surtout qu'elle voudrait éclairer de ses leçons et de ses menaces : Cassandre méprisée, ses prédictions et ses conseils frappent vainement les oreilles endurcies des privilégiés; trois ames royales peuvent seules s'inspirer à ces révélations nouvelles, et l'école philosophique compte sur le trône, au nombre de ses partisans, Fréderic, Catherine, Joseph.

Joseph II surtout, tourmenté par des rêves ardens de renommée et l'enthousiasme du bien, Joseph II veut gagner de vitesse la révolution qui s'annonce de toutes parts. Théoricien inflexible, il entend discipliner toutes les résistances et contraindre les faits à s'assouplir aux exigences de son inexorable logique. Il dirige à la fois son inquiète sollicitude sur toutes les parties de son vaste empire; il voit en Hongrie la féodalité frappant encore de sa verge de fer les malheureux qu'elle a asservis, et sa voix bienfaisante annonce l'émancipation du serf. En Belgique, des abus nombreux, quoique moins graves, le frappent; il veut porter le flambeau de la philosophie et du droit au sein d'une population stationnaire et au milieu du ténébreux cahos de cent coûtumes contradictoires; il veut détruire les dernières traditions de l'organisation féodale, en abolissant les justices seigneuriales, et en créant l'unité de législation, de jurisprudence et d'administration; il veut surtout réaliser la grande théorie de la division de la propriété, en rendant le sol aux mains laborieuses du prolétaire, après l'avoir purgé de la lèpre stérile du monachisme : mais des esprits grossiers ne peuvent comprendre la pensée du génie : les intérêts froissés par ces innovations combattent avec rage, les seigneurs Hongrois s'insurgent, la Belgique se révolte, et le grand homme, frappé de désespoir, meurt avec cette pensée amère, qui vient empoisonner ses derniers momens, *qu'après toutes les peines qu'il s'était données, il avait fait peu d'heureux et beaucoup d'ingrats* (1).

Qui le croirait aujourd'hui? A la fin du 18e siècle, alors que l'esprit philosophique répandait sur l'Europe tout entière l'éclat de ses mille rayons; alors que l'intolérance religieuse, attachée au pilori infamant, subissait les malédictions des siècles soulevés contre elle, et que la haîne de la théo-

---

(1) *Ci-gît Joseph II qui fut malheureux dans toutes ses entreprises :* telle fut la déchirante épitaphe qu'il dicta lui-même en mourant. La faction monacale de son côté poussa l'impudeur jusqu'à faire graver sur la porte d'un hospice d'aliénés cette insultante inscription : *Josephus ubique secundus, hic primus.*

cratie avait poussé tant d'esprits ardens jusqu'au dernier terme de l'incrédulité, l'athéisme et le néant; alors enfin que l'arrêt de mort de toutes les aristocraties se déroulait en caractères plus étincelans que les lettres de feu du festin de Balthasar, il s'est trouvé un peuple qui, immuable sur le sol qui tremble, s'est attaché en désespoir de cause aux débris de l'ordre féodal! Et ce peuple était voisin de la France, et ce peuple, signalé à l'admiration du monde, avait jadis occupé la première place à la tête des nations, et ce peuple enfin était le peuple Belge! L'exemple déplorable des vicissitudes sociales et de l'influence des institutions politiques et religieuses, qui tour-à-tour et selon la direction qu'elles impriment, poussent les mêmes nations dans les voies du progrès, ou les font retomber dans une longue et mortelle décrépitude! Aujourd'hui encore le rouge ne vous monte-t-il point au front, en vous rappelant que, du prétendu sanctuaire de la science et de la philosophie, du sein de la célèbre université de Louvain, *Universitas alma Lovaniensis*, sortit une protestation virulente contre la tolérance religieuse, la liberté des cultes et l'indépendance de la conscience et de la pensée (1781). Si l'inflexibilité des faits ne l'attestait, on refuserait d'ajouter foi à de pareilles extravagances, et l'imagination, frappée de cet inconcevable renversement d'idées, croirait assister à un rêve honteux pour la patrie et déshonorant pour l'humanité.

Soyons justes toutefois, et ne couvrons pas d'une absolution trop partiale les fautes du réformateur, l'aventureuse audace de ses innovations et toutes ces tentatives de civilisation effectuées au pas de course. Réservons donc aussi des paroles de blâme pour les fougueuses saillies de cette philantropie inconsidérée qui, croyant que les siècles peuvent avorter sans danger, vient demander brusquement à un peuple le sacrifice de ses convictions, de ses traditions et de ses préjugés. Précipitation inexcusable surtout dans un monarque voyageur, qu'on avait vu, dans son avidité de connaître les choses et les hommes, se mêler comme simple citoyen à un peuple dont mieux que personne il devait connaître l'intraitable opiniatreté! *Mais avec le besoin d'apprendre, il n'avait pas la pa-*

tience de s'instruire, c'est Frédéric qui l'a dit. Joseph eut encore le tort de ne pas s'apercevoir que du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas, et ce pas, il le franchit étourdiment, lorsque, descendant à des puérilités qui lui valurent le titre de *Sacristain*, que lui déféra le monarque moqueur dont nous venons de citer le jugement, on le vit discuter gravement les formes du costume des chanoinesses et les règles de leur chant, défendre l'usage des corsets et supprimer des processions séculaires, des confréries inoffensives et ces fêtes héréditaires, immortalisées par le pinceau de nos peintres; douces réminiscences des plaisirs d'un autre âge et qui offraient à l'imagination l'image réunie de tout ce que l'empire des traditions a de sacré, de tout ce que les joies populaires ont d'énivrant.

Quoi qu'il en soit, si la pensée révolutionnaire de Joseph II n'avait inspiré que des réformes civiles, la réaction sans doute eût été moins violente. Mais tous les privilèges se tiennent, et l'on sait assez qu'il est impossible d'ébranler un seul anneau de cette vaste chaîne qui pèse sur le monde, sans la voir s'agiter dans toutes ses parties. Malheureusement encore, les plus graves abus se retrouvaient, on doit le reconnaître, dans l'ordre religieux, ce fut là d'abord qu'il fallut porter la hache.

Aussi avec quel entraînement le monarque philosophe céda-t-il au desir irrésistible d'humilier la puissance pontificale et de soustraire à ses arrogantes prétentions la royauté si longtems son humble vassale. Une idée fixe semblait le préoccuper; il se croyait appelé à venger, après plusieurs siècles, ceux de ses prédécesseurs qui avaient été excommuniés, avilis et même exhumés par des pontifes ambitieux, et cette pensée fit passer dans son ame généreuse la violente intolérance qu'il voulait combattre. Il se crut encore au tems où la papauté imprimait la poussière de ses mules au front des Rois, et il vint frapper sur un cadavre avec autant de colère que si les foudres du vatican eûssent conservé le privilège de faire voler les trônes en éclats : ainsi on le vit porter coup sur coup des réglemens qui changeaient toute la discipline ecclésiastique et la circonscription des évêchés, abolir les séminaires diocé-

seins, supprimer les empêchemens dirimans du mariage, permettre le divorce, rompre l'unité catholique en défendant le recours à Rome et fatiguer le clergé par des ordonnances multipliées qui devaient favoriser le triomphe de l'esprit philosophique dans sa lutte contre le catholicisme. (1783—84—85—86.)

Il a proclamé une haute vérité, le poète qui a parlé de cet esprit

> De vertige et d'erreur,
> De la chûte des rois funeste avant-coureur.

On la voit ici s'appliquer au monarque qui, auxiliaire trop ardent de la révolution qui se prépare, ne prévoit pas que son résultat immédiat sera de dévorer la royauté, et aux privilégiés surtout qui, dans leur ignorance des besoins du présent et des exigences de l'avenir, refusent opiniâtrement les sacrifices que d'impérieuses circonstances rendent nécessaires et que la force va leur arracher. Etrange et juste fatalité que celle qui frappe de cécité l'égoisme humain, et lui cache les écueils contre lesquels il se brisera violemment, en punition de ses lâches inspirations! En France, les réformes de Turgot, en réalisant les vœux les plus sages de la philosophie, auraient sans nul doute ajourné la crise de 89; les ordres privilégiés résistent; quelques années après, ils sont exterminés, et les cendres du gothique échafaudage, qu'ils ont voulu soutenir, jetées au vent. Il en sera de même en Belgique: prêtres imprévoyans, moines aveuglés, hommes téméraires, vous tous enfin qui, déjà lorsque la révolution gronde, n'avez pas craint de jeter au sein de la société qui s'ébranle ce cri du privilège orgueilleux et triomphant: Point de concessions! soyez satisfaits, la providence punira vos iniquités en exauçant momentanément vos vœux. Vous protestez contre la liberté de conscience! A votre tour, vous serez victimes de l'intolérance, car une proscription sanglante plane sur vos têtes. Vous refusez la suppression de quelques couvens inutiles! Eh bien! la faulx dévorante de la confiscation va ravager vos biens. Vous résistez à tout projet de réorganisation religieuse!

Attendez, et une constitution civile vous sera imposée, et les prêtres, rebelles à ses injonctions, seront voués à l'exil ou à la mort. Vous ne voulez point de réformes! Eh bien! vous aurez une révolution, révolution terrible, qui vous écrasera tous sous la roue brûlante de son char. Point de concessions! Guerre donc, et malheur aux vaincus!

Ce fut à Louvain et du sein du collége philosophique, formé pour l'instruction centrale des séminaristes, que fut lancé le premier brandon de l'insurrection (1786). Cette institution malheureuse, qui deux fois devait compromettre la royauté, fut alors, comme de nos jours, dénoncé par la susceptibilité catholique. On s'indigne de l'intervention civile dans le domaine religieux, on proteste contre cette usurpation sacrilège et l'on va partout criant que la religion est en péril, que l'impiété veut en miner les bases, en empoisonnant les sources pures du sacerdoce. Dociles à l'impulsion de leurs chefs, les séminaristes s'insurgent, et ces soldats perdus de l'église militante déchargent leur sainte colère sur les portes, les fenêtres et des meubles inoffensifs, qu'ils mettent en pièces. Toutefois cette échauffourée avait des causes plus profondes qu'une vaine querelle théologique, et qu'il faut révéler : à coté de la question religieuse, se présentait une question bien autrement intéressante pour des estomacs de vingt ans, la question gastronomique. La frugalité de la nourriture, convenable au plus pour d'austères anachorètes, était loin de satisfaire des appétits dévorans; aussi ne doit-on pas s'étonner que les premiers troubles éclatèrent au réfectoire et que le cri de ralliement fut d'abord: *Du bon pain et surtout de la bonne bierre.* A ces exclamations profanes d'un matérialisme grossier, les meneurs substituèrent bientôt une demande plus en harmonie avec le caractère mystique que devait prendre la rébellion, et l'on engagea les jeunes lévites à se contenter de réclamer une bonne nourriture de l'ame, *sanam doctrinam et bonam disciplinam.*

L'émeute ne tarda pas à être appuyée d'une résistance légale, et le clergé, qui dominait les états des provinces par la double influence de son caractère et des immenses propriétés

dont il était détenteur, y obtint de nombreuses victoires, car les subsides furent refusés par les Etats du Brabant d'abord, ensuite par ceux du Hainaut, jusqu'au jour où l'on aurait fait droit aux réclamations qui s'élevaient contre les réformes projetées. (1787 – 1789.) Irrité de cette résistance, qui n'avait été que trop encouragée par la faiblesse et l'indolence des gouverneurs des provinces, le réformateur impatient tente un coup violent; il dissout les Etats, et déclarant rompus tous les liens légaux qui l'unissaient à un peuple rebelle, il prend à son tour l'initiative de la lutte, et pousse le premier la question sur le terrain révolutionnaire où il sera vaincu.

Ce serait ici peut-être qu'il nous faudrait combler la lacune qui existe dans ces esquisses rapides, en initiant enfin le lecteur à la connaissance des constitutions du pays, de ses chartes, de ses franchises et de ses joyeuses entrées; mais outre que ces explorations fatigantes nous entraîneraient au delà des bornes étroites qui nous sont prescrites et que nous éprouvons déjà le regret d'avoir franchies, nous sentons, nous devons l'avouer, quelque répugnance, maintenant que nous sommes arrivés au point culminant de la civilisation, d'exhumer de la poussière des âges quelques documens historiques, que la variété des scènes contemporaines et la satiété d'une curiosité blasée sur le passé par les vicissitudes du présent ont dépouillés de leur principal intérêt. Depuis longtems d'ailleurs la vie s'était retirée de ces vieilles institutions, et, semblables aux monumens grandioses de l'Egypte qui n'offrent dans leur enceinte que des cendres inanimées, sous des apparences majestueuses encore, elles cachaient l'aridité du néant. Disons seulement que notre tiers-état ne ressemblait en rien au tiers-état de 89 en France, qui rélève fièrement la tête à la fameuse question de Sieyès, montrant avec orgueil toutes les notabilités et les illustrations qu'il renferme dans son sein, et qui, quoiqu'obligé, pendant quelques jours encore, de se voir rélégué en modeste habit noir et le chapeau à la main à la suite des ordres privilégiés, ne les en écrase pas moins de toute la hauteur de sa capacité, de toute la puissance de son droit et de sa force. En Belgique, au contraire, le troisième ordre ne semblait se distinguer des autres que par

un asservissement plus complet aux préjugés héréditaires et par l'opiniâtre entêtement avec lequel il défendait les abus. Asyle de toutes les médiocrités, masse compacte et retardataire, encroutée de toutes les petitesses de la routine, livrée aux superstitions de toute nature, rebelle aux inspirations de l'indépendance, hostile aux innovations, dominée par l'esprit de caste et l'égoisme tracassier des corporations, s'humiliant devant l'orgueil d'un nom et se laissant traîner à la remorque par la plus injurieuse de toutes les aristocraties, l'aristocratie monacale, tel était le tiers-état qui dominait le pays. Il y aurait eu de la gloire pour le réformateur, si, non content de briser cet obstacle au développement de la civilisation, il avait appelé les classes libérales et intelligentes à la direction des affaires. Répandre sur des masses enténébrées les flots de l'éducation démocratique, faire germer dans leur sein le sentiment de l'égalité et la haine du privilège, les arracher à un ignoble asservissement pour les rappeler au bienfait de la dignité humaine, à la connaissance des droits et des devoirs de la sociabilité, et préluder enfin, par la diffusion la plus complète des lumières, de la moralité et de l'indépendance physique et intellectuelle, à l'émancipation définitive des ilotes de notre vieille société; voilà par quels moyens le despotisme royal devait se faire absoudre au tribunal de la postérité, et justifier l'usurpation qu'il avait commise ! Si Joseph l'eût fait, sa place serait sans contredit à la tête des grands hommes.

Mais il était dit que le bienfait de l'émancipation sociale ne descendrait plus du haut du trône, que l'égalité ne viendrait point trouver les nations resplendissantes de l'éclat de la pourpre royale, et que, pour la mériter, il faudrait la conquérir, en la ramassant souillée de sang et de boue dans la rue, au coin de quelque borne ou derrière des barricades. Fatigué des obstacles qu'il rencontre à chaque pas, Joseph II croit les dompter en donnant pour appui à ses projets l'appareil d'un vainqueur et l'arrogance d'un conquérant. La susceptibilité nationale se réveille alors, les privilégiés jettent sur leur honteuse nudité le voile de l'intérêt général; des voix hypocrites font entendre les accens du pa-

triotisme le plus exalté et le cri de la sédition retentit à la fois dans toutes les provinces. Le peuple saisit ces armes révolutionnaires rouillées par un long repos, déploie les couleurs de la nationalité et s'organise en nombreuses légions qui viennent s'enrégimenter sous les ordres des moines. Cette ardeur belliqueuse ne règne cependant qu'à la surface ; le drapeau du catholicisme avait perdu sa magique influence, et s'il pouvait encore entraîner à sa suite quelques nations retardataires, il ne lui était plus donné de créer l'héroisme ; à des hymnes d'église il aurait fallu substituer les chants inspirateurs de nos Tyrtées plébéiens, Aussi c'est à peine si nous osons parler des préliminaires de cette pieuse croisade qui furent entâchés de la plus déplorable lâcheté : les deux premières divisions de l'armée révolutionnaire furent tout-à-coup saisies d'une terreur panique et prirent la fuite avec une rapidité telle qu'il fût impossible de les rallier ; un coup, un seul coup de fusil, tiré maladroitement par un volontaire, avait suffi pour foudroyer ces soldats improvisés.

Les efforts de Vandermesch parvinrent cependant à discipliner et à organiser ces bandes inexpérimentées. Contrarié par le comité de Bréda, que présidaient des abbés et l'agent du parti aristocratique, Vandernoot, frappé de suspicion par des moines imbécilles qui paralysaient toutes ses opérations, abreuvé de dégoûts et d'humiliations, il ne désespéra cependant pas de la chose publique. Quelques succès légers, en ranimant l'enthousiasme, livrèrent les ennemis à la démoralisation la plus complète, et la révolte triomphante vit enfin fuir devant elle les troupes autrichiennes qui du reste semblaient se laisser battre par convention. Des soins plus impérieux absorbaient alors la pensée de Joseph II ; les Turcs étaient parvenus au cœur de l'Autriche, et la capitale elle-même était menacée de tomber aux mains de ces impitoyables vainqueurs. Cette utile diversion sauva la Belgique.

Voilà donc les moines vainqueurs et les états triomphans, l'indépendance nationale proclamée, et le manifeste de la dé-

chéance lancé contre le monarque parjure (1). (1789-1790.) Que feront-ils maintenant qu'il s'agit d'organiser la victoire? Imiteront-ils le long parlement qui, après avoir fait rouler de l'échafaud une tête couronnée, en signe de son éclatant divorce avec la royauté, fonde des institutions républicaines? Feront-ils, comme les révolutionnaires d'Amérique, un appel solennel au peuple souverain? Salueront-ils enfin le triomphe de la démocratie, en proclamant l'égalité plébéienne et la loi suprême de la volonté nationale? Oh! non, non. Ces grandes inspirations ne trouvent point accès dans les ames abâtardies de nos sacristains et de nos marguilliers; à eux aussi il faut de la dictature; pauvres myrmidons, dont les bras décrépits veulent soulever la massue d'Hercule! Encore du despotisme! Non ce despotisme tutélaire, qui se légitime, en se consacrant à la cause du progrès social; non ce despotisme suprême de la puissance intellectuelle, qui invoque, comme Mahomet interrogé sur sa mission,

> Le droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.
>
> VOLTAIRE.

Mais le despotisme de la déraison et de l'ignorance, le despotisme en froc et en capuchon, et qui, perdu dans les extravagances de l'esprit monastique, avilit ceux qui le supportent plus encore que ceux qui l'exercent.

Le premier acte des états fut de s'intituler les légataires du pouvoir qu'ils venaient de renverser et de repousser l'appel à la nation souveraine. Le pouvoir constituant, ce pouvoir suprême qui ébranle la société jusque dans ses entrailles, par-

---

(1) C'est le seul acte qui, dans cette révolution, soit empreint de quelque grandeur. On voit, en le lisant, combien les maximes du philosophe, qui plus qu'aucun autre, souleva contre lui les clameurs religieuses, avaient pénétré dans l'esprit de ses adversaires. Il est extrait littéralement des pensées les plus démagogiques de Rousseau sur le Contrat social.

cequ'il peut tout remettre en question, tout jusqu'à la propriété elle-même, ils osent s'en saisir pour le prostituer à leurs misérables combinaisons. Ils s'énivrent d'encens, chantent des hymnes de triomphe; se couvrent la tête de lauriers et de couronnes, et dans leur délirant orgueil, ils se proclament audacieusement les seuls et uniques souverains du pays (2). Pour avoir une idée de cette jonglerie, il faut voir les trois ordres se prêter alternativement le serment de fidélité, de manière, dit un historien de l'époque, que par la prestation qu'un des ordres fesait successivement aux deux autres, ils jouaient tour-à-tour le rôle de souverain, de représentans du peuple et de peuple. Et comme si ce n'avait point été assez de cette atteinte aux droits de la souveraineté nationale et qu'il fallut y joindre encore une allusion sacrilège aux mystères du catholicisme, le fanatisme poussa l'impudeur jusqu'à comparer cette triple représentation à la triple unité divine.

Ne croyez pas cependant que cette saturnale politique et religieuse passât sans contradiction. Pour l'honneur de la nation, il se trouva des hommes de cœur qui défendirent avec courage les intérêts plébéiens, en protestant contre la violence usurpatrice des Etats. Ils réclamèrent avec force la convocation d'une assemblée nationale et une réforme radicale qui, en appelant toutes les classes de la société à l'exercice des droits politiques, pût affranchir le pays du joug désastreux des privilégiés. Ces appels fréquens à la puissance populaire ne tomberont point sur cette vieille terre de liberté et d'indépendance, sans l'ébranler encore; déjà la cocarde blanche avait été arborée, comme symbole de la vive sympathie qu'on éprouve pour le pays où doivent se décider les destinées de la civilisation, puis des clubs ouverts; les tribunes révolutionnaires élevées dans plusieurs villes et la presse qui

---

(2) Les Etats du Hainaut, qui l'avaient emporté sur tous les autres par l'énergie de leur résistance, leur donnèrent encore, dans cette occasion, une leçon de prudence et de justice; car ils repoussèrent la souveraineté monstrueuse dont on voulait les investir et se contentèrent du titre plus modeste de *Représentans provisoires* de la nation.

prête ses mille voix à la propagation des doctrines démocratiques, tout annonce enfin le réveil de l'esprit public, et les aristocrates savent que ce réveil sera mortel à leur puissance : constans dans leurs principes, ils veulent tomber comme ils ont vécu et marquer les dernières heures de leur agonie par de nouveaux crimes. Leur résolution est prise, la pensée sanglante qui l'a dictée se révèle avec audace, et l'on proclame hautement la nécessité *d'en finir* avec le parti démocrate.

La révolution belge eut donc aussi sa terreur. La terreur! comme ce mot sonne d'une manière effroyable à vos cœurs et à vos oreilles. La terreur! époque convulsive qui apparaîtra à jamais au sein de l'histoire avec ses listes de proscription, ses pages sanglantes, ses échafauds en permanence, ses réquisitions et son maximum qui viennent demander au pays son dernier homme et son dernier écu! Après quarante années, ce spectre formidable semble encore se dresser devant vous hideux et menaçant! Vous la voyez encore cette fille monstrueuse de 93, ivre de sang et de débauche, les yeux enflammés, la bouche écumante, secouant ses haillons sur la place publique, ou tricotant au haut des tribunes de la Convention qu'elle épouvante de ses hurlemens, promenant sur sa pique la tête et le cœur des aristocrates, déchirant les cadavres, et dévorant en quelques jours 12,000 victimes! Vous n'avez pas non plus oublié, je pense, les hommes de la Montagne, ces républicains au cœur de bronze, dont les convictions énergiques voulaient retremper la civilisation dans un baptême de sang. N'y a-t-il pas dans les proportions gigantesques de ces dieux infernaux, à part quelques monstres dont la hideuse cruauté brise le cœur, n'y a-t-il pas un caractère imposant de puissance qui vous écrase? Et quand ils viennent vous dire : « Aux grands maux les grands remèdes! Oui, nous avons » décrété la confiscation, mais presque tous nous sommes » restés purs et pauvres; oui, nous avons tué, mais le glaive » de la réaction aristocratique était suspendu sur nos têtes, » et frappés à notre tour, notre dernier cri fut encore pour » cette république qui nous immolait; oui, nous avons dé» cimé le pays, mais nous avons sauvé la France! » L'ana-

thême n'expire-t-il pas sur vos lèvres? C'est qu'en présence d'événemens prodigieux, les passions doivent grandir à leur tour et s'exalter jusqu'au dernier terme de la sensibilité humaine; c'est qu'il y avait, ne l'oublions jamais, c'est qu'il y avait derrière cette Montagne, qui vomissait chaque jour des milliers de têtes du sein de son vaste cratère, les atrocités réunies de la guerre civile et de la guerre étrangère, la rage des conspirateurs, l'odieuse violation du territoire, et surtout une populace exténuée de faim, de soif et de fureur, et qui demandait à grands cris des cadavres et du sang, parceque, selon la prophétique expression de Vergniaud, il ne restait plus que des cadavres et du sang à lui offrir. Rassurez-vous toutefois : nous n'avons point ici à signaler ni ces événemens gigantesques ni ces individualités colossales, qu'il n'est point donné au vulgaire de juger. La terreur en Belgique! la terreur exercée par des moines! Pitoyable parodie, où tout, jusqu'au crime lui-même, est réduit aux proportions les plus triviales! N'en sachons pas gré cependant à la modération de nos terroristes; s'ils ne surent pas donner à un instrument de mort le développement qu'il prit dans les mains des Conventionnels français, c'est que frappés d'une sorte de castration, ils n'avaient le courage ni des grandes actions ni des grands attentats.

Le mot d'ordre est donné : il faut déchirer avec le fer de la calomnie ceux qu'on destine au poignard des assassins. D'infâmes accusations sont vomies contre les démocrates; on les dénonce comme d'odieux conspirateurs qui veulent organiser la destruction des autels, l'anéantissement de la religion, le massacre des prêtres et des membres des Etats. Des mandemens effrénés, des prédications sanguinaires, tout, depuis le retentissement de la chaire jusqu'aux mystérieux épanchemens du confessional, tout est mis en œuvre pour faire germer ces pensées atroces au sein d'une populace stupide et superstitieuse. Partout les vrais patriotes sont signalés à la vengeance des séides du fanatisme; déjà le jour du massacre est fixé. Pour en finir d'un seul coup, on organise à Bruxelles une autre St.-Barthelémy (1790). On recrute dans la lie la plus crapuleuse de la populace une noble clientelle d'assassins et

de pillards ; on les arme, on bénit leurs poignards et on lance ces hordes effrénées contre les démocrates dont les maisons et les noms ont été marqués de la croix fatale; heureusement elles oublièrent, dans l'ivresse du pillage, la consigne sanglante qui leur avait été donnée, et les victimes averties avaient pu dérober leur tête aux vengeances implacables de leurs bourreaux.

Et cependant c'est la cause plébéienne seule qu'on poursuit sans cesse d'anathêmes et d'imprécations ! Hommes prévenus, dont les larmes partiales ne coulent qu'au récit des malheurs du patriciat, écoutez-nous, écoutez-nous enfin : Comme vous, nous déplorons les catastrophes d'une époque malheureuse; nous croyons que les actes de violence qui l'ont signalée sont placés sous l'égide du droit de défense, que, partout attaquée, la révolution, exerçant de terribles mais légitimes représailles, ne fit que rendre le sang pour le sang, la mort pour la mort, et cependant nos sympathies n'en sont pas moins pour ces victimes dont le malheur a pour nous quelque chose de sacré. Mais est-ce à dire que les Legendre, les Collot et les Couthon ne se soient trouvés que dans les rangs du peuple? Est-ce à dire que l'aristocratie n'ait point eu aussi son 93 ? N'y aurait-il donc de pur que le sang patricien ? Eh bien ! si vous êtes justes, sachez secouer l'empreinte passionnée des malheurs contemporains : prenez la balance, jetez d'un côté toutes les têtes abatues, pendant 4,000 ans, par les fureurs aristocratiques et religieuses sur les champs de bataille, les bûchers et les échafauds; de l'autre, quelques milliers de cadavres immolés par les vengeances plébéiennes, de quel côté, dites-le nous, penchera-t-elle? Vous exécriez Danton, lorsque, rugissant comme un lion à l'aspect de l'audace des conspirateurs et du sol de la patrie souillé par l'étranger, il s'écrie qu'il *faut faire peur* aux royalistes et qu'il explique par un geste de mort le mystère de ces sauvages et cruelles paroles ! Aimez-vous mieux de Feller, un abbé, dont la plume atroce trace froidement les lignes suivantes : « Les » formes judiciaires sont respectables quand elles protègent la » vie d'un citoyen ; mais quand elles compromettent la vie de » tous, qu'elles encouragent la scélératesse et la félonie,

» qu'elles rassurent les meurtriers et les brigands, elles sont
» détestables. Une révolution n'a d'autres lois que le cri pu-
» blic. » Marat, l'épileptique, Marat lui-même, réclamant dans son extravagant fanatisme 60,000 têtes, est-il plus hideux que ce prêtre qui, du haut de la tribune sacrée, s'écriait : *Si quelqu'un a tué un démocrate, il a fait un sacrifice agréable à Dieu ; qu'il m'approche, je l'absoudrai.* Silence donc ! Paix aux morts ! Trêve aux récriminations et aux représailles !

Toutefois un dernier cri d'indignation nous sera-t-il interdit ? Devrons-nous jeter le voile de l'indifférence et de l'oubli sur l'un des crimes les plus odieux du fanatisme, la mutilation, l'horrible mutilation du malheureux *Vankricken* ? Plein de vie et de jeunesse, il est arraché de sa prison, attaché à une corde et suspendu à un réverbère ; mais cette mort est trop douce et trop prompte surtout, car le râle de l'agonie murmure déjà dans sa poitrine. On coupe donc la corde et on le rappelle à la vie qui allait s'échapper, pour lui préparer d'affreuses tortures. Déjà disloqué, il est étendu sur un billot, et l'on commence à lui scier la gorge, mais avec lenteur, mais avec une scie vieille et ébréchée, car il faut prolonger son supplice et lui faire éprouver à l'avance tous les tourmens de l'enfer. Son sang s'écoule goutte à goutte, et lorsqu'on s'est assuré que ce cadavre inanimé ne peut plus sentir la douleur, on sépare la tête du tronc et on la jette à quelques forcénés qui la promènent en triomphe dans les rues de Bruxelles. Son crime ? Il avait osé rire de la saleté de quelques capucins qui suivaient une procession.

Hâtons-nous donc maintenant de franchir cette époque désastreuse de nos annales avec toute la rapidité que l'honneur national nous impose ; la pensée retomberait avec trop d'amertume sur ces populations dévorées jadis d'une fièvre d'indépendance et de républicanisme, et livrées alors à la discrétion du fanatisme et du privilège qui les exploitent. L'on serait tenté de désespérer de la civilisation, à la vue du peuple des campagnes surtout, qui vient, conduit par les curés, sa-

luer la souveraineté des états et s'agenouiller devant l'image d'un Vandernoot. Est-il un spectacle plus poignant que celui des masses populaires elles-mêmes soulevées par toutes les jongleries d'un charlatanisme éhonté, et poursuivant de leurs fureurs les défenseurs des droits et des intérêts plébéiens? Populace ignorante, elle est la même partout, à Rome où elle tue ses tribuns, en Hollande ou elle se couvre du sang généreux des De Witt; en Belgique, à la veille de l'émancipation, elle apparaît encore avec son besoin de despotisme et son grossier asservissement aux influences aristocratiques. En la voyant sans cesse s'unir à ses oppresseurs, trahissant ou massacrant tous les apôtres du progrès social, le cœur se brise de douleur, et l'on applaudirait aux imprécations du dernier des Gracchus mourant, lorsqu'abandonné par les plébéiens, il lance son sang vers le ciel en attestant les Dieux vengeurs, et en les suppliant, pour punir le peuple de sa lâche ingratitude, de faire qu'éternellement esclave, il ne pût jamais briser le joug de l'aristocratie.

Que d'autres donc, sous l'influence d'impressions intéressées, se présentent pour supporter l'anathême de l'histoire; qu'ils viennent justifier les projets insensés de nos révolutionnaires de 1790, qu'ils osent prétendre que cette révolution favorisât le développement des principes libéraux, le bien-être social, l'indépendance du prolétaire, conditions qui seules peuvent légitimer le droit terrible d'insurrection, qu'ils l'osent!... Il est bon de connaître l'objet de leurs haines et de leurs sympathies et de se rappeler, pour l'instruction du présent, ce qu'était, ce que voulait en 90 le parti de ces hommes qui vous étourdissent aujourd'hui du bruit de leur libéralisme. Bientôt sans doute le mystère de l'énigme s'expliquera, tous les masques tomberont, et chacun reprendra, avec le courage de son opinion, l'énergie qu'il nous faut pour mettre un terme à cette longue mystification qui use et discrédite toutes les opinions pures et consciencieuses. En attendant cette inévitable solution, que nous devons presser de nos vœux les plus ardens, nous, hommes du libéralisme et de la démocratie, ne craignons pas de résister à l'engouement vulgaire, en bravant toutes les passions haineuses qui s'agitent

autour de la tombe de Joseph II, et qui ne voudraient laisser vivre de lui que le souvenir de ses égaremens; disons hautement que le soulévement qu'excitèrent ses innovations, conçu en haine du progrès social, n'avait d'autre but que la conservation de ces privilèges oppresseurs qui si longtems avaient dégradé l'humanité; déplorons amèrement l'aveuglement fatal qui rendit une partie de la population complice de la dernière conjuration de la théocratie et du patriciat contre les intérêts populaires, et ne cessons de répéter que, si la Belgique avait été refoulée plus longtems sons le sceptre de la barbarie monacale, elle allait sans doute descendre au niveau des populations abruties de l'Espagne ou du Portugal.

Heureusement nous touchons enfin à l'époque réparatrice de tous ces grands attentats (1790). L'ère républicaine s'ouvre pour le monde, et les dernières années du 18e siècle vont voir la lutte victorieuse du géant populaire contre l'aristocratie Européenne. Le successeur de Joseph, Léopold II est sur le trône, et il annonce, après avoir vainement tenté la voie des négociations, l'intention d'en appeler à la force pour dompter la rébellion. L'épouvante s'empare de tous ces esprits orgueilleux; ils tremblent à présent ces hommes inconsidérés; ils déplorent leur entraînement fatal; c'est dans leurs temples, c'est au pied des autels qu'ils viennent chercher un refuge, levant vers le ciel leurs mains suppliantes et demandant à la divinité quelque miracle pour les sauver. Supplications inutiles! vœux superflus! le ciel est sourd aux prières des faibles, et la démocratie, qu'ils ont persécutée, les repousse à son tour. Quelques cohortes allemandes s'avancent, la peur donne le signal: Sauve qui peut! et nos fiers triomphateurs disparaissent, et la révolution est terminée.

Elle est terminée! mais pour recommencer aussitôt. A ton tour maintenant, peuple affranchi et régénéré, n'entends-tu pas le mugissement avant-coureur de la terrible tempête qui va ébranler le monde? C'est le grand jour du prolétariat qui se lève enfin. A toi maintenant de mettre la main à l'œuvre et de nous apprendre ce que tu es, ce que tu peux, ce que

c'est enfin qu'une révolution. La France émue et brûlante te tend les bras ; enlace-toi dans les embrassemens de la fraternité républicaine, unis-toi pour jamais à ce peuple, et, confondant ta gloire avec la sienne, va promener avec lui sur le sol de l'Europe le drapeau de l'égalité; cours aussi te faire admirer par 40 siècles du haut des pyramides, et applaudis-toi, au sein de tes triomphes, de pouvoir fermer les plaies de la guerre, en laissant partout sur son passage la semence féconde de l'émancipation populaire. Des cyprès se mêleront encore à tes lauriers, quelques années de deuil t'attendent encore, mais prends courage; marche, marche, marche, peuple, les privilèges finiront et tu es éternel; marche donc, marche toujours, l'avenir est à toi, et le plébéien sera roi du monde.

Adelson Castiau.

HISTOIRE DES MONUMENS.

Château de Boussu.

Je y seray Boussu !
CHARLES-QUINT.

Le château de Boussu en Hainaut, situé sur les bords de la Hayne, entre Valenciennes et Mons, aujourd'hui une des plus jolies maisons de campagne de la frontière belge, est d'une origine ancienne et ne laisse pas que d'avoir une histoire intéressante par les destinées diverses qu'il a subies et par les hôtes illustres devant lesquels ses vieux ponts-levis se sont si souvent abaissés.

C'est dans les ténèbres du moyen âge qu'il faut chercher la fondation du château de Boussu ; tout ce qu'on en sait, c'est qu'il existait déjà lors des terribles irruptions des Normands et qu'il eut le sort réservé à tout domaine envahi par ces fiers et cruels enfans du Nord, alors si redoutés de nos pères qu'ils ne manquaient jamais d'ajouter à leur prière du soir ces mots qui peignent bien l'étendue de leur terreur : *A furore Normannorum libera nos, Domine.* « De la fureur des Normands délivrez-nous, Seigneur. »

Après la bataille de Péronne-lez Binch, gagnée en 974 par Regnier et Lambert, tous deux fils de Regnier 2e, comte dépossédé du Hainaut, sur Garnier et Rainold qui régnaient sur ce comté par donation de l'archevêque Bruno, légat apostolique du pape, frère de l'empereur Othon et oncle de Clotaire, roi de France; après, dis-je, cette bataille sanglante où les légitimistes eurent enfin le dessus, les vainqueurs vinrent se reposer sous leurs lauriers au château de *Buxidis*, sur la Hayne, que les annalistes désignent comme étant celui de Boussu (1).

Vers 1260, la terre de Boussu entra dans la noble famille de Hennin, par le mariage de Bauduin de Hennin avec *Mahaut*, dame de Boussu, fille de Pétronille de Rumigny, et nièce de Nicolas, évêque de Cambrai, qui lui donna en dot la terre de Fontaine, appelée à ce sujet *Fontaine-l'Evêque*. La terre de Boussu vint à point à Bauduin pour remplacer son patrimoine de Hennin vendu pour suffire aux dépenses des croisades. En ce tems-là c'était déjà comme ça, les grands seigneurs commençaient par dissiper leur fortune tout en répétant : un bon mariage paiera tout cela.

Dès ce moment, le château de Boussu fut habité par une série de nobles et vaillans chevaliers qui se distinguèrent dans les combats, dans les tournois et surtout dans les croisades : Isaac de Hennin-Liétard mérita d'être surnommé *la fleur de la chevalerie*.

Lorsque Louis XI, roi de France, assiégea et prit Condé en 1478, pour ruiner le commerce de Valenciennes en occupant la rivière de l'Escaut en aval de cette ville, il attaqua en même tems presque tous les châteaux des environs. Celui de Bel-œil

---

(1) Balderic le nomme *Bussud*, Sigebert *Buxidis*, et de Guise *Busus*, que Colvenère dit être *Boussu-lez-St.-Ghislain*; mais Aubert le Mire, Gille Boucher et M. Dewez, dans son Dictionnaire géographique, pensent qu'il faut traduire *Buxidis* par *Boussoit-sur-Hayne*.

échappa aux Français par l'adresse de l'écuyer *Montaigle* qui en était gouverneur. Le Bâtard *de Ligne* eut aussi le bonheur de conserver le castel de ce nom ; mais le château de Boussu eut une autre destinée : il fut livré à Louis XI, si habile en fait de corruption, par *Jean Gossart* qui passa à son service. Peu après, le comte de Romont et Philippe de Ravestein, à la tête de 4,000 reîtres ou Allemands, vinrent mettre le siége devant le château de Boussu et le battirent en brêche avec des canons; la forteresse ne pouvant résister à ces nouveaux engins de guerre, encore peu usités en ce tems, se rendit après deux ou trois jours de siége. Les Allemands firent prisonnier le seigneur de St.-Marcel qui y commandait et l'envoyèrent à Mons avec les débris de sa garnison. *Pierre de Hennin*, seigneur de Boussu, crut alors pouvoir rentrer dans son domaine ; mais les reîtres qui avaient coûtume de bien tenir ce qu'ils prenaient à la guerre, voulurent garder le château comme terre conquise, et ce ne fut qu'à l'aide d'un pont d'or que le sieur de Boussu parvint à rentrer dans le manoir de ses pères.

Ce Pierre de Hennin était un des nobles chevaliers qui fit vœu, au solennel banquet du Faisan tenu en la ville de Lille, en 1453, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de combattre les infidèles; il eût mieux fait sans doute de jurer de défendre ses propres foyers, mais il se vengea bien de la prise de son château par tous ceux dont il se rendit maître dans la suite : il s'empara des forts de Crèvecœur, Orchies, Esne, Lesdain, Honnecourt, emporta la ville de Bouchain et le château d'Haspres dont il reste encore aujourd'hui les remparts ; on voit que messire de Hennin avait de la rancune. Il mourut en 1490 étant le 88e chevalier de la Toison d'or.

Son petit-fils, Jean de Hennin-Liétard, seigneur de Boussu, fut Prévôt-le-comte à Valenciennes de 1531 à 1562; il reçut de Charles-Quint, dont il devint le favori, la faculté de créer à son gré son lieutenant-prévôt.

Ce seigneur, ayant épousé Anne de Bourgogne, sœur de

Maximilien de Bourgogne, l'une des descendantes, par le côté gauche, des puissans ducs de Bourgogne qui semèrent tant de nobles bâtards dans les Pays-Bas, devint un des plus riches gentilshommes de la contrée; courtisan de l'empereur, il ne put se contenter du modeste château de ses pères; il le renversa de fond en comble et le rebâtit entièrement. La première pierre en fut posée le 24 mars 1539, ainsi que le constate l'inscription suivante qu'on lit encore aujourd'hui sur la face du château qui regarde l'Orient :

Anno dni 1539 *die* 24 *martii positus est primus lapis hujus oedificii.*

La traduction suivante est inscrustée sur la façade principale :

L'année 1539 *le* 24 *mars, fut posée la première pierre de cet édifice.*

On lit au dessus ces mots taillés sur la pierre en caractères gothiques :

« A Jamès Bourgogne. »

Ce fut sans doute par galanterie pour sa femme, Anne de Bourgogne, que Jean de Hennin fit graver cette devise au haut de son castel; cette chaste épouse eût bien préféré que ce cri de guerre, qui fut changé pour elle en un serment d'amour, eût plutôt resté gravé au fond du cœur de son volage époux : mais il vivait à la cour, et Dieu sait à combien de distractions il fut sujet.... Pendant ce tems, Anne de Bourgogne vivait solitaire à la campagne; elle mourut en paix dans son beau château de Boussu le 25 mars 1551. Elle avait eu l'honneur, le 4 septembre 1549, d'y recevoir *Philippe*, depuis roi d'Espagne, alors qu'il voyageait triomphalement dans tous les Pays-Bas, où l'empereur Charles-Quint le fesait reconnaître comme son successeur. Se trouvant à Mons, cet héritier du plus puissant monarque de l'époque, voulut visiter le magnifique château de Boussu et y reçut une fête, tandis que l'Empereur son père en recevait une autre au château de

Marimont, bâti par la reine *Marie*, sa sœur, dans un lieu agreste et propre à la chasse.

Le château de Boussu fut encore honoré par la présence d'une tête couronnée en 1554; l'empereur Charles-Quint, entouré d'une cour militaire, allant combattre le roi Henri II qui ravageait ses frontières, s'y arrêta et fut accueilli par Jean de Hennin avec une magnificence vraiment royale; ce seigneur termina sa réception par la flatterie la plus courtisanesque qu'on connaisse dans les annales des cours. A peine l'Empereur avait-il fait quelques centaines de pas hors de Boussu, qu'il se retourna et vit l'habitation de son hôte en flammes; il voulut ordonner qu'on y portât des secours, mais le sieur de Boussu l'arrêta en lui disant que c'était par ses ordres qu'on avait mis le feu à son château qui, après avoir reçu dans ses murs Sa Majesté Impériale, ne devait plus loger personne. Heureusement pour elle, la pauvre Anne de Bourgogne avait fermé les yeux depuis trois ans; elle n'eut sans doute pas été flattée de cette manière de faire les honneurs de sa maison.

Mais l'amour-propre des Rois n'est pas un champ stérile pour qui sait le cultiver; ainsi que l'avait calculé Jean de Hennin en fin courtisan, son insigne flatterie porta ses fruits: la seigneurie de Boussu fut érigée en *comté* l'année suivante par lettres-patentes impériales, et les titres de Jean de Hennin-Liétard, comte de Boussu, seigneur de Gamarage et Blangis, chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre et grand écuyer de l'empereur Charles-Quint, capitaine-général de ses armées, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, grand maître des eaux et forêts du comté de Hainaut, prévôt-le-comte de la ville et comté de Valenciennes, etc., etc., etc., prouvent assez que l'empereur Charles-Quint ne fut pas un ingrat.

Le premier comte de Boussu, qui portait *de gueules à la bande d'or* (2), prit pour cri de ses armes: *Je y seray Boussu*,

---

(2) Timbre : deux cornes ado[illegible]es, d'or; au milieu, une coupe, le

et les traditions répandues dans la contrée expliquent assez singulièrement l'origine de cette devise qui serait une faveur de plus de son auguste souverain.

S'il faut en croire les dires des anciens du pays, Jean de Hennin assistait à Bruges à un bal masqué de la cour de l'Empereur, lorsqu'il fut piqué au vif par les agaceries d'un masque qui le poursuivait à outrance et ne donnait ni repos ni trêve à ses plaisanteries. Le comte, poussé à bout, prend enfin le masque à part et après s'être assuré qu'il était bon gentilhomme, lui fixe un rendez-vous pour le lendemain afin d'avoir raison de ses propos piquans. Le masque goguenard accepte le défi, et, serrant fortement la main du comte, lui dit ironiquement : *Je y seray Boussu.* En effet, le lendemain matin, le bouillant de Hennin, qui avait passé une nuit cruelle, se rend de bonne heure au lieu du combat et y trouve déjà avant lui un chevalier armé de toutes pièces. Quelle ne fut pas la surprise et la confusion du comte, lorsque le guerrier ayant levé sa visière, il reconnut les traits de son Empereur qui lui dit en riant : *Eh bien! comte de Boussu, quand je vous disois que je y seray?* Le courtisan se précipita aux genoux de l'auguste monarque et lui demanda, comme grâce particulière, de prendre pour cri de ses armes le *Je y seray Boussu*, en souvenir éternel de l'honneur insigne qu'il avait bien voulu lui faire. Cette devise est encore aujourd'hui celle des armes du comte Maurice de Caraman, ancien député du Nord, ex-pair de France, possesseur actuel du domaine de Boussu.

Le courtisan Jean de Hennin mourut au château de Boussu, le 12 février 1562 (3), après avoir passé une vie très-agitée et

---

gobelet et le couverole d'argent, le pied et le sommet d'or. Hachemens : d'or et de gueules.

(3) Il fut enterré auprès de sa femme dans la chapelle seigneuriale de l'église de Boussu. Leur tombeau en marbre est placé vis-à-vis de l'autel ; au dessous du sarcophage, on remarque des statues en albâtre agenouillées au pied d'un crucifix, que l'on croit être la représentation du comte, de la comtesse et de leurs enfans. Ce tombeau est d'un bon style et fort délicatement travaillé.

s'être distingué dans la carrière des armes sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II. Il se signala particulièrement au siége de Tunis, dans les guerres d'Allemagne, à Luxembourg, à Gravelines et à la bataille de St.-Quentin.

Son fils, Maximilien de Hennin, hérita du château de Boussu et de la bravoure de son père; partisan dévoué du gouvernement espagnol et de sa politique, il contribua à réduire la ville de Valenciennes révoltée en 1567. Etant *amiral de mer*, gouverneur de Hollande et de Zélande pour le roi Philippe II, il fut fait prisonnier en 1572 par ces mêmes insurgés qu'on appelait alors les *Gueux*. Il avait été abandonné par l'armée navale qu'il commandait et il résista seul, pendant vingt-huit heures, contre vingt vaisseaux : il ne se rendit que lorsque le bâtiment qu'il montait fut réduit de 300 hommes à 80 dont 65 blessés. Peu après, il fut échangé avec Philippe de Marnix, seigneur de Ste.-Aldegonde, ce qui lui donna occasion de prendre une noble revanche l'année suivante. Il remporta une victoire complette dans la mer de Harlem, et battit cette fois ces indomptables *insurgés*, devenus depuis la souche de la famille royale qui gouverne en ce moment la Hollande et qui se plait à renvoyer aujourd'hui cette qualification de *rebelle* au pays qui fut autrefois sa mère-patrie.

Pierre de Hennin, fils de l'amiral, étant mort sans enfans, la terre et le château de Boussu passèrent, en 1598, dans les mains de son cousin Maximilien II de Hennin, mort au commencement du XVIIe siècle, avec la dignité de chevalier de la Toison d'or, mais sans avoir reçu le collier.

Albert Maximilien, comte de Boussu, son fils aîné, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, fut tué en 1640, dans une rencontre auprès d'Arras; il ne laissa pas d'héritier de sa femme Honorine de Grimberghe, depuis remariée à Henry de Lorraine, duc de Guise. Son frère, Eugène de Hennin, lui succéda au comté de Boussu; il devint haut et souverain bailli du pays et comté d'Alost, chevalier de la Toison d'or, et mourut à Bruxelles le 18 décembre 1656, après avoir (dif-

fèrent en cela de son frère aîné) procréé de sa femme Isabeau d'Arembergbe, le nombre de *douze* enfans.

Ce fut pendant la possession du château de Boussu par son fils aîné Philippe de Hennin qui prit le surnom *d'Alsace* (4), que Louis XIV, seulement âgé de 17 ans, fit le siége de la petite ville de St.-Ghislain au mois d'août 1655. Tandis que le comte de Boussu, attaché au parti d'Espagne, était dans la ville assiégée, le roi de France s'établit dans son château avec son quartier-général jusqu'à la prise de la place. Elle eut lieu le 25 août, jour de la fête du Roi, qui y fit son entrée le soir même et en reçut les clefs pour bouquet.

En mars 1657, don Juan d'Autriche, gouverneur-général des Pays-Bas, vint attaquer St.-Ghislain, resté au pouvoir des Français, et posta des troupes espagnoles au château de Boussu; le grand Condé, alors du parti des ennemis de la France, vint aider don Juan et s'établit dans le château qui avait servi de gîte à son beau cousin moins de deux ans auparavant.

Boussu a souvent été regardé comme une position militaire; au commencement d'août 1706, pendant la guerre de la succession, un corps de cavalerie française, commandé par Maximilien, électeur de Bavière, vint occuper le château. Le 23 mai

---

(4) Ce Philippe d'Alsace prit le titre de Prince de Chimay, du chef de sa mère, et mourut chevalier de la Toison d'or le 25 mars 1688; il gît à Boussu avec son père Eugène de Hennin. Il laissa trois fils: l'aîné, *Charles-Louis*, fut créé *Prince de l'Empire* par l'Empereur Léopold, puis Grand d'Espagne le 30 avril 1708; il mourut sans postérité en 1740, étant lieutenant-général des armées françaises. Le second décéda archevêque de Malines, le 5 janvier 1759. Et le troisième, Alexandre d'Alsace de Boussu, créé Prince de l'Empire en 1735, gouverneur de Courtray, d'Audenarde, mourut lieutenant-feld-maréchal des armées de l'Empereur et capitaine de ses gardes-du-corps dits *Archers*, le 18 février 1745, en laissant trois garçons et quatre filles, dont l'aînée *Marie-Anne-Gabrielle* épousa le marquis de *Caraman* en 1750, et fit entrer dans cette famille la belle terre de Boussu.

1707, l'armée française s'assemble à Valenciennes et va camper à Boussu d'où elle part pour Fleurus.

Dès l'aurore des guerres de la Révolution, le territoire de Boussu fut foulé alternativement par les armées françaises et étrangères, et le château fut habité par des généraux des deux partis. Les véritables maîtres avaient fui sur une terre étrangère; un honnête bailli fesait seul les honneurs du château, et, pour ne pas perdre les bonnes traditions, haranguait tout venant, sans s'inquiéter de la couleur du drapeau qu'il servait. Le 4 novembre 1792, eut lieu la bataille du moulin de Boussu, dans laquelle le jeune duc de Chartres, aujourd'hui *Roi des Français*, enleva à la bayonnette, au péril de sa vie, le plateau où se trouve le moulin. Le 25 août 1825, lorsque le duc d'Orléans vint installer à Valenciennes le duc de Chartres, comme colonel du 1er régiment de hussards qu'il commande encore aujourd'hui, il voulut revoir le théâtre de ses premières armes : il visita avec son jeune fils le champ de bataille de Jemmappes où il combattit pour la liberté sous le drapeau national, et revint se reposer au château de Boussu qui se trouve situé non loin de ce lieu mémorable, chez le comte *Maurice de Caraman*, possesseur actuel de ce lieu de plaisance.

Nous avons vu qu'en 1750, Marie-Anne-Gabrielle d'Alsace fut mariée, à l'âge de 22 ans, au marquis de Caraman, mestre-de-camp d'un régiment de dragons de son nom au service de France (5); c'est de cette union que naquit le comte Maurice-Gabriel, restaurateur du château de Boussu dont il hérita par le décès de son bel-oncle le prince Philippe de Chimay, comte de Boussu, mort sans liguée en 1804, âgé de 68 ans. C'était pour la seconde fois que cette seigneurie passait, par

(5) MM. de Caraman descendent de Pierre-Paul Riquet, baron de Bonrepos, qui, en 1664, fut chargé de l'exécution du fameux canal de Languedoc, appelé aussi au 17e siècle *canal Riquet*. La famille de Caraman possède encore aujourd'hui des revenus sur le canal du Midi, source principale de son illustration et de sa fortune.

les femmes, dans de nouvelles familles. Le comte Maurice ayant perdu sa mère en 1800, son père en 1807, vint en 1810 fixer sa résidence à Boussu qu'il fit réparer et embellir avec beaucoup de goût.

Le château de Boussu, tel qu'il est aujourd'hui (et c'est son état présent qui doit être plus particulièrement décrit) présente à l'extérieur toute l'apparence d'un gothique castel; pont-levis, tourelles, machi-coulis, rien n'y manque; les inscriptions et la devise du noble Jean de Hennin sont incrustées dans les murailles en lettres façonnées, et, à l'entrée de la porte principale, on remarque aussi deux statues colossales représentant Charles-Quint et François Ier, armés de toutes pièces, qui, toujours rivaux, semblent se disputer encore l'entrée du château. On voit que la restauration de 1810 a cherché à conserver, au dehors, tout ce qu'elle a pu du bâtiment du premier comte de Boussu.

A l'intérieur, au contraire, tout change de face; les possesseurs actuels, bien avisés, ont répudié la mesquinerie et la barbarie de nos pères; tout ce que les tems modernes offrent de luxe et de délicatesse s'y trouve rassemblé : une salle de billard, une bibliothèque, un balcon, sur lequel à l'aide d'un télescope on compte les riches et rians villages de la Belgique, sont les moindres agrémens de ce séjour où l'on a apporté tout ce qu'on peut réunir de *comfortable* dans la vie de campagne.

Le parc est dessiné à l'anglaise, mais avec beaucoup de simplicité; le sol étant malheureusement fort plat, ne se prêtait à aucune de ces combinaisons heureuses qu'offrent au dessinateur les accidens du terrein; du reste, on a tiré le meilleur parti possible de belles et grasses prairies qui s'étendent jusqu'aux rives de la Hayne, voisine elle-même de l'embranchement du canal de Condé à Mons, que M. de Caraman, digne descendant du fameux Riquet, a contribué à faire percer, et dont il est encore aujourd'hui actionnaire.

Un célèbre paysagiste a dit : *l'eau est l'âme d'un paysage et d'un parc* ; Boussu a selon moi beaucoup trop *d'âme*. Le sol y est un peu bas, et une certaine humidité s'y fait trop constamment sentir. D'un autre côté, comme nulle chose n'est ici bas sans compensation, ce défaut est racheté par une grande puissance de végétation et par une fraîcheur perpétuelle qui émane du sol et qui semble défier les chaleurs les plus cuisantes de la canicule.

Quelques fabriques, entr'autres un joli kiosque oriental, des petits ponts, des barrières, des corbeilles de roses et de dalias, rompent l'uniformité des pelouses toujours vertes; dans un des recoins du parc s'élève un obélisque funèbre sous lequel reposent sans doute les restes d'un membre chéri de la famille; plus près du château on aperçoit un cippe moderne en marbre où l'on a gravé les dates suivantes en lettres d'or :

25 *Juin* 1800.
24 *Juillet* 1804.
24 *Janvier* 1807.

Ce simple monument a été élevé par la reconnaissance et la piété filiale; les jours qu'il indique sont des jours néfastes ; ces espèces de tablettes funéraires montrent l'heure où la vie cessa d'animer la mère, le père de M. de Caraman, et le prince de Chimay, son oncle et son bienfaiteur.

On ne doit pas quitter Boussu sans visiter la chapelle seigneuriale récemment réparée, où gissent confondus les ossemens de trois nobles familles : là reposent les Hennin, les Chimay, les Caraman, dans un caveau profond recouvert d'une vaste plaque d'airain sur laquelle sont gravés la généalogie et les titres pompeux de tant d'hommes, qui, hauts et puissans seigneurs pendant leur vie, ne sont plus aujourd'hui qu'une vile poussière comme le dernier de leurs vassaux. Cette chapelle, cimetière du privilège, éclairée seulement par le jour douteux que laissent échapper des vitraux de couleur, éveille, dans une imagination rêveuse, les réflexions les plus

mélancoliques ; elle doit nécessairement inspirer des pensées de néant et d'égalité au riche seigneur qui, toutes les semaines, foule sous ses pas les restes de ses pères, et fait résonner d'un retentissement sourd et lugubre la tombe qui l'attend lui-même !

Quelque soit la hauteur des idées philosophiques du visiteur de la chapelle sépulchrale des seigneurs de Boussu, il ne peut se défendre d'une légère émotion à l'aspect de la lugubre décoration de cette salle funèbre : le long des lambris on voit les cadavres nus des comtes de Boussu, couchés longitudinalement à côté de leurs épouses bien-aimées, et rongés par des vers qui sortent par milliers de leurs entrailles ; le marbre semble s'être animé pour représenter aux yeux les plus repoussantes horreurs de la mort ; pour plus de vérité, les couleurs des chairs livides et sanguinolentes ont été données à la pierre ; on dirait qu'on voit le ver rongeur ramper lentement sur les parties qu'il dévore, et que l'odorat trompé vient de ressentir des émanations cadavéreuses ! (6)

Si la vue se détourne de ces sculptures hideuses du moyen âge, elle ne peut se reposer que sur des ornemens, plus modernes il est vrai, mais rappelant toujours l'annihilation de notre pauvre humanité. Ici, ce sont des urnes cinéraires qui remplissent des niches disposées à cet effet ; là, c'est le vase en marbre noir qui contient le cœur de la marquise de Caraman,

---

(6) Dans le moyen âge, l'entendement un peu dur de nos pères avait besoin d'être frappé par des emblêmes saillans et des images vigoureuses ; c'est ainsi qu'il fallut toujours maîtriser leurs passions actives et désordonnées, par la crainte des horreurs de la mort et des punitions éternelles d'un autre monde. Les emblêmes de la chapelle de Boussu ne sont donc qu'une imitation en sculpture de ce qu'on voyait alors en peinture sur presque tous les livres d'heures, et de ces *danses macabres* ou *rondes de la mort* qu'on voit encore sculptées sur le pont de Bâle et dans le chœur d'une église d'Auvergne. Le but moral de ces tristes tableaux était de rappeler au vivant qu'il devait mourir un jour : c'était un *memento mori* en permanence.

ambassadrice en Autriche, morte à Vienne le 12 février 1824, et qui traversa la moitié de l'Europe pour être déposé au milieu des restes mortels de sa noble famille ; enfin, tout ne parle que mort dans cette enceinte sacrée. Un jour, il m'en souvient, je la visitai au milieu des joies d'une partie de campagne, et il ne me fut que trop facile d'observer l'effet que sa vue produisit sur les physionomies animées d'une troupe folâtre et légère : le caquet vif et aimable des jeunes femmes tarit tout-à-coup ; les chants joyeux avaient cessé ; le loustic de la troupe lui-même, qui plaisantait sur tout, ne riait plus ; il régnait dans la chapelle un silence religieux, rompu seulement de tems à autre par la voix rauque et grave du sacristain *cicérone*. En ce moment, un contraste extraordinaire vint frapper tous les yeux : le hasard avait placé la plus belle tête de blonde, ornée de fleurs fraîches et cueillies dans les champs, auprès du plus dégoûtant squelette ; on voyait les joues fines et rosées d'une figure charmante se dessiner délicieusement au milieu de ces têtes de mort. Heureuse du présent, cette voluptueuse créature ne songeait guères à l'avenir qui nous attend tous tant que nous sommes ; à l'aurore de la vie, elle souriait à tout, même à la hideuse image du trépas avec laquelle elle contrastait si bien ; si elle songeait sérieusement à quelque chose, c'était pour compter combien de jours heureux, combien de belles années se trouvaient encore devant elle, avant de quitter cette vie molle et délicate dont elle savourait toutes les jouissances ; hélas ! peu d'années se sont écoulées depuis ce jour, et ce corps si beau, si gracieux, si parfait, est déjà réduit à ce misérable état de destruction qu'étalent sans pitié les tombeaux des comtes de Boussu !

Arthur Dinaux.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(9e ARTICLE.)

JEAN CARPENTIER.

JEAN CARPENTIER naquit vers l'an 1600 à Abscons, dans l'Ostrevant, diocèse d'Arras. C'est sans doute à cause de cette situation du lieu de sa naissance, qu'en tête de ses ouvrages il affecte de se nommer *Joannes de Carpentier Atrebas*, voulant par cette équivoque, a dit l'abbé Mutte, se mettre de pair avec les De Carpertier, anciens et notables bourgeois de la ville d'Arras, dont quelques uns se sont distingués dans le barreau et la république des lettres. Que Carpentier ait eu ou non une telle prétention, toujours est-il certain qu'il appartenait à une famille honnête. Jean Le Remi, dit d'Escaudain, frère de son bisayeul maternel, était chanoine de l'église métropolitaine à Cambrai. Jean Petit, son oncle maternel, occupa plus tard la même prébende. Du côté paternel, il eut également deux parens pourvus de canonicats dans le chapitre de Cambrai, savoir : Henri Carpentier, *Faber*, frère de son bisayeul, et Jean Carpentier, son grand-oncle; Jean Petit fit recevoir son neveu à St-Aubert, abbaye de chanoines réguliers, ordre de St.-Augustin. On peut croire que les études historiques auxquelles il se livra dans cette maison lui avaient pro-

curé une certaine réputation, puisque Blaeu eut recours à lui pour la description du Cambrésis, qu'il voulait insérer dans son grand Atlas. Ce travail ne porte pas le nom de Carpentier, mais l'abbé Mutte, *Bibliothèque historique de la France*, t. 3, nº 39,035, ne doute pas qu'il ne soit de lui, et il fonde son opinion sur l'identité de style et le penchant de l'auteur à adopter les traditions les plus fabuleuses.

En 1649, l'abbaye de St-Aubert ayant à soutenir un procès au conseil supérieur de Malines contre le chapitre Métropolitain, députa Jean Carpentier pour y défendre ses intérêts. Arrivé à Malines au moment où le Conseil était en vacances pour quinze jours, le député de St-Aubert crut pouvoir faire une excursion jusqu'à Anvers. Après quoi la curiosité le conduisit à Amsterdam. Lorsqu'il voulut retourner à Anvers, et delà à Malines, il s'embarqua, par erreur, dit-il, sur un bâtiment qui faisait voile pour la Norwège, où il fut pris et traité comme esclave. Il n'y était pas dénué de toute ressource, car il rapporte lui-même dans son *Histoire de Cambrai*, t. 1er p. 293, qu'étant dans ces parages du Nord, il fit cadeau d'une aune de *toile de Cambrai* à des lapons qui en admirèrent la finesse. Après deux mois de captivité, un marchand Suédois, qui se trouva à portée d'apprécier les connaissances et les qualités personnelles de Carpentier, paya sa rançon et l'emmena à Stockolm. La Cour du roi de Suède lui offrait de brillants avantages, mais le désir de revoir sa patrie et de reprendre la vie monastique le détermina à revenir à Cambrai.

L'abbé de St-Aubert, Jérome Millot, l'accueillit comme un fils égaré, le blâma fortement d'être allé en Hollande, sans un congé de son supérieur, ordonna aux religieux de le recevoir en bon confrère, et fit défense de lui reprocher ce qui s'était passé. Ce retour du fugitif eut lieu au mois de novembre 1652. L'académie de Cambrai conserve comme un monument curieux la lettre autographe par laquelle il sollicite sa rentrée en grâce. Quelques uns des faits consignés ci-dessus ont été puisés dans cette même lettre dont la signature prouve que le

vrai nom de l'auteur était *Carpentier* et non *Le Carpentier* (1).

Trois ans après, cet esprit inquiet se fatigua de nouveau de la vie du cloître et quitta furtivement son abbaye pour aller vivre en Hollande avec une concubine. Foppens prétend que Carpentier, n'ayant pu réussir à se faire élire abbé de St.-Aubert, avait, par dépit, abandonné son état. Cette assertion manque tout à fait de vraisemblance, puisqu'à l'époque dont il s'agit, il n'y avait pas lieu de pourvoir à la place d'abbé qui était paisiblement occupée par Jérome Millot, nommé en 1628 et mort en 1670. Carpentier, réfugié à Leyde, épousa la femme qu'il avait emmenée et obtint des états-généraux, le titre d'historiographe avec une modique pension. Une personne digne de foi, qui l'avait bien connu, a raconté à Foppens, auteur de la *Bibliotheca Belgica*, que Carpentier, troublé enfin par ses remords, avait de nouveau imploré son pardon et sollicité la faveur d'être admis encore dans le monastère qu'il avait déserté. Touchés de compassion, l'abbé et les religieux avaient cédé à ses supplications. Carpentier se remit donc en route pour Cambrai. Les enfans qu'il avait eus de son union illégitime voulurent l'accompagner jusqu'à Valenciennes. Là, quand il fut question de se séparer, la nature parla plus haut que la religion, et le malheureux père n'eut pas la force d'étouffer sa voix. *Mes enfans*, s'écria-t-il, *vous servirez de tisons pour ranimer le feu qui me consumera dans l'enfer; mais n'importe : je ne puis vous abandonner*. Alors tous les projets de pénitence s'évanouirent; et le pauvre apostat s'en retourna mourir chez les hérétiques. Ce fut vers 1670 que se termina cette vie aventureuse.

Les ouvrages qu'a laissés Carpentier sont : 1° *La véritable origine de la très illustre maison de Sohier, avec une table généalogique de la ligne principale et directe, embellie d'un court récit des branches qui en sont sorties depuis six cents ans ou*

---

(1) On trouvera cette lettre, jusqu'à présent inédite, à la suite du présent article.

environ jusqu'à présent. Le tout vérifié par titres, chartres, monumens et histoires authentiques. In-fol° avec planches. Leyde, chez François Hacke, 1661. L'ouvrage est dédié à Constantin Sohier, descendant des anciens comtes de Vermandois. La dédicace est signée J. C. D. D. Carpentier y a reproduit l'acte du tournois d'Auchin qui eut lieu en 1096. Cette pièce intéressante se retrouve encore dans le n° 3.

2° *Généalogie des Le Plat*........ que je n'ai pu rencontrer et dont je ne saurais donner le titre exact. La famille Le Plat tire son nom d'une terre seigneuriale située près de Cambrai, entre les faubourgs de St-Sépulchre et de Cantimpré.

3° *Histoire généalogique des Pays-Bas, ou histoire de Cambray et du Cambresis, contenant ce qui s'y est passé soue les empereurs et les rois de France et d'Espagne; enrichie de généalogies, éloges et armes des comtes, ducs, évesques et archevesques, et presque de quatre mille familles, tant des XVII provinces que de France, etc. etc.* avec cette épigraphe *integre*. In-4°, 2 vol. Leyde. Le frontispice du 1er vol. porte la date de 1664. La 2e partie qui commence à la page 309, est datée 1663. La 3e n'a point de date. Quelques exemplaires qui portent 1668 sont cependant de la même édition; mais l'auteur a ajouté, à la fin de la 3e partie, les pages 1097-1110, plus une grande planche représentant une séance des états du Cambrésis, et plusieurs feuilles d'armoiries. Tous les exemplaires contiennent une carte topographique du Cambrésis, qui a pour titre : *Nova Cameracesii descriptio auctore Joan. Carpentier Atrebate.* Le nom de l'imprimeur ne se trouve ni au commencement ni à la fin des volumes; mais quelques bibliographes et entr'autres M. Motteley, pensent que cette production est sortie des presses elzéviriennes. Au reste l'ouvrage est maintenant assez rare et recherché.

4° *Ambassade de la compagnie orientale des Provinces unies, vers l'empereur de la Chine ou grand Cam de Tartarie, faite par Pierre de Goyer et Jacob de Keyser, le tout recueilli par Jean de Nieuhoff; mise en français par Jean Le Carpentier.* In-fol°,

2 parties en 1 vol. avec fig. Leyde 1665. M. Brunet, dans la table méthodique qui complète son *Manuel du libraire*, 3e édition, n° 12,605, commet une erreur en donnant à cette traduction la date de 1655.

Jean Carpentier a été jugé avec beaucoup de sévérité par divers écrivains. L'abbé Dupont le critique assez amèrement dans plusieurs endroits de son *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai*, in-12, 7 parties. Cambrai, 1759 à 1767, histoire qui est elle-même bien défectueuse. Le sieur Lelong, qui dans la 1re édition de la *Bibliothèque hist. de la France*, en avait d'abord parlé avec éloge, s'est rétracté ensuite, comme on peut le voir, t. 1er n° 8539 et t. 3, nos 39,041 et 40,640 de la 2e édition. Son opinion du reste, et celle de son continuateur, Fevret de Fontette, n'ont été ainsi modifiées que sur les observations qui leur furent adressées par le savant Mutte, doyen de l'église de Cambrai. Au dire de ce dernier, Carpentier serait un impudent faussaire dont la plume vénale fabriquait des généalogies pour certaines familles puissantes, et les appuyait de titres controuvés. Il se trouve en effet, parmi les pièces justificatives de l'*Histoire générale des Pays-Bas*, quelques chartes qui portent des caractères évidents de fausseté. J'ai moi-même (*Programme des Recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*, page 25) signalé les principaux traits qui, dans un de ces titres, m'ont paru déceler une fraude diplomatique. Mais de ce qu'un historien produit un acte supposé ou altéré, faut-il conclure qu'il est l'auteur de la falsification ou de l'interpolation ? Ne doit-on pas présumer qu'il l'a recueilli tel qu'il le donne et qu'il a été dupe d'un faussaire ancien, au lieu d'être faussaire lui-me ? Ce qu'on peut lui reprocher à plus juste titre, c'est d'avoir manqué de critique et de n'avoir pas su discerner les chartes authentiques d'avec celles qui sont subreptices.

Suivant l'abbé Mutte, une circonstanee qui doit faire suspecter fortement la bonne foi de Carpentier, c'est que souvent on n'a pas retrouvé dans les archives indiquées par cet historien les diplomes qu'il disait y reposer. Il me semble que ce n'est pas encore là un motif suffisant pour déclarer que ces di-

plomes ont été fabriqués par lui. Seulement on pourrait en inférer qu'il a emporté les originaux dans sa fuite et qu'il a omis de les restituer ; ce qui serait une infidélité grave et même un délit punissable, mais ne porterait point une atteinte réelle à la vérité historique de ses récits (1). D'autres écrivains d'ailleurs ont rendu à Carpentier plus de justice. Voyez entr'autres les *Mémoires sur l'histoire du Vermandois*, par Colliette, t. 1er, p. 672.

En résumé, Jean Carpentier, que nous ne devons juger ici que comme historien, ou même si l'on veut comme simple chroniqueur, et en nous défiant des préventions que pourraient faire naître les égaremens de sa vie privée, me paraît avoir été un peu trop déprécié. Sans doute ses productions offrent des tâches nombreuses ; il est diffus, déclamateur boursouflé, ses digressions, toujours ridicules, n'ont pas de fin, et il lui arrive assez souvent de tomber dans de graves erreurs; mais on me permettra d'ajouter aussi que, nonobstant toutes ces imperfections, l'histoire du pays lui a des obligations considérables. Il a le premier, après Baldéric, débrouillé le cahos de nos confuses annales. Ses généalogies, véritable nobiliaire des Pays-Bas, sont encore aujourd'hui étudiées avec fruit et citées par ceux qui se livrent à ces sortes de recherches. On lui doit la conservation d'une foule d'inscriptions et d'épitaphes curieuses, recueillies par les frères Rosel, dont le manuscrit est perdu. Enfin, parmi les pièces justificatives de son principal ouvrage, abstraction faite de celles qui sont entâchées de fausseté, il a donné au public des documens historiques du plus haut intérêt et les monumens les plus précieux de notre ancien langage.

LE GLAY.

---

(1) Pour mon compte, je dois dire qu'en essayant de mettre quelqu'ordre dans les archives de Cambrai, j'ai retrouvé bon nombre de chartes originales, citées par Carpentier, entr'autres la charte de commune d'Esne, qu'il a tronquée et que je publierai en entier avec des notes.

LETTRE

DE

JEAN CARPENTIER

aux Chanoines de l'Abbaye de St. Aubert de Cambrai.

Messieurs très chers et bien aimés Confrers.

Vous auriez sujet de croire que j'aurois tout-à-fait oublié le respect et l'honneur que je vous dois, ou bien que j'aurois conceu une entière deffiance de vos bontez, si, à mon heureuse arrivée, je ne me metterois en devoir de vous faire ouverture de ma captivité de deux ans, de laquelle je m'assure qu'il n'y a eu personne d'entre vous qui n'en aye fait parêtre du ressentiment, cognaissant assez bien vos bons naturels portez tendrement à compâtir aux tristes accidens de leurs confrers. Sur cette saincte confiance, j'oseray vous mettre en détaille mes petits intérests, afin qu'estant arbitres de ma cheute, aussi bien que de ma constance en ma vocation, vous me jugiez en équité, digne de votre indignation, ou de votre compassion.

Je ne doute pas que vous sçavez que ce fu malgré moy que j'ay entrepris passez deux ans le voiage de Malines, considérant assez qu'il me devoit faire encourir la disgrace de l'un ou l'autre de mes confrères, et de ces messieurs de Chapitre; et de fait, je vous advoue et proteste que, pour un temps, cela m'a

tellement embrouillé l'esprit, que j'avois conceu de me rendre dans quelque autre maison plus estroite, ou bien dans quelque solitude, que j'allois entreprendre, sans la dissuasion d'un mien amy qui, pour me mettre cela hors de ma fantaisie, me pria (*attentâ etiam vacantiâ publicatâ Mechlinie pro quindecim diebus*) de l'accompagner à Anvers, où estant en compagnie de quelques autres gentilshommes qui partoient pour Amsterdam, d'où ils promettoient me remettre en Anvers en huit jours, la curiosité me poussa à les accompagner, d'où voulant retourner sans ma compagnie qui y vouloit s'arrester plus longtemps, je me suis engagé sur un vaisseau qui se disoit venir à Anvers, mais tout au contraire faisoit voile en Norvége vers la mer glacialle, ou je fus traité en esclave, par une juste punition de ma curiosité l'espace de deux mois, et je le serois encore, n'eut esté la charité d'un marchand de Suede qui me racheta de ces mains barbares et m'emmena en sa ville de Stolcholm où en peu de temps je fus assez considéré en la cour, mais n'ayant rien plus à cœur que mon cloistre, et me riant des fraisles appas de cette cour, j'ay fait sçavoir à la première commodité mon estat et sejour, et l'extrême desir qui me bourreloit à vous revoir, comme il se peut voir par plusieurs lettres adressées à Messieurs le comte du Buquoy et baron de Crevecœur, n'ayant peu vous le faire directement sçavoir de peur de quelques surprises d'icelles. A la fin nostre bon Dieu, qui est autant miséricordieux que juste, ne voulant permettre que je viverois plus longtemps au milieu de ces mondains, m'inspira et facilita le chemin pour en sortir, non sans plusieurs stratagêmes, périls et craintes que j'avois d'être recognu. Me voici enfin par sa saincte grace, heureusement arrivé au port tant desiré, privé encor touteffois du bonheur de vous embrasser tous fraternellement et candidement, par la retenue et commandement de Monsr. nostre prélat, duquel je crains justement les rigueurs. Ors comme je ne puis ni ne dois m'addresser en ce point à personnes plus authorisées et plus secretes que vous autres, je vous prie tous très-humblement par la passion de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, les larmes aux yeux, et la contrition au cœur, et notamment vous, mes très-chers confrères aisnez, de vouloir prendre la peine d'employer une parcelle de l'énergie que vos facilités et vos bontés vous dicte-

ront envers nostre bon prélat afin d'arrester, et addoucir sa passion. Je ne saurois m'imaginer qu'il puisse faire aucun refus à vos tendres et sincères remonstrances, veu que plusieurs grands personnages s'estonnent beaucoup moins de ma chûte, que de mon retour. Je vous prie tous au préalable de lancer un moment vos fermes pensées sur les circonstances de ma chûte, qui n'est émanée que d'une simple et inconsidérée curiosité de visiter cette ville tant renommée ; mais notre bon Dieu qui dirige toutes nos actions et se venge en temps de nos témérités et outrecuidances, a permis que je tomberois dans ce labyrinthe, *dignas curiositatis mee soluturus poenas*. Vray miroir pour nous apprendre à tous que, sans cette saincte vertu d'obedience nous ne pouvons jamais couvrir ni faire réussir aucuns de nos desseins. Voila ma faute que je sousmets et immole en cœur contrit à vos jugemens. Soyez-en les arbitres, et dites votre sentence ; vous priant de considérer en passant, *quòd nullus sit ita circumspectus, quin aliquando in peccatum sit collapsus*, et de vous arrester un peu à ce que dit nostre bon patron St. Augustin, au livre *de sermon, divin.* cap. 30. *Cogitemus cum aliquem judicare nos necessitas cogit, utrùm talè sit vitium quod numquàm habuimus, vel tale quod aliquando habuimus et jam non habemus, et tunc tangat memoriam nostram communis fragilitas ; ut illud judicium non adium et calumnia sed misericordia et caritas precedat : consideremus nos in eodem vitio posse esse atque ideo non objurgemus, sed congemiscamus* etc............ Je vous donne les balances en mains pour y peser ma faute, espérant qu'avec le sentiment des plus saincts et mieux sensez personnages, que la jugerez presque de nulle considération, au prix de ma constance et fermeté en ma vocation parmi les plaisirs et allechemens d'une cour ou je me suis trouvé insensiblement engagé, peut-être par la suggestion du diable qui ne cherçoit qu'à me perdre ; mais nostre bon Dieu par sa grace m'a toujours tenu les yeux ouverts pour descouvrir ses embusches et ses pièges, dont je ne dois avoir autres obligations quà vous tous et à vos sainctes prières que vous immoliez sans doute tous les jours au saint sacrifice de la messe, pour mon retour et ma liberté. Vous en voyez aujourd'huy le fruict et les effets, aussi veux-je m'assurer que vous y avez de la complaisance, et une plaine resjouissance com-

me avoit la femme de l'évangile qui avoit perdu sa drachme, *quâ inventâ vicinas suas ad congratulationem convocabat*; et de fait, *quanto magis contristat res perdita, tanto magis lœtificat inventa, undè ex peccatore converso quàm de stante justo majus gaudium est in cœlo*. Et comme dit encore nostre bon patron : *Deo est gratior reditus ad rectam viam post culpam, quàm securitate torpescens innocentiâ per gratiam. Sicuti et Dux in prælio plus eum militem diligit, qui post fugam reversus hostem premit, quàm illum qui nunquàm transfugit, et nunquàm aliquid fortiter gessit : agricola etiam plus amat illam terram, quæ post spinas uberem profert messem, quàm illam quæ numquàm spinas habuit et nunquàm fertilem messem protulit.* Ce sont les motifs pregnans, messieurs et très chers confrers, qui vous poussent et vous ont poussé à vous resjouir de mon retour et de ma liberté, croyant mesme qu'il n'y a personne d'entre les bons catholiques, qui aye l'ame si lasche et si noire que d'en tesmoigner et faire parêtre quelque mescontentement ou arrière pensée. Tant s'en faut qu'une sinistre opinion puisse aucunement s'emparer de vos ames, puisqu'elles sont et doivent estre sainctes, et que je les ay cognu et cognois très-zelées au soulagement des délinquans : imitant en cela le bon pasteur *qui perdiderat ovem suam, quam inventum gaudens ad ovile super humeros reportavit.* Mais à quoi bon tant de persuasion et d'éclaircissement, puisque je m'assure tant de votre clairvoyance et débonnaireté fraternelle, que sans vous en avoir mesme prié, vous avez déjà prémédité unanimement quelque moyen pour mon soulagement qui ne butte qu'à me rappeler à votre saincte compagnie avec toute sorte d'applaudissemens. En attendant que vous me ferez naistre au plustot le bien de vous revoir, je suis en tout respect et humilité

Messieurs et très-chers confrers,

Vostre très humble et très obéissant confrer,

J.-B. Carpentier.

Domo vra Aubertina,
(1) à novemb. 1652.

---

(1) La date du mois est illisible dans le manuscrit autographe.

BIOGRAPHIE BELGE.

(6ᵉ ARTICLE.)

LE GÉNÉRAL TRAVERS.

Ce nom et les souvenirs honorables qui s'y rattachent méritaient une place dans les *Archives* : celui qui le porta n'avait point reçu le jour en Belgique; mais la Belgique était devenue sa patrie adoptive, et c'est à ce pays qu'ont été consacrées les dernières années de son existence.

Travers (Etienne-Jacques), baron de Jever, grand-croix de l'ordre de la Réunion, membre de la légion d'honneur, général-major et inspecteur-général de la maréchaussée royale des Pays-Bas, naquit à Saint-George de Nehou, département de la Manche, le 22 octobre 1765. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique; mais une vocation irrésistible lui fit embrasser le métier des armes : il entra au service, comme simple soldat, dans un régiment de dragons, le 4 juillet 1787. Deux fois sa famille, alarmée de la résolution qu'il avait prise, acheta son congé, et chaque fois il s'évada de la maison paternelle, pour s'engager de nouveau. Voyant que sa détermi-

nation était inébranlable, elle renonça à y mettre des obstacles, et le jeune Travers put suivre en liberté une carrière vers laquelle ses goûts l'entraînaient.

A cette époque, la France était en paix avec ses voisins : mais bientôt elle se vit forcée de courir aux armes, pour la défense de son territoire et de sa liberté menacée par une formidable coalition. Le général Travers fit les campagnes de 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, aux armées du Brabant, de Sambre-et-Meuse, d'Italie; celles de 1799 et 1800 sur les côtes, celles de 1804, 1805 et 1806, à l'armée du Rhin. Il s'y fit distinguer par une rare bravoure, à laquelle seule il fut redevable de l'avancement qu'il obtint. Napoléon, voulant récompenser ses services, le nomma, en 1804, chevalier de la légion d'honneur.

Après avoir passé par tous les grades inférieurs, il était, en 1806, chef d'escadron dans le 5e régiment de dragons commandé, depuis le 18 brumaire, par Louis Bonaparte, lorsque des députés de la république batave vinrent offrir à ce prince le trône de Hollande. Louis, dont il avait mérité la confiance par l'élévation de ses sentimens autant que par sa valeur, lui proposa, ainsi qu'à plusieurs autres officiers de son régiment, du consentement de l'empereur son frère, de le suivre dans le pays sur lequel il allait règner : l'attachement qu'il portait à son ancien colonel le détermina à accepter.

Louis le fit d'abord colonel des cuirassiers de sa garde et son aide-de-camp : il devint ensuite général major et colonel général de la garde. En 1810, le roi l'éleva à la noblesse, et peu après il le créa baron de Jever, seigneurie dans l'Oost-Frise que la Hollande avait acquise par l'article 16 de la paix de Tilsitt. Il avait été nommé l'un des grands officiers de l'ordre de l'*Union*, institué par Louis, au commencement de 1807.

Toutes ces distinctions, le général Travers les mérita non moins par les services qu'il rendit à sa nouvelle patrie, dont l'organisation militaire exigea de grands efforts dans les circonstances difficiles où elle se trouva, que par son dévoue-

ment au Roi. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elles eurent l'assentiment général des Hollandais : sa loyauté, sa franchise, sa droiture, lui avaient concilié l'estime et l'affection de ce peuple, qui, on le sait, n'a jamais encouru le reproche de trop s'engouer des étrangers.

Cependant la Hollande, qui n'avait eu, depuis 1794, qu'une existence précaire comme nation, devait bientôt voir s'évanouir ce reste de nationalité, et être témoin du renversement d'un trône, qu'elle avait cru élever sur des fondemens solides, en y appelant le frère de l'empereur des Français. Napoléon, mécontent de la tolérance que Louis accordait à la contrebande des marchandises anglaises, le força d'abord de signer à Paris, le 16 mars 1810, un traité qui anéantissait tout commerce avec l'Angleterre, et cédait à la France le Brabant Hollandais, la Zélande et une partie de la Gueldre. Peu après, il ordonna que des troupes françaises pénétrassent jusque dans le cœur de la Hollande. Louis, voyant sa capitale occupée militairement, prit la noble résolution d'abdiquer une couronne qu'il ne pouvait plus porter avec honneur. Il le fit par un acte daté de Harlem le 1er juillet 1810, et partit la nuit suivante pour l'Allemagne.

Le général Travers donna, en cette occasion, un de ces exemples de dévouement aux grandeurs déchues qui n'ont guères été communs dans nos quarante dernières années, si fécondes en vicissitudes politiques. Quoiqu'il fut bien certain que sa conduite l'exposerait au mécontentement de l'Empereur, et lui ferait perdre un avenir peut-être brillant, seul de tous les français qui avaient accompagné Louis en Hollande, il le suivit à Tœplitz, décidé à partager sa mauvaise fortune.

Napoléon fut fort irrité du parti qu'avait pris son frère. Il employa, pour l'engager à rentrer en France, les prières et les menaces. Il lui dépêcha, à la même fin, le chevalier de Cazes, qui avait été autrefois secrétaire de Louis, et qui l'était, à cette époque, de Madame-mère. Louis se montra inflexible.

M. de Cazes, qui avait eu sans doute, pour instruction, de détacher, par tous les moyens possibles, de l'ex-roi de Hollande, ceux qui l'avaient accompagné en Allemagne, afin que, dans l'isolement où il serait resté, on pût triompher plus facilement de sa résistance ; M. de Cazes réussit au moins dans cet objet secondaire de sa mission. Jusqu'au moment de son arrivée à Tœplitz, le général Travers avait vécu avec Louis Bonaparte dans des rapports d'intimité et de confiance : mais, peu après, un changement dans les procédés du prince à son égard et quelques paroles échappées à celui-ci lui firent acquérir la pénible conviction que l'esprit faible de Louis avait accueilli des insinuations qui lui étaient contraires, et que sa loyauté était suspectée. Vivement blessé d'une pareille injustice, après tant de preuves d'attachement données à son ci-devant souverain, sa résolution répondit au sentiment qu'il en éprouvait : il déclara à Louis que, puisqu'il avait perdu sa confiance, il ne pouvait plus demeurer auprès de sa personne. Louis, sentant alors la perte qu'il allait faire, voulut le calmer : ce fut sans succès.

A peine le Général Travers avait-il quitté Tœplitz, avec le projet de revenir dans son pays natal, qu'il y arriva une dépêche de Paris par laquelle, d'après les ordres de l'Empereur, il était appelé au commandement du département de la Dyle, dont le chef-lieu était Bruxelles. Cette dépêche, qui lui fut immédiatement envoyée, le trouva encore en Allemagne : il se rendit directement à son poste.

Il avait été loin de s'attendre à cette marque de souvenir de la part de Napoléon, après le dévouement qu'il avait montré à son frère ; aussi ne put-il se l'expliquer, que comme un moyen qui avait paru propre à lui faire abandonner l'ex-roi de Hollande, moyen qui n'aurait pas réussi toutefois, sans les torts de ce dernier envers lui. Louis, de son côté, crut que la chose avait été concertée entre le général et le ministère français : de là l'humeur qu'il a manifestée depuis contre l'ancien colonel général de sa garde (1).

---

(1) Ce sentiment de mauvaise humeur perce dans l'ouvrage que Louis

Le général Travers fut nommé, en 1811, baron de l'Empire, sous la dénomination particulière de baron de Jever. L'année suivante, l'empereur lui conféra la grande croix de l'ordre de la Réunion, et plus tard, il lui assigna une dotation sur les campagnes de Rome, comme un équivalent des revenus de la terre de Jever. Après la malheureuse expédition de Russie, Napoléon l'envoya au Hâvre, pour y organiser une cohorte de garde nationale mobile. Il fut chargé ensuite de se rendre dans le grand duché de Berg, où il organisa un corps de lanciers. Il fit la campagne de 1813 à la grande armée, et ne dut son salut, à la bataille de Leipsick, qu'à la hardiesse avec laquelle il traversa l'Elster, après que le pont qui devait servir à la retraite de l'armée française eut été coupé.

Lorsque des revers successifs eurent mis la France dans la position d'avoir à défendre ses propres frontières, Napoléon le chargea du commandement de l'importante forteresse de Condé. Dans ce poste, qui lui imposait des obligations quelquefois rigoureuses pour les habitans, il sut se faire chérir d'eux par sa modération et sa justice. Il fut le dernier des généraux de l'armée du Nord qui arborèrent la cocarde blanche.

La restauration le dégoûta du service de France. Dans le tems qu'il commandait le département de la Dyle, il avait formé, à Bruxelles, une union qui devait l'attacher au sort des Belges : il vint offrir son épée au nouveau souverain sous les lois duquel leur pays avait été placé. Cette démarche, il se

---

a publié sous le titre de : *Documens historiques et Réflexions sur le gouvernement de la Hollande* : il lui fait dire que le général était « devenu insupportable dans l'exil, par ses opinions, ses manières et ses « discours, et qu'il se fit employer en France ». Une seule considération peut rendre excusables ces imputations si injustes : c'est que les apparences purent faire croire à Louis que le général avait négocié son emploi en France, ce qui n'était pas. Un peu plus loin, Louis parle des intrigues secrètes ourdies pour l'isoler : mais il prétend que ce furent ceux qui furent dupes de ces intrigues, tandis que ce fut lui qui s'en laissa circonvenir.

crut d'autant plus autorisé à la faire, que, sous le règne de Louis, il avait été naturalisé Hollandais.

Sa demande n'avait pas encore obtenu de décision, lorsqu'il apprit le débarquement de Napoléon à l'ile d'Elbe, et sa marche triomphale à travers la France. Prévoyant que sa patrie allait avoir à soutenir de nouvelles luttes, il n'hésita pas un instant, se rendit à Paris : l'Empereur lui donna le commandement d'une brigade.

Le général Travers assista à la bataille de Waterloo, où il se signala par des prodiges de valeur, à la tête des 7e et 12e régimens de cuirassiers. Par suite d'une faute commise dans le commencement de l'action, l'artillerie du 1er corps ayant quitté la position qu'elle occupait, les dragons de la reine, anglais, s'étaient avancés sur elle, y avaient porté le désordre, et s'étaient même emparés de plusieurs pièces. Le général Travers reçut l'ordre de les arrêter avec ses cuirassiers. L'impétuosité avec laquelle il les chargea fut telle, qu'il les culbuta du premier choc, et il se remit en possession des pièces tombées entre leurs mains. On sait tout ce qu'eut à souffrir la cavalerie française dans cette mémorable journée, surtout depuis le moment où l'arrivée du corps de Bulow eut changé entièrement l'aspect de la bataille, et déterminé Napoléon à diriger les plus grands efforts contre le centre de la position anglaise, dans l'espoir de l'enfoncer. Le plateau de la Haie-sainte fut, depuis cinq heures jusqu'à sept, le théâtre « d'un combat dont, a dit un écrivain (1), il n'y a peut-être « pas d'exemple dans l'histoire, tant à cause de son acharne- « ment que de la disposition des troupes ». Les régimens anglais étaient formés en carrés, que la cavalerie française attaquait tour à tour et en tous sens. Dès qu'elle s'éloignait d'un carré, pour se mettre en ligne, celui-ci se déployait pour recommencer son feu ; s'approchait-elle de nouveau, le carré se reformait. Atteinte de toutes parts par le feu des bataillons ennemis, au milieu desquels elle promenait la terreur et la

(1) Le général Guillaume de Vaudoncourt.

mort, elle ne se rebuta pas un instant de la continuité de ses efforts ni des pertes nombreuses qu'elle fit (1).

Blessé dangereusement à la jambe, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, le général Travers fut entraîné dans la déroute de l'armée. A Cambrai, où il parvint non sans des peines infinies, des dangers d'un autre genre l'attendaient. Le duc de Feltre qui venait de rentrer à la suite de Louis XVIII, le mit on ne sait pour quel motif, en état d'arrestation : il le fit garder à vue par des gendarmes, en le menaçant de le faire fusiller. Le caractère connu de Clarke était bien propre à lui inspirer des inquiétudes sur les effets de cette menace : heureusement que les pressantes sollicitations de ses amis, celles surtout du maréchal Maison, lui firent obtenir sa mise en liberté. Il se retira à Bruxelles, où il se fit soigner de sa blessure.

Le général Travers ne montra pas moins d'éloignement pour servir la seconde restauration, qu'il n'en avait témoigné pour la première. Il passa dix-huit mois dans le repos, au sein de sa famille, auprès d'une épouse qui embellissait son existence par ses vertus. A la fin de 1816, le roi des Pays-Bas, malgré la répugnance, facile à comprendre, qu'il éprouvait à employer ceux qui s'étaient battus contre lui à Waterloo; sûr de trouver dans le général un sujet fidèle et dévoué, en même tems qu'un officier dont l'expérience et les talens lui seraient d'un grand secours, l'admit à son service avec le grade de général major, correspondant à celui de général de brigade qu'il avait eu en France. Il commanda, en cette qualité, la 1re brigade de cuirassiers. En 1821, Guillaume l'appela au commandement de la province de Gueldre; et enfin, en 1825, il le plaça à la tête de la maréchaussée royale, dont il le nomma inspecteur général, poste qu'il a rempli jusqu'à sa mort. Le général Travers rendit de signalés services dans l'organisation de cette arme importante.

Telle est, en abrégé, la vie militaire d'un homme auquel est

---

(2) Le même.

dû un rang honorable parmi tant de noms distingués qui, de 1794 à 1815, figurent avec éclat dans les annales de la gloire française. Sa vie privée n'est pas du domaine de l'historien : je me tairai donc sur une foule de traits qui rendent sa mémoire si précieuse à tous ceux qui l'ont connu. Disons seulement que son caractère franc et loyal, son empressement à rendre service à tous ceux qui avaient recours à lui, l'esprit de justice qui fut constamment la règle de ses actions, et cette aménité de mœurs, qui s'alliait si bien chez lui à une bravoure à toute épreuve, lui concilièrent, dans les différentes positions où il se trouva et dans les divers pays où il fut employé, les suffrages des hommes de toutes les opinions et de tous les partis.

Lorsque Louis Bonaparte le créa baron de Jevers, il voulut concevoir lui-même la devise des armoiries qu'il lui donna ; il choisit la suivante : *Altyd de Zelfde*, TOUJOURS LE MÊME. Ces deux mots renferment le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui.

Le général Travers était ennemi de l'intrigue, et jamais l'intérêt n'eut d'influence sur ses déterminations. On a vu qu'il ne consulte que son attachement pour Louis Bonaparte, lorsque ce prince se fut décidé à se soustraire, par sa retraite en Allemagne, à la domination de son frère. Le parti qu'il embrassa dans cette circonstance ne nuisit pas peu à son avancement : les événemens de 1814 et 1815 lui furent plus funestes encore. Sa conduite à Waterloo lui aurait valu le grade de général de division, qui lui avait été en quelque sorte promis sur le champ de bataille, si la chûte de Napoléon n'avait été écrite dans le livre des destins. En Hollande, il retrouva, dans des grades supérieurs au sien, plusieurs de ceux qui, du tems de Louis, avaient été ses subordonnés : ceux-ci avaient eu sur lui l'avantage de suivre la bannière que la fortune avait favorisée.

Le général Travers, qui n'avait jamais joui des revenus de la baronie de Jever, dont Louis Bonaparte l'avait gratifié, se

vit également frustré, en 1814, de la dotation qui lui avait été assignée en Italie, pour prix du sang versé au service de la France; peu intéressé, comme je l'ai dit tout-à-l'heure, il s'en consola aisément. Si, à l'exemple de tant d'autres, il avait été plus soucieux d'accroître sa fortune, les occasions ne lui en auraient pas manqué dans le tems qu'il était chargé en Hollande, sous le règne de Louis, du commandement des troupes destinées à prévenir la contrebande. Une fois entr'autres, on vint l'avertir qu'un convoi considérable devait passer; on lui dit que l'on avait compté sur son inaction, et qu'une récompense proportionnée au service qu'on attendait de lui, lui était destinée : on avait cru pouvoir lui tenir ce langage, parceque l'on savait qu'il avait toute la confiance du roi, qui non seulement tolérait la fraude, mais l'encourageait sous main, pour favoriser le commerce Hollandais. Mais le général n'était pas homme à transiger avec ses devoirs. Ses instructions lui imposaient celui de réprimer la contrebande: au risque de déplaire au roi, il saisit le convoi entier de marchandises. Louis en éprouva beaucoup de mauvaise humeur, et la lui fit sentir.

Le général baron Travers est décédé à son château de Nieuwenhoven, près de St-Trond, le 10 septembre 1827, après quarante années de service effectif, emportant au tombeau les regrets de ses compagnons d'armes, qu'il regardait et traitait comme des frères, ceux de tous ses amis et les pleurs d'une famille qui le chérissait tendrement.

GACHARD.

A Monsieur PASCAL-LACROIX, *Lieutenant-Colonel en retraite, membre de plusieurs Académies.*

Cambrai, 1er octobre 1832.

Vous avez inséré dans la dernière livraison des *Archives du Nord* un article que je regrette de ne pouvoir louer sans restriction. Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Hurez, imprimeur lettré et savant bibliophile, votre imagination, toujours un peu ardente, vous a entraîné plus loin que vous n'auriez voulu. Vous avez été, sans vous en apercevoir, injuste envers des hommes dont vous avez pu vous-même apprécier souvent les idées généreuses et les nobles procédés. Les expressions trop flatteuses dont vous daignez vous servir à mon égard ne m'aveuglent pas sur ce que vous avez avancé d'inexact, disons même de peu équitable, concernant d'autres personnes.

Vous prétendez que l'ancienne administration locale de Cambrai, égarée par un misérable esprit de parti, n'a pas souscrit pour un seul exemplaire des *Poëtes latins* que publiait M. Hurez. Je ne conçois pas comment vous avez pu être induit en erreur sur un fait qu'il vous était si aisé de vérifier. La première fois que vous m'honorerez de votre amicale visite, je vous démontrerai, pièces en main, que cette adminis-

tration, que vous accusez si légèrement d'après un ouï-dire, a souscrit pour *deux* exemplaires des *Poètes latins anciens*, et *deux* des *Poètes ecclésiastiques*, savoir : un de chaque pour la bibliothèque communale (1) et un pour celle du collège. Ce n'est pas *à force de sollicitations* que cette autorisation a été obtenue. Il a suffi de la proposer au maire, M. Béthune-Houriez, pour qu'il y donnât sans délai son consentement. Cet ancien magistrat, vous le savez aussi bien que personne, n'a jamais cessé de se montrer favorable aux sciences et aux lettres. Vous avez été, comme moi, témoin du plaisir avec lequel il accueillait tout ce qui était de nature à les faire fleurir dans la cité qu'il administrait. Il reste de tout cela des traces que le temps et les événemens n'ont point effacées. Un jour viendra peut-être où, moins passionnés, nous jugerons plus sainement des choses. Pour moi, les douceurs du moment présent ne sauraient me faire oublier qu'il y avait aussi du bon à cette époque que vous appelez *pénible*. Vous reprochez à 'l'administration déchue d'avoir *chargé* les rayons de la bibliothèque, des ouvrages *furibonds* des De Maistre, des La Mennais, des Bonald. Le mot *chargé* est un peu fort. Les in-8°, surtout tels qu'on les fait aujourd'hui, ne *chargent* guères. Toutefois il est vrai que nous possédons quelques volumes des trois écrivains que vous nommez. J'avoue en outre que j'ai lu, moi, ces ouvrages avec quelqu'attention, et que je n'y ai rien vu qui justifie la violence des reproches que vous leur adressez. Il est des hommes fort graves, professant des opinions opposées à celles de MM. de la Mennais, de Bonald et de Maistre, qui leur rendent plus de justice. J'ai entendu entr'autres M. Cousin, le célèbre traducteur de Platon, parler avec beaucoup de respect de l'auteur de la *Législation primitive*. Il serait bien temps, mon cher ami, de ne plus anathématiser ceux dont nous ne partageons pas toutes les idées. Que les hommes de cœur et de bonne foi sachent enfin s'estimer mutuellement. Que cherchons-nous, vous et moi? la vérité sans doute. Eh bien, ayons le courage de l'entendre, de quelque bouche qu'elle provienne.

---

(1) Voir le catalogue des livres nouveaux, nos 466 et 475.

Ainsi, en résumé, mon cher soldat laboureur, vous voyez que votre loyauté a été surprise, ou plutôt que votre mémoire vous a mal servi, quand vous avez rédigé l'article en question. Il n'y a donc pas eu de *vengeance ultramontaine* etc. etc.

Je vous embrasse avec toute la cordialité que vous me connaissez.

LE GLAY.

HISTOIRE

DE LA VILLE

de Thérouanne.

(3e ET DERNIER ARTICLE.)

Ici fleurit jadis une ville opulente,
ici. . . . .

LES RUINES, par *Volney*.

Louis XI, débarrassé enfin de son redoutable antagoniste, s'était empressé de faire rentrer sous sa domination les principaux domaines de la puissante maison de Bourgogne. Il se rendit maître alors d'une partie de l'Artois. Thérouanne fut livrée par le peuple qui profita du désordre pour piller la maison de l'évêque, à qui dans le même moment les Gantois commençaient à faire le procès. C'était Guillaume de Clugny qui évita le sort du chancelier Hugonet, en réclamant le bénéfice ecclésiastique.

« En 1477, dit Molinet, le roi se mit au dessus de Thérouanne qui se rendit volontairement. » Il y fit ses pâques, après s'être écrié : *Ma bonne vierge, encore une!* et il y signa une suspension d'armes avec la république de Venise. Ses

troupes, en y entrant, avaient défait 300 arquebusiers bourguignons qui venaient de brûler le château de Thiembronne.

Ce fut le 7 août 1479 que fut livrée la bataille d'Enguinegatte, village entre Aire et Thérouanne.

Maximilien s'était présenté le 25 juillet précédent avec 25,000 combattans devant la vieille ville des Morins, et avait logé dans une maison de bois derrière l'abbaye de St.-Jean-au-mont; l'artillerie commençait à opérer, lorsqu'on aperçut la poussière des bataillons français. La faible garnison de la place assiégée insulta à cet aspect les bandes flamandes. Une haine implacable animait les deux armées.

Vers deux heures après-midi, le combat fut entamé; il dura jusqu'à huit heures. La cavalerie de l'archiduc prit la fuite en désordre; Desquerdes la poursuivit imprudemment, tandis que ses fantassins succombaient sous les coups des milices flamandes. Le sire de St.-André, qui commandait la garnison de Thérouanne, se déshonora dans ce moment critique par le massacre d'une foule d'ennemis sans défense. Maximilien resta en possession du champ de bataille, mais il leva le siège qu'il avait entrepris.

Lors des conférences pour la paix en 1480, Louis XI se refusa à laisser établir l'assemblée à Thérouanne.

Le 9 juin 1486, Thérouanne retomba momentanément au pouvoir des ennemis de la France. Salezar, gouverneur de Douai, à la tête d'un détachement d'environ mille soldats anglais et bourguignons, et à la faveur d'une nuit pluvieuse, escalada en silence, par un tems affreux, les murs faiblement gardés, pénétra sur le marché, et après avoir surmonté une légère résistance, s'empara de cette place que Maximilien se hâta d'approvisionner, mais qui rouvrit ses portes à l'intrépide Desquerdes le 25 juillet 1487, malgré les sécours envoyés de St.-Omer.

Thérouanne qui, comme le raconte Dom Devienne, était alors une ville grande et peuplée, ressentait les horreurs de la disette. Le général français s'étant aisément menagé des intelligences dans l'intérieur, au signal convenu, fit cacher pendant la nuit des guerriers dévoués dans les fossés de la cité. « Au point du jour et au moment où on relevait la garde, ils appliquèrent des échelles aux murs. On les escalada et on s'empara de la ville avec autant de facilité qu'elle avait été prise. »

Denis Godefroi, dans son *Traité des droits sur le comté d'Hesdin*, allègue qu'après la soumission de la plupart des villes de l'Artois, Louis XI, par une déclaration particulière, ordonna que Hesdin et St.-Pol seraient du ressort de Montreuil comme auparavant; or Montreuil, sous le titre de comté, eut autrefois dans son ressort la ville de Thérouanne, appelée *Morinie*, comme le rappelle l'historien de Calais. Avant l'érection de la prévôté de Montreuil, Thérouanne relevant uniquement de la couronne de France, portait ses appels à Amiens.

On lit dans les archives de la ville de St.-Omer, qu'en 1490, les Français occupant Thérouanne avaient saisi les biens et les revenus des Audomarois, qui par représailles détenaient ceux des successeurs des Morins.

Selon Molinet, lors de la paix de Senlis en 1493, une partie des scellés devait être donnée le 1er septembre, pour l'archiduc Maximilien à St.-Omer, et pour Charles VIII à Thérouanne.

Thérouanne, comme on le voit, conservait toujours l'avantage de demeurer soumise à la domination des Valois, mais nous entrons dans le siècle fatal où le ressentiment jaloux et vindicatif des Flamands et des Anglais réunis va cruellement la punir de sa longue fidélité.

La fin du règne de Louis XII fut troublée par la ligue de ces implacables voisins. Leurs coups se dirigeaient habituelle-

ment sur Thérouanne. Maximilien et Henri VIII en firent le siége personnellement en 1513. L'empereur s'y montra l'humble vassal du monarque anglais. Ce dernier, échappé à la valeur de Bayard, traversa St.-Omer pour se rendre à son camp qu'il établit à peu de distance de cette ville, au delà de la rivière d'*Artes*, selon *Macquereau*, qui donne des détails circonstanciés de ce siége.

L'armée ennemie était au moins de 50,000 hommes. « Tallebot faisait battre la ville de Thérouanne par telle fachon, que c'était orreur de veoir l'apparant, car faisant la batterie, ung pan de mur tomby, et la pluspart d'une tour. » La garnison se défendit avec intrépidité, et l'ardeur qui l'animait avait été fortifiée par un ravitaillement favorable de combattans, de vivres et de munitions. Elle avait annoncé au roi de France qu'elle résisterait jusqu'à la dernière extrémité, mais que pour ne point périr de faim, elle serait forcée de se rendre à un jour désigné. Louis XII fit les plus grandes diligences pour secourir efficacement la première cité d'une contrée qu'il affectionnait singulièrement, et s'avança même jusqu'à Amiens dans cette généreuse intention. On tenta l'expédition d'un second convoi, mais on fut loin de réussir. « Henri VIII leva son armée par derrière Thérouanne, du côté vers St.-Omer, pour combattre les Français... » Alors fut livrée, le 18 août, la seconde bataille d'Enguinegatte dite *Journée des éperons*. Maximilien dirigea l'action que maintint le prince anglais, et après diverses chances, ils restèrent maîtres du terrein qui devint célèbre par l'aventure mémorable du chevalier Bayard, resté prisonnier, et par les faits d'armes de quelques noms éclatans dans nos annales militaires. Les historiens ont décrit amplement ce combat. Selon Lingard, il est difficile de rendre un compte exact de son résultat. Pendant l'ardeur du carnage, « les assiégés, dit l'historien anglais, firent une sortie, et le duc d'Alençon essaya de pénétrer à travers les tranchées : mais ces deux tentatives furent repoussées, l'une par le lord *Herbert*, l'autre par le comte de Shrewsbury, et le gouverneur Tétigny, désespérant d'être secouru, remit la place le 22 août. *Elle avait été pour les habitans d'Aire et de St.-Omer un redoutable voisinage* : Henri,

à la requête de *Maximilien*, leur permit d'en raser les fortifications, le 27 août. »

Thérouanne fut démantelée et brulée, à la réserve des édifices religieux, déclare M. de Neuville, à cause de l'opiniâtre résistance qu'on y avait faite. Les habitans en furent chassés inhumainement, lit-on dans le grand cartulaire de St.-Bertin. Le récit de Dom Devienne est habilement tracé ; la garnison se retira avec des conditions honorables, et le sac n'eut lieu que par une violation manifeste de la capitulation. D'après Hendricq, Thérouanne, malgré les efforts de Louis XII, se soumit le 21 août 1513, date adoptée par nos chroniqueurs, ayant soutenu le siége neuf semaines, « puis fut ladite ville mise en désolation et ruinée par le feu, sauf les églises. »

Philippe de Luxembourg était à cette époque évêque de Thérouanne. « Il était estimé pour l'un des plus grands prélats de son tems. » Les vicaires généraux furent obligés de se retirer à St.-Omer dans la maison décanale du chapître, pour y exercer librement la justice épiscopale. Pendant le siège, Henri VIII avait invité le clergé de cette ville à faire une procession générale pour le succès de son entreprise.

Le roi d'Angleterre, accompagné de l'empereur Maximilien, qui lui cédait toujours le pas, avait fait son entrée dans Thérouanne, le 24 août 1513, selon *Larrey*. On avait cru à la conservation de la ville prise, comme un monument illustre du vaillant début de Henri VIII dans les champs de la gloire, mais le prince flamand en obtint la destruction, pour le prix de sa solde et la récompense de ses soumissions. Cette cruelle décision souffrit cependant quelque difficulté : *Montfaucon* prétend qu'une dispute s'éleva à ce sujet entre ces deux souverains qui la terminèrent aux dépens des vaincus. *Vély* allègue que s'étant trouvés embarrassés d'une conquête qu'ils avaient achetée si chèrement, et dont la garde aurait été très-dispendieuse sans aucun profit réel, ils prononcèrent le rigoureux arrêt dont l'exécution fut si déplorable, et il ajoute que « quelques mois après, Marguerite, gouvernante des Pays-

Bas, craignant que les Français n'entreprissent de la réparer, acheva de ruiner ce qui restait encore de bâtimens (1). »

Le funeste hymen de Louis XII avec Marie d'Angleterre procura aux Artésiens une paix momentanée. François I[er], son successeur, commença généreusement son règne en prenant toutes les mesures nécessaires pour réédifier l'ancienne cité de Thérouanne. « On rétablit en même tems ses fortifications, dit Dom Devienne, en sorte que cette ville qu'on regardait comme *la clef et le boulevard de la France*, se trouva en peu de tems sur un pied plus respectable qu'elle n'avait jamais été. » Hendricq rapporte que ce monarque y fit venir des habitans, et le *Grand Cartulaire* assure qu'il s'y transporta lui-même en juin 1517. Il avait promis, dit-on, de laisser cette place dans l'état où on la lui avait rendue, mais malgré les plaintes de Henri VIII, il perfectionna la nouvelle enceinte, et ajouta à ses titres, à l'amour de ses sujets celui de *Restaurateur de Thérouanne*. Hélas ! son fils ne put préserver la ville moderne du plus horrible des désastres, ni en transmettre la possession au sceptre de ses héritiers.

La guerre continuant toujours, les Français approvisionnèrent, en 1523, Hesdin et Thérouanne, les deux places qui étaient effectivement les plus exposées. On a observé avec raison que ces hostilités fréquentes étaient alors surtout déterminées par la démarcation des frontières de la France et des Pays-Bas, et ces causes ne disparurent presqu'entièrement qu'à la fin du siècle suivant.

Au printems 1524, de Fienne, gouverneur de la Flandre, fut sur le point de tomber dans un piège adroit que lui avait tendu le duc de Longueville, chef de la garnison de Thé-

---

(1) Le N° 22 du catalogue des manuscrits de Lille mentionne que « la conquestre faite par le Roy d'Engleterre de Terrouanne et Tournay, pour a dépense dudit Roy d'Engleterre, porte la somme de 36,000 libr. sterl. vaillans 72,000 nobles à la rose, faissans 7 millions et 20,000 nobles à la rose. »

rouanne. Cette place était investie par 15,000 Flamands qui comptaient y entrer par trahison. L'impatience de François Ier qui était accouru pour jouir du succès de la ruse employée par son lieutenant, fit manquer un stratagème habilement préparé, et ce prince dut songer sérieusement ensuite à préserver de la famine cette ville rebâtie par ses soins et totalement dépourvue de vivres. Plusieurs combats acharnés furent livrés alors dans ses environs ; un convoi y fut introduit après de brillans efforts, et la postérité rend encore hommage à l'héroïque dévouement de *Fiqueville*, ainsi qu'à l'intrépidité chevaleresque de *Pontdormi*.

La fortune de la France ayant été trahie à la journée de Pavie, François Ier dût renoncer à tous ses droits sur l'Artois, mais, chose étonnante, on excepta dans la cession mentionnée au traité de Madrid la ville de Thérouanne et ses dépendances.

En juin 1537, les Impériaux, après avoir saccagé St.-Pol, investirent de nouveau Thérouanne privée de défenseurs, « Elle n'avait plus son château, dit l'historien de Calais, le roi d'Angleterre l'avait détruit lorsqu'il s'était emparé de cette place. » Les bourgeois résistèrent avec constance et bravoure, et le duc de Montmorency, gouverneur de la Picardie, eut le tems d'y faire passer des secours suffisans. Le maréchal *d'Annebaut* trouva également le moyen d'y porter des munitions indispensables. Toutefois le comte d'Egmont, qui avait fait repentir ce dernier de sa témérité, allait, après une attaque opiniâtre, se rendre maître de Thérouanne, lorsque la trêve conclue au château de Bomy le 30 juillet de cette année, arrêta les dispositions belliqueuses du Dauphin, et fit lever le siége de cette ville. Un sire de Morbecques ramena alors de nombreux prisonniers français à St.-Omer.

François Ier fut si satisfait des habitans de Thérouanne et de l'attachement qu'ils lui avaient témoigné, que pour donner des marques de sa satisfaction à ces fidèles sujets et les récompenser de leur insigne valeur, il les déchargea à perpétuité de tout subside.

Ce prince ordonna en 1543 au duc de Vendôme de mener dans Thérouanne un convoi de vivres et de munitions, ce qu'il parvint à effectuer sans aucun empêchement, après avoir battu le comte de Rœux.

« L'an 1545, raconte Hendricq, le roi d'Angleterre, avec une grande armée, descendit de rechef en France, et prit Etaples, puis vint mettre le siége devant Ardres et Thérouanne qu'il ne put prendre, et fallut se retirer. »

Au commencement de son règne, en 1547, Henri II, à son retour du voyage qu'il fit dans le Boulonnais, visita la ville de Thérouanne où il mit toutes choses en ordre.

La mort de François Ier n'avait point terminé le grand différend de l'Espagne avec la France; Henri II avait hérité de la haine paternelle contre Charles-Quint, et les Flamands étaient constamment disposés à exercer toute espèce de ravages sur les domaines de leurs voisins.

Au printems de 1553, l'armée ennemie, forte de 60,000 combattans, marcha sur Thérouanne. François Ier, qui avait restauré cette ville, avait coûtume de dire que *Térouane et Acqs en Provence étaient les deux oreillers sur lesquels le Roi de France pouvait dormir en paix.* Son successeur aurait dû veiller avec plus d'attention à la conservation de cette précieuse garantie de son repos.

Il est peu de siéges plus célèbres que celui de Thérouanne par les troupes de Charles-Quint : aussi tâcherons-nous d'en rapporter les principales circonstances. Le vieil Empereur voulait persuader à ses ennemis qu'il était encore capable de se faire craindre, et Thérouanne, capitale des Morins, si fameuse dans toutes les histoires, par son antiquité, par son importance, et parceque la Belgique la nommait *le Loup au milieu de la bergerie*; Thérouanne, qui était alors une très-belle ville à l'extrémité de l'Artois, lui parut un théâtre glorieux et propre à donner cette redoutable conviction à la France.

Les fortifications de la place assiégée étaient en mauvais état, on y manquait à la fois d'approvisionnemens et de soldats. Mais il était trop tard pour y faire les réparations nécessaires. François de Montmorency, fils aîné du connétable, suivi d'une valeureuse jeunesse que commandait d'Essé Montalembert, guerrier distingué, y était cependant entré courageusement avec la détermination de la défendre jusqu'à la mort. Avant l'arrivée de ce renfort qui consistait en 50 hommes d'armes, en 200 hommes de cavalerie légère, et en deux compagnies d'infanterie, la garnison n'était composée que de la compagnie de chevau-légers du seigneur de Losses et de trois enseignes d'infanterie. Selon Dom Devienne, la troupe de Montalembert était de 3,000 hommes. Il paraît au reste certain que Henri II était parvenu à introduire encore dans la ville, sous la conduite du marquis de Baugé, mille fantassins et 250 chevau-légers. Une foule de gentils hommes s'y étaient renfermés, résolus de soutenir dignement l'honneur français jusqu'à extinction.

En quittant son lit de douleur pour voler au poste de la gloire, d'Essé avait dit au roi de France : « Quand on vous annoncera que Thérouanne est pris, d'Essé sera guéri de la jaunisse et mort sur la brèche. » Bugnicourt, l'un des chefs de l'armée de Charles-Quint, qui avait une connaissance parfaite de la cité attaquée, et qui ne doutait pas de trouver d'abondantes ressources dans ses environs, avait fait cette déclaration à son souverain, au moment du départ de l'expédition : « Je vous promets dans quatre mois de vous livrer Thérouanne. Si je manque à ma parole, je consens qu'on me fasse tirer à quatre chevaux. » Avec de pareilles dispositions de part et d'autre, le siége de Thérouanne, observe avec justesse l'historien d'Artois, ne pouvait être que long et meurtrier.

Charles-Quint prévoyant sagement que le gouverneur de l'Artois aurait des avantages signalés dans l'entreprise dirigée contre Thérouanne qui était dans le district de son administration, avait nommé général en chef de cette expédition,

Adrien de Croï, grand maître d'hôtel, comte de Rœux et baron de Renty (2).

Le siége de Thérouanne commença le 13 avril 1563, selon nos annalistes. La saison était favorable, et la Flandre fournissait aisément les vivres nécessaires. « Des paysans que la garnison de cette ville avait souvent pillés, remarque M. Lacretelle, s'offraient avec ardeur pour seconder les travaux du siége. » En effet, cette garnison, qui était comme enclavée dans les cantons appartenant à l'Empereur, lit-on dans Dom Devienne, ne cessait de faire des courses et de les désoler. Aussi à peine les Flamands surent-ils qu'on se disposait à assiéger Thérouanne, qu'ils accoururent en foule. Les uns offraient de servir de soldats et de pionniers, les autres amenaient des chariots pour voiturer ce qui était indispensable. Les femmes accompagnaient les hommes, amenaient leurs enfans et n'étaient pas moins animées pour concourir à la destruction d'une ville, qui depuis si longtems leur était funeste. On apportait des munitions et des instrumens pour remuer les terres. On faisait la plus grande chère aux soldats et on leur donnait de l'argent. Les paysans, pour faire voir qu'ils ne doutaient nullement de la prise de la ville, en fesaient le tour avec des instrumens de musique, comme pour célébrer d'avance leur triomphe, et ne cessaient de pousser des cris de joie et de faire des huées. » De leur côté, « les habitans voyant du haut de leurs murailles, rapporte Collet, que les Impériaux traînaient leur artillerie avec peine et nonchalance, offraient la leur par dérision, » leur lâchant toute espèce de brocards et leur rappelant ironiquement la levée honteuse du siége de Metz, en mettant paître une brebis sur les remparts orgueilleux où la toison d'or cependant ne devait pas tarder à briller.

---

(2) Ce seigneur s'était rendu en 1525 en qualité d'ambassadeur auprès de Charles de Bourbon, afin de l'attirer dans le parti de son maître. Il assista comme chambellan au couronnement de Charles-Quint à Bologne.

« Adrien de Croï, lit-on encore dans Collet, commença par établir deux batteries, l'une sur le mont St.-Jean, au couchant de la ville, et l'autre à l'opposite, qui firent en très-peu de tems de grandes brêches aux remparts. »

Les Français montrèrent beaucoup de résolution au début du siége et s'emparèrent même d'une pièce de campagne qu'on conduisait d'Aire au camp ennemi; la place, attaquée avec la plus énergique furie, fut défendue avec la plus extrême opiniâtreté. Aucune des ressources de l'art militaire ne fut négligée réciproquement. Cependant des tours étaient abattues, et les fossés se remplissaient de décombres. Les sorties de D'Essé étaient meurtrières et fatales aux travaux des assiégeans.

On était parvenu à la mi-juin. Le comte de Rœux venait de mourir de maladie au château d'Upan, et avait été remplacé dans le commandement par le seigneur de Bugnicourt. Hallain de Biancourt qui dirigeait l'artillerie des Espagnols, avait enfin pratiqué une large brêche, et l'assaut était décidé. Il fut terrible. « Il faut estimer, raconte *François de Rabutin*, qu'il y fut fait un des merveilleux combats dont jamais fut mémoire... » L'assaut dura plus de dix heures, et les assaillans, après avoir perdu plus de 1500 hommes, furent obligés de se retirer, à l'approche de la nuit; mais le brave D'Essé avait accompli sa loyale promesse, il avait été tué d'un coup d'arquebuse par un soldat espagnol. Il valait plus qu'une cohorte.

Le bouillant et inexpérimenté Montmorency exerça alors l'autorité supérieure dans la place assiégée, et reçut des principaux officiers de la garnison la noble assurance qu'ils imiteraient tous le dévouement de Montalembert. Quelques secours inespérés fortifièrent en même tems cette résolution.

Le 18 juin, selon le grand cartulaire de St.-Bertin, les impériaux donnèrent deux nouveaux assauts qui furent très-meurtriers de part et d'autre. « Une mine fit sauter ensuite les derniers ouvrages. » Tous les dehors étaient pris, et la

brèche était assez large pour qu'nn cavalier armé de toutes pièces y put pénétrer facilement. Une vieille chronique rapporte que le malheur des assiégés vint du boulevard de *la Patrouille* ,dont les assiégeans s'étaient emparés par la sape. D'ailleurs, le rapport de De Thou mentionne que « les assiégés pour la plupart étaient tués ou blessés, et le reste épuisé par les travaux continuels et entièrement découragé. »

Sur les huit heures du matin, la capitulation de Thérouanne fut résolue, le mardi 20 juin, par un conseil de guerre. Dans son trouble ou dans son désespoir, le jeune commandant négligea, en fesant battre la chamade, d'obtenir préalablement une suspension d'armes, et pendant même qu'on stipulait les articles de la reddition, la place abimée était envahie par une soldatesque effrénée, avide de sang et de pillage. Les Espagnols se conduisirent avec humanité envers les Français qui les avaient traités généreusement au siége de Metz, mais les Impériaux et les Belges massacrèrent impitoyablement tous les infortunés habitans qu'ils purent rencontrer, sans distinction d'âge ni de sexe. « Estoit chose étrangère et incrédible à ouyr raconter les étranges vacarmes et cruautés qu'y commirent les Allemands et les Bourguignons... » Divers épisodes de ce sac terrible se débitent encore aujourd'hui dans ce lugubre endroit, et la tradition les portera longtems encore aux générations futures.

Hendricq dit que, Thérouanne ayant été prise d'assaut, on y mit « tous au fil de l'épée, sans nul épargne... » — « Après le meurtre et le pillage, voit-on dans la version de M. de Neuville, le feu y fut mis de tous côtés, et rien ne fut épargné, pas même les églises ; ni la cathédrale dont l'antiquité remontait au 3e siècle, et qui était une des plus belles des Pays-Bas, ni le monastère renommé de St.-Bénoit, et les trois paroisses de St.-Martin n'échappèrent à cette affreuse dévastation. Les peuples de la Flandre et de l'Artois vinrent précipitamment à cette désolation et emportèrent des pièces de bois et des pierres, pour témoigner d'avoir contribué à la ruine de Thérouanne, en sorte qu'en moins d'un mois, il n'y resta plus pierre sur pierre, ni aucune forme de ville ni de maisons ; là,

où il y avait, dit Léti, pour le moins 12,000 habitans, quelques uns écrivent même 15, et d'autres jusqu'à 20 mille. »

Instruit de la prise de Thérouanne, Charles-Quint en éprouva un plaisir aussi grand que si c'eût été *l'empire de Constantinople*. Il commanda aussitôt, sans doute pour empêcher qu'elle ne retombât entre les mains des Français, que cette forteresse fût rasée jusqu'aux fondemens, afin qu'il n'en restât que la place, *terra vana*. Ordonnant en même tems de faire venir des ouvriers des villes voisines pour enlever ce qui resterait après le sac. Il ne fut que trop bien obéi. Le seigneur de Vitri présidait à cette inique démolition. La gendarmerie audomaroise, selon le manuscrit de M. *de Cardevacque*, resta quinze jours à abattre cette cité. On y envoya aussi de St.-Omer 2000 pionniers pour cette indigne opération.

142,000 coups de canon, d'après les *Délices des Pays-Bas*, furent tirés contre les murs de cette malheureuse ville. L'imprévoyance et l'avarice de ses gouverneurs contribuèrent à sa perte, à laquelle Charles-Quint fut surtout poussé par les plaintes et l'animosité de ses sujets.

Les meilleurs capitaines espagnols figurèrent à ce siége formidable; on remarquait parmi eux le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Montmorency et ses braves compagnons d'infortune furent conduits prisonniers dans la ville de St.-Omer, où l'on fit le 27 du même mois une procession générale avec les châsses de St.-Folquin et de St.-Erkembode pour célébrer solennellement ce grand résultat, qui fut aussi signalé en plusieurs endroits par diverses inscriptions triomphales. « On fit des feux de joie dans toute la Flandre, on sonna les cloches, on tira le canon. »

« La France perdit avec cette place, observe justement l'historien de Calais, un des plus forts boulevards qu'elle eut pour arrêter les irruptions des Anglais et des Flamands de ce côté-là, et qui avait été fortifiée avec tant de soin qu'elle passait pour une des plus fortes du royaume. » C'est après la

destruction de Thérouanne, observe le général Vallongne, que Charles-Quint qui n'avait vu cette ville qu'à une portée de canon, choisit St.-Omer pour place d'armes dans cette partie de ses états, sa conquête lui ayant coûté trop cher pour la relever de ses ruines.

Telle fut la fin de Thérouanne dont l'importune position gênait les rêves de domination universelle qui n'abandonnaient pas Charles-Quint; il les transmit aussi vainement à son successeur qui ne voulut jamais consentir au rétablissement de cette ville : « Les réflexions naissent d'elles-mêmes sur un si triste événement, » s'écrie Dumées! « Il n'en reste que le nom et la place..... » lit-on dans la chronique de *Balin* : *Deleti Morini*! » Cité d'un renom immortel par tout le monde, gens belliqueux, évêché distingué, héroique et dévouée frontière de France, cité tant de fois assiégée, la charrue a passé sur vos débris.... *deleti Morini!*

« Ainsi les plus superbes villes du monde, dit Scipion Dupleix, ont leur commencement, leur progrès et leur fin, selon qu'il plait à la divine providence d'en étendre la durée, ce qui nous fait connaître que les ouvrages des hommes ne sont pas de plus avantageuse condition que les hommes mêmes qui en sont les auteurs, et sont sujets à même vicissitude. »

Les archives de la ville de St.-Omer mentionnent que « d'après le traité de paix du 3 avril 1559, conclue au Câteau-Cambrésis, il avait été stipulé que n'étant pas possible au Roi d'Espagne de restituer la ville et cité de Thérouanne dans le même état qu'elle avait été prise, il avait été convenu que les lieux et le territoire où était assise ladite ville, avec ce qui en dépendait, seraient restitués au Roi de France.... » mais que cette cité ne pourrait jamais être rebâtie. L'érection d'un nouvel évêché fut en même tems décidée, à cause du changement de domination advenu dans une partie de cet ancien diocèse. Les Audomarois s'empressèrent naturellement de solliciter le siége de cet évêché qu'ils obtinrent de Paul IV, en 1554. Les 35 chanoines de Thérouanne avaient été reçus

parmi eux ; ces pieux fugitifs rencontrèrent une généreuse hospitalité jusqu'à l'époque de leur translation en l'église de St.-Martin d'Ypres, au nombre de 18, selon *Barlin*. Le diocèse de Thérouanne fut ensuite soumis à la juridiction de l'évêché de Boulogne. Antoine de Créquy, LXI[e] et dernier prélat de ce siége supprimé, mourut quelque tems après de tristesse. Ses prédécesseurs avaient dignement soutenu la vieille réputation du clergé de Thérouanne, et avaient jeté un respectable éclat depuis *Grimbalde*, époque où quelques paroles de l'évangile créaient des princes justes au milieu de la barbarie permanente, jusqu'à *Jean de Lorraine*, cardinal de Léon X, dont la demeure fut toujours l'asile agréable des gens de lettres. Ce clergé figure avec honneur dans la littérature ecclésiastique. Il avait produit un pape, neuf cardinaux et sept archevêques.

Vignon, religieux de Clairmarais, auteur d'une histoire inédite de Charles-Quint, pense que tous les habitans de Thérouanne furent pris ou mis à mort par les vainqueurs; *Robertson* allègue qu'ils furent dispersés dans les environs.

La prise de Calais consola la France de la chûte de Thérouanne : « Ceux qui contribuèrent le plus à repeupler Calais, dit Bernard, furent les habitans de Thérouanne. » Les religieuses de l'ordre de St.-Dominique, dont le couvent avait été fondé dans la capitale de la Morinie, au 13[e] siècle, par l'épouse de Robert I[er], comte d'Artois, vinrent également s'y établir, après avoir séjourné à St.-Omer.

Ces anciens Morins apportèrent dans leur nouvelle patrie leur amour inaltérable pour la domination française, car les annalistes Calaisiens assurent qu'en 1596, lors de l'entrée sanglante du cardinal Albert, il n'y resta que deux familles avec les Espagnols, que méprisèrent toutes celles qui revinrent à la paix de Vervins.

Lorsqu'en vertu des ordres du pape et de Philippe II, la séparation des chapitres de Thérouanne et de St.-Omer eût été opérée par acte du 12 août 1563, les chanoines fugitifs

reconnurent les soins délicats de leurs confrères par l'abandon de quelques antiquités précieuses.

« La destruction de Thérouanne, opération plus digne d'un despote ottoman que d'un empereur chrétien, de cette séculaire cité romaine qui manqua du bras puissant du conservateur de Metz, a été le sujet, comme nous l'avons observé, de graves méditations pour de nombreux historiens, d'immenses recherches pour les archéologues, et d'inspirations dramatiques pour quelques poètes.

Le N° 22 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille mentionne un poème par des habitans d'Hesdin sur la prise de Thérouanne. « Adieu, soyez voisins de Terewane. » — En 1820, l'Académie royale d'Arras couronna un poème intitulé : *la Ruine de Thérouanne*, par M. Charles de St.-Maurice, de Paris.

D'autres poèmes inédits sur ce désastre inoui se trouvent en outre dans plusieurs bibliothèques de ce département, ainsi que diverses complaintes anciennes. Il y a encore un récit de la prise de Thérouanne par Marcheti (3).

Lorsque de zélés Calaisiens se rendirent récemment à Lon-

(3) « De Morini, quod Theruanam vocant, et Hedini expugnatione, deque prælio apud Rentiacum, et omnibus inter Cæsarianos et Gallos ad annum 1555, vario eventu (gestis) narratio et dialogus, Jacobo Basilico MARCHETO, despota Sanii, auctore. » Antverpiæ, Plantin, 1555, in-8°. — Cette histoire est aussi imprimée dans Schardius, au tome 2 de son *Recueil des historiens d'Allemagne*, page 1803 : *Basileæ*, 1574, in-fol. — Le même, traduit en français sous ce titre : « Récit de la prise de Thérouane et Hesdin, avec la bataille de Renti, et des exploits militaires faits depuis deux ans entre les Impériaux et les François, par Jacques-Basilic MARCHETI, traduit du latin. » *Anvers*, Plantin, 1555, in-8°. — Cet auteur, après avoir mené une vie aussi criminelle que vagabonde, se fit reconnaître pour Vaivode de Valaquie, et fut assassiné par ses sujets, le 5 novembre 1563, un peu moins de deux ans après qu'il se fût rendu maître de cette principauté. (*Bibliothèque historique de la France.*, tome 2, page 228.)

dres, pour en rapporter pour leur bibliothèque publique des documens précieux sur les siècles de la domination anglaise, ils eurent occasion d'examiner un beau plan du siége de Thérouanne en 1513. La publication de ce travail attrayant pour l'archéologie est une entreprise digne de la Société des Antiquaires de la Morinie. Le chevalier Beaurain a exécuté une vue de cette antique cité.

« On remarque encore dans la cathédrale de St.-Omer, lit-on dans le *Conducteur de M. Baclé*, quelques débris de celle de Thérouanne, tels que statues, pierres sépulchrales et autres, dignes de fixer l'attention par leur antiquité. » M. *Hédouin* a consacré une livraison de ses *Souvenirs historiques* au tombeau de *St.-Omer*; eh! qui n'a pas été frappé de la vaste renommée du *Grand Dieu de Therouanne*? Ces figures colossales proviennent du grand portail de la cathédrale des Morins.

Diverses médailles ramassées dans les décombres de cette vieille cité ornent notre muséum naissant. Il parut, sous Charles-le-Chauve, des déniers d'argent sur lesquels étaient gravés ces mots latins *Tarvenna. Civ.*

M. *de Smyttère* prétend que l'ancienne horloge de Thérouanne sert depuis longtems pour la tour de l'église de Cassel. Arras, dit-on, possède aussi plusieurs de ces précieuses antiquités.

« Les habitans de Thérouanne et des faubourgs, épars dans les campagnes, demeurèrent longtems sans paroisse. Ce ne fut qu'en 1617, dit Hennebert, qu'il s'en érigea une dans le bas de ce lieu, sous l'invocation de St.-Martin. »

Lors du siége de St.-Omer en 1638, on avait formé, rapporte Lefebvre, quelques habitations et édifices à Thérouanne, car il est dit que les habitans, à l'approche des Français, se réfugièrent dans une île de cet endroit, et qu'ils y furent ou tués ou prisonniers. Apparemment les Espa-

gnols en avaient rétabli de nouveau l'enceinte, pour mettre la frontière d'Artois à couvert, et y avaient reconstruit quelques édifices. En effet, suivant un plan tracé au tems où le maréchal de Châtillon s'en rendit le maître, il y existait une enceinte régulière avec des tourelles de distance en distance. Il n'en est plus question depuis qu'on a laissé Thérouanne à la France par le traité des Pyrénées en 1559, mais à condition qu'elle n'en releverait point les fortifications, à quoi elle s'est conformée, de sorte qu'en 1717 on n'y apercevait plus que les traces de son enceinte. Le gouverneur de St.-Omer veillait d'ailleurs constamment à ce que les Français ne pussent bâtir de rechef ces murs Terroanais. M. de Neuville prétend qu'une chapelle du *St.-Esprit* y était restée; on y a vu longtems les débris d'une porte de ce nom. Antiquaires de la Morinie, qu'est devenue la pierre élevée à l'endroit d'une des portes, et sur laquelle étaient gravés ces mots indélébiles : *Deleti Morini*?

M. *Mendelot* observe que, lors du siége d'Hesdin en 1639, les Français allèrent camper sur les ruines de Thérouanne. En 1641, les Espagnols qui tâchaient de faire parvenir des secours à la ville d'Aire assiégée, se déterminèrent à établir leur camp sur l'éminence de Thérouanne.

Le vainqueur de Cassel présenta la capitulation de la ville de St.-Omer à la signature de Louis XIV, le 22 avril 1677, à Thérouanne, quartier-général de l'armée française.

Lors du voyage littéraire des deux bénédictins de St.-Maur, dans cette contrée en 1710, Thérouanne fut visitée par ces savans pélerins : « Nous passâmes en y allant, racontent-ils, sur une levée qu'on dit être un ouvrage des Romains, et nous vîmes le lieu de l'ancienne ville de Thérouanne dont on remarque encore toute l'enceinte, mais dont il ne reste aucun débris. » Dans la campagne de 1710, la droite de l'armée des alliés était à Thérouanne.

Hennebert écrivait en 1788 qu'il ne restait de cette ville que des fossés qui, « malgré le laps du tems n'étaient pas en-

core comblés. » La croûte des décombres de Thérouanne formait 12 pieds d'épaisseur non encore détruits.

Les étrangers s'informent toujours avec curiosité de Thérouanne ; les progrès de l'agriculture ont utilisé actuellement la plus grande partie si longtems stérile de cette fameuse position militaire, mais on y rencontre souvent des *Cicerone* complaisans qui s'empressent de vous faire une description raisonnee des principaux monumens, et de vous détailler amplement l'histoire tragique de la ville des Morins.

Une tempête horrible éclata sur ce canton le 28 avril 1718, vers les six heures du soir. Le village de Thérouanne, contenant plus de 50 feux, fut renversé.

En 1790, Thérouanne possédait une justice de paix, comme chef-lieu d'un canton composé de treize communes. Depuis 1801, elle fait partie du canton d'Aire.

Les habitans de Thérouanne avaient sollicité, en 1820, l'établissement d'un franc marché; cette demande fut rejetée à cause de la population peu importante de cette commune, d'un accès très-difficile dans la mauvaise saison. Elle l'obtint cependant en 1821, et par ordonnance du 30 décembre 1831, le Roi des Français vient de lui accorder deux foires, dont l'une se tiendra le 1er février, et l'autre les 19 et 20 juillet.

La superficie territoriale de Thérouanne est de 466 hectares; elle renfermait, en 1830, 110 maisons, et sa population actuelle ne s'élève guères au delà de 800 habitans.

Tels sont les tristes débris d'une ville jadis si intéressante!..

H. Piers.

SUR L'EMEUTE

APPELÉE KOKERULLE,

arrivée à Ypres, vers la fin du 13e siècle.

Il n'est peut-être pas de pays en Europe où l'on ait vu éclater plus de dissentions civiles, plus de révoltes qu'en Flandres, surtout dans les 13e, 14e, 15e et 16e siècles. Les Gantois, les Brugeois et les Yprois furent, parmi les Flamands, ceux qui les premiers levèrent toujours l'étendard de l'insubordination. L'abondance, les richesses que leur trafic avec d'autres nations leur procuraient, donnaient une nouvelle force à leur désir de secouer le joug de leurs princes, auxquels ils n'obéirent presque toujours que lorsqu'ils n'eurent point de moyens de résistance. Sans énumérer ces diverses séditions, nous jetterons un coup d'œil sur une émeute arrivée à Ypres, vers la fin du treizième siècle, et qui fut appelée *Kokerulle*.

L'annaliste d'Oudegherst n'en connaissait point les motifs; les auteurs de la Chronique de Flandres (imprimée à Bruges, chez André Wydts, en 1725) avouent qu'ils ignorent ce qui peut

y avoir donné lieu ; beaucoup d'autres historiens n'en parlent même point. Les annales manuscrites d'Ypres, compilation volumineuse, nous laissent aussi dans l'incertitude sur ces causes. Elles nous apprennent seulement que cette émeute, fomentée sourdement, et à ce qu'il paraît, de longue main, était spécialement dirigée contre les nobles et les principaux habitans.

Quoi qu'il en soit, la population d'Ypres, secondée ou plutôt excitée par les métiers, se porta dans cette émeute, à des excès, à des crimes atroces. Le cri de *Kokerulle* (1) était son mot de ralliement, et aussitôt qu'il était prononcé, ceux sur qui les révoltés avaient jeté les yeux, furent inhumainement massacrés et leurs habitations et tout ce qu'ils possédèrent livrés au pillage et à la dévastation : leur bande grossissait à tout moment; elle était si forte qu'il n'était pas possible de la contenir. Le magistrat fit vainement des tentatives pour arrêter ses fureurs : ceux qui s'y opposaient en furent les victimes ; rien ne pouvait dompter l'effervescence de ces hommes turbulens dont les excès durèrent plusieurs jours, enfin jusqu'à ce que le comte de Dampierre se rendit sur le lieu de la scène, pour mettre un frein à ces désordres. Il y arriva accompagné d'un grand nombre d'Allemands, et les mutins, voyant qu'il n'était pas possible de faire face à ces hommes armés, fléchirent les genoux et rentrèrent dans le devoir.

Le savant M. Lesbroussart, dans une note au chap. 124 des annales d'Oudegherst, dit, qu'à l'occasion de cette émeute, il se fit une enquête légale en la ville de Poperingue, seigneurie appartenante à l'abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer ; que le comte promit que cette enquête ne porterait aucun préjudice

(1) Kokerulle était le nom d'un certain poëme jadis connu dans les chambres de rhétorique, en Hollande et en Zélande, et apparemment aussi en Flandres et dans le Brabant. Voyez notre opuscule intitulé *Verhael van den Moord, etc.* Relation du meurtre de quelques échevins, consaux et autres habitans de la ville d'Ypres, arrivé les 29 et 30 novembre 1303, page 30, note (A).

aux droits de l'abbé, et enfin qu'elle fut suivie d'un pardon général pour ceux qui avaient été les auteurs de l'émeute.

Il est vrai que les échevins, les consaux et les adhérans d'une part, et les gens des métiers de la ville et ceux qui s'étaient joints à eux, d'autre part avaient promis au comte de se soumettre à son jugement. Il est également vrai que par ses lettres données, selon M. le comte de Saint-Genois, à Wynendale, au mois de septembre 1283 (2), Gui de Dampierre fit

---

(2) Il existe un double de ces lettres dans les archives de la chambre des comptes à Lille, 1r cart. de Fland. pièce 392, et un autre dans celles de la ville d'Ypres, 2e bureau vouté, layette 1re n° 3 A : celui-ci est daté du mois d'*Octobre* 1283.

« Nous Guiscuens de Flandres et marchis de Namur faisons sauoir a tous ke coume il fust einsi ke dou grief fait ki en l'an del incarnation nr̃e seign̄ mil deus cens et quatre vins auint en no vile Dypre le queel grief fait on apela et apele la meismes *Cokerulle* li eschieuin et li consaus de celi noe vile et cil kia caus se tinrent dune part et les gens des mestiers de le dite noe vile et cil ki a caus se tinrent dautre part se fussent mis en no volentei del tout de haut et de bas, et nous aiiemmes diit en partie sour ceaus des mestiers et ceaus ki a caus se tinrent no voloutei et no diit, et en celui diit retenu a dire no volontei et no diit sour les eschieuins et le consail deuans dis et sour ceaus ki a caus se tinrent, nous des eschieuins et dou consail deuans dis et de ceaus ki a caus se tinrent, de tant coume a eaus en touke, pour le coumun prousit de le noe vile deuant dite, et par boenes raisons souffisans disons en no ditt, ke li eschieuin et li consaus de le noe vile Dyppre, et cil ki a caus se tinrent, soient quite et deliure del auenue et dou grief fait deuans dis et les quitons frankement et entierement del tout, des fourfais sil auinrent de le leur partie et des amendes seles i eskeirent. Et otroions et volons ke nous ne no successeur ne autres de par nous ne de par nos successeurs ne les en puissons tenir ne destraindre. Et pour ce ke nos volons ke ces choses soient fermes et bien tenues auons nous ces p̃sentes lettres donnees a nos eschieuins et au consail de no vile Dyppre et a tous ceaus ki a causse tinrent saielees de no propre saiiel, ki furent faites et donnees en lan del jncarnation nr̃e seign̄ Jhu̧ Crist, mil deus cens quatre vins et trois au mois de octembre. »

grâce aux échevins, aux consaux et à leurs adhérans; mais ce pardon n'était pas général : il fut seulement accordé aux magistrats et à ceux qui tenaient son parti, et non aux gens des métiers et à leurs complices, qui avaient été les auteurs de la révolte. Nous le répétons, ce pardon n'était point général, parceque dans ces mêmes lettres on voit que déjà le comte avait prononcé, au moins partiellement, sur la culpabilité des gens des métiers et de la populace (*et nous aiemes dit en partie sur cheaus des mestiers et cheaus qui a eus se tinrent no volente et no dit*), ce qui se prouve d'ailleurs à l'évidence par un acte du 1er avril 1280, transcrit au registre des privilèges de la ville d'Ypres, page 82 v° ; cet acte porte entr'autres, en substance : qu'il arriva à Ypres beaucoup de griefs et de faits horribles ; qu'il y avait deux partis en la ville, savoir le magistrat et ses adhérans, d'une part, et les drapiers, tisserands, foulons et tondeurs et ceux qui tenaient avec eux, d'autre part, que pour sûreté de leur soumission à ce que le comte déciderait sur l'émeute, les deux partis lui avaient donné des ôtages; que jusqu'alors, il n'avait pu parvenir à connaître ceux qui s'y étaient rendus les plus coupables; que plusieurs maisons avaient été pillées et saccagées. D'après ce préambule, le comte déclare : que les conspirations et les alliances sont mises au néant, et que l'un des partis ne peut en demander raison ni justice à l'autre; qu'il veut qu'une paix ferme et durable règne entre ces partis, et que ceux qui y contreviendront perdront leur vie et leurs biens; que les drapiers, les tisserands, les foulons et les tondeurs sont condamnés à une amende de cinq cents livres et que les échevins et les marchands payeront de leur côté une amende de pareille somme; que le montant de ces amendes sera distribué aux parens de ceux qui ont perdu la vie pendant l'émeute ; que les outrages, les dommages et les méfaits advenus par le fait des drapiers, des tisserands, des foulons et des tondeurs et de ceux qui tenaient leur parti, sont grands et horribles ; qu'il serait injuste si l'on n'en tirait vengeance et que l'on n'en faisait amende honorable aux églises qui ont beaucoup eu à souffrir pendant l'émeute; que, malgré que les biens-meubles et immeubles de drapiers (seuls) et tout leur avoir étaient, par le fait même de la révolte, confisqués au profit du comte, il n'en retenait à lui que le quart,

et leur laissait, par grâce spéciale, les trois quarts restans ; que quant aux teinturiers, aux bouchers et à tous les autres membres des métiers, le comte se réservait de prononcer sur leurs délits aussitôt qu'il en serait plus amplement informé, etc., etc.

Nous avons déjà vu que les auteurs qui ont parlé de cette émeute n'en ont point connu les motifs. Nous avons aussi remarqué que, d'après les annales manuscrites d'Ypres, il paraîtrait que la classe privilégiée des nobles et les principaux habitans seraient ceux qui y auraient donné lieu. Ceci n'est point exact. L'acte du 1er avril 1280, dont nous avons donné l'analyse, va éclaircir ce doute. Le comte s'y exprime ainsi : *nous avons trove et bien i apert que moult plusieurs ban et keures et establissements quc esschevins avoient fait à Ypre estoient grief et damages outre raison a chiaus des mestiers et au commun pourfit de le ville et que chou estoit li occasions pour coi cil des mestiers sestoient mut et meismement que li esschevins avoient estei soffisament requis de lamender et de mettre en estat souffisant et il ne lavoient mie fait et tant i avoient demorei que bon saveient le péril de lesmeute ;* ce qui peut se rendre ainsi : nous avons reconnu et il est prouvé que plusieurs et même beaucoup d'ordonnances et de réglemens, faits par les échevins d'Ypres, étaient vexatoires et extrêmement préjudiciables à ceux des métiers et au bien-être général de la ville, *et que ce motif avait donné lieu à l'émeute* parmi les métiers ; que même les échevins avaient dûment été requis de faire disparaître ces abus, à quoi ils avaient d'autant moins obtempéré que tout était resté dans le même état, malgré qu'ils prévoyaient qu'on dût craindre pour un soulèvement.

C'est donc le magistrat qui a donné aux métiers et à la populace des motifs pour se soulever ; c'est lui qui a été la cause des assassinats, des dévastations de plusieurs maisons et des dégâts commis aux églises. On a vu ci-dessus que les marchands étaient des adhérans du magistrat. Le parti opposé, c'est-à-dire celui qui était l'agresseur, se composait des drapiers, des tisserands, des foulons, des tondeurs, des teinturiers, des bouchers et de tous les autres métiers, auxquels le menu peuple, toujours prêt à remuer, s'était joint.

Il nous reste à examiner à quelle année appartient cet événement qui fait époque dans notre histoire locale.

D'Oudegherst (3) et l'auteur de l'abrégé chronologique de l'histoire de Flandre (4), le placent en 1281. Sanderus (5) dit qu'il arriva en 1280 ou l'année suivante. A en croire nos annales manuscrites, il aurait eu lieu en 1280. (Elles n'indiquent point la date). Les auteurs de la chronique de Flandres (6) sont aussi de ce sentiment; ils ajoutent qu'il arriva vers la fin de la même année 1280, et l'acte de non préjudice, rapporté par M. Lesbroussart, du mois d'avril 1281, le vendredi après Paques, nous porterait à ajouter foi à cette dernière assertion, si le diplôme du 1er avril 1280 (avant paques, c'est-à-dire 1279), ne prouvait incontestablement que l'émeute n'a point eu lieu en 1280. Nous établirons donc en fait que c'est en l'année 1279, nouveau style, que nos ancêtres ont donné matière aux historiens, de faire connaitre à la postérité combien ils étaient insubordonnés et portés à la révolte.

LAMBIN,

Archiviste de la ville d'Ypres.

(3) Chap. 124. — (4) Page 166. — (5) Fland. illust., tom. 1, page 346.
(6) Tome 1 page 377.

Les Huguenots à Valenciennes.

(SIÉGE DE 1567.)

« Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu laissé
« Loin de secours, d'ennuy tant oppressé,
« Et loin du cry que je t'ay adressé,
« En ma complainte ? »

MAROT. *Cantique populaire qu'accompagnait le carillon de Valenciennes pendant le siége.*

Vers le milieu du XVI[e] siècle, les doctrines réformatrices de Luther et de Calvin avaient déjà jeté des racines profondes dans la sentimentale Allemagne; la France, malgré la frivolité de ses habitans, voyait aussi germer cette nouvelle semence qui devait porter plus tard des fruits si amers; placés entre ces deux pays, les gouvernans des Pays-Bas cherchaient à préserver leurs sujets de l'invasion du protestantisme qui menaçait de s'introduire sous toutes les formes, dans ces belles et populeuses provinces. Les innombrables congrégations religieuses, qui enveloppaient les Pays-Bas comme d'un vaste réseau, avaient fait taire leurs divisions intestines et leurs puériles rivalités monastiques, pour ne songer qu'à se défendre contre l'ennemi commun. Les personnages influens du clergé cherchaient à faire revivre les mœurs qui s'étaient insensible-

ment éteintes dans presque tous les ordres religieux, et dont la disparution avait été une des causes premières de la Réforme et l'un des argumens les plus victorieux des nouveaux dissidens. En ce sens, la rivalité naissante avait déjà produit d'heureux résultats.

De son côté Philippe II, pour s'opposer à la marche sourde mais constante des idées nouvelles, crut trouver un mode efficace en créant, d'accord avec la cour de Rome, des évêchés surabondans, et en érigeant en églises métropolitaines les cathédrales de Cambrai et de Malines. Il couronna cette mesure par l'établissement de l'université de Douai, fondée en 1562, toujours dans le même but. Sa majesté catholique ne prévoyait pas que cette nombreuse jeunesse de la Flandre et du Hainaut qui allait s'éclairer à Douai, ne garderait que dans ses premières années les idées religieuses et mystiques de l'école, et que lancée bientôt dans le trouble des affaires mondaines, elle ne serait que plus prompte, par l'éducation qu'elle avait reçue, à saisir le côté raisonnable de la Réforme qui se préparait.

Valenciennes fut peut-être la première ville de la Belgique proprement dite où les idées nouvelles firent des progrès marquans. Les anciennes franchises dont jouissait cette cité commerçante, y avaient fait établir une foule d'individus poursuivis pour dettes ou pour homicide, gens pour la plupart amis des troubles quels qu'ils soient et saisissant avec ardeur tout ce qui menace de sapper l'autorité établie. Telle était la portion remuante et dangereuse des novateurs; il en existait une autre, toute de conviction, et dont voici l'origine : l'immense commerce des Valenciennois avec la France, l'Allemagne et l'Italie les fesait dès leur jeunesse visiter des pays lointains, et attirait chez eux une foule de voyageurs, de marchands et d'acheteurs. Ce frottement avec les étrangers, l'aisance que donne un commerce fructueux, l'indépendance suite des voyages, tout concourut à infiltrer chez les Valenciennois le goût de la Réforme. Aussi, dès l'an 1561, vit-on dans cette ville des assemblées particulières où des orateurs de salon

osaient élever la voix en faveur des réformistes ; déjà, en dépit d'une police vigilante, dans les ténèbres d'une nuit profonde, l'habitant paisible était réveillé par le chant prolongé des pseaumes de Marot, et souvent, quand l'aurore paraissait, l'autorité inquiète trouvait des placards menaçans attachés jusques sur le seuil des monastères, ou sous les portiques des églises catholiques.

Ces provocations publiques dans une ville où elles trouvaient de l'écho chez des personnes riches, éclairées et influentes, aigrirent le gouvernement espagnol ; il prit alors des précautions toutes politiques (1), puis animé par les instigations des ecclésiastiques qui voyaient de jour en jour les masses se détacher d'eux, et peu soucieux de ramener les populations à l'aide d'une douce tolérance secondée de quelques con-

---

(1) Dans toutes les circonstances critiques, les gouvernans ont toujours songé à se rattacher les populations par de nouveaux sermens qu'ils exigeaient d'elles ; précaution qui n'empêchait jamais aucun événement majeur de s'accomplir. En 1563, la cour d'Espagne, voyant avec quelle hardiesse et quel succès les prédications calvinistes avaient lieu dans les marais de l'Epaix, au mont d'Anzin, et autres lieux autour de Valenciennes, ordonna au marquis de Berghes, grand-bailli de Hainaut, de faire prêter aux habitans un nouveau serment de fidélité, n'exemptant de cette formalité que les enfans au-dessous de 15 ans. Cette cérémonie eut lieu à Valenciennes le 4 août 1563 ; voici la formule du serment : « Je jure » et promet la foy que je doibt à Dieu et au Roy mon souverain seigneur et prince, que j'observeray et garderay les ordonnances et placars de S. M. dressés et publiés sur le faict de la religion et de la saincte » et ancienne foy catholique, et mesme pour la confirmation d'icelle et » l'extirpation du secte hérésie contraire à ladite religion, et que en ladite foy catholique j'entend persévérer sans aucunement adhérer audit » secte d'hérésie, et promet en oultre que pour l'observation desdits placarts et tuition de ladite foy catholique je feray tout debvoirs et me » trouveray prest à tout heurs, tant en arme si besoigne est que aultrement, comme a bon et léalle subject et bon catholique et en mon endroict et selon ma qualité et chairge appertient.

« Et sur ce je baille ma main à vous monsr. le marquis au nom de » sa majesté. »

Chacun prêta ce serment sans résistance, ce qui n'empêcha pas tous ces *léaux sujets et bons catholiques* de devenir deux ans plus tard d'excellens protestans.

cessions, il préféra employer des moyens coercitifs virulens qui inondèrent bientôt les Pays-Bas de larmes et de sang.

Déjà *Brully*, le premier ministre protestant qu'on ait vu à Valenciennes, avait été brulé vif à Tournay en 1555. *Mathieu Delannoy*, le second prédicant qui se fit entendre dans notre ville en 1562, ne se sauva du feu que par une conversion subite et par la publication des causes de sa rentrée dans le giron de l'église. Le troisième apôtre de la religion nouvelle dans ces contrées eut un sort plus funeste; sorti d'un couvent, il laissa son nom de *Paul Mylet*, pour se faire appeler *le chevalier*, et jetta le froc aux orties pour prendre femme et maison à Valenciennes. Il périt sur le bûcher, à Lille, le 12 décembre 1564.

Si les commencemens de la Réforme dans le Hainaut eurent des résultats avantageux, il n'en fut pas de même dans la suite. Ce fut d'abord une lutte d'améliorations : les religieux purifièrent leurs mœurs; les Réformés firent des aumônes abondantes; c'était à qui se ferait le plus de partisans. Bientôt ce fut un combat de cruautés : les catholiques dressèrent des bûchers; les protestans brisèrent les images. Dans ces fureurs, blâmables des deux côtés, il existe toutefois une grande différence : les unes se portaient sur les personnes, les autres ne s'attachaient qu'aux choses; ici déjà le progrès de la civilisation et des lumières se fait sentir; pourquoi faut-il que les attentats les plus déplorables soient l'œuvre d'hommes qui prétendaient agir au nom d'un Dieu de paix et d'amour?

Le bris des images eut lieu à Valenciennes par les Huguenots six jours après celui d'Anvers et à son imitation; c'était le 24 août 1566, six années jour pour jour avant *la St-Barthélémy*, où l'on ne s'en tint pas seulement à la destruction de choses inanimées!

A Valenciennes on ne toucha pas un seul ecclésiastique du bout du doigt; à la vérité, tous les objets extérieurs du culte furent brisés, mais rien ne fut pillé, ni égaré; les protestans

tinrent à honneur que leur *glorieuse journée* à eux, restât entièrement pure et de vol et de meurtre. L'abbé de Saint-Jean vint en personne, au moment où l'on saccageait ses reliques, offrir une forte somme d'argent pour sauver de la destruction, un buffet d'orgues de toute beauté; on repoussa son or, et l'on brisa l'instrument qui servait à des chants qu'on ne voulait plus entendre (2).

Sans doute la partie saine et éclairée des Valenciennois n'avait pas voulu aller aussi loin ; mais la résistance du parti catholique et les abus de pouvoir qu'il avait faits, avaient amené la masse du peuple à sortir de ses habitudes, et à donner aux gouvernans un exemple de sa volonté et de sa puissance. Les honnêtes gens en gémirent, sans avoir conservé assez de force pour s'y opposer ; résultat ordinaire et sans cesse répété des discordes civiles.

Valenciennes avait maintenu ses magistrats ; mais ils n'avaient plus eux-mêmes qu'une ombre de pouvoir, débordés qu'ils étaient par le *Consistoire*, véritable *Comité de salut public* qui régissait toutes les affaires religieuses et civiles. La direction en était presqu'entièrement dévolue à trois ministres protestans dont l'éloquence et le zèle tenaient lieu d'expérience et de talent. C'étaient *Philippe*, moine défroqué, hardi et pétulant sectateur de Calvin ; *Gui de Brès* ou *du Breucq*, montois, jadis teinturier, depuis orateur et écrivain, qui avait combattu les anabaptistes avec assez de succès ; Et *Pérégrin de la Grange*, jeune prédicateur de vingt-six ans, né à Narbonne, qui apportait dans les transactions toute la chaleur de son âge et du pays qui l'avait vu naître : son exaltation, toute méridionale, lui avait donné un grand crédit sur le peuple qu'il conduisait à sa guise.

---

(2) Tous ces faits sont attestés par le dévôt d'Oultreman, dans son *Histoire de Valenciennes*. On peut en croire son livre dans tout ce qu'il dit sur la modération des Réformistes ; il eut pour éditeur son fils, *membre de la compagnie de Jésus*.

Le *Consistoire*, proprement dit, était composé de six membres, tous hommes riches, influens et énergiques; leurs noms tiennent à l'histoire de Valenciennes, et doivent être tirés de l'oubli, ne fut-ce que pour le désintéressement et le grand caractère qu'ils déployèrent pendant cette époque remarquable. Nous y voyons figurer *Michel Herlin*, fils d'un riche négociant de même nom qui devint gouverneur de la ville pendant le siége; *François Patou*, opulent mercier et père des orphelins; *Jean le Tellier*, homme riche et de grand renom, fabricant de ces étoffes communes que l'on appelait *Saye* et *Sayettes* dans le pays; *Pierre Delerue*, jeune négociant instruit, et doué d'une éloquence naturelle qui lui permettait de faire quelquefois la prédication en l'absence des ministres; *Mathieu Delehaye*, jeune père de famille, recommandable en sa qualité de commerçant et de citoyen; et un sixième membre dont le nom se trouve effacé dans toutes les chroniques manuscrites du tems, par le soin de quelques descendans rentrés dans le sein de l'église, et qui n'ont voulu laisser aucune trace de ce *crime* de famille : on sait seulement qu'il avait 45 ans, était père de sept enfans et fesait un riche commerce d'étoffes fabriquées dans ses ateliers.

Après le bris des images, en août 1566, le comte de Ste-Aldegonde Noircarmes, issu d'une illustre famille du pays, encore existante aujourd'hui, et qui gouvernait le Hainaut en l'absence du marquis de Berghes, grand-bailli, fit requérir les Réformés, par la voix du magistrat, de restituer les églises occupées, de cesser les prêches dans l'intérieur de la ville et de renvoyer tous les ministres et prédicans étrangers : à ce prix une amnistie était promise. Les membres du Consistoire, se sentant soutenus par le peuple, alors *souverain*, n'accédèrent à aucune de ces demandes. Les mois de septembre et d'octobre se consumèrent en vaines conférences qui eurent lieu à Cambrai et au Quesnoi; on ne s'entendit pas : les députés du magistrat voulaient bien traiter avec Noircarmes, mais ceux du Consistoire, qui les accompagnaient, refusaient tout accommodement; loin de là, on vit vers cette époque les ministres se préparer à célébrer solennellement leur cêne protestante dans l'église paroissiale de St-Géry.

Ne pouvant faire plier le Consistoire, le comte de Noircarmes cherche du moins à diminuer ses forces ; le 20 novembre, au nom de la gouvernante des Pays-Bas, il casse les trois compagnies bourgeoises formées à Valenciennes par le marquis de Berghes pour la défense des libertés de la ville et de l'ordre public; deux des chefs de ces compagnies, les capitaines *Potier* et *Delehave* obéissent ; le troisième, *Jean Mahieu*, refuse et devient le chef d'une forte troupe d'avanturiers, à la solde de la ville, qui prend le nom de *tous nuds*, dénomination qui annonçait au moins une grande simplicité dans l'uniforme(3).

Dès ce moment la glace fut rompue; le général de Ste-Aldegonde regarda les Valenciennois comme des rebelles et les traita comme tels ; il commença à les harceler avec les troupes des garnisons voisines et des nouvelles levées Wallonnes ; il s'empara de St-Amand et y fit quelques exécutions sévères. De leur côté, les bourgeois ne ménageaient pas les soldats royaux quand ils en pouvaient surprendre ; ils poussaient des reconnaissances dans les environs, allaient à la picorée, et grillèrent un jour un détachement de Noircarmes dans le clocher de la commune de Trith. Tout cela cependant n'était encore qu'une guerre d'escarmouche avec des succès divers.

Le 29 novembre, le seigneur de Noircarmes craignant pour le pays l'effet que pouvait produire la cène calviniste qui allait avoir lieu à Valenciennes (4), fit de nouveau proposer aux

---

(3) Dans ces tems de troubles et de misère, on n'eut pas de peine de créer encore plusieurs de ces compagnies franches ; *Pierre Musteliér* commanda une autre troupe de *Tous nuds*, et *George le Blond* fut mis à la tête des soldats *à Deux patars*, nom qu'ils prirent de la solde qui leur était allouée.

(4) La *cène* est le second sacrement des Calvinistes ; les autorités catholiques tenaient beaucoup à ce que cette cérémonie, qui échauffait les têtes des Réformés, n'eut pas lieu. Nous avons sous les yeux une proclamation de Jehan de Chasteller, seigneur de Moulbais, gouverneur de Tournai, en date du 28 novembre 1566, qui « deffend bien expresse-» ment à tous manans et habitans de ceste dicte ville (de Tournai) de

bourgeois de se soumettre à recevoir dans leur ville, au nom du Roi et de la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, quatre guidons ou bandes d'ordonnances et autant d'enseignes ou compagnies d'infanterie, en leur promettant que ces troupes ne serviraient qu'au maintien de l'ordre et de l'autorité du magistrat, et que personne ne serait inquiété pour ses opinions, ce dont il répondrait en donnant son fils pour ôtage; il terminait en demandant une réponse pour le lendemain à Condé. Le magistrat et le conseil de la ville voulurent, comme de coutume, accepter ces offres du gouvernement, mais les ministres protestans en détournèrent le Consistoire, et la réponse fut négative. Il en résulta définitivement qu'un édit public, du 17 décembre, « déclara la ville de Valenciennes re-
» belle au Roi, confisqua les biens de ses habitans, et défen-
» dit aux populations des autres communes des Pays-Bas de
» les secourir de conseil, d'armes et d'argent, d'aller sur leurs
» terres en armes, d'y faire des assemblées, etc., sous peine
» d'être déclarées rebelles et ennemies du Roi et de la patrie.»

Immédiatement après ce dernier acte officiel, Valenciennes fut entièrement bloquée par l'armée royale. Le comte de *Ste-Aldegonde* en était capitaine-général; il avait sous lui le comte *de Bousseu*, excellent homme de guerre; les sieurs de *Goignies*, gouverneur du Quesnoi, *Briart*, *La Cresonnière*, gouverneur de Gravelines, ingénieur d'une haute réputation; *Gaspard Roblez*, seigneur de Billy, et *L'Argilla*, qui formaient son conseil de guerre; et comme ces chefs prudens montraient peu d'activité, les Valenciennois, impatiens d'en venir aux mains, les avaient surnommés les *sept dormans*. A la vérité l'armée de siége n'était pas bien considérable: elle comptait environ 6 à 8,000 fantassins, composés des régimens de Gilles de Berlaimont et de Charles de Mansfeld, fils de l'illustre général de ce nom, de deux enseignes détachées du régi-

---

» se trouver, ou assister en manière que soit à la *cène* qui pourra de
» faict advenir en ladicte ville de Valenchiennes, à peine que sera mis
» le feu dedans les maisons des contrevenans, voire que seront donné
» canonades parmi ceste ville si besoing estoit. »

ment du comte de Croy et de Rœulx ; de six petits corps tirés des garnisons de Landrecies, le Quesnoi, Avesnes, le Câteau, Philippeville et Marienbourg, et enfin des cinq compagnies des seigneurs d'Inchy, de Béthencourt, de Preux, de Rongy et du bâtard de Bugnicourt ; tous gentilshommes Wallons attachés à l'Espagne.

La cavalerie, peu nombreuse, mais aguerrie, était composée des hommes d'armes de la haute noblesse du pays. C'était les compagnies du duc d'Arschot, des comtes de Rœulx et de Boussu et du marquis de Berghes ; on y comptait en outre 150 *pistoliers* du baron de Montigny, 100 du seigneur de Trélon et autant du seigneur de Bommy. Tous ces cavaliers, au nombre d'environ 1500, tenaient la campagne, éclairaient l'armée de siége et empêchaient les communications des bourgeois avec les confédérés.

De vigoureuses entreprises, point n'en fut question avec de si faibles forces ; et c'est bien ce qui enhardissait nos bourgeois armés, apportant une grande énergie dans leurs sorties et mettant beaucoup d'amour-propre à humilier les gros seigneurs qui venaient pour les châtier. D'autre part, ils recevaient des avertissemens des Consistoires de différentes villes qui les engageaient à tenir ferme, à ne point perdre courage en attendant le secours qu'on leur préparait et la diversion qu'on allait faire en allumant un incendie sur un autre point.

En effet, dans le cours du mois de décembre, 4000 protestans parurent en armes aux environs de Tournai, sous la conduite de *Jean Soreau* ; ils avaient dessein de surprendre Lille à l'aide d'intelligences ménagées avec les plus riches marchands de la ville qui suivaient en secret la réforme de Calvin. Mais le baron de Rassemghem, gouverneur de Lille, instruit de leur dessein par des espions, atteignit une de leurs bandes, sortie d'Armentières, et la tailla en pièces près du village de Wattrelos : les calvinistes étaient de jeunes soldats, sans discipline pour la plupart, commandés par un nommé *Cornille*, qui de serrurier s'était fait prédicant, et de prédicant capitaine. Il fut

facile à de vieilles bandes espagnoles de battre ces nouvelles levées, courant sans ordre et sans tactique, maniant mieux la parole que l'épée, et ne connaissant guères d'autres débats que ceux de la théologie.

Après cette défaite, Jean Soreau s'éloigna de Lille et conduisit le corps principal des *Gueux*, comme ils s'appelaient orgueilleusement, vers Lannoy qu'il essaya de surprendre; il n'y réussit pas, et, pendant cette tentative, il donna le tems au comte de Ste-Aldegonde d'arriver avec une portion des troupes royales qui étaient devant Valenciennes et celles qui se trouvaient à St-Amand. La rencontre fut chaude et toute à l'avantage des catholiques; la petite armée de Soreau fut détruite ou dispersée, et Noircarmes conquit 9 drapeaux, 20 pièces de campagne et toutes leurs munitions. Il profita de ce succès pour jeter du monde dans Tournai, y maîtriser la sédition et rétablir l'autorité de l'Evêque et du clergé; bien assuré ensuite que la campagne était balayée de toutes bandes calvinistes, il revint à son camp devant Valenciennes pour en presser le siége avec plus de vigueur.

Cet isolement dans lequel tombent alors les Valenciennois redouble au contraire leur énergie: l'aspect de la ville, au dedans comme au dehors, devient tout guerrier; les bourgeois se donnent eux-mêmes un gouverneur militaire: c'est *Michel Herlin* père, riche négociant, homme d'un beau caractère, d'une grande activité et d'une énergie remarquable; il ne lui manque, pour exercer ces martiales fonctions que la connaissance de l'art de la guerre: mais nos bons ancêtres ne s'arrêtaient pas pour si peu; ils prenaient leurs chefs sur leurs bonnes intentions, en croyant que Dieu ferait le reste.

. . . .

Les Valenciennois ainsi commandés ne doutent plus de la victoire. Il fait beau voir comme leur enthousiasme et leur énergie se trouvent incessamment entretenus et fortifiés par les prédications des ministres qui volent sans cesse de la chaire au rempart, et qui, dans ces lieux si divers, ne parlent que des hauts faits de Josué et des Machabées, des miracles que Dieu

opéra en leur faveur et qu'il ne manquera pas de renouveler dans l'occasion solennelle où l'on va combattre pour sa plus grande gloire (5).

A l'aide de ces éloquentes paroles dans lesquelles les bourgeois avaient toute croyance, les imaginations se montent et l'on fait, sans nul secours étranger, des préparatifs de défense considérables. Les habitans, ayant à leur tête Michel Herlin, qui se multiplie par son activité, s'emparent de tous les postes de défense, posent des sentinelles avancées, font des patrouilles à l'extérieur, et disposent à l'intérieur du guet et de la police; ils emploient en fortifications nouvelles plus de 40,000 francs, somme énorme pour le tems. Ils font des sorties vigoureuses, détruisent la chartreuse de Marly, le couvent de Fontenelles, les églises de St.-Waast-là-haut et de l'Espaix, et les chapelles de St-Michel et de l'Attre-Gertrude; ils brisent les tombeaux de la ville et en emportent les matériaux pour leurs fortifications, fesant ainsi servir à la défense des vivans les ruines du dernier abri des morts!

Bientôt Noircarmes étonné peut compter les bouches de quatre-vingt pièces de canon mises en batterie sur les remparts. *Noël Le Boucq*, surintendant de l'artillerie Valenciennoise, en dirige la pose et le feu. Les couvens, les églises, devenus propriétés communales, sont convertis en magasins et remplis de munitions de guerre et de bouche; une contribution extraordinaire de guerre est levée sur la masse des habitans, car, dans toute rébellion, révolution ou restauration, c'est toujours ainsi qu'il faut commencer (6). Et quelles analogies encore cette époque remarquable de notre histoire nous montrent-elles avec des événemens postérieurs!

---

(5) A cette époque, aucune imprimerie n'existant encore à Valenciennes, il n'y avait guères que la parole pour exciter puissamment les esprits. Aussi, les places publiques, les chaires évangéliques, la halle aux draps, retentissaient-elles de harangues impétueuses et incessantes, qui agissaient activement sur des têtes déjà exaltées.

(6) *Van Loon*, dans son *Histoire métallique des Pays-Bas* parle d'une médaille octogone en plomb qu'il croit frappée pendant le siége de

L'année 1567 s'ouvrait néanmoins sous de fâcheux auspices pour les habitans de Valenciennes : les auxiliaires envoyés par les autres Consistoires étaient dissipés et détruits ; la noblesse confédérée n'osait se montrer ouvertement ; la députation Valenciennoise, envoyée à Anvers pour solliciter du secours de cette puissante sœur en Jésus-Christ, y dépensait les deniers de la ville gaîment et sans compter, et, tout en ne donnant que de faibles espérances, demandait de fortes sommes d'argent : les bourgeois demeuraient donc entièrement abandonnés à eux-mêmes. Il leur restait bien un parti à prendre, celui de se jeter dans les bras des Français, chose bien facile dans leur position rapprochée de la frontière ; mais il fut généreusement repoussé, tant à cause de l'antipathie qui régnait entre les habitans et les Français depuis les longues guerres des règnes précédens, que pour montrer qu'il n'y avait point trahison dans leur fait et qu'ils demandaient seulement la liberté du culte et de la conscience.

Vers la mi-janvier, le gouverneur Herlin renvoie de la ville des bouches inutiles et notamment les religieux et religieuses, qui n'ont pas reçu le moindre mal, mais qui se trouvent néanmoins déplacés dans une cité qui va souffrir les horreurs d'un siége pour le succès duquel ils forment des vœux secrets. Il ne reste en ville que l'abbé de St-Jean, résolu à ne pas quitter ses foyers, et trois ou quatre bons vieillards pour lui tenir compagnie (7). Les autres ecclésiastiques se retirent tous à Condé, où déjà sont réunis les bourgeois qui suivent encore le parti catholique, et ceux que la peur a frappés.

Par cette émigration, le magistrat, réduit au nombre de six échevins, se démet volontairement de sa charge ; le Con-

---

Valenciennes. Elle porte la date de 1567, la croix de Bourgogne et le fer à feu de l'ordre de la Toison ; preuve dit-il, que l'on prétendait alors n'avoir pris les armes que contre le mauvais ministère, sans en vouloir au souverain lui-même.

(7) On leur défendit néanmoins de dire la messe ; cependant le vieux prélat officiait secrètement dans sa chambre pour sa consolation.

sistoire, devançant de deux siècles une mesure Autrichienne renouvellée dans ces mêmes murs en 1793, contraint le prévôt, *Pierre Rasoir*, à continuer d'office ses fonctions, et lui adjoint douze nouveaux élus du peuple pour l'aider à vider les différens des habitans ; magistrature, qui, bien que le résultat du choix de tous, n'en fut guères plus obéie pour cela.

La ville, largement purgée suivant l'opinion des meneurs, ne contint plus que des hommes dévoués à la cause nouvelle et presque tous gens d'exécution et de courage. Chacun contribuait à la cause commune : les riches payaient, les pauvres étaient soldats, les femmes priaient et les ministres prêchaient.

Cependant grâce à l'attitude énergique des bourgeois et à la faiblesse numérique de l'armée royale, le siége, ou plutôt le blocus, tirait en longueur. Au commencement de janvier, la duchesse de Parme avait écrit au roi d'Espagne qu'elle tenait Valenciennes assiégée et qu'elle avait résolu de s'en emparer de gré ou de force. Philippe II répondit le 1er février, que « bien qu'il n'approuvât pas ce siége, il fallait le terminer « avec honneur puisqu'on s'y était imprudemment engagé ; « mais qu'il était d'avis qu'on cherchât à entrer dans la ville, « par voie de conciliation, et, dans tous les cas, qu'on attendit pour donner l'assaut que les deux régimens d'*Oberstein* « et de *Scovenbourg*, qu'il fesait venir d'Allemagne, fussent « arrivés. » Le 17 février, la gouvernante réplique qu'elle ne gagne rien par la clémence, que les assiégés poussent la hardiesse jusqu'à faire des sorties, et que le conseil de guerre du général de Ste-Aldegonde est d'avis de donner l'assaut pour couper court à toute tentative de secours, soit des Français, soit des Huguenots. Là-dessus nouvelle réponse du Roi, en date du 13 mars, qui recommande encore la temporisation ; recommandation que l'ardent Noircarmes se garde bien d'écouter lorsqu'il reçoit le renfort de troupes qu'il attendait.

Tandis que cette correspondance avait lieu entre la cour d'Espagne et celle de Bruxelles, on fesait encore vis-à-vis des Valenciennois une dernière et inutile tentative d'accommodement. *François d'Oultreman*, magistrat jadis chéri du peuple,

fût envoyé, de Condé où il s'était retiré, vers ses concitoyens, avec une mission de paix. Il les harangua publiquement dans la halle aux draps; mais on le hua, on le berna, et son caractère d'ambassadeur étant méconnu, il fut poursuivi par une populace aveugle et stupide; il eut été mis en pièces si quelques hommes plus modérés ne l'eussent fait sortir de la ville par des rues détournées.

Ces fureurs d'un peuple exalté par l'esprit de parti exigèrent qu'on ne reprit cette conférence qu'hors des murs : vers le 12 mars, le duc d'Arschot et le comte d'Egmond, envoyés par la gouvernante qui savait que les bourgeois ne voulaient aucunement traiter avec Noircarmes, à cause de la haine qu'ils lui portaient et du retour dont celui-ci les payait, se rendirent au village de Beuvrages et y mandèrent les députés de la ville. Le prévôt *Pierre Rasoir*, le surintendant de l'artillerie *Noel Le Boucq*, et quelques membres du Consistoire s'y présentèrent. On leur remit par écrit les conditions suivantes de la gouvernante : c'était son *Ultimatum*.

1° La ville recevra garnison.

2° Les hérétiques qui ne voudront pas se soumettre, auront quinze jours pour se retirer librement et emporter leurs biens.

3° Les habitans qui se conformeront aux ordonnances du Roi, resteront en ville sans être inquiétés.

4° Nul bourgeois ne sera repris pour les faits passés.

5° Ceux qui seraient accusés de quelque crime particulier, *seront entendus dans leur défense*. (On appuyait beaucoup sur la douceur de cet article).

Les députés se retirent avec ces conditions pour en conférer avec les habitans; une trêve de trois jours est accordée à cette occasion, ce qui n'empêche pas les artilleurs de Valenciennes de tuer quelques soldats royaux qui se promènent trop près de leurs murailles.

Le 16 mars, Pierre Rasoir, à la tête d'une députation du Magistrat et du Consistoire, apporte à Beuvrages la réponse des habitans de Valenciennes : ils refusent de recevoir garnison, alléguant leurs anciens priviléges qui les exemptent du logement des gens de guerre (8) ; mais ils offrent en compensation une forte somme d'argent qu'ils sont disposés à payer. Cette réponse offense grandement les assiégeans. Alors une scène déchirante se passe à Beuvrages : le malheureux *Rasoir*, prévôt malgré lui, homme doux et modéré, est renvoyé durement par les chefs de l'armée royale qui lui reprochent violemment des excès qu'il condamne lui-même. N'ayant pu obtenir pour ses concitoyens des conditions plus douces de la part des députés de la duchesse et du comte de Noircarmes, il se jette à leurs genoux avec les magistrats qui l'accompagnent et les conjure, les larmes aux yeux, de leur permettre de ne point rentrer en ville où les attend peut-être le plus terrible châtiment que puisse inventer les fureurs populaires. Cette grâce leur est aussi refusée ; on les chasse ignominieusement en leur disant que, s'ils ne se hâtent de rentrer dans la place, on les y repoussera à coups d'arquebuse.

Toute espérance d'accommodement ultérieur étant évanouie on se battit de part et d'autre avec acharnement. Ce fut alors que les bourgeois de Valenciennes soutinrent cet antique renom de valeur, qui les fesait distinguer même dans le Hainaut pays réputé pour le courage de ses habitans. Animés par les ministres protestans qui voyaient dans ce siége, une question de vie ou de mort pour la Réforme en Belgique, excités par la haine qu'ils portaient à Noircarmes et à ses troupes, haîne encore envénimée par une foule de petites rencontres où les uns et les autres ne s'étaient pas ménagés, les Valenciennois firent une vigoureuse sortie par la porte *Cardon* et entrèrent dans la tranchée, d'une manière si brusque et si résolue, que les troupes royales les prirent pour de vieux militaires et crurent un moment qu'ils avaient reçu des renforts. Ces soldats-citoyens, ces artisans armés, qu'on cherchait à rabaisser par

(8) Qu'est devenu ce beau privilége ?

les noms de *Gueux*, de *tous nuds*, détruisirent en un tour de main les ouvrages des assiégeans, battirent les soldats royaux et jettèrent l'épouvante jusques dans le cœur des chefs. Il fallut que le seigneur de Noircarmes vint lui-même à la tête de sa bonne cavalerie, toute couverte de fer, pour rétablir l'ordre dans ce quartier et forcer les bourgeois à se retirer derrière leurs murailles. Cette sortie, dit l'historien D'Oultreman, obligea les assiégeans d'être dorénavant sur leurs gardes et de suivre cette vieille maxime de guerre : « qu'il n'est jamais bon » de mépriser son ennemi. »

Le 20 mars, Noircarmes ayant reçu des renforts, la ville fut serrée de près : le jeune colonel Charles de Mansfeld occupa l'angle formé par l'Escaut et la Rhonelle entre les portes Cambrésienne et de Cardon ; le seigneur de Berlaimont établit son quartier entre celles de Notre-Dame et d'Anzin (où fut établi depuis la citadelle); le comte de Boussu se posta du côté de la porte Tournisienne ; l'infanterie se concentra vers la porte Montoise qui devint le front d'attaque. L'ingénieur la Cressonnière ouvrit un dernier boyau et le conduisit avec une promptitude merveilleuse jusqu'auprès des murailles de la ville; sans perdre beaucoup de monde, il mit ses troupes à couvert à la vue même des assiégés surpris. De son côté Noircarmes attaqua, dans la soirée du même jour, les faubourgs de la porte montoise, et s'y établit si bien que le soldat fut de suite retranché et sans crainte d'en être désormais débusqué.

Le 21 mars, on travailla à l'établissement de la batterie de brêche, près la porte Montoise sur un petit tertre, derrière la maison des Ladres, et en regard d'un bastion de construction récente. Les chefs de l'armée royale ne perdaient ni heure, ni moment ; ils connaissaient le courage de *Michel Herlin* et de ses bourgeois, mais ils voulaient surtout les étonner et les vaincre par l'effet moral de leurs savantes combinaisons : aussi, ne négligèrent-ils aucune des ressources de l'art de la guerre. Ils avaient remarqué un endroit où le fossé était plus étroit et à demi-comblé par la négligence des assiégés ; ce fut la place choisie pour la brèche. On mit d'abord en batterie quatre grosses pièces et six *demi-canons* ; cette artillerie (chose remar-

quable !) sortait de la fonderie de Valenciennes et avait été coulée peu de tems auparavant par un nommé *Roland van Strasbourg*, qui tenait alors avec les bourgeois ; on était parvenu à enlever adroitement ces pièces et à les conduire à Mons, d'où on les avait ramenées par bateau sur la Hayne. Les Valenciennois eurent ainsi la douleur d'être attaqués avec leurs propres armes !

Le 22 au matin tout fut prêt ; on démasqua les pièces et les habitans ne furent pas médiocrement surpris à leur réveil, quand ils virent, si près de leurs murailles, ces bouches à feu bien épaulées de forts gabions dans lesquels étaient plantés les étendards menaçans du Roi d'Espagne. On battit immédiatement en brèche et l'on s'essaya sur une vieille tour en pierres blanches, établie sur la muraille vers l'église St-Nicolas. Son assiette existe encore aujourd'hui ; jadis on lisait sur ses creneaux les vers suivans :

« Quand chascun sera satisfaict,
» Et la justice regnera,
» Ce boulevard sera parfaict
» Et la *muette* parlera. (9). »

Hélas ! tour et inscription volèrent bientôt en poussière sous les coups redoublés de l'artillerie de Noircarmes !

Les habitans étonnés de ce résultat et voyant qu'aucun secours ne paraissait devoir leur arriver, commencèrent à être ébranlés ; les moyens manquaient à leur courage ; ils reconnaissaient, mais trop tard, qu'ils ne pouvaient lutter en habileté avec leurs ennemis ; *Michel Herlin*, ce gouverneur par le choix du peuple, était déjà accusé par lui d'incapacité ; les miracles de Dieu, promis par les prédicans, semblaient s'opé-

---

(9) « Par la *Muette*, dit d'Oultreman, on entendait la ville de Valen-
» ciennes qui se tint longtems paisible et sans s'embrouiller aux dis-
» cordes communes ; ou bien elle était appellée *muette* parcequ'elle en-
» dure beaucoup de torts, et de violences, sans se plaindre, ou en tirer
» raison. » (*Hist. de Valentiennes, liv. II, chap. XIV*).

rer en faveur d'une autre cause ; tout était désespoir et confusion dans la ville !

Le petit peuple, comme il arrive souvent en pareil cas, celui qui avait mis le plus d'entêtement à repousser tout accommodement, parla le prémier d'envoyer des députés vers Noircarmes. Deux trompettes lui furent expédiées pour demander à parlementer. Le général répondit qu'on recevrait les envoyés mais qu'on ne cesserait pas de tirer. Cela fit hâter les députés; ils se rendirent vers la nuit, au nombre de vingt, à la tente du commandant en chef et lui offrirent de rendre la ville aux conditions refusées le 16 mars. Mais le seigneur de Noircarmes leur répondit en ricanant : « Quoi ! pensez-vous donc que « votre position soit la même qu'il y a trois jours ? Vous vous « avisez trop tard, messieurs de Valenciennes, et pour moi « je ne fais pas de conditions avec un ennemi que je regarde « déjà comme en ma puissance. Je ne vous recevrai qu'à dis« crétion. »

Les Valenciennois savaient bien ce qu'était la *discrétion* du comte de Noircarmes; ce seigneur ne l'avait que trop appris aux peuples du Hainaut (10). Ils revinrent chez eux navrés et rapportant à leurs concitoyens ces tristes et fâcheuses nouvelles. La nuit qui suivit fut terrible ; onze pièces de gros calibre furent ajoutées à la batterie de brêche et tonnèrent toutes ensemble contre le rempart et la tour de St-Nicolas où

---

(10) C'est dans les termes suivans que le comte de Ste-Aldegonde Noircarmes écrivait, le 28 novembre 1566, au sieur de Chasteller de Moulbais, commandant du chateau de Tournai, pour l'engager à tirer sur la ville et à y mettre le feu : « Cependant vous ne oblierez en riens, du « commandement que j'entens son altesse vous avoir faict, le cas advenant « de donner forces canonades à travers de la ville, faisant sur eux sail« lies, et y mettre le feu en plusieurs endroicts. Et, vous cognoissant « si vieux soldart et bon serviteur du Roy, j'espère que ne manquerez « à ce que dessus. Là où si ne le faisiez, feriez un fort grand desservice « à sa Majesté, et tort à vous mesmes. »

(Supplém. à l'hist. des guerres civiles de Flandre, sous Philippe II 1729, pet. in-8°, tome 2, pages 518-19).

les habitans avaient établi de l'artillerie. Le feu des assiégés s'éteignit comme leurs espérances; le fossé fut entièrement comblé par la chûte d'un pan de mur qu'on ne laissa pas le loisir de relever même durant les ténèbres; la ville fut canonnée trente-six heures de suite sans aucun relâche; on y tira, dit *Strada*, plus de 3,000 coups de canon, qui suffirent pour ouvrir un passage praticable jusques dans la ville.

L'aurore du 23 mars éclaira un pitoyable spectacle : le dernier jour des malheureux habitans semblait être arrivé ; c'était à qui déposerait ses armes et redeviendrait bourgeois; on voyait les plus compromis cherchant comment ils sauveraient leurs têtes; les plus riches offrait moitié de leurs biens à qui sauverait l'autre; le peuple à genoux dans les rues, ne se défendant plus que par des prières adressées à un Dieu qui semblait l'avoir abandonné; les femmes, les enfans, se réfugiant dans les cloîtres et les églises qu'ils pillèrent naguères, mais qu'ils regardaient comme un lieu sauf et qui serait respecté par le vainqueur. Le bruit de l'artillerie qui roulait comme un tonnerre sans fin, laissait à peine entendre les carillons, les horloges publiques, dont les airs, adoptés de mémoire d'homme à toutes les circonstances politiques, redisaient dans ce jour néfaste le plus triste psaume de Marot !

Déjà le soldat espagnol sautait sur la brêche pour courir au pillage, objet de tous ses vœux, d'après la réputation de richesse des habitans, lorsque les députés retournent vivement devers le comte de Noircarmes pour lui remettre les clefs de la ville et se rendre à la clémence et à la discrétion de la gouvernante. Le général fait aussitôt sonner la retraite et rassembler ses troupes. Immédiatement après il exécute son entrée dans la ville, à la tête de treize compagnies de gens de pied. C'était le *dimanche des Rameaux :* à son approche, quel spectacle ! des troupes innombrables de femmes et d'enfans, dans tout le désordre de la douleur, les larmes aux yeux, la crainte au cœur, tenant en main des rameaux verts, se précipitent à genoux au devant du vainqueur, en implorant sa miséricorde d'une voix triste et lamentable! De vieux soldats, habitués au carnage, en furent émus et l'on vit plus d'un œil se mouiller

sous la dure visière d'airain. Cette ingénieuse allusion à l'entrée triomphante du Christ dans Jérusalem parut peut-être à Noircarmes une amère ironie; il fit retirer ces malheureux supplians et se rendit droit à la Salle-le-Comte, antique demeure des comtes souverains de Valenciennes.

Il n'y eut pour le moment ni massacre, ni pillage; on désarma le peuple; on prit à la ville ses quatre-vingts pièces de canon; on arrêta de prime-abord le gouverneur Herlin et trente-six des principaux chefs, et peu après les ministres protestans qui avaient trouvé le moyen de fuir, quoiqu'on tint les portes fermées plusieurs jours de suite. Le magistrat fut cassé, tous les officiers de la ville changés, et, comme punition, on priva les habitans de leurs priviléges et immunités, jusqu'à ce qu'il plut au Roi de leur en accorder de nouveau la jouissance.

Quatre bandes de soldats Wallons, suivies bientôt de plusieurs enseignes espagnoles, entrèrent en ville sous la conduite de M. *de la Hamaide*, prévôt-le-Comte, qui eut le gouvernement militaire de la place. La magistrature civile et judiciaire fut remise aux mains de quatre commissaires extraordinaires, envoyés par la cour (11), et qui gouvernèrent de la manière la plus absolue; voilà pour la conquête matérielle et physique de la ville; mais il s'agissait aussi de la conquête morale des consciences; pour cela, l'évêque d'Arras, *François Richardot*, théologien raffiné et prédicateur en réputation, s'empressa aussi d'arriver à la suite de l'armée royale pour faire rentrer le peuple Valenciennois dans la bonne voie. Il réussit merveilleusement à y diminuer le nombre des hérétiques, disent les historiens du tems; il est vrai que son éloquence était vigoureusement secondée par le bras de maître *Gra le Saige*, bourreau de la ville, autre convertisseur qui expédiait chaque jour quelque nouveau pêcheur endurci.

---

(11) « La cour nomma des commissaires pour gouverner la ville, lesquels, dit le carme *Duchâteau*, chroniqueur Valenciennois, firent mourir les principaux sectaires, *nettoyant* par ce moyen la ville de Valentiennes au mieux qu'il leur fut possible. »

Ici la plume tombe des mains et se refuse à tracer les vengeances que le gouvernement espagnol exerça sur une ville qui avait eu le malheur de résister à ses volontés ; il suffira de dire que le premier ordre de la cour, donné après le siége, fit arrêter *cent dix* bourgeois notables, et que le procureur fiscal de Flandre fut appellé à Valenciennes pour en hâter l'exécution *sans désemparer*; ce ne fut cependant là qu'une des plus minimes réactions qui eurent lieu en cette ville : le duc d'Albe n'avait pas encore apparu !

Marguerite de Parme se hâta d'annoncer à Philippe II, la prise de Valenciennes, lui nommant en même tems les capitaines et soldats qui s'étaient signalés dans ce siége et le priant de lui permettre qu'avec les biens confisqués sur les coupables, elle récompensât la fidélité et le courage de ceux qui l'avaient si bien servie, afin que le soldat, disait-elle, reçut en même tems *le fruit de sa victoire et de son obéissance.* Ainsi donc il n'y eut ni massacre, ni pillage ! mais le bourreau et la confiscation se chargèrent d'y pourvoir largement. Une apparence de légalité recouvrant le vol et le meurtre organisés, leur donnèrent seulement une plus longue durée, et la duchesse de Parme put dire aussi dans son conseil, en lui annonçant son succès, *l'ordre règne à Valenciennes !*

La chûte de cette malheureuse ville eut néanmoins une grande portée ; on dit alors que Marguerite avait trouvé à Valenciennes les clés de toutes les autres villes, et l'on dit vrai : Cambrai, Hasselt, Maseik, Maestricht suivirent le torrent, et les portes de Bois-le-duc s'ouvrirent à la seule approche du seigneur de Noircarmes.

Tel fut le premier acte du drame sanglant qui fut représenté sur la vaste scène des Pays-Bas ; tel fut le commencement de la grande tourmente qui accabla la ville de Valenciennes, détruisit son industrie, ruina son commerce, dépeupla ses quartiers, et la fit, en bien peu d'années, déchoir de cet état de splendeur et de prospérité qu'elle ne put jamais reconquérir.

Cette relation ne serait pas complète, si nous ne la terminions par un mot sur la fin malheureuse des principaux acteurs du siége. *Michel Herlin*, arrêté et gardé à vue dans sa maison, ne voulut pas attendre le sort qu'on lui réservait : il se perça de six coups de couteau, mais n'en mourut pas; on le transporta faible et mourant dans un fauteuil sur l'échafaud dressé sur le marché public, où il fut décapité assis. Son or, ses bijoux, sa riche vaisselle et ses plus beaux meubles, passèrent aux mains du général Noircarmes pour payer sans doute les frais de la guerre (12).

Herlin fils et les autres membres du Consistoire furent décapités le même jour.

Jean Mahieu, commandant des *tous nuds*, fut pendu sur la place d'armes entre les deux ministres Gui de Brès et Pérégrin de la Grange, et au même gibet. On les y laissa jusqu'au soir; puis les cadavres des ministres furent rependus au mont d'Anzin, théâtre de leurs prédications, et Mahieu enterré à leurs pieds.

Michel Cambier et *Jean de Latre*, capitaines bourgeois furent décapités; ils marchèrent au supplice en chantant les psaumes de Marot, et en criant *vivent les gueux !*

Le ministre *Jean Cateu*, ancien cordelier, qui avait prêché dans les environs de St-Amand, fut exécuté d'une manière à la fois dérisoire et cruelle. L'abbé de Crépin se prêta à le dégrader comme ayant manqué à ses vœux de religion; il le revêtit d'une robe de fou, de couleur jaune, lui couvrit la tête d'un chaperon à grelots, et lui remit en main une marotte. Ainsi accoutré le malheureux ministre fut suspendu au gibet sur la place de Valenciennes, devant tout le clergé du pays et

---

(12) Au moment où l'huissier lisait la sentence de Michel Herlin qui se terminait par la clause de la confiscation de tous ses biens *au profit de qui il appartiendroit*, le pauvre ci-devant gouverneur retrouva assez de force pour s'écrier : *Voilà la sauce!* et sa tête roula sur le pavé.

sous les yeux de cette portion de peuple qui n'exprime que le sentiment d'une froide et cruelle curiosité à laquelle tout sert d'aliment (13).

On nous pardonnera sans doute de nous être longuement étendu sur un événement qu'on pouvait raconter en moins de mots. Mais le siége que nous venons de retracer ne ressemble à aucun autre ; ce fut une lutte toute politique et religieuse ; c'étaient des hommes du même pays, parlant le même langage, reconnaissant le même souverain, qui combattaient entr'eux, et qui prodiguaient leur sang et leur fortune pour une simple dissidence de culte. Ces souvenirs historiques de trois siècles, ces premiers élans, malheureux il est vrai mais non moins énergiques, que firent nos pères vers une liberté de conscience et une égalité de droits que nous venons seulement d'obtenir, ont quelque chose de si attrayans, de tellement analogues à nos souvenirs contemporains, que nous nous sommes facilement laissés entraîner à les retracer avec détail.

ARTHUR DINAUX.

(13) Tous ces condamnés furent inhumés, les uns au marais de l'Epaix, les autres à Anzin, quelques-uns, plus privilégiés, dans leur propre jardin. Les deux Herlin père et fils furent enterrés, par grâce spéciale, dans le cimetière de St-Géry ; mais rapport en ayant été fait à la cour, on fit exhumer leurs cadavres qui ne pouvaient rester dans une terre bénie et l'on les mit en terre près de l'arche de la Salle-le-Comte, vers un petit puisard sur l'Escaut.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

(10e ARTICLE.)

GEORGE CHARLET.

PARMI mes chers livres, entre *La pieuse alouette avec son tirélire*, *Les rossignols spirituels liguez en duo* et *La Philomèle séraphique*, repose un petit volume habillé en maroquin rouge, intitulé : « Les guerdons *(récompenses)* de la vertu, avec l'épitalame de Damon et de Filis, par GEORGE CHARLET, Valencenois. » *Douay, veuve Marc-Wyon*, 1633, petit in-12 de 84 pages, compris le privilége. A la suite on trouve : « Petit traité sur la reformation de l'ortografe françoise, très utile à tous ceus qui font profession de bien écrire », par le même, imprimé également chez la veuve Marc-Wyon, en 1633, petit in-12 de 60 pages.

Ce petit livre, qui ne figure dans aucun ouvrage de bibliographie ou d'histoire littéraire, est d'une rareté extrême ; je ne connais que mon exemplaire, il ferait frissonner d'aise tout bibliomane, il doit parler bien plus haut au cœur d'un bibliomane Valenciennois.

Charlet, hélas! n'est pas plus connu que son volume. Notre historien *D'Outreman*, qui dans son chapitre des *Hommes doctes* n'a pas fait preuve de beaucoup de science, dit seule-

ment de lui : « George Charlet a aussi mis en lumière quelques essais de sa poësie françoise. »

On remarque dans ce volume plusieurs avertissements ; le premier se termine ainsi : « En mon étude de Valenciene, le 1er jour de mai mille sis cens trente et deus. » Le deuxième, placé en tête de plusieurs pièces de vers intitulées : « Bergeries à la Catuliene », est aussi daté de son étude de Valenciene, « le second jour de janvier, sur les quatre heures de la serée, mille sis cens et vînt huit. » Charlet paraît donc avoir été un tabellion ou un procureur qui, contre les us et coutumes de ces messieurs, entretenait un commerce badin avec les muses.

Les guerdons de la vertu sont adressés à un personnage fictif que Charlet nomme *Métrofile*. Il lui avait déjà présenté, dit-il, des *Avertissements sur nôtre poësie françoise*, et c'est pour joindre l'exemple au précepte qu'il lui envoie les Guerdons et l'Epitalame qui sont, écrit-il ingénûment, « deus » poëmes où les Graces se mirent, les Cupidons voletent, le » Printâns sou-rit et les gaillardises se promenent. »

Les *Bergeries à la Catuliene* qui suivent l'*Epitalame de Damon* sont dédiées à Fleuridor. L'auteur les signale comme « la plus folâtre partie de sa muse et comme portant dessus le front quelque chose qui mérite faveur et bon accueil. Adieu, dit-il à Fleuridor, en attandant que j'échange les mirtes et les rozes aus lauriers et aus palmes ; pour aller de l'amour et des ébas aus tabours et aus trompetes. » Ce qui n'annonce pas que son intention soit de voler aux combats, mais seulement de chanter plus tard sur un ton plus élevé.

Voici une pièce extraite de ce recueil. Nous avons cru convenable de la donner en entier.

Mignotise

A LA FORÊT DE RAIME, VOISINE DE VALENCIENE.

I.

Taillis aus beaus attrais qui les Graces amuses,
Taillis le gai sejour des Nimfes et des Muses,

Que je suis redevable à tes bois fleurissans!
En toi, soûs les honneurs d'une molle ramée,
J'accorde mille vers à ma lire animée,
Afin de m'affranchir des âges ravissans.

II.

En toi je pren deduit à l'aimable peinture,
Que vêt au renouveau la mignone nature,
En toi je me contante aus caqués des ruisseaus,
En toi je me remire à la roze pourprine,
Roze le vif atour de la tandre Ciprine.
Et aus rians habîs des jeunes arbrisseaus.

III.

En toi les tabourins, les mines enflammées,
Les piques, les harnois, les targues, les armées
N'importunent ma paix, quand je gis à l'envers;
La breche, le canon, la tu'rie inhuméne,
Ni tout ce que Bellone horriblement améne,
Maintenant que sa rage éloche l'univers.

IV.

En toi l'ire des flos ne gêne ma pansée,
En toi l'œil enchanteur d'une jeune insansée,
Masservant aus amours, ne m'engage aus tourmens;
Mes amours sont les Eaus, les Nimfes des rivages,
Celles-là des buissons et des antres sauvages,
L'ombre, les belles fleurs et les ébatemens.

V.

En toi la palle horreur, l'outrageuse famine
Et le vent d'une cour, qui sans trêve nous mine,
Le dépit, le regret, l'émoi, l'oppression,
Le dédain, le refus, le chagrin et l'envie
Ainsi que des bourreaus ne tenaillent ma vie,
Franche, come les Dieus, de toute passion.

VI.

Pour m'avoir esjoüi, sous ta riche feuillée,
Puissent vivre ces vers, ô Forét émaillée,
En dépit du trépas à jamais glorieus;
Tes bois puissent tousjours se parer de verdures,
Sans craindre les glaçons des cruelles froidures,
Ni le bras de Jupin, quand il est furieus.

Déduit, plaisir. — *Renouveau*, printemps. — *Targue*, bouclier. — *Blocher*, ébranler. — *Ire*, colère, courroux.

Pas mal comme exemple de l'ancien *style* d'un procureur ; il y règne de la grâce, de la vigueur, et nos bouquins du temps présent n'offrent pas toujours autant de bon sens. Les vœux de Charlet pour la belle et antique forêt de Raisme échouèrent, en partie, contre les spéculations des défricheurs agissant comme Jupin, lorsqu'il est furieux. Quant à l'immortalité qu'il réclamait pour ses vers, à défaut de cet exemplaire, elle faisait peut-être naufrage ; mais la voilà sauvée.... pour quelques jours (1).

Une autre *Mignotise* est adressée a monsieur *Nicolas Gerin*, Valencenois, qui serait l'auteur d'une composition portant le nom de *Silvie*. Cette mignotise commence ainsi :

Mon vertueus *Gerin*, dont le soin nous r'améne
Les plus riches apâs de la muse Roméne.

Cela semblerait ne pouvoir s'adresser qu'à un poète, et nous n'en connaissons pas de ce nom à Valenciennes ; mais, dans ce même 17ᵉ siècle, cette ville possédait un peintre nommé *Gerin* ; c'était un assez bon artiste, dont la réputation ne dépassa cependant pas l'enceinte de sa ville natale (2).

L'immortalité de la Vertu, tel est le beau sujet d'une ode qui vient ensuite ; en voici la première strophe.

Mon *Cléon*, tout ce monde
Est soumis au trépas,
Les poissons dedans l'onde
Ne le déçoivent pas ; (3)

---

(1) S'il arrivait qu'on exécutât pour *Valenciennes* ce qu'on a fait avec succès pour *Dunkerque*, en publiant un joli recueil, intitulé *Les Muses Dunkerquoises*, qui renferme l'élite des poésies d'hommes de cette dernière ville, on pourrait faire revivre quelques fragments poétiques de George Charlet.

(2) Voir l'*Almanach de la ville de Valenciennes, pour l'année commune* 1786, (par *Blondel*) p. 65 et 66.

(3) Je ne sais, dit *Roubaud*, pourquoi nous négligeons si fort les mots décevoir et décevant, si ce n'est parceque nous n'en connaissons pas le prix aussi bien que nos pères.

Les troupes ramagères
Encore que Legères
N'évitent point ses mains
Et le tigre sauvage
Eprouve le ravage
De ses trais inhumains.

Ces vers valent beaucoup moins que les précédents, il y a du rhythme cependant et ils paraîtraient meilleurs s'ils n'avaient le malheur de rappeler *Horace* et *Malherbe*. Ce dernier poète était sans doute présent à la pensée de notre Valenciennois lorsqu'il traçait cette ode : aussi est-elle immédiatement suivie d'une seconde adressée à *Monsieur de Malerbe excelent poëte et prosaïque françois.*

Cet illustre patronage ne lui porta pas bonheur; il parle moins poétiquement à Malherbe qu'à Nicolas Gerin ; mais cette pièce nous apprend que Charlet, posant une main plus hardie sur sa lyre, avait déjà choisi le sujet de ses chants héroïques.

Le desir apelle mes vers
A bruire les gestes divers
Et les honneurs de mille nobles princes,
Qui donnent lustre à nos riches provinces.

Mais avant que si haut monter
Et un tel ouvrage attanter,
J'épreuve un peu dedans cette écriture
Si j'ai des trais contre la sepulture.

Charlet a-t-il mis ce projet à exécution ? nous l'ignorons. La merveille qu'il enfanta repose peut-être dans quelque coin poudreux, asile des rats et des vers. Quelle gloire pour le Hainaut, contrée simple et modeste, si la France qui, assure-t-on, n'a pas encore son poéme épique, allait un jour le découvrir dans un grenier de Valenciennes !

En attendant, nous allons faire connaître le quatrain placé à la suite de ces poésies. Il est adressé à l'auteur par messire *Jân d'Ennetieres*, chevalier, seigneur du Maisnil.

Il est bien vrai, Charlet, que grand n'est ce volume,
Que ton vers ne se plait d'être tant gros que beau :
En nombre il n'est pas grand et moins grosse ta plume ;
Quoiqu'il en soit, par elle on voit qu'*elle* est l'oiseau.

D'Ennetières, né à Tournai, était un des poètes les mieux huppés de nos cantons, et Charlet dut être bien sensible à un compliment de sa part aussi galamment tourné !

Après avoir entendu notre auteur parler le langage des dieux, voyons-le, devenu *prosaïque*, dictant à son siècle une réforme orthographique.

Il est assez remarquable qu'un sieur *Du Crequet* (1), né à Douai, qui mourut en prêchant sur l'Apocalypse, à Valenciennes, en 1580, avait déjà entrepris en ce pays une réforme de ce genre dans le siècle précédent. Arrive maintenant Charlet parlant comme un petit *Marle* deux cents ans avant celui-ci. Nous disons comme un petit *Marle*, car sa réforme est loin d'être aussi hardie que celle proposée de nos jours ; écoutons-le :

« La première raison qui fait pour l'amandement de nôtre » ortografe est celle-là, que l'on ne doit pas autrement écrire » que l'on ne prononce. Car come la peinture doit imiter la » nature, de méme il faut que l'écriture aproche de la pro- » nonciation. Ainsi donc qu'un peintre voulant tracer un » cheval ne le representera point avec sis piés ; mais lui en » donnera seulement quatre, suivant la disposition de la na- » ture : de la sorte l'écrivain voulant coucher un vocable » (*écrire un mot*), ne le doit pas écrire avec plus de lettres que » la prononciation n'en requiert. La seconde raison est que » l'écriture n'étant pas conforme à la récitation, les étrangers » et les ignorans tombent en mille barbaries. »

Charlet combat ensuite les objections qu'on pourrait opposer à sa *doctrine*, et il prouve par d'assez bons arguments,

(1) Voir les Hommes et les Choses, page 157.

qu'elles ne sont pas assez puissantes pour *élocher sa reformation.*

« La mignardise françoise, dit-il, demande qu'on écrive,
» tàns, âge, còrs, aûtre, malîne, âvertir, rêpondre, connuë.
» A ceci me diront les espris trop amoureus des fadaises an-
» cienes, que temps, eage, aultre, cognuë etc., sont toutes
» dictions sorties du langage romain....... Chacun entent
» assés que cette raison est du tout vêne et frivole. Car tant
» plus est-ce que notre écriture sera éloignée de celle des Ro-
» mains, tant moins montrera-t'-elle les dictions qu'elle em-
» prunte de cette nation et, par conséquent, elle en aparoi-
» tra plus françoise. Je suis bien d'opinion, qu'au commen-
» cement que ces môs étoient tirés du latin, il étoit bon de
» les peindre à la façon antique. Mais je ne puis aussi douter
» que, maintenant qu'ils sont receus et autorisés en *nótre*
» France, il ne les faille dêvêtir de leur habit romain. Ce que
» j'eclarci par un exemple. Si quelque Àssirien venoit d'àvan-
» ture sejourner en nos provinces, il porteroit au commence-
« ment la robe et le vétement qu'il souloit avoir en son païs
» natal : mais petit à petit il s'accoutumeroit à nótre usage et
» se couvriroit de l'accoutrement ordinaire à nos Belgiens. »

Le bon sens de Charlet quelquefois m'épouvante pour nos réformateurs actuels ; d'autant plus que le maraud s'est garanti de l'excès et du ridicule qui en résulte, et voyez la leçon qu'il donne en terminant aux correcteurs trop hardis de son temps et par contre-coup à leurs successeurs du 19e siècle.

« Pour le couronnement de ce petit traité, je veux bien
» âvertir, que je ne panse pas qu'il faille suivre, en la correc-
» tion de nòtre écriture, toutes les opinions de *Maigret*, de
» *Pelletier*, de *Baïf*, de *Ramus* et d'aucuns autres écri-
» vains françois, lesquels ont manié ce méme sujet. Veu que
» pour s'étre trop curieusement travaillés à la reformation de
» notre ortografe, ils l'ont en mille endrois plustòt renversée
» sans dessús dessous, qu'ils ne l'ont amandée et embellie.
» Mais tu sauras que je suis d'avis qu'on ne doit point tele-

» ment approprier l'écriture à la prononciation, qu'il ne se
» puisse rencontrer aucune différence entre l'une et l'autre.
» Car il ne faùt tant se péner à polir ni à limer une chose
» qu'on la corrompe et les plus curieus n'ont point tousiours
» atteint le sommet de l'excellence : ains seulement ceux là,
» qui, pourveus d'un beau jugement ont seu se tenir dans les
» bornes de la médiocrité. J'estime donc qu'on doit seulement
» retirer de notre écriture les lettres otieuses trop àpres, des-
» quelles elle est si grossierement chargée. »

On nous pardonnera ces citations un peu longues ; il n'était pas possible de renvoyer les lecteurs à l'ouvrage même à moins de les engager tous à passer chez le possesseur de ce rare volume.

Aimé Leroy.

BIOGRAPHIE BELGE.

(8[e] ARTICLE.)

GILLES DE BOUSSU,

HISTORIEN DE MONS.

Boussu [Gilles-Joseph de] licencié en droit et écuyer, fils d'Adrien de Boussu, seigneur du Mur, échevin de Mons en 1649, et de Louise Felleries. Il naquit à Mons le treize octobre seize cent quatre-vingt-un.

Sa famille fut célèbre dans les fastes de notre ville : son ayeul Gaspard de Boussu, échevin de Mons en 1632, capitaine d'une compagnie bourgeoise et maître d'artillerie, avait épousé Isabelle *Buisseret*, sœur germaine de François Buisseret, évêque de Namur, puis archevêque de Cambray. François et Isabelle Buisseret étaient fils de Georges Buisseret et d'Anne *De Guyse* fille de Nicolas de Guyse qui lui-même descendait par ses ancêtres du fameux annaliste Jacques de Guyse.

De Boussu débuta dans la carrière littéraire en 1709, par une tragédie en trois actes et en vers, intitulée :

Le martire de Ste-Reine, tragédie, par M. De B., *A Mons, chez la veuve de Gaspard Migeot, rue de Clercs.* (Sic, lisez : des clercs) *vis à-vis la Croix.* 1709, in-12, 48 pages, avec figure.

Cet ouvrage est très-médiocre sous tous les rapports.

En 1713, il publia une nouvelle tragédie en cinq actes et en vers :

Hedwige, reine de Pologne, tragédie dédiée à Son Altesse monseigneur le duc d'Aremberg. A Mons, chez Gilles-Albert Havart, imprimeur du roi et des Etats de Hainaut. 1713, in-12, avec une figure gravée par Harrewyn, 86 pages.

Cette pièce ne le cédait en rien à son aînée sous le rapport de la médiocrité.

Bientôt délaissant Melpomène pour Thalie, il composa, *pour la jeunesse* du collége de Houdain, une comédie en trois actes et en vers, portant pour titre :

Les disgrâces des maris ou le tracas du ménage; comédie, dédiée à la jeunesse du collège de Houdain, érigé dans la ville de Mons. A Mons, de l'imprimerie de Laurent Preud'homme, imprimeur de messieurs les magistrats, 1714. In-12, feuillets liminaires, 6 pages, texte, 44 pages.

Cette pièce que l'on peut, sans crainte d'être démenti, citer comme un chef-d'œuvre de mauvais goût et de trivialité (1),

(1) Ce n'est qu'avec une vive répugnance, que pour justifier cette assertion, je citerai quelques passages de cette pièce dont l'action se passe à Mons, sur le marché aux herbes, à l'enseigne des *Durmenés*! Un des acteurs chante :

Le soir quand je mange des pronnes,
De bon matin je suis lèvé,
Alors je fais dans mes maronnes,
Pour épargner notre privé.

Gillette et Charlotte se disputent. Gillette dit à Charlotte :

pour ne pas dire plus, fut représentée *summâ cum laude!* par les écoliers du collége de Houdain en présence du magistrat et des notabilités de la ville qui, non seulement y donnèrent leur assentiment, mais encore y applaudirent vivement et félicitèrent même, qui le croira, l'auteur *sur son génie.* Ce n'est pas tout, les honneurs d'une seconde édition étaient réservés à cette rapsodie, et cette édition parût en 1720, sous ce titre : *Les disgrâces des maris ou le tracas du ménage*, comédie dédiée à la jeunesse du collége de Houdain, érigé dans la ville de Mons. 2e édition. A Mons, de l'imprimerie de Jean-Nicolas Varret, imprimeur de messieurs les magistrats, 1720. In-12, feuill. lim. 6 pages, texte, 43 p.

Je n'ai cité entièrement ici le titre de cette seconde édition que pour prouver matériellement son existence, car moi-même qui l'ai vue et lue je me surprends encore par moments à en douter.

De Boussu fut nommé échevin de Mons, le cinq décembre 1714, la même année que sa comédie fut représentée.

En 1716, il fut promu à de nouvelles fonctions; il obtint l'emploi de trésorier ou massard de la ville, conjointement avec Maximilien-Joseph Vanbrœcken.

En 1717, il demanda avec son frère Jean-François de Boussu, seigneur du Murer Escaudin, des lettres de noblesse. El-

---

> Avez-vous oublié que pour une piécette
> On vous vit très-souvent déplier la toilette.

Et Charlotte répart :

> Ce beau diamant de prix qu'on vous vit autrefois,
> Combien vous coûtait-il ? Le pouce et quatre doigts.

Les premiers vers cités ne sont que nauséabondes, mais que penser des autres ? *Proh pudor!* peut-on imaginer des obscénités aussi plates, aussi révoltantes, récitées par des écoliers, composées *exprès pour eux* par un écuyer, licencié en droit, approuvées, goûtées et applaudies on ne peut plus chaudement par les magistrats en robe et tous les notables d'une ville ?

les lui furent octroyées par l'empereur Charles VI, le 30 juillet 1717. Les services rendus par leurs ayeux sont très-insignifians; ils ne remontent pas au-delà de 1568, et ne consistent que dans l'exercice de charges d'échevin ou de bailli au plus, aussi leur énumération n'est-elle pas longue. On accorda à de Boussu et à son frère le titre et degré de noblesse avec pouvoir de rester dans l'exercice des recettes de la ville de Mons, qui sont du ressort des magistrats. Leurs armes étaient d'argent à trois feuilles de chêne de sinople, deux en chef et une en pointe, timbré de heaulme à trois grilles, avec un chapeau de gueule et de sable duquel sortent trois autres feuilles.

Gilles de Boussu épousa Christine Maresteau. J'ignore en quelle année.

En 1719, le duc d'Aremberg ayant fait son entrée solennelle à Mons comme grand bailli du Hainaut, de Boussu, non content de ses succès tragiques et comiques, en rêva d'autres. Il composa :

Le Retour des plaisirs, opéra dédié à Son Altesse Monseigneur le duc d'Aremberg, au jour de son entrée solemnelle en son gouvernement de Mons. A Mons, de l'imprimerie de J.-N. Varret et la veuve Preud'homme, imprimeur de messieurs les magistrats, 1719. In-12, 14 pages.

A. Vaillant, musicien de la chapelle échevinale de Valenciennes, composa la musique de cet opéra.

Enfin après y avoir longtems travaillé avec une assiduité infatigable, de Boussu publia en 1725 celui de ses ouvrages qui est le plus connu dans le monde littéraire ; en voici le titre :

Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle; contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine 650 jusqu'à présent 1725. La chronologie des comtes de Hainaut, la liste des grands-baillis, des conseillers, des prévôts, des magistrats, avec un très-grand nombre de décrets des souverains,

concernant les priviléges de cette ville, les attributs des échevins et quantité d'autres pièces très-curieuses et utiles, une ample description de l'établissement des sièges de judicature, des chapîtres, des paroisses, des couvents, des corps de stile, des fondations et des principaux édifices de cette ville : son ancien circuit, son agrandissement, ses guerres, ses sièges, ses blocus, ses ruines, ses rétablissemens, ses incendies, ses tremblemens de terre et autres événemens surprenans. Par Gilles-Joseph de Boussu, écuyer, licentié en droit. A Mons, chez Jean-Nicolas Varret, imprimeur de messeigneurs les Etats, et de messieurs du magistrat, rue de la Clef, 1725. Avec approbation et permission. In-4°, feuillets liminaires, 16 pages non cotées, texte, 427 pages cotées de 9 à 435, table, 35 pages non cotées, errata, 1 page. Plus trois planches dont une double.

Cet ouvrage fut son œuvre de prédilection, et il ne cessa d'y travailler jusqu'à sa mort. Ecrite verbeusement et avec diffusion, cette histoire, on doit l'avouer, n'a pas un mérite transcendant. Il n'y faut chercher ni vérité consciencieuse, ni saines réflexions, ni jugement droit, ni intérêt soutenu, ni même style correct. Sous les apparences de la bonhomie, l'auteur dissimule une profonde partialité pour le parti espagnol ou fanatique. C'est ainsi qu'il tait les horreurs que fit commettre à Mons le trop fameux Noircarmes après la reprise de cette ville par les Espagnols, sur Louis de Nassau, et il sert en cela bassement la servilité des magistrats de Mons qui, peu après ces temps de troubles firent disparaître des archives de la ville tout ce qui pouvait avoir rapport à cet épisode sanglant et trahir leur faiblesse ou leur turpitude. Aucune investigation sévère et judicieuse dans ce livre sur nos institutions, nos chartes, nos privilèges, nos droits politiques ; pas un seul mot sur notre industrie, sur notre commerce, jadis si florissant, de pelleteries, de draps, de toiles, mais en revanche des annales complètes de toutes les communautés religieuses, de longues listes de reliques, et le nom de tous les abbés, abbesses, chanoines, supérieurs, directeurs, etc. etc. livrés avec grands soins et labeurs à l'admiration de la postérité, qui se gardera bien d'y jeter les yeux.

Qu'attendre d'un historien qui vous raconte gravement que le dernier étage de la tour du château n'a pu être achevé selon le dessin de l'architecte, parceque ce bâtiment atteignait la région des orages (1) ; qui vous fait remarquer que le chiffre 1691, qui est celui de l'année pendant laquelle Louis XIV assiégea Mons, marque des deux côtés (2) ; qui loue hautement les magistrats de Mons d'être *ennemis des nouveautés* et conséquemment des améliorations que ces nouveautés peuvent amener (3), etc. etc. Ce jugement, sur notre historien, peut paraître sévère, cependant il restera toujours à de Boussu une belle part de gloire, celle d'avoir *le premier* entrepris l'histoire de notre ville. Personne avant lui ne l'avait essayé et nous lui devons, comme Montois, une vive reconnaissance pour avoir au moins tenté de remplir une tâche qui malheureusement était au-dessus de ses forces.

Le manuscrit autographe de cet ouvrage que j'ai eu entre les mains contient de plus que l'histoire imprimée, une suite de l'histoire de Mons de 1725 à 1754, un recueil de pièces qui ne se trouvent pas dans l'imprimé, et une espèce de table chronologique de l'histoire de Mons qui s'arrête à l'année 1725.

La pièce la plus curieuse de ce manuscrit est intitulée :

Récit de ce qui s'est passé avant l'impression de cette histoire. Cette narration précieuse pour l'histoire de la littérature et de la liberté de la presse à cette époque, m'a paru assez intéressante pour être mise sous les yeux du lecteur. La voici, c'est de Boussu lui-même qui parle :

« Le conseil souverain de Hainaut étant informé que l'on
» composait l'histoire de cette ville, se fit apporter mes ca-
» hiers à leur chambre, le 20 juillet 1724, à dix heures du
» matin, et les mit entre les mains de M. le conseiller Pierre

(1) Page 291.
(2) Page 308.
(3) Suite manuscrite de l'histoire de Mons de 1725 à 1754.

» Tahor, pour être examinés et pour en faire son rapport. Il » les tint jusqu'au 18 d'août, auquel jour les derniers cahiers » me furent rendus avec applaudissement de même que les » premiers, sitôt la lecture en faite.

» Le 7 de septembre, je présentai à messieurs les magistrats » une épître dédicatoire; ils s'assemblèrent tous après-midi à » l'hôtel-de-ville, et après en avoir fait l'examen et visité tou- » tes les matières dans la chambre des comptes, ils l'acceptè- » rent et accompagnèrent cet honneur d'*un ample présent et* » *d'un soupé.* » (Les mots soulignés ont été grattés par M. de Boussu).

« Le 12 du même mois, le conseil souverain fit redemander » mes cahiers pour les examiner de nouveau; ils furent mis » entre les mains de monsieur le conseiller Louchier, le 13 » dito. »

« Le 2 d'octobre 1724 les derniers cahiers me furent ren- » dus avec applaudissement, et les premiers fait-à-fait que » l'examen et la lecture en fût achevée. »

« Le 18 dito, l'imprimeur Varret demanda la permission » aux magistrats d'imprimer l'ouvrage, ce qu'ils lui accordè- » rent par apostille sur requête du même jour (1). »

---

(1) » Plaise à messieurs les magistrats de cette ville de Mons, de per- » mettre à Jean-Nicolas Varret leur imprimeur, d'imprimer l'histoire de » la ville de Mons, ancienne et nouvelle, qui leur a été dédiée par le » sieur De Boussu, le 7 décembre dernier. Quoi faisant, etc. du 18 oc- » tobre 1724. Signé : VARRET. »

Apostille : « Messieurs les magistrats ayant accepté la dédicace du li- » vre cy-mentionné en permettent l'impression au suppliant. Fait au bu- » reau, le 18 d'octobre 1724. Signé : par ordonnance, C. SOUPART, 1724.

Quant à *l'ample présent*, voici les pièces qui y ont rapport : d'abord il est écrit en marge de la dédicace de De Boussu aux magistrats :

« 1° Messieurs les magistrats ont accepté et acceptent la présentation » et pour la gratification il en sera fait au conseil de ville. Fait au bu- » reau, le 7 de septembre 1724. Signé : DE MALENGREAU, par ordon- » nance. »

« Le 8 de l'an 1725 on commença à imprimer ladite histoi-
» re, qui fut augmentée de plusieurs pièces que les magistrats
» firent donner pour l'utilité publique. »

« Le 25 de juin 1725 monsieur Merlin, échevin, et mes-
» sieurs les pensionnaires Patoul et Petit relurent toutes les
» feuilles imprimées pour y observer si on n'avoit rien ajouté à
» l'histoire contre leur connaissance et aveu. »

« Le 21 d'aout 1725, à onze heures du matin, j'ai fait por-
» ter 18 exemplaires très-proprement reliés à l'hôtel-de-ville,
» pour les présenter à messieurs les magistrats; je fus intro-
» duit dans leur assemblée où, après un court compliment je
» leur fis la distribution des exemplaires à chacun selon son
» rang. M. le pensionnaire Patoul me remercia au nom du
» corps, me félicitant, et souhaitant mille bonheurs pour la
» réussite de cet ouvrage qui étoit fort de leur goût. »

« A l'instant j'en portai un exemplaire à M. le conseiller
» fiscal et le samedi ensuivant, 25 dito, après lui avoir de-
» mandé ainsi qu'aux magistrats, si on pouvait rendre l'ou-

« 2° Conseil de ville tenu le 30 septembre 1724. Conclu de prendre à
» suspenser. »

Ensuite de Boussu s'adressa lui-même directement aux magistrats, voi-
ci sa requête :

« Remontre très-humblement le sieur de Boussu, auteur de l'histoire
» de cette capitale que le conseil de ville tenu le 30 de septembre der-
» nier, auroit pris à suspenser sur la gratification proposée, et comme cet-
» te suspension pourroit tirer en longueur il supplie, mesdits sieurs,
» de lui faire la grâce entretems, d'en ordonner provisionnellement.
» Quoi faisant, etc. »

Apostille : « Messieurs les magistrats ayant considéré les avances que
» le sieur suppliant a fait au sujet représenté, ont accordé et accordent
» audit sieur suppliant la somme de *six cents livres*, ordonnant au
» trésorier Le Thuillier de la lui fournir, et parmy cette et quittance
» d'icelui lad. somme luy sera passée et mise de ses comptes. Fait au
» bureau, le 13 décembre 1724. Signé : F. P. Huet, par ordonnance
» C. F. De Patoul. »

» vrage public, on mit des affiches vers le soir, et le lende-
» main et jours suivants on les vendit au peuple dix escalins
» (environ six francs quarante centimes) chaque exemplai-
» re. »

« Le 27 dudit mois les députés des États en agréèrent une
» douzaine qu'ils payèrent grassement à l'imprimeur et me fi-
» rent faire compliment sur la réussite. »

« Ce qui occasionna tous ces examens des cahiers avant et
» après l'impression, fut certains bruits désavantageux que
» l'envie suscita mal à propos, et dont la confusion retomba
» sur les envieux (1), à la vue du bon accueil que l'on fit à
» cet ouvrage, qui doit être d'autant plus estimé qu'il fut bien
» examiné par mes supérieurs, outre que l'utilité qu'on en
» pourra retirer ne sera pas la moindre preuve de sa valeur.

» Signé : G. de Boussu. »

Voulant ajouter encore à son ouvrage, de Boussu avait fait interfolier avec du papier blanc l'exemplaire qu'il en possédait, et il le remplit d'une multitude de notes toutes relatives à l'histoire de notre ville.

Après la publication de cet ouvrage, de Boussu parvint à la députation des Etats du Hainaut.

Encouragé par les louanges exagérées et hyperboliques que lui avaient attirées son premier ouvrage historique, de Boussu se crut appelé à devenir l'historien de son pays; aussi publia-t-il successivement :

Histoire de la ville de St.-Ghislain, contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine; la liste des ab-

(1) Ces envieux, ainsi que nous l'apprend la préface du manuscrit autographe de De Boussu étaient les pères Dubois et Delewarde (c'est l'auteur de *l'Histoire du Hainaut*) de l'oratoire, et le sieur Bocquet.

bés et leurs faits principaux, avec une ample description des siéges, des ruines, des rétablissemens, des fondations et autres événemens très-surprenans. Par le sieur *G.-J. de Boussu*, écuyer. A Mons, chez Michel Varret, imprimeur de sa majesté, de M. les Etats et de M. les magistrats, rue d'Havré 1737. Avec approbations. In-12, feuillets liminaires, 14 pages non cotées, texte, 278 pages, table, 31 pages non cotées.

Et :

Histoire de la ville d'Ath, contenant tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis son origine,* 410 *jusques 1749 ; la chronologie de ses seigneurs, la liste des gouverneurs, des châtelains, des bourguemaistres et échevins ; l'établissement des paroisses, des convens (sic), des fondations, chapelles, maisons pieuses, et ses principaux édifices, ses agrandissemens, ses guerres, ses siéges, ses ruines, ses inondations, embrâsemens, rétablissemens et autres événemens. Par le sieur *Gilles-Joseph de Boussu*, écuyer. A Mons, chez J.-B. Varret, imprimeur-juré et patenté de sa majesté, à la nouvelle imprimerie, rue d'Havré, près la grand'place. 1750. Avec approbation et permission de S. M. Feuillets liminaires, 16 pages non cotées, texte, 443 pages, table, 21 pages non cotées. In-12.

On retrouve, dans ces deux ouvrages le même genre de mérite et les mêmes défauts que dans l'histoire de Mons ; cependant, plus concises que cette dernière, elles n'en sont que meilleures. Foppens (1) fournit des matériaux à de Boussu pour

---

(1) Extrait d'une lettre signée : J. G. F. Maleingreau de Jaytte, prêtre, datée de Malines, et adressée à De Boussu : « M. Foppens, archidiacre » de ce diocèse ayant appris que vous vous disposiez à donner au pu- » blique l'histoire de la ville d'Ath, m'a chargé de vous adresser le » petit manuscrit ici-joint, il l'a tiré de plusieurs auteurs dont les au- » torités sont aussi respectées des sçavants que leurs ouvrages sont rars. » C'est pourquoy come il pourrait être que ces connoissances soient échap- » pées à la vivacité de vos recherches, il croit vous obliger en vous fai- » sant part de ses découvertes. » etc. J'ai respecté l'ortographe de M. de Jaytte.)

De Boussu répondit qu'il avait *trouvé les Mémoires de Foppens très-justes et tirés des auteurs irréfragables.*

son *Histoire d'Ath*, et celle de *St-Ghislain* ne coûta pas grande peine à son auteur, car il n'eût presque rien autre à faire sinon de copier un long extrait des annales de l'abbaye de Saint-Ghislain que lui envoya l'abbé, le 19 mars 1737, et qui avait été composé et écrit par dom Pierre Baudry, liseur en théologie (porte le manuscrit) et religieux de cette abbaye.

La publication de l'histoire de Mons, mit de Boussu à la mode, les communautés, les confréries, les corporations, l'assaillaient pour lui arracher quelques pages. Les seuls résultats de ces importunités qui aient vu le jour, sont :

Abrégé de la vie toute miraculeuse du glorieu (sic) Saint-Macaire, patriarche d'Antioche, par M. de Boussu. A Mons, chez J.-B. Varret, imprimeur-juré à la nouvelle imprimerie, rue d'Havré, 1749, avec approbation. In-12. 73 pages y compris une figure gravée en bois, placée en regard du titre.

Une particularité de cet opuscule, c'est que tous les exemplaires portent les mots : *par M. de Boussu*, en caractères poussés à la main après l'impression.

Histoire de l'Institution de l'Ecole dominicale dans la ville de Mons en l'an 1585. Dédiée à messieurs M. les magistrats. A Mons, chez J.-B. Varret, imprimeur, à la nouvelle imprimerie, rue d'Havré, près la grand'place. 1748. In-12. 53 pages; approbation etc. 2 pages non cotées.

Cet opuscule fut composé pour le jubilé de cinquante ans de l'école dominicale, célébré en 1748. (p. 11, ligne 23).

De Boussu a laissé en manuscrit :

1° *De l'excellence des vœux*. In-f°, 8 pages. Sermon en trois points pour un renouvellement annuel des vœux des bénédictines de Mons. On y trouve quelques détails sur l'établissement de cette communauté dans notre ville. – (Sans date).

2° *Le martire de sainte Prisque*, tragédie chrêtienne, en trois actes et en vers; sans date, in-f°, 31 pages.

Voici le sujet de cette tragédie : L'empereur Claude, successeur de Galien, aime Prisque, d'une famille praticienne et Romaine. Valérie dispute, mais en vain, à cette rivale, l'amour de Claude, lorsque Prisque abjurant le paganisme, se fait chrétienne. Claude, après de longs combats entre son amour et son fanatisme, finit, pour céder aux vœux du peuple et à la voix de la religion, par donner l'ordre de faire mourir Prisque. Au dernier moment il reconnait que cet ordre fatal n'est que le résultat des ruses mises en jeu par Valérie, il veut le révoquer, mais trop tard, Prisque n'est plus.

3° *La vie de St.-Julien l'hospitalier, dit le pauvre*, 1740. In-f°, 14 pages.

Opuscule composé pour l'hôpital de St-Julien de Mons.

4° *Lettre à M. le Baron de* ..... contenant tout ce qui s'est passé au sujet de la fête centenaire du glorieux Saint-Macaire, dont les reliques reposent en l'église collégiale de Ste-Waudru à Mons. (1716). In-4° 30 pages.

5° *Description de tout ce qui s'est passé de plus remarquable au jubilé cinquantenaire de l'école dominicale*, célébré (à Mons) en 1748. In-f° 20 pages.

6° *Journal du Siège de Mons en* 1746, *avec toutes les suites*. In-f° 15 pages.

Petit opuscule très-intéressant.

J'ai feuilleté tous les manuscrits et toutes les notes laissées par de Boussu, et ce long et fastidieux travail m'a fait reconnaître avec quelle infatigable persévérance, quelle ténacité et quelle patience cet auteur écrivait, ou si l'on veut, compilait. Il me suffira d'en citer pour preuve, son *Histoire d'Ath* dont il existe jusqu'à cinq manuscrits complets (sans compter les ébauches) et entièrement autographes ! Il est vivement à regretter qu'un écrivain aussi laborieux n'ait pas eu plus de talent, d'esprit et de jugement.

Tous ces manuscrits et ces notes sont en la possession de M. Houzeau de Léhaye, descendant de De Boussu, à l'extrême obligeance duquel j'en dois la communication.

De Boussu mourut enfin le 9 juin 1755 (et non en 1775, comme le dit la biographie du général Beauvais), laissant après lui chez nos bons ayeux la réputation d'un Tacite ou d'un Tite-Live au moins réputation qui s'est doucement et insensiblement fondue au progrès des lumières comme les boules de neige s'évanouissent peu à peu sous la chaleur des rayons du soleil de mars.

Son fils, Adrien de Boussu fit l'ouverture de la nouvelle école au Wallon, au collège de Houdain, le 3 novembre 1739, et en sa qualité de professeur y donna la première leçon.

H. Delmotte.

(*Extrait d'un* Essai de Biographie Montoise, *inédit*).



POÉSIE.

Le Desbat dou Cheval et dou Levrier.

PAR

JEHAN FROISSART. (1)

Froissars d'Escoce revenoit
Sur un cheval qui gris estoit,
Un blanc levrier menoit en lasse.
« Las ! dist le levrier, je me lasse.
« Grisel, quant nous reposerons ?
« Il est heure que nous mengons. »

(1) Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ce volume qu'en mettant sous les yeux des lecteurs des Archives cette pièce remarquable de poésie du XIVe siècle, composée par le Valenciennois Froissart, bien qu'elle ait déjà été imprimée en tête de l'édition des *Chroniques* du même auteur donnée par M. *Buchon*; cette estimable collection ne se trouvant d'ailleurs, par son prix, que dans un petit nombre de bibliothèques.

A. A.

— » Tu te lasses, dist li chevaus;
« Si tu avoïes mons et vauls
« Porté un homme et une male,
« Bien diroïes : Li heure est male
« Que je nasqui onques de mere. »

— Dist le levriers : « C'est chose clere ;
« Mes tu es grans, gros et quarrés,
« Et as tes quatre piés ferrés ;
« Et je m'en vois tretous deschaus ;
« Assés plus grans m'est li travauls
« Qu'à toi, qui es et grans et fors,
« Car je n'ai qu'un bien petit corps.
« En ne m'appelle-on un lévrier
« Fais pour les gens esbanoyer ;
« Et tu es ordonnés et fès
« Pour porter un homme et son fès.
« Quant nous venrons jà à l'ostel,
« Nos mestres, sans penser à el,
« Il t'aportera del avainne;
« Et s'il voit qu'aïes éu painne,
« Sus ton dos jettera sa cloque,
« Et puis par dalès toi se joque.
« Et il me fault illec croupir.
« Il ne me vient point à plaisir.

— « Je t'en crois bien, respond Griseaus ;
« Tu me comptes bien mes morseaus,
« Mais je ne compte point les tiens.
« Pleuïst Dieu que je fuisse uns chiens
« Ensi que tu es par nature ;
« S'auroïe dou pain et dou bure
« Au matin, et la grasse soupe.
« Je sçai bien de quoi il te soupe.
« S'il n'avoit qu'un seul bon morsel,
« Ta part en as-te en ton musel ;
« Et si te poes par tout esbatre.
« Nul ne t'ose férir ne batre.
« Mais quant je ne vois un bon trot,
« Jà n'en parlera à moi mot,

« Ains dou debout de ses talons
« Me frera de ses esporons,
« Si qu'à la fois me fait hanir.
« Se tu avoïes a souffrir
« Ce que j'ai, par saint Honestasse
» Tu diroïes acertes, lasse ! »

— Dist le chien : « Tu te dois bien plaindre!
« Ains qu'on puist la chandelle estaindre,
« On te frote, grate et estrille,
« Et te cuevre on, pour la morille,
« Et si te nettie-on les piés.
« Et s'on voit que tu sois liés
« On t'aplanoïe sus le dos;
« Et dit-on : Or, pren ton repos,
« Grisel, car bien l'as desservi
« L'avainne que tu menges ci.
« Et puis on te fait ta littière
« De blanc estrain ou de fléchière
« La ou tu te dois reposer.
« Mès j'ai aultre chose a penser;
« Car on me met derrière un huis,
« Et souvent devant un pertuis,
« Et dist-on : or garde l'ostel.
« Et se laïens il avient tel,
« Que bien j'en ai toutes les tapes;
« Car, son envolepe ens ès nappes
« Pain, char, bure, frommage ou let,
« Et la meschine ou li vallet
« Le mengüent, par aucun cas,
« Sus moi en est tous li desbas;
« Et dist-on : qui a ci esté?
« Cils chiens! et je n'ai rien gousté.
« Ensement sui, sans ocquison
« D'estre batus en souspeçon.
« Mès on ne te requiert riensnée,
« Fors que bien faces ta journée.
« Si te pri cor, avances toi,
« Car droitement devant nous voi

« Une ville à un grant clochier.
« Nos mestres y vodra mengier ;
« Tu y auras là del avainne,
« Et je aussi prouvende plainne.
« Si te pri, et si le te los
« Que tu y voises les galos. »

— Respont Griseaus : « Aussi ferais-je
« Car de mengier grand talent ai-je. »

Froissars atant vint à la ville
Et là faillirent leur concile.

Froissart.

FIN DU SECOND VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Les Editeurs des archives, aux souscripteurs..............Page 5
Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord, par M. A *Le Glay*........ 9
Chronique Valenciennoise. Barbe Hollande (1569), par M. A. *Dinaux*.. 47
Eglise Ste.-Waudru à Mons, par M. *L. Fumière*.. 56
Ancienne poésie. Le Jardinnet de Haynault (1504)................ 62
Chlodsinde, ou l'épreuve par l'eau bouillante (An 700), par M. *Arthur Dinaux*.. 69
La très dure et doloreuse oppression que firent aucuns mauvais espritz aux religieuses du Quesnoy-le-Comte...................... 84
Siége de Dunkerque en 1558, par M. *Pieters*.................. 90
Mémoire sur les anciennes habitations rurales du département du Nord, par M. *Guilmot*................................ 101
Biographie départementale (5e article). L'abbé de Montlinot, par M. *Arthur Dinaux*.. 133
Mesures anciennes en usage dans le département du Nord, par M. *Guilmot*.. 141
Sur les assauts de chants de pinsons et sur les oiseleurs dans le département du Nord, extrait d'une lettre de M. Bottin........ 149
Richilde ou la bataille du Mont-Cassel, esquisse historique, par M. *Brun-Lavainne*.. 156
Rôles des offices héréditaires de la cour des comtes de Haynaut, par M. *H. Delmotte*.. 172
Les Incas à Valenciennes, par M. *J. B. Dubois*................ 186
Frère Jacques de Guyse, ressuscité par M. le marquis de Fortia, par M. *O. Leroy*.. 197
Essai historique sur la démocratie en Belgique (1er article), par M. *A. Castiau*.. 204
Vers adressés à M. Sainte-Beuve, par M. *Adol. Mathieu*........ 223

Histoire de la ville de Thérouanne (1er article), par M. *H. Piers*.. 229
Epidémies en Flandre, notice chronologique, par M. *A. Dinaux*.. 244
Essai historique sur la démocratie en Belgique, (2e article) par M. *A. Castiau*........ 264
Lettre de M. L. Lebeau à M. Berthoud sur les contes de sorciers et de revenans propres à l'arrondissement d'Avesnes........ 283
Charles-Quint à Dunkerque en 1520, par M. P. L........ 289
Biographie départementale (8e article). Dominique Baudier, par l'abbé *Coupé*........ 296
Nécrologie. — Hurez, par M. *Pascal Lacroix*........ 304
Lettre sur le département du Nord, par M. *Bottin*, à M. le comte François de Neufchâteau. — Karmesse, procession de Lille.... 309
Histoire de la ville de Thérouanne, (2e article), par M. *H. Piers*... 322
Le châtelain de Coucy et la dame de Fayel, par M. *Miroy-Destournelles*........ 338
Essai historique sur la démocratie en Belgique. (3e et dernier article) par M. *A Castiau*........ 352
Histoire des Monumens. — Château de Boussu, par M. *A. Dinaux*. 372
Biographie départementale (9e article). Jean Carpentier, par M. *Le Glay*........ 385
Lettre de Jean Carpentier aux chanoines de St.-Aubert de Cambrai........ 391
Biographie Belge (7e article). Le baron Travers, par M. *Gachard*.. 395
Lettre de M. Le Glay, à M. Pascal-Lacroix........ 404
Histoire de la ville de Thérouanne (3e et dernier article) par M. *H. Piers*........ 407
Sur l'émeute appelée Kokerulle, arrivée à Ypres, vers la fin du 13. siècle, par M. *Lambin*........ 426
Les Huguenots à Valenciennes (siége de 1567), par M. *A. Dinaux*. 432
Biographie départementale. (10e article). George Charlet, par M. *A. Leroy*........ 455
Biographie Belge. (8. article). Gilles de Boussu, historien de Mons, par M. *H. Delmotte*........ 463
Poésie. Le desbat dou cheval et dou lévrier, par *Jehan Froissart*........ 476
Table des matières........ 481

Fin de la Table.

95
55.